HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

J.-J. ROUSSEAU

COMPOSÉE DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES, ET DONT UNE PARTIE EST RESTÉE INCONNUE JUSQU'A CE JOUR;

D'UNE BIOGRAPHIE DE SES CONTEMPORAINS, CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC CET HOMME CÉLÈBRE;

SUIVIE DE LETTRES INÉDITES;

PAR V. D. MUSSET-PATHAY.

Magnum facile crederes, probum libenter.
TACITE.

TOME SECOND.

LONDRES,

CHEZ MARTIN BOSSANGE ET COMPAGNIE,
14. GREAT MARLBOROUGH STREET.

MDCCCXXI.

Uttarpara Jaikrishna Public Library
Accn. No. 25679 Date 22/12/99

OOTT LIBRARY 1859

HISTOIRE
DE LA VIE ET DES OUVRAGES
DE
J.-J. ROUSSEAU.

TROISIÈME PARTIE.

SES CONTEMPORAINS,

OU

BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS DE J.-J. ROUSSEAU, CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC CET HOMME CÉLÈBRE (1).

Pour bien connaître l'homme qui se distingua par son génie et ses talents, il ne suffit pas de l'étudier dans les actions de sa vie, dans ses opinions, dans ses ouvrages, il faut encore savoir de quelle nature furent ses rapports avec ses contemporains. Quelque isolé que veuille être

(1) Cette Biographie sert en même temps de *Table générale* des personnages dont parle Rousseau soit dans ses Confessions, soit dans sa Correspondance, soit dans ses autres ouvrages. Leurs noms se présentant à nous dans les recherches que nous faisions, nous les notions en passant, avec le projet d'indiquer les relations qu'ils avaient eues avec Jean-Jacques. Mais un grand nombre d'individus n'étaient que nommés. Alors nous avons dû nous borner à l'indication

celui dont les écrits ont une influence sensible, il est contraint par cette circonstance même et par une force irrésistible d'avoir des relations avec ses semblables. S'il est l'objet de leurs attaques ou de leurs louanges, comment repoussera-t-il les premières? Comment résistera-t-il aux secondes? Le silence, l'impassibilité seraient remarquables; mais il est nécessaire de voir si ces résultats eurent pour cause le courage ou la faiblesse.

Il est encore important de se faire une idée juste de celui dont on examine les rapports, et conséquemment de noter les particularités qui font parvenir à ce but, quand même elles paraîtraient étrangères à Jean-Jacques, pourvu qu'elles ne le soient pas à l'opinion qu'on doit se former de son détracteur ou de son ami. Je m'explique par deux exemples. Ainsi, un homme qui, après avoir obtenu des pensions de tous les ministres, n'en pouvant plus demander sous son nom, en sollicite une sous celui de sa femme qui n'a que la peine de signer les quittances sans sortir de chez elle, est à mille lieues de Rousseau, refusant les pensions de deux rois. Il était

---

de l'ouvrage, du chapitre ou de la lettre où il était question d'eux. Cette explication excuse, en la motivant, l'inégalité des articles de cette biographie. Si les uns sont très-courts, et les autres très-détaillés, c'est qu'on n'avait rien à faire sur les premiers, qu'à reproduire leurs noms, puisque Jean-Jacques les avait rappelés, tandis que les rapports qu'il avait eus avec les seconds exigeaient plus ou moins de développement.

L'année qui suit le nom indique celle où les relations eurent lieu. Les numéros renfermés entre deux parenthèses et qui terminent l'article, se rapportent à ceux de la Correspondance, deuxième partie du premier volume. La lettre *C*, suivie de chiffres romains, désigne les Confessions et le livre où Rousseau parle du personnage auquel l'article est consacré. Les autres ouvrages sont indiqués par leurs titres, qu'on a souvent abrégés.

nécessaire de rappeler un fait pareil pour expliquer la haine sourde du pensionnaire. Ainsi, le flatteur d'un financier doit être connu comme tel, parce que cette circonstance fait voir pourquoi il dut haïr celui qui ne flatta personne.

Nos recherches nous ont conduit quelquefois à des rapprochements d'où sortait la vérité méconnue. Beaucoup de faits altérés ou même faux, sont rétablis ou remplacés par les faits véritables; d'autres qu'on avait soigneusement couverts d'un voile épais, sont mis au grand jour. On aura sujet d'être surpris d'avoir su ce qui n'exista jamais, d'avoir ignoré ce qui ne devait point l'être, et de s'être ainsi fait une opinion qui n'avait point de base. Nous citerons, entr'autres articles, ceux de d'Alembert, de Diderot, de Grimm, de George Keith ou milord Maréchal, de Hume, de Marmontel, etc. Nous n'avançons qu'avec des preuves, et quelquefois on peut d'autant moins les récuser, qu'elles nous sont fournies par celui-là même qu'elles servent à combattre en l'opposant à lui-même.

Cette partie est comme le complément de la première : nous avons profité de l'occasion qu'elle nous offrait de réparer quelques omissions inévitables, puisque les renseignements qu'il aurait fallu n'étaient point connus de nous. Tels sont les détails pleins d'intérêt que vient de nous faire passer M. Mouchon de Genève, et que nous présentons à l'article *Rousseau*, dans l'impossibilité où nous étions de les mettre à leur place, ou de leur en trouver une autre (1).

---

(1) C'est le motif pour lequel il a fallu mettre Rousseau dans le tableau de ses contemporains, et ce motif porte avec soi son excuse.

Nous suivons l'ordre alphabétique comme le plus commode et celui qui rend les recherches faciles et promptes.

Abauzit (*Firmin*). Il descendait d'un médecin arabe, établi à Toulouse au neuvième siècle. Il naquit en 1679, à Uzès, de parents protestants. A la révocation de l'édit de Nantes, sa mère l'envoya secrètement à Genève. C'était à la fois l'homme le plus savant et le plus modeste. *Newton* le consultait et lui écrivait : *Vous êtes digne de décider entre Leibnitz et moi.* Il mourut en 1767, à 88 ans. Il ne voulut rien faire imprimer de son vivant. On publia à Genève, en 1770, et à Londres, en 1773, ses œuvres dont la plupart sont relatives à des questions de théologie. Dans une note de la première lettre de la cinquième partie de la Nouvelle Héloïse, Jean-Jacques, qui ne prodiguait pas ses louanges, fait d'Abauzit un éloge plein de chaleur et d'enthousiasme (174, 408).

Adanson (*Michel*), botaniste célèbre, né à Aix en Provence, en 1727, d'un père écossais d'origine, attaché à M. de Vintimille, archevêque, qui passa du siège d'Aix à celui de Paris en 1730. C'est dans cette capitale qu'Adanson fut élevé. Il eut de bonne heure une passion pour l'histoire naturelle, et bientôt la louable, mais téméraire ambition de l'embrasser toute entière. Il suivit assiduement les leçons de Réaumur, de Bernard de Jussieu, et passait tout son temps soit au Jardin des plantes, soit dans les cabinets des savants. A quatorze ans, il osa critiquer le système de Linnée, et, ne voulant point l'admettre, il en esquissa quatre autres; à vingt-un ans, le désir de faire des découvertes lui fit entreprendre à ses frais un voyage au Sénégal, pour lequel il sacrifia la plus grande partie de

son patrimoine. Il y fit une abondante moisson ; mais, éprouvant de l'embarras pour en classer les nombreux produits, sentant par expérience l'insuffisance des systèmes et des méthodes ; croyant qu'il était possible d'en imaginer qui fussent exempts de défauts, et trouvant que, jusqu'alors, on n'avait pris pour base qu'un nombre insuffisant de caractères, il créa une méthode fondée sur l'universalité des parties ; ce qui était passer d'un excès à l'autre. Il eut ensuite l'idée de faire une nouvelle nomenclature, adoptant des mots nouveaux, inconnus, ne tenant à aucune langue, afin qu'on n'y attachât aucune idée antérieure ; enfin, comme s'il n'avait point assez d'obstacles à vaincre, il s'en fit un moins important que les autres, mais qui le devint, parce que l'envie et la médiocrité pouvaient s'en faire une arme triomphante. C'était une nouvelle orthographe : de manière qu'Adanson mettait à l'*a b c* tous les savants. Linnée dominait alors et rejetait l'étude des rapports naturels que voulait propager Adanson. Il faut que le système de cet homme de génie soit bien séduisant, puisqu'il a prévalu malgré la critique des Haller, des Buffon, des Adanson, etc. *Les familles des plantes* de ce dernier tombèrent bientôt dans l'oubli. Loin de se décourager, l'auteur en fit non-seulement une seconde édition avec des additions nombreuses, mais, irrité par les obstacles, il conçut le plan d'une encyclopédie complète pour l'histoire naturelle. Il en rassembla les matériaux, persuadé que le gouvernement favoriserait ce projet gigantesque. Il provoqua l'examen de ce plan en soumettant à l'Académie le tableau de ses travaux : ils étaient immenses. Dans les sept ouvrages dont il exposait les titres un seul suffit pour donner une idée des autres. Son titre est : *Ordre universel de la nature, ou Méthode naturelle comprenant tous les autres connus, leurs qualités matérielles*

et leurs facultés spirituelles, suivant leur série naturelle, indiqués par l'ensemble de leurs rapports, 27 vol. in-8°. Les commissaires nommés trouvèrent son travail prodigieux; comme il n'était pas également avancé dans toutes ses parties, on ne prit aucune mesure, on conserva une haute idée des connaissances et de l'activité du naturaliste, et l'on s'accoutuma bientôt à le regarder comme livré à la poursuite d'un projet chimérique. Il ne la perdit jamais de vue et continua d'augmenter ses collections. Quand la révolution l'eut privé de ses moyens d'existence, il ne renonça point à ses travaux, malgré le dénuement dans lequel elle le réduisit. Il était tel que, lorsqu'on forma l'Institut, ayant été invité à venir y siéger, il répondit *qu'il ne pouvait pas sortir de chez lui, parce qu'il n'avait pas de souliers.* Le ministre de l'Intérieur lui fit obtenir une pension. Il mourut en 1806. Adanson et Rousseau furent liés pendant quelque temps, mais ils se brouillèrent à l'occasion de Linnée, pour le système duquel le second avait une véritable passion; tandis que le premier le rejetait, et ne voulait même pas *citer une de ses phrases.* Voy. l'*Introduction au Dictionnaire de botanique* de Rousseau.

Aine (*Caroline-Susanne d'*), seconde femme du baron d'Holbach, et sœur de la première. Elle n'est morte qu'en 1814, à plus de quatre-vingts ans. Conf. liv. IX.

Alamanni, professeur *oratorien.* Il était de la société de Jean-Jacques, à Montmorency, en 1762. Conf. liv. XI.

Alary (*Pierre-Joseph*), né en 1690, mort en 1770, prieur de Gournay-sur-Marne, et membre de l'académie française. Il n'a laissé aucun ouvrage. Il dut sa fortune et même sa place à l'académie, à la justice du régent (quoique ce ne fût point une justice que d'en faire un académicien). Accusé d'être de la conspiration de Cella-

Mare, qui voulait se défaire du duc d'Orléans, l'abbé Alary se justifia, et le régent le dédommagea en le nommant précepteur de Louis XV. Rousseau le connut en 1743. Conf. 4, liv. VII.

Aldiman, secrétaire baillival d'Yverdun. 1768. Mis en jeu dans la ridicule affaire de *Thévenin*. (834.)

Alembert (*Jean Le Rond* d'), né le 16 novembre 1717, mort le 29 octobre 1783; reçut ses prénoms de l'église sur les marches de laquelle il fut exposé (1). Nous ignorons à quelle occasion il prit ou reçut le nom de d'Alembert. Au lieu de l'envoyer aux Enfants trouvés, le commissaire de police le plaça chez la femme d'un pauvre vitrier. Peu de jours après sa naissance, on lui assura 1200 fr. de rente. Ainsi les soins de cette femme ne furent pas gratuits, comme on l'a fait entendre.

D'Alembert était fils de madame de Tencin : on a varié sur le nom du père. Fontenelle et le médecin Astruc ont été désignés tour-à-tour : il paraît certain que ce fut M. *Destouches*, non l'auteur de ce nom, mais le commissaire provincial d'artillerie.

D'Alembert est du petit nombre d'hommes qui, en cultivant les sciences et les lettres avec succès, ont senti que, pour être lu, il ne fallait pas sacrifier les secondes aux premières. Il eut pour les mathématiques une pré-

(1) Cette église était à l'angle septentrional du grand portail de Notre-Dame, et d'une forme ronde, ce qui lui avait fait donner le nom de Saint-Jean-le-Rond. Elle fut détruite en 1748, pour dégager le monument dont elle empêchait de saisir l'ensemble. D'Alembert n'aimait pas l'épithète donnée à son patron. Formey raconte (Souvenirs d'un citoyen, tome II, p. 238), qu'étant chez M. Maupertuis, d'Alembert y reçut la *France littéraire*, qui venait de paraître, et qu'en voyant après son nom *Jean-le-Rond*, il dit avec humeur : *Pourquoi pas le carré?*

férence marquée. Grimm, son ami, a dit (1) de lui « Quoique M. d'Alembert soit un excellent esprit, il » faut convenir qu'on ne lui voit pas, dans les jugements » qui sont du ressort du goût et des arts, ce tact qu'on » cherche en vain de remplacer à force de raisonne- » ments et de principes didactiques ».

Il faut ce tact et ce goût pour apprécier les productions littéraires et particulièrement celles de Rousseau.

Lié d'abord avec Jean-Jacques, qui lui rendit service (2), d'Alembert en fut bientôt jaloux et devint son ennemi. Mais sa haine prit la teinte de son caractère timide et circonspect. Il la dissimula dans ses écrits pendant la vie de Rousseau. Ce fut dans l'éloge de milord Maréchal qu'on en vit des preuves. Nous les rapportons à l'article de George *Keith*, où elles sont mieux placées. Nous ajoutons seulement ici que M. du Peyrou, pour justifier son ami et faire voir l'imposture de d'Alembert, rendit publiques les lettres de milord Maréchal. Il s'exprime ainsi à ce sujet, dans sa lettre du 9 mai 1779 : « J'ignore si M. d'Alembert a étayé son accusation contre Jean-Jacques, de quelques témoignages plus probants que le sien : ou s'il s'est flatté que sa simple assertion aurait en Europe le même poids qu'elle peut avoir dans quelques cercles de Paris : je sais seulement qu'avant de publier son éloge, il avait dans des conversations de société cherché à accréditer son accusation contre Rousseau, en s'étayant d'un secrétaire de lord Maréchal. Or ce secrétaire était mort avant son maître ».

Il est bon de savoir que d'Alembert qui avait dit *savoir de personnes estimables* l'accusation calomnieuse

(1) Correspondance, septembre 1760.

(2) Pour obtenir la liberté de l'abbé Morellet. Voy. *Conf.* l. IX.

dont il voulait flétrir la mémoire de Jean-Jacques, fut sommé de citer ces personnes. Il produisit une lettre d'un M. Muzell-Stoch, dont l'académicien fit même des extraits infidèles. Mais les assertions de cette lettre furent démenties par les lettres de George Keith (1).

D'Alembert savait dissimuler sa haine avec les amis de Jean-Jacques et même feindre des sentiments contraires. Nous en avons une preuve dans le témoignage d'un homme d'honneur, M. de Corancèz, dont la véracité n'a jamais été révoquée en doute : témoignage que nous avons rapporté T. I, p. 265 de cet ouvrage, et duquel il résulte que d'Alembert se reprocha sa conduite et versa même des larmes en avouant *les tracasseries qu'il avait suscitées à Rousseau.* Comment croire à la sincérité de ces larmes quand on voit celui qui les répand, outrager Jean-Jacques en pleine académie à l'époque même où il tenait ce langage ? Voici la réponse à cette question.

D'Alembert avait un talent dont il faisait usage suivant l'occasion et les circonstances ; c'était celui de contrefaire parfaitement les manières, les gestes, le ton de voix des personnes qu'il connaissait : il pleurait ou riait *à volonté :* mais il n'exerçait ce talent qui donne peu de droits à l'estime, que dans quelques sociétés de choix, parce qu'il aurait nui à sa réputation. Dans nos idées nous concilions difficilement la réunion de la profondeur et de l'étendue des connaissances d'un savant, aux grimaces d'un pantin. C'est à ce don des larmes que La

(1) Voy. l'article *Keith*, qui est le complément de celui-ci. De tous les écrivains qui parlèrent de cette querelle, Formey est le seul digne de foi, lorsqu'il dit (*Souvenirs d'un Citoyen*, tome II, p. 240) : Que dans l'*Eloge du milord Maréchal, il n'y a sur Rousseau, ni justice, ni justesse.*

Harpe dut le succès de sa *Mélanie*. « L'étiquette, dit l'au-
» teur de sa vie (1), voulait qu'on eût pleuré à ce drame.
» D'Alembert ne manquait jamais d'accompagner La
» Harpe. Il prenait un air sérieux et composé qui fixait
» d'abord l'attention. Au premier acte, il faisait remar-
» quer les aperçus philosophiques de l'ouvrage; ensuite,
» profitant du *talent qu'il avait pour la pantomime*, il
» pleurait toujours aux mêmes endroits, ce qui imposait
» aux femmes la nécessité de s'attendrir ; et comment
» auraient-elles eu les yeux secs, lorsqu'un philosophe
» fondait en larmes ? »

C'est ce talent, ou plutôt cette faculté, que regrettait madame du Deffand, lorsque d'Alembert cessa de venir dans sa société.

Tous ces détails justifient Rousseau d'avoir dit que d'Alembert n'aurait fait qu'un arlequin du grand-duc s'il l'avait élevé : mot qui m'a paru dur et même injuste tant que je n'ai pas connu ces particularités ; mais j'avoue que lorsqu'il m'a été démontré que le géomètre possédait à un autre degré l'art de contrefaire les autres, et de se contrefaire soi-même, j'ai reconnu dans Rousseau sa justesse et son tact.

Afin de ne rien négliger de ce qui tend à éclairer les lecteurs sur la véracité de d'Alembert, nous devons leur rappeler la lettre que lui écrivit David Hume pour le remercier de la part qu'il avait prise à la traduction de l'*Exposé* par M. Suard : lettre dont nous parlons (T. I, p. 151). Quand d'Alembert se vit accusé d'avoir contribué au persiflage d'Horace Walpole, il adressa une déclaration aux *éditeurs* de l'*Exposé succinct* ; c'est-à-dire à lui-même, puisque la lettre de Hume prouve que d'A-

(1) *Vie de La Harpe*, par M. Mely-Janin.

lembert était au moins *éditeur*. Dans cette déclaration, le géomètre prétend avoir désapprouvé la lettre de Walpole *par la raison qu'il ne faut point se moquer des malheureux, surtout quand ils ne nous ont point fait de mal.* Il la termine en offrant de prouver, par les témoignages *les plus respectables, qu'il a cherché toujours à obliger Rousseau.* Ce n'est probablement pas en coopérant à la traduction de l'ouvrage de David.

Terminons cet article par un fait peu connu, quoiqu'ancien, mais qui, loin d'être étranger à l'objet que nous nous proposons, contribue à faire connaître d'Alembert et vient à l'appui d'un reproche que lui fit Rousseau.

En 1587 *Christophe de Savigny*, de Réthel, imagina de classifier les productions de l'entendement humain analysées en quinze grandes planches, fort bien gravées en bois, dont la première est intitulée *l'Encyclopédie ou la suite et liaison des arts et des sciences : Paris, chez Gourmont, avec un privilège* de l'année 1584 ; seconde édition en 1619.

La seconde classification analytique fut faite au milieu du siècle dernier. Mais d'Alembert, au lieu de citer le bon gentilhomme Réthelois qui en avait conçu l'idée primitive, en fait honneur à Bacon, en sorte qu'on ne trouve nulle part le moindre éloge de Savigny, inventeur de la méthode.

Ce fait, bon à rappeler, donne du poids à l'accusation positive de plagiat, intentée par Rousseau contre d'Alembert qui intercale, sans le citer dans son ouvrage sur la musique, les morceaux que Jean-Jacques lui avait envoyés pour l'Encyclopédie, et se les attribue.

Il y a beaucoup d'adresse à répéter, comme on le fait dans le *Discours préliminaire de l'Encyclopedie*, que c'est au chancelier Bacon que l'on doit *l'arbre encyclo-*

pédique, quand, dans celui qu'on y substitue, on se rapproche beaucoup plus de l'arbre encyclopédique de Savigny dont on ne dit mot.

Conf. liv. VII, X, XI, XII; c'est dans ce dernier que Rousseau l'accuse de s'être approprié ses articles sur la musique. Cette accusation est renouvelée 1er dialogue de l'écrit intitulé : *Rousseau juge de Jean-Jacques*, et n° 927.

C'est dans la lettre n° 352, à milord Maréchal, qu'il prétend que d'Alembert ne ferait du grand-duc qu'un arlequin *s'il élevait ce petit garçon.*

(71, 166, 167, 183, 245, 680, 927.)

Altuna (*Ignacio-Emmanuel de*), espagnol, et ami de Jean-Jacques, qui fit sa connaissance à Venise, et devait aller vivre avec lui dans une terre située près d'Azcoylia en Biscaye. Altuna mourut jeune, et ce projet resta sans exécution. 1744. Conf., l. VII (38).

Amelot de Chaillou (M.), 1743. — Fut ministre des affaires étrangères de 1737 à 1743. La duchesse de Châteauroux le fit renvoyer un peu après la mort du card. de Fleury. Conf., l. VII. (28, 29 et 30.)

Ancelet, 1747, officier des mousquetaires. Jean-Jacques lui donne la *petite comédie* des *Prisonniers de guerre*. Conf., l. VII.

Andrié, 1765, ami de milord Maréchal qui l'envoie de Berlin à Jean-Jacques; il demeurait à Gorgier, près de Neuchâtel (582, 591).

Anet (*Claude*), commensal de madame de Warens. Il était herboriste.

Il est question de Claude Anet dans la Nouvelle Héloïse, dans sa première partie, lettre 40 et dans la

dernière. V. t. Ier de cet ouvrage, p. 13. Conf., l. III et V.

ANTREMONT (le marquis d'), 1737, ambassadeur de Sardaigne en France, en 1733. Conf., l. V (n° 12).

ANZOLETTA, nom d'une fille de 12 ans que son indigne mère cherchait à vendre, et que Jean-Jacques et Carrio préservèrent. Conf., l. VII.

ARGENSON (le Voyer d'), 1754, ministre et secrétaire d'état qui avait l'Opéra dans ses attributions. Rousseau se plaint amèrement de ce ministre, qui ne répondit point à la réclamation qu'il lui avait adressée relativement au *Devin du village*, que l'Opéra jouait non-seulement sans en payer le prix à l'auteur, mais encore en lui refusant ses entrées. Conf. VIII (66).

ARGENSON (*le Voyer d'*). Il y a eu dans cette famille et dans le même siècle, trois ministres d'état, que l'on confond souvent. Il est peut-être utile d'indiquer un moyen de les distinguer entr'eux.

Le premier naquit en 1652, à Venise, où son père était ambassadeur. Il fut lieutenant de police à Paris, ensuite garde des sceaux, ministre d'état, et mourut en 1721.

Ses deux enfants furent ministres. Le premier (*Marc-Pierre*), naquit à Paris en 1697. Il fut lieutenant-général de police, chef du conseil du régent, conseiller d'état en 1724, secrétaire d'état pour la guerre, surintendant des postes. Il établit l'École militaire, fut disgracié en 1757, et se retira dans le Poitou, à sa terre des Ormes, où il mourut en 1764.

Le second (*René-Louis*) fut ministre des affaires étrangères et mourut en 1756. Bon politique, dévoué à

son pays, ayant beaucoup d'instruction; il était d'un caractère timide et réservé; ce qui l'avait fait surnommer par les courtisans, *d'Argenson la bête*. Il est inutile de dire que ce surnom ne lui fut donné qu'à sa disgrâce, car, tant qu'il fut ministre, on lui trouva beaucoup d'esprit.

C'est du second (*Marc-Pierre*) que se plaint Rousseau, qui, dans sa manie des paradoxes, voulait qu'un ministre fût juste.

Armentières (le marquis d'), 1761, de la société du maréchal de Luxembourg avec lequel il faisait des visites à Rousseau. Depuis cette époque il épousa mademoiselle de Sennectère et devint maréchal de France. Conf. l. XI.

Arnauld (l'abbé), 1737. Madame de Warens et Rousseau devaient lui remettre un mémoire relativement à ce dernier. On ignore quel était et ce que pouvait M. Arnauld qui est étranger à ceux dont le nom est connu (14, 17).

Aubeterre (madame), 1757, deuxième femme du maréchal de ce nom. C'est elle qui avertit M. d'Houdetot de la liaison de sa femme avec Saint-Lambert. Conf. X.

Aubonne (M. d'), 1734, parent de madame de Warens, juge que Jean-Jacques était un garçon très-borné. Conf. III et t. Ier de cet ouvrage, p. 32.

Aumont (le duc d'), 1753. Il fit jouer le *Devin du village* sur le théâtre de Fontainebleau, et voulut présenter Jean-Jacques au Roi. Conf. VIII.

Bacle, 1731, Génevois, dont Jean-Jacques s'engoua au point d'abandonner, pour le suivre, une famille puis-

sante à Turin, et l'espoir fondé d'entrer dans la carrière diplomatique. Conf. III.

Bagueret, 1736, Génevois, qui avait eu de l'emploi en Russie sous Pierre-le-Grand. Homme à projets, qui s'empara de madame de Warens et lui *tira ses écus pièce à pièce*. Il apprit les échecs à Jean-Jacques. Conf. V (37).

Baille, 1762, nommé par Rousseau comme ami de Duclos. Conf. XI.

Balexsert (*Jacques*) de Genève : né en 1726, mort en 1774. MM. Chaussier et Adelon, médecins, lui ont consacré un article dans la *Biographie universelle*. Ils représentent ce génevois, *comme auteur d'un bon ouvrage, intitulé : Dissertation sur l'éducation physique des enfants, depuis la naissance jusqu'à l'âge de puberté. Paris*, 1762, in-8°, *couronné par l'académie des sciences de Harlem, et dont David, médecin à Paris, a donné une seconde édition avec des notes en* 1780.

Rousseau dit (Conf. liv. XI) que *cet ouvrage est tiré mot à mot du premier volume d'Émile, hors quelques platitises dont on avait entremêlé cet extrait*. Il croit même que le prix et l'académie sont des moyens pour *déguiser le plagiat aux yeux du public*.

Il est très-probable que MM. Chaussier et son confrère ont lu *Emile* et les *Confessions*, et surprenant qu'aucun ne se soit aperçu du plagiat, ou n'ait examiné la plainte de Rousseau.

J'ai fait long-temps des recherches pour trouver l'ouvrage de M. Balexsert : elles ont été infructueuses, même à la Bibliothèque Royale. Il n'est point à celle de l'École de Médecine. On l'a demandé vainement aux deux biographes de ce Génevois. Enfin, M. Beuchot est venu à mon secours, et m'a procuré un exemplaire de cette dis-

sertation imprimée à Paris, chez Vallat-la-Chapelle, en 1762, avec une dédicace au docteur Antoine Petit, datée d'octobre 1762. L'approbation est du 10 août précédent. Ces détails sont nécessaires, parce qu'*Emile* parut le 30 mai de la même année. Cette coïncidence est en effet singulière, et la plainte de Rousseau la rend encore plus remarquable. Nous avons vérifié l'accusation de plagiat. Elle est fondée quant aux principes ; c'est-à-dire, que M. Balexsert prescrit *médicalement* aux mères de nourrir leurs enfants, de les élever à la campagne ; il proscrit *médicalement* l'usage du maillot, la méthode de bercer, etc. Mais, quant au style, il y a une telle différence que jamais la dissertation n'a pu faire songer à l'Emile, et si l'auteur de la première avait lu le manuscrit du second et qu'il n'en eût tiré que sa dissertation, il en faudrait conclure qu'avec de puissants moyens il aurait eu de bien faibles résultats.

La question était ainsi posée par l'académie de Harlem : « Quelle est la meilleure direction à suivre dans l'habil- » lement, la nourriture et les exercices des enfants, » depuis le moment où ils naissent, jusqu'à leur ado- » lescence, pour qu'ils vivent long-temps en santé ? » Dans les *Annales typographiques*, ou Notice du progrès des connaissances humaines, pendant l'année 1762, on rend compte de la dissertation de M. Balexsert. En parlant de l'usage barbare du maillot, on dit que *si quelque chose pouvait le détruire, ce serait sans doute les deux ouvrages des deux citoyens de Genève, qui viennent de paraître.* On ne désigne qu'indirectement, et de cette manière, l'*Emile*, parce que les états-généraux de Hollande venaient de le proscrire ; ils ne permirent que celui de M. Formey, qui le mutila pour le rendre *chrétien*. C. L. XI. Voyez Notice sur *Emile*, 4e partie, et l'article *Formey*.

Ballière de Laisement (*Denis*). 1765. — Il mourut en 1804. Il est auteur de plusieurs opéras comiques. Son meilleur ouvrage est la *Théorie de la musique*, in-4°, 1764, au sujet de laquelle Jean-Jacques lui écrivit la lettre inscrite sous le numéro 540.

Ballot. 1745. Intermédiaire entre Voltaire et Rousseau, au sujet des changements qu'il fallait faire à la *Princesse de Navarre*. (33.)

Barbier de neuville, 1759, de Vitry-le-Français auteur de *Cyaxare*, tragédie, et de *pensées diverses*, était employé dans l'administration de l'Opéra. Il déclara à Jean-Jacques au moment où celui-ci se présentait un jour où l'on donnait le *Devin du village*, qu'il avait ordre de lui refuser l'entrée, avouant qu'un tel procédé était sans exemple. (179.)

Barbier de Neuville, fils du précédent. Offert par le comte Duprat comme secrétaire à Rousseau, qui le refusa. (955.)

Barcellon, huissier de la bourse à Montpellier, chez qui logeait Jean-Jacques, en 1737. (14.)

Bardonanche (la présidente de). 1737. Amie de madame de Warens, que Jean-Jacques alla voir à Grenoble. C. V (12).

Barillot. 1737. Génevois, ami de Jean-Jacques. Dans les troubles de Genève, M. Barillot et son fils sortirent de la même maison les armes à la main, étant chacun d'un parti opposé à l'autre. Conf. V. (14.)

Barré. Nom de celui dont madame d'Épinay se servait quelquefois pour correspondre avec Rousseau. (75.)

Barthélemy (*Jean-Jacques*), né en 1716, mort en

1795. Rousseau lui reconnaissait un grand mérite, bien avant qu'il eût la célébrité qu'il a depuis acquise. C. l. X.

Barthès, 1765, secrétaire d'ambassade de France à Berne, témoigna beaucoup d'intérêt à Rousseau, quand celui-ci fut chassé de l'île Saint-Pierre. C. l. XII.

Bastide (*Jean-François de*) né à Marseille le 15 mars 1724, mort à Milan en 1798, faiseur de romans, de journaux, de comédies, de tragédies, de contes, de mémoires, et compilateur infatigable. Il voulait que Rousseau lui donnât tous ses ouvrages pour les insérer par portion dans son journal. C. l. X. (206.)

Bazile (madame), 1729, jeune et jolie marchande à Turin, dont Jean-Jacques devint amoureux. C. II.

Beauchateau (*M.*), 1763, 1769, savant horloger de Genève, lié avec Rousseau qui correspondait avec lui. (379, 863.) V. à l'art. *Rousseau*, le récit de M. Mouchon.

Beaumont (*Christophe de*), archevêque de Paris, né en 1703, mort en 1781, célèbre par la fermeté de son caractère et sa grande charité. Il fut exilé trois fois. Frédéric disait à cette occasion, Que ne vient-il dans mes états, je ferais la moitié du chemin. On a blâmé la conduite qu'il tint à la mort du prince de Conti (voy. ce mot), et l'on exigeait qu'il entrât chez son altesse, qu'il y passât le temps nécessaire pour faire accroire au peuple rassemblé, que son altesse avait reçu, ce qu'en effet elle refusa (les sacrements). En se conduisant ainsi, le prélat eût fait un mensonge bien combiné et qui demandait plus de suite et de calcul que les mensonges ordinaires, excusés souvent par l'irréflexion. La faute de M. de Beaumont est de ne s'être pas assuré d'avance de l'accueil qui lui serait fait, et dans le doute, de n'avoir pas gardé l'incognito. Il en

avait commis une autre par son mandement contre Emile, parce qu'en proscrivant cet ouvrage, il contribuait à le faire connaître. La même proscription a été répétée de nos jours, mais sans le même inconvénient, parce que l'ouvrage était connu : c'est le nouveau mandement qui ne l'a pas été. Rousseau fut affecté de celui de M. de Beaumont, parce qu'il avait une *profonde estime* pour cet archevêque. Il y répondit cependant par une lettre qui est un véritable chef-d'œuvre de polémique. Voyez-en la notice, IVe partie. Conf. l. XII.

Beaurieu (*Gaspard Guillard de*), né en 1728, mort à l'hôpital de la Charité en 1795. Des manières originales et un extérieur singulier lui donnèrent quelque réputation. M. Panckoucke le recommanda à Rousseau qu'il consulta sur l'*Élève de la nature*, production de Beaurieu. Rousseau le juge dans sa réponse inscrite sous le n° 467.

Beauteville (le chevalier *du Buisson de*), 1761, 65, d'une ancienne famille du Rouergue, ambassadeur de France à Soleure, témoigna de l'intérêt à Jean-Jacques qui l'avait connu chez M. le marquis de Luxembourg, et qui lui écrivit pour lui recommander M. d'Ivernois. Conf. l. XII (659).

Becket et Dehonst (1766), libraires à Londres, à qui Jean-Jacques s'adressa pendant son séjour en Angleterre, et qui songèrent plus à leurs intérêts qu'aux siens. (654, 673, 713.)

Bellegarde (le comte de), fils du marquis d'Antremont, 1737. Il aimait la musique, était passionné pour celle de Rameau. Conf. V.

De Belloy (*Pierre-Laurent Buirette de*), né à Saint-Flour en Auvergne en 1727, mourut en 1775. Le choix

qu'il fit de sujets nationaux pour mettre sur la scène française plaisait à Jean-Jacques (901, 907).

Beloselski (le prince), 1775, prince polonais, né à Pétersbourg en 1757, mort en 1809, fut envoyé par Cathérine II à Turin, comme ambassadeur, et rappelé par le comte Panin qui, ne s'occupant que d'affaires, lui trouvait, dit-on, trop d'esprit. Ce prince s'exerça dans notre langue sur la musique, et fit des *poésies françaises*, que Marmontel publia en 1789. Il écrivit de Genève à Rousseau, qui lui répondit une lettre plus sincère que polie, que nous réimprimons et qui est inscrite sous le n° 949.

Berard, 1745, chanteur, qui joua un rôle dans les *Muses galantes*, opéra représenté chez M. de Bonneval, intendant des Menus. Conf., l. VII.

Bergeon, 1766, moine qui avait tenu sur Jean-Jacques des propos que celui-ci méprisa (657).

Bernard, citoyen de Genève, oncle de Jean-Jacques. Il servit sous le prince Eugène, et se distingua à la bataille de Belgrade. Il avait fait un projet de fortification pour Genève que Jean-Jacques eut l'indiscrétion de communiquer. Conf., l. V (6).

Bernex (*Michel-Gabriel Rossillon de*), né à Château-Bleu, près de Genève, en 1757, mort à Annecy en 1734, fut le cent septième évêque de Genève. Il avait commencé par être moine de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Saint-Antoine de Viennois, dont on appelait les membres *Antonins* ou *Antonistes*. Après sa mort, les Antonins, ses anciens confrères, voulurent le faire *béatifier*, afin d'illustrer leur ordre. Une conduite pieuse, des vertus, une vie exemplaire ne suffi-

saient pas toujours. Il fallait des miracles : ils sont à l'inscription dans le calendrier, ce qu'étaient dans le temps de nos guerres des actions d'éclat pour arriver au bâton de maréchal. Le feu ayant pris aux cordeliers d'Annecy, le bon évêque, madame de Warens et Jean-Jacques, âgé de dix-sept ans, se mirent à genoux ; le premier récite une prière pendant laquelle le vent tourna tout-à-coup, ce qui changea la direction des flammes, et l'on put facilement éteindre l'incendie. Tel est le miracle de M. de Bernex. On ne peut en bonne conscience l'attribuer à madame de Warens ni à Jean-Jacques. En 1742 on demanda à celui-ci l'attestation du fait. Le mémoire qu'il rédigea, comme en ayant été témoin, est dans le recueil de ses œuvres. Freron, qui ne négligeait rien, *déterra ce certificat* pour en faire usage lorsque les lettres de la montagne parurent. La doctrine des miracles y est battue en ruine. *La rencontre était heureuse*, dit Jean-Jacques, *et l'à-propos lui parut à lui-même fort plaisant.* Ce qui ne l'est pas moins, c'est l'erreur de date commise par Jean-Jacques, et que personne n'a remarquée. Dans le certificat ou mémoire qu'il a remis, le 19 avril 1742, au P. Boudet, il atteste *qu'au mois de septembre* 1729, *il a vu le vent changer par l'effet des prières de M. de Bernex.* Or, il est resté à Turin toute l'année 1729. Il ne pouvait conséquemment voir ce qui se passait à Annecy. (Voyez l'analyse du troisième liv. des Conf., t. I, p. 10.) En matière de miracle on doit avoir une rigoureuse précision dans les dates. Reste à savoir encore si le vent n'eût pas changé au même instant quand M. de Bernex ne se serait pas mis en oraison et s'il n'eût pas été à Annecy. Question qui rend le miracle une chose fort naturelle, au lieu d'être, comme il le fallait, une dérogation aux

lois de la nature. La théorie des vents et celle des miracles ont toujours été un sujet de discussions. Conf. l. III. Lettres de la Montagne.

Bernis (*François-Joachim de Pierre, cardinal de*), né en 1715, mourut à Rome en 1794. Il était, en 1742, de la société de madame Dupin avec Jean-Jacques. Conf., l. VII.

Berthier (le P.), jésuite, qui travailla avec M. Dupin à la réfutation de Montesquieu. C'est chez le fermier-général que Jean-Jacques le connut : né à Issoudun en 1704, il mourut à Bourges en 1782. Il rédigea le journal de Trévoux pendant 19 ans, écrivit contre les philosophes, etc. Conf., l. VII.

Bertrand, 1765, dans sa correspondance, Jean-Jacques parle des *soins officieux de l'ami Bertrand;* il est aisé de voir que c'est une ironie, mais on ignore quel est ce Bertrand, et peut-être est-ce un sobriquet. (574.)

Bethisy (*Jean-Laurent de*), né à Dijon en 1702, professeur de musique, auteur de *l'Enlèvement d'Europe* (musique et paroles) représenté en 1739, et d'une *Exposition de la théorie et de la pratique de la musique*, 1755 et 1764. Il critiqua Jean-Jacques.

Bettina, *jolie et aimable fille* qui exécuta, à Venise, les symphonies des *Muses galantes*, opéra de Jean-Jacques. 1744. C. l. VII.

Bezenval (madame de), *d'une illustre noblesse polonaise*. Elle voulait faire manger Jean-Jacques à l'office. C. l. VII. Voy. tome Ier de cet ouvrage, p. 49.

Binis (l'abbé de), 1743, écrivait sous la dictée de M. Follau, secrétaire de M. de Montaigu. Cet abbé n'étant

pas en état de le remplacer lorsqu'il se brouilla avec l'ambassadeur, on s'adressa à Rousseau. VII.

Bintinck (le comte de), 1766, s'offrit pour recevoir les livres que du Peyrou devait faire passer à Rousseau lorsque ce dernier était en Angleterre (664).

Bioley (M. de), beau-frère du châtelain du Val-de-Travers. Il en est parlé dans une lettre à madame *de La Tour.* (400.)

Boige (M. de), 1729. Nom du propriétaire de la maison dans laquelle demeurait madame de Warens à Annecy. Voy. *mémoire* remis le 19 avril 1742 à M. *Boudet*, dans les œuvres de Rousseau.

Blainville (madame de), née d'Houdetot. 1758. Jean-Jacques craignait ses sarcasmes. Conf. liv. IX et X.

Blaire (M. de), 1762, conseiller au parlement, père de l'intendant de Strasbourg, avait une maison de campagne à Saint-Gratien. Il prédit que l'*Émile ferait plus de bruit qu'il ne serait à désirer pour l'auteur.* Conf. liv. XI.

Blanchard (l'abbé), maître de musique de la chapelle de Versailles, 1736. Conf. liv. V. (7.)

Boisgelou, 1759, de la société de Jean-Jacques. Conf. liv. X.

Boissi (*Louis de*), 1752, né à Vic, en Auvergne, en 1694. Auteur comique : remplaça Destouches à l'Académie française en 1754. Il mourut en 1758. Il se trouvait avec Jean-Jacques au café Procope. C. l. VIII. (86.)

Bonac (*Jean-Louis d'Usson*, marquis de), d'une ancienne maison. Après avoir servi, il fut successivement ambassadeur en Hollande, à Brunswick, en Saxe, en

Suède, en Pologne (où il reconnut Stanislas Leczinski), en Espagne, à Constantinople, en Suisse. Enfin, c'est pendant son séjour à Soleure qu'il démasqua le prétendu archimandrite qui suivait Jean-Jacques. M. de Bonac mourut à Paris en 1738, à 66 ans. Il s'était distingué dans ses ambassades, et avait rendu des services essentiels à Constantinople et à Madrid. C. l. IV.

Bondeli (*Julie*), 1764. On n'a point de détails sur elle. Jean-Jacques lui a écrit une lettre et parle d'elle dans une autre. (443, 503.)

Bonnefond, 1741. — *Hôbereau boiteux*, et *plaideur*, l'une des premières connaissances que fit Jean-Jacques à son arrivée à Paris. C. l. VII.

Bonnet (*Charles*), 1764. — Né à Genève en 1720, mort en 1793 : philosophe et naturaliste. Jean-Jacques le croyait matérialiste, et en rapportant les opinions de Bonnet, dans l'article qu'il lui a consacré, le savant Cuvier avoue *qu'elles touchent au matérialisme et au fatalisme, quoique Bonnet soit religieux*. Il écrivit une lettre sous le nom de *Philopolis*, relativement au discours sur l'inégalité des conditions, et qu'il adressa à Rousseau, qui lui répondit. C. l. XII. —

Bonneval (*Michel de*), ancien intendant des menus-plaisirs du roi, mort en 1766. C'est chez lui et par ses soins que fut exécuté, aux frais du Roi, l'opéra des *Muses galantes* en 1745. C. l. VII.

Bonneval (*René de*), né au Mans, mort en 1760, a fait beaucoup de petits ouvrages oubliés. En 1753 il fit imprimer la *lettre d'un hermite* contre *J.-J. Rousseau*. Freron ayant fait cause commune avec cet hermite, Jean-Jacques lui écrivit le 21 juillet 1753 une lettre dans

laquelle il se moque de Bonneval, avec qui il *avait eu quelques liaisons et jamais de démêlés.* (64.)

Bordes (*Charles*), né à Lyon en ... mourut en 1781. Il a publié plusieurs ouvrages dont quelques-uns furent attribués à Voltaire. Il avait débuté en 1752 par un *discours sur les avantages des sciences et des arts* en réponse à celui de Jean-Jacques. Ils avaient été liés pendant long-temps. C. l. VII.

Bordeu (*Théophile de*), d'une ancienne famille de Bearn, naquit à Iseste en 1722; il mourut en 1776. C'était un médecin très-célèbre, très-savant, très-grand théoricien, décrivant mieux les maladies qu'il ne les guérissait. *Il donna des médecines pour toute nourriture* à l'unique héritier du maréchal de Luxembourg. Aussi mourut-il de faim. Voy. C. l. XI.

Borlin (l'abbé), 1736, a eu avec Rousseau quelques relations dont la musique était l'objet. (10.)

Boswel, gentilhomme écossais, 1765. Jean-Jacques eut avec lui quelques rapports pendant son séjour en Angleterre. (554.)

Bouchaud, agrégé en droit, 1755. Il n'en est question qu'en passant et comme ayant averti Rousseau qu'une de ses lettres à Voltaire devenait publique. (82.)

Boufflers-Rouvel (la comtesse de), née Saujon. La comtesse de Boufflers-Rouvel, non-moins célèbre par sa beauté que par son esprit et ses connaissances, fut, à son entrée dans le monde, aussitôt après son mariage, attachée à la duchesse d'Orléans, aïeule du duc actuel. S'étant brouillée avec cette princesse, elle passa de cette cour dans celle du prince de Conti, avec lequel elle con-

tracta bientôt une liaison intime. Cette cour était galante, aimable, spirituelle : comédie, spectacle, concert, bals, jeux, tous les amusements auxquels on mettait alors tant de prix, en occupaient tous les moments. Les arts ni la littérature n'y étaient point oubliés. Madame de Boufflers voulut y briller par son talent. Elle fit une tragédie en prose, qu'on ne joua ni n'imprima, mais dont on parla beaucoup.

La mort du comte de Boufflers, son mari, arrivée au mois d'octobre 1764, en lui rendant la liberté, lui permit d'aspirer au rang de princesse. Hume lui donna des avis d'abord, et bientôt après des consolations quand il la vit trompée dans son espoir ; mais elle en éprouva un violent chagrin. Elle envoya son fils à l'université de Leyde.

D'après une lettre de Hume du 16 mai 1766, il paraît que ce jeune homme était alors à Florence, en même temps que le marquis de Barbantane.

Voici comment H. Walpole s'exprime son compte :

« Madame de Boufflers, qui a été en Angleterre, est une savante et maîtresse du prince de Conti, dont elle désire beaucoup de devenir la femme. Elle est un composé de deux femmes, celle d'en haut et celle d'en bas. Il est inutile de dire que celle d'en bas est galante et forme encore des prétentions. Celle d'en haut est également fort sensible et possède une éloquence mesurée qui est juste et qui plaît. Mais tout est gâté par une prétention continuelle d'obtenir des louanges. On dirait qu'elle est toujours posée pour faire tirer son portrait par son biographe ».

Elle passa de nouveau en Angleterre en 1789, et demeura quelque temps à Londres avec sa belle-fille, la

comtesse Amélie de Boufflers, connue par la perfection de son talent sur la harpe.

Madame du Deffand l'appelait *l'idole du temple* qui toujours s'aime et s'admire, et qui, dans cette contemplation, ne voit et ne sent rien que ce qui peut augmenter sa gloire. Elle prétend que le prince de Conti, sur la fin de sa vie, ne pouvait plus la souffrir : qu'il y eut ensuite entr'elle et le roi de Suède la plus tendre amitié. Ce prince, en 1780, étant allé à Spa, madame de Boufflers vint l'y joindre.

Toutes les plaisanteries d'Horace Walpole et de madame du Deffand, qui ne dirent du bien de personne, n'empêchent pas que madame de Boufflers n'eût des qualités précieuses. On en voit la preuve dans le Ier vol. de cette histoire (p. 130 et suiv.) C. l. X. (319, 329, 333, 344, 361, 439, 482, 653, 656, 669, 672, 708, 808, 817.)

Boufflers (*Amélie de*), petite-fille de la maréchale de Luxembourg et depuis duchesse de Lauzan. Elle avait onze ans en 1760. C. l. X.

Boufflers (*Stanislas-Jean*, d'abord abbé, puis chevalier de), mort à Paris, le 15 janvier 1815, à 78 ans. Il avait en société par la vivacité de son esprit un grand avantage sur Jean-Jacques, qui l'a bien jugé dans le XIe liv. des Confessions. Voici ce que dit madame du Deffand (let. 234) : « Le chevalier de Boufflers est ici ; je trouve » qu'il a pris l'esprit de province ; il fronde et a l'air » de mépriser ce qu'il désirait, auquel il ne parvient » pas. Il a plus de talent que de discernement, de tour » et de finesse que de justesse : en vérité, à l'examen, il » y a peu d'esprits dont on soit et dont on puisse être » parfaitement content. » Madame du Deffand était une aveugle clairvoyante.

Boulainvilliers (le président de), 1763, d'une ancienne maison originaire de Picardie, et de la même famille que l'historien. Il avait la mémoire remplie d'une foule d'anecdotes très-plaisantes qu'il racontait à Rousseau. (384.)

Boulanger (*Nicolas-Antoine*), né en 1722, mort en 1759. Rousseau le voyait à Passy en 1752, chez son ami M. Mussard, qui croyait *tout de bon que l'univers entier n'était que coquilles et débris de coquilles.* Cette conchyliomanie avait du rapport avec les idées de *Boulanger, qui étendait,* dit Jean-Jacques, les systêmes de *Mussard* sur la durée du monde. C. l. VIII.

Bourbonnais (mademoiselle), 1745, au nombre des actrices qui chantèrent à la répétition de l'opéra des *Muses galantes*, chez M. de la Popelinière. C. l. VII.

Bourette (*Charlotte Renyer*, femme), née à Paris en 1714, morte en 1784. Elle tenait un café et faisait des vers qu'elle adressa d'abord à tous les hommes célèbres, à commencer par Frédéric qui lui envoya un étui d'or : le duc de Gesvre lui donna une écuelle d'argent, Voltaire une tasse de porcelaine. Dorat seul la paya de la même monnaie et lui rendit vers pour vers. Ils avaient probablement un peu plus de valeur. Pour modérer un peu la vanité que pouvait causer une telle faveur, elle en fit pour son porteur d'eau et sa blanchisseuse. L'histoire ne nous dit pas ce qu'elle reçut en échange. Il lui était difficile d'oublier dans sa revue J.-J. Rousseau. Elle donna à son occasion une preuve de son *tact*. Elle lui écrivit deux fois pour l'inviter à prendre du café chez elle dans la tasse que lui avait donnée Voltaire : mais comme elle était accoutumée à du retour, elle lui demanda un exemplaire de sa Nouvelle Héloïse. Jean-Jacques lui ré-

pondit que tous les exemplaires étaient donnés ou destinés; qu'il lui faudrait en acheter un, qu'il ne savait point payer les louanges, qu'il mettait d'ailleurs un plus haut prix aux siennes, enfin que s'il *prenait jamais du café chez elle, ce ne serait pas dans la tasse dorée de Voltaire, parce qu'il ne buvait pas dans la coupe de cet homme-là.* Madame Bourette en fut cette fois pour sa prose et ses vers, car ses deux lettres étaient accompagnées de vers. On a recueilli, en 1755, ses œuvres en deux volumes, sous le titre de *Muse Limonadière*. En 1779 elle publia une comédie en un acte et en vers, intitulée la *Coquette punie*. (239.)

Bourgeois, 1765, écrivit à Rousseau qui lui fit dire qu'il lui répondrait. (532.)

Bouvier, 1737, jeune homme tué dans la guerre, en Hongrie. (10.)

Bouvier, 1737, correspondant de madame de Warens qui lui faisait passer des fonds pour Rousseau, pendant le voyage de ce dernier à Montpellier. (16.)

Bovier, 1768, nom de celui par qui *Thévenin* fit réclamer de Rousseau neuf francs qu'il prétendait lui avoir prêtés 10 ans auparavant. *Thévenin* était chamoiseur, et *Bovier* gantier. (828, 831, 833, 835.) Rêveries, 7e Prom.

Boy de La Tour, 1744. C'est par ses soins que Jean-Jacques découvrit une friponnerie de M. de Montaigu. C. l. VII.

Boy de La Tour (madame), née Roguin. Jean-Jacques étant allé de Montmorency à Yverdun, au mois de juin 1762, il y fit la connaissance de cette dame, et se lia particulièrement avec elle. Il en parle dans ses lettres

et toujours d'une manière affectueuse. Elle mit à sa disposition une maison meublée qui appartenait à son fils, dans le village de Motiers. C. l. XII. (706, 709.)

Boy (*Pierre*), 1764, parent des précédents, se conduisit mal avec Rousseau, qui fit contre lui une brochure de quelques pages intitulée *Vision de Pierre de la Montagne dit le Voyant*. C. l. XII.

Boze (*Claude Gros de*), né à Lyon en 1680, mort en 1753. Il prit le nom de Boze par reconnaissance pour un oncle maternel qui lui laissa toute sa fortune. Il refusa la place de sous-précepteur du Roi.

Il accueillit Rousseau lorsqu'il vint à Paris en 1741 et lui rendit des services. C. l. VII.

Breguet, 1763, visitait Jean-Jacques pendant son séjour à Motiers. C'était l'ami de madame La Tour de Franqueville. (438.)

Breil (le marquis de), 1729, fils du comte de Gouvon chef de la maison de *Solar*. Il était ambassadeur à Vienne pendant le séjour de Rousseau chez son père. Il avait une fille très-belle et qui fit sur Jean-Jacques, alors âgé de dix-sept ans, une impression fort vive, à en juger par le portrait qu'il en a fait quarante ans après. Conf., l. III.

Bremond (M. de), directeur des douanes de Toscane, l'un des amants de *Zulietta*, 1743. Conf. l. VII.

Brignolé (madame de), 1743, était de la société de madame Dupin. Conf. l. VII.

Brionne (madame de), 1770. Rousseau lui écrit par M. *Pépin de Belle-île* (927). Elle était de la cour du prince de Conti.

Broglie (madame de), fille de madame de Bezenval, 1743. Elle accueillit Jean-Jacques et sut inspirer à sa mère quelqu'intérêt pour lui. Conf. l. VII.

Bruhl (M.), 1767, alla voir Rousseau, pendant qu'il était à Chisvick, et lui déplut. (727.)

Bruna (madame), 1756, cantatrice italienne. Elle chanta à la Chevrette un motet dont Jean-Jacques avait fait la musique. Conf. l. XI.

Buchelal (M. de), 1757. Nom de l'auteur d'un ouvrage que Jean-Jacques se proposait de copier, ce qui ferait croire qu'il n'a pas été imprimé. Cette conjecture est encore autorisée par l'ignorance où nous ont laissé nos recherches sur l'ouvrage et l'auteur dont il n'est question que dans une lettre de Rousseau. (140.)

Buch'oz (*Pierre-Joseph*), 1764, né à Metz en 1731, mort à Paris en 1807. Il a écrit plus de 300 volumes sur l'histoire naturelle ou l'économie rurale. Impatienté de cette fécondité, *l'Héritier*, grand botaniste, ayant trouvé dans ses voyages une plante qui exhalait une odeur fétide très-commune et *connue d'un chacun*, la nomma *buchoziana*. Jean-Jacques parle d'un de ses ouvrages. (491.)

Buffon (*Georges-Louis le Clerc*, comte de), né en 1707, mort en 1788. Il n'y a, dit M. *Cuvier*, qu'une opinion sur Buffon considéré comme écrivain. Cependant Voltaire, d'Alembert, Condorcet le critiquèrent. Le premier fut brouillé pendant quelque temps avec lui, et le second l'appelait le *comte de Tuffière* et ne voulait pas qu'on lui en parlât. C'était moins par inimitié personnelle que pour faire sa cour au patriarche de Ferney. L'homme le plus en état de juger Buffon, sous

tous les rapports, est celui qui, comme l'historien de la nature, réunit à l'étendue des connaissances les charmes du style; celui qui a fait faire à la science de grands progrès et qu'on regrette de voir détourné d'une carrière dont il a reculé les bornes et qui lui doit son éclat. Voici le langage qu'il tient sur *Buffon* : « Pour la marche forte » et savante de ses idées, pour la pompe et la majesté » de ses images, pour la noble gravité de ses expressions, » pour l'harmonie soutenue de son style, il n'a peut-être » été égalé par personne.... Son éloquent tableau du dé- » veloppement physique et moral de l'homme est un » très-beau morceau de philosophie.... Ses idées con- » cernant l'influence qu'exercent la délicatesse et le de- » gré de développement de chaque organe sur la na- » ture des diverses espèces, sont des idées de génie qui » feront désormais la base de toute histoire naturelle » philosophique. Celles sur la dégénération des animaux » et sur les limites que les climats, les montagnes et les » mers assignent à chaque espèce, peuvent être consi- » dérées comme de véritables découvertes qui se con- » firment chaque jour et qui ont donné aux recherches » des voyageurs une base fixe dont elles manquaient » absolument auparavant. »

En 1729, intendant du Jardin des plantes; 1733, à l'Académie des sciences, en remplacement de M. de Jussieu; 1753, à l'Académie française en place de l'archevêque de Sens.

On verra à l'article *Saint-Pierre* les motifs pour lesquels nous avons rapporté le jugement de M. Cuvier. Rousseau fit une visite à Buffon en 1770, v. t. I, fin de la IIe période. (507, 541.)

[x] Burnand, 1763., trouvant que la profession de foi du

Vicaire Savoyard était dangereuse, il écrivit à Rousseau pour l'engager à modifier l'Emile : c'est le sujet des lettres dont les réponses sont inscrites sous les nos 387, 389, 393.

Buttatuoco, 1763, gentilhomme corse, capitaine au service de France dans *Royal-Italien*, fut au nombre de ceux qui engagèrent Jean-Jacques à écrire pour l'établissement du gouvernement de Corse. Il lui fournit beaucoup de pièces pour le mettre au fait de l'histoire de la nation et de l'état du pays. C. XII.

Cahouet, 1757, secrétaire de M. d'Epinay. Conf. l. X.

Cahusac, 1760, né à Montauban, mort à Paris en 1769. Auteur de plusieurs opéra, d'un traité sur la danse, des articles de l'encyclopédie relatifs au théâtre lyrique, etc. Rival de Grimm auprès de mademoiselle Fel, fille d'opera et préféré par elle, fut cause de la singulière maladie du baron, si comiquement décrite au 8ème liv. des Confessions.

Camille et Coralline (1747). Deux chanteuses, filles de Veronèse. Leur père après s'être engagé, ainsi qu'elles, pour le théâtre italien de Paris, restait tranquillement à Venise, y mangeant la somme reçue pour leur engagement sans se mettre en peine d'en remplir les conditions. Rousseau les réclama hautement du sénateur *Justiniani* qui les protégeait et qui fut obligé de les faire partir. Conf. l. VII.

Campra (*André*), 1735. Intendant, premier maître de quartier de la musique de la chambre du roi et conseiller de S. M. en ses conseils. L'abbé Blanchard qui le remplaça, devait placer Rousseau dans cet établissement.

Campra, qui avait une grande réputation, travailla pour l'Académie royale et fit la musique d'un grand nombre d'opéra. Il mourut à Versailles en 1744, âgé de 84 ans. (7.)

Canovas, 1734. Employé au cadastre à Chambéry avec Jean-Jacques. Il était des concerts de madame de Warens et jouait du violoncelle. C. l. V.

Carrio, 1744. Successivement secrétaire d'ambassade à Venise, en Suède, à Paris, et chargé d'affaires de la cour d'Espagne. Il ajouta une lettre à son nom, et lorsqu'il vint à Paris vers 1760, il se faisait appeler le chevalier de Carrion. C. l. VII et X.

Cartier, 1759. Génevois qui crut qu'en écrivant à Jean-Jacques, il était convenable de le tutoyer. Rousseau le persifla dans sa réponse. (187.)

Casenove, 1766. Il en est parlé dans la lettre n° 658.

Castel (*Louis-Bertrand*), jésuite : né à Montpellier en 1688, il mourut à Paris en 1757, célèbre par ses systêmes et ses singularités, au nombre desquels fut l'invention d'un *clavecin oculaire*. Il prétendait qu'en variant les couleurs, on pouvait affecter l'organe de la vue, comme on affecte celui de l'ouïe par la variété des sons. Il dépensa son temps et son argent à construire une machine qui ne répondit point à son attente. Il rendit quelques services à Rousseau. C. l. VIII.

Castellane (le comte de), ambassadeur de France à Constantinople. Il y remplaça M. de *Villeneuve* en 1740. C'est à lui que s'adressa *Rousseau* pour réclamer, au nom de madame de *Warens*, l'héritage de son parent, M. de La Tour, gentilhomme du pays de Vaud, mort à Con-

tantinople. M. de Castellane ayant été remplacé dans le mois d'octobre 1746 à Constantinople par M. Désalleurs, la lettre qu'on date de 1753, doit être de 1746 au plus tard. (34.)

Castries (*Charles-Eugène-Gabriel de La Croix*, maréchal de), né en 1727, mort en 1801 à Wolfenbutel, où le duc de Brunswick qu'il avait battu à Clostercamp, lui fit élever un monument. Rousseau croit que *Grimm* l'accompagna; mais c'est le maréchal *d'Estrées*, si l'on en croit madame d'Epinay. C. l. IX.

Cataneo, de la famille des architectes italiens de ce nom, était agent du roi de Prusse à Venise en 1743. Jean-Jacques avait du goût pour sa fille, jeune et belle personne dont *Garrio*, son ami, était amoureux. C. l. VII.

Caton (*le P.*), 1735, cordelier, l'ame des concerts de madame de Warens. C'était un homme aimable que les moines persécutèrent et firent mourir de chagrin. C. l. V.

Cavelier, libraire à Paris en 1747. (790.)

Caylus (le comte de), Rousseau à son arrivée à Paris, en 1741, lui était recommandé. Conf. l. VII.

Cerjeat (M. de), 1766, ami de *du Peyrou*, qui le mit en rapport avec Jean-Jacques. (657, 716.)

Cezarges (le marquis de), 1770. Nom du propriétaire de la maison qu'occupait à Monquin, près de Bourgoin, Jean-Jacques Rousseau. Thérèse y ayant été insultée, Rousseau se plaignit amèrement à M. de Cezarges. (913.)

Chaignon (M. de), chargé des affaires de France à Sion, chez lequel Jean-Jacques passe à son retour de Venise, en 1744. C. l. VII.

Chaillot, 1765, colonel qui défendit avec chaleur

Jean-Jacques, lorsqu'on persécuta celui-ci en Suisse (489, 580.) Conf. liv. XII.

Chais, 1765, né à Genève en 1701; ministre en Hollande, qui fit beaucoup de démarches pour faire condamner les ouvrages de Rousseau. (551.)

Challes (mademoiselle de), 1735, élève de Rousseau, à Chambéry. Conf. liv. V.

Charli, 1735, sœur de mademoiselle de Challes, et la plus belle femme de Chambéry. Voyez le portrait des deux sœurs. Conf. l. V.

Chambrier (le baron de), conseiller de légation, qui passa seize ans à Berlin, de 1748 à 1764. Il était ami de du Peyrou, qui lui fit faire la connaissance de Rousseau. (602.) Voyez l'article *Formey*.

Chamfort (*Sébastien-Roch Nicolas*), né en Auvergne en 1741, prit en entrant dans le monde le nom sous lequel il est connu. Il mourut en 1794. Il avoit voulu se détruire, on le guérit de ses blessures, mais elles furent indirectement cause de sa mort. Chamfort avait beaucoup d'esprit et de talent. Il paraît, d'après la notice de M. *Ginguené* (*Biographie* universelle), que Chamfort a laissé des ouvrages plus importants que ceux qui ont été publiés, et que quelqu'un se les est appropriés. Il correspondit avec Rousseau. (474, 490.)

Champagneux, maire et châtelain de Bourgoin, 1763. Il fut témoin de l'engagement contracté par Rousseau avec Thérèse : engagement que le premier regardait comme un véritable mariage. Voy. IIe période, tome I. (836.)

Chappuis (*Marc*), né à Genève en 1734, successeur

de Gauffecourt dans la recette des sels du Valais (79, et 604). C. l. VIII.

Charbonnel, 1737, correspondant de Rousseau pendant le voyage que fit ce dernier à Montpellier (13).

Charolais (le comte de), 1759. Il est parlé de ses cruautés dans le XIe liv. des Confessions et à la fin d'Emile.

Chassot, 1761. Il en est mention dans une lettre à madame de Luxembourg. (243.)

Chatelet (mademoiselle du), 1733, amie de madame de Warens. Elle avait ce *goût de morale observatrice qui porte à étudier les hommes* : elle donna ce goût à Jean-Jacques qui la vit souvent à Lyon où elle demeurait. C. l. IV.

Chauvel (M. de), 1766. Voltaire faisait courir le bruit qu'il avait offert une retraite à Rousseau; que celui-ci, au lieu d'être secrétaire d'ambassade à Venise, y avait été domestique de M. de Montaigu. M. de Chauvel fit une série de questions relativement à ces faits et à d'autres pour connaître la vérité. Jean-Jacques y répondit. (696.)

Chazeron, 1768, cité dans une lettre comme disant *que le Rhin était un petit ruisseau.* (886.)

Chenonceaux (*Dupin de*), fils de M. Dupin, avait une mauvaise tête qui a failli déshonorer sa famille et qui l'a fait mourir à l'île de Bourbon. Pendant les huit jours que Jean-Jacques fut auprès de lui (en 1743), il l'empêcha *de nuire à lui et à d'autres.* C. l. VII.

Chenonceaux (madame de), fille unique de madame la vicomtesse de Rochechouart, avait du mérite, de l'esprit

et de l'amabilité. Son esprit était métaphysique et profond, quoique parfois un peu sophistique. Ses goûts, et ceux de madame Dupin, sa belle-mère, étaient opposés. Madame de Chenonceaux trouva dans l'étude des consolations. Conf., l. VIII. Voici ce qu'en dit Rousseau :

« J'entrepris l'Émile à la sollicitation d'une mère : mais cette mère, toute jeune et tout aimable qu'elle est, a de la philosophie et connaît le cœur humain ; elle est par la figure un ornement de son sexe, et, par le génie, une exception. C'est pour les esprits de la trempe du sien que j'ai pris la plume et non pour messieurs tel et tel qui me lisent sans m'entendre, et qui m'outragent sans me fâcher (1) ». (46, 547.)

Choiseul (le duc de), 1760, né en 1719, mort en 1785, l'un des plus habiles ministres qu'ait eus la France, et qui joignait à une politique profonde une amabilité rare. Le pacte de famille, l'humeur de Catherine et de Frédéric qui se plaignaient de rencontrer sans cesse le duc au-devant de leurs projets; le mot du Roi qui s'écria, lors du partage de la Pologne : *Ah! cela ne serait pas arrivé si Choiseul eût encore été ici*; des institutions utiles et sages, démontrent les grands talents de M. de Choiseul : mille traits prouvent sa bienfaisance et sa bonté. Mais les *Terrai*, les d'Aiguillon et les *Maupou*, ses ennemis personnels, les jésuites et leurs nombreux partisans ont toujours tâché de ternir sa réputation. Rousseau crut qu'il était l'objet de sa malveillance. Conf., l. XI, V, t. I, p. 67 de cet ouvrage. (902.)

Chouet (M.), 1754, premier syndic à Genève : Rousseau se plaint de sa froideur. Conf., l. VIII. (487.)

(1) Lettres écrites de la montagne.

CLAIRAUT (*Alexis-Claude*), né à Paris en 1713, mort le 17 mai 1765, célèbre mathématicien. Il fut à dix-huit ans de l'académie par une dispense d'âge dont il est l'unique exemple. Il joignait au savoir, la clarté, la justesse d'esprit, et malgré sa modestie, l'éclat de son mérite le fit rechercher. Il estimait Rousseau : *ce fut le seul qui dit hautement et librement à tout le monde, tout le bien qu'il pensait d'Emile, dont la lecture avait réchauffé sa vieille âme.* Conf. l. X et XI. (566.)

CLAPARÈDE, né en 1727 à Genève, où il fut successivement professeur de belles-lettres, et pasteur. Il est l'auteur d'un livre que M. d'Ivernois envoya à Rousseau, qui ne le lut pas, préférant la botanique et le bilboquet, et priant son ami de ne plus lui adresser de si beaux livres, parce qu'ils l'ennuient à la mort, et qu'il n'aime pas à s'ennuier. Il est probable que ce livre (que Rousseau ne désigne pas) était *les Considérations sur les miracles* dans lesquels M. Claparède *défend ceux de l'Ancien et du Nouveau-Testament.* Cet ouvrage parut en 1765. (604.)

CLÉRY (mademoiselle de), 1754, nom de la personne qui envoya de Blois à la mère de Thérèse, un panier de provisions que les gens de M. *Delastic* s'approprièrent et que Rousseau réclama dans les lettres inscrites sous les nos 73 et 74.

CLOT (madame), 1720, voisine du père de Rousseau à Genève. Tour qu'on lui fait. C. l. I. Voy. à l'article Jean-Jacques Rousseau le couplet de chanson où il est question de cette vieille.

COCCELLI, directeur-général du cadastre, à Chambéry, en 1733. Avocat à qui Jean-Jacques eut l'imprudence de remettre un manuscrit de son oncle Bernard, sur les fortifications de Genève. C. l. V.

Coindet, 1760, Génevois, commis chez MM. *Théllusson* et compagnie, fut chargé de la direction des dessins et des planches pour la Nouvelle Héloïse. Il se présentait chez toutes les connaissances de Rousseau, de sa part, et s'y établissait sans façon. C. l. X. (167.)

Ces soins officieux déplurent à Jean-Jacques, qui n'aimait pas qu'on le prévînt, ni qu'on agît en son nom. Le neveu de M. Coindet nous a fait passer une lettre inédite très-intéressante. (Voy. lettres inédites.)

Colombies, 1767, nom de la personne chez qui demeurait à Londres Jean Rousseau, cousin de Jean-Jacques. (754, 755.)

Côme (*Jean Baseilhac* dit *le frère*), né près de Tarbes en 1703, mort en 1781, habile chirurgien qui embrassa la vie monastique et en 1729 entra dans l'ordre des Feuillants, sous le nom de *Jean de S. Cosme*. Il ne fit profession qu'après s'être assuré la conservation de sa liberté, voulant toujours exercer un état dans lequel il rendait tant de services à l'humanité; il inventa beaucoup d'instruments utiles, au nombre desquels on distingue celui qui rend l'opération de la taille plus sûre, plus facile et plus prompte. Il établit à ses frais, en 1753, un hôpital où les pauvres étaient opérés gratis. J.-J. se loue de son adresse et de son habileté. C. l. XI.

Comparet (*Jean-Antoine*), né à Genève en 1722, publia sur le *livre intitulé Emile*, une lettre à M. J.-J. Rousseau, 1762, contre la profession de foi du Vicaire Savoyard. Rousseau l'appelle insecte venimeux (379).

Condamine (*Charles-Marie La*), né à Paris en 1701, mort en 1774. « Un caractère gai, curieux outre mesure,

» vrai en tout, infatigable dans la recherche de la vérité » sans exception de cause, le rend précieux à ceux qui » aiment à voir des originaux. Il a voyagé et étudié » toute sa vie en philosophe.... Il était sourd et curieux » à l'excès, deux qualités qui ne s'entr'aident guère. » Rousseau en parle dans ses Conf. l. XI.

La Condamine est un caractère à étudier. Cette avidité de connaissances qui l'empêchait de s'arrêter et le poussait au-delà des bornes (1) posées par l'usage et les bienséances, sans qu'il en eût le moindre soupçon. Ce courage héroïque qui lui fit affronter la plus douloureuse opération *pour s'instruire* et pouvoir en rendre compte, est un trait tellement remarquable, tellement rare, que les anciens n'en offrent point de semblables.

Condillac (*Etienne-Bonnot de*), né à Grenoble en 1715, était frère de l'abbé de Mably et neveu du grand-prévôt de Lyon, chez qui Rousseau passa l'année 1740 comme instituteur de ses deux enfants. Il connut l'abbé de Condillac en 1742 : ils se lièrent tous les deux et se rendirent mutuellement service. Les longues séparations et plus encore la différence dans les travaux, rendirent cette liaison durable. Condillac dirigea ses études vers la métaphysique, et fut à l'abri de l'envie, ne l'éprouvant point, parce qu'il en était garanti par la sagesse de son caractère, et ne l'inspirant point, parce que la carrière qu'il parcourait n'était point celle des gens de lettres.

---

(1) Un jour il lisait, par-dessus l'épaule d'une dame, la lettre qu'elle écrivait. Elle s'en aperçut, et mit ces mots : *M. de la Condamine qui lit ce que je vous.....* Moi, Madame, reprit-il vivement, pouvez-vous me croire capable.....

Devenu précepteur de l'infant, duc de Parme, petit-fils de Louis XV, il se rendit célèbre, moins par ses succès, que par la méthode qu'il adopta et par son *Cours d'études*. Tronchin vint inoculer son élève : Condillac en le soignant gagna la petite vérole ; ce qui fit dire à Rousseau qu'il méritait mieux par ce dévouement les honneurs rendus au médecin, que le médecin même. Rousseau le fit dépositaire d'un de ses manuscrits ; c'étaient les *Dialogues ou Rousseau juge de Jean-Jacques*, ainsi que l'auteur le dit dans le post-scriptum de cet ouvrage. Condillac s'était retiré dans la terre de Flux qu'il possédait près de Baugency. Il y mourut en 1780. Conf. l. VII (554).

Condorcet (*Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat*, marquis de), né en Picardie en 1743, était d'une famille originaire du Dauphiné. Dénoncé après la révolution du 31 mai, il erra dans les environs de Paris. Arrêté à Clamart et conduit à Bourg-la-Reine, le 28 mars 1794, il s'empoisonna pour éviter le dernier supplice. L'auteur de l'article Condorcet, dans la *biographie universelle*, dit qu'ayant voulu se réfugier *dans la maison de campagne d'un ancien ami, il ne le trouva point*. C'est une erreur d'après le récit de madame Suard qu'on nous saura gré de transcrire (1).

« Nous allâmes passer deux ou trois jours à Paris,
» M. *Suard* et moi. A notre retour, nous apprîmes qu'un
» homme couvert d'un méchant bonnet, d'un pantalon,
» et ayant une très-longue barbe, s'était présenté deux
» fois à Fontenai-aux-Roses et avait paru très-attristé
» de ne pas nous trouver. Le lendemain, à neuf heures

(1) *Essais de Mémoires sur M. Suard*. Paris, 1820, in-12, p. 195 à 203.

» du matin, notre servante entra dans mon appartement
» avec un air d'effroi. Ah! madame, s'écria-t-elle, il
» vient de se présenter ici un homme affreux qui a la
» barbe effroyable. Je viens de le conduire à M. Suard.
» Je pensai vaguement que c'était un homme dont la vie
» était menacée et qui venait nous demander un asile,
» mais je me gardai bien de laisser soupçonner rien à
» cette servante patriote, et me moquai de son effroi.
» Je lui dis que c'était sans doute un commissionnaire
» qu'un de mes amis nous envoyait. Elle sortit et bientôt
» M. Suard rentra en me disant avec précipitation, don-
» nez-moi vos clefs, ma bonne amie; donnez-moi celles
» du buffet, celles du vin; donnez-moi du tabac. Mon
» Dieu, lui dis-je, en lui donnant tout ce qu'il me de-
» mandait, qu'est-ce que c'est donc, mon ami? Je vous
» dirai tout, répondit-il, avec la même précipitation,
» mais restez ici, je vous défends de monter. C'était
» la première fois que j'entendais ces paroles; et il ajouta
» tout de suite, me le promettez-vous? Oui, lui dis-je, trop
» sûre que sa tendresse pour moi l'inspirait, je vous le pro-
» mets. M. Suard fut plus de deux heures à reparaître dans
» mon appartement; je m'étais levée pendant ce temps,
» et comme j'avais deux fenêtres dont une montrait la
» porte-cochère, je vis sortir cet homme, mais je ne vis
» que son dos, et son attitude seule m'inspira la pitié la
» plus profonde. Il cherchait, sans se retourner, dans
» l'une et l'autre de ses poches, quelque chose qu'il ne
» trouvait point. Il partit, et M. Suard vint me dire que
» c'était M. de C**, qui nous avait été si cher. Ah! quelle
» satisfaction qu'il ne se fût point présenté à moi la pre-
» mière! Un cri de douleur, en le voyant dans cet état,
» serait sorti de mon cœur, l'aurait perdu, et je ne m'en
» serais jamais consolée! Il venait d'abandonner son

» asile, étant hors la loi, dans la crainte de compro-
» mettre la femme généreuse qui le lui avait donné et
» qui voulait le retenir. Cet homme, autrefois si chéri
» de tous ceux qui le connaissaient, qu'on distinguait
» par l'épithète de *bon;* cet homme dont l'existence
» était si honorable, mourait de faim, de soif, depuis
» trois jours, et n'avait, pour reposer sa tête, que le pavé
» des carrières qui sont sur la route de Fontenay. Une
» pierre s'en était détachée et l'avait blessé à la jambe.
» N'ayant point de passe-port il n'osait se présenter qu'à
» nous. Ah! combien je fus touchée de ses malheurs!
» Il avait tout expié dans ce moment. Je ne me rappelai
» que cette amitié sans exemple qui, pendant seize ans,
» avait répandu un charme si doux sur ma vie; amitié
» qui avait presque surpassé les idées que je m'étais
» formées moi-même de ce sentiment.

» M. Suard s'était empressé de lui faire accepter du
» vin de Malaga, une nourriture très-substantielle et
» du tabac pour lequel il avait pris depuis peu de temps
» une sorte de passion. J'en avais donné un cornet à
» M. Suard : mais quel fut mon chagrin, en traversant
» mon salon, de trouver ce cornet à terre. C'était ce
» tabac qu'il cherchait dans ses poches, avant que d'ou-
» vrir la porte-cochère. C'est, j'en suis persuadée, ce
» malheureux incident qui le fit entrer dans un cabaret
» de Clamart, avec l'espérance d'en trouver; car la faim
» ne pouvait le poursuivre après le déjeûner qu'il avait
» fait. M. Suard avait aussi garni ses poches, lui avait
» donné du linge pour sa jambe malade, un Horace pour
» le distraire dans la journée, et lui avait indiqué un
» rendez-vous à huit heures du soir, à la nuit tombante.

» Il avait demandé à M. Suard s'il pouvait lui donner
» un asile. M. Suard lui dit qu'il lui sacrifierait volon-

» tiers sa vie, mais qu'il ne pouvait disposer de la
» mienne; qu'il allait m'en parler et qu'il savait bien
» d'ailleurs que j'étais disposée au même sacrifice. Il
» répondit, j'en suis bien sûre. Mais, lui dit M. Suard,
» nous habitons une commune détestable, et vous cour-
» riez vous-même ici le plus grand danger, si je vous y
» retenais, n'ayant qu'une servante qui nous est suspecte.
» J'espère cependant pouvoir vous garder une nuit, sans
» danger pour vous et pour ma femme. M. Suard ajouta
» qu'il allait partir pour Paris et tâcherait de lui appor-
» ter un passe-port; qu'il fallait qu'il revînt à huit
» heures du soir de ce jour même; qu'il écarterait notre
» servante; qu'il passerait la nuit sous notre toit et pour-
» rait, avec son passe-port, aller dans le lieu qui lui con-
» viendrait le mieux.

» Il avait dit à M. Suard qu'il ne craignait d'être ar-
» rêté que dans la matinée, et que, s'il avait une nuit
» devant lui, il était sûr d'échapper à ses bourreaux.

» Il montra aussi à M. Suard les plus grands regrets
» sur la direction que suivaient les patriotes, et dans la-
» quelle des affections, qui le gouvernaient impérieuse-
» ment, l'avaient entraîné. Je puis assurer, du moins,
» qu'il n'est point l'auteur des infamies qui ont paru sous
» son nom, dans un journal de ce temps contre le Roi. Il
» avait consenti que l'auteur se servît de son nom, et
» cet homme indigne a abusé de sa confiance pour le
» flétrir.

» M. Suard partit à pied et revint de même, très-fati-
» gué, mais très-content d'avoir obtenu un passe-port
» de Cabanis. J'étais aussi bien contente. Nous don-
» nâmes congé à la cuisinière, jusqu'à dix heures. Nous
» fermâmes la porte du côté de l'escalier qui allait à nos
» appartements. On ne pouvait entrer que du côté du

» jardin. Il devait coucher sur le canapé du salon que
» nous remplîmes de nourriture, de vins, de linge, de
» tabac, enfin de tout ce qu'il pouvait désirer. Je dis à
» M. Suard que, puisqu'il y avait du danger (car les
» municipaux pouvaient venir et nous étions perdus),
» je voulais le partager et voir ce pauvre C**. J'étais
» sûre que ma tendre pitié lui donnerait la plus douce
» satisfaction. M. Suard y consentit; mais nous l'atten-
» dîmes inutilement jusqu'à dix heures. Nous imagi-
» nâmes qu'il était allé du côté d'Auteuil, où étaient sa
» femme et sa fille. Mais le lendemain au soir, étant
» chez un de nos voisins, ce voisin dit à ceux qui l'envi-
» ronnaient et dont M. Suard faisait partie : Savez-vous
» qu'on croit que c'est M. de C** qu'on a trouvé mort
» ce matin dans les prisons de Bourg-la-Reine? M. Suard,
» frappé d'étonnement et de douleur, lui dit: Parlez bas,
» je vous prie, monsieur, pour que ma femme ne vous
» entende pas, et veuillez me dire ce que vous savez là-
» dessus. Cet homme lui raconta alors que la veille
» (jour où nous l'attendions), vers six heures, un homme
» inconnu s'était présenté dans un cabaret de Clamart
» (près de Fontenay); qu'il avait demandé des œufs;
» que quelques municipaux y étant venus peu de temps
» après, ils avaient trouvé quelque chose d'extraordi-
» naire dans son costume et lui avaient dit: Mais vous
» n'êtes pas de cette commune, citoyen? qui êtes-vous?
» où allez-vous? montrez-nous vos papiers; et que, sur
» ses réponses embarrassées et son défaut de passe-port,
» ces municipaux lui avaient déclaré qu'ils allaient le
» conduire au Bourg-la-Reine. Il ne pouvait s'y rendre
» à pied, ayant une jambe malade. Ils le mirent dans
» une charrette. Arrivé là, on l'avait trouvé mort le len-
» demain matin dans cette même chambre. Il avait sur

» lui une chemise d'un très-beau linge, marquée d'un » C, de l'argent et un Horace dans sa poche. Il n'y eut » plus de doute. Quand j'appris plus tard cette funeste » fin, je versai des larmes en abondance. Mais, hélas! » ne devais-je pas regretter de ne les avoir pas versées » plus tôt? »

Condorcet avait envoyé, en 1770, un exemplaire de son *Essai d'Analyse* à Rousseau, qui lui répondit la lettre inscrite sous le n° 900.

Conti (*Louis-François de Bourbon, prince de*), né à Paris en 1717, mourut en 1776; il servit et se distingua. Il aimait les lettres et ceux qui les cultivaient. Ses liaisons avec les personnes qui blâmaient les opérations de la cour, éloignèrent de lui Louis XV, qui cessa de l'employer. Quelque temps avant sa mort, il se fit apporter son cercueil, s'y plaça et fit des plaisanteries sur ce qu'il s'y trouvait à l'étroit. Voici la manière dont madame du Deffand annonçait cette mort à Walpole, dans sa lettre du 4 août 1776 : « M. le prince de Conti mourut » avant-hier après dîner : il avait reçu la visite de l'ar- » chevêque et des exhortations de M. de la Borde : *c'est* » *tout ce qu'il a reçu.* Son fils s'est très-bien conduit, les » d'Orléans et les Condé ne lui ont donné aucune marque » d'attention. » Elle voulait parler des sacrements que le prince avait refusés. L'éditeur des lettres de la marquise rapporte, à ce sujet, les propos qui furent tenus dans les nouvelles du jour. « Tout le monde s'accorde à » convenir qu'il y a eu conversation entre le malade et » l'archevêque de Paris. Elle a eu lieu le jour de la pre- » mière visite du prélat. Depuis, il a été refusé deux fois » par le suisse, à la porte de la rue, sans être descendu » de carrosse, et en présence d'un peuple immense. Les

» gens du métier reprochent à M. de Beaumont (l'arche-
» vêque) de n'avoir pas sauvé ce scandale, avec un peu
» d'astuce, en descendant, en entrant dans la cour, en
» se tenant en quelque endroit pour en imposer un
» moins aux spectateurs, afin qu'on crût qu'il avait été
» admis auprès de Son Altesse. » Il est probable que M. de Beaumont préférait la vérité à l'inconvénient du scandale. C'était un spectacle nouveau de voir un prince du sang refuser les sacrements, tandis que plusieurs de ceux qui se donnaient pour esprits forts, les recevaient après avoir affiché l'incrédulité, ce que n'avait point fait le prince.

Il accorda toujours à Jean-Jacques une protection spéciale, et fut constant dans l'intérêt qu'il prenait à son sort. Il le visita tant à Montmorency qu'au château de Trie. Conf. l. X. (311, 822, 877.)

Conway (*le général*), nommé secrétaire d'état en 1765, fut remplacé en 1768 par lord *Weymouth*. Il rendit des services à Rousseau (682, 752, 761), et ne partagea ni les préventions, ni la haine de David Hume. Celui-ci, dans une lettre à madame de Boufflers, se plaint de ce que le général Conway ne condamne pas Rousseau. Ce général vint en 1774 à Paris, et vit madame du Deffand qui s'exprime ainsi sur son compte (lettre 204), en écrivant à son cher Horace Walpole: « C'est l'homme
» le plus aimable, le plus doux, le plus simple, le plus
» obligeant que je connaisse. Il n'a pas ces premiers
» mouvements de sensibilité qu'on trouve en vous, mais
» aussi n'a-t-il pas votre humeur. Ne croyez cependant
» pas que je vous le préfère, quoiqu'il vaille beaucoup
» mieux que vous, à beaucoup d'égards. Je lui crois
» autant de vérité qu'à vous, mais plus de justice, moins

» de préventions et plus d'indulgence. » (682, 752, 761.)

Conzié-des-Charmettes (*le comte*), d'une famille très-ancienne qui a reçu son nom du château de Conzié, près d'Annecy, ou lui a donné le sien. La mère de celui dont il est question, s'appelait Favre, et porta pour dot la terre des Charmettes, dont M. de Conzié prit le nom. Il vécut dans le célibat. Son amitié pour Rousseau ne se démentit jamais. Les évêques qui occupaient, en 1790, les sièges d'Arras et de Tours, étaient de cette maison. Le comte des Charmettes fut député, par la ville de Chambéry, à Madrid, en 1742, pendant que les Espagnols occupaient la Savoie. En 1775, il provoqua l'établissement de la société royale d'agriculture de Chambéry, dont il fut membre, et à l'ouverture de laquelle il prononça un *discours sur les avantages de l'agriculture*. Rousseau lui donne tantôt le nom de Conzié, tantôt celui des *Charmettes*. Conf. l. V. (21, 24, 416, 433.)

Coppier (le P.), jésuite qui voyait Jean-Jacques et madame de Warens aux Charmettes. Rousseau en fait l'éloge. C. l. VI.

Corancèz (*Olivier de*), homme de lettres, injustement oublié dans nos modernes biographies. Il connut Rousseau par l'intermédiaire de M. Romilly, savant horloger de Genève, et beau-père de Corancèz, qui vécut assez intimement avec l'auteur d'Émile. Il a publié sur Jean-Jacques une relation pleine d'intérêt, qu'il ne fit tirer qu'à cinquante exemplaires parce qu'il ne la destinait qu'à ses amis. C'est la raison pour laquelle nous en rapportons un long fragment à la fin de la première partie de cet ouvrage. Cette relation est adressée

à ses enfants dont l'un fait partie de l'expédition d'Égypte, et depuis a été consul en Asie. Il a publié un voyage rempli d'observations savantes sur les mers Méditerranées, etc. Son père était l'un des fondateurs du journal de Paris. V. t. Ier, fin de la Ire partie.

Corvezi, intendant de Savoie en 1731, *fripon comme une chouette*, avait une jolie femme qui lui était inutile. Jean-Jacques en dit la raison dans ses Conf., l. III.

Cossé (le chevalier de), 1771, offre ses services à Rousseau qui les refuse (940).

Cowper (la comtesse), fille du comte de Granville. Jean-Jacques la connut en 1766 (720).

Cramer, 1763, libraire à Genève. Conf., l. XII (413).

Cramer de Lon (madame), 1762, avait écrit à Rousseau pour lui témoigner son intérêt; il lui répondit la lettre n° 318, Conf., l. XII.

Créqui (madame la marquise de), fille de M. le comte de Froulai, prédécesseur du comte de Montaigu dans l'ambassade de Venise, et nièce du bailly de Froulai, ambassadeur de Malte. C'est de ce dernier qu'il est question dans les lettres de Rousseau à madame de Créqui, lorsqu'il parle d'un ambassadeur sans le nommer. Madame de Créqui, quoique dévote, rechercha beaucoup l'auteur d'Emile, qui lui écrivit souvent. (De 47 à 60, 171, 178, 227, 228, 300, 305, 477, 652, 679, 921, 922, 923.)

Crommelin (M.), 1755, résident de la république de Genève, n'aimait pas Jean-Jacques. C. l. VIII.

Crouzaz, lieutenant baillival de Lauzanne en 1731. Jean-Jacques le nomme dans ses Conf. liv. IV. Il était de

la même famille que le fécond écrivain de ce nom et dont Rousseau parle dans sa lettre à Voltaire. (109.)

Cuche, chamoiseur à Yverdun, 1768, connu de l'imposteur Thévenin. (836.)

Curi (M. de), intendant des menus, 1751. Il réclama pour la cour et d'autorité le *Devin du village*. C. l. VIII.

Cursay (M. de), 1765. Rousseau croyait qu'il devait avoir des renseignements précieux sur la Corse. On ignore si c'est M. *Thomassien de Cursay*, né en 1705 à Paris, où il est mort en 1781, et qui a publié plusieurs ouvrages. (556.)

Cuvillier, 1751, acteur dans le Devin du village à la représentation de Fontainebleau. C. l. VIII.

D'Alibart, 1750. Il prit, au refus de Rousseau, la place de caissier de finances qu'offrait à ce dernier M. de Francueil. Il avait été gouverneur de M. Dupin de Chenonceaux. Il eut le bon esprit de concilier avec l'étude des sciences, l'exercice d'un emploi. C'est d'Alibart qui le premier adopta les principes de Linnée dans sa *Flora parisiensis*, et fit les premières expériences sur la découverte de Franklin qu'il contribua à faire connaître. Conf. l. VIII.

Damesin, gentilhomme savoyard, écuyer de la princesse de Carignan, qui rend des services à Rousseau. Conf. l. VII.

D'Amour, nom du jardinier de madame d'Épinay dont Rousseau parle dans ses lettres à cette dame (97. 102).

Danet (*Jacqueline*) avait été nourrice de Rousseau, qui lui écrivit, en 1761, la lettre inscrite sous le no 247.

Voici ce que nous mande M. Mouchon, à qui nous devons des détails pleins d'intérêt, qui donnent du prix à notre ouvrage. « En 1764, le bon Rousseau fit présent » à sa *bonne mie Jacqueline* (c'est ainsi qu'il appelait » sa nourrice) d'une tasse d'argent. La nouvelle en fut » bientôt répandue à Genève et particulièrement dans » le quartier de St-Gervais. Il y eut un grand empresse- » ment pour voir la tasse de Jean Jacques, et surtout pour y » boire. Jacqueline voulant contenter tout le monde, » donnait du vin aux premiers qui se présentèrent. » Mais comme le nombre des amateurs allait chaque jour » en augmentant, et que la dépense devenait trop forte » pour la pauvre veuve, elle offrit de faire boire dans la » tasse autant qu'on voudrait, mais à la fontaine de la » place, la même précisément à laquelle Jean-Jacques » avait attaché un de ses patriotiques souvenirs. En quoi » elle agit très-prudemment, car la foule des buveurs ne » fut pas moins considérable.

» Cette bonne Jacqueline, morte avancée en âge, deux » ou trois ans avant Rousseau, était marchande de fro- » mages sur le marché de Coutance. Elle avait un si bon » cœur, elle était à la fois si généreuse et si gaie, qu'il » n'est point étonnant que Jean-Jacques ait toujours con- » servé pour elle un tendre souvenir. »

M. Mouchon raconte ensuite un trait de la veuve Danet, qui sera mieux placé à l'article du père de Rousseau.

D'Anville (madame), 1762. Citée dans la lettre inscrite sous le nº 323.

Daran (*Jacques*), habile chirurgien, né en 1701, mort en 1784. Il s'occupa particulièrement des maladies des voies urinaires, et c'est à lui qu'on doit la connais-

sance des moyens employés pour guérir les rétrécissements de l'urètre, entr'autres des *bougies;* ce qui fit dire à M. de Bièvre, qu'il prenait nos vessies pour des lanternes. Il a publié plusieurs ouvrages relatifs à sa profession. Après avoir amassé une fortune immense due à son talent, il la perdit par des spéculations hasardées, et mourut dans un état voisin de la misère. Rousseau eut recours à lui, et Daran, sans le guérir, le soulagea. C'est tout ce qu'il pouvait faire pour le vice d'organisation que Jean-Jacques avait dans la vessie. C. l. VIII.

D'Arras (N.), 1745. Nommé dans une lettre à madame de Warens (31).

Darti (l'abbé). Rousseau fit pour lui l'*oraison funèbre du duc d'Orléans* qui ne fut pas prononcée. V. l'article qui concerne cette *oraison funèbre*, dans la IVe partie.

Darti (madame), fille de Samuel Bernard, et sœur de madame Dupin, toutes deux célèbres par leur beauté. Elle fut la maîtresse du prince de Conti. Jean-Jacques en fait un grand éloge. C. l. VII.

Dastier (N.), 1762, de Carpentras, ancien militaire, visite Jean-Jacques à Motiers, et le détourne du projet qu'il avait d'aller en Corse. C. XII.

Davenport, 1766, riche propriétaire Anglais qui loua le domaine de Wootton à Rousseau, où celui-ci passa treize mois. Il en est souvent parlé dans la première partie de cet ouvrage, p. 115 et suiv. (697, 701, 713, 723, 733, 734, 760, 801, 847, 858.)

David, 1745, musicien qui rendit quelques services à Rousseau. C. l. VII.

David, oncle de Rousseau. C'est probablement un

prénom, mais il n'en est parlé qu'une fois et sous le nom de David. (6.)

De Besse (M.), 1747, l'un de ceux qui mangeaient à table d'hôtes avec Jean-Jacques qui ne le nomme qu'une fois. C. l. VII.

Decustreau, personnage dont il est question dans l'affaire Thévenin. (850.)

D'Eon de Beaumont, né à Tonnerre en 1728, mort en 1790, dut à son travestissement, et à l'incertitude dans laquelle on fut sur son sexe, une célébrité qu'auraient pu lui mériter son savoir et ses talents. Mais quand on fixe l'attention pour une circonstance bizarre ou singulière, l'envie s'y attache et fait oublier le reste. Le chevalier d'Eon, dans sa querelle avec M. de Guerchi, consulta Rousseau, qui lui répondit par une lettre très-remarquable. (666.)

De Feins (M.), écuyer de la Reine, et capitaine de cavalerie, passa plusieurs jours avec Jean-Jacques, n'ayant d'autre *conformité avec lui que de* jouer au bilboquet. C. l. XII.

Dehondt, libraire à Londres, correspondant de Jean-Jacques et de du Peyrou (654, 673). Associé de *Becket*, voy. ce mot.

Déleyre, né le 6 janvier 1726, aux Portrets, près de Bordeaux, mort à Paris le 10 mars 1797. A 15 ans il entra chez les Jésuites, voulut ensuite les quitter quand ses illusions furent détruites, et, malgré les obstacles, malgré les menaces de son père, il y parvint. Il vint à Paris, s'y trouva sans appui, sans ressources, lorsque Montesquieu, dont il était compatriote, l'appela près de lui et le mit en relation avec d'Alembert, Diderot, Du-

clos qui lui fit connaître Jean-Jacques et le duc de Nivernois, qui aimait et protégeait les lettres. En 1754 il travailla au journal de Trévoux, ensuite au journal étranger. En 1755 il publia *l'analyse de la philosophie* de Baca. Il fit plusieurs articles dans l'Encyclopédie (entr'autres celui de *superstition* et non de *fanatisme* qui n'est qu'indiqué dans ce grand ouvrage).

1758. Il publia deux traductions, l'une du *véritable ami*, l'autre du *Père de famille*, comédie de Goldoni. Il justifia son ami Diderot qu'on accusait d'avoir volé l'auteur italien. Grimm éditeur mit une longue épître dédicatoire qui n'était qu'un libelle.

1761. Deleyre fut attaché à l'ambassade de France à Vienne et nommé ensuite bibliothécaire du duc de Parme, emploi que lui fit avoir Condillac. Il rédigea pour l'élève de celui-ci un cours d'histoire qui ne fut point adopté. Il séjourna huit ans à Parme. De retour à Paris en 1771, il rédigea le XIXe vol. de l'histoire générale des voyages de l'abbé Prévost, que La Harpe inséra dans son abrégé.

1791. Éloge exagéré de Thomas.

1792. Député de la Gironde à la Convention, du comité d'instruction publique : on lui doit l'idée de l'école Normale.

Il était de l'Institut dès la formation.

Auteur de la romance *Je l'ai planté, je l'ai vu naître*, dont Jean-Jacques fit la musique. (169, 192, 470, 498, 554.) C. l. IX.

Delolme, 1745, avocat à Genève. Ce n'est pas le célèbre avocat de ce nom qui a fait sur la constitution anglaise un ouvrage regardé comme classique dans la Grande-Bretagne. Il naquit en 1740, et ce fut quelques

années après que Rousseau consulta, pour la succession de son père, celui dont il parle. Conf., l. VII.

Delorme, 1737, particulier de Grenoble qui donna six francs à Rousseau; celui-ci les remit, en sortant, au portier (12).

Deluc (*François*), né en 1698, mort en 1780, père des deux célèbres géologues, auteur de la *Fable des Abeilles* et d'*Observations sur les écrits de quelques savants incrédules*. Dans son voyage à Genève, en 1754, Rousseau se lie avec lui. Il en parle, Conf., l. VIII et XII (346, 378, 409, 561).

Deluze-Warney (madame), 1763, l'une des amies de Rousseau qui correspondait avec elle. (428, 451, 503, 677.)

Demesme (la marquise de), 1772. Rousseau lui lut ses Confessions, l. XII, à la fin (945).

Denis (madame), nièce de Voltaire, qui sans son oncle serait restée dans l'obscurité. Elle épousa M. Duvivier après la mort du patriarche de Ferney. Rousseau la voyait quand elle n'était *que bonne femme et pas encore bel esprit*. Conf. l. VIII.

Denise, 1763, auteur d'un ouvrage offert à Rousseau qui refuse de le lire (373).

Deportes (le comte), défendu par Loiseau de Maubon. Rousseau prétend que le plaidoyer de celui-ci est digne de Démosthène. Conf. l. X.

De Roi, apprêteur de bas au métier à Orléans, condamné au blâme en 1761 pour impostures et calomnies. Compris dans l'arrêt de Thévenin (852).

Descreux, 1747, ami de madame de Warens (37).

Desfontaines (l'abbé), 1743, ce critique promit à Rousseau de contribuer à la vente de sa *Dissertation sur la Musique moderne*. Conf. l. VII.

Desmahis (*Joseph-François-Édouard de Corsembleu*), né en 1722, connu par la comédie de l'*Impertinent* et par des poésies fugitives. Auteur *célèbre*, mais *éphémère*, dit Rousseau, parce qu'il survécut à sa célébrité. Conf. l. X.

Des-Roulins (mademoiselle), 1741. Jeune américaine à qui Rousseau enseigna la musique en trois mois, d'après son système. C. l. VII.

Deville ou Debille, 1745, personnage connu de madame de Warens, et nommé deux fois d'une manière différente dans une lettre de Rousseau (31).

Dewes (mademoiselle), 1766, voisine de Jean-Jacques à Wootton. Plus tard elle épousa M. Port (595, 720).

Deybens, 17. Famille de Grenoble, liée avec madame de Warens, qui se servit d'elle pour faire entrer Rousseau chez M. de Mably. C. l. V et VI (12, 19).

Deyverdun, 1766. Attaché au service du général Conway. Il publia des libelles contre Rousseau qui crut qu'il n'était que le prête-nom de David Hume (725).

Diderot, né en 1712, mort en 1784.

C'est particulièrement en parlant de *Diderot* que nous ne devons point perdre de vue l'objet que nous nous proposons, *d'examiner avec la plus rigoureuse impartialité* les relations qui ont existé entre Jean-Jacques et les gens de lettres qui vécurent de son temps. Celles de Diderot et de l'auteur d'Emile furent intimes pendant quelques années.

Laissant de côté les titres du premier à la gloire littéraire, nous devons nous borner à l'examen de la conduite respective des deux amis l'un envers l'autre.

Voici un trait raconté par Grimm, et qui va nous donner la mesure du caractère de Diderot. Un des grands chagrins de ce philosophe était le silence de Virgile sur Lucrèce. Occupé de chercher dans les poèmes du premier l'éloge du second, *navré* (c'est l'expression de Grimm) de ne point l'y trouver, il recommence ses recherches, s'arrête à ces vers :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Fortunatus et ille deos qui novit agrestes.

Diderot applique à Lucrèce l'éloge de *celui qui a pu pénétrer la raison des choses*; plein de cette idée, il la développe avec enthousiasme. Il est probable que Virgile a parlé d'une manière générale en disant que celui-là était heureux *qui, foulant aux pieds les terreurs de la superstition, pénétrait la raison des choses*, etc. Peut-être Virgile a-t-il en effet songé à Lucrèce. On peut se disputer long-temps sans avoir de solution satisfaisante. Mais Diderot tenait tant à son interprétation *qu'elle importait à son repos;* et que ses amis, s'étant aperçus qu'il dormait beaucoup mieux depuis sa découverte, étaient ou faisaient semblant d'être de son avis.

Ce trait fait voir combien Diderot tenait à ses idées, et combien peu il devait souffrir la contradiction.

Naigeon, son admirateur, s'est exprimé ainsi sur cet auteur : « Diderot était incapable de ne voir dans un » livre que ce qui s'y trouve; il raisonne quelquefois » sur des faits qui n'ont de réalité que dans son imagi- » nation; il brouille et confond tout. Il est rare qu'il » s'autorise d'un fait sans l'altérer. »

Nous commençons, comme on voit, par les observations qui peuvent atténuer les torts de Diderot (1), et je souhaite qu'elles produisent cet effet.

Le langage toujours honorable que tient Jean-Jacques sur son ancien ami, n'a point été imité par celui-ci qui a eu l'imprudence de laisser des preuves incontestables de sa mauvaise foi. Elles nous paraissent sans réplique, puisque nous les tenons de lui-même (2).

Nous sommes obligé d'entrer dans quelques détails, parce que, si la calomnie, pour être crue, n'a besoin que d'un mot sans aucune preuve, il en faut beaucoup pour la signaler et la détruire (3).

Nous ne connaissions que la fameuse note écrite avec le fiel de la haine, nous ignorions et la manière dont il la justifie et les *impostures positives* (car il faut trancher le mot, puisque nous allons démontrer la chose jusqu'à l'évidence) dont il accompagne sa justification. Laissons parler Diderot.

« On a dit que ma sortie s'adressait à Jean-Jacques Rousseau. Ce Jean-Jacques a-t-il fait un ouvrage tel que celui que je désigne? a-t-il calomnié ses anciens amis?

---

(1) En ce sens, qu'il vaut mieux avoir une mauvaise tête qu'un mauvais cœur.

(2) Nous nous servons de l'édition des *Œuvres complètes de Diderot*, récemment publiées par M. *Belin*, en 7 volumes in-8°, y compris le supplément. Nous nous plaisons à rendre à cet éditeur, sans le connaître, la justice qu'il mérite. Ses éditions se distinguent par l'ordre, l'exactitude et le goût qui règnent dans la distribution des matières dont se compose une collection d'*Œuvres diverses*.

(3) Nous examinerons dans la notice sur le premier *Discours* de Rousseau, s'il est vrai que Diderot lui ait fait prendre la négative, mérite réclamé déjà pour M. de Francueil (tome I, p. 188), qui y a les mêmes droits que Diderot.

a-t-il décelé l'ingratitude la plus noire envers ses bienfaiteurs? a-t-il déposé sur sa tombe la révélation de secrets confiés ou surpris? Je dirai, j'écrirai sur son monument, ce Jean-Jacques fut un pervers. N'a-t-il rien fait de pareil? Ce n'est plus de lui que je parle. Censeurs, j'ai ébauché une tête hideuse, et vous avez écrit le nom du modèle au-dessous. Les Confessions n'existent-elles pas? La querelle est finie. »

Arrêtons-nous un moment. Les Confessions existent, mais non les suppositions de Diderot. 1°. Il n'a point calomnié ses anciens amis : il a même tu beaucoup de faits à leur charge (particulièrement sur Diderot), et n'a dit que ce qu'il ne pouvait se dispenser de dire pour sa propre justification. On en est convaincu en lisant cet ouvrage. Il n'est pas une circonstance dans ses récits, quelque légère qu'elle soit, qui ne montre la plus scrupuleuse exactitude de la part de l'auteur. Il n'y a donc pas de calomnie. Mais il y en a de la part de Diderot, comme nous le ferons voir.

2°. Le reproche de noire ingratitude envers ses bienfaiteurs est encore une calomnie. Voyez, dans les Confessions, en quels termes il s'exprime sur ses bienfaiteurs; et, dans ce volume, consultez les articles Keith, d'Alembert, Luxembourg.

3°. Les secrets déposés sur sa tombe n'ont été ni confiés à Jean-Jacques, ni surpris par lui. Ils lui sont personnels; il jette un voile épais sur les secrets d'autrui, témoin celui de madame d'Epinay (Conf. l. IX) et de Francueil, que nous ignorerions encore si la première n'avait eu la cynique franchise de nous dire, dans ses mémoires (1), ce secret que la pudeur ou la honte lui

---

Mém. de Mad. d'Epinay. V. p. 59 du T. Ier de cet ouvrage.

faisaient un devoir d'ensevelir dans l'oubli. La famille de madame de Warens aurait seule le droit de se plaindre, mais elle est éteinte depuis long-temps. Jean-Jacques, dans sa manière de voir que je ne blâme ni ne justifie, n'a point cru flétrir sa mémoire en donnant des détails sur la licence de ses mœurs, quelque révoltantes qu'elles soient, parce que ceux qu'il donne sur le caractère de sa bienfaitrice, disons-le, sur ses vertus (la bienfaisance, la charité, l'indulgence pour autrui, la bonté, le pardon des injures sont des vertus), paraissaient à ses yeux emporter la balance sur un *seul vice*. Ajoutons encore qu'en comparant la facilité de madame de Warens qui n'avait point de mari, point d'enfants, point de parents, avec les mœurs dépravées de ce temps où l'on voyait honorées des femmes infidèles à leurs maris, peuplant leurs familles d'enfants adultérins et ne rachetant leurs écarts par aucune des qualités de madame de Warens, il a cru que celle-ci aurait tout l'avantage du parallèle. Il est bien évident qu'il n'a pas eu l'intention d'outrager sa mémoire, et il faudrait cette *intention* pour motiver le reproche d'ingratitude. (V. l'article Warens.)

Diderot ne révoque point en doute *la haine* de Rousseau *contre d'Alembert*, *Voltaire*, *ses procédés avec milord Maréchal* (1). Nous faisons voir à leur article en quoi consistait cette haine.

Il traite de vieilles querelles réchauffées, les questions sur l'influence des lettres, l'inégalité des conditions (2);

---

(1) *Œuvres de Diderot*, tome VI, pages 68 à 72.

(2) Ces détails, ceux que nous avons donnés pages 95 et suivantes, du tome Ier de cet ouvrage, le témoignage du comte d'Escherny, à qui Diderot s'adressa pour se réconcilier avec Jean-

prétend qu'on retrouve partout la base et les détails du Contrat Social, que le *Devin du village* n'est plus que de la très-petite musique; que c'est la fréquence des accidents et non l'éloquence de Rousseau qui détermine les mères à nourrir leurs enfants, qu'on laissera Emile qui ne présente que des idées fausses pour Locke; qu'un petit volume contenant les éloges de Descartes et de Marc-Aurèle est préférable à tous les écrits de Jean-Jacques. La haine bien nourrie de Diderot s'étend de la personne aux ouvrages; mais elle l'aveugle tellement qu'elle lui fait dire qu'il a voulu, dans sa Nouvelle Héloïse, imiter Richardson, tandis que dans la note qui termine ce roman, il exprime l'intention contraire et critique l'auteur de Clarisse. Du reste Diderot peut, sans mériter le blâme, ne rien trouver de bon dans les écrits de Jean-Jacques, qui admirait les siens. C'est affaire de goût. Passons aux *mensonges*.

« Quoique Jean-Jacques eût accepté de la plupart » d'entre nous, pendant de longues années, tous les » secours de la bienfaisance, et qu'après avoir reconnu » et confessé mon innocence, il m'ait perfidement et » lâchement insulté, je ne l'ai ni persécuté, ni haï. »

Autant de mensonges que de mots. Jean-Jacques n'accepta point de Diderot, ni de ses amis, les secours de la bienfaisance; il n'a ni lâchement, ni perfidement insulté Diderot; la lecture des passages de ses œuvres, où il est question de lui, prouve le contraire. Quant à sa haine contre son ancien ami, il se donne, par la manière dont il en parle, un démenti à lui-même. Continuons.

Jacques (V. p. 96, T. Ier); celui de Corancèz, serviront à rectifier l'article *Diderot* de la Biographie universelle, dans lequel on lit que *Jean-Jacques et Diderot se maltraitèrent réciproquement.*

« Tout mon ressentiment se réduit à repousser les avances » réitérées qu'il a faites pour se rapprocher de moi ». Voyons de quel côté furent les avances.

M. le comte d'Escherny, également lié avec Diderot et Jean-Jacques, en parle beaucoup dans le livre qu'il publia en 1814 (1). Il rend compte des démarches que le premier le pria de faire pour le réconcilier avec le second. (Nous reproduisons ces détails, t. Ier, p. 95.) Il blâme le refus que fit celui-ci : il rapporte la réponse qu'il en reçut. Elle est datée de Motiers, le 6 avril 1765 : on lit dans cette lettre qui fait partie de la correspondance de Jean-Jacques, ce passage : « Je suis bien éloigné de vou- » loir du mal à M. Diderot, encore plus de lui en faire » ou d'en dire de lui. Je sais respecter jusqu'à la fin les » droits de l'amitié, même éteinte, mais je ne la ral- » lume jamais : c'est ma plus inviolable maxime ».

Outre cette lettre, le témoignage de M. d'Escherny est encore constaté par la correspondance entre ce dernier et M. du Peyrou. Que penser de la véracité de Diderot ?

En parlant de lui-même, Diderot dit que Jean-Jacques *calomnia l'homme qu'il estimait le plus, après avoir reconnu son innocence, et qu'il le rechercha après l'avoir calomnié.*

Nous avons vu comment il l'avait *recherché*. Nous ne pouvons non-seulement faire voir comment il l'avait calomnié, mais même indiquer sur quel fondement, sur quelle apparence repose cette accusation, puisque toutes les fois que Jean-Jacques parle de Diderot, c'est dans les termes les plus honorables. Bien plus, c'est qu'il ne

(1) *Œuvres philosophiques, littéraires*, tome III, chap. de *Rousseau et des Philosophes du XVIIIe siècle*. Paris, Bossange, 1814.

souffrait pas qu'on en parlât mal devant lui, et Corancèz, pour avoir essayé de le faire (1), en reçut une réponse dure et sèche.

Dans la préface qui précède *la lettre à d'Alembert sur les spectacles*, Rousseau s'était plaint de Diderot, mais en le louant, en le regrettant, en exprimant le chagrin qu'il éprouvait de leur rupture.

« J'avais, dit-il, un Aristarque sévère et judicieux : je » ne l'ai plus, je n'en veux plus : mais je le regretterai sans » cesse, et il manque bien plus encore à mon cœur qu'à » mes écrits. » Il cite en note un passage des livres saints qui, avec ces mots, *je n'en veux plus*, devait faire voir à Diderot que Jean-Jacques renonçait à son amitié (2), et que la réconciliation n'était plus possible, parce qu'il existât l'une des causes qui détruit ce sentiment sans retour, *la révélation du secret*. C'est à Diderot que Jean-Jacques avait confié le sien : l'abandon de ses enfans ; c'est Diderot qui le divulgua le premier ; c'est par lui qu'on le sut. C. l. VII, VIII, IX, X. (146, 127, 161.)

Didot, jeune, 1767, libraire de Paris, dont parle Rousseau. (790.)

Dillan, 1762, jeune demoiselle dont Rousseau fait un grand éloge, et qui épousa M. le colonel Roguin. C. l. XII.

---

(1) Voy. tome 1er, 3e Période, p. 252.

(2) Voici ce passage : *Ad amicum etsi produxeris gladium, non desperes ; est enim regressus. Ad amicum si aperueris os triste, non timeas ; est enim concordatio : excepto convitio, et improperio et superbiâ et mysterii revelatione, et plagâ dolosâ : in his omnibus effugiet amicus. Ecclesiastic.* XXII, 26, 27. En disant que l'outrage, l'orgueil, et la révélation d'un secret confié par un ami, le faisaient fuir, Jean-Jacques avertissait Diderot de sa résolution et du motif qui le forçait de la prendre.

Ditton, auteur dont parle Jean-Jacques, et qui n'est probablement pas le savant géomètre anglais de ce nom (378).

D'Ivernois, de Genève, 1763. Français réfugié, parent du procureur-général de Neuchâtel; faisait à Jean-Jacques de fréquentes et longues visites. Conf. l. XII.

Il y a des lettres adressées à monsieur, à madame et à mademoiselle d'Ivernois. (360, 418, 437, 459, 475, 479, 480, 487, 512, 522, 525, 531, 534, 560, 576, 582, 589, 595, 604, 606, 609, 613, 634, 638, 642, 643, 649, 655, 658, 684, 688, 706, 709, 722, 729, 737, 756, 781, 803, 4, 5, 7, 811, 814, 816, 818, 819.)

Dohna (le comte de), 1775. Nommé dans une lettre inscrite sous le n° 600.

Dombey (*Joseph*), né à Mâcon en 1742, mort en 1794, botaniste célèbre par ses découvertes, son courage, son désintéressement. Voyez sa notice, par M. Bourgeat, dans la *Biographie universelle*. En parlant de lui, Rousseau l'appelle *le brave Dombey*. (853.)

Dorat (*Claude Joseph*), né en 1734, mort en 1780. Il fut du nombre de ceux à qui Rousseau lut ses Confessions. Il écrivit, après une audience de quinze heures que dura cette lecture, une lettre, à trois heures du matin, dans laquelle il rendait compte de l'impression qu'il avait éprouvée (1). Je n'en citerai que cette phrase : « On n'a pas fait le moindre bien à l'auteur qui ne soit » consacré dans son livre; mais aussi démasque-t-il avec » la même vérité tous les charlatans dont ce siècle » abonde. »

(1) Cette lettre est insérée dans le journal de Paris du 9 août 1778, n° 221, et dans l'édition de Poinçot, tome XXVIII

Dortan, 1732, abbé et comte de Lyon, reçoit chez lui M. Le Maître que Jean-Jacques accompagnait dans sa fuite, fait saisir la caisse du premier sur l'invitation du chapitre d'Annecy. Conf. liv. III à la fin et au commencement du liv. IV.

Dubertier, 1760. Il en est question dans quelques-unes des lettres de Jean-Jacques à madame la maréchale de Luxembourg. Ce devait être un homme attaché au service du maréchal, ou son correspondant à Montmorency. (202, 286, 313.)

Duchapt, 1747, célèbre marchande de modes dont parle Rousseau. Conf. liv. VII.

Duchesne, 1760, libraire qui fut en relation avec Jean-Jacques et même imprima ses œuvres. Son fils qui existe aujourd'hui a plusieurs lettres écrites à son père par Rousseau. Mais elles sont presque toutes relatives à l'impression de ses ouvrages. Il logea deux ou trois jours chez la veuve Duchesne à son arrivée à Paris, le 15 décembre 1765. Conf. X et XI. (204, 638.)

Duchesne, 1763, sœur de l'Hôtel-Dieu de Montmorency, à qui Jean-Jacques écrivit une lettre conservée dans sa famille qui a bien voulu la mettre à notre disposition. (368.) V. lettres inédites, à la fin de la IVe partie.

Duclos (*Charles-Pineau*), né en 1704 à Dinant en Bretagne, mort en 1772. Il fut l'ami de Rousseau, qui, lorsque les états de Bretagne obtinrent pour Duclos l'ennoblissement, mit dans la Nouvelle Héloïse (part. I, lettre 63) cette note laconique : « les lettres de noblesse » sont rares en ce siècle, et même elles y ont été illus- » trées au moins une fois. »

Duclos a joui jusqu'en 1818, c'est-à-dire, pendant sa

vie, et quarante-six ans après sa mort, d'une réputation honorable. Ajouterons-nous que cette réputation fut ternie et qu'il a suffi, pour la flétrir, d'un écrit diffamatoire, publié vingt-cinq ans après la mort de l'auteur, et composé plus de soixante ans avant l'époque de sa publication? Qui n'éprouverait à de pareilles assertions un frémissement d'indignation? Qui pourrait se flatter, au soir de sa vie, de s'endormir en paix, et de léguer à ses enfants une réputation intacte? Telles sont les observations que nous publiâmes à l'occasion des *Mémoires de madame d'Épinay*, dans l'examen que nous fîmes (1) de ces Mémoires où la franchise et la probité de Duclos sont attaquées sans pudeur. Heureusement justice s'est faite, et la portion des Mémoires relative à cet écrivain estimable, a été généralement regardée comme une fiction calomnieuse.

Rousseau dit que son ami était *droit et adroit*. La droiture ne pouvant jamais être prise en mauvaise part détermine ici le sens de l'*adresse*, et toute la conduite de Duclos prouve la justesse du mot. Malgré sa brusque franchise, il s'est toujours tiré d'affaire.

Il vient de paraître à la tête des œuvres de Duclos, récemment publiées par M. Belin, une notice du plus grand intérêt sur cet auteur, par M. de Villeneuve. Il fait connaître un grand nombre de particularités ignorées jusqu'à ce jour, donne les détails les plus curieux sur des ouvrages où Duclos n'avait pas voulu mettre son nom; sur le fameux procès de La Chalotais, et le rôle que joua son ami le loyal breton, envoyé pour le tenter; sur l'origine et la rédaction des *Mémoires secrets*; enfin il venge

(1) *Anecdotes inédites*, pour faire suite aux *Mémoires de madame d'Epinay*, précédées de l'*Examen de ces Mémoires*, in-8° 1818.

Duclos des outrages posthumes d'une femme qui n'aurait qu'à gagner, si l'on refusait de croire son propre témoignage sur elle-même.

Nous aurions voulu présenter quelques extraits de cet écrit, véritable modèle d'une notice historique et littéraire, mais l'embarras du choix, et l'obligation de nous renfermer dans les bornes que nous nous sommes prescrites, nous mettent dans la nécessité de renvoyer à l'ouvrage même. C. liv. VIII, X, XI. (221, 413, 414, 514, 533.)

Du Colombier (madame), 1737. Jeune mariée que Rousseau rencontra avec madame de Larnage, lorsqu'il allait à Montpellier. C. VI.

Du Commun., 1728, graveur, chez qui Jean-Jacques entra pour apprendre ce métier. Les mauvais traitements qu'il éprouva dans cette maison, le mirent au désespoir et le forcèrent à s'expatrier. C. I.

Dudding. Nom que prit Rousseau, sans aucun motif, pendant son voyage et ses amours avec madame de Larnage. C. l. VI.

Du Deffand (*Marie de Vichy-Chamrond*, marquise), d'une famille noble de Bourgogne, l'une des femmes célèbres du siècle dernier. Elle était de la société de la maréchale de Luxembourg. Rousseau l'y connut et fit d'elle un portrait qu'on trouve dans le XIe liv. des Confessions. Il le termine en disant « qu'il aima mieux s'exposer au fléau de sa haine qu'à celui de son amitié ». Le langage qu'elle tenait sur ses amis et celui de ses amis sur elle, prouvent combien Jean-Jacques avait raison. Voici quelques passages propres à la faire juger. P. 108, T. I. « Les Beauvau reviennent : j'en suis bien aise, mais pas trop cependant. Je sais bien les gens qui me déplaisent, mais je ne sais pas ceux qui me plaisent. Ma-

dame de Jonsac, je l'aime assez, parce qu'elle souhaite ce que je désire. J'ai été chez les Beauvau, les Montmorency, chez tous mes amis. Ces gens-là sont dignes du bonheur de l'indifférence : je me flatte qu'ils le possèdent, puisqu'ils le communiquent.

« Madame de Beauvau est d'une personnalité intolérable, le mari d'une soumission aveugle, plus par paresse et par indifférence que par excès de passion ».

En parlant de l'archevêque de Toulouse elle dit : « *Il a* » encore assez de droiture, parce qu'il n'a pas encore » besoin d'en manquer ».

« Dans ce détestable monde il y a quelques gens vertueux, du moins, qui peuvent le paraître tant qu'on n'attaque point leur passion dominante. Ce sont les plus gens de bien. Dans les autres, sont l'intérêt, l'envie, la jalousie, la cruauté, la méchanceté, la perfidie. Il n'y a pas une seule personne à qui on puisse confier ses peines, sans lui donner une maligne joie et sans s'avilir à ses yeux. Raconte-t-on ses plaisirs et ses succès, on fait naître la haine. Faites-vous du bien, la reconnaissance pèse et l'on trouve des raisons pour s'en affranchir. Faites-vous quelques fautes, jamais elles ne s'effacent ; rien ne peut les réparer. Voyez-vous des gens d'esprit, ils ne seront occupés que d'eux-mêmes. Trouve-t-on, au défaut de l'esprit, des sentiments ? aucun, ni de sincères ni de constants. L'amitié est une chimère, on ne reconnaît que l'amour ; et quel amour ! »

« Je ne vois rien qui ne me confirme dans le plus souverain mépris pour tout ce qui respire. — La perfection, si elle existe, est un plus grand défaut qu'on ne » pense et qu'on ne saurait imaginer ».

Pour achever le portrait de madame du Deffand, on peut consulter celui qu'elle aimait le plus, auquel elle

vouait une espèce de culte, Horace Walpole. Voici ce qu'il lui dit dans une de ses lettres : « Vous mesurez » l'amitié, la probité, l'esprit, enfin tout, sur le plus ou » le moins d'hommages qu'on vous rend. Voilà ce qui » détermine vos suffrages et vos jugements qui varient » d'un ordinaire à l'autre. Défaites-vous, au moins, » faites semblant de vous défaire de cette toise personnelle. Je vous l'ai souvent dit : vous êtes exigeante » au-delà de toute croyance. Vous voudriez qu'on n'existât que pour vous. Vous empoisonnez vos jours par » des soupçons et des défiances, et vous rebutez vos amis » en leur faisant éprouver l'impossibilité de vous contenter (1). » C. l. XI. (209.)

Dudoyer. Caissier de M. de Francueil qui offrit cette place à Jean-Jacques. C. l. IX.

Duluc (le comte). Nommé C. X.

Dumoulin. Médecin qui conseillait aux goutteux de quitter les filles et de boire du champagne. (699.)

Dumoulin, 1763. Procureur-fiscal du prince de Conti. (367.)

Du Peyrou (*Pierre-Alexandre*), américain, fils d'un commandant de Surinam, bourgeois de Neuchâtel, où il est mort subitement le 13 novembre 1794. Ami sincère de Rousseau, à qui il resta fidèle malgré les orages de cette liaison. Il défendit même sa mémoire ; et, pour qu'elle fût un jour vengée, il recueillit tous les papiers manuscrits, les lettres de Jean-Jacques, celles qui lui étaient adressées, la correspondance de madame de La Tour Franqueville ; et, par l'intermédiaire de M. C.-F. Pé-

(1) Lettres de la marquise du Deffand à Hor. Walpole, tome II, page 45.

ter, notaire et greffier de la justice de Neuchâtel, fit le dépôt de tous ces manuscrits à la bibliothèque de cette ville. L'amitié de Rousseau pour du Peyrou fut tantôt sans réserve et tantôt suspendue par le système qu'il s'était fait de ne se pas lier avec un homme plus riche que lui. « Oubliai, dit-il, avec lui, l'objection que » j'avais faite au baron d'Holbach qu'il était trop riche ; » et je crois que j'eus tort ». Il eut tort en effet, mais ce n'est pas dans le sens qu'il donnait à cet aveu. Ce fut par la réserve qu'il mit avec du Peyrou, qui méritait une exception, et Jean-Jacques n'est excusable que parce qu'une cruelle et constante expérience lui faisait croire qu'il ne devait plus admettre d'exception. Du Peyrou lui rendit des services, lui tint toujours le langage de la vérité, lui pardonna des inégalités d'humeur que les malheurs de Rousseau rendaient excusables. C. XII. (485, 86, 88, 91, 513, 16, 20, 26, 41, 55, 67, 68, 74, 78, 83, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 99, 600, 1, 2, 3, 7, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 41, 47, 50, 54, 57, 60, 61, 64, 78, 83, 85, 86, 99, 707, 716, 17, 18, 727, 41, 50, 54, 55, 63, 65, 68, 70, 73, 75, 82, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 806, 9, 15, 20, 21, 23, 24, 34, 39, 40, 45, 54, 59, 64, 66, 69, 73, 75, 76, 78, 81, 82, 86, 90, 93, 906, 26, 33, 38.)

Du Phly, de la connaissance de Rousseau d'après une lettre de madame de La Tour, en date du 26 oct. 1764.

Dupin, ancien fermier-général, mort en mars 1769, dans un âge avancé. Il servit avant de se faire financier. Il avait laborieusement travaillé à une réfutation de l'Esprit des lois. Elle fut imprimée et distribuée à des amis qui engagèrent l'auteur à la supprimer. M. d'Argenson, ministre, ne voulut pas rendre son exemplaire.

M. Dupin faisait ou voulait faire l'apologie de la finance contre Montesquieu. C. VII.

Dupin (madame), femme du précédent, était fille de Samuel Bernard qui, pour reconnaître l'accueil que lui avait fait M. Dupin, la lui donna avec une place de fermier-général et une fortune immense. Rousseau prétend que c'est la seule des trois sœurs *à qui l'on n'ait point reproché d'écart dans sa conduite*. Lord Chesterfield en avait une autre idée lorsqu'il écrivait à son fils (1): « Je » vous conseille de débuter par madame Dupin, qui a » encore de la beauté plus qu'il n'en faut pour un jeune » drôle comme vous: son âge ne lui laisse pas absolu- » ment le choix de ses amants, et je vous réponds qu'elle » ne rejetterait pas les offres de vos très-humbles ser- » vices... Si la place n'est pas déjà prise, soyez sûr qu'à » la longue elle est prenable ».

Rousseau fut le secrétaire de cette dame, qui visait au bel-esprit, et puis le mentor et l'ami de son fils, M. Dupin de Francueil.

Madame Dupin donnait un dîner toutes les semaines et réunissait à sa table tous ceux qui avaient de la réputation dans les sciences ou les belles-lettres. On y voyait Buffon, Mairan, Fontenelle, etc. Grimm, à cette occasion, prétend que, ce jour, on congédiait le secrétaire J.-J. Rousseau. Cela peut être et ne prouve rien. Cependant il est bon de remarquer qu'avant d'entrer chez madame Dupin il était connu de plusieurs de ses convives, entr'autres de Mairan qui, lors de son arrivée à Paris, avait été l'un des examinateurs de son nouveau

(1) Lettre 256 de celles du lord Chesterfield à son fils, du 22 octobre 1751.

système pour noter la musique. Les éloges donnés à Rousseau par l'académie des sciences sur le rapport de M. de Mairan ; la manière dont il fut introduit chez madame Dupin, c'est-à-dire sur la recommandation du père Castel et sur la présentation de son ouvrage qui plut à cette dame au point qu'elle retint l'auteur à dîner et le plaça près d'elle, rendent l'anecdote suspecte, et j'avoue que le témoignage de Marmontel n'est rien moins que propre à dissiper mes doutes.

Madame Dupin eut un fils qui prit le nom de Chenonceaux. Il fit beaucoup de sottises et l'on fut obligé de l'exiler à l'Ile de France. Voici ce qu'en dit l'impitoyable madame du Deffand (lett. 36) : « Madame de Forcalquier resta avec sa bonne amie, madame Dupin, pour la consoler. Elle venait d'apprendre que son fils était mort le 3 mai 1767, à l'Ile de France, où il était relégué. Mais les entrailles de mère dans les âmes vertueuses, sensibles, honnêtes ! et puis, quand on a de grands principes, on a de grandes douleurs, on fait de profondes réflexions ; enfin on retient madame de Forcalquier qui rend tout cela d'une manière fort pathétique ». C'est de ce Dupin de Chenonceaux que Rousseau parle, en disant qu'il se chargea de lui pendant huit jours et que tout ce qu'il put faire, ce fut de *l'empêcher de faire du mal à lui et aux autres*. C. I. VII.

Du Plessis, 1747, lieutenant-colonel, de la société qui se réunissait tous les jours pour dîner, et qui eut tant d'influence sur Rousseau. C. VII.

Dupont, secrétaire de M. de Jonville, consul à Gênes en 1743. Rend des services à Rousseau. C. VII. (23.)

Dupont, 1747, laquais de M. de Francueil, qui écrivait très-bien. Jean-Jacques le paya pour mettre au net

ses articles sur la musique, pour l'Encyclopédie. Les entrepreneurs employèrent ces articles sans même rendre les déboursés faits par l'auteur. C. l. VII.

Duprat (le comte), lieutenant-colonel au régiment d'Orléans, mort sur l'échafaud en 1793, condamné par le tribunal révolutionnaire. Les lettres de Rousseau qui lui sont adressées et font partie de sa correspondance, furent trouvées dans ses papiers et confiées au député Lakanal, qui voulait publier les œuvres posthumes de Rousseau.

Voici ce que rapporte dans sa préface, l'éditeur du *Recueil des Romances de Jean-Jacques.*

« M. le comte Duprat, un des hommes les mieux » faits pour être aimé, ne manquait guères, lorsqu'il » était à Paris, d'aller tous les matins visiter M. Rous- » seau. Une semaine entière s'étant passée sans qu'il y » allât, M. Rousseau prit l'alarme, et ayant demandé » de ses nouvelles avec beaucoup d'inquiétude, il apprit » qu'il était malade. Contraint par la loi qu'il s'était » imposée de ne plus aller chez personne, mais dirigeant » depuis ses promenades vers le nouveau boulevard, il » passait tous les jours le long des murs de l'hôtel du » comte Duprat. Un soir, après s'être arrêté quelque » temps vis-à-vis une première porte, le voilà, tout-à- » coup, qui s'élance, et pénètre jusqu'à l'appartement » du comte, qui jouit alors de la douce satisfaction de » voir le penchant l'emporter sur les principes. »

M. Duprat avait, par l'effet d'une substitution, été forcé de prendre le nom du chancelier de François Ier; il était d'une famille plus ancienne.

Il fut, étant jeune encore, colonel du régiment d'Orléans infanterie. Son goût pour l'étude et la littérature

le faisait remarquer. Il plut à Jean-Jacques qu'il allait voir, et dont il était bien reçu. Un jour il entre chez lui en habit d'uniforme. En le voyant, Rousseau lui dit, avec une sorte de tristesse : Et vous aussi, vous faites le métier d'homme de guerre!

Le comte Duprat prenait beaucoup de café. Quelqu'un lui fit des représentations sur l'abus de cette liqueur. « Quel inconvénient y trouvez-vous, reprit le comte, quelques années de moins dans la vie ? Il n'y a pas grand mal. » Il offrit un asile à Rousseau, qui paraissait disposé à l'accepter, lorsqu'il fut entraîné par Thérèse à Ermenonville. (953, 954 et 955.)

Dupré de Saint-Maur (madame), 1749, l'une des causes de la détention de Diderot au donjon de Vincennes ; elle trouva dans *la lettre sur les aveugles*, de allusions qui la choquèrent, ainsi que M. de Réaumur. C. l. VII.

Durand, libraire, dont Condillac eut *par grâce* 300 francs pour *l'essai sur l'origine des connaissances humaines*, imprimé en 1746. C. l. VII.

Duras (le duc de), ambassadeur en Espagne, 1753 ; cité comme ayant banni de sa cuisine tous les ustensiles de cuivre (65).

Durey, 1765, cité pour son imprudence. (609.)

Duroncel, 1732, fameux haute-contre à Lyon, avec lequel Rousseau chanta dans un concert. (7.)

Dussaulx, né à Chartres en 1728, mort en 1799. Nous avons rapporté, tome Ier, p. 183 et suiv., les particularités relatives à sa liaison avec Rousseau. L'inexactitude de son récit, la singularité de ses interpréta-

tions, ne peuvent se concilier avec la bonne foi, qu'aux dépens du jugement. (924, 929, 930, 931, 932.)

Dutens, né en 1730, mort en 1812, réfugié en Angleterre; il y connut Jean-Jacques dont il acheta la bibliothèque. Il a beaucoup écrit. (730, 742, 747, 751, 793, 925.)

Duterreaux, 1765, maire des Verrières dans le Val-de-Travers; Rousseau s'en plaint dans le XIIe liv. des Confessions. Il avait un frère. Il est question de tous les deux dans la lettre inscrite sous le n° 342.

Dutillet, 1764, nom donné par Jean-Jacques à l'archevêque d'Auch. Mais il se trompait. Il paraît que ce prélat s'appelait Montillet. Il venait de paraître un ouvrage intitulé : *J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à Jean-François de Montillet, archevêque et seigneur d'Auch.* Neuchâtel, in-12. Cet écrit était de M. Delacroix de Toulouse, qui avait une grande confiance dans ses forces pour mettre sous le nom de Jean-Jacques une réponse à un archevêque, après la lettre à celui de Paris. Cette réponse faisait supposer que M. de Montillet avait fait un mandement contre Rousseau. On adressa à celui-ci un exemplaire de l'écrit de M. Delacroix. Jean-Jacques ne connaissait ni le mandement, ni la réfutation : c'est le sujet de la lettre inscrite sous le n° 469.

Duverney (*Paris*), 1751, directeur de l'École Royale Militaire de Paris, cité par Rousseau comme ayant proscrit de cet établissement l'usage des ustensiles en cuivre. (65.)

Duvernois (mademoiselle), 1751, gouvernante du bon homme Mussard. Rousseau lui montrait ses premiers essais sur le Devin du village. C. l. VIII.

Duvillard, libraire, ami du père de Rousseau, et qui fit réparer à celui-ci un tort qu'il avait eu, 1744, C. liv. VII. Il imprima séparément l'article que Jean-Jacques avait fait insérer dans l'encyclopédie sur l'économie politique (167).

Duvivier, 1736, collaborateur de Jean-Jacques au cadastre de Savoie, et cause innocente de la confiscation de sa malle dans laquelle on trouva un pamphlet prêté par Duvivier. C. l. V.

Duvoisin, ministre du pays de Vaud, et chapelain de l'hôtel de Hollande, 1761. C'est lui qui se chargea de faire passer à Rey, le manuscrit du *Contrat social*. C. l. X.

Egmont (la comtesse d'), fille du maréchal de Richelieu; l'une des plus belles femmes de son temps, d'après madame du Deffand fort avare d'éloges. Elle fut l'une de celles à qui Rousseau lut ses Confessions, et la *seule qui à cette lecture parut émue, et tressaillit visiblement*. C. liv. XII, à la fin.

Égremont (lord), 1766. Nommé comme voisin de M. Davenport, dans la lettre inscrite sous le n° 673.

Épinay (*La Live* d'), fils de M. de La Live de Bellegarde, fermier-général chez qui Jean-Jacques fut introduit, par M. Dupin de Francueil, en 1746.

Épinay (madame d'), née Tardieu d'Esclavelles, femme du précédent. Elle était aimable, bonne, douce, spirituelle, d'un commerce agréable et sûr; mais l'indifférence et le libertinage de son mari, son exemple, la société de Mlle. d'Ette, femme sans principes et méchante, celle de Grimm, gâtèrent madame d'Épinay. Sa réputa-

tion n'était qu'équivoque avant la publication de ses mémoires; depuis cette publication, tous les doutes se sont évanouis. Ces mémoires, traités *d'ébauche d'un long roman*, par Grimm qui les eut pendant long-temps en sa possession, ont reçu le titre sous lequel ils sont connus, de M. Brunet, qui, de cette *longue ébauche*, a fait avec beaucoup de talent un ouvrage plein d'intérêt. Mais la vérité passe avant tout. J'ai discuté le degré de certitude que devait avoir des mémoires *réduits* ou *extraits* d'un long manuscrit dont on change les noms : je l'ai fait d'après les règles établies par la saine critique.

La réduction, la métamorphose, le changement de titre, sont autant de circonstances qui affaiblissent cette certitude. Je ne dis rien du degré de confiance auquel avait droit l'historienne, parlant dans sa propre cause, accusant de fausseté un homme qui n'avait jamais été connu que par sa brusque franchise, Duclos qu'elle représentait comme intrigant et tracassier. Dans l'édition des œuvres de Rousseau, faite par madame Perroneau, j'avais mis à la fin du premier volume une note consacrée à l'examen de ces mémoires.

En parlant de cette édition, l'auteur du Manuel du libraire dit que mes notes sont *trop longues et inexactes, à en juger par celle* sur les mémoires de madame d'Épinay. Je ne réclame point contre cet anathême. Je me contente de rappeler qu'il est prononcé par l'éditeur propriétaire de ces mémoires; de faire observer que lorsqu'il porta ce jugement, il n'y avait qu'un volume sur vingt de publié; qu'il est nouveau de juger de toutes les notes par une seule, et surtout de notes qu'on ne connaît point; qu'il aurait dû, ce me semble, prouver mon inexactitude, au lieu d'énoncer purement et simplement le reproche, car rien n'est si facile à démontrer qu'une inexactitude.

quand elle existe réellement ; enfin, que c'est la première fois qu'un bibliographe juge en dernier ressort, par ce qui est, de ce qui n'est point encore.

J'ai voulu voir si je m'étais trompé : je me suis moi-même examiné attentivement, et le résultat de mon examen a été de persister dans mon opinion, c'est-à-dire, je pense, que M. Brunet a publié sous le titre de Mémoires, un ouvrage qu'on lira toujours avec plaisir, mais que madame d'Épinay ne doit point être crue sur parole. Je pense encore que, loin d'être un *correctif des Confessions* comme l'annonce l'éditeur dans le titre, les mémoires en confirment l'exactitude. Je devais vérifier l'accusation très-grave, si elle était fondée, et d'après laquelle on prétendait que Rousseau refaisait ses lettres. Je l'ai fait, puisque l'éditeur des Mémoires se contentait d'une simple assertion. J'ai trouvé que les variations étaient très-indifférentes, et le plus souvent à l'avantage de Rousseau, bien loin d'être à sa charge : j'ai mis en regard les lettres désignées, afin que le lecteur jugeât par lui-même (1). Il fallait voir si Jean-Jacques était un imposteur. J'ai vu et prouvé que l'accusation n'avait aucun fondement. Je répète que je persiste dans mon opinion, c'est-à-dire, dans les éloges que j'ai donnés à M. Brunet, et dans la persuasion où je suis que les *Mémoires* ne peuvent être classés au nombre des *Mémoires historiques*, soit parce qu'ils ne remplissent aucune des conditions exigées pour constater la certitude, soit parce qu'il y a des faits dont la fausseté est démontrée.

Madame d'Épinay mourut en 1783. Beaucoup de billets

---

(1) *Anecdotes inédites* pour faire suite aux *Mémoires de madame d'Épinay*, précédées de l'*Examen de ces mémoires*, in-8. Paris, Baudouin, 1818.

ou de lettres lui sont adressés; peu traitent de sujets intéressants; la plupart n'étant que des compliments, ou des protestations d'amitié. (75, 77, 78, 83, 84, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 56, 60.) C. liv. VII, VIII, IX et X.

D'Escherny (*François-Louis, Comte*), né à Neuchâtel, en Suisse, le 24 novembre 1733, d'une famille noble, est mort en 1814. Il a été comte de l'empire, et, pendant cinquante ans, chambellan de la cour de Wirtemberg. Il passa, dans une extrême dévotion, une partie de sa jeunesse, et l'autre dans les dissipations du monde. A vingt-quatre ans, il eut tout-à-coup pour l'étude une passion aussi vive que celle que lui avaient inspirée les plaisirs. Pour se livrer sans distraction à cette passion nouvelle, il alla se confiner dans les montagnes du Jura, reprit des leçons de M. Petit-Pierre, son ancien instituteur; se remit au latin, travailla quinze heures par jour, lut avec fruit tous les classiques, passa quatre années de cette manière et rentra dans le monde aussi brusquement qu'il en était sorti. Sa vie offrit, depuis cette époque, les mêmes contrastes : c'est-à-dire qu'elle fut partagée entre la solitude et la société; entre des retraites de quatre à cinq ans et des voyages ou des courses de même durée. A chaque nouvelle retraite, il changeait d'occupation; mais il persévérait dans la même pendant la durée de son isolement. On remarque qu'il s'appliqua pendant cinq ans avec une sorte de passion aux mathématiques.

Un homme de lettres, connu par ses talents, a fait sur M. d'Escherny avec lequel il était lié, une notice dont

il nous permet d'extraire quelques passages. Ils donnent du prix à la notice. Nous allons donc laisser parler M. de Villenave.

« M. d'Escherny a fait plusieurs séjours à Vienne où une partie de sa famille est établie. Il a été honoré des bontés de Marie-Thérèse et de Joseph II; il vécut dans l'intimité du célèbre prince de Kaunitz qui fut, sous trois règnes, le régulateur de la monarchie autrichienne. Il a fait plusieurs séjours à Berlin. D'Alembert lui avait donné une lettre pour le grand Frédéric. Il se lia dans cette capitale avec le premier ministre du roi, le comte de Hertzberg, passa quelque temps à Rentzberg, chez le prince Henri, pendant que la Reine y était, et reçut de cette princesse les témoignages les plus flatteurs de distinction et d'estime. Il a parcouru une grande partie de l'Europe, présenté dans toutes les cours par le ministre de Prusse, en qualité de conseiller d'état. Il a passé plusieurs mois à Varsovie et à Pétersbourg, où Catherine II lui fit toujours un accueil distingué. En 1787 il était à Vienne. C'est le moment le plus remarquable de sa vie, parce qu'il jouissait alors de l'amitié et de la confiance des deux premiers ministres de deux cours rivales, le prince de Kaunitz et le comte de Hertzberg. Il pouvait prétendre à l'ambassade de Prusse à Paris. Cette mission ne le tenta point. Il prévoyait les orages politiques qui devaient rendre si mémorable la fin du 18e siècle ».

« M. d'Escherny publia son premier ouvrage à Paris, en 1783. Il a pour titre *les Lacunes de la philosophie*. Ce n'était, comme il l'annonce, qu'un extrait d'un grand ouvrage qui l'occupait depuis trente ans et dont le sujet est le *Moi humain* ou *de l'égoïsme et de la vertu*; su-

jet bien digne des méditations de la philosophie qui n'a pu encore expliquer la grande énigme du cœur humain ».

« En 1791, il publia la *Correspondance d'un habitant de Paris, avec ses amis de Suisse et d'Angleterre sur les évènements de* 1789, 1790, *et jusqu'au mois d'avril* 1791. Cet ouvrage contient onze lettres sur les époques les plus remarquables des deux premières années de la révolution. Il fut rapidement enlevé et Zimmerman le traduisit en Allemand..... »

« M. d'Escherny quitta la France le 24 mai 1792 avec le ministre de Prusse. Il comptait aller à Rome : il s'arrêta en Suisse et revint à Paris au mois de novembre 1796. Il y publia un ouvrage intitulé, *de l'Égalité*, ou *principes généraux sur les institutions civiles, politiques et religieuses*. L'auteur prouvait que l'égalité est funeste aux démocraties, que les ennemis et les amis de cette égalité ont également mal raisonné ; qu'elle est un principe de subversion de l'ordre social, une arme fatale à tous les partis, et le principal agent des révolutions. Mais le titre de son livre en fit la réprobation. Reconnaissant cet effet, il intitula son ouvrage *Philosophie de la politique*, ou, *principes généraux sur les institutions sociales*. Mais l'impression était faite et l'auteur ne put obtenir d'être lu. »

« Le dernier ouvrage de M. d'Escherny a pour titre, *Mélanges de littérature, d'histoire, de morale* et de philosophie, 1811, 3 vol. in-12 ».

« Il aimait beaucoup la musique et, à 82 ans, il chantait encore d'une voix assez agréable les airs des plus célèbres opéra des écoles d'Italie et d'Allemagne, dans des concerts qu'il donnait chez lui. Il faisait sur l'alto

sa partie dans l'exécution des quatuor et quintetti des mêmes maîtres » (1).

Il donna tous ses papiers et manuscrits à M. Villenave, son ami, qui, malgré ses instances dans sa dernière et courte maladie, refusa de les faire enlever, croyant que la famille du comte respecterait ses volontés. Mais il n'a pu les obtenir depuis 1814, époque de la mort de M. d'Escherny.

Une somme de six cents francs avait été destinée pour celui qui, au jugement de l'Académie française, ferait le meilleur éloge de J.-J. Rousseau. M. d'Escherny doubla cette somme et se mit sur les rangs pour concourir. L'Académie ne prit aucune décision, et les éloges restèrent ensevelis dans ses cartons. « M. Marmontel avait » distingué le mien, raconte M. d'Escherny. Voici le » jugement qu'il en porta, écrit de sa propre main, » sans savoir qui en était l'auteur : *Cet ouvrage est plein* » *d'enthousiasme, mais il réunit les beautés et les dé-* » *fauts que l'enthousiasme produit. Si l'on ne demande* » *dans l'éloge de Rousseau que de la verve et de la cha-* » *leur, une éloquence naturelle, mâle et hardie, des* » *vues profondes et des idées vastes, l'auteur aura réussi.* » *Mais... en voulant mettre d'accord Jean-Jacques* » *avec lui-même, l'auteur de ce beau discours a tenté* » *l'impossible.* Un homme de lettres à qui j'avais lu cet » éloge, en parla à Marmontel devant moi, en lui té- » moignant une grande surprise que l'Académie ne l'eût » point couronné. Marmontel fut très-embarrassé, car » il avait fait mention de cet éloge en termes magni-

(1) Le comte d'Escherny avait sur la voix des opinions singulières que nous rappellerons dans la 4e partie à l'occasion des œuvres musicales de Rousseau

» fiques, et il jouissait d'une grande influence sur l'A-
» cadémie ».

Marmontel se trompait en prétendant que le comte d'Escherny voulait mettre *Rousseau d'accord avec lui-même*. Il a plutôt essayé d'expliquer pourquoi Jean-Jacques ne *pouvait* être d'accord avec lui-même, en tentant de prouver que les contradictions étaient inséparables du génie. Nous avons (p. 285 du 1er vol.) examiné et réfuté cette singulière opinion.

L'Académie ayant été dissoute sans adjuger le prix, l'Institut créé, et le sujet mis au concours, oublié, le ministre de l'Intérieur fit remettre au comte d'Escherny, par M. Barbier, des livres, pour une valeur de six cents francs.

C. l. XII. (444, 579, 620, 678, 886.)

Estrées (*Louis-César le Tellier comte d'*) quitta le nom de Louvois pour prendre en 1739 les noms et armes d'*Estrées* du chef de sa mère, sœur du dernier maréchal de ce nom mort sans postérité. Il se distingua au service, devint maréchal de France et battit complètement le duc de Comberland à Hastemberg le 26 juillet 1757. Né en 1695, il mourut en 1771, sans laisser d'enfants. Le duc d'Orléans avait placé près de lui Grimm en qualité de secrétaire. Ce fut donc le comte d'Estrées et non le maréchal de Castries (comme le prétend Rousseau) que Grimm suivit à l'armée en qualité de secrétaire. Voy. *Castries*. C. l. IX.

Ette (mademoiselle d'), 1747, femme de la société de madame d'Épinay. Rousseau la représente comme méchante, et ce témoignage est confirmé par le rôle que joue mademoiselle d'Ette, dans les mémoires de son amie. C. l. VII.

Fagoaga, Espagnol, chez lequel Jean-Jacques passait les soirées d'hiver, à Venise, en 1744. C. l. VII.

Falconnet (*Camille*), fils et petit-fils de médecin, et médecin lui-même; naquit en 1671 et mourut en 1762. Cité dans la lettre inscrite sous le n° 65.

Faucre, libraire de Neuchâtel, 1764, eut l'intention de faire une édition des œuvres de Rousseau. Il devait venir établir à cet effet une imprimerie à Motiers, mais ce projet n'eut pas d'exécution. (513.)

Faugnes (madame de), 1764, amie de madame de Luze, chez qui Rousseau l'avait vue au Biez. (451, 657.)

Favre (M.), premier syndic de la république de Genève en 1763. (399.)

Favre (M.), 1742, autre, mentionné dans la lettre inscrite sous le n° 22.

Favria (le comte de), petit-fils du comte de Gouvon. C. l. III.

Fel (mademoiselle), 1754, actrice pour laquelle Grimm fit semblant de mourir d'amour, ne se nourrissant, dans son désespoir, que de cerises confites. C. l. VIII.

Félice, professeur à Berne, 1765, dont on se servit ou qui se mit lui-même en avant pour tendre un piège à Rousseau et savoir s'il était auteur d'un libelle. (573, 654.)

Ferrand, 1761, janséniste, ami de d'Alembert avec lequel il logeait à Paris. Il passait les étés à Montmorency. Il y fit la connaissance de Rousseau C. l. X.

Finochietti (le comte de), ministre de Naples à Ve-

nise en 1744. Rousseau l'y connut et se loue des rapports qu'il eut avec cet ambassadeur. C. l. VII.

Fischer, 1765, nommé dans plusieurs lettres de Rousseau qui fait son éloge. (600, 632.)

Fitzherbert, 1767. Rousseau se loue de ses soins. (733.)

Fitz-Moris, Irlandais, hôte de Jean-Jacques à Montpellier, 1738. C. l. VI.

Fizest, 1738. Médecin célèbre de Montpellier, consulté par Rousseau. C. l. VI.

Follau (M.), secrétaire de M. de Montaigu, *qu'il planta là*. Il fut remplacé par Rousseau, 1743. Conf. liv. VII.

Fontenelle, né en 1657, mort en 1757, eut de l'amitié pour Jean-Jacques à qui il donna de bons conseils. « Quand Fontenelle vit mes essais, il me dit : Je vois où vous irez : mais souvenez-vous de ces paroles. Je suis un des hommes qui ont le plus joui de leur réputation. La mienne m'a valu des pensions, des places, des honneurs et de la considération. Avec tout cela, jamais aucun de mes ouvrages ne m'a procuré autant de plaisir, qu'il m'a occasionné de chagrin. Dès que vous aurez pris la plume, vous perdrez le repos et le bonheur. Il avait bien raison. Je ne les ai retrouvés que depuis que je l'ai quittée. » C'est Bernardin de Saint-Pierre qui rapporte ce trait. Conf. liv. VII.

Forcade (de), 1745. De la société de Rousseau qui ne le nomme qu'une fois. C. l. VII.

Forcalquier (*la comtesse de*), née Canizy. Elle avait épousé en premières noces le comte d'Antin, fils de la

comtesse de Toulouse, d'un mariage antérieur à celui avec le comte de Toulouse, un des enfans naturels légitimés par Louis XIV. Elle était de la société de madame Dupin. Jean-Jacques en parle au VIIe liv. de ses Conf.

« Madame de Forcalquier, dit madame du Deffand » dans ses lettres, n'entend rien à rien. Elle m'a lu chez » sa bonne amie, madame Dupin, un petit ouvrage de » sa façon en forme de lettres, qui est une apologie de » la vieillesse, par où elle prouvait qu'on pouvait être » amoureux de quelqu'un de cent ans. Cela me dégoûta.»

« Madame de Forcalquier (lettre du 3 février 1767) s'apprivoise terriblement. Elle a été excessivement fêtée à la noce Lambale. Le prince de Conti l'a extrêmement courtisée. Madame de Luxembourg l'a louée, flattée, caressée, admirée.» Dans d'autres lettres elle l'appelle la *Bellissima*.

Le 11 mars 1770 il y eut, entre madame du Deffand et madame de Forcalquier, une scène suivie d'une rupture complète. « Ainsi, dit la première, finit une liaison bien mal assortie et à laquelle je n'ai nul regret. Je ne m'en plaindrai ni n'en parlerai à personne. »

Formey (*Jean-Henri-Samuel*), né à Berlin en 1711, mort en 1797. Auteur fécond d'une multitude d'écrits parmi lesquels sont, 1°, l'*anti-Émile*, et, 2°, l'*Émile chrétien*, morts comme les autres. Après avoir combattu Émile, il entreprit de le convertir, et publia sous son nom cet Émile travesti, ce qui fit croire qu'il voulait s'approprier le véritable. L'humeur que devait donner à Jean-Jacques une telle conduite, fut en raison du prix qu'il attachait à un ouvrage qu'il regardait comme son principal titre à la gloire. Il mit à cet ouvrage, contre Formey, des notes qu'on trouve dans les dernières édi-

tions. Peut-être aurait-il mieux fait de garder le silence, parce que c'était remporter une victoire trop facile.

Formey dans ses *Souvenirs d'un citoyen*, T. II, p. 115, croit que Rousseau n'ira pas *fort au-delà du siècle où il a vécu*, prophétie qui ne paraît pas prête à s'accomplir, si l'on en juge par les cinq éditions des *œuvres* du citoyen de Genève, publiées depuis peu, et vingt ans au-delà du terme assigné par le prophète. Ce prophète se donnait à lui-même un démenti, en écrivant le 7 juillet, 1763, une lettre dans laquelle il lui disait : « Vous n'éblouissez pas par » de simples éclairs, comme tant d'autres, qui aspirent » aujourd'hui à la gloire de bien écrire : mais vous éclairez, » vous touchez, vous entraîneriez, si les propositions que » vous soutenez ne renfermaient presque toutes l'anti- » dote de la manière dont vous les soutenez. Vous don- » neriez envie de vous croire, si la chose était possible. »

Rousseau fit à cette lettre une réponse inscrite dans notre travail sur la correspondance, sous le nº 210, à la date du 6 septembre 1760 ; nous ignorions à qui elle était adressée, et ce n'est qu'en lisant les *Souvenirs d'un citoyen* que nous voyons que c'était à Formey, qui a mis dans ce livre sa lettre et la réponse, prétendant que Rousseau voulait éluder la question. Il avait cependant lutté contre des adversaires plus redoutables.

Il paraît que Formey voulut se justifier auprès de Rousseau de l'édition qu'il avait faite de l'Émile, à l'insu de l'auteur, et dans ce but il lui fit donner des explications par le baron de Chambrier. Ce dernier écrivit le 13 décembre 1764, à Formey. Il lui disait dans sa lettre : « J'ai enfin vu Rousseau à la fin de l'automne. Je lui ai » beaucoup parlé de vous : il me parut d'abord fort pi- » qué de l'*Émile chrétien*, et me dit là-dessus que vous » vous enrichissiez en vendant ses ouvrages. Il me dit

» aussi que vous le maltraitiez dans le vôtre, et qu'il » était surpris que vous fissiez imprimer un livre que » vous dépeigniez sous des couleurs si dangereuses, etc.

Nous croyons qu'un zèle indiscret et mal éclairé fut le mobile de la conduite de Formey dans cette affaire, sur laquelle nous reviendrons dans l'histoire d'*Émile*. V. l'art. *Trublet*. C. liv. X. (210.)

Fouchy (*Jean-Paul Grandjean de*), né à Paris en 1707, mort en 1788, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences. Il fut un des commissaires chargés d'examiner le projet de Rousseau, relatif à son nouveau système de musique. Jean-Jacques en rendant justice à ce savant s'est trompé lorsqu'il a cru qu'il était étranger à la musique. Fouchy jouait de plusieurs instruments, *assez bien*, dit M. Weiss, *pour se faire applaudir dans les sociétés les plus brillantes*. Dans l'article plein d'intérêt que lui a consacré cet habile biographe (1), on lit une particularité curieuse. « Les organes de la voix avaient » (à la suite d'un accident arrivé à M. de Fouchy) cessé » d'obéir à sa volonté. Lorsqu'il voulait énoncer un mot, » sa bouche en prononçait un autre; en sorte que dans » le moment où il avait des idées nettes, ses paroles » étaient sans suite. Lui-même rendit compte de cet acci- » dent dans les mémoires de l'Académie. Il détailla tous » les symptômes, toutes les particularités de ce phéno- » mène, avec une simplicité, un calme, une indifférence » même, digne des héros du stoïcisme antique; et l'on » voit par ces détails qu'au milieu même de ces symp- » tômes si effrayants qui le menaçaient, pour le reste » de sa vie, d'une existence pénible et humiliante, il

(1) Voyez *Biographie universelle*, article *Fouchy*, tome XV.

» était plus occupé d'observer ses maux que de s'en » affliger. »

Grandjean de Fouchy a laissé un grand nombre de mémoires savants, imprimés pour la plupart dans le recueil de l'Académie des sciences. Conf. liv. VII.

Foulquier, 1764, Génevois, qui fit passer à Rousseau le mémoire de M. de J..... sur les mariages des protestants, en l'invitant à s'occuper de cet objet. Rousseau refusa d'écrire, mais non de donner des conseils si l'on en avait besoin. C'est le sujet de la lettre inscrite sous le n° 499.

Fourmont (M. de). Trois savants de ce nom ont brillé dans le 18e siècle. Les deux premiers étaient deux frères nés à Herbeley, près Saint-Denis. Ils moururent l'un en 1745 et l'autre en 1746. Le troisième, neveu des précédents, né en 1713, est mort en 1780. Jean-Jacques en nomme un comme faisant partie de la société de madame Dupin, qui réunissait chez elle *tous les gens qui jetaient de l'éclat;* mais il ne désigne point lequel des trois. C'était en 1742, époque où le troisième n'avait point encore de célébrité. C., l. VIII.

Fournière (M. de), 1765, personnage qui devait partir de Bordeaux, pour aller voir Jean-Jacques, *sans savoir si cela convenait ou non* à celui-ci qui était alors à Motiers-Travers (609).

Francueil (Dupin de), 1743, fils de M. Dupin, fermier-général, et de son premier mariage, n'était conséquemment que beau-fils de la célèbre madame Dupin. Il cultiva la chimie, la musique et les arts; se lia avec Rousseau, secrétaire de sa belle-mère; voulut faire sa fortune en le chargeant de la caisse des fermiers-géné-

raux; mais les inquiétudes du nouveau caissier furent telles qu'il en perdit le sommeil et tomba malade; ce qui lui fit donner sa démission. M. de Francueil le crut et le déclara fou, ne concevant pas qu'un homme qui n'avait rien, voulût ne rien avoir. Ce refus éloigna le financier de Jean-Jacques. C., l. VII, VIII, IX, et t. Ier de cette histoire, p. 43.

Francueil (madame Dupin de), 1742. Madame Dupin avait donné à son beau-fils une femme *bien laide et bien douce*, dont la jalousie fut excitée par les amours de son mari et de madame d'Épinay. C., l. VII et IX.

Frédéric II, roi de Prusse, à qui l'on a donné et qui mérita le nom de *Grand*, né en 1712, mort en 1786. Rousseau le regarda comme son bienfaiteur, quoiqu'il eût refusé ses présents, et crût s'acquitter en lui faisant entendre le langage de la vérité. Celui qu'il tient sur ce prince, à propos de milord Maréchal, prouve que, malgré le reproche qu'il lui faisait d'aimer trop la guerre, il le considérait comme un grand roi. C., l. XII. (341, 349 et 665.) V. t. I, p. 71 et suiv.

Freron (*Élie-Catherine*), né à Quimper en 1719, mort en 1776. Critique célèbre, qui fit passer plus d'une mauvaise nuit à Voltaire. Il attaqua pareillement Rousseau, mais avec moins d'acharnement, et même il eut l'air de prendre son parti dans sa querelle avec David Hume. Il fallait à Freron des ennemis puissants par la faveur ou le crédit.

Lorsque Jean-Jacques fit paraître *les Lettres de la montagne*, Freron se procura, pour le mettre en contradiction, la copie d'un certificat, par lequel il attestait avoir été témoin d'un miracle. V. l'art. Bernex, t. I, p. 10. (64.)

Friese (le comte de), 1748, l'un des protecteurs de Grimm ; qui logeait chez lui. C., l. VIII.

Froment (madame de), 1764, nommée dans deux lettres, d'après lesquelles il paraît qu'elle était voisine de Jean-Jacques à Motiers et de sa société. (486 et 677.)

Froulai (le bailli de), ambassadeur de Malte, et frère du prédécesseur de M. de Montaigu dans l'ambassade de Venise. (1750.) C. l. VIII.

Froulai (le comte de), ambassadeur de France à Venise en 1742. C., l. VII.

Gages (*Dumont comte de*), né à Mons en 1682, commanda l'armée espagnole en 1742. Il s'avança dans la Lombardie à la tête de dix-huit mille Napolitains; battit, le 8 février 1743, les Autrichiens, quoique beaucoup plus nombreux. Mais, obligé à la retraite par des forces supérieures, il conserva sa petite armée intacte, et, par une suite de manœuvres savantes, ne se laissa jamais entamer. C'est cette retraite dont parle Rousseau. Conf. liv. VII.

Gagnebin, 1764. Botaniste dont la mémoire était prodigieuse et qui possédait parfaitement la nomenclature des plantes. Rousseau l'appelait le *parolier:* il l'accompagnait en Suisse, dans ses herborisations. Le comte d'Escherny en parle dans le récit que nous rapportons, T. I, p. 94. (590.)

Gaime (M.), 1728. Précepteur des enfants du comte de Mellaride, et l'un des deux modèles du Vicaire savoyard. Conf. liv. III.

Galiani (*Ferdinand*), né en 1728, mort en 1787. Abbé célèbre par l'étendue, la profondeur, la variété

de ses connaissances, et par la vivacité de son esprit. Grimm, dans sa correspondance, et Ginguené, dans sa notice (*Biographie universelle*), donnent des détails intéressants sur ce savant qui, d'après le rapport du premier, était original et cynique. Il vint en 1759 à Paris, comme secrétaire de l'ambassade napolitaine, et s'y fit remarquer par ses saillies et la singularité de ses manières. Il y rédigea ses *dialogues* sur le commerce des grains, dont Voltaire disait qu'il semblait que Platon et Molière s'étaient réunis pour composer cet ouvrage. « On n'a jamais, ajoutait-il, raisonné ni mieux, ni plus plaisamment. » Galiani, dans sa causticité, n'épargnait personne, et son ami Grimm fut quelquefois l'objet de ses railleries. Le baron allemand y prêtait par sa vanité. L'abbé Galiani lui écrivait avec ce protocole: « Au fiacre » de tous les princes allemands, maître des cérémonies » de la philosophie; et lui disait, portevoix de tant de » princes qui vous arrivent, quand finirez-vous de les » remiser. » (V. Grimm). Il paraît qu'il se faisait rendre compte des actions de Rousseau qu'il n'aimait point et qu'il ne pouvait aimer, étant intimement lié avec ses ennemis. Il distinguait deux *sortes de raisonnements ou plutôt de résonnements. Raisonnements de cruches, ce sont les plus ordinaires, et raisonnements de cloches comme ceux de Bossuet et de Rousseau.* Nous ne classerons point celui de Galiani, qui avait plus de jugement que n'en suppose ce mauvais calembourg.

Quelques citations donneront une idée de ses opinions : « Si l'on rencontre sur son chemin, dit-il, un » prince sot, il faut lui prêcher la tolérance, afin qu'il » donne dans le piége et que le parti écrasé ait le temps » de se relever par la tolérance qu'on lui accorde, et » d'écraser son adversaire à son tour. Voilà pourquoi

» quelquefois, un souverain séculier doit écouter la to-
» lérance : c'est lorsque l'affaire intéresse les prêtres
» sans intéresser les souverains. »

« Il est bien vrai que l'âme est quelque chose de
» différent du corps, mais c'est comme la crême diffère
» du lait, la mousse du chocolat, l'eau de vie du vin.
» L'essence du corps devient esprit. »

« Avez-vous jamais eu le délire de croire à Rousseau
» et à son Emile, et de penser que l'éducation, les
» maximes, les discours, puissent rien à l'organisation
» des têtes? Si vous y croyez, prenez-moi un loup et
» faites-m'en un chien, si vous pouvez. »

Cette façon de penser sur l'Emile est une suite nécessaire des opinions de Galiani. Il ne pouvait y avoir aucune espèce de rapport entre celui qui ne reconnaissait que le droit du plus fort, prêchait le despotisme, et celui qui passait sa vie à le combattre. Aussi faisait-il d'autant moins de cas de Rousseau qu'il ne le connaissait que par Grimm, Diderot et d'Holbach, et longtemps après leur rupture avec Jean-Jacques. Il écrivait à Raynal le 30 décembre 1770 : « Que ne vous arrêtez-
» vous rue Platrière? là, demandez au précepteur des
» mères de famille, si, en cessant de faire des livres,
» il a également cessé de faire des enfants que d'autres
» nourrissent. Voyez surtout la jolie mercière qui main-
» tenant, n'en déplaise à sa gouvernante, lui tient lieu
» de tout sur la terre. » On voit par ce passage qu'il se faisait rendre compte des actions de Rousseau. Cette mercière était madame Venant dont nous avons parlé. Voy. T. I, p. 180.

Galley. Il est question de plusieurs femmes de ce nom. La première, jeune et jolie savoisienne, était

avec mademoiselle Graffenried, de la partie de Toune, décrite avec tant de charmes dans le IVe liv. des Confessions. Jean-Jacques en devint amoureux, et parle d'elle dans la lettre inscrite sous le n° 2. C'était en 1732.

La seconde devait se marier en 1764; date et circonstance qui la distinguent suffisamment de la précédente. Jean-Jacques lui envoya un lacet. (464.)

La lettre inscrite sous le n° 584, est dans quelques éditions adressée à mademoiselle Galley; mais c'est une erreur que nous avons rectifiée. Elle doit l'être à mademoiselle d'Ivernois.

Garcin, 1765, nommé avec éloge dans la lettre inscrite sous le n° 569.

Garçon, 1767, secrétaire du marquis de Mirabeau. 766, 768.)

Gasc (de), 1740, président à Mortier, au parlement de Bordeaux. Quoiqu'il fût musicien, il apprit la composition de Rousseau. C. l. VII.

Gatier, 1730, séminariste d'Annecy, et l'un des deux modèles du Vicaire savoyard. Voy. son portrait et ses aventures. C. l. III.

Gauffecourt, l'un des premiers amis de Rousseau et de ceux qu'il conserva, quoiqu'il voulût séduire Thérèse. Il avait commencé par être horloger; ensuite on lui donna la fourniture des sels du Valais; ce qui valait vingt mille livres de rente. Rousseau fit sa connaissance en 1735, chez le marquis d'Antremont. C. l. V, VIII, IX. (408, 410, 532.)

Gaussin (mademoiselle), actrice des Français, qui joua un rôle d'amoureuse dans *Narcisse* ou l'Amant de

lui-même, le 18 décembre 1752, pièce qui n'eut que deux représentations. C. l. VIII.

GAUTIER, de Nancy, 1750, critiqua le premier discours de Rousseau, dont la réplique est un chef-d'œuvre. C. l. VIII. Voy. le discours sur les lettres, etc.

GAUTIER, 1720, capitaine suisse, au service de France. Il eut avec le père de Jean-Jacques une affaire qui, en le forçant à s'expatrier, et conséquemment à laisser son fils à Genève, eut la plus grande influence sur la destinée de celui-ci. Sans cet évènement, Jean-Jacques aurait pris une autre direction et la profession de son père.

GENEVOIS (M.), 1737, nommé dans une lettre inscrite sous le n° 11.

GENLIS (*Madelaine-Félicité Ducrest de S.-Aubin, comtesse de*), née à Champcéri, paroisse d'Issy-l'Évêque, arrondissement d'Autun, le 16 janvier 1746.

Nièce de madame de Montesson, elle eut accès dans la maison d'Orléans. En 1782, elle succéda au chevalier de *Bonnard*, sous-gouverneur des enfants. Nous avons rapporté le récit piquant, fait par cette femme célèbre, des rapports qu'elle eut avec Rousseau. Voy. tome I, p. 192 et suiv. Madame de Genlis, à l'instar de M. Formey, a refait un Emile avec celui de Jean-Jacques. Voy. dans la quatrième partie, au chapitre des ouvrages projetés par Rousseau, la manière dont elle remplit le plan de la *Morale sensitive*.

Personne n'a peut-être, autant que madame de Genlis, mis en pratique le précepte fondamental de l'Emile, qui est de se préparer des ressources pour savoir, dans l'occasion, braver la fortune, soit en cultivant des ta-

lents; soit en apprenant un métier, de manière à ne jamais être pris au dépourvu. Personne n'a peut-être encore, autant que madame de Genlis, suivi cet autre précepte de Jean-Jacques, qui veut qu'on soit toujours occupé, que les doigts travaillent quand la tête se repose. Madame de Genlis sait plus de vingt métiers; la dextérité de ses doigts est inconcevable; elle excelle dans les arts d'agréments : sa plume et sa harpe sont connues et justement admirées; il y aurait dans madame de Genlis de quoi faire au moins trente Emiles. Ne doit-on pas en conclure que madame de Genlis est, de tous les disciples pratiques de Rousseau, *celle* qui fait le plus d'honneur au maître? Voy. IVe partie, l'art. de la *morale sensitive*.

George, 1767, nommé dans la lettre inscrite sous le n° 787.

Gerdil (*Hyacinthe-Sigismond*), né en 1718, mort en 1802, était fils d'un notaire de Samoen, bourg du Faucigny. Il s'éleva par son propre mérite, et, commençant par entrer dans l'ordre des Barnabites, il devint cardinal et fut de plusieurs académies savantes. Le roi Charles-Emmanuel III lui confia l'éducation de son petit-fils, le prince de Piémont. Lorsque Clément XIV le nomma cardinal *in petto* ce pontife désigna don Gerdil par ces mots : *notus orbi, vix notus urbi*. Son goût pour l'étude et sa modestie faisaient que, ne paraissant point dans la société, il était plus connu du monde savant que de Rome, et même que dans la ville où il séjournait. Vers la fin de sa carrière, il se vit dans la nécessité de vendre sa bibliothèque pour fournir à ses besoins. A la mort de Pie VI il eut des suffrages pour lui succéder : il les aurait tous réunis sans la politique d'une cour puissante.

Il concourut efficacement à la conclusion du concordat de 1801. Ce cardinal a beaucoup écrit, et, parmi ses ouvrages, il en est sur l'attraction, l'étendue géométrique, les tubes capillaires, dont le mérite a été reconnu par de bons juges, tels que Mairan, d'Alembert et Deluc. Il réfuta quelques principes d'Emile, et Rousseau convint que *c'était l'unique écrit publié contre lui qu'il eût trouvé digne d'être médité.* Il s'exprime avec plus de légèreté dans sa lettre du 7 décembre 1763, au comte de Charmettes (voy. *lett. inédites*), en disant qu'il trouvait l'ouvrage *assez gentil pour un moine ;* mais on voit qu'il n'en contestait pas le mérite. —

Gesvres (le duc de), 1744, premier gentilhomme de la chambre, réclama de M. de Montaigu, ambassadeur de France à Venise, deux chanteuses qu'il n'aurait point obtenues sans Rousseau. C. l. VII.

Giloz (l'abbé), 1747. Correspondant intermédiaire de madame de Warens et de Rousseau. (37, 62.)

Girardier (madame), 1762. Propriétaire de la maison dans laquelle Jean-Jacques alla demeurer en arrivant à Motiers. C. l. XII.

Girardier (le major), 1762, recevait les lettres que se faisait adresser Jean-Jacques à Motiers. (326.)

Gisors (*Louis-Marie Fouquet*, comte de), fils du maréchal de Belle-Ile, né en 1732, blessé mortellement à la bataille de Crevelt, mourut trois jours après, en 1758, âgé de 27 ans. Il commençait à réaliser les belles espérances qu'il avait données. C'est de lui que Rousseau parle à la fin du IIme liv. d'Emile : il le cite encore dans le cinquième comme ayant voyagé avec fruit. Madame de La Tour lui ayant demandé si c'était de ce jeune guer-

rier qu'il avait voulu parler, Jean-Jacques en convint dans sa réponse inscrite sous le n° 342.

GIRARDIN (*René Louis de*), né à Paris le 25 février 1735, mourut à Vermouillet, près de Meulan, le 20 septembre 1808. Colonel de dragons, étant à la cour de Stanislas, il prit part à la querelle de Palissot et défendit Jean-Jacques. Ensuite il visita l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre. Il rapporta de ses voyages un goût pour l'art de disposer un jardin d'après le site, le pays, et de seconder la nature au lieu de la tourmenter. A son retour, aidé du célèbre Morel, il changea la terre d'Ermenonville qui n'était qu'un marais en un parc délicieux. Ce fut là qu'il offrit à Jean-Jacques un asile qui ne pouvait lui convenir long-temps. D'après le récit de Corancèz, il y fut plutôt entraîné que conduit. Voy. t. Ier, p. 270 et suiv. M. de Girardin a laissé plusieurs enfants. Celui auquel Rousseau, pendant les six semaines qu'il vécut à Ermenonville, donna quelques soins, s'est distingué par la sagesse, la justice de son administration, dans l'exercice des fonctions de préfet, et prouve aujourd'hui qu'il aurait été digne d'être l'élève de celui qui *voulut mettre la loi au-dessus de l'homme.*

GODARD, 1732, colonel Suisse au service de France; vieil avare contre lequel Rousseau fit une satire qui n'a pas été conservée. C'est la seule qu'il se soit permise et il n'avait que vingt ans. Le colonel avait un neveu dont Jean-Jacques devait être le mentor. T. I, p. 11, Conf. liv. IV.

GODEFROY, 1741. Maîtresse du chirurgien Parisot ouée par Rousseau. C. l. VII.

GOLDONI (*Charles*), né à Venise en 1707, mort en 1793; surnommé le *Molière* italien, dans sa patrie, qui ne

pouvait en faire un plus bel éloge qu'en lui donnant le nom du premier et du plus inimitable des comiques. Il eut avec Rousseau quelques relations dont il rend compte dans ses mémoires, et que nous n'avons point rapportées, parce que les détails sont semblables à ceux que nous avons offerts. Jean-Jacques en parla dans le IXe liv. des Confessions, à propos de Diderot qu'on accusait d'avoir pillé Goldoni.

Gonceru (née Rousseau), tante de Jean-Jacques qui lui fit une pension. Elle vivait encore en 1772. (70, 899.) Voy. T. I, p. 226.

Gosset, 1766. Artiste anglais qui, ayant fait le portrait de Rousseau, voulait lui en faire présent : celui-ci refusa de le recevoir et pria M. Hume de le faire acheter, le destinant à son ami du Peyrou. (663.)

Goton, 1721. Jean-Jacques, à onze ans, l'aimait en même temps que madame *de Vulson* : mais d'un autre amour. C. l. I.

Gouan (*Antoine*), 1768, docteur en médecine, fonda le jardin de botanique de Montpellier, et fit suivre la méthode de Linnée. Jean-Jacques estimait ses travaux et sa personne. Il eut même le projet de l'aller voir. (843, 853, 910.)

Gouin, 1747. Sage-femme chez qui Thérèse Le Vasseur allait faire ses couches. C. liv. VII.

Gouvon (le comte de), 1731, chef de l'illustre maison de Solar, premier écuyer de la reine de Sardaigne (1). C. liv. III.

---

(1) Les ducs de Savoie prenaient le titre de rois depuis huit ans à cette époque.

Gouvon (l'abbé de), 1731, fils du précédent, enseigne l'italien à Jean-Jacques et lui donne de sages conseils. C. liv. III.

Graffenried (mademoiselle de), 1731, jeune et jolie bernoise, compagne de mademoiselle Galley, et que Rousseau connut dans la partie de Toune. C. l. IV. (2.)

Graffenried, bailli de Nidau, 1765. *Homme de mérite qui pense très-bien, et dit tout haut ce qu'il pense;* c'est ainsi que Rousseau s'exprimait sur son compte. Il adoucit, autant qu'il dépendait de lui, les ordres rigoureux qu'il était chargé d'exécuter contre Jean-Jacques. (604, 621, 22, 23, 24, et 626.)

Graffigni (*Françoise d'Issembourg, d'Apponcourt, épouse de Hugo de*), née en 1694, morte en 1758, était d'une ancienne maison de Lorraine. Son mari, chambellan du duc de Lorraine, la rendit malheureuse au point de mettre sa vie en danger, et de la forcer à une séparation juridique. Elle est connue par les *Lettres Péruviennes* qu'on ne lit plus guère, et par *Cénie*, qu'on ne joue plus. Elle se réunit aux critiques de Diderot, et, comme eux, l'accusa d'avoir pillé Goldoni. Pour comble de méchanceté elle répandit le bruit que Jean-Jacques avait rompu avec l'auteur du *Père de famille*, à ce sujet. C'est à cette occasion que Rousseau parle une fois d'elle. On convient généralement que le chagrin et le dépit abrégèrent les jours de madame de Grafligni, qui fut trop sensible à la critique. C. liv. IX.

Graffton (*Auguste-Henri-Fitzroy*, duc de), né en 1735, mort en 1811, fut en 1765 secrétaire d'État, et premier lord de la trésorerie, l'année suivante. Attaqué par Wilkes et par l'auteur inconnu des célèbres

lettres de Junius, il se vit obligé de quitter le ministère, dont il devint ensuite un des plus redoutables adversaires, en se jetant dans le parti de l'opposition. Il prit sur la fin de sa carrière un goût très-vif pour des questions de théologie, ce qui fit douter de ses talents comme homme d'État. On prétend même qu'il abjura sa religion pour embrasser celle des unitaires. Dans le temps qu'il était premier lord de la trésorerie, il fit rembourser à Rousseau le montant des droits perçus à la douane pour l'entrée de ses livres et gravures. (731.)

Grandval, 1752. Ce n'est pas le célèbre acteur de ce nom, dont parle Rousseau, mais l'actrice qui joua un rôle d'amoureuse dans Narcisse. C. l. VIII.

Grange-Blanche (l'abbé de), 1768, de Lyon; nommé dans une lettre comme s'occupant assez infructueusement de botanique. Il est probable qu'il feignait d'aimer cette science, pour être des herborisations que Rousseau fit à Lyon avec M. de La Tourette. (824.)

Granville, 1766, voisin de campagne de Rousseau pendant le séjour de celui-ci à Wootton. Ils se voyaient souvent, s'envoyaient de petits cadeaux et correspondaient. (689, 90, 91, 92, 93, et 694, 745, 776, 799.)

Grasset, 1763, libraire de Lausanne indiqué par Rousseau comme pouvant se charger de faire imprimer un ouvrage de Roustan. (372.)

Grave (l'abbé de), 1761, chargé par M. de Malesherbes de surveiller l'impression d'Émile. C. l. XI.

Graville, 1745, commandeur de Malte, vieux débauché, de la société dont Rousseau parle comme ayant influé sur le parti qu'il prit relativement à ses enfants. C. l. VII.

GRIFFET (*Henri*), jésuite, né en 1698, mort en 1771. Il écrivit beaucoup sur la théologie et l'histoire. On lui attribua une *lettre à M. D**, sur le livre intitulé Émile ou de l'éducation*, 1762. Il paraît qu'il eut connaissance du manuscrit pendant l'impression de l'ouvrage, puisqu'il en citait des fragments. Cette particularité fit le tourment de Rousseau pendant quelques jours. C. l. XI.

GRIMM (*Frédéric Melchior*), né à Ratisbonne en 1723, mort à Gotha en 1807. Il débuta dans le monde littéraire par une tragédie intitulée *Banise*, qui fut huée, seule particularité que l'on connaisse sur cette pièce. Le comte de Schomberg ayant envoyé ses enfants à Paris, Grimm les accompagna, devint lecteur du duc de Saxe-Gotha, puis successivement secrétaire du comte de Friese, du maréchal d'Estrées, du duc d'Orléans; correspondant de plusieurs souverains d'Allemagne, envoyé du duc de Saxe à la cour de France, enfin ministre plénipotentiaire de Catherine II, près des états de Basse-Saxe. Ce fut lorsqu'il n'était que lecteur que Rousseau le connut. Un même goût pour la musique italienne les lia tous les deux. Jean-Jacques le produisit dans les sociétés où lui-même était reçu, et cessa de voir ceux qui ne voulurent pas recevoir son ami. Grimm reconnut ce service en détachant de lui ses connaissances et ses amis. Si l'on n'en croit pas Rousseau, on ne peut refuser de croire madame d'Epinay, dont les mémoires confirment pleinement le témoignage du premier, tout en voulant l'affaiblir. On y voit clairement que Grimm introduit chez cette dame par Jean-Jacques la prévenait contre celui-ci, bien avant que ce nouveau-venu eût remplacé M. de Francueil dans les affections de madame d'Epinay

Grimm était d'une toilette recherchée qui prouvait qu'il en avait besoin. Son aventure avec mademoiselle Fel si plaisamment racontée par Rousseau, le mit à la mode, ainsi que la douleur qu'il fit paraître à la mort du comte de Friese, ayant chaque jour devant les yeux un mouchoir qu'il mettait dans sa poche pour en tirer un livre au détour d'une allée. Grimm, bon comédien, vit qu'il fallait l'être pour parvenir aux honneurs, fit son calcul et réussit. Il prit le titre de baron ; ce qui lui attira les plaisanteries les plus piquantes de l'abbé Galiani. Mais il ne se fâchait qu'avec ceux dont il n'avait rien à craindre.

Il sera difficile, pour ne pas dire impossible, de désigner avec précision le mérite littéraire de Grimm et même il offre un phénomène unique en son espèce. Pendant sa très-longue carrière, il ne se distingua par aucun ouvrage remarquable (1); se reposa les vingt dernières années de sa vie, et ce n'est qu'après sa mort que la publication de sa correspondance lui fit une réputation et le plaça dans le petit nombre de critiques éclairés dont les jugements prouvent du goût, du tact et le talent d'observer. Mais comment faire sa part dans cette correspondance quand on sait que Diderot et Raynal l'aidèrent, et lui fournirent beaucoup d'articles (2), et qu'on a lieu de croire que d'autres écrivains moins connus enrichirent son recueil? Il fut d'abord employé par la duchesse de Saxe-Gotha, et bientôt devint le *ministre de littérature* (c'est ainsi que l'appelle le comte

(1) *Le petit Prophète de Boehmischbroda* est une brochure fort spirituelle., mais non un ouvrage remarquable. Elle a eu le sort des circonstances auxquelles elle avait rapport, la dispute sur la musique.

(2) Voyez à l'article d'*Holbach* une note qui motive nos doutes.

d'Escherny) de sept autres souverains, parmi lesquels on comptait trois têtes couronnées. C'étaient l'impératrice de Russie, la reine de Suède, le roi de Pologne, le duc de Deux-Ponts, la princesse de Hesse-Darmstadt, le prince George de Hesse, et la princesse de Nassau-Saarbruck. Il leur faisait passer à tous sa correspondance. Naigeon l'accuse d'avoir dénaturé ce que lui remettait Diderot, *dans la crainte de déplaire aux souverains, et pour en obtenir des croix et des dignités.* Ce reproche ne prouve que l'humeur de celui qui le fait. Du moment où Grimm était payé pour correspondre avec des princes, il ne pouvait leur adresser des injures ou des leçons.

Pour bien juger de la véracité de Jean-Jacques sur le compte de Grimm et s'assurer de la sincérité de son témoignage, on peut consulter les amis du correspondant. Je citerai entr'autres Galiani, qui traite mal Rousseau, dont il ne goûtait pas les ouvrages, et qu'il n'a connu du reste que par ses liaisons intimes avec madame d'Epinay, Diderot, d'Holback et Grimm. Le rapprochement à faire entre le langage de Jean-Jacques et celui de Galiani sur Grimm est curieux. Le trait caractéristique que fait ressortir le premier est une fatuité choquante. Elle augmenta quand il devint baron de la création de je ne sais lequel des sept princes avec qui il correspondait (ou peut-être de la sienne). Il ne répondait plus à Galiani, qui, dans ses lettres à madame d'Epinay, s'en plaint à sa manière, c'est-à-dire en se moquant de Grimm. Dans une lettre à celui-ci, datée de 1772, il lui dit: « Le *colera morbus* est un effet des souffrances que vous » avez occasionnées à votre bas-ventre par des révé- » rences multipliées et excessives. Réformez-les donc » et venez à Naples apprendre l'impolitesse. » Il termine

cette lettre par ces mots, *contez cela au vrai baron.* C'était le baron de Gleichen, d'une noblesse moins fraîche que celle de Grimm. Il faudrait, disait-il à madame d'Epinay, chercher un nom pour distinguer Grimm du véritable baron.

Le langage que, dans sa correspondance, Grimm tient sur Rousseau, varie suivant les époques. Dans le mois de septembre 1753, il le met au nombre des gens illustres, à l'occasion de son portrait au bas duquel Marmontel avait mis ces deux vers :

> A ces traits, par le zèle et l'amitié tracés,
> Sages, arrêtez-vous; gens du monde, passez.

Grimm prétend qu'il faudrait ôter le premier qu'il regarde comme froid et inutile. Il aurait pu, sans inconvénient comme sans injustice, étendre encore la suppression. Jean-Jacques à cette époque venait de se faire connaître par son premier discours et son Devin du village représenté à l'Opéra dans le mois de mars précédent. L'envie n'était qu'éveillée, parce qu'elle ne prévoyait point encore la supériorité de l'auteur.

La louange se soutient assez jusqu'à la fin de 1757, année dans laquelle les deux amis se brouillèrent. Jusque-là, le discours contre les sciences est écrit avec *force*, avec *feu*; il y a dans la préface de Narcisse des *pages dignes* de Montesquieu : il n'y a *que l'éloquent et vertueux citoyen de Genève qui serait digne d'écrire* sur le code de la nature. Le discours sur l'inégalité des conditions offre un *style simple et noble à la fois*; il est plein de *lumière, d'énergie et de chaleur; une éloquence mâle et touchante attire aux écrits de l'auteur une grande célébrité* (1).

---

(1) *Correspond. littér. et philosophiq.*, fév. 1754, juillet 1755

Mais en 1758, c'est-à-dire quelques mois après la rupture, Rousseau n'est plus qu'un *sophiste*, dont les *arguments* sont spécieux, et les raisonnements plein d'art et d'artifice. Cependant on lui reconnaît toujours une *éloquence*, une *magie de style*, *qui font de lui* un adversaire très-redoutable.

Il est bon de rappeler ce que Jean-Jacques a lui-même fait observer; c'est-à-dire que toute sa doctrine est renfermée dans ses deux premiers discours; que même son *Devin du village* est en harmonie avec cette doctrine, enfin que ses autres ouvrages n'en sont en quelque sorte que le développement. Les sophismes signalés ne le furent qu'à l'occasion de la lettre sur les spectacles. La haine rend clairvoyant : la critique de Grimm précéda de plusieurs années l'explosion qui se fit contre Rousseau. Ce ne fut qu'au sujet d'Émile qu'elle eut lieu; et la Nouvelle Héloïse où l'on trouve toujours les mêmes principes, avait impunément paru dix-huit mois avant la publication de cet ouvrage.

La célébrité de Jean-Jacques augmentant de jour en jour, les correspondants de Grimm lui demandèrent probablement des détails sur cet homme dont les ouvrages faisaient tant de bruit. Voici ce qu'il leur écrivit dans une lettre datée du 15 juin 1762, et le compte qu'il leur rendit de sa liaison avec Jean-Jacques, du caractère, des goûts et de la vie de cet homme célèbre (1).

« Depuis plus de quatre ans que Jean-Jacques vivait » à Montmorency, il occupait tantôt sa petite maison de » la ville, tantôt un appartement du château. Il avait » quitté (2) tous ses anciens amis, entre lesquels je par-

(1) Voy. *Correspondance littéraire*. T. VI, p. 172. Juin 1762.
(2) Il ne les avait pas *quittés*. Il faut lire dans les *Confessions*.

» ngeais son intimité avec le philosophe Diderot. Il
» nous avait remplacés par des gens du premier rang.
» Je ne décide pas s'il a perdu ou gagné au change.
» Dans la société de ses amis, il trouvait de l'amitié et
» de l'estime : mais la réputation et, plus encore, la
» *supériorité de talent qu'il était obligé de reconnaître*
» à quelques-uns d'entr'eux (1), pouvaient lui rendre
» leur commerce pénible ; au lieu qu'à Montmorency,
» sans aucune rivalité, il jouissait de l'encens de ce qu'il
» y a de plus grand et de plus distingué dans le royaume.
» Le rôle de la singularité réussit toujours à qui a le
» courage et la patience de le jouer. J.-J. Rousseau a
» passé sa vie à décrier les grands ; ensuite il a dit qu'il
» n'avait trouvé de l'amitié et des vertus que parmi
» eux. Ces deux extrêmes étaient également philoso-
» phiques ; en m'amusant de ses préventions, je me
» moquais souvent de lui. Je me plaisais à le combattre
» quelquefois avec ses propres armes (2).

---

liv. IX, l'histoire de ces prétendus amis. Quant à Grimm, étranger, secrétaire d'un allemand, il reçut tous ses amis de Rousseau, à qui il n'en laissa aucun.

(1) Grimm parle de cette supériorité de talent que Jean-Jacques était obligé de reconnaître, comme d'une chose incontestable, comme d'un point convenu. Or, les amis de Jean-Jacques auxquels nous ajoutons les gens de lettres avec qui il pouvait avoir quelque liaison, étaient *Diderot*, le baron d'*Holbach*, *Grimm*, *Francueil*, *Raynal*, *Duclos*, *Marmontel*, *Saint-Lambert*, *Mably*, *Helvétius*, *d'Alembert*, *Desmahis* ; quel est celui que nous sommes obligés de reconnaître comme supérieur à Rousseau dans l'un des genres où celui-ci s'est essayé?

(2) Dans les plaintes que Jean-Jacques fait de Grimm, il n'est pas question de ses plaisanteries, et il n'avait aucune raison de n'en point parler. Il donne des détails sur les airs impertinents du baron allemand ; la fausseté de sa conduite, sa roideur, son manège

» Un des grands malheurs de M. Rousseau, c'est d'être » parvenu à l'âge de 40 ans sans se douter de son ta- » lent (1). Le sort l'ayant, je ne sais comment (2), con- » duit à Paris, il s'attacha à M. de Montaigu qui, ayant » été nommé à l'ambassade de Venise, l'y mena (3) » comme son secrétaire. Ces deux hommes n'avaient » aucune sorte d'analogie pour rester ensemble. Ils se » séparèrent bientôt. M. Rousseau revint à Paris, in- » digent, inconnu. Il ne s'occupait alors que de musique » et de vers. Il publia une nouvelle méthode qu'il avait » imaginée de noter la musique. Elle ne prit point. Il » faisait d'assez mauvais vers dont plusieurs furent in- » sérés dans le Mercure. Il faisait aussi des comédies » dont la plupart n'ont point vu le jour. *L'Amant de*

---

hypocrite pour se donner la réputation d'un homme sensible, etc. Grimm observait et toujours avec fruit pour ses propres intérêts; il rend compte de ses réflexions avec talent, avec esprit; il analyse bien, quand il met les préventions de côté; mais il n'avait pas dans l'esprit cette légèreté sans laquelle les plaisanteries ne peuvent être ni bonnes ni fréquentes. Grimm *était tout d'une pièce*, gêné dans sa longue taille; il mettait du blanc, du rouge, des odeurs, ses mouvements étaient compassés de peur de déranger l'économie de sa coiffure. Un homme de cette sorte pouvait prêter à la plaisanterie, plutôt que de la manier habilement. On va le voir plus bas.

(1) On ne voit pas que ce soit un malheur. En général, on écrit beaucoup trop tôt. Le genre dans lequel Jean-Jacques surpassa tous ses rivaux, exige de la maturité, de l'expérience, de l'observation. Emile ne pouvait être l'ouvrage d'un jeune homme.

(2) Nous le savons, ce fut le projet de faire adopter son nouveau système de musique qui l'amena à Paris. Il croyait avec ce système faire fortune. (Voy. le liv. VII des *Confessions*.)

(3) M. de Montaigu ne le *mena pas*. Il prit un autre secrétaire, qui n'eut rien de mieux à faire, qu'à quitter cet inepte ambassadeur. Jean-Jacques partit seul pour aller le remplacer. Il y a de bien plus graves inexactitudes dans le récit de Grimm.

» *lui-même*, qu'il a fait jouer et imprimer, prouve qu'il » n'avait pas la vocation de Molière. Dans le même » temps il s'occupait d'une machine avec laquelle il » comptait apprendre à voler. Il s'en tint à des essais » qui ne réussirent point. Mais il ne fut jamais assez » désabusé de son projet pour souffrir de sang-froid » qu'on le traitât de chimérique (1). Ainsi ses amis, » avec de la foi, peuvent s'attendre à le voir quelque » jour planer dans les airs... Je lui conseillai dans ce » temps-là de se faire limonadier et de tenir une bou- » tique de café sur la place du Palais-Royal. Cette idée » nous amusa beaucoup pendant long-temps. Elle avait » l'avantage d'être d'une folie gaie (2); mais, comme elle » avait un côté utile, elle était trop sensée pour être » adoptée par le citoyen de Genève. Il alla faire un » tour dans sa patrie, d'où il revint assez mécontent au » bout de six semaines. A son retour il passa deux ou » trois ans dans la société de ses amis. Madame d'Épi- » nay ayant dans la forêt de Montmorency une petite » maison dépendante de sa terre, il la *persécuta long-* » *temps* (3) pour se la faire prêter, disant qu'il ne lui » était plus possible de vivre dans cet horrible Paris.

---

(1) C'est la seule trace de ce prétendu projet qui a l'air d'être imaginé par Grimm pour amener la plaisanterie qui en termine le récit.

(2) On peut juger, par cette plaisanterie et la précédente, de celles que faisait Grimm, qui paraît les trouver très-piquantes. Ne dirait-on pas, par ce qui suit, que Jean-Jacques ne s'est jamais livré qu'à des travaux inutiles, et que ses ouvrages sont frivoles?

(3) Ce n'est plus une exactitude, c'est un mensonge. Les Mémoires de madame d'Epinay, publiés en 1818, et les lettres entre cette dame et Rousseau, qui font partie de ces mémoires, prouvent que Jean-Jacques *fut persécuté* pour accepter cet asile, et qu'en

» Voilà les principales époques de la vie de cet écri-
» vain célèbre. Sa vie privée et domestique ne serait
» pas moins curieuse; mais elle est écrite dans la mé-
» moire de deux ou trois de ses anciens amis, lesquels
» se sont respectés en ne l'écrivant nulle part ».

Par cette perfide réticence, Grimm se donnait un grand mérite et montrait sa discrétion. Mais c'était par ces deux amis dont il était, que le public connaissait la seule faute grave qu'eût commise Jean-Jacques avant qu'il eût réfléchi sur ses devoirs. C'était par Grimm et Diderot que l'on savait qu'il avait mis ses enfants à l'hospice des Enfants trouvés.

Grimm, comme on voit, couvre charitablement d'un voile transparent les vices de son ancien ami. Plus indiscret que lui et ayant seul le droit de l'être, Rousseau a écrit cette vie *privée et domestique* que Grimm avait raison de supposer *curieuse ;* il a lui-même instruit le public des reproches qu'il eut à se faire; et, ne s'épargnant pas de dures vérités, il eut le droit de dire celles qui étaient nécessaires pour sa défense et *ne dit que celles-là.*

Les réticences sont un moyen aussi commode que facile pour suppléer à l'absence des faits et des preuves. La calomnie emploie habilement ce moyen, quand la vérité se refuse à ses efforts, et lorsqu'ayant tout dit, il ne lui reste plus rien à dire. Nous venons de voir que Grimm en fit usage. Il s'en servit plus victorieusement encore en 1766; c'est-à-dire au moment où Rousseau, toujours sous le poids d'un décret de prise de corps, vi-

---

acceptant, il *prescrivit* des conditions. Or, Grimm était dépositaire et des mémoires et des lettres. Il n'ignorait point ce qui s'était passé. Il a donc laissé dans ces manuscrits des preuves de sa mauvaise foi.

vait dans le fond d'une province de l'Angleterre. Nous avons rapporté le passage où se trouve cette réticence remarquable par son adresse, en l'expliquant par des témoignages qui détruisent l'accusation et mettent au grand jour l'intention de l'auteur. Voy. t. I, p. 62 et suivantes.

Grimm est le seul homme contre lequel Jean-Jacques ait conservé des sentiments pénibles. Il faisait, entre Diderot et lui, une différence remarquable. « En rompant, dit-il, avec Diderot que je savais moins méchant » qu'indiscret et faible, j'ai toujours conservé dans » l'âme de l'attachement pour lui, même de l'estime et » du respect pour notre ancienne amitié que je sais avoir » été long-temps aussi sincère de sa part que de la » mienne. C'est toute autre chose avec Grimm, homme » faux par caractère, qui ne m'aima jamais, qui n'est » pas même capable d'aimer, et qui de gaieté de cœur, » sans aucun sujet de plainte et seulement pour con- » tenter sa noire jalousie, s'est fait sous le masque, mon » plus cruel calomniateur. Celui-ci n'est plus rien pour » moi, l'autre sera toujours mon ancien ami ». C. l. VIII, IX et X. (149. 153.) Voy. tome I, p. 53.

Groème, secrétaire et chambellan de la reine d'Angleterre en 1766. C'est à lui, ainsi qu'au général Conway, que David Hume dit (1) s'être adressé pour obtenir une pension du roi d'Angleterre en faveur de Rousseau.

Gros, 1730, supérieur du séminaire de Saint-Lazare d'Annecy, dont Rousseau fait un portrait plaisant, et que madame de Warens prie de donner des leçons à

(1) Dans son *Exposé succinct*, etc.

Jean-Jacques. Elle se faisait lacer par le lazariste, mais c'était en tout bien tout honneur. C., t. III.

Grossi, proto-médecin, qui se retira à Chambéry après la mort de Victor-Amédée, arrivée le 31 oct. 1732. Homme riche, avare et dur, qui disait *qu'il ne prêterait pas dix pistoles à Saint-Pierre quand il lui donnerait la Trinité pour caution.* On se servit de son crédit pour former un établissement utile dans la ville d'Annecy, et qui n'eut pas lieu, à cause de la mort de Claude Anet. C., t. V.

Guerchi (*Claude-François-Louis-Regnier*, comte de), né en 1715, mort en 1767. Après avoir servi pendant plus de trente ans avec une distinction remarquable, il fut nommé, en 1763, ambassadeur à Londres, y trouva quelqu'un qui rendait par ses talents, par sa conduite et son dévouement à la France, le rôle du comte de Guerchi inutile. C'était le chevalier d'Eon. L'usage alors semblait exiger pour la représentation un ministre d'une haute naissance, titré, décoré, et un secrétaire d'ambassade chargé du fardeau des affaires. Le chevalier d'Eon qui trouvait juste de recueillir le fruit de ses travaux et de ses talents, ne devint point subalterne sans murmurer. On avait besoin de lui, soit parce qu'il connaissait le théâtre mobile sur lequel arrivait un ministre novice qui devait mieux savoir se battre que négocier, soit parce qu'il était dépositaire de secrets importants. Pour ne pas le décourager et pour profiter de son expérience, Louis XV employa un singulier moyen. Ce fut d'entretenir une correspondance secrète avec le chevalier d'Eon et d'en faire l'espion de son ambassadeur. L'inévitable résultat d'un pareil système devait être ou la discorde ou l'union aux dépens du monarque qu'on aurait trahi.

D'Eon avait trop d'élévation dans les sentiments pour abuser de la confiance du prince, et par-là même, manquait de cette souplesse nécessaire pour bien vivre avec un ambassadeur. Aussi furent-ils toujours en querelle. C'est à cette occasion qu'il écrivit à Rousseau, qui, dans la lettre sous le n° 666, donne tort à M. de Guerchi, sans prétendre que le chevalier d'Eon soit exempt de reproche. M. d'Ivernois pria Rousseau de voir cet ambassadeur au sujet des affaires de Genève. Rousseau répondit qu'il ne le connaissait pas, et que d'ailleurs ces affaires se décidaient à Versailles. (658.)

Guérin, libraire, 1760, homme d'esprit, lettré, aimable, *et de la haute volée dans son état*. Il avait une maison de campagne à Saint-Brice, où Rousseau le voyait souvent. C., l. X. Lors de l'impression d'Émile, il devint embarrassé, mystérieux, ayant l'air de prévoir le sort du livre et de l'auteur. C., l. XI.

Gui, libraire, 1761. Il imprimait Émile. C., l. XI. Il rend à Rousseau tous les propos qu'on tenait sur son compte, à Paris, après sa rupture avec David Hume; et, pour réparer sa faute, fait passer à Jean-Jacques la défense de madame de La Tour Franqueville. (461, 702 et 735.)

Guignes (*Joseph de*), né à Pontoise, en 1721, mort à Paris, en 1800. Laborieux, savant et modeste; orientaliste connu par un grand nombre d'ouvrages. Une exacte nomenclature en a été donnée dans la *Biographie universelle* par Jourdain qui marchait sur ses traces, et qu'un excès de travail vient d'enlever aux sciences et à l'amitié. Rousseau nomme M. de Guignes dans le Xe livre de ses Confessions.

Guillobel, 1762, marchand horloger de la Charité sur Loire, impliqué dans l'affaire Thévenin. (850.)

Guinand, 1776, banquier établi à Londres, à qui du Peyrou devait faire passer des fonds pour Rousseau, pendant le séjour de celui-ci en Angleterre. Sa conduite paraissait suspecte à Jean-Jacques. (654, 657, 660.)

Gustin, 1759. Nom d'un jardinier de Montmorency, avec lequel Rousseau se plaisait à causer, parce que ce jardinier ne le regardait que comme un *bon homme*. Jean-Jacques le met en action dans la Nouvelle Héloïse, Ire partie, lettre 13.

Guyenet, 1765. Receveur à Motiers. Il prit la défense de Rousseau dans les tracasseries que faisaient à celui-ci M. de Montmollin et les autres pasteurs. Elles sont racontées en détail, n° 671. C., l. XII.

Guyenet (madame). Je crois que son nom de fille était Isabelle d'Ivernois. Rousseau prenait à cette dame un intérêt particulier, et dont on trouve l'expression dans les lettres inscrites sous les nos 546, 560, 568.

Guyot, 1764, nommé dans une lettre à M. d'Ivernois, comme fabricant ou marchand de bougies et de sondes. (480.)

Haller (*Albert* de), né à Berne, en 1708, mort en 1777. Son père était chancelier du comte de Bade, et la république de Berne avait plus d'une fois confié à cette famille les charges principales de l'État. Par son goût pour les sciences et par le zèle avec lequel il s'y livra, Haller devint presque universel. Il était anatomiste, botaniste et poète. Il acquit bientôt une telle réputation, que les universités se le disputèrent, et

que les Rois le comblèrent d'honneurs. L'empereur François Ier l'ennoblit; Frédéric lui proposa de s'établir à Berlin, en le laissant maître des conditions. Ce qui le flatta le plus, ce fut l'hommage que lui rendit sa patrie en le faisant membre du conseil souverain, quoiqu'il fût alors loin de Berne. Il y revint, y fut comblé d'honneurs, de distinctions et chargé d'une administration importante dans laquelle il se fit toujours remarquer par sa justice, son amour de l'ordre et l'affabilité de ses manières. Il sut concilier avec ses devoirs la culture des sciences qu'il enrichit de plusieurs découvertes. Comme plusieurs souverains voulaient l'attirer dans leurs États et le tentaient par les offres les plus avantageuses, le sénat de Berne rendit une loi par laquelle Haller était *mis en réquisition perpétuelle pour le service de la république*, et créa une charge exprès pour lui avec la clause formelle qu'elle serait supprimée après sa mort. Cet exemple unique en son espèce attacha le célèbre Haller à son pays par le lien le plus honorable. L'empereur Joseph II vint le voir et refusa de s'arrêter au château de Ferney, quoiqu'il passât par le village.

La passion de Haller pour l'étude était telle que, s'étant cassé le bras droit, le chirurgien qui vint pour le panser, le trouva s'exerçant déjà à écrire de la main gauche. Lorsqu'il mourut, il *observa*, dit son savant biographe, M. Cuvier, *la marche de sa vie, indiquant, par un signe, le moment où son pouls s'arrêta.*

Parmi ses innombrables travaux, nous ne devons parler que de ceux dont la botanique fut l'objet, parce qu'il n'est question que de ceux-là dans la correspondance de Rousseau. Ne donnant point le titre de celui que lui fit passer du Peyrou, nous ne pouvons que

présumer, d'après la date de la lettre (juillet 1769), que ce fut l'*Histoire des Plantes indigènes de l'Helvétie*, publiée en 1768. Jean-Jacques se plaignit des nombreuses fautes typographiques qu'il y trouva, et qui, dans un livre composé de descriptions et de synonymies, ont plus d'importance que dans tout autre. Haller et Linnée s'estimaient sans s'aimer; le premier rejetait le système du second, et même eut la faiblesse de faire écrire contre celui-ci, par son fils, des pamphlets injurieux (881, 882).

Hankey, 1766, banquier de Londres, à qui du Peyrou devait faire passer des fonds pour Rousseau, pendant le séjour de ce dernier en Angleterre (654).

Harcourt (milord), 1766, seigneur anglais, qui, après avoir porté le nom de vicomte de Nuncham, prit celui de comte de Harcourt. Rousseau correspondit avec lui, relativement à la vente de ses estampes et de ses livres, à laquelle milord se prêta. Jean-Jacques le connut par l'intermédiaire de Watelet, ami des deux (724, 736, 740, 748, 753, 758, 772, 796, 943).

Havrincourt (M. d'), 1743, ambassadeur en Suède, à qui M. de Montaigu faisait passer les nouvelles qu'il en recevait, afin, sans doute, qu'il ne les oubliât pas. C. l. VII.

Hellot, 1742, membre de l'Académie des sciences, et l'un des commissaires nommés par cette Académie, pour examiner le nouveau système imaginé par Rousseau, pour noter la musique. C. l. VII.

Helvétius (*Claude-Adrien*), né en 1715, mort en 1771, fils et petit-fils de médecins qui durent une grande partie de leur fortune à des poudres, à des drogues, à

l'ipécacuanha. Claude-Adrien dut la sienne à la faveur de son père, premier médecin de la reine. Cette princesse obtint pour le fils une charge de fermier-général qui valait cent mille écus de rente. Helvétius en fit un noble usage, et se distingua par sa bienfaisance et sa bonté. Il donna trois mille francs de pension à Saurin, et, lorsque celui-ci se maria, le principal de cette rente. Il faisait deux mille francs à Marivaux, qui n'en discutait pas avec moins d'aigreur avec Helvétius. Un jour il s'emporta plus vivement qu'à l'ordinaire; quand il fut sorti, son bienfaiteur se contenta de dire : *comme je lui aurais répondu si je ne lui avais pas l'obligation d'accepter ma pension !* La soif de la gloire vint gâter le bonheur d'Helvétius. Le succès de *l'esprit des lois* troublait son sommeil. Il voulut élever un monument pareil, se démit de sa charge, épousa Mlle. de Ligneville remarquable par la haute naissance, les grâces, la beauté et les vertus; il passa les deux tiers de l'année à Voré, terre qu'il possédait dans le Perche, et se livra au travail. Il avait deux secrétaires qu'il conserva, quoiqu'ils lui fussent inutiles depuis qu'il n'était plus fermier-général. L'un d'eux, nommé Baudot, était toujours de mauvaise humeur, et lui tenait des propos désobligeants. Il disait à cette occasion : « Je n'ai pas tous les torts que me trouve Baudot, » mais j'en ai quelques-uns ; qui me les rappellera si je le » renvoie ?

Le résultat des travaux d'Helvétius fut le fameux livre de l'*Esprit* qui lui causa bien des désagréments, parce qu'il fut obligé de faire une rétractation humiliante des principes qu'il y professait. Il la fit à trois différentes reprises.

Rousseau qualifie avec raison la doctrine d'Helvétius, de désolante. Il résolut de la réfuter, mais il y renonça

quand il apprit que le livre de l'*Esprit* était condamné. Il se contenta de mettre sur l'exemplaire que l'auteur lui avait donné, des notes critiques. C'est cet exemplaire dont il est question dans la correspondance entre Jean-Jacques et Dutens, qui en fit l'acquisition avec la bibliothèque de Rousseau, sous la condition expresse de ne point communiquer les notes manuscrites. Voici ce que rapporte à cette occasion le biographe d'Helvétius (1) : « A la maxime » dont il a si cruellement abusé, *tout devient légitime et* » *même vertueux pour le salut public*. Rousseau répond, » *le salut public n'est rien, si tous les particuliers ne sont* » *en sûreté*. Quand tout fut pacifié, il eut occasion de » s'expliquer sur les sujets traités par Helvétius et il le » fit sans nommer le livre ni l'auteur. Il combattit ses » subtilités contre le pouvoir de l'organisation (*Nou-* » *velle Héloïse*, 5e part. let. III.), et ce fut à lui qu'il » adressa (Émile liv. IV) ce reproche honorable : *tu* » *veux en vain t'éviter : ton génie dépose contre tes prin-* » *cipes : ton cœur bienfaisant dément ta doctrine, et* » *l'abus même de tes facultés prouve leur excellence,* » *en dépit de toi.* »

Telle est la manière dont Jean-Jacques censurait, quand il se permettait la critique ; ce qui lui arriva très-rarement. Il est fâcheux de voir que cette noble générosité ne fut point imitée par celui, qui, plus que tout autre, était en état de la sentir et de l'apprécier ; nous avons vu (T. I, p. 298) qu'Helvétius prit parti pour David Hume, qui, seul parlait dans sa querelle. Nous n'attribuons cette faiblesse qu'au besoin que croyait avoir

(1) M. Saint-Surin, article *Helvétius*, dans la *Biographie universelle*. Cette notice, pleine d'intérêt et de détails curieux, est un modèle en ce genre.

Helvétius, des gens de lettres qui prirent fait et cause contre Rousseau, sans savoir en quoi ni comment Jean-Jacques était coupable. Voici la *manière* dont Galiani regrettait Helvétius.

« S'il était bon à quelque chose de pleurer les morts, dit-il, je viendrais pleurer avec vous la perte de notre Helvétius. Mais la mort n'est autre chose que le regret des vivants. Si nous ne le regrettons pas, il n'est pas mort; tout comme si nous ne l'avions jamais ni connu ni aimé, il ne serait pas né.

« Le mal de la perte d'Helvétius est le vide qu'il laisse dans la ligne du bataillon. Serrons donc les lignes, aimons-nous donc davantage, nous qui restons, et rien n'y paraîtra. »

C'est du père d'Helvétius qu'il est question dans le VIIIe liv. des Confessions. De celui-ci dans la XIIe *lettr. de la montagne*, prem. partie. (169, 416, 734.)

Hemet (*le P.*) 1737. Jésuite, confesseur de Rousseau pendant le séjour de celui-ci chez madame de Warens. Jean-Jacques en fait un grand éloge. Conf. liv. VI et VII.

Hénault (*Charles-Jean-François*), né en 1685, mort en 1770, président au Parlement de Paris, surintendant de la maison de la Reine et ensuite de madame la Dauphine. On a prétendu qu'il avait, dans sa longue carrière, été l'un des hommes les plus heureux de son temps, et qu'il eut beaucoup d'amis et pas un ennemi. Ce qui s'expliquerait par les genres de littérature auxquels il s'est livré, par la faveur dont il jouissait auprès de la Reine, par une excellente table à laquelle il réunissait ce que Paris offrait de plus spirituel et de plus aimable, enfin par le calme de ses sens et le sage parti

qu'il prit à cinquante ans de ne plus leur rien accorder et de s'abandonner entièrement à l'étude. Malgré tous ces avantages il n'en était pas moins sensible à la critique. On le voit par le soin que prit madame du Deffand d'empêcher qu'il ne connût celle qu'on avait faite de l'un de ses ouvrages, et par l'empressement avec lequel Voltaire changea ce vers : *Hénault, fameux par nos soupés*, en apprenant que le président était piqué de ce que la bonne chère qu'on faisait chez lui paraissait contribuer à sa réputation. Ces deux circonstances motivent ce que dit Rousseau *qu'enrôlé parmi les auteurs, il n'était pas exempt de leurs défauts.* Quoique le président Hénault ait fait de jolis vers, des tragédies, des comédies, des dissertations, son seul titre à la gloire littéraire est son *Abrégé chronologique*, qu'on lui contesta pour l'attribuer à l'abbé Boudot dont il se servait pour ses recherches. J'ignore jusqu'à quel point ce reproche est fondé, ce que je sais c'est qu'il existe un manuscrit fait dans les premières années du siècle dernier (je crois que c'est en 1706), pour l'instruction des fils de France et qui offre beaucoup d'analogie avec l'ouvrage du président. C'est un infolio magnifiquement relié, enjolivé de divers ornements; et les soins qu'on en a pris font croire à la destination qu'on voulait lui donner. Cet ouvrage est divisé en colonnes qui terminent le texte et présentent les personnages contemporains qui méritent d'être remarqués. Je ne l'ai point eu assez de temps à ma disposition pour le confronter à l'ouvrage du président.

La liaison entre Hénault et madame du Deffand est célèbre plus par sa durée que par son intensité. Elle écrivait à Walpole, le 14 décembre 1768 : « Vous avez » dû recevoir le François II du président : la préface

» m'en avait plu : j'ai voulu lire la pièce ; le livre m'a
» tombé des mains. »

Voici en quels termes elle annonçait sa mort, le 25 décembre 1770 : « Le président mourut hier à sept
» heures du matin. Je l'avais jugé à l'agonie dès le mer-
» credi. Il n'avait ce jour-là, il n'a eu depuis ni souffrance,
» ni connaissance. Jamais fin n'a été plus douce ; il s'est
» éteint. Madame de Jonsac (sœur d'Hénault) en a paru
» d'une douleur extrême. La mienne est plus modérée :
» j'avais tant de preuves de son peu d'amitié, que je
» crois n'avoir perdu qu'une connaissance. Cependant
» comme cette connaissance était fort ancienne et que
» tout le monde nous croyait intimes, je reçois des com-
» pliments de toute part. Il ne tient qu'à moi de croire
» qu'on m'aime beaucoup. Mais j'ai renoncé aux pompes
» et aux vanités de ce monde, et vous avez fait de moi
» une pro-élyte parfaite. J'ai tout votre scepticisme
» sur l'amitié. Je ne verrai pendant plusieurs jours que
» les personnes qui seraient scandalisées si je ne les
» voyais pas... Dans son testament, il ne dit pas un mot
» d'aucun de ses amis. » Une liaison de cette espèce ne devait pas être sujette à beaucoup d'orages. C. liv. XI.

Hervey (*Marie Lepel Baronne d'*), appelée par Rousseau, par Hume, et par mesdames de Boufflers et du Deffand, *Milady Hervey*. Elle résida long-temps à Paris, et fut très-liée avec la duchesse douairière d'Aiguillon. Elle mourut au mois d'août 1768. Elle avait été de la société de madame Dupin, et c'est dans cette maison que Jean-Jacques fit sa connaissance. C. l. VII.

Hirzel (*Jean Gaspard*), né à Zurich en 1725, mort subitement en 1803, d'une attaque d'apoplexie. Sénateur, médecin, agronome, il ne s'occupa que d'établis-

sements utiles, et fut un des principaux fondateurs de la société Helvétique, créée en 1762. Il était avide de connaissances, et cherchait toutes les occasions d'en acquérir. Un de ses amis, M. Vœgueli, le mène chez un cultivateur du canton de Zurich, connu dans le pays par le sobriquet de *Hyoigg* ou *petit Jacques*, mais dont le véritable nom était Jacques Gujer. C'était un vrai philosophe pratique, s'occupant avec discernement de tous les travaux de l'économie rurale et domestique, sans s'assujétir à la routine dont tant de cultivateurs sont esclaves. Hirzel observa, dans tous ses détails, la conduite du paysan suisse, et vit qu'il serait utile de rendre un compte détaillé de ses principes, de ses essais, de ses procédés, de ses expériences et de leurs résultats. Le bon Gujer était incapable de le faire. Hirzel n'eut qu'à décrire ce qu'il avait sous les yeux. Il intitula son ouvrage *le Socrate rustique*, trouvant de l'analogie, quant à la philosophie, à la paix de l'ame, entre le philosophe d'Athènes et celui de la Suisse. Séduit par le titre d'*ami des hommes*, qu'avait pris le marquis de Mirabeau, il lui dédia cet ouvrage. Il en adressa un exemplaire à Rousseau, dont la réponse est inscrite sous le n° 509.

Holbach (*Paul-Thyri*, baron d'), né à Heidelsheim dans le Palatinat en 1723, mort en 1789 à Paris, où, ayant été envoyé dans son enfance, il passa la plus grande partie de sa vie. Marié avec mademoiselle d'Aine, sœur de l'intendant de Tours, il la perdit presqu'aussitôt et obtint, à prix d'argent, de la cour de Rome, la permission d'épouser la sœur de sa femme, qui n'est morte qu'en 1814, à plus de 80 ans.

Le rôle qu'a voulu jouer le baron d'Holbach mérite d'être étudié. Il visait à la célébrité, mais sentant qu'elle

ne s'acquiert pas sans frais, quand on n'est pas tourmenté par le génie qui crée et entraîne irrésistiblement, il réunit chez lui les trompettes de la renommée, c'est-à-dire beaucoup de gens de lettres. A cette époque les ouvrages philosophiques de Voltaire avaient produit une partie de leur effet. Il sapait la religion avec l'arme puissante du ridicule. Mais au moins il semblait laisser subsister le théisme. D'Holbach, en s'enrôlant sous les drapeaux du patriarche de Ferney, restait confondu dans la foule; il voulait être chef de secte. Il le devint, se fit athée de profession; prêcha le matérialisme, prétendit que Dieu était de l'invention des prêtres et mit la nature à sa place. Cette doctrine qui n'est dangereuse que par la manière dont on la traite, demandait la plume de Voltaire, sa légèreté, ses plaisanteries, cette ironie fine et piquante à laquelle l'austère raison est quelquefois obligée de céder. D'Holbach n'avait pas ces armes à sa disposition. Aussi la plupart de ses ouvrages sont morts, et quelqu'ardent que puisse être ou devenir le zèle antireligieux, il ne parviendra point à les ressusciter. Celui qui fit le plus de bruit est le *Systême de la nature* ou *des lois du monde physique et moral.* L'auteur le fit imprimer sous le nom de Mirabeau, académicien qui avait fini depuis dix années, à 86 ans, sa tranquille carrière et qui ne s'était fait connaître que par de froides traductions du Tasse et de l'Arioste. La Harpe dit à cette occasion dans son cours de littérature, que, par respect pour une famille qu'il honore, il imitera les philosophes qui n'ont pas cru devoir rendre authentiquement *cet infâme livre à son auteur.* Moins discret, Grimm le nomma dans sa correspondance, mais dans les éloges qu'il donne au baron, il y met un article qui rendrait sa gloire fort douteuse, quand bien même l'ouvrage eût

mérité ces éloges. « Il y a, dit-il, des pages entières, et » il y en a un grand nombre, où l'on reconnaît aisément » la plume d'un écrivain supérieur ; et cela est fort » simple, car ces pages sont de Diderot ». On ne peut plus dès-lors faire avec certitude la part du baron d'Holbach ; et ce doute est justifié par les fréquentes inégalités qu'on remarque dans le style de tous ses écrits. En réunissant à sa table, pendant quarante ans, tous les dimanches, les auteurs qui avaient quelque réputation, il s'exposait à se voir contester ses ouvrages. On sait déjà que Naigeon, fidèle convive, s'absenta plusieurs fois pour aller faire imprimer en Hollande quelques-unes des productions de son Mécène ; et qu'il en faisait les préfaces ou discours préliminaires. Du reste, ces réflexions n'ont point pour objet de nier le mérite scientifique et littéraire du baron d'Holbach. Il est constaté par un témoignage digne de foi ; celui de Jean-Jacques toujours juste même avec ceux qui ne l'étaient pas envers lui. « C'était, » dit-il, un fils de parvenu, qui jouissait d'une assez » grande fortune dont il usait noblement, recevant » chez lui des gens de lettres, et, *par son savoir et* » *ses connaissances, tenant bien sa place* au milieu » d'eux. ».

Ces gens de lettres devaient, au moins par reconnaissance, contribuer à la célébrité du baron, en ce qui dépendait d'eux, c'est-à-dire autant que ses ouvrages n'auraient pas démenti leurs louanges. Soit qu'il sentît qu'on pourrait leur attribuer le fruit de ses veilles, soit par goût et pour appuyer sa doctrine sur les sciences naturelles, il s'occupa de celles qui pouvaient le faire atteindre à ce but, et qui étaient étrangères à la plupart de ses convives ; car d'Alembert ne fut jamais de leur nombre, et Buffon cessa d'en être de bonne heure. Il écrivit donc

sur la chimie métallurgique (1), sur la minéralogie, sur l'art de la verrerie, celui des mines, sur l'histoire des couches de la terre, sur le soufre, sur la physique; séparant ces divers traités (la plupart traduits et commentés) par l'*Histoire de la superstition*, la *Contagion sacrée*, l'*Imposture sacerdotale*, la *Théologie portative*, l'*Histoire critique* de Jésus-Christ, arrivant enfin au fameux *Système de la nature* dont nous avons parlé.

La réputation de bienfaisance devait encore être le résultat de la conduite du baron d'Holbach. Mais il paraît qu'elle se réduisit aux *diners du dimanche*, malgré tout ce qu'a pu dire Naigeon qui, par les services particuliers qu'il rendit à l'amphitrion pour l'impression de ses ouvrages, fut probablement récompensé de ses peines. Cette conjecture est appuyée sur la fortune du baron qui ne lui permettait pas d'être aussi généreux qu'Helvétius, et sur un passage curieux de Grimm que nous devons rapporter (2). « Helvétius, dit-il, sans rien refu-
» ser à ses plaisirs, donnait beaucoup et continuellement
» et de la manière du monde la plus simple et la plus
» libérale. Il vivait beaucoup avec les gens de lettres et
» il fit un sort à plusieurs d'entr'eux, nommément à
» Marivaux ainsi qu'à Saurin. Il n'y a pas fort long-
» temps qu'il fit la réflexion qu'il avait conservé peu
» de liaison et d'intimité avec ses anciens amis, sans qu'il
» y eût de sa faute. Vous en avez obligé plusieurs, lui
» répondit le baron d'Holbach, et moi *je n'ai jamais*

(1) Il confia même à Jean-Jacques un manuscrit sur la chimie, sachant qu'il avait suivi les cours de Rouelle avec M. de Francueil. Il chargea Rousseau de faire un travail sur le manuscrit; circonstance qui justifie l'embarras qu'on éprouve à déterminer avec précision la part de Baron dans les ouvrages qu'on lui attribue.

(2) Correspondance littéraire, janvier 1771.

» *rien fait pour aucun des miens et je vis toujours* et » constamment avec eux et depuis vingt ans. Parallèle » assez singulier entre deux hommes de mérite, tous les » deux riches, et qui, tous deux, ont passé leur vie avec » des gens de lettres ». Grimm se contente de cette remarque, parce qu'il était un des amis du baron d'Holbach. Nous imiterons sa discrétion en rappelant seulement qu'à l'époque où Grimm tenait ce langage, Helvétius n'existait plus et que l'historien n'avait conséquemment aucun ménagement à garder avec lui.

Jean-Jacques, loin de désirer d'être admis dans la société du baron d'Holbach, s'en tenait éloigné, servi, en cela, par une sorte d'instinct qui ne le trompait guère. « Lié, dit-il, depuis long-temps avec Diderot, il m'avait » recherché par son entremise, même avant que mon » nom fût connu. Une répugnance naturelle m'empêcha » long-temps de répondre à ses avances. Un jour il me » demanda pourquoi je le fuyais; je lui répondis : vous » êtes trop riche. Il s'obstina et vainquit enfin. Mon » plus grand malheur fut toujours de ne savoir résister » aux caresses. Je ne me suis jamais bien trouvé d'y » avoir cédé! »

La société du baron s'augmenta des amis de Rousseau, tels que Grimm et madame d'Epinay; et comme les indifférents firent chorus avec ces prétendus amis lorsqu'ils eurent cessé de le paraître, c'est à cette société qu'il donna dans la suite, lorsqu'il en parla, la dénomination de *cotterie Holbachique*. Le premier symptôme d'aversion qu'il y remarqua fut à l'occasion du *Devin du village*. Il raconte, dans le huitième livre de ses Confessions, la tactique employée pour lui contester la musique de cette pièce, et pour lui tendre un piège dans lequel il donna. Laissant ce récit dans l'ouvrage même, voyons

la manière dont le baron d'Holbach rapporte le même fait. Ce parallèle pourra servir à vérifier la sincérité de Jean-Jacques.

« Rien n'était plus commun que la conversation ordi-
» naire de Rousseau (1); mais elle devenait réellement
» sublime ou folle dès qu'il était contrarié. *J'ai à me*
» *reprocher d'avoir multiplié ces contrariétés pour mul-*
» *tiplier ces moments d'éclat et de verve.* J'étais idolâtre
» de la musique italienne : il ne l'était pas moins. *Son*
» *Devin du village* ne fut goûté ni prôné par personne
» autant que par moi : mais le génie musical de l'auteur
» était sujet aux mêmes disparates que ses autres ta-
» lents. On l'accusa de plagiat. *Je voulus vérifier.* Je ne
» *tendis pas de pièges*, mais je *hasardai des épreuves.*
» Il s'aperçut de mes défiances, et dès ce moment je
» perdis son amitié. Ayant perdu ma première femme,
» je reçus de lui *une lettre si touchante* (2) que je crus
» son amitié ranimée par mes chagrins. Je l'accueillis,
» je le recherchai, je le soignai avec un zèle nouveau
» et, pour ainsi dire, paternel. C'est dans ce moment
» qu'il venait de se vouer tristement à une bien plate
» union (3), on ne peut imaginer un contraste plus affli-

---

(1) Cet extrait est de Cerutti, qui assure rapporter les propres paroles du baron, qu'il écrivit immédiatement après un entretien avec lui.

(2) Dans le VIIIe liv. des *Confessions*, Rousseau dit : « J'écrivis » à M. d'Holbach à l'occasion de la mort de sa femme : il me répondit » honnêtement. Cette triste circonstance me fit oublier tous ses » torts. »

(3) Ici, le baron ou n'est pas sincère, ou confond les époques. Ce n'est que douze ans après que Jean-Jacques épousa Thérèse. Voy. tome. I, p. 169. Il est possible du reste que, par le mot *union*, il n'entende point parler du mariage.

» gênant que celui qu'il présentait avec sa Thérèse et son » génie (1). Diderot, Grimm et moi nous *fîmes une* » *conspiration amicale* contre ce bizarre et ridicule as- » semblage. Il fut *blessé de notre zèle*, indigné de notre » désapprobation, et, dès ce moment, il se tourna avec » fureur contre notre *philosophie antithérésienne*. Plus » nous cherchions à le ramener vers ses anciens principes » et vers ses anciens amis, plus il s'éloignait des uns et » des autres. » Ces aveux précieux sont une preuve de la bonne foi de Rousseau. Si véritablement ces trois conspirateurs *bénévoles* n'avaient que l'intention de le séparer de Thérèse, pourquoi tous ces conciliabules entre la mère de celle-ci, Grimm et Diderot? cette correspondance orageuse dans laquelle, en prenant toujours le parti de la vieille Le Vasseur, on persécutait Jean-Jacques pour le forcer à ramener à Paris ces deux femmes et à vivre avec elles? Quand Rousseau se plaint des manières hautaines du baron et de son aigreur, il n'était pas si loin de la vérité, puisque M. d'Holbach dit naïvement qu'il aimait à le contrarier pour exciter sa verve. Il n'était donc pas dans l'erreur quand il parlait des embûches que lui dressait le baron et de ses méfiances, puisque ce dernier convient qu'il a *hasardé des épreuves* : les espions ne font d'autre métier que de *hasarder des épreuves*.

Pour voir jusqu'à quel point en imposait cette coterie holbachique, on peut faire un rapprochement curieux.

---

(1) Rien n'est plus vrai, mais le but de la conspiration dont on va parler n'était pas tant d'empêcher cette union que de ramener Jean-Jacques à Paris, par le moyen de Thérèse. Voy. les *Confessions*. ce qui le prouve, c'est qu'on ne contrariait pas cette union dans la capitale, où elle était aussi choquante qu'à l'Hermitage.

Ce sont des témoins non suspects qui vont nous en fournir les matériaux; c'est-à-dire, le baron lui-même et Grimm. Il s'agit de la cause immédiate de la rupture entre Jean-Jacques et le baron d'Holbach. Le premier raconte que, sans sujet et sans motif, il fut un jour traité brutalement par le second; qu'il ne revint chez celui-ci qu'à l'occasion de la mort de sa femme; que Diderot l'y entraîna de force; qu'il fut reçu froidement par sa seconde femme, sœur de la première, et très-bien par le baron. Ils continuèrent de se voir, quoique rarement, jusqu'à la rupture de Jean-Jacques avec madame d'Epinay, Grimm et Diderot, sur laquelle nous avons donné des détails, T. Ier, p. 57 et 60.

M. d'Holbach, lui, prétend que Rousseau se brouilla avec lui, à l'occasion de la mystification du curé de Montchauvet, si plaisamment racontée par Grimm dans une lettre à Saint-Lambert (1). Jean-Jacques ne persifla point

(1) *Correspondance*, août 1755, tome Ier, page 404 et suivantes. Nous avons exprimé, à l'article de Grimm, l'embarras où l'on doit être pour faire sa part dans la Correspondance qui porte son nom; puisque MM. Diderot, Raynal et Suard ont fait un grand nombre d'articles et tenu la plume à leur tour. Au moins devrait-on supposer que ces messieurs avaient pris connaissance des antécédents; c'est-à-dire, de ce qu'écrivait Grimm, afin d'éviter les répétitions. Mais la mystification du curé de Montchauvet nous prouve qu'on n'a pas toujours pris ce soin. Racontée avec esprit dans le Ier volume de l'ouvrage, elle se retrouve, dépouillée de tout ornement, dans le dernier ou cinquième de la troisième partie, à l'année 1790. C'est le baron d'Holbach qui parle, ou qu'on fait parler, et qui dit que Jean-Jacques, indigné de ce qu'on persiflait ce curé, fit une scène, sortit plein d'une rage qui n'a fait que croître depuis, qu'on a vainement tenté de le ramener chez le baron, etc. Remarquons que, dans cette nouvelle narration du même fait (raconté, trente-cinq ans auparavant, et dans le premier des seize volumes de cette cor-

le curé. « Le seul citoyen de Genève (dit Grimm), avec » sa probité à toute épreuve, était résolu de faire le rôle » d'honnête homme, et a en effet si bien réussi, que le cu- » ré l'a pris dans une haine inexprimable. » Seul dans cette troupe joyeuse, qui conservât sa gravité, Rousseau critiqua impitoyablement les vers du pasteur de Montchauvet : ils eurent une discussion assez vive, mais l'historien ne dit point que Rousseau fit une scène au baron, ni qu'il avertit le curé qu'on se moquait de lui. Plus de trente ans après, M. d'Holbach raconta cette aventure. Son récit se retrouve dans le dernier volume du même ouvrage. Il prétend que Jean-Jacques, apostrophant ce poète, lui dit que *son discours* était une *extravagance, qu'il ferait mieux de sortir et d'aller vicarier dans son village*. Le baron ajoute que Rousseau s'en alla furieux et que, depuis ce moment, il a toujours évité sa présence. Il me paraît évident que M. d'Holbach a lui-même arrangé cette histoire comme il convenait à ses intérêts. La date donnée par Grimm le prouve sans réplique. Le fait arriva dans le mois d'août 1755 au plus tard, puisque la lettre dans laquelle on le raconte est datée du 15 de ce mois. S'il s'était passé comme longtemps après le baron voulut le faire croire, il en faudrait conclure que Jean-Jacques et lui ne se sont plus revus depuis 1755. Or, ils ont eu des rapports ensemble postérieurement à cette époque. En 1757, le baron vint à la Chevrette pour voir Rousseau ; moins, il est vrai, par

---

respondance), on met Saint-Lambert au nombre des convives et témoin conséquemment de l'aventure, tandis qu'il était à Lunéville lorsqu'elle arriva, et qu'elle fait le sujet de la lettre de Grimm, datée du 15 août 1755 ; et puis, croyons à l'exactitude et à la sincérité du baron d'Holbach !

plaisir que par curiosité, puisque c'était *pour voir Jean-Jacques amoureux;* mais madame d'Epinay aurait évité de les faire trouver ensemble s'ils eussent été brouillés à l'occasion du curé de Montchauvet (1). Les lettres de madame d'Epinay à Jean-Jacques et celles de ce dernier, datées de la Chevrette *et de* 1757, prouvent que tous les deux allèrent chez le baron d'Holback; enfin Diderot y mena Rousseau dîner dans le même temps. J'ai fait remarquer dans la note précédente, une autre inexactitude relative à Saint-Lambert, à qui Grimm envoya le récit de la mystification, dont le baron le fait témoin dans le sien. Ce mensonge, bien démontré, suffit, je pense, pour faire réduire le témoignage de M. d'Holbach à sa juste valeur, et me donne l'occasion de répéter une remarque déjà faite : c'est que toutes les fois qu'on vérifie une accusation contre Jean-Jacques (lorsqu'il existe des matériaux pour le faire) on arrive au même résultat : c'est-à-dire à une imputation calomnieuse : et ce fait est *sans exception*, ainsi qu'on le prouve dans les articles d'Alembert, d'Epinay, Grimm, Hume, Keith, Marmontel.

Dans le temps où Jean-Jacques avait à se plaindre de la brutalité du baron, il oubliait si bien les torts de celui-ci, que, livré, dans sa solitude de l'Hermitage, à la

---

(1) Voyez dans la *Correspondance*, n° 97, le refus qu'il fait, parce qu'il dînait chez M. d'Holbach. C'était en mars 1756; c'est-à-dire, près d'un an après la mystification, et l'évènement depuis lequel, suivant le baron, ils ne se seraient plus revus. Cependant cet infidèle historien est cru. Ginguené, le véridique Ginguené admet sa version, parce qu'il n'a point comparé le récit fait dans le premier volume de Grimm, avec celui qu'on retrouve dans le seizième du même fait.

composition de la Nouvelle Héloïse, il forma le projet de rendre un athée intéressant et dessina le rôle du baron de Wolmar. D'Holbach, connu par son athéisme (opinion que même il affichait), aurait dû savoir gré à son ancien ami de ce procédé qui prouvait combien Rousseau était incapable de haïr. Nous ignorons quel effet produisit sur le baron la lecture de la Nouvelle Héloïse, qui parut deux ans après la sortie de l'Hermitage. Les deux auteurs ne se virent plus depuis cette époque, et nous savons seulement que l'un, en parlant de l'autre, le traitait de petit cuistre, tandis que Rousseau se taisait, ou ne tenait qu'un langage honorable sur le compte du baron. Nous rendons compte, dans l'histoire de la Nouvelle Héloïse, de l'effet que produisit le projet qu'avait eu l'auteur en mettant sur la scène un athée.

C. l. VIII, IX et X. (128, 903.)

Houdetot (M. le comte d'), d'une ancienne famille de Normandie, n'aurait point été connu sans sa femme. Madame d'Epinay, dans ses mémoires, le représente comme *un joueur de profession, laid comme le diable, ignoré, et, suivant toute apparence, fait pour l'être.* Ce langage désobligeant ne prouve que les injustes préventions et la jalousie de l'historienne. Lorsqu'elle s'exprimait ainsi, M. d'Houdetot n'avait que vingt-deux ans; comment prononcer qu'à cet âge on soit fait pour être ignoré? Il était d'une très-belle taille et d'une figure qu'on ne remarquait point, ce qu'on eût fait, s'il eût été *laid comme le diable.* Ce qu'il y a de singulier, c'est que Saint-Lambert était d'une taille petite, en comparaison de celle de M. d'Houdetot; que son cou était court et sa tête enfoncée dans ses épaules; mais il avait beaucoup d'esprit, et, *quand il le voulait*, l'amabi-

lité la plus séduisante, mais il était loin de le vouloir souvent.

Lorsque M. d'Houdetot épousa mademoiselle de La Live, il aimait passionnément une femme qui ne pouvait devenir la sienne et il n'apporta que de l'estime à celle-ci qui n'eut pour son mari que le même sentiment. Madame de ** ne mourut qu'en 1793, quarante-huit ans après le mariage de M. d'Houdetot, qui reçut son dernier soupir. Il était trop tard pour aimer sa femme. Il vit naître l'attachement de celle-ci, sans humeur; et, faisant un retour sur lui-même, il se dit probablement qu'il n'avait pas droit d'exiger un sentiment qu'il ne pouvait plus lui-même éprouver. Le trait suivant permet cette conjecture. La maréchale d'Aubeterre, amie de madame d'Houdetot, s'aperçut de la liaison naissante entre elle et Saint-Lambert. Elle lui fit des représentations. Madame d'Houdetot promit, et mit seulement plus de mystère dans sa conduite. Madame d'Aubeterre, trop clairvoyante pour être long-temps trompée, crut devoir tout dévoiler au mari qui répondit : « Je n'ai droit, madame, de n'exiger de madame d'Hou» detot que de la décence dans sa conduite. »

M. d'Houdetot, sa femme et M. de Saint-Lambert, sont morts tous les trois dans un âge très-avancé. L'amant avait souvent de l'humeur et grondait beaucoup dans sa vieillesse. Le mari était plein d'attentions pour sa femme. A voir celle-ci recevoir des soins de l'un, en prodiguer à l'autre, tout étranger eût fait une méprise, et pris l'amant pour le mari. C., l. VII et IX.

Houdetot (Sophie La Live de Bellegarde, comtesse d'), née en 1730, morte en 1813. Elle avait assez d'esprit et de talents pour acquérir par elle-même de la cé-

lébrité, au lieu de la devoir à la passion de Rousseau pour elle, ainsi qu'à la sienne pour Saint-Lambert.

L'amour de Jean-Jacques, pour madame d'Houdetot, date du printemps 1757. Ils se virent souvent dans l'été et l'automne de la même année; et les visites d'Eaubonne à l'Hermitage, de l'Hermitage à Eaubonne furent fréquentes. Rousseau s'étant brouillé, dans le mois de novembre, avec madame d'Épinay, abandonna brusquement l'Hermitage, le 15 décembre, et ne vit plus madame d'Houdetot, depuis cette époque, qu'une ou deux fois. Il y a dans sa passion une singularité qu'il n'est pas inutile de faire remarquer. L'amour embellit ordinairement, et, d'après le portrait que Jean-Jacques fait de madame d'Houdetot, il paraît qu'il la voyait *à-peu-près* telle qu'elle était. *Son visage* (dit-il, Confessions, liv. IX) *était marqué de la petite vérole, son teint manquait de finesse; elle avait la vue basse et les yeux un peu ronds.* Il semble, quand on voit ainsi, qu'on est loin d'éprouver une passion violente. Celle de Rousseau l'était cependant; ce qui donnerait lieu de conclure que ce n'était point pour sa beauté qu'il aimait *Sophie*. Mais, d'un autre côté, au lieu d'exagérer l'éloge qu'il fait de son esprit, il reste au-dessous de la réalité, et n'est exact et fidèle que dans ce qui concerne les qualités du cœur. *Elle avait*, dit-il, *l'esprit très-naturel et très-agréable. Elle abondait en saillies charmantes qu'elle ne recherchait point, et qui lui venaient quelquefois malgré elle.*

L'esprit, chez madame d'Houdetot, était dans un degré éminent et très-orné. Elle ne le laissait voir, il est vrai, que dans l'intimité, ce qui est un motif pour croire qu'il ne devait pas échapper à Jean-Jacques. Elle écrivait mieux que sa belle-sœur; mais, comme elle avait un sens exquis, qui lui faisait préférer le bonheur à la célé-

brité, elle fit avec d'autant plus de facilité le sacrifice de son talent; qu'elle voulait conserver l'union qui régnait entre elle et madame d'Épinay, dont elle aurait excité l'envie en se conduisant autrement.

Nous allons donner des preuves incontestables de l'esprit et du talent de madame d'Houdetot, parce que madame d'Épinay, dans ses Mémoires, en répétant sans cesse qu'elle était *bonne, très-bonne* (qualité qu'elle ne pouvait lui refuser), laisse au lecteur le soin de deviner si elle avait autre chose que de la bonté.

Madame d'Houdetot a fait de très-jolis vers; mais elle n'a jamais voulu les donner par écrit, ce qui est cause que quelques-uns ne sont connus que des personnes qui vivaient dans son intimité, et qui, pour les conserver, n'avaient d'autre ressource que leur mémoire.

Elle était à Fourqueux, situé près de Marli, et dont le parc est arrosé par un ruisseau qui en entretient la fraîcheur. La source en est au pied d'un chêne. Du château, l'on entend le bruit de la machine; bruit confus, formé de sons discordans, de cliquetis, de frottements d'un effet incommode et désagréable. Madame d'Houdetot fit, à cette occasion, les vers suivants :

Ces efforts redoublés et ces gémissements,
Cet appareil de fer et ces grands mouvements
Offrent partout aux sens la nature offensée.
Elle semble gémir d'avoir été forcée;
Et, cédant à regret aux entraves de l'art,
Au caprice des rois se plaint d'avoir eu part.
Ah! que j'aime bien mieux la modeste fontaine
Qui, dans ces prés fleuris, s'enfuit du pied d'un chêne,
Et qui, formant le cours d'un paisible ruisseau,
Arrose des gazons aussi frais que son eau.

Saint-Lambert trouva que ces vers méritaient d'être envoyés au patriarche de Ferney. Lorsque Voltaire vint

à Paris en 1778, madame d'Houdetot alla le voir. Dès qu'elle fut annoncée, Voltaire lui récita ces vers faits depuis long-temps et auxquels l'auteur ne songeait plus.

En voici sur la vieillesse, faits par madame d'Houdetot, à une époque où elle pouvait en parler par expérience :

Oh! le bon temps que la vieillesse!
Ce qui fut plaisir est tristesse,
Ce qui fut rond devient pointu :
L'esprit même est cogne-fêtu.
On entend mal, on n'y voit guère;
On a cent moyens de déplaire.
Ce qui charma nous semble laid;
On voit le monde comme il est.
Qui vous cherchait vous abandonne :
Le bon sens, la froide vertu
Chez vous n'attirent plus personne.
On se plaint d'avoir trop vécu.
Mais, dans ma retraite profonde,
Qu'un seul ami me reste au monde,
Je croirai n'avoir rien perdu.

Madame de la Briche, belle-sœur de madame d'Houdetot, désirait d'avoir un chat. Madame d'Houdetot lui en choisit un qu'elle lui offrit avec les vers suivants :

Jeune Églé, vous aimez les chats :
On les accuse d'être ingrats,
Très-volages et peu sincères.
. . . . . .
Mais, des gens avec qui l'on vit,
On prend beaucoup, à ce qu'on dit.
Jeune Églé, s'il peut vous plaire,
Ce chat, auprès de vous, gardera son esprit
Et changera de caractère.

Dans les dernières années de sa vie, madame d'Houdetot, quoique très-âgée (elle est morte à 83 ans) était toujours recherchée pour son esprit et son amabilité. M. de Sommariva, ayant acheté la terre d'Épinay, qu'il a considérablement augmentée (1), et se trouvant dans le voisinage de madame d'Houdetot, fit connaissance avec elle et se plut dans sa société. Il lui demanda son portrait. Elle le lui envoya avec des vers que nous n'avons pas et dont le sens était, *bientôt l'original n'existera plus, mais vous aurez les traits de celle qui vous aima comme une mère.* Il a fallu une étrangère pour (2) dénaturer ce sentiment, trouver du ridicule dans les attentions affectueuses de madame d'Houdetot, et ne pas comprendre que, quand une femme aimable, obligeante et bonne, avait, pendant soixante ans, fait consister son existence à donner des soins, ce devait être un besoin pour elle que de les continuer (3). Pour comprendre ces choses-là, il faut soi-même en être capable, ne pas courir après le bel esprit, et, comme madame d'*Houdetot, qui n'a jamais dit de mal de personne*, savoir plaire sans avoir recours à la méchanceté.

Madame d'Houdetot était donc dédommagée du peu d'agrément de sa figure par son esprit et son amabilité; encore, comme le disait Saint-Lambert, *elle n'avait de laid que le visage;* sa taille était gracieuse, et elle

(1) Il y a réuni la Briche, Ormesson, où il a établi une filature de coton; il a, par des travaux utiles, des plantations, le desséchement des marais, de l'étang de Coquenard, assaini ce canton, qui était humide et malsain.

(2) Lady Morgan dans son ouvrage sur la France.

(3) La liaison de madame d'Houdetot et de Saint-Lambert date de 1751; elle était mariée en 1748.

passait pour une des meilleures danseuses de son temps. Un jour elle était, chez le prince de Conti, chaussée en mule. Le prince, qui désirait de la voir danser, devinant l'excuse qu'elle pouvait alléguer pour s'en dispenser, envoya chercher du ruban qu'il attacha lui-même pour fixer le pied dans la chaussure. Elle céda et recueillit les applaudissements d'un cercle nombreux et connaisseur.

Jean-Jacques, en rendant à madame d'Houdetot les lettres qu'il en avait reçues, redemanda les siennes. Elle lui répondit qu'elle les avait brûlées. *L'on ne met point au feu de pareilles lettres*, s'écria-t-il, *on a trouvé brûlantes celles de Julie. Eh dieu! qu'aurait-on dit de celles-là?* Madame Broutain, qui demeurait à Cernay, dans le voisinage d'Eaubonne, voulant connaître la vérité, et désirant sans doute que ces lettres eussent été conservées, interrogea un jour à ce sujet madame d'Houdetot, qui répondit qu'effectivement elle les avait brûlées, à l'exception d'une seule, qu'elle n'eut pas le courage de détruire, *parce que c'était un chef-d'œuvre d'éloquence et de passion*, et qu'elle l'avait remise à M. de *Saint-Lambert*.

Madame Brontain saisit la première occasion pour s'informer auprès du poète du sort de cette lettre : elle s'était égarée dans un déménagement, il ne savait pas ce qu'elle était devenue; telles furent ses réponses. Elle ne pouvait tomber en de plus mauvaises mains que dans celles d'un rival. On doit regretter ces lettres. On sait, par la *Nouvelle Héloïse*, comment Jean-Jacques exprimait une passion factice, on aurait su quel langage lui inspirait une passion réelle.

Pour compléter, autant que peuvent nous le permettre les bornes que nous avons dû nous prescrire,

ce qui concerne madame d'Houdetot, nous allons terminer son article par l'extrait d'une lettre de madame la vicomtesse d'Allard, qui a vécu long-temps dans sa société.

« Rousseau, dans ses Confessions, a dévoué le nom de madame la comtesse d'Houdetot à l'immortalité. Lady Morgan, dans un ouvrage qui a été beaucoup lu, en a parlé d'une manière très-erronée et très-inconvenante. Enfin, les mémoires de madame d'Epinay, qui resteront, parce qu'ils sont amusants et parce qu'elle se donne une célébrité peu digne d'envie, viennent encore d'exciter l'attention du public, sur madame d'Houdetot. Rousseau est le plus vrai de ceux qui ont parlé d'elle. Il n'est pourtant pas tout-à-fait exact. Madame d'Épinay l'est encore moins. Il faut faire connaître pourquoi je suis bien instruite. Mon père a habité trois ans la maison de madame la marquise de Verdelin, à l'époque où la société de madame d'Épinay et de ses belles sœurs était une des plus brillantes de Paris. Il avait rencontré, chez cette dame, plusieurs de ceux qui la composaient et avait fort entendu parler des autres. Il m'en a souvent entretenue. J'ai connu plusieurs personnes qui avaient été liées avec ces dames, entre autres M. Saurin, de l'académie française. Enfin, ayant habité une campagne voisine de celle de madame d'Houdetot, j'ai, l'espace de treize ans, vécu habituellement dans sa société, et même, pendant deux de ces années, je l'ai vue presque tous les jours. »

« Tout ce que Rousseau a dit de son caractère et de son amabilité est parfaitement vrai; je crois qu'il n'a pas rendu tout-à-fait justice à son esprit. Il avait assurément le droit d'être fort difficile, et de peu admirer à cet égard; mais, en comparant madame d'Houdetot à

d'autres femmes, il aurait pu la louer davantage. Plus vaine et moins paresseuse elle se serait fait un nom dans la littérature; elle était tout-à-fait sans prétention. Je citerai des traits qui le prouveront. »

« Quoique Rousseau avoue qu'elle n'était point belle, il a vu sa figure avec illusion. Ce sera une consolation pour les femmes laides, d'apprendre que madame d'Houdetot, qui l'était beaucoup, a dû à son esprit, et surtout à son charmant caractère, d'être si passionnément et si constamment aimée. Elle avait non-seulement la vue basse et les yeux ronds, comme le dit Rousseau, mais elle était excessivement louche, ce qui empêchait que son âme se peignît dans sa physionomie. Son front était très-bas, son nez gros; la petite vérole avait laissé une teinte jaune dans tous ses creux, et les pores étaient marqués de brun. Cela donnait un air sale à son teint qui, je crois, était beau avant cette maladie. Comme le dit Rousseau, ses mouvemens avaient de la gaucherie et de la grâce; sa vue, très-basse, leur donnait de l'incertitude; mais comme elle était bien faite; qu'elle avait eu pour maître à danser le fameux *Marcel*, elle avait de la grâce. Sa gorge était belle, ses mains et ses bras jolis, ses pieds mignons. »

« Madame d'Houdetot avait l'imagination vive, le cœur tendre et une bonté parfaite. Je crois que, dans sa jeunesse, elle a dû très-souvent agir sans réflexion, et peut-être même n'a-t-elle jamais été tout-à-fait corrigée de ce défaut. Mais son cœur était droit et son esprit juste; il était rare, lorsqu'il s'élevait une discussion, qu'elle ne la terminât par un aperçu juste et fin qui ne laissait plus rien à dire. J'ai vu des gens qui étaient blessés de cette qualité de son esprit. *Elle nous réduit au silence*, disaient-ils. Avec la laideur dont j'ai fait une description

vraie, jamais elle n'a éprouvé la moindre envie contre les belles femmes; elle les louait avec plaisir et de bonne foi : tendre et point vaine, étant aimée, elle ne désirait rien de plus. »

« L'attachement de madame d'Houdetot pour Saint-Lambert a toujours conservé les illusions, la pensée habituelle, le dévouement et tous les petits soins de l'amour; mais rien n'a pu me donner l'idée qu'il ne fût pas, depuis long-temps, aussi pur que l'amitié. C'est pour lui qu'elle fit ces jolis vers (1) :

Jeune, j'aimai. Le temps de mon bel âge,
Ce temps si court, l'amour seul le remplit.
Quand j'atteignis la saison d'être sage,
Toujours j'aimai, la raison me le dit.
Mais l'âge vient et le plaisir s'envole ;
Mais mon bonheur ne s'envole aujourd'hui,
Car j'aime encor et l'amour me console ;
Rien n'aurait pu me consoler de lui.

« Je lui ai entendu dire ces vers en 1788, comme les ayant faits depuis long-temps pour imiter la manière

(1) Madame d'Houdetot, avant d'être mariée (elle le fut à dix-huit ans), était particulièrement confiée aux soins de madame d'Esclavelles, sa tante, qui ne s'était point séparée de sa fille, madame d'Epinay. Madame d'Esclavelles avait une dévotion minutieuse : remarquant que sa nièce faisait des vers facilement, elle voulut l'en empêcher. Voyant que ses défenses étaient inutiles, elle confisqua le papier. Désirant que mademoiselle de La Live devînt une femme de ménage, elle lui prescrivit de recevoir et vérifier les comptes des dépenses de la maison. Un jour, apercevant des interlignes dans le compte du cocher, la jeune personne les remplit par des vers : la tante arrive, la surprend, la gronde et va chercher M. de Bellegarde ; celui-ci commence à gronder un peu, se saisit du papier, lit les vers, les trouve jolis, et, voyant une correction à faire, prend la plume : sa fille lui saute au cou, l'embrasse, bien sûre qu'une faute ainsi corrigée n'était pas inexcusable.

de Marot; car elle avait trop de décence pour avouer qu'elle les eût faits pour son amant. Lady Morgan a défiguré ces vers et rendu l'anecdote fort ridicule, en leur donnant pour date les dernières années de madame d'Houdetot, et les adressant à un homme qu'elle ne connaissait que depuis peu de temps. »

« Je dois dire qu'il n'est pas étonnant que madame d'Houdetot, ayant eu pendant cinquante ans l'habitude de soins et d'attentions extrêmes, qui ne changèrent point quand l'amour fut devenu amitié, elle crut qu'ils étaient inséparables de l'attachement, et c'est ce qui a causé les formes extraordinaires et inusitées de son amitié pour M. de Saint-Lambert (1). » C. l. VIII, IX, X (151, 154, 155, 157, 162, 169.)

---

(1) M. *Choderlos de Laclos*, fort avare d'éloges, a fait un portrait de madame d'Houdetot dont voici quelques passages « Madame d'Houdetot, vraie, bonne, généreuse, commença par » aimer avec tendresse et finit par tomber dans l'admiration, sen- » timent qu'exigeait son philosophe ami; il ne se contentait pas à » moins.... Son amant fit son bonheur, ses amis firent sa gloire. » Jamais on ne connut mieux la délicatesse de ce sentiment si doux; » jamais on n'en fit plus aimer les devoirs. Des nombreuses qua- » lités de l'esprit, la simplicité est celle qui rend la plus heureuse » celle qui la possède, et les moins malheureux ceux qui la voient » dans les autres. Cette simplicité précieuse est le grand trait ca- » ractéristique de madame d'Houdetot; elle n'a jamais fait de li- » vres; elle ne s'est point exposée à l'orage des chutes, ni à l'i- » vresse des succès, et cependant la littérature a été sa constante » occupation : entourée de beaux-esprits, d'amateurs, d'artistes, » elle a dû prendre part à cette foule de productions qui se mul- » tiplient à Paris plus qu'ailleurs..... L'amour fut pour elle ce » qu'il doit être, l'occupation et le bonheur de la vie. Ce sentiment » est une faiblesse quand il ne s'explique que par les sens, quand » il ne flatte que la vanité, quand il ne remplit que les vides des » journées; mais, lorsqu'il nous assujétit un second être, quand

Hubert (*Michel*), né en 1727, dans la Bavière, mourut en 1804, à Leipzick, où l'université l'avait fait venir en 1766, pour y enseigner la langue française. Il passa toute sa jeunesse à Paris, y fit connaissance avec les hommes de lettres de ce temps, fut employé au *journal* étranger, et rendit des services à la littérature, puisque c'est à lui « qu'on doit les premières connaissances » littéraires qui aient existé entre la France et l'Alle- » magne. » Il a fait beaucoup d'ouvrages estimés, mais il est plus particulièrement connu par sa traduction de ceux de Gessner. Il envoya celle des Idylles en 1761 à Jean-Jacques, qui, dans une lettre datée du 24 décembre de cette année, lui exprime tout le plaisir que lui a causé cette lecture. Il y fait un grand éloge de l'auteur allemand et de son traducteur (278).

Hubert (*Jean*), né à Genève en 1722, membre du conseil des 200. Il y mourut en 1790. Il s'attacha à Voltaire, avec lequel il vécut dans la plus intime familiarité. Il l'a représenté sous tous les costumes. Il avait pour les découpures un talent extraordinaire (748).

» il est la source de toute notre existence, alors il est pour nous » ce que le soleil est à la terre, ce que la rosée est à la végétation, » ce que l'électricité est à tous les corps.... Elle eut la passion » des voyages, sans presque jamais la satisfaire. Tout plaisir la » flattait, s'il s'accordait avec la paresse : non pas cette apathie » destructive de toute espèce de jouissance, mais cette insou- » ciance combinée qui préfère la privation de toutes ses peines aux » soins qui accompagnent tous les projets.

» Madame d'Houdetot vécut avec des athées, avec des dévots, » avec des prudes, avec des étourdis, et vécut avec tous sans » jamais leur sacrifier rien de son caractère primitif : tous n'eurent » pas également à s'en louer, aucun n'eut à s'en plaindre. »

HUBERT (*l'abbé*), 1745. Ami de la Popelinière, qu'il voulut inutilement empêcher d'épouser la femme à laquelle il se maria. C. l. VII.

HUME (*David*), né à Edimbourg en 1711, mort dans cette ville en 1776. Il eut de bonne heure un goût prononcé pour la littérature et la philosophie : comme on le voyait sans cesse à l'étude, on le crut propre au barreau ; ensuite on lui persuada de se destiner au commerce, et bientôt on le fit partir pour Bristol, en le recommandant à de riches négociants de cette ville. Mais, se sentant pour cette carrière une aversion qu'il ne pouvait surmonter, il résolut de suivre son penchant, de conserver son indépendance, et, passant en France où la vie était moins chère que dans son pays, il se rendit à Rheims, puis à La Flèche. Ce fut dans cette jolie petite ville et sur les bords frais du Loir qu'il composa son *Traité de la Nature humaine*, dans lequel, se montrant incrédule et sceptique, il sappait toutes les religions. N'étant point découragé par le peu de succès de cet ouvrage, il fit la première partie de ses *Essais moraux, politiques et littéraires*, qui valaient mieux, et dont la seconde lui fit dans la suite une grande réputation. Forcé de sacrifier son indépendance au besoin, il fut successivement précepteur du marquis d'Annaldail, secrétaire du général Saint-Clair, qui devait l'emmener au Canada, et n'y passa point ; candidat pour une chaire de philosophie morale, qui lui fut refusée à cause de ses principes. Le général Saint-Clair s'en fit accompagner en qualité d'aide-de-camp dans ses ambassades de Vienne et de Turin. Il fut ensuite nommé bibliothécaire à Édimbourg. Ce fut là qu'il conçut le plan de son *Histoire d'Angleterre*, qui l'occupa le reste

de sa vie. La véracité et l'impartialité sont deux qualités essentielles dans un historien. Nous ne pouvons guère être bons juges lorsque nous lisons l'histoire d'un peuple étranger, à moins que nous n'ayons la patience de vérifier si l'auteur a puisé à la source, ce qui nous arrive rarement. C'est peut-être la cause du grand succès de l'histoire de Hume en France, du moins s'il faut s'en rapporter à son *ami* Horace Walpole. Celui-ci vint à Paris en 1765, et séjourna dans cette capitale depuis le 14 septembre jusqu'au 17 avril de l'année suivante. Il correspondit (1) avec Georges Montagu pendant ces sept mois, et l'on trouve dans ses lettres des observations piquantes sur nos mœurs, nos usages, notre littérature. La traduction de l'histoire d'Angleterre de David Hume, par madame Belot et l'abbé Prevost, était publiée, et cette histoire avait eu beaucoup de succès. Voici ce qu'écrivait Horace Walpole à ce sujet : « Le goût des » Français est on ne peut plus mauvais. Croiriez-vous » que Hume est un de leurs auteurs favoris? son his- » toire, si *falsifiée* en maint endroit, si *partiale* en » d'autres, si *incohérente* dans ses parties, passe à Paris » pour un modèle. »

Lorsque je connus pour la première fois ce jugement, j'en fus frappé, et j'étudiai les rapports qu'il y avait eu entre Horace et David : je vis que, *paraissant* s'estimer mutuellement, ils étaient liés ensemble, et cette circonstance augmenta ma surprise. Walpole tenait ce langage dans le moment où il voyait fréquemment Hume, tous deux étaient éloignés de leurs pays. La société dont il parle était celle de l'historien : ils se retrouvaient chez

(1) Lettres d'*Horace Walpole*, à *George Montagu*, 1818, p. 353.

mesdames de Boufflers, du Deffand, chez l'ambassadeur d'Angleterre, chez les grands seigneurs anglais, qui y venaient se distraire à Paris; et c'est chez lord Ossery que David Hume fit contre Rousseau une plaisanterie que Walpole recueillit pour mettre dans sa lettre de Frédéric. Je ne vois donc aucune trace de prévention dans Walpole contre son compatriote, et rien qui puisse faire soupçonner sa sincérité. Il le regardait donc franchement comme *partial* et *menteur*. Une anecdote antérieure à ce fait ne doit pas être omise puisqu'elle a trait à la sincérité de l'historien. En 1762, quelque temps après la prise de la Guadeloupe, David Hume rendit compte de cet événement, et, voulant devancer les autres qui attendaient des renseignements certains, il fit un récit dans lequel adoptant tous les bruits populaires et les arrangeant à sa façon, il s'éloigna de la vérité dans tous les points. M. le général Barrington fut obligé de lui donner un démenti, et d'adresser à M. Smolet une relation authentique de la conquête de l'île, afin de détromper le public que David avait induit en erreur. Cette anecdote prouve que l'historien se souciait peu de la vérité.

Dans un autre passage, Walpole fait cette singulière énumération : « Les jésuites, les méthodistes, les philosophes, les politiques, Rousseau l'hypocrite, Voltaire le railleur, les encyclopédistes, les *Hume*, les Frédéric, tous ne sont, à mes yeux, que des imposteurs. L'espèce en varie, voilà tout. Ils n'ont pour but que la renommée ou l'intérêt. »

Son amie, madame du Deffand, la confidente de toutes ses pensées, partageait son opinion sur David. Elle l'appelait *paysan du Danube*, parce que, sous une enveloppe matérielle, il avait de l'esprit et du sens.

Voici les termes dans lesquels elle lui en parlait.

« Vous me faites grand plaisir de m'apprendre que David Hume va en Écosse. Je suis bien aise que vous ne soyez plus à portée de le voir, et moi ravie de l'assurance de ne le revoir jamais. Vous me demandez ce qu'il m'a fait? Il m'a déplu, haïssant les *idoles*; je déteste leurs prêtres et leurs adorateurs. » Par ce mot *idole*, madame du Deffand entend la société du prince de Conti.

Lorsque *l'Exposé succinct* de David Hume parut, elle en instruisit Walpole de cette manière : « Je compte » faire partir ce soir cette lettre avec l'histoire de » M. Hume et de Jean-Jacques. Les éditeurs passent » pour être le baron d'Holback et M. Suard, mais tout » le monde y reconnaît d'Alembert. Pour madame de » Luxembourg, elle ne doute pas que la préface ne soit » de M. Hume. Cela serait bien ridicule de se louer soi-» même de cette force : ce qui n'est pas douteux, c'est » qu'il a fourni des faits et qu'elle lui a été communi-» quée. Tous ces gens-là sont bien modestes et bien phi-» losophes (1). »

La liaison de Hume et de Rousseau ne dura guère plus de trois mois. On remarqua dans le temps, avec raison, que jamais deux personnages ne se convinrent moins. Ils auraient pu cesser de se voir sans mettre le public dans leur confidence. On a vu que, s'il en fut autrement, la faute n'en est pas à Rousseau. Qui forçait Hume à publier les explications qu'il en reçut, qu'il avait provoquées et fait provoquer par M. Davenport, l'hôte de Jean-Jacques? Celui-ci ne lui disait-il pas qu'il ne com-

(1) Lettres de la marquise du Deffand, à Horace Walpole, tome I, p. 77.

muniquait à personne les reproches qu'il croyait avoir à lui faire? Ne le sommait-il pas d'y répondre et de se justifier? La publicité vint donc de Hume, et de Hume seul, ainsi que nous l'avons démontré (t. I, p. 117 et suiv.) par la propre correspondance de l'historien. Il est présumable que, plus tard, il se repentit de cette faute, puisque dans ses mémoires, il ne dit pas un mot de cette querelle. Ce silence est d'autant plus étonnant qu'il craignait que, dans les siens, Rousseau n'en parlât.

Je dois revenir sur une accusation de David Hume, parce que je n'ai fait qu'en parler en passant (t. I, p. 124), et comme je la trouve répétée dans *l'Exposé succinct*, il importe d'en faire justice. Hume, dans plusieurs de ses lettres, laisse entendre que Rousseau se faisait plus pauvre qu'il n'était. Il parle de la *découverte de très-petites ressources*, qui prouvent que Jean-Jacques ne lui aurait pas donné un *budget exact* de sa fortune. Il a soin, et pour cause, d'annoncer cette découverte comme *faite par hasard*. Enfin il presse madame de Boufflers de prendre des informations chez le banquier Rougemont. Madame de Boufflers, qui connaissait trop bien Rousseau pour croire que, s'il eût pu se passer des autres, il ne l'eût point fait, néglige cette invitation, et se fait presque gronder du bon David. Ce dernier, constant dans ses recherches, revient à la charge dans son *exposé*, et, sans donner de preuves parce qu'il n'en avait point, change ses soupçons en accusation positive. « Je suis forcé de le dire (c'est M. Hume qui parle); je » sais *aujourd'hui avec certitude* que l'affectation de » misère et de pauvreté, n'est qu'une petite charlatan- » nerie que M. Rousseau emploie avec succès pour se » rendre plus intéressant et pour exciter la commisséra- » tion du public.» C'est ainsi que s'expriment Suard

qui traduisait, et d'Alembert qui corrigeait, revisait, dirigeait; et leur traduction est fidèle : je l'ai vérifiée.

L'on a su *depuis avec certitude* que Hume en imposait. L'existence de Rousseau à Trie, à Bourgoing, à Paris lui donne un démenti continuel; et, s'il était vrai à Wootton, il a eu la malice, pour jouer un tour au charitable David, d'être pauvre le reste de sa vie. En 1770 et années suivantes, logé dans un quatrième, rue Platrière, il copiait de la musique à quarante sols par jour; en 1776, par un billet qu'il fit circuler et dont la lecture est affligeante, il demandait qu'on le reçût, ainsi que Thérèse, dans un hôpital. En 1778 il est mort sous un toit hospitalier. Corancez et Saint-Pierre et même Dusaulx, nous font voir l'intérieur de ce riche qui, ne pouvant avoir la quantité de vin suffisante pour sa santé, était obligé de boire de l'eau à l'un de ses repas. Le tout, sans doute, par affectation.

Hume, sur la fin de sa carrière, se vit dépérir avec un courage remarquable. Il annonce, dans une lettre à madame de Boufflers, sa fin comme prochaine, décrivant les symptômes de la maladie sous laquelle il sentait qu'il allait succomber, et montrant une philosophie qui était à la vérité en harmonie avec les sentiments qu'il avait toujours exprimés, mais que n'ont pas toujours eus ceux qui s'étaient fait remarquer par les mêmes opinions. C. l. XII (375, 639, 662, 663, 687 et 698).

Nous n'indiquons que les lettres que lui écrivit Rousseau; celles dans lesquelles il en parla sont en grand nombre et toutes de 1766 et des premiers mois de 1767. Les principales sont citées dans la première partie de cette histoire (2e période), pages 103 à 155.

Husson, 1743, grand joueur d'échecs, avec lequel Rousseau faisait sa partie. C l. VII.

Ibrahim, esclave turc de milord Maréchal. Singulière formule dont il se servait dans ses lettres à son maître, n° 352.

Jacques. C'est le nom que prit Rousseau en arrivant à St-Denys le 3 juin 1767, pour rester inconnu. Il ne le garda qu'environ quinze jours, parce que ce nom déplaisait au prince de Conti, et prit celui de Renou pour aller à Trie le 21 du même mois. (771).

Jalabert (*Jean*), né à Genève en 1712, professeur de philosophie, membre des académies savantes, etc, mort en 1768. Rousseau lui lut son discours sur l'inégalité des conditions. C. l. VIII.

Janin et Jeannet, cabaretiers, ou hôtes du bourg de Verdiere-de-Jonc, près de Neuchâtel. Il en est question dans l'affaire Thévenin (834, 850).

Jaucourt (*le chevalier de*), né à Paris en 1704, mort à Compiègne en 1779. Il était d'une ancienne famille. Elevé à Genève, il alla en Angleterre achever son instruction, passa ensuite en Hollande, suivit les cours de Boerhave, et se lia étroitement avec le docteur Tronchin. Il n'exerca la médecine que pour les pauvres. M. de Jaucourt est un des plus utiles collaborateurs de l'Encyclopédie. Il aimait à rendre service, et le prouvait à tous ceux qui s'adressaient à lui, et qui n'éprouvaient jamais un refus. Il fut ce qu'il voulut être; c'est-à-dire sans besoins, sans désirs, sans ambition et sans intrigue; aussi se concilia-t-il l'estime et l'attachement de tous les gens de lettres dont il fut connu, et dont, par la sagesse de ses écrits, il n'excita jamais l'envie. Il alla voir Jean-Jacques accompagné de Tronchin. C. l. VIII.

Jean Jaquet, 1768, greffier des Verrières, dont il est question dans l'affaire Thévenin. (850).

Jeannin, 1765, secrétaire de M. du Peyrou dont il avait la confiance. (614, 620, 685).

Jelyotte (*Pierre*), né dans le Béarn, était au rapport de ses contemporains, le plus parfait haute-contre qu'on eût encore vu sur le théâtre de l'Opéra : personne n'avait poussé aussi loin que lui le talent et le goût du chant. Il quitta le théâtre en 1755. Il avait fait la musique de Zélica, pièce de Lanoue. Lorsqu'il jouait, il y avait foule. On lui fit ce couplet :

Au dieu du chant élevons un trophée.
Jelyotte fait aujourd'hui
Par ses talents, ce que faisait Orphée,
Il fait tout courir après lui.

Il eut du succès dans plus d'un genre, et madame d'Epinay donne, dans ses mémoires, quelques détails curieux à ce sujet. Il joua dans *les Muses galantes* et *le Devin du village*. C. l. VII et VIII.

Jodele (l'abbé), 1761. Du fond de son séminaire, cet abbé s'adressa à Rousseau pour avoir des renseignements sur un écrit des pasteurs de Genève. Jean-Jacques lui fit sentir l'indiscrétion de sa demande. (267.)

Joli de Fleuri (*Joseph-Omer*), 1762, fils et petit-fils de magistrats, procureur-général au parlement, auteur du réquisitoire contre Émile, dont Grimm fait une critique sanglante dans sa correspondance. En Suisse on jugea l'ouvrage sans le lire, et d'après le réquisitoire. Voyez les effets de cette pièce dans la lettre inscrite sous le no 326.

Jonville, 1763, envoyé de France à Genève, rendit service à Jean-Jacques dont il abrégea la quarantaine. Ils se virent ensuite beaucoup à Montmorency. Rousseau

donne sur lui, sur son caractère et sur ses goûts, des détails intéressants dans le Xe liv. des Confessions : à la suite d'une partie fine à laquelle il ne prit aucune part, Jean-Jacques, voyant les manières de M. de Jouville envers lui, changées, cessa de le voir. C. l. VII, X. (23.)

JUNET, 1760, directeur des postes à Pontarlier. Il faisait tous les samedis un paquet des lettres venues pendant la semaine pour Jean-Jacques, qui lui renvoyait le dimanche toutes celles qu'il avait écrites dans la même semaine. Lettre du 2 octobre 1763, à madame de La Tour. (423, 933.)

KEISTER, 1745, nom de l'un des nombreux charlatans dont madame de Warens était dupe, et que Rousseau traitait d'*archi-âne*. (31.)

KEIT, 1763, jeune suisse à qui Jean-Jacques écrit une lettre touchante, à l'occasion de son mariage. (383.)

KEITH (*George*), connu sous le nom de *milord Maréchal*, d'une ancienne famille d'Écosse, naquit dans ce pays, en 1685, et mourut le 25 mai 1778, près de Potzdam, dans une maison que lui avait fait bâtir Frédéric.

A l'occasion de milord Maréchal, nous allons offrir une nouvelle preuve de la légèreté avec laquelle on se forme une opinion; de l'erreur qu'on met dans les jugements qui en sont les résultats; de la difficulté qu'on éprouve à rectifier l'erreur, parce que, rapidement propagée, facilement admise, elle semble acquérir tous les caractères de la vérité.

Il s'agit de l'article consacré dans la *Biographie universelle* à George *Keith*; article très-bien fait, plein d'intérêt (1) et par cela même d'autant plus dangereux, qu'il

(1) Il est signé des lettres D. Z. S, qui indiquent pour auteur

inspire la confiance, et la *mérite*, excepté sur un point qui accrédite une vieille calomnie, parce que, pour la découvrir, l'auteur n'a pas fait des recherches suffisantes. Avant de le lui prouver, nous allons commencer, conformément au plan que nous nous sommes tracé, par faire connaître George Keith, nous servant des renseignements donnés par son biographe.

Georges Keith, dévoué à la cause des Stuart, souleva l'Écosse en 1715, en faveur du prétendant à qui il écrivit pour le faire sortir de sa retraite, *qu'un souverain privé de ses États devait partager les périls de ceux qui exposaient leur vie pour les lui rendre.* Il fut condamné à mort, erra pendant six mois en Écosse, parcourut plusieurs cours de l'Europe, voulant les intéresser au sort du prétendant : mais il ne tarda pas à se convaincre qu'un *roi sans force et sans États n'a rien à espérer de ses augustes confrères.* Le prétendant lui donna l'ordre de la jarretière dont il ne se parait que devant ce prince, parce qu'il *fallait renoncer*, selon lui, sous *peine de ridicule, à ces vains ornements, lorsque celui de qui on les tient n'est plus en état de les faire respecter.* Jean-Jacques, qui vécut pendant trois ans dans l'intimité de milord Maréchal, dit qu'il *se dégoûta de la maison de Stuart* (1), *par l'esprit injuste et tyrannique qu'il y remarqua, et qui en fit toujours le caractère dominant.*

Keith servit en Espagne, pendant la guerre contre l'Empereur, après laquelle il se retira dans le royaume de Valence, *où*, disait-il, *il trouvait de bons amis, à commencer par le soleil.* Son frère, le maréchal Keith, au

---

M. *Dezos de la Roquette*, que nous n'avons pas l'avantage de connaître.

(1) Confessions, liv. XII.

service du roi de Prusse, réussit à l'attirer à Berlin. Il ne tarda pas d'y devenir l'ami de Frédéric, qui le nomma successivement envoyé en France, gouverneur de Neuchâtel, ambassadeur en Espagne. Il échoua dans ses négociations, pour lesquelles, disait-il, *il faut une finesse que je n'ai pas, que je ne me soucie pas d'avoir.* Frédéric, à son insu, obtint, après avoir contracté une alliance avec l'Angleterre, la réhabilitation de Keith, qui partit pour l'Écosse, et rentra dans une partie de ses biens. Il y comptait finir ses jours, mais l'âpreté du climat et les défiances du cabinet de Saint-James le déterminèrent à quitter ce pays. La reconnaissance et l'amitié le ramenèrent à Berlin. Frédéric le logea près de Sans-Souci. Milord Maréchal, pour qui le palais était une espèce de couvent, disait de ce Roi : « Notre » père abbé est l'homme le plus aisé à vivre : cependant, » si j'étais en Espagne, je me croirais obligé de le » dénoncer à la sainte inquisition, comme coupable de » sortilège; car, s'il ne m'avait pas ensorcelé, resterais-» je ici, où je ne vois que l'image du soleil, pendant » que je pourrais aller vivre et mourir dans le beau » climat de Valence? »

Deux jours avant sa mort, il fit prier M. Elliot, envoyé d'Angleterre à Berlin, de venir le voir. « Je vous » ai fait appeler, parce que je trouve plaisant qu'un mi-» nistre du roi George reçoive les derniers soupirs d'un » vieux jacobite. D'ailleurs, vous avez peut-être quelques » commissions à me donner pour milord *Chatham* » (mort quinze jours auparavant), que je compte voir » demain ou après. »

Il ordonna qu'on lui rendît les derniers devoirs sans cérémonie, fixant, pour être obéi, les frais de son enterrement à trois louis, ne voulant pas *consacrer à une*

pompe vaine et inutile, un argent qui serait bien mieux employé au soulagement des pauvres.

Georges Keith avait l'âme noble et généreuse. Pour bien connaître son caractère, il faut lire les détails que donne Jean-Jacques dans le XIIe livre de ses Confessions.

C'était un véritable philosophe, faisant le bien sans ostentation, et l'oubliant aussitôt après. A la tolérance, à la simplicité des manières, il joignait beaucoup d'esprit et de gaieté : mais il avait l'abord froid, l'humeur singulière, et quelquefois bizarre. Son défaut était d'être accessible aux préventions.

Parmi ceux qui le servaient, il y avait des gens de toutes les religions, entre autres, un tartare qui prétendait descendre du grand Lama, ce qui faisait que milord l'appelait *son grand-aumônier*.

Passons à l'erreur dont nous avons parlé, et qui mériterait d'être traitée plutôt d'assertion calomnieuse, si l'auteur n'avait pas été de bonne foi. Mais son tort est de répéter, sans le vérifier, ce qu'on avait dit avant lui.

Voici ce qu'on lit dans l'article cité : « Milord Maré-
» chal a toujours cherché à faire du bien à Rousseau,
» quoique celui-ci ne l'ait payé que d'ingratitude.....
» Oubliant les injures dont Jean-Jacques l'avait accablé
» dans une de ses dernières lettres, Milord qui le regar-
» dait comme un malade que le malheur rendait injuste,
» lui pardonna sincèrement et lui légua par son testa-
» ment la montre qu'il avait toujours portée ».

Cette manière de parler, en passant, d'un fait comme connu de tout le monde, comme généralement admis, incontestable et n'ayant besoin d'aucune preuve, manque rarement de produire son effet. L'auteur ne cite point

les autorités sur lesquelles il devrait s'appuyer. Nous allons réparer son omission.

C'est d'Alembert qui, le premier, a parlé de l'ingratitude de Jean-Jacques envers milord Maréchal. L'auteur aurait dû le dire.

M. Ginguené qui, au lieu de croire sur parole, avait le bon esprit de n'admettre une accusation que lorsqu'elle était prouvée, a fait des recherches pour découvrir la vérité. Si l'auteur de l'article avait suivi cette marche prescrite par l'équité, il serait parvenu à connaître le résultat de ces recherches : ce qui l'aurait probablement engagé à modifier son jugement.

Voici donc et l'accusation de d'Alembert et la réfutation de Ginguené (1).

« La vérité nous oblige de dire (c'est d'Alembert qui parle), et *ce n'est pas sans un regret bien sincère*, que le bienfaiteur eut depuis beaucoup à se plaindre de celui qu'il avait si noblement et si promptement obligé. Mais la mort du coupable, les justes raisons que nous avons eues de nous en plaindre *nous-même* (2), nous obligent de tirer le rideau sur ce détail affligeant, dont les preuves sont *malheureusement* consignées dans des lettres authentiques ». M. Ginguené dit que cette calomnie avait été assaisonnée d'une *bénignité perfide*, « de quelle autre ex-

(1) Voyez d'abord l'*Eloge de milord Maréchal*, 1759, in-12; ensuite, *Lettres sur les Confessions de J.-J. Rousseau*, *par M. Ginguené*, in-8°. Paris, Barois, 1791. L'extrait que nous rapportons est à la page 127.

(2) Avec quelle adresse d'Alembert se met de la partie, et veut faire cause commune avec le bienfaiteur de Rousseau; le tout pour rendre son accusation moins invraisemblable, et paraître indulgent et bon homme !

pression, ajoute-t-il, puis-je me servir, quand non seulement il n'y a ni preuves, ni lettres authentiques, mais quand il est authentiquement prouvé que jusqu'à la fin de sa vie, Rousseau conserva et professa pour milord Maréchal la même vénération et la même tendresse? On en trouve mille preuves dans ses lettres et dans ses ouvrages posthumes. On y peut joindre cet extrait d'une lettre de M. du Peyrou : « Je sais de milord Maréchal » qu'en ralentissant sa correspondance par des raisons » pleines de sagesse et fondées sur son âge, il désirait et » demandait des nouvelles de *son Jean-Jacques*. J'ai vu » celui-ci à Paris, en 1775, m'exprimer avec plénitude » de cœur, les *sentiments de tendresse et de vénération* » *pour l'homme qu'il aimait et respectait au-dessus de* » *tous les hommes*. Je l'ai vu s'attendrir aux preuves » multipliées que j'avais eues à Valence du souvenir » que l'on y conservait pour sa personne et ses vertus ».

Si jamais une louange fut sincère de la part d'un auteur, c'est lorsqu'elle est exprimée dans un ouvrage destiné par cet auteur à ne paraître qu'après sa mort. Voici le langage que tient Rousseau sur George Keith, à la fin de ses Confessions :

« O bon milord! ô mon digne père! que mon cœur s'émeut encore en pensant à vous! Ah! les barbares! quels coups ils m'ont portés en vous détachant de moi! Mais non, non, grand homme, vous êtes et serez toujours le même pour moi, qui suis le même toujours. Ils vous ont trompé : mais ils ne vous ont pas changé ». De quelle expression se servira la reconnaissance, si ce sont là celles de l'ingratitude!

La paresse et l'insouciance de la plupart des lecteurs sont inconcevables, et lorsque l'envie et la méchanceté comptent sur leur secours, elles ne font jamais un mau-

vais calcul. Rien n'était si simple et surtout si juste que de vérifier les preuves dont parlait d'Alembert. Personne ne le fait. L'assertion calomnieuse s'accrédite et devient un fait incontestable. Vingt-un ans après, un homme de lettres que ses talents et sa franchise rendaient également recommandable, M. Ginguené prouve que l'accusation n'a point de fondement. Mais le mal est fait, la prévention enracinée et je ne doute pas qu'elle ne résiste à nos efforts.

S'il était facile de vérifier l'assertion de d'Alembert, il ne l'est pas moins, et c'est un devoir pour nous de le faire, relativement à celle de l'auteur de l'article qui est allé plus loin que l'académicien. D'abord il dit que Rousseau *ne paya Keith que d'ingratitude*. Comme ils ont vécu dans l'intimité pendant quelque temps, il faut supposer au moins que l'action de cette ingratitude fut alors suspendue. Ensuite il parle comme d'*un fait des injures contenues dans les lettres* de Jean-Jacques à milord Maréchal. Or, il n'en est aucune où l'on ne trouve l'expression de la tendresse la plus vraie et la plus respectueuse!

Dans celle du 8 février 1767, il se plaint de son silence et lui dit : « Craindre à la fois pour votre amitié et pour » votre vie, ah! c'en est trop! Mon protecteur, mon » bienfaiteur, mon ami, mon père, aucun de ces titres » ne pourra-t-il donc vous émouvoir? Je me prosterne » à vos pieds pour vous demander un seul mot ». La dernière lettre à George Keith est du 29 mars 1767 : on y voit les mêmes regrets sur le silence de milord et l'expression des mêmes sentiments. Si l'auteur en connaît d'autres, il est prié de les indiquer. Quand on accuse il faut citer ses preuves et surtout être exact. L'auteur est loin de l'être dans le trait de bienfaisance qu'il rap-

porte de G. Keith. Il dit que Jean-Jacques ayant écrit à *milord Maréchal qu'il était content de son sort, mais qu'il gémissait sur les malheurs dont sa femme était menacée, s'il venait à mourir; qu'il voudrait seulement lui procurer, par son travail,* 600 *fr. de rente; il fut parfaitement entendu, et* 600 *fr. de rente furent assurés au mari et à la femme.*

Voici le fait et les circonstances qu'il est nécessaire de rétablir. Nous consultons, pour les connaître, les pièces originales, c'est-à-dire les lettres de George Keith et les réponses de Rousseau. Le biographe n'a consulté que le prétendu éloge de milord Maréchal par *d'Alembert* qui a été *convaincu depuis long-temps de calomnie*, comme nous le prouvons à son article. Il est de toute justice d'écouter les accusés et de vérifier les pièces d'un procès. L'historien ne l'a point fait et se contente de copier d'Alembert : c'est-à-dire de répéter, sans le savoir, une imposture.

Milord Maréchal rentré dans une partie de ses biens, grâces à Frédéric, écrivit d'Edimbourg à J.-J. Rousseau, une lettre datée du 6 mars 1764, dans laquelle il s'exprime ainsi : « L'unique profit qui me revient (de ma » fortune) est de pouvoir faire quelque bien à des gens » que j'estime et que j'aime. Mon bon et respectable » ami, vous pourriez me faire un grand plaisir en me » permettant de donner, soit à présent, ou par testa- » ment, cent louis à mademoiselle Le Vasseur : cela lui » ferait une petite rente viagère pour lui aider à vivre. » Je n'ai pas de parents : je ne puis emporter dans l'autre » monde mon argent. J'ai encore un fils chéri, *c'est* » *mon bon sauvage; s'il était un peu traitable*, il rendrait » un grand service à son ami et serviteur ».

Voici maintenant la réponse de Jean-Jacques, datée du 31 mars 1764 :

« Sur vos offres qui regardent mademoiselle Le Vasseur et moi, je commencerai par vous dire, milord, » que loin de mettre de l'amour propre à me refuser à » vos dons, j'en mettrais un très-noble à les recevoir. » Mais j'ai du pain quant à présent, et, au moyen des » arrangements que je médite, j'en aurais pour le reste » de mes jours : que me servirait le surplus ? rien ne me » manque de ce que je désire et qu'on peut avoir avec de » l'argent. Milord, il faut préférer ceux qui ont besoin » à ceux qui n'ont pas besoin, et je suis dans ce dernier » cas. Vous savez, milord, que mademoiselle Le Vasseur a une petite pension de mon libraire avec laquelle » elle peut vivre quand elle ne m'aura plus. Cependant » j'avoue que le bien que vous voulez lui faire, m'est » plus précieux que s'il me regardait directement ; et » je suis extrêmement touché de ce moyen trouvé par » votre cœur de contenter la bienveillance dont vous » m'honorez. Mais s'il se pouvait que vous lui assignassiez plutôt la rente de la somme, que la somme » même, cela m'éviterait l'embarras de la placer, sorte » d'affaire où je n'entends rien. » Milord, avant de recevoir cette lettre, en avait écrit à Jean-Jacques une seconde, datée de *Keith-hall*, le 13 avril 1764, dans laquelle, après avoir parlé du plan de vie qu'il compte adopter quand il sera de retour à Berlin, il lui dit : « Je n'aurai » que deux choses à regretter, le soleil de la *Benedittа-Valencia* et *mon fils le sauvage*. Dans ma dernière, » je lui fais une proposition très raisonnable. Je ne sais » ce qu'il me répondra ; rien qui vaille, j'ai peur. Bonjour, je vous embrasse de la plus tendre amitié. »

Il est bon de remarquer que J.-J. *n'avait point écrit*

pour gémir sur les malheurs de Thérèse (expression de d'Alembert littéralement répétée), mais que Milord avait prévenu son *fils le sauvage*, comme on vient de le voir.

Georges Keith, enchanté de la réponse de Rousseau, le remercie dans une lettre datée de Londres le 6 juin 1764. Il lui dit, *Je ne puis vous exprimer le plaisir que votre indulgence en ma faveur, m'a donné. J'en sens vivement la valeur.*

Devenu le commensal du grand Frédéric, Keith, que J.-J. consultait sur le choix d'une retraite, lui répondit de Postdam, le 8 février 1765 : « Si vous n'étiez plus » sauvage que les sauvages du Canada, il y aurait re- » mède. Parmi eux, si j'avais tué plus de gibier qu'il ne » m'en faudrait, je dirais au premier passant, Tiens, » voilà du gibier. Il l'emporterait. Mais *Jean-Jacques* » *le laisserait*. Ainsi j'ai raison de dire qu'il est trop » sauvage. »

Le 22 mai suivant (1765) milord lui dit dans une lettre : « Ce qui me fâche c'est la crainte que l'impres- » sion de vos ouvrages ne se faisant pas, il ne vous man- » que un secours nécessaire, car item il faut manger, » et l'on ne vit pas de glands dans ce siècle de fer. Vous » pourriez me rendre plus à mon aise que je ne suis, » et il me semble que vous le devriez. Vous m'appelez » votre père, vous êtes homme vrai : ne puis-je exiger, » par l'autorité que ce titre me donne, que vous per- » mettiez que je donne à mon fils 1200 f. de rente via- » gère ? Si mon fils chéri avait quelque chose assuré » pour sa vie, je n'aurais plus rien à désirer dans le » monde, ni aucune inquiétude à le quitter : il ne » tient qu'à vous d'ajouter infiniment à mon bonheur. » Seriez-vous à l'aise si vous étiez en doute que j'eusse

» du pain dans mes vieux jours? Mettez-vous à ma » place, faites aux autres comme vous voudriez qu'on » vous fît. Ne croyez-vous pas que la liaison d'amitié » est plus forte que celle d'une parenté éloignée et » souvent chimérique? Moi, je le sens bien... Je vou- » drais sur ma terre vous assurer cinquante livres » sterling (1200 fr.); rien n'est sûr que sur les terres. » Soyez bon, indulgent, généreux : rendez votre ami » heureux. Adieu. » Ecrit-on ainsi, prend-on tant de précautions avec celui qui prévient l'offre par une demande? Milord remit en 1766, à M. du Peyrou, une somme d'argent pour Jean-Jacques Rousseau. Ce dernier, dans une lettre du 20 juillet 1766, à George Keith, le remercie en ces termes : « M. du Peyrou me marque » qu'il a reçu les trois cents louis. Ils viennent d'un » bon père qui, non plus que celui dont il est l'image, » n'attend pas que ses enfants lui demandent leur pain » quotidien » (1).

Il est donc évident que milord Maréchal avait prévenu; que Jean-Jacques ne sollicita point le bienfaiteur; que d'Alembert en a imposé; mais il est fâcheux que l'imposture s'accrédite sous la plume d'un écrivain estimable, qui, en accordant au témoignage du géomètre une confiance qu'il ne mérite pas, en répétant ce témoi-

(1) On lit ce passage dans les *Lettres écrites de la montagne* (lettre V) : « Dois-je me plaindre du choix de ma retraite ? Non, malgré tant d'acharnement et d'outrages, j'ai plus gagné que perdu; j'ai trouvé un homme. Ame noble et grande ! oh ! George Keith ! mon protecteur, mon ami, mon père ! où que vous soyez, où que j'achève mes tristes jours, et dussé-je ne vous revoir de ma vie, non, je ne reprocherai point au ciel mes misères ; je leur dois votre amitié. » L'ingratitude, il faut en convenir, tient là un bien singulier langage !

gnage sans le citer, devient à son tour une autorité et donne ainsi plus de certitude à un fait controuvé.

Pour se faire une idée juste du caractère de d'Alembert et de sa sincérité dans cette affaire, il faut lire son article dans ce volume : on y verra des détails donnés par M. de Corancèz. Ils prouvent la flexibilité du géomètre. C. l. XII, lettres de la montagne V. (321, 334, 350, 352, 385, 452, 453, 455, 481, 515, 539, 553, 580, 700, 703, 712, 721, 738, 749.)

Kirkebergher, 1765, bernois qui visite Rousseau dans l'île Saint-Pierre et le trouve perché sur un arbre. C. l. XII.

Kliogg ou Petit-Jacques, surnom du cultivateur suisse dont Hirzel peignit, sous le titre de *Socrate rustique*, les mœurs et la sage conduite. (V. Hirzel.) C'est lui que Jean-Jacques appelle sublime Kliogg, dans une lettre prince de Wirtemberg. (457.)

Klupffell, 1749, chapelain du prince de Saxe-Gotha. Jean-Jacques était très-lié avec lui. C. l. VIII. (596.)

Labat, 1756. Ce n'est ni du missionnaire voyageur mort en 1738, ni du bénédictin de ce nom, mort en 1803, qu'il est question dans une lettre de Rousseau ; mais d'un écrivain que M. Vernes devait employer à la rédaction de son journal littéraire. (96.)

La Borde (*Jean-Benjamin* de), né à Paris en 1734, mort victime de la révolution en 1794. De valet-de-chambre de Louis XV, il devint, à la mort de ce roi, fermier-général ; ce qui fait que beaucoup de gens le confondent avec M. de la Borde, banquier de la cour, qui périt comme le premier, en 1794, sur l'échafaud. C'est du premier qu'il est question. Sa fortune immense lui permit de se livrer à son goût pour les lettres et les

beaux-arts, et de faire imprimer avec beaucoup de luxe plusieurs ouvrages. Il paraîtrait que ce luxe d'impression fut le seul mérite de quelques-uns, à juger par les *lettres sur la Suisse*, sur lesquelles la critique a prononcé cette rigoureuse sentence. « Elles sont remplies d'er-» reurs, de faussetés, de traits de la plus crasse igno-» rance, accompagnés de la plus ridicule présomption, » mais elles sont bien imprimées. » Il paraît que ce que fit de mieux M. de la Borde, ce fut des cartes géographiques qu'il dessina pour le Dauphin. Peut-être les fit-il dessiner : ce qui permet le doute, c'est qu'il se donnait pour l'auteur d'un ouvrage considérable dont il n'a fait qu'une très-petite partie, et c'est la plus faible. *L'Essai sur la Musique ancienne et moderne en 4 vol. in-4°*, 1780, est de l'abbé Roussier. Dans ce livre très-volumineux pour ne porter que le titre d'Essai, Jean-Jacques est fort maltraité. Comme il était mort depuis deux ans, le fermier-général (à qui l'auteur du *Devin du village* aurait pu dire encore, *Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi?*) comptait sur le silence, c'est-à-dire sur la victoire. Mais il se trompait. Le 20 août 1780, parut une réfutation sous le titre de : *Errata de l'Essai sur la Musique ancienne et moderne, ou lettre à l'auteur de cet Essai*; par madame ***. L'auteur est madame La Tour de Franqueville. Elle faisait voir d'une manière neuve et piquante, les nombreuses erreurs et les calomnies du fermier-général. Celui-ci se rendait honteusement l'écho de tous ceux qui avaient prétendu que le *Devin* n'était pas de Jean-Jacques. Le financier répliqua par des injures, traitant son antagoniste de *pauvre imbécille, pauvre vieille, d'une ignorance crasse, auteur femelle*, *etc.* Madame de La Tour, dans son *Dernier mot*, reproduisit textuellement ces injures qui lui

aurait donné gain de cause, quand bien même elle n'aurait pas eu plus d'exposer une série de faits auxquels la meilleure réponse était le silence. Pour se procurer ces faits, elle s'était adressée à du Peyrou, dont elle insère dans ce *Dernier mot* la réponse et le commentaire. M. de la Borde se tut. Il aurait dû le faire plus tôt. Du Peyrou lui prouva de son côté qu'il avait *tronqué les citations, confondu les dates et déguisé les faits.* C'est en général la marche qu'on a suivie en attaquant Rousseau. On en voit des preuves aux articles d'Alembert, Grimm, La Harpe, etc. Les pièces relatives à la discussion musicale entre M. de la Borde et madame de La Tour, font partie de l'édition de Poinçot.

La Briche (La Live de), 1757, introducteur des ambassadeurs, frère de madame d'Houdetot, nommé dans les Confessions, l. IX.

La Chetardie (*Joachim-Jacques Trotti*, marquis de), né en 1705, mort en 1758, ambassadeur de France en Russie en 1739. Il fut envoyé deux fois dans cette cour. Sa première ambassade eut des succès inquiétants pour l'Angleterre. Elle fut l'époque de la révolution qui mit sur le trône de Pierre Ier la princesse Elizabeth, sa seconde fille. L'ambassadeur de France contribua beaucoup à la réussite de cet événement. M. de la Chetardie revint comblé de présents et de décorations de l'impératrice. Après la mort du cardinal de Fleury, le ministère renvoya M. de la Chetardie à Pétersbourg, avec des instructions toutes contraires à sa première mission. Sachant qu'il avait été calomnié près d'Elizabeth par Bestuchef, il fit, mais inutilement, tout ce qu'il put pour ne pas accepter. Obligé de partir, il se rendit à sa destination par le Danemarck et la Suède en 1742, et s'ac-

quitta de commissions particulières, dont le roi l'avait chargé. Mais, soit qu'il commît quelques indiscrétions qui déplurent à la princesse Élisabeth, dont il avait passé pour être l'amant dans son premier séjour, soit qu'on le calomniât dans l'esprit de cette impératrice, il reçut, à la fin de 1744, l'ordre de sortir de ses états dans vingt-quatre heures. Il ne se le fit pas répéter et partit aussitôt. Arrivé en Livonie, à la poste de Nennal sur le lac Peypus, il fut arrêté par cinquante dragons russes, qui le retinrent huit jours aux arrêts en attendant les ordres d'Élisabeth. Elle ordonna qu'on n'attentât point aux jours de M. de la Chetardie, mais qu'on le dépouillât des cordons de Sainte-Anne et de Saint-André, et qu'on le conduisît à Revel, où cet ambassadeur s'embarqua pour revenir en France. Cette façon de renvoyer un ministre plénipotentiaire ne fut pas approuvée, mais le cabinet de Versailles se concentra dans son système pacifique. Il fit plus, il envoya M. de la Chetardie passer quelques mois à la citadelle de Montpellier. Il fut ensuite employé à l'armée d'Italie, puis envoyé en 1749 ambassadeur en Sardaigne. Rentré dans l'armée il combattit à Rosbach et mourut à Hanau dont il avait le commandement. Ce que dit Rousseau se rapporte à la seconde ambassade de M. de la Chetardie. C. l. VII.

La Closure (M. de), résident de France à Genève en 1712. Il eut pour la mère de Jean-Jacques une passion vive dont il ne se guérit jamais. C. l. I et V.

La Garde, chanteur, 1745, maître de musique des enfants de France, auteur de la musique d'*Égle* et de la *Journée galante*. C. l. VII.

Lugeac, 1737, ami de madame de Warens, chez qui

Rousseau est reçu dans son voyage de Grenoble, comme il se rendait à Montpellier. (19.)

La Harpe (*Jean-François de*), né à Paris en 1739, mort en 1803. On n'est pas d'accord sur sa naissance; elle lui fut très-injustement reprochée, parce qu'ayant été nourri, pendant six mois, par les soins de la charité de Saint-André-des-Arcs, on le crut enfant illégitime. Cette opinion ne nous paraît ni assez prouvée, ni assez réfutée pour motiver une décision. L'auteur de son article dans la *Biographie universelle* semble le reconnaître comme appartenant à la famille noble des La Harpe établie en Suisse. Celui de sa vie, M. Mely-Janin, penche pour l'opinion contraire et la fonde sur le silence de La Harpe et sur le voile dont il voulut envelopper ses premières années. Le sentiment le plus général était qu'il avait pris le nom de la rue dans laquelle il aurait été exposé. Gilbert en parle dans une de ses satires, et ses vers faisaient des blessures difficiles à guérir. Mais un vers sanglant n'est pas une preuve, quoiqu'il fasse quelquefois plus d'effet. Que la naissance de La Harpe soit ou non semblable à celle de d'Alembert qui le valait bien; qu'il ait reçu son nom d'une rue ou d'une famille suisse, peu nous importe; c'est un avantage ou une défaveur dont il ne fut pas responsable, et la distinction qu'il obtint, il ne la dut qu'à lui-même. Ses titres littéraires sont trop connus pour que nous nous en occupions; son vrai mérite, celui qui paraît devoir être durable, est comme critique, et nous ne devons examiner que son opinion sur Rousseau.

Rappelons, comme une chose qui n'est point étrangère à l'objet de nos recherches, que La Harpe, après avoir longtemps combattu sous les drapeaux de la philosophie,

les désertes, qu'il se convertit; et, quoique l'idée d'une conversion emporte avec soi celle de la douceur, de la charité, de la tolérance, qu'il ne fut ni tolérant ni charitable; et qu'enfin, conservant toute l'âpreté de son caractère, il ne changea point d'armes, mais fit seulement prendre à ses coups une autre direction.

La Harpe eut, dans sa jeunesse, une de ces aventures qui laissent des impressions ineffaçables et souvent ont une grande influence sur toute la vie. Admis au collège d'Harcourt en qualité de boursier, par une suite de la bienfaisance de M. Asselin, principal de ce collège, il fit contre un professeur une satire et fut accusé d'en avoir fait une seconde contre son bienfaiteur. Il nia la seconde, avoua la première, et passa, malgré ses protestations, pour être l'auteur de toutes les deux. Aucun des châtiments en usage dans les collèges ne parut probablement assez sévère pour punir un tel délit; ce qui fait présumer qu'outre l'ingratitude, il y avait dans cette pièce d'autres motifs pour provoquer la rigueur des lois, puisqu'on crut devoir s'adresser à M. de Sartine qui mit La Harpe d'abord à Bicêtre, ensuite au fort l'Évêque. Quoique l'ingratitude soit un vice odieux, on le poursuit rarement et le grand nombre de coupables explique cette impunité. Nous ignorons si La Harpe reconnut, par une satire, les bienfaits de M. Asselin; nous dirons seulement avec son biographe, *qu'il se trouve dans sa vie quelques faits que l'exactitude ne permet pas de passer sous silence*, parce qu'ils ont quelque liaison avec celui-là.

On sait que Voltaire aida de sa bourse, de son crédit, de ses conseils le jeune La Harpe qui n'avait pour ressource que son talent. Il alla plusieurs fois à Ferney, et même, au second voyage, il y mena sa femme, fille d'un

limonadier, qu'il venait d'épouser. Ils passèrent treize mois chez le patriarche. « La Harpe, dit l'auteur de sa » vie, ne se ressouvint pas toujours des égards qu'il de- » vait à son protecteur : il avait dans ses opinions un » despotisme dont il ne pouvait jamais se corriger ; et » ce despotisme il l'étendait quelquefois sur des ou- » vrages de son maître ».

A son retour il fut accusé d'avoir payé la générosité de Voltaire en enlevant de sa bibliothèque plusieurs papiers importants. Voltaire démentit cette accusation insérée dans une gazette étrangère ; mais, dans sa correspondance publiée long-temps après, il s'exprime de manière à faire voir qu'il croyait La Harpe réellement coupable et *qu'il avait été puni de son trop de confiance.*

Un fait incontestable c'est la conduite de l'accusé à la mort de Voltaire. Si quelqu'un était forcé d'étendre un nuage épais sur les faiblesses du grand homme, ce devait être celui pour lequel il avait employé son crédit, ses amis, ses connaissances, ses protecteurs, son argent, La Harpe en un mot. « A peine Voltaire eut-il fermé » les yeux, qu'il fit en quelque sorte parade de son in- » sensibilité (1). A l'entendre, il y avait long-temps que » Voltaire était mort pour les lettres. Son goût était » tout-à-fait perdu et les plus belles choses le laissaient » insensible. Afin de dissiper toute incertitude, La » Harpe mit le public dans sa confidence, il fit dans les

(1) *Vie de La Harpe*, par M. Mely-Janin, en tête de l'édition in-12, du *Cours de Littérature*. La plupart des biographes modernes sont en général plutôt panégyristes qu'historiens : celui de La Harpe paraît impartial et véridique, deux qualités essentielles à l'histoire qui, sans elles, change de nature et devient fable ou fiction.

» journaux une critique amère d'une des tragédies de » son bienfaiteur. » On le fit rougir de sa conduite : on traita dans le même temps ses *Barmécides* avec la même rigueur. Honteux, il avoua son *imprudence* (mot qui ne fut jamais synonyme de celui d'ingratitude) ; et, comme sa réparation parut insuffisante, il fit les *Muses rivales* dont le succès mérité racheta sa faute.

De ce qu'on fut ingrat une ou deux fois, il ne suit pas qu'on l'ait été trois ou quatre, et ces faits ne prouvent pas que La Harpe fut l'auteur de la satire contre M. Asselin : mais on doit convenir en même temps qu'ils ne l'en disculpent pas.

Le traitement qu'il éprouva, si jeune encore, dut influer sur son talent, soit que l'auteur fût victime de l'injustice, soit qu'il eût mérité son sort. Aussi remarque-t-on que, dans plusieurs de ses tragédies, *la vengeance est le mobile que le poète semble* affectionner ; que l'aigreur se montre dans un grand nombre de ses pièces couronnées, et *que l'humeur dénigrante lui est naturelle*. Pendant quarante ans il travailla à des journaux littéraires et maltraita tellement les écrivains, que d'Alembert lui appliqua ce vers :

> Gille a cela de bon, quand il frappe, il assomme.

Les excès de la révolution ne devaient pas trouver un homme de ce caractère impassible. Aussi le vit-on, en 1792, s'affubler du bonnet rouge à l'ouverture du lycée, et débuter par une ode dans laquelle il crie aux armes et termine ainsi l'une des strophes :

> Le fer !.... il boit le sang : le sang nourrit la rage,
> Et la rage donne la mort !

Comme cette rage, qu'il prêchait si bien, dévorait tout, il en devint victime ; et, malgré les articles les plus fou-

gueux, malgré l'engagement qu'il prit de faire connaître les iniquités des ministres et des parlements, il fut mis en prison. C'est-là qu'un verset de l'Imitation le convertit.

Ainsi que nous l'avons dit, cette conversion prit la teinte de son caractère. Elle ne lui fit point faire tous les sacrifices qu'elle semblait exiger, puisque, lorsque la liberté lui eut été rendue, il publia sa *correspondance littéraire* avec le grand duc de Russie, dans laquelle, « il juge, dit son biographe, presque tous les écrivains » avec la dernière rigueur; ses décisions sont dictées » trop souvent par l'amour propre et par des préven- » tions haineuses. Un égoïsme aveugle y perce : il n'ou- » blie aucun des compliments qui lui sont adressés, et » prononce avec une hauteur dédaigneuse sur le mé- » rite de ses concurrents et celui de ses confrères. » Ces reproches sont graves quand ils sont mérités par un nouveau converti.

Saint-Lambert ayant passé quelque temps à la campagne avec La Harpe, donnait de ce critique une idée juste en disant : « Pendant huit jours de conversation » presque continuelle, il ne lui est échappé ni une er- » reur en matière de goût, ni un propos qui annonçât » le moindre désir de plaire à personne ».

J'ai fait voir (T. Ier., p. 47) ou la mauvaise foi de La Harpe, ou la légèreté avec laquelle il lisait ce qu'il voulait censurer. Ce dernier reproche ne pourrait être admis que dans un critique ordinaire. La Harpe est trop supérieur pour qu'il mérite celui-là. Il reste donc la mauvaise foi, ou, si l'on veut, une passion aveugle. Dans le trait que j'ai cité, La Harpe dénature les expressions de Rousseau qu'il fait *fondre en larmes*, tandis que Jean-Jacques dit qu'il fut affecté au point *d'en pleu-*

ner. Le critique donne ensuite à *ces larmes*, une cause différente de celle qui les fit répandre. Il y a donc une double infidélité. Elle se retrouve dans le tome XV du Cours de littérature, au chapitre des philosophes du dix-huitième siècle, article Rousseau. Il isole une pensée, la torture de mille manières, la commente à sa façon, et, la séparant de ce qui la précède et la suit, en tire des conclusions opposées à celles auxquelles ces pensées donnaient lieu, en les laissant à leur place. Il ne voit dans Rousseau que le plus *subtil* des sophistes, le plus éloquent des *rhéteurs* et le plus impudent des *cyniques*; il dit que *le ciel a permis que ce funeste novateur fut terriblement réfuté par tout le mal qu'il a fait.* Ainsi, suivant M. de La Harpe, c'est à celui qui a dit que *la liberté serait achetée trop cher par la vie d'un seul homme*, qu'il faut attribuer tout le sang qu'on a versé.

« L'orgueil, et l'orgueil blessé, explique les travers et » les paradoxes de Rousseau : l'orgueil, et l'orgueil » flatté, explique toute sa vogue et son influence. Ce » prétendu martyr de la vérité ne fut jamais, au fond, » qu'un très-adroit charlatan. Il a pour lui les femmes » et les jeunes gens; et pourquoi? c'est qu'il avait l'art » pernicieux de donner à leurs passions favorites le ton » et l'air des vertus. Quelle jeune personne ne s'est pas » crue une Julie? quel étourdi, en cherchant à séduire » l'innocence, ne s'est pas cru un Saint-Preux? »

Je ne sais si le célèbre critique Clément (1), né en 1748, était de la première jeunesse en 1785, lorsqu'il fit im-

(1) Jean-Marie-Bernard Clément, né à Dijon en 1748, mort à Paris en 1812. Derivaux, La Harpe et lui devinrent ennemis : ensuite ils se réconcilièrent et s'embrassèrent publiquement. La Harpe avait loué le goût sévère et les talents de Clément.

primer ses *essais de critique sur la littérature ancienne et moderne* (1), dans lesquels je trouve ce passage : « Le » célèbre Génevois n'était pas seulement l'ami, mais » l'amant passionné de la vertu, et sa conduite ne fut » point en contradiction avec ses discours. Ses ouvrages » respirent l'amour du bien, du juste et du beau. C'est » de cet amour pur et enflammé que naissent la force, » la chaleur de son style, et comme son génie était dans » son cœur, c'est au cœur de ceux qui le lisent qu'il » parle et se fait entendre..... Les lettres de Julie à son » amant seront à jamais la lecture favorite des âmes » tendres et passionnées qui sont moins sensibles aux » aventures romanesques, aux intrigues multipliées » qu'au tableau des passions les plus vives du cœur hu- » main et aux images les plus touchantes de la nature. » Ceux qui ne regardent ces lettres que comme un ro- » man en sentent bien peu le mérite. Quelle foule de » beautés en tout genre se succèdent rapidement! Qui » peut voir, sans une émotion ravissante, ce mélange de » faiblesse et d'honnêteté des deux amants qui sacrifient » tout à leur amour et leur amour à la vertu? » Qui? vous allez le voir. C'est M. de La Harpe qui, bien loin de l'*émotion ravissante*, apostrophe Jean-Jacques et lui dit : « Ton héroïne fait des serments en donnant » un rendez-vous à son amant dans la maison de son » père! Vil charlatan! ton héros à l'insolence scandu- » leuse de donner par écrit à une jeune fille qu'il a la- » chement séduite la permission de disposer d'elle- » même! etc. »

Entre deux critiques, très-renommés, on pourra faire un choix, et quel qu'il soit on aura toujours pour soi

(1) Paris, 2e vol. in-12, 1785; tome I, p. 1 et suiv.

(même les jeunes gens) le suffrage d'un homme de mérite.

La Harpe trouve en dépeçant une pensée de Jean-Jacques, *un mensonge effronté, une sottise dans toute la force du terme et un excès de fatuité*. Cela me rappelle ce qu'écrivait l'auteur d'Émile à propos des termes injurieux dans lesquels David Hume s'exprimait sur son compte. « On m'assure, disait-il, que M. Hume me traite de *scé-* » *lérat et de vile canaille*. Si je savais répondre à de » pareils noms, je m'en croirais digne » (1).

Il serait trop long, je ne dis pas de réfuter les injures, mais de les rapporter. Il ne le serait pas moins de relever toutes les inexactitudes de M. de La Harpe dans sa critique de Ginguené (2). Elles sont nombreuses lorsqu'il est question de la querelle avec Hume : les détails que nous avons donnés suffisent pour les relever. J'en citerai une seule. La Harpe repousse avec colère l'accusation contre d'Alembert, qu'on soupçonnait d'avoir pris part à la traduction de l'*exposé* de David. Mais qu'aurait-il dit à la lettre que nous rapportons (p. 151) et dans laquelle l'historien anglais remercie d'Alembert d'avoir adouci, dans la traduction, quelques expressions trop fortes dont il s'était servi ?

Le zèle de La Harpe était celui d'un missionnaire intolérant, haineux, qui dédaigne les moyens de persuasion et leur préfère la violence. Un homme de lettres distingué par ses talents et ses connaissances, M. Aubert de Vitry m'a conté que, peu de temps avant la mort de

---

(1) Voy. tome I, p. 154.

(2) Nouveau supplément au *Cours de Littérature*, publié par M. Barbier.

La Harpe, il fut invité par un ami commun à dîner avec ce célèbre critique et quelques convives d'un mérite reconnu. On devait, après le repas, aller au spectacle où l'on donnait un de nos chefs-d'œuvre, et dans lequel (pour qu'il y eût de l'harmonie), Talma devait jouer. La Harpe, à qui l'on faisait tous les honneurs de la réunion, était écouté comme un oracle. Après quelques réflexions très-courtes sur la pièce que l'on se faisait un plaisir de voir, il parla de Jean Jacques, et, toutes les fois qu'on voulut détourner la conversation, il la ramena toujours sur l'auteur d'Émile. Pour avoir la paix et s'entretenir d'autre chose que d'un fourbe, d'un monstre digne de tous les supplices, on fit semblant d'être de l'avis du prédicateur. Mais, remarquant le silence de M. Aubert, il l'avait interprété comme il devait l'être; et, s'emparant de lui, tout aussitôt après le repas, il le séquestre, le chapitre, le fait renoncer au spectacle, et, pendant deux heures, le tient sur la sellette, s'exprimant avec une action qui ne permettait pas la moindre réflexion, (quand la nécessité de reprendre haleine aurait donné le temps d'en faire une) et qui produisit l'effet que produit toujours la passion.

Terminons l'article de M. de La Harpe par une réflexion que lui-même fait naître par tout ce qu'il a dit sur Rousseau. D'un côté, il le présente comme fou, prétendant trouver des germes de démence dans les premières actions de sa vie. De l'autre, il le traite de charlatan tantôt vil, tantôt adroit, et conséquemment d'homme de mauvaise foi. La folie et la mauvaise foi s'excluent mutuellement, et je répéterai ce que j'ai dit à ceux qui prétendent que Rousseau se plaignait et se vantait de sa pauvreté (T. Ier p. 125) : il faudrait cependant s'entendre.

LALANDE (*Joseph-Jérôme le Français de*), né en 1732 à Bourg-en-Bresse, mort en 1807 : célèbre astronome, qui encouragea les sciences de tous ses efforts, de sa bourse et des sacrifices les plus propres à leurs progrès. Jamais un jeune homme ne s'adressait à Lalande sans en recevoir des conseils ou des secours. A une époque de douloureuse mémoire, il sauva des prêtres échappés aux massacres, les mit dans les bâtiments de l'Observatoire et les fit passer pour astronomes. Comme ils ne voulaient pas qu'il mentît pour leur sauver la vie, il les rassurait en leur disant : « Oui, vous êtes astronomes. » qui mérite mieux ce nom que des gens qui ne vivent » que pour le ciel » ? Pour sentir tout le prix de ce dévouement, de cet acte d'humanité dont la mort pouvait être la récompense, il faut se rappeler qu'il n'en attendait point dans une autre monde, puisqu'il n'y croyait point, puisqu'il affichait l'athéisme. Un athée, sauvant des prêtres au risque de sa vie, est un personnage d'autant plus remarquable qu'il est rare et peut-être unique. Il rend possible la fiction de Wolmar, dans la Nouvelle Héloïse. Mais ce héros chimérique était privé d'imagination et de sensibilité, tandis que Lalande avait, à un haut degré, l'une et l'autre. Il est vrai qu'il leur donna souvent une fausse direction. Ses singularités, ses goûts, son cynisme la rendaient quelquefois fort incommode. Il aimait à faire parler de lui, et de bonne heure tâcha de s'habituer à la critique et de peu s'en affecter. Il disait de lui-même qu'il était *une toile cirée pour les injures et une éponge pour les louanges.* Ce goût pour les éloges, goût partagé par tant de gens, était plus pardonnable à celui qui les méritait sous plusieurs rapports et n'attendait, d'après ses opinions, aucune autre récompense. Du reste, il n'at-

mait pas moins à les donner qu'à les recevoir. Il fit ceux de Lavoisier et de Bailly, quand les bourreaux de Bailly et de Lavoisier étaient tout-puissants, et quand le sang de ces illustres victimes fumait encore. Son courage ne cédait à aucune considération personnelle. J'ai cru qu'il fallait plutôt parler des qualités de Lalande que de ses travaux astronomiques, car la mémoire de ceux-ci sera toujours conservée, tandis que le souvenir de celles-là s'efface : *Memoria beneficiorum fragilis.* Il loua le dictionnaire de musique de Rousseau, mais dans les articles qu'il prit pour exemple, il fit un choix qui aurait pu être meilleur. Jean-Jacques désigne ce choix dans la lettre inscrite sous le n° 813.

Laliaud, de Nisme, 1762, fait à Rousseau des avances qui réussissent. L'auteur d'Émile crut qu'il était plein de ses ouvrages et qu'ils avaient tous les deux les mêmes principes. Mais si M. Laliaud eut jamais une bibliothèque, il eut toujours soin de le laisser ignorer à Jean-Jacques. Celui-ci ne fit cette découverte qu'après une correspondance assez active dans laquelle on voit que M. Laliaud cherchait à rendre de petits services à Rousseau. (493, 518, 581, 719, 830, 838, 842, 844, 846, 848, 855, 857, 860, 865, 870, 884, 891, 911.)

La Live. Nom de famille de M. de Bellegarde, père de M. d'Épinay et de madame d'Houdetot, dont il est souvent question dans les Confessions ; de M. de Jully, de M. de La Briche. Il est probable que si cette famille eût choisi un historien, ce n'aurait point été madame d'Épinay, qui, dans ses mémoires, ne l'épargne pas. A l'exception de cette dame et de madame d'Houdetot, Jean-Jacques en parle peu dans ses Confessions ; et dans sa correspondance on ne trouve qu'une lettre adressée

à M. de La Live, pour le remercier d'un cadeau de gravures. C. l. VII, VIII, IX. (213.) Voyez dans la notice historique sur Émile, la réfutation d'une calomnie sur M. de La Live, fils de madame d'Épinay.

Lamare (monsieur et madame de), 1762. Lors de la condamnation d'Emile et de l'auteur, monsieur et madame de Lamare firent offrir à Rousseau, par l'intermédiaire de la comtesse de Boufflers, le château de Schleyder. Il était situé dans le voisinage de Motiers-Travers. Jean-Jacques répondit qu'il ne connaissait pas assez monsieur et madame de Lamare *pour savoir s'il lui convenait de leur avoir cette obligation*. (333).

Lambelet, 1768, doyen justicier aux Verrières, qui en cette qualité signe une déclaration, dans l'affaire Thévenin. (850.)

Lambercier, maître d'école à Bossey, près de Genève. Sa sœur eut sur les *goûts de Rousseau, une influence malheureuse. Voyez C. l. I.*

Lambert (madame), née Lenieps, 1760, Rousseau la nomme au nombre des connaissances qu'il conservait à Paris, quoiqu'il habitât Montmorency, et qu'il pouvait voir avec agrément quand il le voudrait. C. l. X.

Lamina (madame de), 1743, nommée dans une lettre à madame de Warens comme de quelqu'un dont celle-ci se servait pour faire passer ses lettres à Rousseau, qui, dans ce temps, était à Venise (26).

Lamoignon (le président de), 1742. Rousseau le voyait chez madame Dupin. Il n'en parle qu'une fois. C'est probablement le père du célèbre Malesherbes. C. l. VII.

Lantin de Damerey fut reçu à l'académie de Dijon en 1740, époque de sa formation. Il était en 1750 au nombre des juges du discours de Jean-Jacques Rousseau (v. la notice sur ce discours). Il est auteur d'un *Commentaire* sur le *Roman de la Rose*, des *Éloges* de *Rabelais* et de *Pouffier;* de discours sur le Luxe, la Tolérance. Hector-Bernard Pouffier, doyen du parlement de Bourgogne, était le fondateur de l'académie de Dijon. Lantin de Damerey mourut en 1756. (45.)

La Porte (*Joseph de*), né à Béfort en Alsace, et mort en 1779. C'est un des écrivains les plus féconds en compilations, éditions, recueils, etc.

L'édition des œuvres de Rousseau par ce grand compilateur commença de paraître en 1764 sous le format in-12. Quoiqu'elle porte la rubrique de Neuchâtel, elle fut imprimée à Paris chez Duchesne. Cette entreprise fut cause que Rousseau renonça au projet qu'il avait formé d'une édition générale de ses œuvres. L'abbé de La Porte eut l'attention de lui envoyer la note des pièces qui devaient entrer dans ce recueil; attention que n'avaient point eue les précédents éditeurs, même Rey, qui venait de faire une édition sans l'aveu de Jean-Jacques. (170, 392.)

Lard (madame et mademoiselle). Rousseau donnait des leçons de musique à la fille: la mère en voulait donner d'un autre genre au maître; ce qui détermina madame de Warens à prendre les devants. C. I. V.

Larnage (madame), 1737. Dame dont l'habitation était au bourg de Saint-Andéal, près du Pont-Saint-Esprit. Il n'y existe plus aujourd'hui personne de ce nom. Voyez l'aventure contée à la fin du sixième livre des Confessions.

La Roche, 1761, valet-de-chambre de la maréchale de Luxembourg; employé par elle pour retrouver l'un des enfans de Rousseau. C. l. X. Dans une lettre à M. Laliaud, Jean-Jacques parle de M. de la Roche comme de celui auquel il pouvait s'adresser pour avoir un portrait ressemblant de lui (581).

Lasale (M. de), 1769, fabriquant de Lyon, qui alla voir Jean-Jacques à Monquin en 1768 et lui offrit une habitation dans le pays de Dombes. Cette offre se répandit tellement que David Hume en parle dans une lettre à madame de Boufflers, ayant l'air de croire que Rousseau devait être à Dombes à l'époque où il écrivait cette lettre.

La Selle, 1747, femme d'un tailleur qui tenait table d'hôte. C'est là que Rousseau vit une société qui influa beaucoup dans l'abandon de ses enfants. C. l. VII.

Lastic (*Bonpart* comte de). On avait envoyé de Blois à la mère de Thérèse une provision de beurre qui, par erreur, fut portée chez la marquise de Menars, et, sur son refus de le recevoir, chez son gendre M. de Lastic. Ce dernier, au lieu de le rendre, fit chasser la réclamante. Ce fut à cette occasion que Jean-Jacques écrivit à M. de Lastic, une lettre dans laquelle il lui donne une leçon et le persifle. Madame d'Épinay l'empêcha d'envoyer cette lettre à son adresse. Dans la suite, en composant la *Nouvelle Héloïse*, ce fait lui revint à l'idée à propos de l'injustice, et il fit une allusion à M. de Lastic, qu'il appela *l'homme au beurre* (74).

La Touche (madame de), 1743, fille de Samuel-Bernard, et sœur de madame Dupin. Elle suivit en Angleterre le duc de Kingston, dont elle fut ensuite

abandonnée. Elle conserva long-temps sa beauté; retirée dans un petit village, elle y vivait sous un autre nom que le sien. Un jeune voyageur conçut pour elle une violente passion. Il devint pressant. C'était son fils, M. Valet de Villleneuve. C. l. VII.

La Tour (madame), née Franqueville. Une femme de beaucoup d'esprit; belle, aimable et riche, se passionna pour Jean-Jacques, à la lecture de la *Nouvelle Héloïse*. Désirant de connaître son idole, elle en chercha les moyens long-temps sans pouvoir s'arrêter à aucun, parce qu'elle apprit que Rousseau vivait dans la solitude, renonçait au monde, et, bien loin de vouloir faire de nouvelles connaissances, se séparait des anciennes et se brouillait avec ses prétendus amis. Elle imagina de prendre le nom de Julie pour lui écrire, de concert avec une amie qui prit celui de Claire.

Cette dame était madame *La Tour de Franqueville*, sur laquelle on n'a d'autres renseignemens que ceux qu'elle donne elle-même dans sa correspondance. Mariée à un homme qui la rendait malheureuse et qui dissipa une partie de sa fortune, elle fut obligée de s'en séparer pour conserver le reste. Cette séparation eut lieu en 1775, et, cette année, elle reprit son nom de fille (de Franqueville) (1).

La durée du moyen qu'employait madame de Franqueville avec autant de bonheur que d'habileté, ne pouvait être qu'en raison de celle du charme auquel il donnait lieu. Elle le sentit : il fallait entretenir l'illusion, et, pour y parvenir, éviter tout parallèle entre

(1) Son père exigea cette séparation : elle avait vingt-huit ans quand la *Nouvelle Héloïse* parut.

cette seconde Julie et l'être idéal et parfait créé par Jean-Jacques; conséquemment demeurer invisible. Rousseau, qui commençait à cette époque à devenir méfiant, avait dans son humeur les inégalités qui naissent de la méfiance. Il écrivit une lettre qui mit *Claire* en fureur et la détermina à ne plus prendre part à ce commerce. Cette Claire, plus implacable que celle de la *Nouvelle Héloïse*, adressa à madame La Tour, le 15 janvier, 1762, un billet dans lequel elle s'exprime sur l'idole de son amie, avec une colère comique; le voici : « Je ne puis t'exprimer, ni bien com-
» prendre tout ce que m'inspire la lettre de ton ours.
» Si je n'y avais remarqué que du caprice, cela ne me
» surprendrait pas : mais je trouve de l'inconséquence,
» de la fausseté, de l'impertinence. Je me suis donné
» trois fiers coups de poing sur la poitrine, du commerce
» que je me suis avisée de lier entre vous. Socrate di-
» sait qu'il se mirait quand il voulait voir un fou.
» Donnons cette recette à notre animal, pour lui épar-
» gner la peine de quitter son antre, quand il aura
» pareille curiosité. Mon mari prétend qu'il faut enter-
» rer Jean-Jacques auprès de son chien : je trouve,
» moi, qu'il lui fait encore trop d'honneur. » Plus constante dans son attachement, qui devint une véritable passion, madame de Franqueville n'imita point son amie et continua sa correspondance. Rien ne la découragea; ni les reproches, ni le silence. Elle exigeait une exactitude dont Rousseau n'était point capable. C'est en vain qu'il le lui répète en lui parlant de sa santé, de ses inquiétudes, des persécutions dont il était l'objet. Madame de Franqueville ne tenait compte de rien, et voulait toujours une réponse qui, lorsqu'elle arrivait, l'affectait quelquefois par sa sécheresse. Mais elle

aimait mieux des reproches que le silence. Sa passion, car c'en était une véritable, ne s'est jamais démentie. Dans la querelle que Jean-Jacques eut avec David Hume, pendant qu'un grand nombre de gens de lettres, profitant de l'absence du premier, écrivaient contre lui en faveur du second, madame de Franqueville prit la plume pour défendre son ami, et mit dans cette défense une chaleur remarquable. Rousseau fut sensible à ce procédé et reprit une correspondance long-temps interrompue (1).

Il paraît que les deux correspondants ne se sont vus que trois fois, encore les deux dernières fois madame de Franqueville fut-elle obligée de recourir au moyen qu'on employait pour voir un moment Rousseau ; c'est-à-dire de lui faire copier de la musique.

La passion de madame de Franqueville survécut à Jean-Jacques. Après sa mort, elle écrivit contre ceux qui attaquaient sa mémoire, et de concert avec M. du Peyrou, justifia complètement Rousseau de l'accusation d'ingratitude de celui-ci envers milord Maréchal, calomnieusement intentée par M. d'Alembert.

Quelques éditeurs ont cru devoir attribuer à madame de Franqueville des vers écrits sur un mur de la ferme de l'Ile-de-St-Pierre; les voici :

Réduit fameux, par Jean-Jacque habité,
Tu me rappelles son génie,
Sa solitude, sa fierté,
Et ses malheurs et sa folie.
Toujours, hélas! persécuté,
Ou par lui-même, ou par l'envie,

(1) Voyez lettre du 7 février 1767.

Contemplons, au flambeau de la philosophie,
Un grand homme et l'humanité.

Jamais l'enthousiasme de madame de Franqueville ne s'est refroidi. Elle est morte en 1788, admiratrice de Rousseau comme elle l'avait toujours été. Ce fait, bien constant, nous paraît une réponse sans réplique à ceux qui prétendraient qu'elle est l'auteur de ces vers, qui ne sont rien moins qu'inspirés par un sentiment de partialité pour l'auteur d'*Émile*.

Elle recueillit, après la mort de Rousseau, plusieurs lettres qu'elle avait écrites de son vivant pour le défendre, en ajouta de nouvelles, et publia le tout sous le titre de *la Vertu vengée par l'Amitié*, ou *Recueil de Lettres sur Jean-Jacques Rousseau par madame De*** (1). Ces lettres sont au nombre de quatorze. La première fut écrite en 1766, la seconde en 1767; toutes deux sont relatives à la querelle entre Hume et Jean-Jacques. Les trois, quatre, cinq et sixième, écrites en 1778 et 1779, réfutent des articles injurieux (entre autres un de La Harpe) à la mémoire de Rousseau, et qu'on avait insérés dans le Mercure et le Journal de Paris. Dans la sixième, l'auteur réfute *les atrocités dont fourmille l'exécrable note de Diderot*. Ce sont ses expressions. La septième intitulée : *Procès de l'esprit et du cœur de M. d'Alembert*, fait voir l'insigne mauvaise foi de cet académicien dans son *Éloge de Georges Keith*. Les neuf, dix, douze et treizième, sont des répliques aux réponses de d'Alembert; enfin les onze et quatorzième ont rapport à l'*Essai*, dont nous avons parlé, de M. de la Borde *sur la musique* (V. l'art. la Borde).

---

(1) Ce recueil fait partie du XXVIIIe vol. de l'édition de Poinçot.

Lorsque l'éloge de milord Maréchal parut, il fit beaucoup de bruit, parce que d'Alembert, contre l'usage, y mit des anecdotes et une réticence injurieuse contre Rousseau. Madame La Tour écrivit, pour avoir des renseignements précis, à M. du Peyrou, qui lui répondit le 9 mai 1779, de Neuchâtel, où il était.

« Je vois que vous êtes indignée comme moi de » l'imputation *calomnieuse* contre Jean-Jacques, dont » M. d'Alembert a osé profaner l'éloge d'un homme » digne en effet de tous les éloges, mais au-dessus » de ceux que M. d'Alembert peut lui donner..... Je » sais qu'il a cherché à accréditer son accusation en » s'étayant d'un secrétaire de lord Maréchal. Or, ce » secrétaire ne peut être que le sieur Junard, mort » depuis quelques années. Sans doute M. d'Alem- » bert ne cite le témoignage d'un mort contre un » mort qu'appuyé de preuves par écrit ou incontes- » tables. L'honneur lui fait un devoir de les pro- » duire. »

Du Peyrou avait entre les mains environ soixante-douze lettres toutes originales, écrites de la main de milord Maréchal. Elles prouvaient que le seul chagrin que Jean-Jacques ait causé à Georges Keith, était sa rupture avec Hume, que milord aimait beaucoup.

D'Alembert, obligé de donner une seule preuve de son accusation contre Rousseau, sommé directement de le faire, mit en jeu un monsieur *Musellstock*, et s'écrivit sous ce nom, ou se fit réellement écrire de Berlin, une lettre qu'il ne montra point, mais dont il donna des extraits dans les lettres qu'il ne put se dispenser de publier pour sa défense. Forcé ensuite d'imprimer la lettre en entier, on vit que les extraits n'étaient pas conformes, et que même il avait cité un fragment qui n'était pas

dans la lettre et que conséquemment il avait composée (1). V. t. I, p. 156. (254, 257, 258, 263, 265, 266, 268, 271, 274, 280, 281, 287, 289, 295, 298, 301, 302, 306, 335, 342, 343, 355, 363, 366, 370, 376, 394, 400, 406, 417, 423, 427, 438, 449, 460, 484, 501, 521, 552, 572, 608, 646, 651, 732, 777, 798, 802, 862, 870, 879, 880, 919, 937, 939, 944.)

La Tour, 1753, habile peintre de portraits. Voici ce qu'en dit un connaisseur, en rendant compte de l'exposition du salon de 1753. « Nous arrivons aux portraits » de M. de La Tour : il en a exposé dix-huit. Ce grand » artiste a poussé l'art des pastels si loin qu'il ne lui » suffit pas de peindre parfaitement les ressemblances, » il sait encore animer ses portraits et leur donner une » vie qu'on n'a jamais connue avant lui. Il y a un grand » nombre de portraits de gens illustres, entr'autres celui » de M. Duclos, de M. de la Chaussée, de M. l'abbé » Nolet, de M. de Sylvestre, premier peintre du roi » de Pologne, de M. le marquis de Voyer, de M. le » marquis de Montalembert, de M. de la Condamine, » de M. Rousseau, citoyen de Genève, pour qui M. » Marmontel a fait des vers (2). Le portrait de M. d'A- » lembert est surprenant. M. Marmontel a fait ces vers » pour lui :

A ce front riant, dirait-on
Que c'est là Tacite ou Newton (3) ?

---

(1) Dans le tome XXVIIIe, édition de Poinçot, la lettre et les extraits sont en regard, et cette confrontation (p. 172) ne laisse aucun doute sur la mauvaise foi de d'Alembert.

(2) Nous les avons rapportés à l'article *Grimm*.

(3) La réponse était facile. Marmontel n'était pas heureux en distiques.

Diderot plus connaisseur que son ami le baron Grimm s'exprime d'une toute autre manière sur La Tour. « J'ai » vu peindre La Tour, dit-il, il est tranquille et froid ; » il ne se tourmente point : il ne souffre point ; il ne » halète point ; il ne fait aucune contorsion. Il ne sourit » point à son travail : il reste froid, et cependant son » imagination est chaude. Obtiendrait-on d'une étude » opiniâtre et longue le mérite de La Tour ? Ce peintre » n'a jamais rien produit de verve : il a le génie du tech- » nique ; c'est un machiniste merveilleux. Quand je dis » de La Tour, qu'il est machiniste, c'est comme je le » dis de Vaucanson ».

Je trouve dans *l'Essai sur la peinture* du même auteur un article sur le portrait de Rousseau dont Grimm vient de parler. On va voir ce que pensait en 1753, Diderot, de son ami. « Un jeune homme fut consulté par sa fa- » mille sur la manière dont il voulait qu'on fît peindre » son père. C'était un ouvrier en fer. Mettez-lui, dit-il, » son habit de travail, son bonnet de forge, son tablier ; » surtout n'oubliez pas de lui faire mettre ses lunettes » sur le nez. Ce projet ne fut point suivi : on lui envoya » un beau portrait de son père, en pied, avec une belle » perruque, un bel habit, de beaux bas, une belle ta- » batière à la main. Le jeune homme qui avait du goût, » dit à sa famille, en la remerciant : vous n'avez rien » fait qui vaille, ni vous, ni le peintre. Je vous avais » demandé mon père de tous les jours, et vous ne m'a- » vez envoyé que mon père des dimanches. C'est par » la même raison que M. de La Tour, si vrai, si su- » blime d'ailleurs n'a fait du portrait de M. Rousseau » qu'une belle chose, au lieu d'un chef-d'œuvre qu'il en » pouvait faire. J'y cherche le censeur des lettres, le » Caton et le Brutus de notre âge. Je m'attendais à voir

» Epictete en habit négligé, en perruque ébouriffée,
» effrayant par son air sévère les littérateurs, les grands
» et les gens du monde ; et je n'y vois que l'auteur du
» *Devin du village*, bien habillé, bien peigné, bien
» poudré et ridiculement assis sur une chaise de paille ;
» et il faut convenir que le vers de M. Marmontel dit
» très-bien ce qu'est M. Rousseau (1), et ce qu'on de-
» vrait trouver et ce qu'on cherche en vain dans le ta-
» bleau de M. de La Tour ».

Il est certain que la perruque divisée en boucles collées, lisses formait une coiffure tellement étrange, qu'elle justifierait presque l'opinion bizarre de Galiani. Cet abbé prétendait « qu'il était douteux qu'on pût avoir du gé-
» nie en portant perruque, en frisant ses cheveux, en
» les enfermant dans une bourse, et il attribuait à cet
» usage notre infériorité à l'égard des anciens. » Il n'avait pas cependant le courage de s'en affranchir, puisque lui-même portait perruque. Jean-Jacques eut ce courage et, par une suite de l'infirmité à laquelle il était sujet (2), il adopta le costume qui lui parut le plus commode,

---

(1) Voici ce vers :

Sages, arrêtez-vous ; gens du monde, passez.

Ce fragment de Diderot fait naître des réflexions de plus d'un genre. Comment en *cherchant le Caton et le Brutus de notre âge*, pouvait-il s'attendre *à voir Epictète en perruque ébouriffée?* Comment peindre Epictète en perruque, quelqu'*ébouriffée* qu'on la fasse ? Et quel rapport ce philosophe phrygien a-t-il, ainsi coiffé, avec Brutus et Caton ? Une autre remarque est relative au *censeur des lettres*. Il me semble que si, comme on l'a prétendu, Diderot avait, en 1749, donné le conseil à Jean-Jacques de prendre la négative dans la question proposée par l'Académie de Dijon, il eût douté en 1753, de la vocation de son ami (comme il le fit plus tard), et n'eût pas cherché gravement le *censeur des lettres*.

(2) Quoi qu'on en ait dit, c'est à cause de sa rétention d'urine,

et je suis étonné que La Tour, qui a, plusieurs fois, fait son portrait, n'ait point remplacé la perruque *à boudins* par le turban, et l'habit français par le cafetan. Rousseau parut ainsi pendant plusieurs années, dans son séjour en Suisse, à Strasbourg, et les quinze derniers jours du mois de décembre 1765, qu'il passa dans la capitale : l'affluence des badauds le força de faire le sacrifice d'un costume qu'il trouvait commode.

Ce fut pendant que Jean-Jacques était à Motiers-Travers, que La Tour lui offrit de faire encore son portrait. Rousseau avait donné le premier au maréchal de Luxembourg, chez lequel *il occupait une place digne de la main dont il était sorti*, il en destinait une *plus humble* au second. *Il ne me quittera point*, écrivait il au peintre en acceptant son offre, *il sera sous mes yeux, chaque jour de ma vie, et parlera sans cesse à mon cœur :* il rapellera toujours notre amitié. (495.) C. l. X.

La Tour (comtesse de), 1735, fille du marquis d'Autremont, et sœur des comtes de Bellegarde et de Nangis, contribue à mettre la musique à la mode à Chambéry. C. l. V.

La Tour-Dupin-Montauban, 1762, gentilhomme du Dauphiné, qui va voir Jean-Jacques à Motiers-Travers. C. l. XII. Il est question de madame de La Tour Dupin, dans une lettre à M. Dastier qui avait accompagné le mari dans sa visite (556).

La Tourette (N. de), conseiller en la cour des monnaies de Lyon, 1769. A diverses époques, et notamment en 1770, au mois de juin, lorsqu'il venait de Mon-

---

et par l'obligation d'avoir des soudes qu'il adopta le costume arménien.

quin à Paris, Rousseau fit des herborisations avec ce magistrat. Il lui a écrit sur la botanique, neuf lettres qui sont séparées de la correspondance et jointes aux autres écrits de Jean-Jacques sur cette science. (824).

Lauzun (Amélie de Boufflers, duchesse de), fille unique et seule héritière du duc de Boufflers qui mourut à Gênes. Elle fut élevée par la maréchale de Luxembourg, mère de ce dernier, chez laquelle elle continua de vivre après son mariage avec M. de Lauzun, qui devint duc de Biron, à la mort de son oncle le maréchal de ce nom. Sa femme, dont il était séparé depuis long-temps, fit deux voyages en Angleterre, sous le nom de duchesse de Biron. Sa destinée la ramena en 1793, en France, où les bourreaux qui ne respectaient ni la beauté, ni la vertu, la firent périr sur l'échafaud.

H. Walpole a fait l'éloge de son caractère et de son amabilité. Son amie madame du Deffand, qui n'a jamais fait un éloge sans le détruire par une réticence, s'exprimait ainsi sur elle :

« La petite femme est un petit oiseau, qui n'a encore » appris aucun des airs qu'on lui siffle. Elle fait de » petits sons qui n'aboutissent à rien; mais, comme son » plumage est joli, on l'admire, on la loue sans cesse. » Sa timidité plaît, son petit air effarouché intéresse; » mais moi je n'en augure pas trop bien. »

Le duc de Lauzun, son mari, fils du duc de Gontaut, eut le même sort que sa femme, quoiqu'il eût commandé une armée sous les ordres de l'assemblée législative. Il avait servi dans les guerres d'Amérique. Il paraît qu'il eut une jeunesse très-orageuse, si l'on en croit ce qu'écrivait en 1778 madame du Deffand. « J'allais oublier de répondre sur M. de Lauzun : je ne sais pas quelle est

la manière de se ruiner *à l'anglaise*; mais je sais quelle est la sienne. Il a perdu toute sa fortune. Il est séparé de biens d'avec sa femme, à qui il ne restera pendant quelques années que trois mille cinq cents livres de rente. Elle en aura quatorze par la suite. Il ne veut pas qu'elle quitte actuellement la maison qu'elle habite. Mais, comme il ne paie pas le loyer, et qu'elle court à tous moments le risque de voir ses meubles saisis, il s'est forcé de consentir qu'elle aille loger avec sa grand'mère, madame la maréchale de Luxembourg, qui ne l'abandonnera pas. Il fait apparemment de nouvelles dettes en Angleterre. Ceux qui lui prêtent sont bien dupes; car il ne sera jamais, je crois, en état de s'acquitter. »

Madame du Deffand omet les détails propres à pallier le dérangement du duc de Lauzun: c'est-à-dire une générosité sans borne. Nous devons ajouter qu'il se distingua dans la guerre d'Amérique, et qu'il défendit son pays, attaqué en 1792. On l'en récompensa par l'échafaud. Il y fut traîné le 31 décembre 1793, à l'époque où la Révolution dévorait, comme Saturne, ses propres enfants. Il était né en 1747. Il avait été marié très-jeune, et contre son gré, quelque parfaite que fût Amélie de Boufflers.

Telle fut la triste destinée de cette Amélie qui avait, dit Jean-Jacques, *une figure, une douceur, une timidité de vierge. Rien de plus aimable et de plus intéressant que sa figure, rien de plus tendre et de plus chaste que les sentiments qu'elle inspirait.* Cet éloge, et la rigueur de son sort, nous ont déterminé à fixer une seconde fois l'attention du lecteur sur Amélie de Boufflers, dont nous n'avions fait que prononcer le nom à l'article qui la concerne. Elle fut heureuse sous ce nom, et paya bien cher un mariage de convenance. C. L. X.

LAVRIÈC (le comte de), colonel du régiment d'Orléans, plénipotentiaire à Genève, enfin, maréchal de France. C'est lui qui pacifia, le 8 mai 1738, les différents qui existaient entre les magistrats et les citoyens de Genève. Il agissait de concert avec les députés de Zurich et de Berne. Voy. tom. I, pag. 22. C. I. V. (16).

LAZERME, 1737, de Montpellier. Indiqué par Rousseau, à madame de Warens, pour recevoir les lettres qu'elle lui écrivait. (12.)

LE BEUF DE VALDAHON, 1762; client que recommande Jean-Jacques au célèbre Loiseau de Mauléon, et qu'il lui présente comme opprimé. M. de Valdahon passait pour avoir séduit la fille du président de Monnier, dont la femme fut enlevée par Mirabeau (359).

LE BLOND, 1743, consul de France à Venise, et chargé des affaires de l'ambassade lors de la retraite de M. de Froulai, dont la tête se dérangea. Il rend service à Rousseau. C. l. VII. Celui-ci, lorsque M. le Blond vint s'établir à la Briche, lui fit plusieurs visites sans le trouver. L. X.

LE COMTE, 1767, voiturier, dont les rapports sur la santé de Jean-Jacques inquiétèrent du Peyrou (741).

LE CUREU, 1739, ami de madame de Warens, nommé dans une lettre de Rousseau, comme quelqu'un qui lui pouvait être utile pour son instruction (17).

LÉGAL (M. de), 1742, désigné comme un des grands joueurs d'échecs de ce temps, avec qui Jean-Jacques allait faire sa partie. C. l. VII.

LE MAÎTRE, 1731, parisien, musicien, compositeur, et maître de musique des enfants de chœur de la ca-

thédrale d'Annecy; son ivrognerie le rendit épileptique. Rousseau l'abandonne dans un de ses accès, et se reproche amèrement cette faute. C. l. III. Voy. tom. I, pag. 9.

Lemoine, 1765, célèbre sculpteur. Il fut directeur et recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture. On lui reprochait de vouloir reculer les limites de la sculpture, et d'usurper sur la peinture. Diderot le critique avec beaucoup de rigueur; Jean-Jacques le nomme dans le XIIe liv. des Confessions. M. Laliaud avait, ou feignait d'avoir l'intention de faire faire son buste par ce sculpteur. (581.)

Lenieps, 1760, Génevois qui habitait Paris, et que Rousseau voyait. Il en parle dans ses Confessions (l. X) comme de quelqu'un qu'il aimait. C'est M. Lenieps qui fut chargé de retirer de chez M. de La Tour, le second portrait que ce peintre avait fait de Rousseau, et de le faire passer à celui-ci. C'est le sujet de la lettre inscrite sous le n° 496. Dans une autre, Jean-Jacques lui donne des détails intéressants sur les démarches faites auprès de lui pour faire une constitution à la Corse. (551.)

Lenoir (*Jean-Charles-Pierre*), né en 1732, mort en 1807; il ne fut lieutenant de police qu'en 1774. C'est donc par erreur qu'on a mis son nom au lieu de celui de M. de Sartine, dans la lettre inscrite sous le n° 942. En 1772, il était intendant de Limoges. Je n'ai découvert aucune relation entre ce magistrat et Rousseau; celui-ci n'en eut jamais qu'avec M. de Sartine. Voy. ce mot.

Léon (l'abbé de), 1742. Nom qu'a porté pendant quelque temps le chevalier de Rohan. Il mourut à la

fleur de l'âge. Il aurait voulu avoir, pour secrétaire, Rousseau qui en fait un grand éloge. C. l. VII.

Léonard, 1748, ami de madame de Warens, par l'intermédiaire duquel Rousseau correspondait quelquefois avec elle. (39, 62.)

Le Roy (*Jean-David*), né à Paris en 1728, mort en 1803. Architecte qui avait de l'instruction et du talent; l écrivit sur son art, et c'est à lui qu'on doit le retour lu bon goût et l'obligation de prendre les Grecs pour modèle. Membre de l'Académie des inscriptions : il est auteur d'un ouvrage intitulé *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*. 1 vol. in-fol., 1758, 1770. C'est lui qui avertit Rousseau de l'erreur dans laquelle il était en croyant qu'il n'y avait pas de théâtre à Sparte.

Le Sage (*George-Louis*), né à Conches, en Bourgogne, en 1676, mort à Genève en 1759, se consacra à l'éducation et publia plusieurs ouvrages sur cet objet. (69, 403.)

Lespinasse (*Julie-Jeanne-Éléonore de*), née à Lyon en 1732, morte à Paris en 1776. Elle était l'enfant naturel de madame d'Albon, mais elle fut enregistrée sous le nom d'un bourgeois de Lyon. Elle passait pour une héroïne en amour, en constance, et sa douleur à la mort du chevalier Mora l'avait rendue célèbre, lorsque, trente-trois ans après sa mort (en 1809), on publia deux volumes de Lettres qui prouvent que le comte de Guibert avait succédé au chevalier. Cette indiscrète publication a rendu fabuleuse cette *douleur historique*, ainsi que l'appelle spirituellement le biographe de mademoiselle de Lespinasse, M. de Laporte. La liaison de d'Alembert avec cette femme célèbre est connue : on sait pareillement qu'après avoir supporté patiemment le joug tyran-

nique de la marquise du Deffand, elle s'en affranchit. Cette dernière annonça la mort de mademoiselle de Lespinasse, en ces termes, à son ami Walpole : « Made-
» moiselle de Lespinasse est morte cette nuit (22 mai
» 1776), à deux heures après minuit : ç'aurait été pour
» moi, autrefois, un évènement ; aujourd'hui ce n'est rien
» du tout... Il y a un nombre considérable d'affligés qui
» concourent d'intelligence à mettre le comble à la célé-
» brité de cette défunte. Il ne reste plus rien d'elle ni
» des siens dans mon voisinage : je n'entendrai plus par-
» ler d'eux ; et bientôt, en effet, on n'en parlera plus. »

Voici ce qu'elle dit à l'occasion du testament : « La
» demoiselle Lespinasse a fait un testament olographe
» des plus parfaitement ridicules. Mon neveu a voulu
» le voir : il prétend qu'il était en droit de l'exiger. Il
» faut bien que cela soit, puisqu'on le lui a montré. Elle
» lui a laissé un perroquet en le qualifiant de son neveu
» de Vichy. Elle charge son exécuteur testamentaire,
» d'Alembert, du soin de faire vendre tous ses effets...
» Elle a signé ledit testament, *Julie d'Albon.* »

Rousseau parle, dans le XIe livre des Confessions, de la liaison de mademoiselle de Lespinasse avec d'Alembert, ajoutant, non sans une intention malicieuse, qu'ils vivaient ensemble ; *s'entend en tout bien tout honneur, et cela ne peut même s'entendre autrement.* C'est que le géomètre n'avait aucune célébrité dans les fastes de la galanterie ; et jamais, sous ce rapport, on ne parla de lui qu'en souriant.

Lessert (madame de), 1769. Dame qui prit beaucoup d'intérêt à Rousseau. Pendant qu'il était dans la solitude de Monquin, elle lui fit passer une *bonne épinette* qui lui causa beaucoup de plaisir. C'est à madame

de Lessert que sont adressées les *Lettres élémentaires sur la Botanique*. Elle est mère de MM. de Lessert, si connus des pauvres et dont le mérite honore la banque et l'administration. Jean-Jacques eut avec elle une correspondance amicale, mais que ses enfants n'ont point publiée. (891.)

LE SUIRE (*Robert-Martin*), né à Rouen en 1737, mort en 1815. Auteur assez fécond de romans médiocres, dont le moins inconnu est l'*Aventurier français*, et dans la plupart desquels M. Le Suire se donne beaucoup de louanges.

J'ai reproduit, sous le n° 644, la lettre adressée par J.-J. à M. Le Suire, et qui se trouve dans l'édition de M. Belin. Je me suis contenté d'en changer la date qui était évidemment fausse. Le 7 avril 1767 Rousseau n'était point à Paris, mais à Wootton, et dans des circonstances où il ne pouvait guère s'occuper de M. Le Suire. Comme il est question dans cette lettre de prochain voyage d'Angleterre, je la datai du mois de décembre 1765, puisque Jean-Jacques, qui était alors à Paris, quitta cette capitale le 3 janvier suivant pour se rendre à Londres. Sur la foi de l'éditeur soigneux de M. Belin, je ne doutai point de l'authenticité de cette lettre. Mais le biographe de Le Suire, le savant Weiss, exprime des doutes qui m'ont fait faire des réflexions. Il m'apprend que le romancier a mis cette lettre au commencement de ses *Aventures d'Eugène sans pair*; je vois que Rousseau parle de cet Eugène *sans pair* dans ladite lettre; qu'il y loue beaucoup M. Le Suire, accoutumé à se louer lui-même : en voilà bien assez pour motiver le doute. Cependant Jean-Jacques appelle Le Suire *bon jeune homme*, et Le Suire avait quarante ans. Cette objection n'en est

pas une, parce qu'il voulait peut-être se rajeunir ; beaucoup d'auteurs sont *femmes sur ce point.*

Mais ce qui doit changer le doute en certitude et faire rejeter cette lettre, comme l'a sagement fait M. Petitain, ce sont le style qui n'est pas celui de Rousseau, la durée de la louange, parce que, lorsqu'il en donnait, elle était indirecte et laconique ; enfin, la dénomination d'ami, donnée à quelqu'un que Jean-Jacques connaissait peu ou qu'il ne connaissait peut-être pas du tout, car il n'en est question que dans cette lettre.

Je pense donc qu'elle doit être retranchée de la correspondance de Rousseau : j'avoue que j'ai eu tort de l'y conserver, et que ce tort n'est excusable que par l'empressement que je mets à le réparer.

Létang (*M. de*), 1750. C'est le nom du vicaire de Marcoussis (1) chez qui Jean-Jacques faisait fréquemment des parties de campagne. Il lui adressa une épître imprimée dans le recueil de ses œuvres. Conf. liv. VIII.

Le Vasseur (*Thérèse*), née à Orléans en 1721, et morte en 1801, le 17 juillet, au Plessis-Belleville, village situé à neuf lieues de Paris, du côté de Senlis. Elle avait cinquante-sept ans à la mort de Rousseau.

J'ai souvent parlé de cette femme méprisable, que M. d'Escherny dit avoir vu mendier après avoir mangé le produit de la vente de quelques manuscrits de Jean-Jacques, et qui lui fut remis par MM. de Girardin et du Peyrou. Je ne pense pas qu'elle ait épousé le palfrenier du premier qui ne voulait que l'argent

(1) Village situé à six lieues de Paris, et à une demi-lieue de Mont-Lhéry.

qu'elle pouvait avoir ou se procurer au moyen du nom qu'elle était indigne de porter. En quittant ce nom, elle n'avait plus de droit à la pitié. Sur la fin de ses jours, elle se grisait avec de l'eau-de-vie, et je connais quelqu'un qui, dans son enthousiasme pour l'auteur d'Émile, et dans l'idée que sa veuve devait être un objet de vénération, se rendit, en 1799, au Plessis-Bellevile, il trouva cette femme ivre morte, et revint dégrisé. J'ai vu chez un de mes amis, à l'hôtel Bullion, en 1800, une femme âgée qui *faisait des ménages*; elle avait servi Rousseau en 1777, rue Plâtrière : il lui donna une robe que Thérèse ne portait plus, en lui défendant de la mettre lorsqu'elle viendrait le voir. Elle ne tint compte de la recommandation, et paya cher sa désobéissance. Dès que Thérèse reconnaît sa robe, elle veut l'arracher de force, frappe cette femme et parvient à mettre son vêtement en lambeaux.

Rousseau ne s'est plaint d'elle qu'à elle-même, et nous en avons une preuve irrécusable dans la lettre inscrite sous le n° 883 (voy. tom. I, pag. 501). Mais elle suffit avec la connaissance qu'on doit avoir du caractère de Jean-Jacques.

En parlant du mensonge qu'elle fit à madame d'Epinay, qui voulait les lettres écrites par madame d'Houdetot (C. l. IX), Rousseau dit avec raison : *mensonge assurément plein de fidélité, de générosité, d'honnêteté, tandis que la vérité n'eût été qu'une perfidie.* En effet, si Thérèse eût livré ces lettres, madame d'Houdetot eût été gravement compromise. Si Jean-Jacques n'a pas dit la vérité sur la Le Vasseur, c'est qu'il a cru que ce serait une perfidie, et que le mensonge n'était, dans cette hypothèse, que de la générosité.

Nous sommes persuadé que Rousseau lui dut la plus grande partie de ses malheurs, toute l'amertume des dernières années de sa vie, son humeur chagrine, ses défiances qu'elle faisait naître et qu'elle alimentait. Nous sommes persuadé qu'elle contribua à sa mort que nous croyons volontaire; qu'il s'aperçut de l'inclination de Thérèse pour un valet d'écurie; et, qu'enfin, lors qu'il vit que le seul appui qui lui restait lui manquait, il avança ses jours.

Nous n'indiquerons que les principales circonstances de cet ouvrage dans lesquelles il est question d'elle : tome I, pages 157, 169, 282 et suivantes. Jean-Jacques en parle avec plus ou moins de détails dans les six derniers livres des Confessions; ainsi que du père et de la mère de Thérèse, dans le VIIIe et IXe. (883.)

Lhopital (marquis de), ambassadeur de France à Naples, en 1743, fait remercier Rousseau pour l'avertissement important que celui-ci lui avait donné. C. l. VII.

Linant (de), 1757, gouverneur du fils de madame d'Epinay, qui s'approprie une hymne de Santeuil. C. l. IX.

Linnée (*Charles*), né en Suède, d'un ministre de la religion, le 24 mai 1707, mort en 1778. Peu de grands hommes ont trouvé dans leur enfance autant d'obstacles que ce célèbre naturaliste, au développement de ses facultés. Placé, à quinze ans, chez un cordonnier, par son père qui ne voyait dans la passion de son fils pour les plantes, qu'un goût de paresseux, il aurait été perdu pour les sciences naturelles, sans un médecin nommé Rothman. Le jugeant digne d'une plus honorable destinée, il lui prêta Tournefort, le réconcilia avec son père, et le mit chez un professeur d'histoire naturelle, qui l'employa comme copiste. Le désir d'acquérir de

l'instruction l'entraîne à l'université d'Upsal; mais il s'y voit bientôt tellement dénué de secours, qu'il est obligé de donner des leçons de latin pour subsister, et réduit à raccommoder, pour s'en servir, les vieux souliers de ses camarades, parce qu'il ne pouvait en acheter! Ainsi, l'apprentissage qu'il avait fait, ne lui fut pas inutile. Celsius le tire de cet état de misère et lui donne la nourriture et le logement pour l'aider dans la recherche des plantes. Il le recommande à Rudbeck, professeur de botanique, qu'il fut bientôt en état de remplacer dans ses cours. Ce fut là que son génie prit l'essor. Voyant tous les défauts des méthodes en usage, et de la nomenclature des végétaux, il médita, à vingt-trois ans, la réforme qu'on lui doit. Des contrariétés qu'il éprouva à la fin d'un voyage en Laponie, et la jalousie d'un professeur nommé Rosen, le décourageaient et le plongeaient de nouveau dans la misère, lorsque, voulant voyager pour s'instruire, il résolut de passer en Hollande, et de se présenter à Boerhave. Ce médecin aussi généreux que célèbre, exempt de ces petites passions qui sont l'apanage de la médiocrité, aidait de sa bourse et de ses conseils tous les jeunes gens en qui il remarquait des talents. Il ne tarda pas à découvrir le génie de Linnée, et le plaça chez George Clifford, riche propriétaire, qui possédait un cabinet d'histoire naturelle, un jardin et une bibliothèque. Linnée passa trois ans chez cet amateur; il y trouva toutes les ressources nécessaires pour accroître ses connaissances et développer ses projets. Plein de reconnaissance pour ce bienfaiteur, il l'a en quelque sorte associé à sa célébrité par plusieurs ouvrages dans lesquels il décrivait les richesses de Clifort. Ce fut là qu'il conçut son *Système de la nature*, sa bibliothèque et sa philoso-

phie botanique. Nous ne pouvons même indiquer ses immenses travaux. Nous rappellerons seulement qu'on lui disputa le mérite de l'invention dans sa méthode sexuelle. Le sexe des plantes avait en effet été découvert avant Linnée, comme, avant Rousseau, l'on avait fait un devoir aux mères de nourrir leurs enfants. Mais l'un et l'autre ont eu le mérite de se faire écouter, obéir, et de produire une révolution. Linnée s'empara du sexe des plantes et se l'appropria par une méthode ingénieuse et séduisante, et par une multitude d'expériences nouvelles. Plus commode que les autres, elle n'exige que les parties les plus agréables dans les végétaux, et qu'en général il est plus facile de se procurer. Mais elle a l'inconvénient de rapprocher l'une de l'autre, des plantes qui ne présentent aucune analogie dans leur structure, et de mettre à côté d'un arbre monstrueux, une herbe qu'on foule aux pieds. Les savants seront toujours obligés de la connaître, et les amateurs s'en contenteront.

Devenu professeur de botanique à Upsal, objet de son ambition, Linnée ne cessa de s'occuper des moyens d'accroître le domaine des sciences, et se servit de ses élèves pour y parvenir. Il leur faisait donner des missions pour les envoyer dans des pays lointains. L'Amérique, l'Égypte, la Palestine, les Indes, la Chine, le Japon, la mer du Sud, l'Arabie, furent ainsi explorés. D'autres étaient employés sous ses yeux à des recherches dont il leur donnait le plan, et les résultats de ces recherches sont consignés dans six volumes intitulés *amœnitates academicæ*, riches en idées neuves, ingénieuses, attachantes; en vues élevées, sur les rapports des êtres entr'eux, et sur le rôle qu'ils jouent dans le système général. Il fallait, parmi nous, un biographe digne de Linnée, et si l'on veut apprécier

les travaux du naturaliste suédois, il faut en lire l'énumération dans la notice de Cuvier.

Jean-Jacques eut pour le systême sexuel un goût qu'il voulait inspirer à ses amis. Dans sa correspondance avec du Peyrou, avec Malesherbes, M. de la Tourette, il y revient souvent : « Tournefort, dit-il dans une lettre » M. Dutens, en date du 3 février 1767, a la gloire d'a» voir fait le premier de la botanique, une étude vrai» ment botanique. Mais cette étude encore après lui n'é» tait qu'une étude d'apothicaire. Il était réservé à » l'illustre Linnæus d'en faire une science philosophique. » Je sais avec quel mépris on affecte en France de traiter » ce grand naturaliste; mais le reste de l'Europe l'en » dédommage, et la postérité l'en vengera. » Par ce *mépris* dont parle Jean-Jacques, il désignait probablement le savant Adanson, qui ne voulait point du systême de Linnée. (V. son article.) Ce fut dans l'île Saint-Pierre qu'il s'occupa sans relâche de la méthode sexuelle. « Je » pris, dit-il, pour le systême de Linnæus une passion » dont jamais je n'ai pu bien me guérir, même après en » avoir senti le vide. Ce grand observateur est à mon gré » le seul avec Ludwig, qui ait vu jusqu'ici la botanique » en naturaliste et en philosophe. Mais il l'a trop étudiée » dans des herbiers et dans des jardins, et pas assez » dans la nature elle-même. » C. liv. XII. (730.) Voyez dans les lettres inédites, une lettre de Jean-Jacques à Linnée, que nous avons oublié de mettre à sa place dans la correspondance.

Liotard (*Jean-Étienne*), né à Genève en 1702, mort dans cette ville en 1776. Peintre qui acquit de la célébrité dans la miniature, le dessin, la perspective et la peinture en émail. Emmené successivement à Naples,

à Rome, à Constantinople, il resta quatre ans dans cette dernière ville, adopta le costume arménien, et se rendit ensuite à Vienne, puis en Hollande, et s'y maria avec la fille d'un négociant français établi à Amsterdam. Il soutint partout sa grande réputation. On lui donna le surnom de *peintre turc*, probablement à cause de son costume qu'il conserva comme étant plus commode que tout autre. Pendant que Jean-Jacques habitait Motiers-Travers, Liotard voulut le visiter et faire son portrait. Il est question de ce projet dans plusieurs lettres, mais on ne sait point s'il fut exécuté. (518, 609, 611.)

Lobkovitz (*George-Chrétien* prince de), général autrichien né en 1702, mort en 1753. Ce prince se distingua dans la guerre d'Italie, et fit surprendre à Velletri don Carlos, roi de Naples, qui, sans l'alerte que lui donna M. de Lhôpital, ambassadeur de France, aurait été fait prisonnier. C'était sur un avis de Rousseau que M. de Lhôpital sauva le roi; ce qui lui fait dire : « C'est peut-» être à ce pauvre Jean-Jacques si bafoué, que la mai-» son de Bourbon doit la conservation du trône de » Naples. » C. l. VII, il est question du prince de Lobkovitz dans la lettre inscrite sous le n° 23.

Lorenza, 1728, espèce d'intendante employée à l'hospice des catéchumènes de Turin. C. l. II.

Lorenzi, 1728, intendant de madame de Vercellis, homme adroit et vigilant. C. l. II.

Lorenzi (*le chevalier de*), gentilhomme toscan, qui servit dans les armées françaises et se retira du service avec le grade de colonel, peu de temps après la conquête de Minorque. Il vivait dans les meilleures sociétés de Paris. Son goût pour les sciences abstraites de la géo-

métrie et de l'astronomie lui avait donné, dit un de ses contemporains, l'habitude d'*évaluer les évènemens de la vie et de les réduire à des valeurs géométriques*. Il était rêveur, distrait, naïf, simple, toujours vrai, sérieux et grave. Le plaisant de ses traits consistait en ce que les opérations de sa tête se faisaient lentement et difficilement; qu'avant de la peine à assortir l'expression à son idée, il supprimait ordinairement tous les intermédiaires entre deux propositions, et répondait souvent à sa tête, au lieu de répondre à ce qu'on lui disait. On cite de lui des traits de distractions forts plaisants. Ils serviront à le laver du reproche que lui fait Jean-Jacques. Un jour, il était chez madame Geoffrin, debout contre une cheminée, et sommeillait, pendant que d'Alembert et la maîtresse de la maison causaient. « Il me semble, dit madame Geoffrin, que notre conversation vous amuse » beaucoup, puisqu'elle vous endort tout debout. » Oh! non, répondit-il, c'est que je dors quand je veux!

Étant présenté chez l'intendant M. de la Michodière, et voyant quelqu'un assez lié avec lui pour ne pas mettre en lui parlant *monsieur* devant son nom, il supposa que cet intendant s'appelait M. Chodière, et dans cette idée, malgré tout ce qu'on put lui dire, l'intendant et sa femme furent toujours pour lui, M. et madame Chodière.

Le récit de ses distractions serait fort long. Nous n'en parlons que parce que Rousseau le voyant perdre aux échecs, en jouant contre le P. de Conti, s'imagina que c'était pour faire sa cour à son altesse. Pour avoir une pareille intention il ne fallait pas être distrait.

Jean-Jacques et le chevalier n'eurent ensemble que des relations amicales, ainsi que le prouvent plusieurs lettres du premier. Conf. liv. X. (183, 215, 217.)

Lorry (*Anne-Charles*), docteur régent de la faculté de médecine de Paris, né en 1726, mort en 1783, fut un des plus célèbres médecins du XVIIIe siècle. Jean-Jacques en parle dans une lettre au maréchal de Luxembourg. (371.)

Louison, 1761, *victime d'un brutal*, pour laquelle Jean-Jacques intéresse le maréchal de Luxembourg, sans entrer dans aucun détail sur l'aventure de cette femme. (240.)

Loyseau de Mauléon (*Alexandre-Jérôme*), né en 1728, mort en 1771, dans la force de l'âge. Avocat célèbre au Parlement de Paris. Il était doué d'un grand talent et de beaucoup de vertus, mais il avait dans le caractère une indécision qui lui nuisit beaucoup. Elle lui fit quitter de bonne heure le barreau, où il avait eu des succès brillants. Comme son désintéressement était connu, et qu'il avait prouvé qu'il ne se chargeait que de causes honorables, il triompha de la fausse position dans laquelle il se mit pendant la querelle entre la cour et le Parlement. Son mémoire pour les fils de Calas, et sa défense du comte Deportes sont ce qu'il a fait de mieux. Soit que la cause de M. Valdahon, que lui recommanda Rousseau, fût mauvaise, soit que la délicatesse de sa santé influât sur son talent, son plaidoyer est inférieur aux autres. Il avait une maison de campagne à Saint-Brice, dont le château fut construit par son frère Loyseau de Bérenger, fermier-général. Il a été acheté en 1819, et détruit par l'une de ces sociétés qui vivent de ruines, et qu'on appelle la *bande noire*. Jean-Jacques estimait Mauléon, sur lequel il tient un langage honorable dans le Xe liv. des Conf. (359.)

Lucadou et Drake, 1766. Négociants à Londres, chez lesquels Rousseau logea quelque temps. (658.)

Lullin, (*Michel*), de Châteauvieux, né en 1695, à Genève. Membre du conseil des Deux-cents, conseiller d'état, et plusieurs fois premier syndic. Mort en 1781.

Lullin (*Amédée*), né en 1695, mort en 1756. Ministre et professeur. Conf. liv. VIII.

Lutold, 1731. L'un des symphonistes du concert que Rousseau organisa si bien à Lausanne, chez M. de Treytorens, professeur en droit. Il répandit dans toute la ville le secret que Rousseau lui confia. Conf. liv. IV.

Luxembourg (*Charles-François-Frédéric de Montmorency*), capitaine des gardes du corps du Roi, gouverneur de Normandie, maréchal de France, né en 1702, mort en 1764. Il passa pour avoir la confiance du Roi, et l'eut, dit-on, autant qu'on pouvait avoir celle de Louis XV. Il servit avec distinction dans la guerre de 1740. Chargé d'une mission désagréable en 1756, il se rendit à Rouen, et força le Parlement de biffer de ses registres des arrêts qui déplaisaient au prince.

Il fut marié deux fois la première à mademoiselle Colbert-Seignelay, dont on ne parle pas, et la seconde à mademoiselle de Villeroy (veuve du duc de Boufflers), dont on a beaucoup parlé.

Il eut de la première le duc de Montmorency et la princesse de Robecque, à l'occasion de laquelle l'abbé Morellet fut mis à la Bastille. Pour l'en faire sortir, d'Alembert, au nom des philosophes, s'adressa à Jean-Jacques, qu'il savait bien vu du maréchal de Luxembourg, père de la princesse. Il obtint son élargissement.

Le maréchal perdit, en 1761, son fils unique, le duc

de Montmorency, et son petit-fils, le duc de Luxembourg. Rousseau prétend que ce dernier mourut de faim; résultat du régime diététique que lui faisait observer Bordeu, qui l'empêchait de manger.

Jean-Jacques exprime souvent sa reconnaissance pour les bontés du maréchal. *Ils se prirent* au mot tous les deux, en acceptant sur-le-champ leurs offres mutuelles; l'un conservait son indépendance, et l'autre renonçait à son rang. C'était pour Jean-Jacques un marché doublement avantageux. Ce dut être, pour la société avec laquelle il venait de rompre, une grande contrariété que de voir Rousseau lié tout-à-coup avec les familles les plus illustres et les plus puissantes. Il y avait loin des salons de madame d'Épinay et du baron d'Holbach, à ceux du maréchal de Luxembourg et du prince de Conti. Aussi Grimm exprime son dépit, et tâche de mettre Jean-Jacques en contradiction avec lui-même. Il ne s'avise pas de dire qu'il fit des conditions au moyen desquelles il pût jouir de toute sa liberté.

Conf. liv. X, XI, XII. (181, 184, 188, 191, 196, 199, 269, 309, 312, 317, 369, 371, 397, 458.)

Luxembourg (*Magdeleine-Angélique de Neufville-Villeroy*, maréchale de), sœur du duc de Villeroy; elle naquit en 1707, et mourut en 1787. Quand elle épousa le maréchal, elle était veuve du duc de Boufflers, dont elle eut un fils mort à Gênes de la petite vérole.

Voici le portrait qu'en fit Walpole, en 1765: «Elle a été fort jolie, fort adonnée au plaisir et fort malicieuse. Sa beauté est passée; elle n'a plus d'amants, et craint l'approche du diable. Cette situation a adouci son caractère et l'a rendu plus agréable, car elle a de l'esprit et de bonnes manières. Mais en voyant son agitation conti-

nelle. Les inquiétudes qu'elle ne saurait cacher, on serait tenté de croire qu'elle a signé un pacte avec l'esprit malin, et qu'elle s'attend à devoir le remplir dans une huitaine de jours. »

Madame du Deffand plus indulgente contre son ordinaire, tient ce langage sur la maréchale qui n'était alors que duchesse de Boufflers.

« Elle domine partout où elle se trouve, et fait tou-
» jours la sorte d'impression qu'elle veut faire. Elle use
» de ces avantages presque à la manière de Dieu, et nous
» laisse croire que nous avons notre libre arbitre, tandis
» qu'elle nous détermine, et qu'elle fait ainsi que lui des
» élus et des réprouvés du haut de sa toute-puissance.
» Aussi, ceux qu'elle punit de ne la point aimer, pour-
» raient lui dire, vous l'auriez été (aimée) si vous aviez
» voulu l'être. Elle est pénétrante à faire trembler, et
» plus crainte qu'aimée. Elle le sait et ne daigne pas dé-
» sarmer ses ennemis par des ménagements qui seraient
» trop contraires à la vérité et à l'impétuosité de son
» caractère. »

Elle avait épousé en premières noces le duc de Boufflers, à quatorze ans (en 1721), nommée dame du palais de la reine en 1734, elle eut à la cour un début brillant. Cette cour qui succédait à celle du régent, ne lui cédait guère en licence. C'est là que madame de Boufflers fit parler d'elle. Ayant perdu le duc de Boufflers en 1747, elle épousa en 1750 le maréchal de Luxembourg veuf lui-même. Ils vécurent ensemble quatorze ans. La mort ayant enlevé le maréchal en 1764, sa veuve qui avait respecté les goûts simples et tranquilles de son mari, se livra aux siens; c'est-à-dire, à son amour du monde, et reçut les personnes les plus distinguées de la cour et de la ville.

Elle prit intérêt à Rousseau, et rien ne prouve qu'elle ait cessé d'en prendre tant qu'il vécut. On l'a beaucoup louée de ce qu'elle favorisa son évasion, lorsqu'il fut décrété de prise de corps. Mais la protection spéciale qu'elle avait donnée à l'impression d'Émile, la sorte de garantie qu'elle assurait et qui triompha de la répugnance de l'auteur à faire entrer son livre en France, lui faisaient un devoir de cette protection. Elle avait, ainsi que le maréchal et M. de Malesherbes, plutôt provoqué que permis la faute, et sa correspondance prouvait qu'elle était complice. Ils ne firent tous les trois que ce qu'ils devaient *rigoureusement* faire, ne se sentant point assez forts pour être *tout-à-fait* justes.

Il résulte des mémoires du temps, des lettres de madame du Deffand et de celles d'Horace Valpole, que la maréchale de Luxembourg était plus crainte qu'aimée. Cette circonstance explique le malaise que Jean-Jacques éprouvait toujours auprès d'elle; il est pareillement hors de doute, et d'après les mêmes témoignages, et d'après les vers de M. de Tressan (1), que la maréchale n'étant encor que duchesse de Boufflers, tint une conduite *plus que légère*, pour me servir de l'expression de son biographe (2), en cédant à l'influence d'une cour plus que galante. Rousseau en disant qu'elle lui fit le sacrifice des aventures de milord *Édouard*, paraît croire qu'il y eut quelque conformité entre celles de la marquise et de la maréchale. Il n'en reste à notre connaissance aucune tradition. Mais il peut y avoir quelque analogie entre le caractère des deux femmes.

---

(1) Quand Boufflers parut à la cour,
On crut voir la mère d'amour.

(2) M. De la Porte.

C. I. X — XI — XII. (182, 185, 189, 193, 201, 207, 209, 211, 12, 23, 25, 41, 43, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 61, 62, 64, 70, 73, 79, 84, 85, 86, 88, 92, 94, 96, 310, 26, 32, 471, 72, 779.)

Luzonne, 1767. Il en est question dans une lettre à M. Davenport, comme d'un homme qui envoya de l'eau de Hongrie à Jean-Jacques, et de petits carrés de savon parfumé, qui lui firent demander si cela servait à *faire la barbe aux puces*. (734.)

Mably (*Bonnot de*), d'une famille du parlement de Grenoble, était grand-prévôt de Lyon en 1740. Il eut chez lui, pendant une année, Rousseau comme précepteur de ses deux enfants. C. I. VI. (20.)

Mably (*Gabriel Bonnot de*), frère du précédent et de l'abbé de Condillac, né en 1709, mort en 1785. Protégé d'abord par le cardinal de Tencin dont sa famille était alliée et qui faisait partie du ministère, il fut chargé pendant quelques années de l'examen des dépêches diplomatiques de plusieurs cabinets. Il devait cette honorable fonction, à son *Parallèle des Français et des Romains* qu'il avait publié en 1740; après avoir renoncé à une carrière, où son protecteur lui faisait voir en perspective des dignités auxquelles il préféra son indépendance. Piqué de ce que le cardinal ne suivait pas ses conseils dans un mariage entre protestants, il se brouilla sans retour avec ce prélat auquel il devait des égards et de la reconnaissance. L'orgueil et la roideur de caractère furent ainsi cause d'une rupture qui lui ferma la véritable carrière où semblaient l'appeler son goût et ses études. Dès-lors il changea de principes. Dans son *Parallèle* il est partisan déclaré du gouvernement français. il veut qu'on donne au Roi une autorité indépen-

dante des lois; il reconnaît la nécessité du luxe, ainsi que l'utilité des arts et de l'industrie. Du moment où, par sa faute, il fut écarté des affaires politiques, il professa une doctrine diamétralement opposée à celle qu'il avait énoncée. Comme son premier ouvrage, fait à trente-un ans, témoignait contre lui, il aurait voulu l'anéantir; et l'on raconte qu'un jour chez le comte d'Egmont, gendre du duc de Richelieu, trouvant un exemplaire de cet ouvrage, il le mit en pièces.

Les principes épars dans les diverses productions de l'abbé de Mably, et qu'il réunit ensuite dans ses *Entretiens de Phocion*, qu'il soigna plus que tous les autres, peuvent se réduire à deux : 1°, l'égalité dans la fortune et les conditions, comme fondement de la prospérité des États ; 2°, la nécessité de triompher des obstacles (c'est-à-dire de l'avarice et de l'ambition), et pour y parvenir, de bannir le commerce et les arts. Regardant la civilisation comme la source de nos vices, il veut en comprimer les progrès; prenant en haine toutes nos institutions, il n'épargne rien, et traite de *babioles* les statues et les tableaux dont Rome s'est embellie aux dépens des nations.

Jamais Rousseau n'en avait tant dit, et l'on doit faire remarquer à cette occasion la différence dans les résultats pour deux opinions qui semblaient avoir tant d'analogie. Pourquoi la puissance religieuse et le pouvoir souverain s'arment-ils de foudres, épuisent-ils toutes leurs rigueurs contre l'une, et laissent-ils l'autre dans l'impunité? Pourquoi ne pas frapper celle qu'on poussait à l'excès, et dont l'auteur devait conséquemment passer pour le plus coupable ? C'est que le danger n'était pas tant dans la doctrine même, que dans le talent de celui qui la professait. C'est que Rousseau savait persuader, émouvoir, en-

traîner, tandis que Mably, quoique clair, et quelquefois énergique, est plus souvent monotone et sec. Jean-Jacques l'accuse, dans ses Confessions, d'avoir pris dans ses écrits la substance des *Entretiens de Phocion*, qu'il traite de compilation *faite sans retenue et sans honte*. Mais il ne saurait l'accuser du moins, ainsi que le remarque le biographe de Mably (1), *de lui avoir dérobé la séduction du style*. Lorsque ces entretiens parurent, Jean-Jacques était à Motiers. Le prince de Wirtemberg lui en envoya un exemplaire. Rousseau lui écrivit une lettre dans laquelle on trouve ce passage : « Quoique » l'abbé de Mably soit un honnête homme, rempli de » vues très-saines, je suis pourtant surpris de le voir » s'élever à une morale si pure et si sublime. » Il n'explique sa pensée que dans ses Confessions.

L'abbé devint entièrement misanthrope, et se montra dans ses jugements sur ses contemporains injuste ou partial. Voltaire, Buffon, Robertson furent l'objet de sa haine et de son envie, et il les accabla d'injures. L'historien moderne qui paraît avoir le plus de bonne foi, le plus d'amour pour la vérité, le plus d'exactitude, celui qui s'est le mieux servi du flambeau de la critique, Gibbon enfin, fut indignement traité par Mably. Il ne se vengea de son détracteur que par ce langage digne et mesuré : « Mably, dit-il, aimait la vertu et la liberté, » mais sa vertu était austère, et sa liberté ne pouvait » supporter d'égal » (2).

---

(1) M. de Saint-Surin dont en général toutes les notices sont très-remarquables. Grimm disait de Mably : « C'est un écrivain un » peu ennuyeux : il est bon et exact raisonneur ; mais, lorsque les » raisonneurs ne sont pas lumineux, ils m'ennuient. » *Correspondance*, *avril* 1765.

(2) *Mémoires de Gibbon*, tome I, chap. 19.

Mably s'occupa des Polonais ainsi que Rousseau, et l'on croit que le comte de Wielhorski, ministre plénipotentiaire de la confédération de Bar, fut chargé de demander à ces deux publicistes une constitution pour la Pologne. L'abbé se rendit dans ce pays, avantage immense que n'eut point Rousseau; mais il y suppléa par sa profondeur, la force de sa tête et son génie. De son galetas, rue Plâtrière, il disait aux Polonais, sans avoir été sur les lieux : « Commencez par resserrer vos limites : » peut-être même vos voisins songent-ils à vous rendre » ce service. » C'était à la fin de 1771 qu'il s'exprimait ainsi, et le 5 août suivant fut fait le premier démembrement. On peut comparer *les Considérations* sur la Pologne, au traité du *gouvernement et des lois de la Pologne*, pour juger du mérite des deux ouvrages, et de la supériorité de l'un sur l'autre.

Jean-Jacques et l'abbé de Mably avaient été liés ensemble. Lorsque le premier se réfugia dans la Suisse, les rapports cessèrent entr'eux. On fit circuler à Genève une lettre contre Rousseau, signée de Mably. Elle était datée du 11 janvier 1765. Rousseau, à qui on l'envoya, en fit passer une copie a l'abbé, le priant de lui mander, *non pas ce qu'il devait croire*, mais *ce qu'il en devait dire* quand on lui en parlerait. Il terminait ainsi sa lettre : « Si mes malheurs ne vous ont point fait oublier » nos anciennes liaisons et l'amitié dont vous m'honorâtes, conservez-la, monsieur, à un homme qui n'a » point mérité de la perdre, et qui vous sera toujours » attaché. »

Mably s'exprimait d'une manière désobligeante et même injurieuse sur le compte de Jean-Jacques, à propos des lettres *de la montagne*. « Je le croyais honnête » homme, dit-il, je croyais que sa morale était sérieuse,

» qu'elle était dans son cœur, et non pas au bout de sa » plume.... Cet homme finit par être une espèce de » conjuré. Est-ce un Érostrate? Est-ce un Gracchus? » etc.» En le consultant pour savoir, non ce qu'il fallait penser, mais *dire* de cette lettre, Rousseau faisait entendre suffisamment qu'il ne pouvait supposer l'abbé capable d'un pareil trait envers un ancien ami. Mais il ne reçut aucune réponse, et le silence accusateur de Mably autorisa les conjectures et leur donna de la vraisemblance. C. l. XII. (548.)

Madelon, 1768, femme qui demeurait à Lyon, et près de laquelle Jean-Jacques exhorte Thérèse de se retirer après sa mort. Il en fait un éloge remarquable. (825.)

Mairan (*Jean-Jacques* Dortous de), né à Besiers en 1678, mort à Paris en 1771, renommé par l'étendue, la profondeur et la variété de ses connaissances; il sentit (comme depuis le fit d'Alembert) qu'il fallait que les lettres prêtassent aux sciences leur appui pour les répandre, et devint littérateur distingué. Ayant remporté plusieurs prix aux académies de Paris et de Bordeaux, il décourageait les concurrents par la continuité de ses triomphes, et l'académie les délivra de cet athlète en l'admettant dans son sein. Il publia un grand nombre de mémoires sur des questions d'astronomie, de géométrie, de physique et d'histoire naturelle.

Il fut nommé, en 1741, l'un des commissaires chargés d'examiner le nouveau projet de Rousseau, relatif à la musique. Rousseau se trompe en croyant qu'il était étranger à cet art. Mairan, comme Grand-Jean de Fouchy, jouait de plusieurs instruments. Mais tous deux n'étaient qu'amateurs, et il fallait, dans cette question, un compositeur

consommé. Voilà pourquoi la seule objection plausible contre le système de Jean-Jacques ne vint ni de Touchy, ni de Mairan, mais de Rameau. C. l. VII.

MAIRAN (M. de), 1755, résident de la république de Genève, qui, dans un dîner à Clichy, chez madame Dupin, fit un grand éloge du *discours* sur *l'inégalité* des conditions. C. l. VIII.

MALESHERBES (*Chrétien-Guillaume-Lamoignon de*), né à Paris en 1721, mort, avec sa famille, sur l'échafaud en 1794. Célèbre par ses vertus, par son amour du bien, par son instruction, par sa tolérance, par la droiture de ses intentions, par sa philosophie aimante et douce, par la simplicité de ses goûts, par le mépris des grandeurs qui vinrent deux fois l'arracher de sa retraite, par son dévouement au Roi, par le courage héroïque avec lequel il termina une vie pure et glorieuse, Malesherbes a trouvé des critiques, tandis qu'il ne devait être l'objet que de la reconnaissance et de l'admiration. On lui fait, sans preuves suffisantes, reconnaître des erreurs, et l'on fonde ces prétendues erreurs sur le résultat de ses efforts, c'est-à-dire qu'on juge d'après l'évènement : manière inique et commode, qui convient à la paresse comme à la mauvaise foi. Supposez un prince ferme et *voulant* ce que proposait le plus vertueux magistrat, et vous n'aurez plus d'*erreurs*, puisqu'aucun des résultats sur lesquels on les appuie n'aura lieu ; et cependant la conduite de Malesherbes aura, dans cette supposition, toujours été la même... Mais je dois me borner aux relations qui existèrent entre ce magistrat et Rousseau, après avoir cependant fait remarquer que, dans l'une des notices dont je parle, on place Jean-Jacques et Voltaire comme chefs du parti philosophique ; ce qui, à propos

d'erreur, en est une grande, si l'on ne supposait que le nom de Rousseau se trouve là par distraction.

Ce fut à Montmorency, chez le maréchal de Luxembourg, que Rousseau vit, pour la première fois, M. de Malesherbes, dont il avait reçu cependant, avant cette époque, des preuves d'intérêt, ainsi que Rousseau le rapporte dans le dixième livre de ses Confessions. Il lui fait un reproche dont nous devons parler. « J'ai toujours » regardé, dit-il, M. Malesherbes comme un homme » d'une droiture à toute épreuve. Jamais rien de ce qui » m'est arrivé ne m'a fait douter un moment de sa » probité ; mais, aussi faible qu'honnête, il nuit quel- » quefois aux gens pour lesquels il s'intéresse, à force » de vouloir les préserver. » Ce reproche vient à propos de suppressions que M. de Malesherbes fit dans la *Nouvelle Héloïse*, en permettant à un libraire de Paris de l'imprimer. L'intention du magistrat était bien évidemment d'augmenter les honoraires de l'auteur et de concilier avec ses intérêts l'observation des règlements qu'il était chargé de faire exécuter, en sa qualité de directeur de la librairie. Ce fut avec la même intention qu'il retrancha de l'exemplaire destiné à madame de Pompadour, le passage dans lequel l'auteur dit que la *femme d'un charbonnier est plus digne de respect que la maîtresse d'un roi*. Cette suppression, dont madame de Pompadour fut avertie par des âmes charitables, prouva moins l'adresse de M. de Malesherbes, que sa politesse, et nous ne prétendons pas qu'il fut adroit; mais elle ne mérite pas l'humeur qu'en éprouva Jean-Jacques.

Ce fut dans ce qui se passa pour l'*Émile* que le magistrat eut des torts. Le premier est de n'avoir point assez calculé l'effet que devait produire cet ouvrage; le

second, de ne pas apercevoir les bornes que les lois, les usages, les passions ou la circonstance mettaient à sa protection; le troisième est d'avoir inspiré à l'auteur une sécurité trompeuse en le *forçant*, comme la preuve en existe, à répandre l'Émile en France; le quatrième enfin, en ne le couvrant point de son égide au moment du danger. Ce dernier tort serait le plus grave si Malesherbes avait pu faire autrement. Il se crut plus fort qu'il ne l'était, avec le P. de Conti, le maréchal de Luxembourg, et l'influence que devait exercer sur l'opinion ce triumvirat imposant. Mais on méditait alors la suppression des Jésuites, qu'on ne pouvait obtenir du Parlement et du Clergé que par des concessions, et le Clergé comme le Parlement frappaient Émile du même anathème.

C'est faire injure à M. Malesherbes que de lui savoir gré (comme on l'a fait) d'avoir, ainsi que le maréchal de Luxembourg et le P. de Conti, facilité l'évasion de Jean-Jacques. Il y aurait eu une iniquité révoltante à retirer de ses mains une correspondance qui lui servait de garantie, pour le laisser ensuite à la disposition de la justice. C'était le livrer à ses bourreaux. On ne fit que ce qu'on ne pouvait se dispenser *rigoureusement* de faire.

Il est probable que M. de Malesherbes, qu'on voit correspondre avec Rousseau proscrit, exilé, contribua, lorsqu'il put le faire, à sa tranquillité : c'est-à-dire, à le laisser vivre en France, et qu'il usa de son crédit pour qu'on fermât les yeux sur sa présence dans un pays où il avait été condamné.

Le sujet de leur correspondance fut la botanique que tous les deux aimaient, l'un comme délassement, l'autre avec passion. Les lettres sur cette partie de l'histoire naturelle adressées à M. de Malesherbes, ne sont point com-

prises dans la correspondance, ainsi que les quatre dans lesquelles Rousseau donne des détails sur ses goûts, ses occupations, ses penchants, ses travaux.

Conf. liv. X, XI, XII. (203, 204, 218, 219, 220, 226, 230, 277, 282, 295, 351, 510, 680.)

Malouin (*Paul-Jacques*), né à Caen en 1701, mort en 1778. Médecin, chimiste, professeur au collège royal, de l'académie des sciences, avait pour son art la plus profonde vénération. Il ne doutait point que la mort de Molière ne fût une punition de son irrévérence pour la médecine. Un jour, en voyant avec quelle scrupuleuse exactitude quelqu'un avalait les médecines les plus dégoûtantes, il lui dit avec attendrissement, et pour lui exprimer l'idée qu'il avait de son mérite : « Monsieur, » vous êtes digne d'être malade ! » Il était lié avec Jean-Jacques, qui en parle dans le huitième livre des Confessions.

Malthus, 1767. Nommé dans une lettre avec quelques circonstances qui font présumer que c'était un Anglais. (726.)

Maltor (*M.*), 1759. Curé de Groslai, près de Saint-Brice, à qui l'on aurait donné un diocèse à gouverner, *si les talents décidaient des places*. Secrétaire du comte Duluc, il eut après sa mort, par M. de Vintimille, cette cure pour retraite. Jean-Jacques en fait un grand éloge. Conf. liv. X.

Maltzan, 1765. Personnage qui visite Rousseau à Motiers-Travers, de la part du prince de Wirtemberg. (558).

Mandard, 1762. Père de l'Oratoire, qui habitait Montmorency, et avec lequel Rousseau fit, la veille de

sa condamnation par le Parlement de Paris, une partie de campagne. Conf. liv. XI.

Manoury (*M*), lieutenant des chasses de M. le P. de Conti, 1767. Pendant son séjour à Trie, il recevait les lettres de Rousseau. (770.)

Marais, 1764. Botaniste dont il est question dans une lettre à du Peyrou. (491.)

Marcel, 1763, maître à danser célèbre par l'importance qu'il mettait à son art: c'est de lui ce mot si connu, *que de choses dans un menuet!* M. de Malesherbes avait été son élève, et, sous ce rapport, ne faisait pas honneur au maître. Un jour il s'approche dans la galerie de Versailles de Malesherbes qui, toujours attentif et croyant qu'on avait besoin de son crédit, écoute avec complaisance « Monsieur, permettez-moi de solliciter une » grâce, lui dit Marcel : c'est de ne jamais dire à per- » sonne que j'ai été votre maître de danse. » Rousseau se moque de lui dans son Émile et plus d'une fois. Marcel mourut en 1759, fort vieux et podagre. C'est à son fils ou à un parent qui portait le même nom et qui était employé à la cour de Saxe-Gotha, qu'est adressée la lettre inscrite sous le n° 381.

Marcet-de-Mézière, 1754, ancien ami du père de Rousseau et de Jean-Jacques qui en parle dans ses Confessions, et prévient qu'il devint ridicule sur la fin de sa vie. Il lui écrivit au sujet du procès de M. Pictet. Il n'y a point d'uniformité dans la manière dont son nom est écrit. Tantôt c'est Marcet, tantôt Marcel, et le surnom est omis. Conf. l. VIII. (327, 328, 356.)

Marenand, 1765, va voir Jean-Jacques avec une compagnie, à Motiers, et n'est pas reçu. (610.)

MARGENCI (*Adrien* QUIRET de), 1757, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lié avec Rousseau, dont il était voisin dans le temps que celui-ci habitait l'Hermitage. Il en est souvent question dans les mémoires de madame d'Epinay. Conf. l. VIII, IX et X.

MARI (le marquis), 1743, ambassadeur d'Espagne à Venise; très-lié avec M. de Montaigu. Conf. l. VII.

MARIANNE (de), 1730, attaché au marquis de Bona, ambassadeur de France à Soleure, succéda au secrétaire d'ambassade. Conf. l. IV.

MARION, 1728, cuisinière de madame de Vercellis, accusée calomnieusement par Jean-Jacques de lui avoir donné un ruban : action qui a causé de vifs remords à Rousseau. Conf. l. II.

MARIVAUX (*Pierre* Carlet de Chamblain de), né en 1688, mort en 1763. Auteur fécond de romans et d'un grand nombre de pièces de théâtre dont quelques-unes se défendent encore contre l'oubli, grâce au jeu d'une célèbre actrice. On a donné son nom à un genre dont il est créateur et qui consiste dans un langage entortillé, plein d'afféterie, et minutieux. Il était tellement aveugle sur son compte et infatué de son mérite, qu'il ne concevait pas qu'on pût admirer Molière. Il traitait de bel esprit, Voltaire, qui le lui rendait bien et disait de lui qu'il passait sa vie à peser des riens dans des toiles d'araignées. Il perdit de sa causticité et craignit la critique, n'y répondant jamais et préférant le repos aux disputes littéraires. Il fut élu de l'académie, à l'unanimité, quoiqu'il eût Voltaire pour compétiteur, ce qui ne fait pas l'éloge du goût de cette société. Mais Marivaux exerça sur celui de son siècle une influence inconstestable; et, pendant assez longtemps, le Marivaudage fut un genre à la mode.

Il eut des liaisons avec Jean-Jacques dans les premières années du séjour de ce dernier à Paris. Conf l. VII.

MARMONTEL (*Jean-François*), de l'académie française, né à Bord dans le Limousin, en 1719, mort en 1799.

Comme dans l'objet que nous nous proposons, nous devons particulièrement nous attacher aux traits de caractère qui répandent quelque jour sur la nature des rapports qu'on a eus avec Jean-Jacques, nous commencerons par consulter Palissot, suspect quelquefois dans ses jugements littéraires, mais exact dans les faits.

« Ce qu'on pourrait, dit-il, reprocher de plus grave à Marmontel, c'est d'avoir été l'un des premiers qui ait compromis la dignité de l'homme de lettres, en se mettant aux pieds des hommes de finance, chez lesquels il était admis, et en leur prodiguant des adulations qu'on ne se serait pas permises dans leur antichambre. *Nous l'avons vu* distribuer lui-même des rafraîchissements dans la salle de spectacle du fastueux Lapopelinière. Ce financier avait l'habitude de marier tous les ans quelques filles, en les dotant. A l'une de ces fêtes nous avons entendu Marmontel lui adresser cet impromptu fait peut-être d'avance :

Dieu nous a donné l'être,
Et puis nous planta là.
Si c'est un don de naître,
Le beau don que voilà !
L'ami chez qui nous sommes
Est bien plus généreux :
S'il fait naître des hommes,
C'est pour les rendre heureux. »

On doit convenir qu'il y avait une grande opposition de caractère entre Marmontel, faisant les honneurs de la maison d'un financier, et J.-J. Rousseau fuyant le monde et

vivant dans la retraite. L'homme de lettres qui s'oublie au point de remplir les fonctions de maître-d'hôtel chez un parvenu, devait plutôt craindre qu'aimer celui qui ne prostitua jamais sa plume, et préféra l'indépendance et la pauvreté à des chaînes dorées et serviles. Mais il fit plus que craindre, il calomnia, tâchant d'appeler le mépris sur la personne de Rousseau, ne pouvant contester son talent.

On a pu remarquer jusqu'ici que tous ceux qui ont trahi la vérité, en accusant Jean-Jacques, se sont trahis eux-mêmes, sans le vouloir. Voyons s'il en est de même de Marmontel. Il convient de rappeler d'abord qu'il fit pour le portrait de Rousseau des vers qui prouvaient son estime et presque son admiration (voy. les articles Grimm et La Tour, peintre). Ils ne valent rien, parce qu'ils exprimaient un sentiment que le poète n'éprouvait pas et qui, à l'époque où ce distique fut fait, devait paraître une exagération; Rousseau n'ayant encore produit ni la Nouvelle Héloïse, ni l'Émile. L'intimité de Marmontel avec d'Alembert et Diderot ne laissait aucun doute sur le parti qu'il prendrait si jamais ces deux derniers se brouillaient avec Jean-Jacques. Celui-ci raconte que, sans le vouloir, il choqua Marmontel, en le distinguant du rédacteur du Mercure dont il était alors chargé: distinction qu'il ne fit que parce que, n'envoyant jamais ses ouvrages aux journalistes, il ne voulait pas que Marmontel pût s'y méprendre. Sur l'exemplaire de *sa lettre à M. d'Alembert*, il écrivit donc ces mots: *pour M. Marmontel et non pour l'auteur du Mercure.* « Je crus, dit » Rousseau, lui faire un très-beau compliment; il crut » y voir une cruelle offense ». Rousseau se trompait en croyant faire un compliment par cette distinction; parce que Marmontel donnait alors beaucoup de lustre au

Mercure. Il y insérait ses contes : il était laborieux, il avait tout ce qu'il fallait en un mot, et plus qu'il ne fallait pour relever une entreprise littéraire de cette espèce et pour assurer son succès. Jean-Jacques eut tort de ne pas expliquer sa pensée et de faire une distinction équivoque et susceptible d'une interprétation désobligeante. Mais je doute que ce soit la cause de l'éloignement de Marmontel, qui écrivit contre cette même lettre sur les spectacles que l'auteur lui avait adressée. Dans la lutte prête à s'engager, il ne pouvait se dispenser de prendre parti pour d'Alembert et Diderot, dont il était l'intime ami, et pour la cause en elle-même pour laquelle il combattait depuis dix ans et de son mieux, quoique sans succès. *Denys le Tyran*, *Cléopâtre*, *les Héraclides*, *Egyptus*, et, peut-être, *Numitor* (1) prouvaient plutôt l'opinion de l'auteur dans la question de l'utilité des spectacles, que le talent nécessaire pour appuyer cette opinion par de grands exemples.

A l'occasion de la lettre à d'Alembert, Marmontel prit donc la plume contre Rousseau. Sa réfutation ne produisit pas d'effet, quoiqu'elle ne manque pas d'esprit, mais il fallait de l'âme pour répondre à Jean-Jacques. Il ne l'attaqua plus qu'après sa mort et l'on en devine les raisons. C'est dans ses *mémoires* qu'il dépose son fiel et qu'il montre ou sa passion ou sa mauvaise foi. Il ne faut ni discussions, ni commentaires pour en offrir des

(1) J'ignore l'époque précise où Marmontel composa *Numitor*; je sais seulement que cette tragédie ne fut pas représentée. On prétend que c'est la meilleure qu'il ait faite. Je m'en rapporte à ceux qui la connaissent. L'aspic de Vaucanson fera vivre long-temps *Cléopâtre*; si ce n'est au répertoire, ce sera dans nos recueils d'anecdotes.

preuves nombreuses et frappantes; il suffit de le laisser parler et de rétablir les faits qu'il dénature. Après une sanglante diatribe contre Buffon qu'il n'aimait pas et qu'il *accuse d'orgueil et d'une présomption égale au moins à son mérite* (1), il passe à Rousseau, qu'il aime encore moins. « Rousseau, dit-il, conçut l'ambition de » faire secte Il avait essayé, pour attirer la foule, de » se donner un air de philosophe antique; d'abord en » vieille redingotte, puis en habit d'Arménien, il se » montrait à l'Opéra, dans les cafés, aux promenades; » mais ni sa petite perruque sale et son bâton de Dio- » gène, ni son bonnet fourré n'arrêtaient les passants. » Il lui fallait un coup d'éclat pour avertir les ennemis » des gens de lettres, que Jean-Jacques avait fait di- » vorce avec eux. Cette rupture lui attirerait une foule » de partisans, et il avait bien calculé que les prêtres » seraient du nombre. Ce fut donc peu pour lui de se » séparer de Diderot et de ses amis, il leur dit des in- » jures et, par un trait de calomnie lancé contre Dide- » rot, il donna le signal de la guerre qu'il leur déclarait » en partant ».

Cette description du costume de Rousseau, faite uniquement pour le tourner en ridicule, serait peu importante en elle-même, si elle n'était une fiction démentie par les témoignages les plus imposants. Nous rejetterons celui de Jean-Jacques parce qu'il ne doit pas être entendu; qui ne croirait, d'après ce que dit Marmontel, qu'il avait pris le cafetan et le bonnet fourré avant de rompre

(1) Il me semble, sauf erreur, que la présomption suppose l'absence du mérite. Une présomption égale au mérite n'est plus une présomption, c'est le sentiment de ce mérite. Toutes les fois qu'on écrit sous la dictée de l'envie, on est au-dessous de son talent.

avec ses amis? Or, le maréchal de Luxembourg lui fit passer ce vêtement à Motiers-Travers, où il le mit pour la première fois à la fin de l'été de 1762; c'est-à-dire plus de cinq ans après sa rupture (1). On ne le vit à Paris ainsi costumé que dans les quinze derniers jours du mois de décembre 1765. C'est Grimm qui nous l'apprend, en ayant soin d'ajouter que cet accoutrement, qui paraissait bizarre, faisait que la foule se pressait sur les pas de Jean-Jacques à un tel point que l'autorité fit inviter celui-ci à quitter l'habit arménien. Il s'en dépouilla à son grand regret avant de partir pour Londres. Ainsi il ne s'est montré dans Paris en Turc que pendant quinze jours au plus; et, *comme les passants s'arrêtaient* pour le suivre, n'en déplaise à Marmontel, il fut obligé de quitter un habillement commode qu'il n'avait pris que pour ce motif et parce que l'infirmité dont il était affligé le lui rendait nécessaire.

Nous ne parlons pas de l'habileté *du caloul* pour avoir les prêtres. Le mandement de l'archevêque de Paris et la censure de la Sorbonne répondent suffisamment aux inconcevables assertions d'un homme qui parle contre des faits publics et qu'on ne pouvait révoquer en doute. Continuons.

Marmontel a l'air d'oublier un moment Rousseau pour faire l'éloge le plus complet de Diderot, conduire chez Helvétius, chez le baron d'Holbach, et dans des parties de campagne son lecteur, en lui disant gravement: « Vous devez comprendre combien il était doux pour » moi de faire deux ou trois fois la semaine d'excellents

(1) Voyez la lettre du 21 juillet 1762, à madame de Luxembourg. Il y est question du prix de ce costume arménien que Thérèse apporta de Montmorency. Elle arriva le 20 juillet à Motiers.

» dîners ». Cela se comprend en effet facilement. C'est dans une de ces parties de campagne qu'arrivent les confidences sur Jean-Jacques : toutes les précautions sont bien prises, on se retire dans *une allée solitaire* pour écouter Diderot *confiant ce qu'il ne dépose que dans le sein de ses amis*, à Marmontel qui va le confier aux siens, c'est-à-dire à ses lecteurs. Tous les préparatifs faits, la curiosité bien éveillée, l'auteur termine le septième livre de ses mémoires pour ne pas trop fatiguer l'attention.

Le début du huitième est remarquable. « Lorsque » Diderot se vit seul avec moi et assez loin de la com- » pagnie pour n'en être pas entendu (1), il commença » son récit en ces mots : Si vous ne saviez pas une partie » de ce que j'ai à vous dire, je garderais avec vous le » silence, *comme je le garde avec le public* (2). »

On n'a besoin que d'indiquer la série de mensonges dont le temps a déjà fait justice, et qui prouvent que Marmontel comptait sur l'irréflexion et la crédulité de son lecteur. Le premier est relatif à la passion de Jean-

---

(1) Notez bien que cette compagnie dont on ne veut pas être entendu, était composée de tous ceux qui savaient ce qu'on va nous dire du baron d'Holbach et de toute sa coterie. Observons le manège de l'historien, et voyons quelle peine il se donne pour nous faire un conte moral.

(2) Si l'on veut voir comme les vraisemblances sont bien observées, on peut recourir à l'article *Diderot*, ainsi qu'à ses œuvres. Si l'on veut se faire une idée de la distraction du narrateur, on lira la fin du VII.e livre de ses Mémoires, dans lequel il nous peint Diderot en conversation, ayant le visage *étincelant du feu de l'inspiration*, parlant comme un inspiré (ce qui était réel), et l'on tâchera de concilier avec cette habitude, la réserve et la discrétion qu'on lui donne en ce moment.

Jacques pour madame d'Houdetot, à qui l'on suppose que Rousseau déclara cette passion de manière à la blesser, et qu'ensuite il écrivit à Saint-Lambert pour accuser cette dame, afin de les brouiller ensemble. Cette histoiette se retrouve (cependant avec des variantes) dans les mémoires de madame d'Épinay. Si Jean-Jacques eût jamais été capable d'une pareille noirceur, ni Saint-Lambert, ni madame d'Houdetot ne l'auraient revu de leur vie, depuis cette époque, et n'auraient plus eu de relations avec lui. C'était le moindre des châtiments mérités pour un pareil délit. Or, les relations n'ont point été brusquement interrompues, Jean-Jacques et Saint-Lambert se sont revus: le premier a continué d'envoyer au second un exemplaire des ouvrages qu'il publia jusqu'à sa proscription. Enfin Saint-Lambert et madame d'Houdetot ont vécu plus de trente ans après Rousseau. Le silence qu'ils ont gardé sur un fait aussi odieux, ne devant que du mépris au coupable qui n'existait plus, prouve et la fausseté du fait et la calomnie.

Le second mensonge c'est *la monstrueuse ingratitude dont Rousseau paya l'amitié tendre, officieuse de ce vertueux David Hume. La bonté, l'excellence* et *la vertu* de David sont réduites à leur juste valeur dans notre récit (t. I, p. 109 à 156), et nous n'y reviendrons plus (1). Des mensonges accessoires soutiennent le principal; et comme, pour les réfuter, il faudrait répéter ce que nous avons dit dans notre examen de la fameuse

(1) Comme Marmontel parle de l'adresse avec laquelle Jean-Jacques *a ourdi sa calomnie* contre Hume (c'est son expression), on croirait qu'il y a quelque pamphlet contre le bon David. Il ne faut pas oublier qu'il est toujours question de cette longue lettre du 10 juillet 1766, écrite par Jean-Jacques à Hume, sur les instances

querelle, il est facile de confronter avec cet examen la tardive accusation de Marmontel.

On ne sait pas combien d'efforts pénibles, quelle présence d'esprit, que de calculs et de combinaisons exige un premier mensonge; et, si l'on y songeait sérieusement, on hésiterait peut-être à le faire.

Il semble qu'un remords secret tourmentât Marmontel et le ramenât sans cesse à Jean-Jacques. Il y revient, et toujours il lui échappe quelque aveu précieux. Il met en scène sa femme, qui devait avoir un grand sens, et qui connaissait bien son mari.

« Ma femme, dit-il, avait du faible pour Rousseau. Elle lui savait un gré infini d'avoir persuadé aux mères de nourrir leurs enfants, et d'avoir pris soin de rendre heureux ce premier âge. Il faut, disait-elle, pardonner quelque chose à celui qui nous a appris à être mères. Mais moi qui n'avais vu dans la conduite et dans les écrits de Rousseau qu'un contraste perpétuel de beau langage et de vilaines mœurs; moi qui l'avais vu s'annoncer pour être l'apôtre et le martyr de la vérité, et s'en jouer sans cesse avec d'adroits sophismes; se délivrer, par la calomnie, du fardeau de la reconnaissance; diffamer ceux des gens de lettres dont il avait le plus à se louer (1), pour se signaler seul, et les effacer tous, je faisais sentir à ma femme,

---

réitérées de M. Davenport; lettre que David commenta, et fit imprimer. C'est une singulière calomnie que celle qui s'adresse à celui qu'elle attaque, sans intermédiaire, et sans mettre personne dans la confidence. Voy. l'analyse de la lettre inscrite sous le n° 698.

(1) Comme il n'y a aucune trace de cette prétendue diffamation dans ses écrits; comme Saint-Pierre et Corancez nous attestent qu'ils ne lui ont entendu dire, l'un pendant douze ans, et l'autre pendant sept, du mal de personne, il faut que Marmontel ait été l'objet d'une préférence, et le seul confident de Rousseau.

par le bien même que Jean-Jacques avait fait, tout le mal qu'il aurait pu s'abstenir de faire, si, au lieu d'employer son art à servir ses passions, à colorer ses haines, ses vengeances, ses cruelles ingratitudes, à donner à ses calomnies des apparences spécieuses, il eût travaillé sur lui-même à dompter son orgueil, son humeur irascible, ses sombres défiances, ses tristes animosités, et à redevenir ce que l'avait fait la nature, innocemment sensible, équitable, sincère et bon. »

« Ma femme m'écoutait tristement. Un jour elle me dit : « Mon ami, je suis fâchée de vous entendre parler » souvent mal de Rousseau. L'on vous accusera d'être » ému contre lui de quelque inimitié personnelle, et » peut-être d'un peu d'envie. » (Nous devrions nous arrêter là, et déclarer, quand ce ne serait que par politesse, que nous sommes de l'avis de madame; mais la réponse de monsieur mérite d'être connue.) « Pour la » personnalité dans mon aversion, elle serait, lui dis-je, » très-injuste, car *il ne m'a jamais offensé, et il ne m'a* » *fait aucun mal.* Il serait plus possible qu'il y eût de » l'envie, car je l'admire assez dans ses écrits pour en » être envieux, et je m'accuserais de l'être, si *je me* » *surprenais à médire* de lui (1) ». De peur de le surprendre, nous, laissons-le dans cette illusion, et répétons que madame Marmontel avait beaucoup de sens et de tact.

Remarquons que, dans les nombreuses déclamations de Marmontel, vous cherchez vainement un fait, une particularité. Si vous exceptez la fiction dans laquelle il fait parler Diderot, au fond d'*une allée solitaire*, pour

(1) *Mémoires de Marmontel*, liv. X. Mais que croit-il donc faire?

lui mettre dans la bouche une accusation que les évènements postérieurs et les rapprochements prouvent être calomnieuse, vous ne trouvez rien, vous n'entendez rien qu'un bourdonnement continuel formé par les mots *ingratitude*, *atrocité*, *noirceur*, *imposture*, *jalousie*, *orgueil*, présentés plusieurs fois, seulement dans un autre ordre, et avec accompagnement d'épithètes. S'il échappe un seul fait, la fausseté en est démontrée. Cette tactique est suivie par toute la coterie holbachique. Quel homme, de bonne foi, peut croire que celui qui s'accuse de sa passion pour madame d'Houdetot, qui, dans son récit, fait jouer un si beau rôle à cette dame (1), fût capable d'écrire contre elle à Saint-Lambert, afin de brouiller les deux amants; qui peut croire à la discrétion de ces deux amants, qui ont vécu plus d'un demi-siècle après le prétendu fait, sans en dire mot à personne (2)? Quelle pitoyable logique! et la réputation d'un honnête homme en dépendrait...

Marteau, 1764. Auteur qui fit passer à Jean-Jacques un ouvrage de sa composition. Rousseau l'engage à ne pas *borner l'emploi de son talent à de pareilles bagatelles*. Nous ne supposons pas qu'il est question de Pierre-Antoine Marteau, médecin picard, qui vivait en 1764, et avait publié des traités sur son art, et sur l'analyse des eaux minérales (492).

Martinet, 1762, châtelain du Val-de-Travers. Quoi-

---

(1) Dans le moment du plus grand danger, madame d'Houdetot lui dit : *mon cœur ne saurait aimer deux fois; Saint-Lambert nous écoute* : et l'on supposerait que l'historien aurait rapporté ces circonstances s'il eût été capable de la noirceur dont on l'accuse!

(2) Le fait inventé serait arrivé en 1757, et madame d'Houdetot n'est morte qu'en 1813.

qu'il n'aimât point Jean-Jacques, il en reçut une marque d'estime et de confiance en devenant dépositaire de son testament, dans un temps où l'auteur d'Émile s'abandonnait au désespoir. Conf. liv. XII. (415.)

MARTINIÈRE (de la). Secrétaire d'ambassade à Soleure, en 1731, pendant que M. de Bonac était ambassadeur. Celui-ci le charge de Rousseau. Conf. liv. IV.

MASSERON, 1726. Greffier de la ville à Genève, chez qui Jean-Jacques fut placé comme clerc. Mais le dégoût qu'il avait pour l'*utile métier de grapignan*, le fit renvoyer de cette maison. Conf. liv. I.

MATHAS, 1757. Procureur fiscal du prince de Condé. Il tire d'embarras Jean-Jacques, qui voulait sortir brusquement de l'Hermitage, et lui prête une petite maison à Montmorency. Rousseau n'eut qu'à se louer de lui. Conf. liv. IX et X.

MAUREPAS (*Jean-Frédéric-Philipeaux, comte de*), 1743, né en 1701, mort en 1781. Fils et petit-fils de ministre et de secrétaire d'état, ministre lui-même, renommé par sa légèreté, son esprit superficiel, son indolence, et par une perspicacité qui suppléait à ces défauts, et rendait, dans les conseils, son avis remarquable. M. de Montaigu lui renvoyait les nouvelles qu'il lui avait fait passer. Conf. liv. VII.

MATY (*le docteur*), 1766. Médecin anglais que Rousseau voyait pendant son séjour à Londres (680).

MAZET (madame). Hôtesse de Jean-Jacques en 1738, à Montpellier. Elle mourut pendant qu'il était chez elle. Embarras que cause cet évènement à Jean-Jacques. (15.)

MEHEGAN (*Guillaume-Alexandre de*), d'une famille irlandaise, passée en France avec Jacques II, né en 1721,

mort en 1766. Il a beaucoup écrit, mais son style est trop recherché et surchargé de trop d'images. Sa conversation offrait les mêmes défauts : ce qui faisait dire qu'il *parlait comme un livre.*

Il allait chez Jean-Jacques, et voici une anecdote que rapporte madame de La Tour : « Il y a quelque temps » (en septembre, 1763) deux anglais de distinction en- » gagèrent M. le chevalier de Mehegan à les accompa- » gner à Montmorency pour leur faire voir la maison » que Jean-Jacques avait occupée. La partie fut exécutée » le dimanche 25 septembre. A peine ces messieurs » étaient-ils arrivés sur la place, que quelques-uns des » habitants reconnaissant M. de Mehegan pour l'avoir » vu aller chez Rousseau, en appellent d'autres. Le » chevalier fut à l'instant entouré de paysans qui deman- » dèrent des nouvelles de Jean-Jacques. *Nous sommes* » *bien malheureux qu'on nous l'ait enlevé : il était si* » *charitable*, disait l'un ; *il nous donnait du vin quand* » *nous en avions besoin*, disait l'autre ; un troisième » ajoutait, c'était *notre protecteur* auprès de M. le ma- » réchal. Et ces bonnes gens de s'attendrir. M. de Me- » hegan et les deux anglais furent touchés jusqu'aux » larmes... Il ne faut pas s'étonner si l'on a traité comme » ça ce bon M. Rousseau, disaient d'autres ; c'est qu'il » prédisait l'avenir. » L'aubergiste assura à M. de Mehegan que tous ceux qui venaient à Montmorency, et qu'on avait vus aller chez Rousseau, étaient entourés des habitants, et obsédés de questions sur lui.

Mellarède (*mademoiselle de*). Sœur de l'élève de M. Gaime. Rousseau lui apprend la musique, et fait de cette jeune personne un portrait piquant. Conf. liv. V.

Menars (*la marquise de*), 1754, belle-mère de M. de

Lastic. (*Voyez ce nom*), le sujet pour lequel Jean-Jacques écrivit au gendre, étant le même que celui qui le fit écrire à madame de Menars. (73.)

Menon (*le commandeur de*), 1775. Ami du comte Duprat, qui offrait ses soins à Rousseau. Celui-ci les refusa. (953.)

Menou (*L. P. D.*), jésuite, 1750. Il critique le premier discours de Jean-Jacques, de concert avec le roi Stanislas. Rousseau, faisant la part de chacun, tombe sans ménagement sur le jésuite, dans sa réplique, qui est un chef-d'œuvre. Conf. liv. VIII.

Mentron (*Mademoiselle de*), 1736. Écolière de Rousseau. La mère, l'une des femmes les plus méchantes de Chambéry, voulait faire faire des satires à Jean-Jacques, qui s'y refusa. Conf. liv. V.

Merceret, 1730. *Fribourgeoise assez jolie.* Femme de chambre de madame de Warens. A l'absence que fit celle-ci de chez elle, sans motif bien connu, Rousseau se chargea de conduire la Merceret dans sa famille. Conf. liv. III et IV.

Merveilleux (de), secrétaire interprète de l'ambassade à Soleure. Un autre était officier aux gardes suisses. (Conf. l. IV.) Jean-Jacques l'a mis en action dans la Nouvelle Héloïse, Ire part. let. 40 et 43.

Meuron, 1764, procureur-général à Neuchâtel, qui défendit de son mieux Rousseau dans la querelle que fit à celui-ci le pasteur Montmollin. Jean-Jacques loue son courage et sa fermeté dans plusieurs lettres. Il était dépositaire de fonds appartenant à milord Maréchal, qui les destinait à Rousseau dans le cas où celui-ci aurait été

obligé de sortir brusquement du pays. Conf. l. XII. (553, 562, 580, 585.)

Mitchel (M.), 1766, ministre à Berlin, chez lequel David Hume place le fils du docteur Tronchin (672). Dans une autre lettre son nom est écrit *Michel* (781).

Micheli du Crest (*Jacques-Barthélemy*), né en 1690, mort en 1766, était capitaine dans un régiment suisse au service de France. Il fut renfermé au château d'Arbourg par ordre du gouvernement de Berne, parce qu'on lui avait *simplement communiqué* le plan d'une conjuration à laquelle il n'avait pris aucune part. Conf. l. V et XII. Dans ce dernier livre Jean-Jacques envie la détention de Micheli dont il ne dit pas la cause.

Micoud, 1737, habitant de Grenoble, chargé de la correspondance entre madame de Warens et Rousseau pendant le voyage que fit ce dernier à Montpellier. (12, 13, 14.)

Midy (*Barthélemy*), 1767, négociant d'Amiens, à qui Rousseau, pendant son séjour dans cette ville, fit adresser ses lettres. (763.)

Minard, 1759, *janséniste*, *petit*, *trapu*, *chicaneur*, *pointilleux*, qui passait à Montmorency pour un prêtre déguisé et pour rédiger *la gazette ecclésiastique*. Il logeait à Paris avec d'Alembert. Il recherche Rousseau. Conf. l. X.

Minutoli, 1728, capitaine génevois qui fermait la porte de la ville où il était de garde, une demi-heure avant les autres. Ce qui fut cause que Jean-Jacques qui se présenta un jour comme on venait de la fermer, aima mieux s'expatrier que d'être frappé par son maître. Ainsi une action indifférente en elle-même eut, à l'insu de

celui qui la faisait, la plus grande influence sur Rousseau. C. liv. I.

Mirabeau (*Victor Riqueti*, marquis de), né à Marseille dans les premières années du 18e siècle, mort en 1789, s'occupa beaucoup d'économie politique et rurale, écrivit sur l'impôt, sur les États provinciaux, et parvint à une assez grande célébrité au moyen de son *Ami des hommes*, nom qui lui est resté, ce qui ne veut pas dire qu'il l'ait mérité. Le langage qu'on a tenu sur cet auteur se ressent de l'esprit de parti. Comme il fut brouillé avec son fils, le célèbre Mirabeau, les partisans de celui-ci refusent tout au père, tandis que ce dernier est l'objet des hommages de ceux qui n'accordent au fils que des vices et de l'ambition. Ne l'ayant étudié particulièrement que dans ses rapports avec Rousseau, je dois ne le considérer que sous ce point de vue. Je vois qu'il recherche beaucoup Jean-Jacques, et comme il se fit l'intermédiaire, entre le prince de Conti et l'auteur d'Émile, à qui son altesse prenait un vif intérêt, je pourrais croire que le désir de plaire au prince fut le motif de la conduite de M. de Mirabeau. Mais quand sa mission fut remplie, c'est-à-dire quand il eut placé l'illustre proscrit au château de Trie, les relations ne cessèrent point. Il y eut donc en outre un motif personnel : tâchons de le découvrir. Remarquons d'abord que l'*Ami des hommes* commence par offrir un asile à Jean-Jacques, qui, très-sensible à cette attention, le remercie sans accepter, et cependant avec effusion de cœur. « Qu'il serait beau » que l'ami des hommes donnât retraite à l'ami de l'é- » galité. Mais quelque doux qu'il me fût d'être votre » hôte, je vois peu d'espoir à le devenir. » Il le prévient que, si ce souhait se réalisait jamais, il se livrerait

sans gêne à ses fantaisies. « Si j'allais, dit-il, dans une » de vos terres, vous pouvez compter que je n'y pren- » drais pas le plus petit soin en faveur du propriétaire : » je vous verrais voler, piller, dévaliser, sans jamais » dire un seul mot, ni à vous ni à personne. Tous mes » malheurs me viennent de cette ardente haine de l'in- » justice que je n'ai jamais pu dompter. Je me le tiens » pour dit. Je suis las de guerres et de querelles. Je » suis bien sûr de n'en avoir jamais avec les honnêtes » gens et je n'en veux plus avec les fripons, car celles-là » sont trop dangereuses. Voyez donc, Monsieur, quel » homme utile vous mettriez dans votre maison ! A Dieu » ne plaise que je veuille éviter votre offre par cette » objection ! Mais c'en est une dans vos maximes et il » faut être conséquent. »

Il semblait que Rousseau sentît que l'ami des hommes avait dans ses offres généreuses quelque motif personnel. Ne pouvant le deviner, il supposait un projet faisant partie du système général de M. de Mirabeau, et l'intention de le choisir pour l'exécution de ce projet. Mais il n'était question ni d'*avances*, ni de *produit net*, ni de doctrine économique. Il s'agissait de faire reprendre la plume à Jean-Jacques. Celui-ci passe quelques jours à Fleury chez M. de Mirabeau, en attendant que le château de Trie soit disposé pour le recevoir. Son hôte l'y visite et ne tarde pas à se laisser pénétrer. On le voit dans une lettre du 9 juin 1767. Après des expressions de reconnaissance, Rousseau lui dit : « Je ne saurais devenir » votre hôte à demeure, sans contracter des obligations » qu'il n'est pas en ma volonté de remplir ; et pour » répondre une fois pour toutes à un mot que *vous* » *m'avez dit en passant*, je *vous répète* et *vous déclare* » que jamais je ne reprendrai la plume pour le public,

» sur quelque sujet que ce puisse être ; que je ne puis » ni ne veux rien lire désormais, *pas même vos propres* » *écrits;* que, dès à présent, je suis mort à toute littéra- » ture, et que jamais rien ne me fera changer de résolu- » tion sur ce point. Je suis assurément pénétré pour » vous de reconnaissance, mais non pas jusqu'à vouloir » ni pouvoir me tirer de mon anéantissement mental ».

Le marquis revint à la charge et reçut cette réponse plus sévère : « Je suis affligé, monsieur, lui dit Rous- » seau, que vous me mettiez dans le cas d'avoir un » refus à vous faire; mais ce que vous me demandez est » contraire à ma plus inébranlable résolution, même à » mes engagements, et vous pouvez être assuré que de » ma vie une ligne ne sera imprimée de mon aveu ». Il ajoute qu'il renonce à toute autre lecture qu'à celle des livres des plantes, et même à celle des articles de la correspondance du marquis, qui réveilleraient des idées qu'il doit et veut étouffer. Dans une autre lettre (812) Rousseau lui dit que sa *morale est trop haute pour lui*, et qu'il *la trouve plus stoïque que consolante.* Vient ensuite l'absurde question du *despotisme légal*, car l'ami des hommes ne pouvant le faire écrire, le faisait disserter; et je soupçonne qu'à l'instar du baron d'*Holbach* il voulait le contrarier pour exciter sa verve. Nous avons parlé deux fois de ce *despotisme légal* (t. I, p. 159 et n° 774), et il ne reste plus qu'à faire remarquer en passant combien devaient s'exclure les mots d'*ami des hommes, partisan du despotisme légal!*

Dans sa lettre du 24 juin 1767, Jean-Jacques qui ne sait point farder la vérité, dit au marquis qu'il a voulu lire et *comprendre* sa *philosophie rurale*, mais qu'il n'a pu jamais en venir à bout.

L'ami des hommes ne se tenant point pour battu, se

creuse la cervelle pour savoir par quels moyens il peut arriver à ses fins, et se souvenant que le *Devin du village* n'était pas un épisode indifférent de la vie de Rousseau, lui témoigne l'envie de faire un opéra ! Jean-Jacques, qui ne s'était pas interdit la musique, accueille avec joie le projet du marquis et l'encourage. « Il s'en faut peu, » lui écrit-il, que ma muse chenue à moi, vieux rado- » teur, ne soit prête à se ranimer aux accens de la » vôtre ». Mais, comme s'il recevait intérieurement et tout-à-coup un avis salutaire, il ajoute ; « Votre pro- » position m'a tout l'air de n'être qu'une vaine amorce, » pour voir si le vieux fou mordrait encore à l'hame- » çon ». Cependant l'idée lui sourit, il le prie de s'expliquer franchement, et il lui dit ce qu'il *croira pouvoir faire*. Ainsi le piège n'était pas si maladroit. Je ne sais si le marquis s'était trop avancé et si cet *homme aimait la musique*, mais il paraît que c'est lui qui renonça au projet, et Rousseau lui en témoigna ses regrets.

Il n'est pas aisé de savoir quel motif avait l'ami des hommes pour faire écrire l'auteur d'Émile. Était-ce pour voir s'il tiendrait ses engagements ? Était-ce pour mettre son nom à des écrits que l'auteur ne pouvait publier sous le sien ? On se perdrait dans des conjectures. Ce qu'il y a de certain c'est l'acharnement et l'importunité d'un côté pour faire écrire, et de l'autre la constance dans le refus.

J'ai dit que l'esprit de parti influait dans les jugements portés sur le père et son illustre fils. Je trouve à cette occasion dans La Harpe une opinion si raisonnable, que je ne puis m'empêcher de la rapporter. « L'exagération » en tout, dit-il, a été une des maladies du siècle, et ce » fut celle des écrivains économistes, particulièrement » du marquis de Mirabeau dont le nom est à-peu-près » oublié dans l'histoire des lettres, tandis que celui de

» son fils appartiendra toujours à l'histoire de France. Le » père fit pourtant beaucoup de bruit dans son temps, » comme bien d'autres, par son livre de l'*Ami des* » *hommes*, titre qui se sentait déjà (en 1757) du charla- » tanisme qui remplaçait le sentiment des bienséances. » Ce Mirabeau, l'économiste, n'avait de l'imagination » méridionale, que le degré d'exaltation qui touche à » la folie. Il possédait assez pour dégrader de très-belles » terres par des expériences et déranger une grande » fortune par des entreprises systématiques. Il se faisait » l'avocat du paysan dans *ses livres*, et le tourmentait » dans *ses domaines* par ses prétentions seigneuriales » dont il était extrêmement jaloux. Il le fut encore plus » de son fils, dont il haïssait la supériorité, bien plus » que les vices, et dont il aigrit le caractère par des per- » sécutions haineuses et continuelles. On sait d'ailleurs » que cet *ami des hommes* apparemment ne faisait pas » entrer sa famille en ligne de compte, car il fut toute » sa vie en procès avec elle, et obtint contre tous ses » proches quantité de lettres de cachet. Son livre, en » six gros volumes, est un ramas indigeste de choses » bonnes et mauvaises : bonnes quand elles sont à tout » le monde, mauvaises quand elles sont à lui; sans plan » ni méthode; le tout écrit en style baroque ».

Nous croyons, en y réfléchissant avec attention, avoir approché du motif pour lequel le marquis de Mirabeau voulait que Rousseau reprît la plume. N'était-ce point pour en faire le chef du parti dans lequel était l'ami des hommes? Car il faut se rappeler que les Économistes étaient divisés en deux partis. Tous les deux rêvèrent le bonheur du genre humain : projet qui suppose plus d'enthousiasme que de raison, plus d'esprit que de jugement, et qui n'est entre les mains des fripons, qu'un

moyen de plus de tromper les hommes. Si les partisans d'une même religion ont rarement été d'accord entr'eux, on ne doit pas s'étonner de voir les Économistes divisés en deux partis. « Vers 1750, messieurs Quesnay et de Gournay examinèrent s'il ne serait pas possible de trouver dans » la nature des choses, les principes de l'économie politique, et de les lier de manière à en faire une science. » Ils arrivèrent, par deux routes différentes, aux mêmes » résultats qui leur parurent positifs, et quoique chacun » regardât la méthode de l'autre, comme la démonstration de la même vérité, ils formèrent deux écoles. » M. de Gournay, négociant, s'attacha au principe de la » liberté et de la concurrence du commerce. M. Quesnay, » cultivateur instruit, s'occupa plus particulièrement de » l'agriculture et de ses produits, qu'il considérait comme » les véritables sources de la richesse et de la prospérité » des nations. Il fit cet adage : *pauvres paysans, pauvre* » *royaume; pauvre royaume, pauvres paysans*, et parvint à le faire imprimer à Versailles de la main de » Louis XV » (1).

On sent, d'après cet exposé, combien il importait à chaque école d'avoir des hommes célèbres parmi ses disciples. Gournay comptait dans les siens, Malesherbes, Morellet, les Trudaine, Champion de Cicé l'archevêque, le cardinal de Boisgelin, le docteur Price, David Hume, Beccaria, Filanghieri. Dans l'école de Quesnay figuraient le marquis de Mirabeau, Fourqueux, Dupont de Nemours, Taventi, ministre d'État de Florence, le chancelier de Lithuanie, le margrave de Bade, l'archiduc Léopold, depuis empereur, Le Mercier de la Rivière, Roubaud et l'abbé Beaudeau. Un tiers-parti ne voulant

(1) OEuvres de Turgot.

point adopter de systême, ni appartenir à aucune école, n'eut d'autre but que l'amour et la recherche de la vérité. C'étaient Turgot, Condillac, Adam Smith, Germain Garnier, aujourd'hui pair de France, Sismonde, Say, etc.

Mercier de la Rivière et l'abbé Beaudeau se détachèrent de l'école de Quesnay pour en établir les principes, et pour en obtenir les résultats d'une autre manière. C'est le premier qui établit la doctrine absurde du despotisme légal, dans son ouvrage sur *l'ordre essentiel des Sociétés*, dont l'*ami des hommes* fit passer un exemplaire à Rousseau. L'énergique réfutation qu'il reçut en réponse (774) lui prouva que l'auteur d'Émile repoussait de toutes ses forces une pareille doctrine. Le marquis n'avait pas été plus heureux pour une de ses productions qu'il avait fait passer à Jean-Jacques, qui lui déclara franchement qu'il ne comprenait rien à son livre (771).

Si l'on suit attentivement la marche du marquis, le choix des livres qu'il lui envoie, en le priant de les lire, les questions dont il lui propose l'examen, on verra que son intention était de tâcher qu'il s'occupât de la doctrine, de la lui faire adopter, défendre, et de compter soit parmi les disciples, soit à la tête de l'école, le premier et le plus célèbre des publicistes du siècle. Mais il s'adressait mal, et fut obligé de renoncer à son projet. Telles sont les conjectures probables sur le motif de la conduite du marquis de Mirabeau. Nous les soumettons au lecteur. (728, 757, 762, 764, 766, 767, 769, 774, 778, 780, 794, 797, 801, 812.)

Mirabeau (*Honoré-Gabriel Riqueti, comte de*), né en 1749, mort en 1791, fils du précédent, dont l'article a une liaison nécessaire avec celui-ci, parce que le marquis eut une influence désastreuse sur la destinée du

comte. Il faudrait, si la chose était possible, restituer au père les reproches qu'il méritait seul, et qu'on fit à son fils. On a fait sur ce dernier, victime du despotisme paternel, le plus odieux de tous, des notices biographiques pleines d'une injustice et d'une partialité dégoûtantes. On est allé jusqu'à dire que, « de ses discours » les plus brillants, aucun ne soutient les regards d'une » logique exacte, et, qu'en mettant les mots à part, » l'homme judicieux n'y trouve rien de solide à recueil- » lir (1). » Afin de ravaler son talent, on affectait de le mettre au-dessous de celui de son père; mais, en le faisant, on laissait échapper des aveux qui prouvaient la mauvaise foi. « Les vues de l'*Ami des hommes*, disait- » on, ne semblent pas toujours exactes, mais elles sont » rachetées par tant de bonnes choses, que la critique » *semble avoir pris à tâche* de les dissimuler, ainsi que » les défauts du style (2). » Voilà une critique bien juste que celle qui prend à tâche de dissimuler les défauts! Les œuvres du marquis n'ont plus besoin de cette tactique. Justice s'est faite : on ne les lit plus, tandis que le comte conservera toujours sa place parmi les orateurs.

La Harpe, que nous avons déjà cité, a jugé le marquis avec impartialité. Comme il fait ressortir l'intention qu'il eut en écrivant, et que cette intention peut expliquer la conduite inique du père envers son fils, il est bon de rapporter le jugement du célèbre critique. « Son affection pour le peuple, dit-il, n'est » qu'une aversion jalouse du ministère, et une présomp- » tueuse ambition d'y parvenir; et sa déclamation

(1) Article *Riqueti*, dans le *Dictionnaire historique* de l'abbé de Feller, édit. de 1818.

(2) *Id.* Article *Riqueti*, le père.

» contre la cour, un grand désir de s'en faire remarquer.
» Il y parvint, et fut mis à la Bastille pour son livre de
» la *Théorie de l'impôt*. C'est le plus grand honneur et
» le seul que lui aient valu ses écrits » (1).

Quel effet devaient produire, sur le fils, les déclamations du père contre le gouvernement, et son *aversion jalouse ?* Il avait douze ans lorsque cet *ami des hommes* fut renfermé. Ces déclamations, et ce châtiment que le fils devait nécessairement trouver injuste, quand il ne l'aurait pas été, firent, sans aucun doute, sur ce caractère ardent, des impressions profondes. Elles hâtèrent, dans un jeune homme, déjà précoce, le développement de ses facultés et de ses passions. Rendu à une liberté qu'il aurait été bien fâché de ne pas perdre momentanément, puisque la prison lui donnait de l'éclat, le père devient jaloux du fils, et sollicite bientôt contre lui une lettre de cachet!

Quelle autre influence ne dut pas avoir la vie privée du marquis, par l'exemple si puissant qu'il donnait à ses enfants de vices scandaleux (2), rendant sa femme mal-

---

(1) *Cours de Littérature*, tome XIV; édition in-12, pag. 228. *Philosophie du 18e siècle.*

(2) L'ami des hommes plaida contre sa femme, Marie de Vassan. Les débats prouvèrent qu'il était le plus mauvais mari, le père de famille le plus dérangé, le fermier le plus ignorant; qu'il avait des femmes chez lui: on lut à l'audience des lettres dans lesquelles il faisait dire au curé du Bignon, de lui préparer une harangue; à celui d'une terre qu'il venait d'acheter, *d'annoncer en chaire qu'il fallait remercier Dieu d'avoir donné au pays un homme équitable et d'une race accoutumée à commander aux hommes.* C'était bien le cas de répéter qu'il faut remercier Dieu de tout. Dans une lettre il s'exprimait ainsi: « Au fait, une femme est la première servante » de son mari. Vous voyez que je ne mâche pas mes termes, et tout

heureuse, et la forçant de se réfugier dans un couvent.!

D'après le langage que tient sur Jean-Jacques le comte de Mirabeau, et que j'ai rapporté (tome I, pag. 300), il paraîtrait qu'il l'aurait personnellement connu. Je n'ai pu me procurer de renseignements précis à cet égard. Je penchais à croire que la lettre (n° 420) était adressée à l'ami des hommes, parce que Mirabeau, pour éviter la rigueur de cet *ami*, sortit de bonne heure de France, erra dans la Hollande et la Suisse, et se mit d'abord à l'abri de la lettre de cachet obtenue par son père. Plusieurs circonstances indiquées dans cette lettre conviennent à M. de Mirabeau. Rousseau veut le désarmer; lui représente qu'un père *n'est pas fait pour être inexorable* : il le conjure de ne pas user d'une sévérité qui, *mettant son fils sans ressource et sans asile, n'honore ni le nom qu'il porte, ni le père dont il le tient.* « Votre » fils, lui dit-il, ne demande que sa liberté, et il n'en » veut user que pour réparer ses torts, s'il en a. Cette » demande même est un devoir qu'il vous rend : pou- » vez-vous ne pas sentir le vôtre? Quoique M. de M. » ne soit plus ici, je sais où lui faire passer vos ordres. » Ainsi vous pouvez les lui donner par mon canal. » La lettre initiale est, comme on voit, celle du nom de Mirabeau. Mais c'est le 11 septembre 1763 que Jean-Jacques écrivait ainsi, et le comte était alors dans une école tenue par l'abbé Proyard. S'il n'y a point d'erreur dans la date, il ne peut être question du fils de l'ami des

---

» ce qui vous viendra dans la tête à l'encontre de cela, est pure- » ment contraire au droit divin et humain. » Tel était l'ami des hommes. Il mangea le bien de sa femme, lui donna une maladie qu'il avait, persécuta son fils, et donna les preuves de la vanité la plus sotte et la plus ridicule.

hommes. La liaison de ce dernier avec Rousseau, qui, croyant son fils innocent, et conséquemment le père injuste, ne serait qu'une faible objection, parce que cette liaison ne fut que momentanée, et que le marquis se présenta d'abord comme l'agent du prince de Conti. Du reste, il ne tarda pas à exprimer le dégoût que lui inspiraient les principes de cet économiste; et, quoiqu'il fût en quelque sorte dans sa dépendance, il n'hésite point à lui dire (n° 771), qu'ayant voulu *lire et comprendre son livre, il n'avait jamais pu en venir à bout.*

Dans ses lettres à Sophie, Mirabeau exprime sa vénération pour Jean-Jacques, et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce qu'il admire plus particulièrement, c'est sa vertu; on a vu (tome I, page 284) le *saint respect* avec lequel il en parle dans la lettre inédite que nous avons rapportée. L'article Voltaire en offre une nouvelle preuve dans le parallèle que fait le célèbre orateur entre l'auteur de Zaïre et celui d'Émile.

MIRAN (*M. de*), 1762, neveu de M. Dupin; employé aux salines de Salins. Conf: liv. XI.

MIREPOIX (*la maréchale duchesse de*) était sœur du P. de Beauvau. Rousseau la connut d'abord chez madame Dupin, et la vit ensuite beaucoup chez la maréchale de Luxembourg. Elle y était la nuit du 9 juin 1762, lorsqu'on le fit partir pour la Suisse. Elle l'embrassa au moment de la séparation, et le proscrit *trouva dans son mouvement et dans son regard quelque chose d'énergique qui le pénétra.* Il fait à ce sujet, sur madame de Mirepoix (dans les Confessions, liv. XI), quelques réflexions auxquelles on pourra comparer le portrait de cette dame par Horace Walpole.

« L'esprit de madame de Mirepoix est excellent dans

le genre utile, et le peut être également, quand il lui plaît, dans le genre agréable. Ses manières sont froides, mais fort honnêtes; et elle cache qu'elle est de la maison de Lorraine, mais sans l'oublier jamais elle-même. Personne en France ne connaît mieux le monde, et personne n'est mieux avec le Roi. Elle est fausse, artificieuse et insinuante au-delà de toute idée, lorsque son intérêt le demande, mais naturellement indolente et timide. Elle n'a jamais eu d'autre passion que celle du jeu, et perd cependant toujours. Elle fait assidument sa cour, et le seul but qu'elle a en vue par cette conduite, est d'arracher quelqu'argent au Roi, pour payer ses dettes, et pour en contracter de nouvelles. Elle a affiché la dévotion pour se faire nommer dame du palais de la Reine, et le lendemain du jour où elle fut nommée, on l'a vue aller avec madame de Pompadour, dans son carrosse, assise sur le devant. Lors de la tentative de Damiens, madame de Pompadour consulta M. d'Argenson pour savoir si elle devait quitter la cour. Ce ministre, qui ne l'aimait pas, le lui conseilla, madame de Mirepoix lui persuada de rester; ce qui fit que la maréchale obtint ensuite une partie du crédit de la maîtresse. »

Madame du Deffand disait que *tout était lanterne magique pour madame de Mirepoix*. « Sa figure (écrivait-elle à Walpole en 1767) suit la marche ordinaire, et elle atteindra 60 ans au mois d'avril prochain; mais son esprit rétrogade, et aujourd'hui il n'a guère plus de 15 ans. Elle a refroidi tous ses amis, ses connaissances, et elle a éteint la tendre amitié que j'avais pour elle. Il me reste encore quelque pointe de goût, mais je ne m'y livrerai pas. J'ai trop, à mes périls, appris à la connaître; je suis cependant fort bien avec elle, ainsi qu'avec l'autre maréchale (de Luxembourg); mais, de ces amis-là, je

dis comme Socrate, *mes amis, il n'y a point d'amis.* Ce mot-là est très-bon quand il est bien placé. »

Madame de Mirepoix fut la première femme de distinction qui parut en public, à Versailles, avec madame du Barri. Elle cherchait à faire des recrues pour diminuer sa honte. Son frère, le P. de Beauvau, n'en voulut point être, et tint une conduite opposée à la maréchale (1).

L'abbé Galiani écrivait, le 7 février 1778, à madame d'Épinay, qui prenait de l'opium : « Ne vous l'avais-je » pas dit, qu'on vit, qu'on se rétablit, qu'on vieillit avec » de l'opium ? Vous serez une maréchale de Mirepoix ; » vous tremblerez, qu'importe ? Vous jouerez au cava- » gnole jusqu'à trois heures du matin. N'est-ce pas être » bien heureux, et bien employer sa vie ? »

Conf. liv. III, VII et XI.

Mirepoix (*le duc de*), 1743, commandait en Provence lorsque Rousseau, qui se rendait à Venise, lui fut adressé. Conf. liv. VII.

Misopaist, surnom dont se sert Rousseau deux fois en parlant de Voltaire. A la seconde il dit : « Il me paraît » que ce mot signifie ennemi de je ne sais quoi, quoique » je m'en doute et vous aussi. » (654, 557.)

Modène (le duc de), 1744. Ce prince était à Venise avec

(1) Le jeudi, 19 octobre 1769, Louis XV soupa pour la première fois chez madame du Barri. Ce souper fut arrangé par le maréchale de Mirepoix. Il n'y avait de dames qu'elle et mesdames de Flavacourt et de l'Hôpital. Les hommes étaient le prince de Condé, MM. de Richelieu, de Luzace, de Soubise, d'Aiguillon, d'Estissac, de Croissy, de Chauvelin, de Noailles et de Saint-Florentin. Ce nombre resta quelque temps le même ; il s'augmenta ensuite de MM. de Broglie et de Maillebois.

sa famille. M. de Montaigu qui devait lui donner à dîner, voulait exclure de sa table ce jour-là Jean-Jacques, qui lui prouva qu'il n'en avait pas le droit. Le duc n'y vint pas. C. liv. VII.

Moiri de Gingin, 1762, bailli d'Yverdun, presse Rousseau de rester dans son gouvernement, et le protège contre le sénat de Berne, mais il échoue. C. l. XII. (315, 324, 654.)

Mollet (*Jean-Louis*), né à Genève en 1728, mort en 1759. Il était homme de lettres, marchand et commis à la chancellerie. (248.)

Monclar, 1763, nommé dans une lettre à M. Moultou, comme n'entendant point les principes de Rousseau, qui le croyait philosophe et logicien. J'ignore s'il était de la famille de Ripert de Monclar, procureur-général au parlement d'Aix, auteur du *Compte rendu des constitutions des jésuites.* (403.)

Monier, 1756, peintre d'Avignon, qui envoie à Jean-Jacques trois fois la même pièce de vers, pour en avoir une lettre. Il est probable qu'il ne fut pas enchanté de celle qu'il reçut. (110.)

Monpipeau (la marquise de), connaissance dont se targuait la mère de Thérèse Le Vasseur. C. l. VII.

Montaigu (le comte de), 1743. Ambassadeur de France auprès de la république de Venise, dont Jean-Jacques a fait connaître les inepties et les ridicules. Bernardin de St-Pierre a rapporté dans ses ouvrages, des traits d'avarice de cet homme, que Molière aurait fait entrer dans le caractère de son avare (1).

(1) Œuvres complètes; édit. in-8°, 1818. Tome XII, p. 55.

Cet ambassadeur voulut partager avec Rousseau les gratifications accordées aux secrétaires. Pour l'engager à faire ce sacrifice, M. de Montaigu lui disait : vous n'avez point de dépense à faire, point de maison à soutenir; pour moi, je suis obligé de raccommoder mes bas. — Et moi aussi, dit Rousseau; mais quand je les racommode, il faut bien que je paye quelqu'un pour faire vos dépêches. « Le caractère de cet ambassadeur, continue » M. de St-Pierre, était bien connu aux affaires étran- » gères. Une personne digne de foi m'a cité plusieurs » traits de son avarice. Trois souliers, disait-il souvent, » équivalent à deux paires, parce qu'il y en a toujours » un plus tôt usé que l'autre. En conséquence, il se fai- » sait toujours faire trois souliers à la fois. »

Une des manies les plus singulières de ce ministre, était de renvoyer à chaque cour les nouvelles qu'il en recevait, de manière qu'il était parfaitement inutile. C. l. VII. (27, 28, 29, 30, 696.)

Montant (le frère), 1735. Nommé dans une lettre écrite à madame de Warens. (3.)

Montmollin, 1762, ministre du culte protestant à Motiers-Travers. Il eut d'abord avec Rousseau des rapports bienveillants, l'admit non-seulement à sa communion, mais il prêtait sa voiture à Thérèse, et la faisait conduire à l'église catholique. Cette conduite ne se soutint pas, et M. de Montmollin devint, à l'occasion des *Lettres de la montagne*, un des ennemis les plus acharnés de Rousseau, contre lequel il souleva la populace. Nous en rendons compte dans la correspondance à la lettre adressée à ce pasteur, et inscrite sous le n° 571.

Jean-Jacques donne à du Peyrou, le 8 août 1765, le

récit très-circonstancié de ses relations avec Montmollin. (607.) (336, 357, 390, 524, 571.) C. l. XII.

Montmorency (la duchesse de), 1760, belle-fille de la maréchale de Luxembourg, chez qui Rousseau la voyait souvent. Conf. l. X. (223.)

Montperoux (M. de), résident de France à Genève, en 1764. Rousseau lui envoie un ouvrage, sans en donner le titre. Mais il désigne suffisamment les lettres écrites de la montagne. (519.)

Morand (*Sauveur-François*); célèbre chirurgien, né à Paris en 1697, mort en 1773. L'amour de son art le fit passer en Angleterre pour se perfectionner dans plusieurs opérations qui demandaient de l'adresse et de l'habileté; particulièrement dans celle de la taille, qui devait ses progrès au fameux Cheselden, dont Morand suivit la pratique. A son retour il fut premier chirurgien de la Charité, chirurgien-major des gardes françaises et directeur de sa compagnie. En 1722, on le nomma membre de l'académie des sciences, ensuite de celle de Londres. En 1751, il reçut le cordon de saint-Michel. Il a écrit, sur la pratique de son art, des ouvrages estimés. Dans un discours qu'il fit imprimer en 1743, il prouve qu'il était nécessaire qu'un chirurgien fût lettré; il donna des soins à Rousseau sans le soulager. Conf. l. VIII.

Moranzi, 1744, marchand de Venise, qui prête à Rousseau de l'argent, que Carrio se charge de rembourser. Conf. liv. VII.

Morellet (l'abbé), de l'académie française, né en 1727, mort en 1820; doyen de l'académie et des hommes de lettres. Ce vieillard s'est fait remarquer dans la révolution par son courage. Il défendit avec

éloquence la cause des émigrés, et lutta contre l'adversité, dont il triompha par le travail à une époque de la vie où le repos est toujours nécessaire et quelquefois forcé.

Il avait débuté dans le monde littéraire par la traduction des *délits et des peines* de Beccaria (dont Grimm fait dans sa correspondance une critique sanglante), et pris rang parmi les économistes de l'école de Gournay. Galiani, de son côté, le plaisante à ce sujet dans ses lettres à madame d'Epinay. Cependant il était lié avec ces deux critiques.

Ayant, dans un pamphlet contre Palissot, parlé très-imprudemment de la princesse de Robeque, fille du maréchal de Luxembourg; il fut mis à la Bastille en 1760. D'Alembert qui savait Rousseau lié avec le maréchal, lui écrivit pour obtenir la liberté de l'abbé. Rousseau réussit, et Morellet sortit après une détention de très-peu de durée. Ils n'eurent plus de rapports ensemble. C. l. X. (209.)

Morlane, 1761, valet de chambre, chirurgien du maréchal de Luxembourg, à l'ignorance duquel Rousseau paraît attribuer indirectement la mort du maréchal. C. l. XI.

Mouchon (*N.*), ministre du Saint-Évangile à Genève, était ami de Jean-Jacques. Pendant le séjour de celui-ci à Motiers-Travers, il alla le voir, dans le mois d'octobre 1762, accompagné de MM. Roustan et Beauchâteau. Ils passèrent plusieurs jours avec Rousseau. M. Mouchon donna des détails intéressants de ce pélerinage dans une lettre qu'il écrivit à sa femme, et qui nous a été communiquée par M. Mouchon, frère de l'ami de Jean-Jacques. Comme tous ces détails concernent celui-ci, nous les rapporterons à l'article qui lui est réservé dans

cette biographie, pour recevoir les renseignements qu'on a bien voulu nous adresser de Genève, ainsi que nous en avons prévenu le lecteur (p. 3 de ce vol.).

M. Mouchon fut envoyé à Bade pour exercer les fonctions de son ministère. Elles lui laissèrent le temps de se livrer à d'autres travaux, et, pendant son pastorat, il fit pour le libraire Panckoucke, la table analytique et raisonnée de l'encyclopédie et de ses suppléments : travail immense et qu'il acheva cependant en cinq années. On a de plus, de ce pasteur, deux volumes de discours religieux où la morale est animée par une sensibilité profonde et les charmes du style.

Moultou, 1754. Génevois dont Rousseau parle avec attendrissement dans plusieurs endroits de ses Confessions, et qu'il regardait comme son ami. Il désirait qu'il fût son exécuteur testamentaire relativement à ses manuscrits. Ce souhait fut en partie rempli : à la mort de Jean-Jacques M. Moultou se concerta avec du Peyrou et M. de Girardin, qui fit un voyage à Neuchâtel pour cet objet. La liaison de Jean-Jacques et de Moultou n'éprouva que rarement des nuages, et ces nuages furent passagers. Une longue série de lettres atteste la solidité de l'estime et de l'attachement qu'ils avaient l'un pour l'autre. (176, 198, 225, 240, 242, 248, 272, 275, 283, 290, 299, 304, 314, 316, 320, 322, 323, 327, 330, 331, 338, 345, 353, 354, 356, 364, 372, 374, 377, 386, 391, 396, 399, 403, 407, 8, 16, 97, 530, 549, 557, 569, 610, 810, 843, 847, 853, 858, 861, 868, 885, 894, 898, 910, 911.)

Muralt (*Beat-Louis de*), né à Berne, mort en 1750. Il avait publié en 1726 un *Recueil de lettres sur les Français et sur les Anglais.* Jean-Jacques parle souvent dans

la Nouvelle Héloïse de ce recueil qui eut, dans le temps, beaucoup de succès, et que d'autres écrits sur le même sujet ont fait oublier.

MUSSARD (*François*), né à Genève en 1693, mort à Passy vers 1753. C'est chez lui que Rousseau fit le *Devin du village*. Il donne dans le VIIIe liv. des Confessions des détails intéressants sur cet amateur de coquilles. Tronchin lui écrivit, sur la tumeur singulière qu'il avait dans l'estomac et dont parle Jean-Jacques, une lettre que Grimm rapporte dans sa correspondance (août 1755); Tronchin lui dit pour remède *qu'il faut oser ne rien faire*.

MUSSARD, 1729, Génevois, peintre en miniature, surnommé Tord-Gueule, va voir Jean-Jacques à Turin chez le comte de Gouvon, et lui mène Bâcle qui tourne la tête de Rousseau, et lui fait abandonner la carrière diplomatique. C. l. III.

NADAILLAC (madame de), 1760, dame à qui Rousseau remit les lettres qui lui furent écrites à l'occasion de la Nouvelle Héloïse. « Si l'on connaissait ce recueil, dit-il, » on y verrait des choses bien singulières et une oppo- » sition de jugements qui montre ce que c'est que » d'avoir affaire au public ». C. l. XI.

NANETTE, 1747. C'était la Thérèse de Diderot. Le portrait qu'en fait Rousseau n'est rien moins que flatteur. Il paraît que ces messieurs pouvaient faire un meilleur choix. C. l. VII, X.

NANGIS (le comte de), fils du marquis d'Antremont, 1736. Il met à l'épreuve la science musicale de Rousseau dont il doutait. C. l. V.

NÉAULME (*Jean*), 1760, libraire d'Amsterdam avec

lequel Rousseau fit connaissance pendant son séjour à Montmorency. Dans l'édition qu'il fit d'Émile, il pria l'auteur de faire des changements dans la *profession de foi du Vicaire Savoyard.* Jean-Jacques n'y voulut point consentir. C. l. X. (303.)

Needham (*Jean-Turberville*), né à Londres suivant les uns, en Irlande suivant les autres, mort en 1781, à Bruxelles, où il était recteur de l'académie. Lors de la publication des *Lettres de la montagne*, il était à Genève avec un neveu de l'archevêque de Narbonne. Ces lettres faisaient beaucoup de bruit à cause de la doctrine sur les miracles. M. Needham prit part à la querelle et défendit les miracles, ce qui le fit bafouer par Voltaire qui se moquait en même temps de l'auteur des lettres attaquées par Needham. Ce dernier avait fait des observations microscopiques avec Buffon.

Newnham (lord), 1766, seigneur anglais dont il est question dans une lettre de Jean-Jacques à madame de Boufflers. (672.)

Nidau (le bailli de). C'est M. de Graffenried. Voyez ce nom.

Noiret (*N.*), 1736, gentilhomme savoyard, propriétaire de la maison située dans le village des Charmettes, que loua madame de Warens. C. l. VI.

Nonant, 1747, commandeur de Malte, *chevalier de toutes les filles de l'Opéra*, grand conteur d'anecdotes, était de la société dont les maximes eurent tant d'influence sur Rousseau. C. l. VII.

Nuncham (lord vicomte de), 1766, depuis comte de *Harcourt.* Voy. ce nom. (724.)

Otfreville (M. d'), né vers 1736, a été écuyer

porte-manteau de Monsieur, frère du Roi. Par une lettre du 15 septembre 1761, il provoqua Rousseau sur cette question, *s'il y a une morale démontrée, ou s'il n'y en a point.* Jean-Jacques lui répondit le 4 octobre suivant. (255.)

Olivet, 1744, capitaine de Marseille sur le vaisseau duquel les Vénitiens mirent un embargo. Jean-Jacques, par sa fermeté et sa présence d'esprit, les force de lever cet embargo et de rendre leur proie. C. l. VII.

Orloff (le comte), 1767, seigneur russe qui offrit une retraite, dans une de ses terres, à Roüsseau. Celui-ci s'excusa sur son âge, ses infirmités et l'éloignement où la terre du comte devait être du soleil. (743.)

Palais (l'abbé), 1735, jeune organiste, bon musicien, qui arrive à Chambéry, fait connaissance avec Jean-Jacques, et favorise la passion de celui-ci pour la musique. C. l. V.

Palissot (*Charles*), né en 1730. Il fit, à l'âge de dix-neuf ans, la tragédie de *Zarès*, représentée en 1751 : mais comme elle n'eut point de succès, il fit des comédies et traduisit sur le théâtre des auteurs vivants. Jean-Jacques raconte, à la fin du VIIIe liv. des Confessions et dans le Xe ce qui se passa relativement à cet auteur qui l'avait mis en scène. On voit dans son récit et dans sa correspondance qui en démontre l'exactitude, le rôle que joue M. de Tressan. Voici ce que dit Palissot sur la pièce et les suites qu'elle eut. « Parmi ceux qui profanaient le nom de *philosophe*, j'avais de violents ennemis, et mon intention était à la fois d'humilier leur orgueil et de faire connaître tout le danger de leurs principes. Diderot était celui que j'avais principalement en vue. Rousseau de Genève, qu'on

m'a tant accusé d'avoir mis en scène, était au contraire loué dans la pièce, et le peu de raillerie que je m'étais permis sur quelques-uns de ses paradoxes, était alors d'autant plus excusable qu'il n'avait fait encore ni l'*Émile*, ni la *Nouvelle Héloïse*.

« Voltaire qui ne l'aimait pas, et d'Alembert surtout, à qui sa réputation naissante causait déjà de l'ombrage, se divertirent à lui appliquer le personnage de la pièce qui, sous le nom de *Crispin*, ne désignait évidemment qu'un valet-secrétaire. Quoique dans la préface je me fusse appuyé de l'autorité de Rousseau lui-même qui n'était pas moins que moi l'ennemi déclaré des imposteurs de la philosophie, la malignité de Voltaire prévalut et l'on feignit de croire que, sous le manteau de Crispin, c'était bien réellement le philosophe de Genève que j'avais représenté marchant à quatre pattes. »

« Diderot fit contre moi et contre deux femmes du premier rang à qui j'avais les plus grandes obligations, deux mauvaises satires en prose ornées d'une épigraphe d'une impudence cynique. Cette injure me fit achever la *comedie des Philosophes*. Le duc de Choiseul l'avait lue à madame de Pompadour. Il donna l'ordre au vieux Crébillon, alors censeur du théâtre, de n'y rien supprimer.... L'archevêque de Toulouse, Brienne, qui était aux ordres de d'Alembert, fit revenir le duc, et la pièce, qui avait eu beaucoup de succès, fut défendue ».

Jean-Jacques ne fut sensible qu'au rôle que l'auteur faisait jouer à Diderot. Mais on prit pour prétexte celui qu'y jouait son valet, marchant à quatre pattes pour outrer les principes de son maître, et l'on provoqua Stanislas qui avait de l'estime pour Rousseau. Il y a apparence que si le roi de Lorraine n'eût pas écrit pour ré-

futer le discours contre les lettres, on ne se serait point adressé à ce prince.

Quoi qu'il en soit de l'intention de Palissot, Jean-Jacques ne pouvait la connaître; il demanda et obtint la grâce de l'auteur; c'est-à-dire qu'il ne fût pas chassé de l'académie de Nancy, et que les registres ne feraient aucune mention de ce qui s'était passé.

Mais la comédie en question n'était point celle des *Philosophes* qui ne fut jouée qu'en 1760. En 1755 l'hôtel de ville de Nancy demanda à Palissot une comédie pour le jour de l'inauguration de la statue de Louis XV que Stanislas faisait ériger à ce prince. Palissot fit les *Originaux*. Ils furent joués devant le roi de Pologne. C'est à l'occasion de cette pièce, et non de l'autre, que Stanislas voulut punir l'auteur et qu'il accorda sa grâce à Jean-Jacques.

Les comédiens et surtout mademoiselle Clairon refusèrent les *Philosophes*, comme contenant des personnalités : mais des ordres supérieurs triomphèrent de cette résistance. Elle fut jouée en 1760. Diderot y est très-maltraité. Comme on le savait brouillé avec Jean-Jacques, on fit passer un exemplaire de cette comédie à ce dernier qui la renvoya en répondant *qu'il avait frémi de s'y voir loué, et qu'on oubliait qu'il avait eu l'honneur d'être l'ami d'un homme respectable indignement noirci et calomnié dans ce libelle.* Conf. l. VIII, IX. (88, 90, 92, 96.)

Pallu, 1741, Lyonnais, qui présente Jean-Jacques à M. le duc de Richelieu. Conf. l. VII.

Panckoucke (*Charles-Joseph*), libraire, qui, de Lille, vint, à l'âge de vingt-huit ans, s'établir à Paris, et, par une méthode tout-à-fait nouvelle, il parvint à la

fortune. Ce fut non-seulement d'être exact à remplir ses engagements, mais d'aller même au-delà et de dépasser les prétentions des hommes de lettres. Exemple qui ne fut point imité, malgré les résultats les plus avantageux pour celui qui le donnait, puisqu'en devenant riche, il conserva l'estime générale.

Les rapports entre M. Panckoucke et Rousseau commencèrent par une lettre du premier au second, qui toucha tellement celui-ci qu'il se servit de la voie des journaux (parce que cette lettre n'était pas signée) pour faire connaître à l'auteur l'impression qu'elle lui avait faite (234). Telle est l'origine des relations que les malheurs de Rousseau et sa position rendirent rares. M. Panckoucke aurait voulu faire une édition générale de ses œuvres, et sous ses yeux; mais Jean-Jacques, qui n'achetait le repos que par le silence, et qui se montra toujours scrupuleux observateur des lois, crut que ce serait les violer que de faire une impression de ses écrits en France. Le résultat de la protection que M. de Malesherbes avait accordée à l'Emile n'était pas propre à lui inspirer de la sécurité. Il est fâcheux que ce projet n'ait pu s'exécuter, parce que nous posséderions une édition faite par un homme qui avait du goût, et sous les yeux de l'auteur. M. Panckoucke est mort à Paris, en 1798. Il était né en 1736. Il est auteur de plusieurs Mémoires sur l'histoire naturelle, et d'une Prédiction sur Jean-Jacques, insérée dans quelques éditions et en tête de la *Nouvelle Héloïse*. Sa veuve, née *Couret de Villeneuve*, a publié un écrit intitulé : *Sentiments de reconnaissance d'une Mère, adressés à l'ombre de Rousseau*. Cet opuscule a été réimprimé plusieurs fois. (234, 446, 497, 523, 594.)

PAOLI (*Pascal*), né en 1726, était fils d'Hyacinthe Paoli, d'une famille noble de Corse, et qui fut élu, en 1735, l'un des principaux magistrats de l'île. Forcé, par la révolution de son pays, de se réfugier à Naples, il envoya de cette ville, en 1755, son fils Pascal dans la Corse. A peine débarqué, celui-ci fut élu commandant en chef, avec toute l'autorité d'un roi, sans en avoir le titre. Il s'occupa de réformes, de discipline, de l'établissement d'une université, pour adoucir les mœurs de ses compatriotes, enfin de règlements utiles. Il lutta contre l'or des Génois, qui cherchaient à le corrompre. Ce fut lorsqu'il jouissait d'une autorité sans bornes qu'il écrivit à Rousseau, pour lui demander un plan de gouvernement: « La belle tâche que Paoli propose! » s'écrie Grimm à cette occasion (1). Policer un peuple » plein d'esprit, de valeur et d'autres grandes qualités, » tel que les Corses, c'est sans doute tenter la plus » belle entreprise du siècle. On peut compter d'avoir » dans ce projet, tous les vœux de l'Europe favorables, » car il n'y a point d'homme d'honneur qui ne s'inté- » resse au sort de ces braves gens et contre ce détestable » gouvernement des Génois oppresseurs. » C'était à des souverains du Nord que Grimm tenait ce langage. Rousseau fut sensible, comme il devait l'être, à la démarche de Paoli: ce qui le flattait le plus, c'était de voir que celui qui jouissait de l'autorité suprême, sans contrôle, voulait s'en dépouiller, et demandait, de lui-même, qu'on limitât le pouvoir dont il était revêtu. Voici ce qu'il écrivait à cette occasion au prince de Wirtemberg, le 15 novembre 1764: « Il est vrai que les » Corses m'ont fait proposer de travailler à leur ouvrage

(1) *Corresp. littéraire*. Nov. 1764. Tome VI, Ire partie, p. 248

« un plan de gouvernement. Si ce travail est au-dessus
» de mes forces, il n'est pas au-dessus de mon zèle. Du
» reste, c'est une entreprise à méditer long-temps, qui
» demande bien des préliminaires, et, avant d'y songer,
» il faut voir d'abord ce que la France veut faire de ces
» pauvres gens. En attendant, je crois que le général
» Paoli mérite l'estime et le respect de toute la terre,
» puisqu'*étant le maître*, il n'a pas craint de s'adresser à
» quelqu'un qu'il sait bien, la guerre excepiée, ne
» *vouloir laisser personne au-dessus des lois.* »

C'est une particularité remarquable, de voir adresser, soit par Grimm, soit par Jean-Jacques, à huit souverains (1), dont trois têtes couronnées, l'éloge d'une opinion dont le résultat était de mettre des bornes à leur autorité.

La France montra bientôt ce qu'elle *voulait faire de ces pauvres gens*, en envoyant des troupes en Corse. Paoli lutta pendant cinq ans et n'abandonna l'île qu'à la dernière extrémité, le 13 juin 1769, pour se réfugier en Angleterre. Il y est mort le 5 février 1807.

Voyez, dans la IVe partie, la Notice sur les lettres écrites à l'occasion de la demande de Pascal et de Buttafuoco. Conf. l. XII. (511.)

Parent, 1737, marchand drapier à Lyon, que Rousseau, pendant son séjour à Montpellier, indique à madame de Warens, comme un négociant dont elle pourrait se servir pour lui faire passer des effets. (14.)

Parrot, 1740, chirurgien de Lyon, ami de Rousseau, qui, en parlant de lui, dit : le *meilleur* et le *mieux-faisant des hommes*. Il lui a adressé une épître en vers. Conf. l. V et VI.

(1) Voyez, à l'article *Grimm*, la désignation de ces souverains.

PATREL (l'abbé), 1744, chancelier du consulat français à Venise, dont Rousseau se sert pour forcer la république à lever l'embargo qu'elle avait mis sur le vaisseau du capitaine Olivet. Conf. l. VII.

PAUL, 1765, nommé dans une lettre à du Peyrou, comme ayant fait les offres de service les plus obligeantes à Rousseau. (647.)

PAYRAUBE, 1764, nommé dans une lettre à M. d'Ivernois, qui l'avait chargé de commission pour Rousseau. (512.)

PÉLICO (*Honoré*), 1745, marchand français à Constantinople, duquel madame de Warens réclame la succession d'un de ses parents, mort à Constantinople. (34.)

PENNECK, 1766, pasteur, ami de Georges Keith, eut des rapports avec Jean-Jacques, pendant le séjour de celui-ci à Londres. (680.)

PEPIN DE BELLEISLE, 1770, désigné pour accompagner en Piémont madame la princesse de Carignan. Il fit des offres de service à Rousseau. (927.)

PERDRIAU (*Jean*), 1754, né à Genève en 1712, reçu ministre du saint Evangile en 1738, élu professeur de belles lettres en 1756, se démit en 1775, pour se charger des fonctions de pasteur de la cathédrale. Il a fait l'*Eloge historique de Firmin Abauzit*. Rousseau fait son éloge dans ses Confessions (l. VIII), et lui écrit deux lettres qui prouvent l'estime qu'il en faisait. Dans la première, il lui expose les raisons qu'il a de dédier à la république de Genève son *Discours sur l'inégalité des Conditions*. (72, 91.)

PERRICHON, de Lyon, 1740, ami et bienfaiteur de Rousseau, qui en fait un magnifique éloge. C. l. V, VII.

PERRIN, 1740, vicaire de police à Chambéry. Jean-Jacques en parle dans une lettre à madame Sourgel (22.)

PERROTET, 1732, aubergiste de Lausanne, chez qui Rousseau loge. Conf. l. IV.

PERROUD (*Jacob*), 1768, justicier aux Verrières, dont il est question dans l'affaire Thévenin. (834.)

PETIT-PIERRE, 1762, ministre dans la principauté de Neuchâtel, que ses confrères persécutèrent, parce qu'il ne voulait pas qu'ils *fussent damnés éternellement*. Conf. l. XII.

PETIT-PIERRE, 1763, procureur à Neuchâtel, qui écrit à Jean-Jacques une lettre anonyme. Rousseau le devine, lui répond et lui donne une leçon. (373.)

PHILIDOR (*André* DANICAN, plus connu sous le nom de), 1742, était un célèbre joueur d'échecs, et bon compositeur de musique. Rousseau jouait avec lui. Conf. l. VII.

PIATI (le comte), 1744, premier gentilhomme de l'ambassade du comte de Montaigu, et qui éprouva de mauvais traitements de la part de cet ambassadeur. Conf. l. VII.

PICON (le comte), gouverneur de la Savoie en 1734. Sa dévotion contrastait avec le cynisme du docteur Grossi, ce qui donna lieu à une scène plaisante, décrite dans le cinquième livre des Confessions.

PICTET. Famille de Genève qui a produit plusieurs personnages d'un grand mérite. Ceux qui furent contemporains de Jean-Jacques étaient : 1°, Jean-Louis Pictet, né en 1739; membre du conseil des Deux-Cents en 1770, conseiller-d'état et syndic en 1778, mort

en 1781. Il est célèbre par ses travaux astronomiques ; 2°, Gabriel Pictet, né en 1710, brigadier au service du roi de Sardaigne, mort en 1743. (327, 328, 330, 340.)

Pilleu, 1759, *bon homme*, maçon de son métier, que Jean-Jacques voyait souvent à Montmorency. C. l. X.

Pio (le prince), 1744, nommé dans une lettre de Jean-Jacques à M. Amelot. Le comte de Montaigu accusait Rousseau d'avoir voulu vendre ses chiffres à ce prince, qui, connaissant la complète nullité de cet inepte ambassadeur, *n'aurait pas donné un écu de ses chiffres*. (30.)

Pissot, 1750, libraire de Paris, que Rousseau traite de fripon. Conf. l. VIII. (224.)

Polignac (madame), 1761, persuadée que Jean-Jacques est le héros de la Nouvelle Héloïse, écrit à madame de Verdelin, pour obtenir la faveur de voir le portrait de Julie. Conf. l. XI.

Polignac (le vicomte de), 1748, ami de M. de Francueil, et nommé à l'occasion de Grimm. C. l. IX.

Pompadour (*Jeanne-Antoinette* Poisson, marquise de), fille d'un financier, était mariée à M. d'Etioles, quand elle remplaça la duchesse de Châteauroux auprès de Louis XV. Elle fut faite en 1745 marquise de Pompadour, et mourut en 1764, à quarante-quatre ans. On a parlé diversement de cette femme ; on a blâmé le manège qu'elle employa pour devenir maîtresse du Roi, comme si l'on voulait que celle qui se destine à ce rôle ne fût pas une coquette ! Quand elle n'aurait pas eu le genre de *mérite* qu'on a droit d'exiger dans la maîtresse d'un prince, elle aurait passé pour l'avoir, grâce à madame

du Barry, au-dessous de laquelle il n'est possible de mettre personne. Mais madame de Pompadour n'a pas besoin de cet objet de comparaison. Elle avait dans les sentiments toute l'élévation permise, dans son rôle, à sa position; elle tâchait d'occuper son royal amant des affaires d'état, au lieu de le capter en faisant naître en lui des goûts honteux. Mais un roi est un personnage fort difficile à désennuyer, quand, de lui-même, il ne se livre pas au travail. Madame de Pompadour ne réussit qu'imparfaitement. Les Mémoires de mademoiselle Duhausset, sa dame de compagnie, publiés par M. Craufurd, font voir combien elle se donnait de tourment, combien elle était malheureuse, accablée de grandeurs et de tout ce que la vanité, l'ambition imaginèrent pour le bonheur.

Je trouve dans l'*Histoire de France, pendant le dix-huitième siècle* (1), ce passage sur madame de Pompadour et Rousseau : « Elle fit sans succès différentes » tentatives pour apprivoiser Jean-Jacques. Il rejeta ses » bienfaits avec une fierté qui décelait du mépris. Elle » ne vit dans ses refus qu'une affectation d'originalité. » L'imprudent Rousseau l'offensa dans l'Emile, par un » trait cruel sur les maîtresses des princes. Ce ne fut » point elle cependant qui dirigea la persécution qu'at- » tira sur lui le plus éloquent de ses ouvrages. »

Il est vrai que Rousseau repoussa les avances que lui fit le chevalier de Lorenzi, agent de madame de Pompadour : cependant il avait reçu la gratification qu'elle lui envoya, pour le rôle de Colette, qu'elle joua sur le

(1) Tome IV, page 44. Dans tout ce que dit l'auteur sur Jean-Jacques, il supplée par son tact et son talent à la connaissance *positive* des faits. Il en croit (comme tout le monde) qui sont faux.

théâtre de Bellevue. *Il regardait avec raison ce présent comme une dette dont elle s'acquittait. C'était le droit d'auteur;* et si l'on considère le double rôle de l'actrice, on conviendra que ce droit fut payé mesquinement, quoique madame de Pompadour fût ordinairement très-généreuse. Elle n'envoya que cinquante louis. Quant au *trait cruel*, c'était une maxime générale (1), et lui-même nous dit qu'il n'en faisait aucune application. M. de Malesherbes n'en pouvant obtenir la suppression de l'auteur, fit cartonner l'exemplaire destiné à madame de Pompadour. Voy. t. I de cet ouvrage, page 67. Conf. l. IV, VIII et XI. (63.)

Pontal (Mlle.), 1728, nom de la femme de chambre de madame de Vercellin, à qui appartenait le ruban qui fit commettre à Jean-Jacques un vol, un mensonge, une calomnie. V. T. I, p. 7. C l. II.

Pontverre (*Benoît de*), 1728, d'une ancienne famille et descendant de l'un des chefs de la confrérie des gentilshommes de la Cuiller (V. T. I, p. 5), fut curé de Confignon depuis 1693, jusqu'en 1733 qu'il mourut. Confignon est un village dans l'arrondissement de Genève, situé sur un côteau d'où l'on domine tout le bailliage de Ternier. Ce fut là qu'en 1728, Rousseau, fuyant les mauvais traitements d'un maître cruel, demanda l'hospitalité. Le curé la lui donna, voulut le convertir, mais, trop voisin de Genève, et craignant les réclamations, il adressa son jeune hôte à madame de Warens, au lieu de le renvoyer à ses parents. Benoît de Pontverre a fait plusieurs ouvrages peu connus : entr'autres le récit de

(1) La femme d'un charbonnier est plus digne de respect que la maîtresse d'un roi.

la *conversion du chevalier Minutoli.* Comme ce récit n'était autre chose qu'un libelle contre les ministres protestants, l'évêque d'Annecy menaça l'auteur de la censure. Pour l'éviter, le curé fit imprimer son livre à Modène. C'était un zélé missionnaire, à qui tous les moyens de conversion paraissaient bons. C. I. II.

Popelinière (la), 1745, financier plus *fastueux que riche*, dit Marmontel qu'il comblait d'amitié, au point de vouloir partager sa fortune avec lui. Mlle Daucourt, que la Popelinière entretenait, eut l'adresse de s'en faire épouser par le moyen de madame de Tencin. Au renouvellement du bail des fermes, le cardinal de Fleury mit pour condition au brevet de la Popelinière, qu'il épouserait sa maîtresse. Il ne tarda pas à la renvoyer quand il eut découvert, à n'en pouvoir douter, son intrigue avec le duc de Richelieu. C'est dans les mémoires de Marmontel qu'il faut lire ce récit intéressant, ainsi que celui des ridicules du bienfaiteur, dont, par reconnaissance, on transmet tous les détails. C'est le client qu'il voulait enrichir, qui nous apprend que la nature *prescrivait à ce bienfaiteur une abstinence humiliante des plaisirs, et que le malheureux ne pouvait se persuader que la cause en fût en lui-même.* »

Rousseau, introduit chez M. de la Popelinière, par Gauffecourt, son compatriote et son ami, y fut maltraité par Rameau, et froidement accueilli par la maîtresse de la maison, *très-humble écolière* de Rameau. C. I. VII (307).

Portland (la duchesse de). [illegible], entre cette dame et Jean-Jacques, une correspondance relative à la botanique. M. de Granville, voisin de Rousseau, lui fit faire cette connaissance. Ils s'écrivirent depuis le 3 sep-

tembre 1766, jusqu'au 11 juillet 1776. Il reste seize lettres de Jean-Jacques à madame de Portland. La première est habituellement mise dans la correspondance générale, à sa date, tandis que les quinze autres sont réunies aux écrits sur la botanique. Dans la dernière, (11 juillet 1776), on voit que madame la duchesse de Portland avait envoyé un magnifique cadeau à Jean-Jacques, qui renvoya la caisse sans l'ouvrir pour en retirer la lettre que lui écrivait madame de Portland : impolitesse que nous n'excuserons pas (710).

Pourtalès, 1765, nommé dans une lettre à du Peyrou, comme quelqu'un à qui l'on pourrait s'adresser pour lui faire passer en Angleterre, par la Hollande, ses livres et ses estampes (647).

Prévot d'Exiles (*Antoine-François*), né dans l'Artois en 1697, mort à Paris en 1763, des suites de la maladresse d'un chirurgien qui, dans une attaque d'apoplexie, lui porta, pour le rappeler à la vie, un coup mortel. Prévôt commença par être jésuite, puis militaire, puis bénédictin; puis il jeta le froc, passa dans la Hollande en 1729, et en Angleterre en 1734. Il obtint en 1734 de revenir en France, y prit le petit collet et vécut tranquille sous la protection du prince de Conti, qui lui donna les titres de son aumônier et de son secrétaire. Les nombreux ouvrages de cet auteur sont connus, généralement estimés, et malgré son étonnante fécondité, il n'en est aucun qui soit médiocre, et qui n'ait plus ou moins de [illegible]. Rousseau connut à Passy chez M. Mussard, l'ab[illegible]. « Homme très-aimable et très-» simple, dit-il, dont le cœur vivifiait ses écrits dignes » de l'immortalité, et qui n'avait rien, dans la société, du » coloris qu'il donnait à ses ouvrages. » C. liv VIII

PRÉVOST (N.), professeur à Genève. Il eut, dans les dernières années de la vie de Rousseau, des rapports avec lui, dont il a rendu compte. En voici un extrait. « Rousseau ne s'occupait presque que de musique et » de botanique. La dernière de ces sciences finit par » exclure l'autre. En 1777, l'été, il sortait souvent » pour herboriser, le matin de neuf à midi, et l'après- » dîner jusqu'à la nuit. Jamais herboriste n'a poussé » plus loin la délicatesse et la propreté dans l'arrange- » ment des plantes sur le papier. Son *moussier* était » un petit chef-d'œuvre d'élégance. Il disait de lui que » son esprit se plaisait à l'ordre, dans les soins même » minutieux; qu'il aimait à en faire son occupation » habituelle. C'est par cette raison qu'il soutenait que » nul métier ne convenait mieux que celui de copiste » à ses goûts et à son caractère. Il avait cependant » cessé de copier de la musique la dernière année de » sa vie; et déjà, auparavant, il se livrait peu à ce » travail, ayant remarqué que c'était un prétexte pour » des importuns qui poussaient l'indiscrétion jusqu'à » négliger de retirer leur musique, et qui lui faisaient » ainsi perdre le fruit de ses peines. J'ai entendu dire à » Rousseau qu'en copiant de la bonne musique il jouis- » sait d'un concert parfait.

» Il estimait et aimait beaucoup Linnæus, dont *chaque* » *parole est une pensée*, mot que je lui ai souvent » ouï répéter.

» Son goût pour copier était tel que je l'ai entendu » assurer qu'étant en Dauphiné, il y avait presque tout » copié Mezerai de sa propre main. Cependant l'activité » de son génie forçait cette espèce d'entrave où il vou- » lait l'assujétir, et dans le temps même où il cherchait » à tenir son imagination captive, elle l'entraînait dans

» des méditations et le jetait dans des rêveries dont il » ne sortait que pour répandre sur le papier les senti- » ments qui l'agitaient. Je sais qu'il avait brûlé quelques- » uns de ses manuscrits. A son départ de Londres, il fit » un grand feu d'une multitude de notes destinées à une » édition d'Émile.

» Il ne travaillait jamais mieux qu'en plein air. A » mesure que ses idées naissaient et tourmentaient son » imagination, il les répandait au hasard, et le premier » papier qu'il trouvait sous sa main en était le déposi- » taire. Alors peut-être échauffé par une méditation » profonde et soutenue, il composait avec facilité : d'or- » dinaire son travail était lent et pénible ; la correction » longue et laborieuse ». M. Prévost donne quelques détails sur le projet qu'avait Rousseau d'achever *Émile*, et sur le dénouement par lequel il voulait le terminer. Mais ces détails seront mieux placés à la fin de la notice sur cet ouvrage.

Prieur (madame), 1763, nom de l'amie de madame La Tour de Franqueville. Il en est question dans la lettre inscrite sous le n° 417.

Procope-Couteaux (*Michel*), médecin, né à Paris en 1684. Il quitta la soutane pour la robe de docteur. « La » vivacité de son esprit et la complaisance de son carac- » tère faisaient oublier qu'il était petit, laid et bossu. » Rousseau l'appelle, *petit Ésope à bonne fortune*. Il le connut chez M. Mussard, à Passy. Son frère tenait un café littéraire devant la Comédie Française. Voltaire, Fréron, tous les auteurs du 18e siècle, et même ceux qui avaient vécu dans le siècle de Louis XIV, s'y réunissaient. Jean-Jacques s'y rendait quelquefois quand il habitait Paris.

Le médecin Procope mourut à Chaillot en 1753. Conf. l. VIII.

PROTHIN (*Charles*), bailli du comte de Brundeville, et procureur de la prévôté de Sivry-sur-Meuse. Condamné aux galères en 1761, pour impostures et calomnies (852).

PURI (*de*), 1762, colonel, voisin de campagne de Jean-Jacques, à Motiers-Travers ; fait conseiller d'état par Frédéric. C'est chez lui que Rousseau fit la connaissance de du Peyrou, qui devint ensuite le gendre de M. de Puri. Voyez, page 87. du premier volume, le portrait de ce dernier, par M. d'Escherny. Conf. liv. XII. (588, 604, 699.)

QUILLAU, libraire, imprime, en 1743, *la Dissertation sur la musique moderne* de Jean-Jacques, à qui, suivant la coutume, il ne donne rien de son manuscrit. Conf. liv. VII.

QUINAULT (*Jeanne-Françoise*). Elle débuta sous le nom de mademoiselle Quinault-Dufresne, le 14 juin 1716, par le rôle de Phèdre, et joua ensuite les emplois de soubrette, où bientôt elle surpassa ses rivales. « Les charmes de son esprit, dit M. le Mazurier son biographe, et les qualités de son cœur, lui concilièrent l'esprit et l'amitié de ses plus illustres contemporaines. Elle rassemblait chez elle, sous le nom de la société du *Bout-du-Banc*, tout ce que la cour et la ville offraient d'hommes aimables et éclairés. Voltaire, Destouches, Pont-de-Veyle, Marivaux, le comte de Caylus, le marquis d'Argenson étaient les commensaux les plus assidus de ces soupers célèbres, où le plat du milieu était une écritoire, dont chaque convive se servait à son tour.

C'est de cette réunion que sortirent les Étrennes de la Saint-Jean, et *le Recueil de ces messieurs.*

Lorsque M. d'Argenson fut fait ministre, elle se présenta à son audience pour lui faire son compliment. Le ministre la reçut avec affabilité, la reconduisit et l'embrassa devant tout le monde. Un chevalier de St-Louis, témoin de cet accueil, et supposant beaucoup de crédit à l'actrice, l'accoste au moment où elle allait sortir de la salle d'audience, et lui demande sa protection. Mademoiselle Quinault se retourne, lui tend les bras, et l'embrasse devant tout le monde, en lui disant : « Mon» sieur, je ne puis mieux faire pour vous que de vous » rendre sur-le-champ ce que le ministre m'a donné. » Elle quitta le théâtre en 1741. Elle conserva les grâces de son esprit et sa brillante société. Elle eut, après la mort de mademoiselle Lespinasse et de madame Geoffrin, d'Alembert *en héritage*. Duclos mena Jean-Jacques chez mademoiselle Quinault, en 1753. Madame d'Épinay y allait aussi. Elle rapporte, dans ses Mémoires, des conversations très-curieuses qui se tenaient chez cette célèbre actrice. Conf. liv. VIII.

Quinsonas, 1765. Nommé dans une lettre adressée à M. de Gauffecourt. (532.)

Rameau (*Jean-Philippe*), né à Dijon en 1683, mort en 1764, quelque temps après avoir reçu des lettres de noblesse, et au moment d'être décoré de l'ordre de Saint-Michel. Célèbre d'abord sur le clavecin, mais cependant toujours vaincu par des artistes plus habiles, et, voulant être le premier, il y réussit en s'ouvrant une carrière nouvelle en musique. Ce fut dans cette louable ambition qu'il composa sa *Démonstration du principe de l'harmonie*, qu'il fit consister dans la base fondamentale.

Rousseau se plaint de son obscurité. Ce fut à une représentation de l'opéra de *Jephté* que se développa, dans Rameau, le talent de la composition. Il a fait la musique d'un grand nombre de pièces.

On lui a reproché d'être jaloux, et de ne point encourager les talents pour éviter toute concurrence.

Il examina le systême de Rousseau sur la musique, et lui fit une objection que Jean-Jacques convient être sans réplique. Ensuite il le traita brutalement chez M. de la Popelinière, prétendant que c'était un pillard.

Conf. liv. V, VII.

Ramsay, 1767. Nommé dans deux lettres, comme ayant fait à Jean-Jacques un cadeau de portraits, dont il ne voulut pas recevoir le prix. Rousseau pria milord Harcourt de les vendre, et d'en faire distribuer l'argent aux pauvres. (753, 758.)

Randans (M. *le duc de*). Ce duc, accompagné de *deux carossées* d'officiers du régiment du Roi, visite, en 1764, Rousseau, pendant qu'il était à Motiers-Travers. Le régiment du Roi étoit alors en garnison à Gex et à Versoix. Randans est une petite ville d'Auvergne, avec titre de duché. Nous ignorons quelle famille en portait le titre. (487.)

Raynal (*Guillaume-Thomas*), né en 1712, mort en 1796, est célèbre par son *Histoire philosophique* du commerce des Deux Indes. On a prétendu qu'au lieu de fondre et de s'approprier les mémoires qu'il s'était procurés pour ce travail immense, il les avait presque textuellement insérés dans son ouvrage. Les grandes inégalités de style donnent quelque poids à cette opinion. La Harpe regarde Raynal comme un des auteurs de la révolution, et l'abbé Barruel le croire, d'après la rétractation qu'il fit sur la fin

de sa carrière. Obligé de sortir de France, Raynal passa successivement en Angleterre et en Prusse. Il fut à Londres l'objet d'une distinction flatteuse. Il assistait aux débats du Parlement. L'orateur de la chambre des communes ayant appris qu'il était dans la galerie, fit suspendre la discussion jusqu'à ce qu'il fût placé convenablement.

Dans une lettre que le roi de Prusse écrivait, en 1782, à d'Alembert, il parlait en ces termes de Raynal : « J'ai vu » l'abbé Raynal. A la manière dont il m'a parlé de la puis- » sance, des ressources et des richesses de tous les peuples » du globe, j'ai cru m'entretenir avec la Providence. Je » me suis bien gardé de révoquer en doute l'exactitude » du moindre de ses calculs. J'ai compris qu'il n'enten- » drait pas raillerie, même sur un écu. »

Le plus singulier jugement qu'on ait porté sur l'*Histoire philosophique*, est celui de l'abbé Galiani ; et l'opinion qu'il exprime à l'occasion de ce livre fameux, est trop remarquable pour n'être pas rapportée. « C'est, dit-il, le livre d'un homme de bien : mais ce n'est pas mon livre. En politique, je n'admets que le machiavélisme pur, sans mélange, cru, vert, dans toute sa force, dans toute son âpreté. Raynal s'étonne que nous fassions la traite des nègres en Afrique, et pourquoi ne s'étonne-t-il pas qu'on fasse la traite des mulets de la Guyenne en Espagne ? Y a-t-il rien de si horrible que de châtrer les taureaux, de couper la queue aux chevaux, etc. ? Il nous reproche d'être les brigands des Indes ; mais Scipion put bien l'être des côtes de Barbarie, et César des Gaules. Il dit que cela tournera mal : mais tout le bien tourne en mal. Le veau de Pontoise se tourne en ordures, n'en mangez donc pas ; la danse en lassitude, ne dansez donc pas ; l'amour en peines, n'aimez donc pas. Ainsi,

mon avis est qu'on achète des nègres tant qu'on nous en vendra ; de continuer nos ravages aux Indes tant que cela nous réussira, sauf à nous retirer quand nous serons battus. Il n'y a pas de commerce lucratif au monde ; détrompez-vous. Le seul bon est de troquer des coups de bâton qu'on donne, contre des roupies qu'on reçoit : c'est le commerce du plus fort. Voilà mon livre. Bon soir. »

On a suivi l'abbé Galiani, et *l'on a continué tant que cela a réussi.*

Rousseau loue le dévouement de Raynal envers ses amis, et il en donne une preuve dans la constance avec laquelle il soigna Grimm, pendant la maladie de ce dernier ; maladie qui n'était qu'une mystification.

Conf. liv. VIII. (44, 65.)

Réaumur (*René-Antoine Ferchault*, sieur de), né à la Rochelle, en 1683, mort en 1757 des suites d'une chute : célèbre par ses écrits, ses connaissances et ses découvertes dans la physique et dans l'histoire naturelle. « C'était » un observateur infatigable, dont tout arrêtait l'atten- » tion, tout excitait l'activité, tout appliquait l'in- » telligence. »

Ce fut lui qui rendit à Rousseau le service de faire examiner, par l'académie des sciences, son système en musique.

M. de Réaumur fit l'opération de la cataracte, en 1749, sur un aveugle-né. Mais il ne voulut point que l'appareil fût levé devant des spectateurs, soit qu'il doutât du succès, soit qu'il craignît leur influence sur le malade. Diderot sollicita vainement une exception en sa faveur. Piqué du refus qu'il éprouva, il ne l'oublia point dans sa *lettre sur les aveugles*, et parla très-irrévérencieuse-

ment du célèbre académicien..... « Il n'a voulu, dit-il, » laisser tomber le voile que devant *quelques yeux sans* » *conséquence. Si vous êtes curieuse de savoir pourquoi* » cet habile homme fait si secrètement des expériences » qui ne peuvent avoir un trop grand nombre de » témoins éclairés, je vous répondrai que les observa- » tions d'un homme aussi célèbre ont moins besoin de » spectateurs, quand elles se font, que d'auditeurs, » quand elles sont faites. »

Ignorant le motif de M. de Réaumur, je ne sais si le reproche sanglant était mérité; mais ce qui ne l'était pas, ce fut le châtiment qu'il valut à Diderot, qu'on mit au donjon de Vincennes. Conf. l. VII.

Rebel (*François Féri*), chevalier de l'ordre de Saint-Michel, sur-intendant de la musique du Roi, administrateur général de l'académie royale de musique, après en avoir été long-temps directeur, a donné, conjointement avec Francœur, un grand nombre d'opéra. Ils étaient inséparables : on les appelait les *petits violons*, parce que, étant très-jeunes, ils allaient ensemble jouer de cet instrument. Rebel mourut en 1775. Rousseau se plaint de la manière dont il dirigea l'exécution des *Muses galantes*. Conf. l. VII et VIII.

Regnault (M.), chargé d'offrir à Jean-Jacques une somme d'argent, de la part d'un inconnu, il en éprouve un refus motivé dans la lettre inscrite sous le n° 427.

Reguillat, 1764, libraire de Lyon. Il voulut s'associer à des négociants de Neuchâtel, pour l'entreprise d'une édition générale des œuvres de Jean-Jacques; mais cette entreprise n'eut pas lieu. Conf. l. XII.

Renou. Nom que prit Jean-Jacques en arrivant à

Tric, le 20 juin 1767. Voy. *Jacques*, *Dudding*, *Vaussore*. Il porta le nom de Renou depuis le mois de juin 1767, jusqu'en 1770. (770, 771.)

Reventlow, 1762, gouverneur du prince de Danemarck, qui, par l'intermédiaire de M. Moulton, prie Rousseau de faire des vers pour le jeune prince. La réponse de Rousseau est inscrite sous le n° 299.

Rey (*Marc-Michel*), 1754, libraire d'Amsterdam, avec lequel Jean-Jacques eut long-temps des rapports. Il le capta d'abord en lui envoyant le contrat d'une rente viagère de 300 fr. pour Thérèse Le Vasseur. Mais ayant fait une édition des œuvres de Jean-Jacques sans le prévenir et en y insérant des lettres que l'auteur ne voulait pas publier, Rousseau s'en plaignit amèrement à M. Moultou, le 28 mars 1770 : « Je trouve dans cette édition, » avec autant d'indignation que de surprise, trois ou » quatre lettres de M. le comte de Tressan, au sujet d'une » tracasserie de Palissot. Je n'ai jamais communiqué » ces lettres qu'au seul Vernes. D'où Rey les tient-il? » Ils ne se brouillèrent cependant pas, mais les rapports cessèrent ou devinrent très-rares. C. l. VIII, X, XI. (705, 910.)

Reydelet, curé de Seyssel et chanoine de Saint-Pierre d'Annecy, chez lequel M. Le Maître, accompagné de Jean-Jacques, va loger dans sa fuite d'Annecy. C. l. III.

Richard, 1761, signataire de l'acte de condamnation de Thévenin. (852.)

Richelieu (*Louis-François-Armand de Vignerod du Plessis*), né en 1696, mort en 1788, maréchal de France, acquit de la célébrité dans les camps par ses talents militaires, à la cour par ses intrigues, et dans le monde par

ses bonnes fortunes. Il fut mis trois fois à la Bastille, et marié trois fois et sous trois règnes. Rousseau lui fut présenté à Lyon en 1741, et reçut ensuite de lui à Paris quelques marques d'intérêt qui n'eurent aucun résultat. C. l. VII.

Richemond (le duc de), 1766, nommé dans une lettre inscrite sous le n° 698.

Robeque (princesse de) (1), fille du maréchal de Luxembourg et de mademoiselle Colbert de Seignelay, mourut en 1760, ayant environ 36 ans. Palissot lui ayant dédié ses *petites lettres sur de grands philosophes*, Diderot, qui était l'un de ces grands philosophes, dit des choses piquantes [illegible]re la princesse de Robeque dans sa préface du *Fils [illegible]rel*. Palissot, pour venger sa protectrice, fit la comédie des *Philosophes* contre Diderot; et, pour venger celui-ci, l'abbé Morellet publia la *Vision de Charles Palissot*, pour laquelle il fut mis à la Bastille, à cause d'un passage contre la princesse de Robeque qui, alors, était dangereusement malade. Elle mourut peu de temps après.

Dans cette *Vision*, Palissot, que l'abbé fait parler, entend une voix qui lui prédit le succès de sa pièce et lui montre les moyens à prendre pour l'obtenir. « Et l'on » verra, dit cette voix, une grande dame bien malade » (madame de R...) désirer pour toute consolation avant » de mourir, d'assister à ta première représentation et » dire : *c'est maintenant, seigneur, que vous laisserez*

(1) C'est à tort que, dans les éditions de Rousseau, l'on écrit *Robeck*. Robeque est un bourg de l'Artois qui, en 1530, fut érigé en principauté, en faveur d'une branche de la maison de Montmorency.

» *aller votre servante en paix*. Et cette grande dame fera » dans son testament un legs pieux pour acheter cent » billets de parterre à chaque représentation de ta co- » médie ; et ils seront distribués, pour la plus grande » gloire de Dieu, et pour la tienne, à des gens qui s'en- » gageront à applaudir ».

La circonstance, c'est-à-dire le danger dans lequel était madame de Robeque, donnait à la plaisanterie quelque chose d'odieux, parce qu'elle était fondée sur ce danger.

Il est douteux qu'elle la connut, et Rousseau dit qu'elle fut étrangère à la détention de l'abbé Morellet ; et que d'ailleurs, quand elle n'aurait pas été malade, *elle était naturellement peu vindicative*. D'Alembert, qui savait que le maréchal de Luxembourg, père de madame de Robeque, avait beaucoup d'amitié pour Jean-Jacques, invita ce dernier à solliciter la liberté de l'abbé. Rousseau avait prévenu cette demande et Morellet ne passa que très-peu de temps à la Bastille. C. l. X et XI.

Robert, 1767, nommé dans deux lettres sans aucune circonstance qui le fasse connaître. (787, 790.)

Roche, 1735, maître à danser et joueur de violon, dont Rousseau se sert dans les concerts de madame de Warens. C. l. V.

Rochemont (*Daniel de*), né à Genève en 1720, pasteur en 1756, mort en 1769. Rousseau voulait lui écrire. (71.)

Rochford (le comte de), seigneur anglais que d'indiscrets amis de Rousseau voulaient faire agir à son insu, relativement à la pension du roi d'Angleterre dont il ne voulait pas. Lord Rochford fut, en 1767, ambassadeur en France. (925.)

Rockingham (le marquis de), premier lord de la trésorerie en 1767. M. Hume dit dans son *exposé* qu'on s'adressa à lui pour la pension de Rousseau.

Roguin, famille établie à Yverdun, avec laquelle Rousseau fit connaissance en 1762, lorsqu'il se réfugia dans cette ville pour fuir le décret de prise de corps lancé contre lui. Il se lia plus particulièrement avec Daniel Roguin, que M. de Bonnefond lui avait fait connaître à Paris en 1741, et qu'en 1769 il appelait le doyen de ses amis. Son neveu, le banneret Roguin, prit parti contre Rousseau et même intrigua pour le faire chasser d'Yverdun et de l'état de Berne.

Daniel avait un neveu capitaine. Il en est question dans la Nouvelle Héloïse, partie Ire, l. 34. C. l. VII, XI et XII. (32, 314, 489.)

Rohan (la princesse de), 1742, amie de madame Dupin, chez laquelle Rousseau la voyait. Conf. l. VII.

Rolichon, antonin, 1732, qui aimait la musique, et qui rendit service à Jean-Jacques, en lui en faisant copier. Conf. l. IV.

Romilly (*Jean*), né à Genève en 1714, habile horloger, qui s'établit à Paris. Il perfectionna les montres; il en offrit à Louis XV une qui cheminait pendant un an sans être remontée. Auteur des articles relatifs à son art, dans l'Encyclopédie. Il était beau-père de M. Corancèz, qui en parle dans la relation que nous avons rapportée tome Ier, page 269. (165.)

Roque (le comte de la), 1728, neveu de madame de Vercellis. Il prit à Jean-Jacques un intérêt que la maladresse de ce dernier rendit sans résultat. C. l. II.

Rosières (*N.* de), 1768, officier d'artillerie que Rousseau connut à Bourgoin, et qui voulut bien servir

de témoin dans le serment par lequel Jean-Jacques s'engageait à reconnaître Thérèse Le Vasseur pour son épouse. Voy. tome I, page 169. (830, 840.)

Rouelle (*Guillaume-François*), né en 1703, près de Caen, mort à Paris en 1770, célèbre chimiste. D'apothicaire dans la capitale, il devint, par le travail et l'étude, démonstrateur en chimie au Jardin des Plantes, membre de l'académie des sciences et de plusieurs académies étrangères. Rousseau suivit ses cours avec M. Dupin de Francueil, en 1746. Conf. l. VII. (65.)

Rougemont (M. de), 1766, banquier de Paris, dont il est question dans plusieurs lettres de Hume, et chez lequel celui-ci prie madame de Boufflers de prendre des informations sans en indiquer l'objet ni le motif. Comme dans les mêmes lettres il prétend que Jean-Jacques se faisait plus pauvre qu'il n'était, j'ai supposé que le bon David voulait savoir si son ami n'avait pas des fonds placés chez ce banquier. Madame de Boufflers, qui sentait qu'un homme tel que Rousseau ne se serait jamais jeté dans les bras d'un Hume, s'il eût eu le moyen de conserver son indépendance, fit peu d'attention à la commission que lui donnait l'historien, et qui n'eut aucun résultat connu. Je suis cependant persuadé qu'il y avait quelque fondement dans l'espèce d'accusation de l'Anglais, et le voici : je trouve dans les lettres, tant de du Peyrou que de Rousseau, l'indication de plusieurs moyens pour que le premier fît passer de l'argent au second. Cet argent provenait : 1°, de la vente de quelques effets et livres de son ami ; 2°, de la générosité de milord Maréchal, qui déposa, dans les mains de du Peyrou, des fonds pour Jean-Jacques, ou plutôt pour sa Thérèse. (Voyez l'article *Georges Keith*.)

Il est probable que M. de Rougemont fut du nombre des personnes désiguées. Ce sont les conjectures les plus raisonnables qu'on puisse faire. En les supposant fondées, elles ne prouvent pas que Jean-Jacques était plus riche qu'il ne le disait. Il l'aurait été s'il avait voulu recevoir ce qu'on voulait lui donner. Mais il poussa la *sauvagerie* jusqu'au point de rompre les engagements contractés entre du Peyrou et lui.

Dans la lettre inscrite sous le n° 317, Rousseau prie M. le maréchal de Luxembourg de faire porter des exemplaires d'Émile chez M. de Rougemont, rue Beaubourg. Dans celle n° 326, il parle du même, pour un compte avec le maréchal. Dans une autre (n° 452), adressée à milord Maréchal, il est question de M. le conseiller Rougemont, qui demeure près de Motiers-Travers, et dont il est reparlé dans une autre lettre, n° 678.

Ainsi je présume qu'il y avait deux individus de ce nom; que l'un d'eux pouvait être banquier à Paris, et permettre à du Peyrou de tirer sur lui des lettres-de-change, dont Rousseau ne fit point d'usage, puisqu'on voit, dans sa Correspondance, qu'il renvoie à son ami celles que celui-ci lui avait fait passer.

Il y a, dans ces détails, des motifs pour fonder les soupçons d'un ennemi, non pour justifier Hume de les avoir eus, et assez de faits pour les détruire. Voyez l'article Hume.

Rousseau. Nous avions un désir d'autant plus vif d'avoir des renseignements certains sur la famille de l'auteur d'Emile, que nous savions que des démarches faites précédemment dans cette intention étaient restées sans résultat. Plus heureux, grâce à l'obligeance de

M. Mouchon, nous pouvons satisfaire la curiosité. Voici la notice que nous recevons et que nous transcrivons littéralement.

« La famille Rousseau à laquelle on doit Jean-Jacques, est très-ancienne à Genève. Didier, fils d'Antoine Rousseau, libraire à Paris, se retira à Genève en 1529 (1), vers le commencement des guerres de religion : il y exerça la même profession que son père, et fut admis, en 1555, à l'honneur de la bourgeoisie. Didier était aïeul de Jean Rousseau, qui, par une faveur en usage à Genève, fut exempté de l'impôt des gardes, pour avoir eu, d'un seul mariage, seize enfants (dont six garçons) qui tous vivaient en 1554 (2).

» Deux seulement eurent postérité : c'étaient David et Noé.

» David fut père d'Isaac Rousseau, né en 1680, duquel, en 1712, naquit *Jean-Jacques*. En lui, faute de renseignements inutilement recherchés, a paru s'éteindre en 1778, à Ermenonville, cette branche de la famille.

» Celle de Noé Rousseau a été plus heureuse : à lui succédèrent *Jacques* et *Jean-François*.

Rousseau (*Jacques*), natif de Genève, cousin de Jean-Jacques, quitta sa patrie en 1703, dans le dessein de

---

(1) C'est l'année où se tint la diète de Spire dans laquelle on fit un décret peu favorable aux luthériens. L'électeur de Brandebourg et plusieurs autres princes protestèrent contre ce décret : démarche qui leur fit donner le nom de *protestants*, et par la suite on le donna à tous les réformés. Il y avait à peine douze ans que la réformation était commencée.

(2) Rousseau dit au commencement de ses Confessions, que le bien de son aïeul fut partagé entre quinze enfants ; ainsi Didier éleva cette nombreuse famille, à l'exception d'un seul.

voyager. Il s'attacha au service de M. Fabre, ambassadeur de Louis XIV à la cour de Perse. Son talent, comme bijoutier et horloger, lui valut la confiance de divers souverains qui se succédèrent sur le trône de Perse. Il se maria en 1737, et mourut à Ispahan en 1753, à l'âge de 74 ans. Il eut de sa femme, *Reine de l'Étoile*, fille d'un négociant lyonnais, Jean-François dont nous allons parler.

Rousseau (*Jean-François*), né à Ispahan le 16 octobre 1738, mort à Alep le 12 mai 1808. Il commença par exercer, en 1773, les fonctions d'agent de la compagnie des Indes à Bassora. Il fut nommé consul du roi de France dans cette ville, le 29 octobre 1781. Retenu prisonnier par les Turcs pendant la guerre d'Égypte, il retourna exercer les fonctions de consul à Bassora, en 1802; fut ensuite nommé consul général à Bagdad, le 27 février 1805, et mourut comme nous l'avons dit en 1808.

Ayant, dans une circonstance critique, sauvé beaucoup de Français, M. de Castries, ministre de la marine, lui fit donner une gratification de cent mille francs. C'est probablement de ce Rousseau que parle M. de Corancèz dans le récit que nous avons rapporté page 263 du Ier volume. Mais il paraîtrait que l'accident dont il rend compte, n'empêcha pas le gouvernement de le nommer consul en 1781. Il est vraisemblable qu'il séjourna plusieurs années à Paris, puisque sa femme y accoucha d'un fils.

Rousseau (*Jean-Baptiste-Louis*), fils du précédent, né à Paris le 10 décembre 1780. Après avoir rempli plusieurs missions en Perse, il fut nommé consul général à Alep, le 28 octobre 1808, et le 7 septembre 1814,

consul général à Bagdad, dont il exerce à présent les fonctions. Il est correspondant de l'Institut.

» Jean-François, autre fils de Noé Rousseau, pendant un séjour de quatre mois que son cousin *Jean-Jacques* fit à Genève, en 1754, eut l'avantage de le posséder dans une maison qu'il habitait sur les bords du lac, aujourd'hui maison et fabrique *Petit* aux *Eaux-Vives* (1).

» Jean-François eut deux fils, Jean et Théodore.

» 1°. Jean alla s'établir à Londres, où il mourut sans enfants. Pendant le séjour de Rousseau, dans l'année 1766, en Angleterre, il y eut entre ces deux parents des relations passagères, dont il est fait mention dans *l'exposé de Hume* et dans des lettres de Jean-Jacques, datées de Wootton.

» 2°. Théodore correspondit davantage avec Jean-Jacques. Celui-ci lui écrivit un grand nombre de lettres, et en particulier une à la mort de son père, en juillet 1763, qui fait partie de la correspondance imprimée (n° 412). La plupart de ces lettres ont été perdues; on n'a conservé que les trois que l'on publie aujourd'hui, et qui paraissent pour la première fois. La communication en est due, ainsi que celle de la généalogie, d'après laquelle est rédigée la présente notice, à M. Jean-François Rousseau, seul fils qu'ait laissé Théodore. Ce qui existe aujourd'hui à Genève de la famille *Rousseau*, se réduit à lui et à un très-jeune fils du nom de Louis-Edouard, unique rejeton de cette famille ».

Rousseau (*Isaac*), père de Jean-Jacques, citoyen de Genève, horloger, né en 1680, mort en 1745. Il

(1) La lettre inscrite sous le n° 69, est datée des Eaux-Vives 1754 (quoique, par une faute d'impression, il y ait 1755).

était fort habile dans sa profession; il fallait même qu'il y fût célèbre, puisqu'il fut appelé à Constantinople, et devint horloger du sérail. Il épousa Suzanne Bernard qu'il aimait et dont il était aimé depuis l'enfance. Rousseau faisant assez connaître l'un et l'autre, au commencement de ses Confessions, nous n'avons plus qu'à donner sur son père quelques renseignements qu'il n'a point laissés, et que M. Mouchon nous a transmis.

« Rousseau a toujours cherché à honorer la mémoire de son père, il le peint toujours comme bon et sensible; il paraît cependant qu'il fut sévère jusqu'à la dureté. La nie Jacqueline (1) rapportait que le petit Jean-Jacques ayant eu le malheur de déchirer ce qu'elle appelait plaisamment son *atrin* (*atrium latinitatis*, petit livre d'éléments), il fut condamné à être enfermé pendant plusieurs jours dans un galetas où il recevait probablement une correction journalière. La bonne Jacqueline fut, pendant ce temps, son unique consolatrice. Quoique ce châtiment, pour une étourderie, fût excessif, Rousseau ne rappelle pas ce fait, quoique certain. Son bon cœur, sa tendresse filiale ne lui retracent rien de la grande sévérité de son père; il ne se souvient que de ses bontés. Elles ne se sont guère manifestées dans l'insouciance qu'il montra sur le sort de son fils, du moment où il se retira à Nyon. Pourquoi nulle marque d'intérêt, nulle intervention de sa part, à une aussi petite distance, auprès de ses différents maîtres, et en particulier, auprès de ce farouche *du Commun*, dont Jean-Jacques essuya tant de mauvais traitements? »

Isaac Rousseau eut, en 1720, une querelle avec un

(1) Nom que donnait Jean-Jacques à sa nourrice, madame Dapet. (Voyez ce nom.)

capitaine suisse, au service de France, qui l'avait insulté, et qui appartenait à une famille considérable de la ville. Il proposa vainement à cet officier de mettre l'épée à la main; Isaac fut dénoncé par son adversaire, et forcé de s'expatrier. Cette aventure renversa sa petite fortune, et changea totalement la destination de Jean-Jacques.

ROUSSEAU (*Jean-Jacques*) (1).

Nous avons partagé l'erreur commune sur l'époque de la naissance de Jean-Jacques; erreur d'autant plus inévitable qu'il en était la cause. Il croyait être né le 4 juillet 1712, et lui-même le dit dans une lettre à madame de La Tour Franqueville, datée du 27 janvier 1763. (370.)

Voici l'extrait du registre sur lequel il est inscrit.

« Le 28 juin 1712 est né un fils à Isaac Rousseau et » à Suzanne Bernard; lequel a été présenté au baptême » par Jean-Jacques Valençon, et baptisé le 4 juillet à » Saint Pierre par spectable (2) Senebier ».

Il paraît que Rousseau prit le jour de son baptême pour celui de sa naissance.

Il ne vint point au monde dans la maison paternelle, mais dans un autre quartier et pendant une visite que faisait sa mère, qui fut surprise par les douleurs et mourut dans l'accouchement. Voici les renseignements que nous donne M. Mouchon à ce sujet :

---

(1) Nous avons dit, page 3 de ce volume, le motif pour lequel nous étions obligé de consacrer à Jean-Jacques un article dans la Biographie de ses contemporains.

(2) *Spectable* était un mot consacré aux ministres du Saint Evangile Les mots *respectable* ou *vénérable* ne rendent pas l'idée qu'on attachait à celui de *spectable* qui ne s'appliquait qu'à cette classe.

« La désignation de Saint-Pierre pour le temple où » fut baptisé Rousseau doit faire élever dans Genève une » question assez semblable (quoique sous un rapport » moins étendu et sans doute moins sérieux) à celle » pour laquelle il y eut autrefois grande rivalité entre » quelques villes de la Grèce qui se disputaient le ber- » ceau d'Homère. J.-J. Rousseau est-il bien né dans la » rue du quartier de Saint-Gervais à laquelle on a donné » son nom et où se trouve la maison indiquée par une » inscription, comme lieu de sa naissance? Où bien est- » il né dans la paroisse de Saint-Pierre, où il a été bap- » tisé, paroisse trop distante de l'autre pour croire que » les parens, sans cette circonstance, s'en fussent éloi- » gnés, contre l'usage, pour aller remplir cette cérémo- » nie? Cette question paraîtrait décidée par une tradi- » tion suivant laquelle la mère de Rousseau, se trou- » vant dans la *Grand'Rue* en visite chez madame Ber- » nard, sa sœur, y aurait été surprise par les premières » douleurs de l'enfantement et y aurait donné le jour à » l'enfant qui devait lui coûter la vie, et éprouver ainsi » lui-même le premier malheur de la sienne. Ce fut » donc sous de si tristes auspices que Rousseau reçut » cette débile existence qui, cependant, devait exercer » une si puissante influence sur son siècle et sur la pos- » térité; ce fut sous le lugubre appareil du cercueil de » son intéressante mère que le berceau du petit Jean- » Jacques dut être transporté à Saint-Gervais dans la » maison paternelle. Que ce quartier se console donc s'il » perd l'avantage dont il s'honorait d'avoir vu naître » J.-J. Rousseau, il lui restera toujours celui, non moins » précieux, d'avoir été le séjour de ses premières an- » nées et le théâtre des naïves et riantes scènes de son » enfance, qu'il a rappelées et dépeintes, avec tant de

» charmes, ainsi que celles de Bossey, dans ses Confes-
» sions. Ce fut encore dans ce quartier de Saint-Gervais,
» près de la fontaine de la place, que son père, pénétré
» de la plus vive émotion, mit sous ses yeux et impri-
» ma dans son jeune cœur, le touchant tableau d'une
» fête genevoise que ce peintre inimitable du sentiment
» a reproduit, dans sa lettre sur les spectacles, avec
» des couleurs si vives et si attendrissante, que tout bon
» Génevois, tout homme sensible ne peut y jeter les
» yeux sans les sentir humides des plus douces larmes...
» Ah! pourquoi faut-il qu'il n'y soit pas rentré, qu'il
» n'y ait pas trouvé un asile dans cette patrie à laquelle
» se rattachaient ses plus intéressants souvenirs et ses
» plus douces espérances; dans cette patrie qu'ilché-
» rissait et vantait si fort que, suivant la belle dédi-
» cace qu'il lui adressa, il y trouvait tous les éléments
» et toutes les conditions du vrai bonheur social, et l'of-
» frait à toutes les nations pour modèle? Mais écartons
» de tristes souvenirs et espérons que, sous les auspices
» d'un gouvernement vraiment libéral, dans la sage ac-
» ception de ce mot; d'un gouvernement réparateur
» des torts de l'ancien, il sera érigé un jour dans Ge-
» nève, à la mémoire du plus illustre de ses citoyens,
» un monument digne de lui et semblable à celui que
» Zurich a élevé à l'un des siens, au Théocrite de l'Hel-
» vétie, Salomon Gesner. Tel serait un mausolée d'une
» architecture simple et sans faste, comme l'était
» l'homme dont il recevrait les cendres, si la nation
» magnanime qui les possède daignait en faire, au lieu
» de sa naissance, la généreuse restitution. »

Voici des stances très-remarquables sur la mort de J.-J. Rousseau : elles furent composées à Genève, en 1778, par M. Reyhaz, alors ministre du saint Evangile,

et depuis ministre de la république de Genève, à Paris, sous le Directoire.

Il n'est plus ce puissant génie,
A qui la langue des Français
Doit sa chaleur, son énergie,
La raison, sa marche hardie,
Et la liberté, ses succès.

Grand en morale, en politique,
Enchanteur quand il peint l'amour,
Orphée et Platon, tour-à-tour,
C'est dans son cœur qu'est sa logique;
Sa plume est un rayon du jour.

Abhorrant la doctrine im[illegible]
Que les faux sages d'aujourd'hui
Osent nommer philosophie;
Seul entre tous, fort sans appui,
Il sapa leur affreux système;
Il ne pensa que par lui-même,
Et son siècle pensa par lui.

On l'a vu, par son éloquence,
Confondre, aux yeux de l'univers,
Des savants la fière ignorance;
Faire rougir l'intolérance,
Et montrer aux peuples leurs fers.

Quand il vit, au sein des lumières,
Les lois complices des forfaits,
Des arts les faveurs meurtrières,
Tous les maux, fruits de nos progrès,
Il rendit l'homme à la nature;
Et, sous son magique pinceau,
L'homme heureux, sans art, sans culture,
Nous sembla créé de nouveau.

Respire enfin, tendre jeunesse,
Et bénis ton libérateur;
C'est dans tes jeux, que la sagesse,
Sous lui, va fleurir dans ton cœur;

Plus d'esclavage, plus de larmes,
Sa plume fit tomber les armes
Aux tyrans de notre bonheur;
L'enfance reprit tous ses charmes,
Et l'homme connut sa grandeur.

Aussitôt l'ardent fanatisme
Accourut, la crosse à la main,
Pour dénoncer au despotisme
Le bienfaiteur du genre humain;

Les décrets, l'exil, les outrages,
Jusque sur nos ingrats rivages,
Poursuivirent son cœur flétri;
Hélas! il n'eut, dans ces orages,
Que sa vertu pour tout abri.

C'est ainsi que, par son exemple,
Il prouva, comme en ses écrits,
Que, se rendre digne d'un temple,
C'est se dévouer au mépris.
Ah! quand le sage instruit la terre,
Les préjugés lui font la guerre;
On redoute, on fuit son flambeau.
N'est-il plus? vaine récompense!
Le regret succède à l'offense,
Et l'on pleure sur son tombeau.

Pleurez donc sur ses tristes restes,
Talens, vertus; prenez le deuil;
Mais vous, respectez son cercueil,
Beaux arts; sur ses cendres modestes
Craignez d'étaler votre orgueil.
Ou si notre siècle, peut-être,
Ne sait pas encor t'honorer,
Avec tes écrits, ô mon maître!
Seul, j'irai m'instruire et pleurer.
J'invoquerai, pour t'admirer,
Une postérité plus sage
Qui, par un immortel hommage,
Soit digne de te célébrer.

On trouvera, à la suite de la lettre du 24 octobre 1762 (Voy. lettres inédites, IVe part.), des détails pleins d'intérêt sur Rousseau. Nous avions le projet de les insérer ici, mais ils sont mieux placés après la lettre en question, dont ils paraissent inséparables.

Rousseau (madame), nourrice de d'Alembert, qui logeait chez elle deux jansénistes que Jean-Jacques appelle *les enfants de Melchisedech.*

Rousselot, 1744, cuisinier de l'ambassade française à Venise, qui cause à Rousseau, dans le moment de sa plus grande détresse, une perte de deux cents francs. C., l. VII.

Roustan (*Jacques-Antoine*), né à Genève en 1734. Régent de quatrième en 1761, puis pasteur. Critique Rousseau dans un ouvrage intitulé : *Offrandes aux autels et à la patrie*, in-8°; et ensuite la profession de foi du Vicaire savoyard. (135, 164, 225, 242, 275, 711.)

Rosier (l'abbé), prieur de Nanteuil, né à Lyon en 1734, tué par une bombe, le 29 septembre 1793, pendant le siège de Lyon. Il fit et rassembla beaucoup de mémoires et d'observations sur l'agriculture. Il était des herborisations que Jean-Jacques fit à Lyon avec M. de la Tourette. Rousseau en fait l'éloge dans la lettre inscrite sous le n° 824. V. les lettres sur la botanique à M. de la Tourette.

Rulhières (*Claude-Caroman* de), né en 1735, dans le village de Bondy, près Paris, était fils d'un inspecteur de la gendarmerie. Il servit pendant dix ans dans les gendarmes de la garde; il fut aide de camp du maréchal de Richelieu pendant deux ans. Il accompagna en 1760, en qualité de secrétaire de l'ambassade, M. de

Breteuil qui venait d'être nommé ambassadeur en Russie. Il y fut témoin de la révolution qui précipita Pierre III du trône de Russie pour y placer son épouse, la célèbre Catherine II.

A son retour la comtesse d'Egmont, fille du maréchal de *Richelieu*, l'engagea à écrire le récit des évènements : de là ses anecdotes sur la *révolution de Russie en* 1762.

Monsieur le nomma secrétaire de ses commandements et lui fit obtenir la permission de puiser dans les dépôts des affaires étrangères tous les matériaux nécessaires pour l'histoire de l'anarchie de Pologne.

A son retour de Russie il quitta la carrière militaire, le 9 juin 1765. En 1776 il fit, de son propre mouvement, un voyage en Pologne pour y chercher des renseignements certains, ayant le projet d'écrire son *histoire de l'anarchie de Pologne* : chef-d'œuvre qu'on regrette et qu'on s'étonne de ne pas voir fini, puisque Rulhières y travailla pendant vingt-deux ans. En 1787 il remplaça l'abbé de Boismont à l'Académie française, quoiqu'il n'eût encore publié que ses Épîtres sur les disputes. Il était chargé de faire la liste des gens de lettres que M. de Breteuil invitait une fois par semaine à dîner. Il possédait une très-jolie maison de campagne qu'il avait fait bâtir sur la Seine, au-dessus de Saint-Denis. M. de Breteuil lui avait accordé la survivance du *gouvernement de la Samaritaine*, qui valait 5 à 6000 fr. de rente. C'était un plaisant gouvernement que celui-là.

En 1819 on a fait une belle édition de ses œuvres. M. Auguis en est l'éditeur.

Nous avons rapporté, pages 189 et 213 du premier volume, d'après Dusaulx, les rapports qu'eut Rulhières avec Jean-Jacques, dont il voulait faire un personnage

de comédie, *le Méfiant* (1). Son but en venant visiter Rousseau était d'en entretenir le soir les cercles dans lesquels il brillait. Mais à Paris il fallait alors changer souvent de conversation, et la ressource qu'offrait l'auteur d'Emile à Rulhières devait s'épuiser promptement. Aussi cette liaison eut peu de durée. Il inspira cependant assez de confiance à son *Méfiant* pour en obtenir le manuscrit des Confessions que le prince royal de Suède voulait lire. Ainsi Rulhières faisait doublement sa cour aux dépens de Rousseau qui fournissait à tout.

Rulhières mourut d'un squire, le 30 janvier 1791.

Sabattier (N.), 1764, nommé dans une lettre à M. Deleyre, sans aucune particularité. (470.)

Sabran (M. et Madame), couple d'intrigants avec lequel Rousseau se rend d'Annecy à Turin en 1728. Grâces à leurs soins, il arrive dans cette ville, sans habits, sans argent et sans linge. C. l. II.

Saint-Bourgeois (M.), 1765, personnage qui adresse à Jean-Jacques une lettre remplie de leçons, et reçoit une réponse pleine d'ironies piquantes (543).

Saint-Brisson. Voyez Séguier.

Saint-Cyr (M. de), 1744, Français qui était à Venise en même temps que Rousseau et dans l'intimité de ce dernier. C. l. VII.

Saint-Florentin (le comte de), 1759, ministre successeur de M. d'Argenson, de qui Rousseau réclame inutilement justice. C. l. X (179).

Saint-Germain (Anglancier de), ancien militaire retiré dans le Dauphiné, avec lequel Jean-Jacques eut

(1) Voyez page 229, du tome Ier, ce que dit Bernardin de Saint-Pierre et de la pièce et de l'auteur.

des relations dont nous avons rendu compte, t. I, p. 170 à 176. (849, 851, 889, 902, 903, 904, 912, 914, 915, 918, 920, 934, 941.)

Saint-Lambert (*N.*), né à Nancy le 16 décembre 1716, mort le 9 février 1803. Il voulut mettre en jeu l'autorité contre Clément, auteur d'une critique de son poème des Saisons. On trouva que ce moyen n'était ni d'un homme supérieur, ni d'un philosophe. Cependant le poète irascible surprit la religion d'un homme puissant, qui rougit bientôt de sa faiblesse, et fit révoquer la lettre de cachet qu'il avait obtenue à la sollicitation de Saint-Lambert.

Il termina sa carrière poétique par un ouvrage en prose, intitulé : *Le Catéchisme universel, ou les Principes des Mœurs chez toutes les Nations.* « Son début, » dit Palissot, est une analyse de l'homme qui ne pré- » sente guère que des idées communes; mais, grâces à » J.-J. Rousseau, dont M. de Saint-Lambert, sans le » citer jamais, et même en le traitant très-durement, a » emprunté ce qu'on y trouve de mieux, l'analyse de » la femme est beaucoup plus piquante... On est étonné » de son acharnement contre Jean-Jacques, qui lui a » constamment témoigné de l'amitié, et qui en parle » avec éloge jusque dans ses Confessions. Non-seule- » ment il lui fait, sans le citer, de fréquents larcins, » mais il lui attribue des opinions qu'il n'a jamais eues. » Il finit même, dans un chapitre sur l'ingratitude, » par faire de lui, sous le nom de Cléon, le portrait » le plus odieux. » En supposant que l'application que fait Palissot soit fondée, plusieurs circonstances peuvent expliquer la conduite de Saint-Lambert; mais aucune ne l'excuse.

1°. Sa haine contre Jean-Jacques aurait eu pour cause première la jalousie. Saint-Lambert était extrêmement jaloux de madame d'Houdetot : lorsque, en 1798, cette dernière célébra avec son mari la cinquantième année de leur mariage, M. de Saint-Lambert eut une humeur remarquable et remarquée par tous les convives. Or *la mariée* avait soixante-dix ans, le mari quatre-vingts et *l'amant jaloux* quatre-vingt-quatre. A cette même époque, madame d'Houdetot avait chez elle mademoiselle B....., (depuis madame Ch.....) L'amitié que la première témoignait à la seconde, les soins qu'elle lui donnait, ses attentions, étaient autant de coups de poignard pour Saint-Lambert. S'il était encore si jaloux à quatre-vingt-quatre ans, qu'avait-il dû être quarante ans auparavant, et dans le temps de la passion de J.-J. Rousseau pour madame d'Houdetot ? quel effet durent produire sur lui ces paroles, adressées à Rousseau : *Jamais homme n'aima comme vous ; mon cœur ne saurait aimer deux fois, et Saint-Lambert nous écoute.*

2°. La seconde cause de cette haine aurait été le peu de rapport entre le caractère de Jean-Jacques et celui de Saint-Lambert, leurs opinions, et la supériorité du premier sur le second. L'un fuyait le monde, dont il n'avait aucun usage ; l'autre en avait beaucoup et s'y plaisait (1).

Les principes développés dans le *Catéchisme universel* sont que les vices et les vertus ne doivent passer

(1) Je doute de la justesse de l'application faite par Palissot. Saint-Lambert n'a jamais rien écrit contre Jean-Jacques, et il gardait toujours le silence lorsqu'on parlait de lui. Il a pu le piller ; c'est un hommage au talent, une preuve d'estime.

que pour des affaires de convention, et que ces conventions et notre intérêt personnel forment notre conscience. Certes il y a loin de ces principes à ceux de l'auteur d'*Emile*.

Saint-Lambert fit toujours sa cour aux grands, à ceux qui avaient du pouvoir, même en littérature; et l'espèce de culte qu'il rendit à Voltaire, à qui, sans hésiter, il sacrifia Corneille et Racine (1), en est une preuve. Pour plaire à Voltaire, il fallait se bien garder de faire cas de Rousseau; et quand, à cette époque, on était homme de lettres, il fallait choisir entre les deux.

Saint-Lambert est un des athées les plus déterminés du dix-huitième siècle; circonstance qui achève de prouver qu'il n'y avait aucune conformité entre ces deux écrivains, dont l'un vivra plus que l'autre dans la mémoire des hommes.

Voici dans quels termes madame du Deffand et son ami Horace Walpole parlent de Saint-Lambert:

« Je ne vous enverrai point Saint-Lambert (lettre du 12 mars 1769). Rien, selon mon goût, n'est plus fastidieux, excepté huit vers que voici (310, t. I):

Malheur à qui les Dieux accordent de longs jours!
Consumé de douleurs vers la fin de leurs cours,
Il voit dans le tombeau ses amis disparaître
Et les êtres qu'il aime arrachés à son être.
Il voit autour de lui tout périr, tout changer:
A la race nouvelle il se croit étranger.
Et quand à ses regards la lumière est ravie,
Il n'a plus, en mourant, à perdre que la vie.

» Rien n'est si beau, à mon avis, que cette peinture

(1) Par ce vers, *vainqueur des deux rivaux qui règnent sur la scène.*

de la vieillesse (1). J'aurais voulu que les expressions du quatrième vers eussent été plus simples, mais le mot *être* est du style à la mode. Ce Saint-Lambert est un esprit froid, fade et faux : il croit regorger d'idées, et c'est la stérilité même ; et, sans les roseaux, les ruisseaux, les ormeaux et leurs rameaux, il aurait bien peu de choses à dire. »

Walpole, dans sa réponse à madame du Deffand, est beaucoup plus rigoureux, et traite bien plus mal les Saisons : « Ah ! dit-il, que vous en parlez avec justesse ! le plat ouvrage ! point de suite, point d'imagination ; une philosophie froide et déplacée : un berger et une bergère qui reviennent à tous moments ; des apostrophes sans cesse, tantôt au bon Dieu, tantôt à Bacchus ; les mœurs et les usages d'aucun pays ; en un mot, c'est l'Arcadie encyclopédique. On voit des pasteurs, le dictionnaire à la main, qui cherchent l'article *tonnerre*, pour entendre ce qu'ils disent eux-mêmes d'une tempête. Vous avez trouvé huit vers à votre usage, en voici un qui m'a frappé, moi :

Fatigué de sentir, il paraît insensible.

» Quant aux Contes Orientaux qui suivent les Saisons, ce sont des épigrammes en brodequins. Je persiste à dire que le mauvais goût qui précède le bon goût est préférable à celui qui lui succède. » Madame du Deffand, dans sa réplique, dit à Walpole que son analyse a

(1) Madame du Deffand en parlait par expérience. Madame d'Houdetot prenait mieux son parti et subissait de bonne grâce le joug de la nécessité. Sa manière d'envisager la vieillesse et celle de Saint-Lambert, dans l'intimité duquel elle vécut pendant un demi-siècle, forment un contraste singulier. Voyez l'article *Houdetot*, où ces vers sont rapportés.

débrouillé tout ce qu'elle pensait des Saisons. « C'est un froid ouvrage, dit-elle, et l'auteur un plus froid personnage. Les Beauvau se sont faits ses Mécènes : ah ! qu'il y a de gens de village et de trompettes de bois ! Peut-être y a-t-il encore quelques gens d'esprit, mais pour des gens de goût, de bons juges, il n'y en a point. »

Jean-Jacques estimait Saint-Lambert, s'en croyait estimé, et tint toujours sur lui un langage honorable pour tous les deux. Conf. l. IX, X. (148, 152.)

Saint-Laurent (*Victor-Amédée* Chappelle, comte de), né à Bourg-Saint-Maurice en Savoie, fut intendant, puis contrôleur-général des finances de la cour de Turin. Il loua à madame de Warens une maison qu'il possédait à Chambéry. Conf. l. V.

Sainte-Marie (Bonnot de), 1740, nom de l'un des deux enfants de M. de Mably, grand-prévôt de Lyon, qui confia leur éducation à Jean-Jacques ; il avait de 8 à 9 ans et son frère Condillac était plus jeune encore. Rousseau ne passa qu'une année avec eux. On n'a jamais entendu parler de l'un ni de l'autre. Conf. l. VI.

Saint-Martin, 1761, attaché au service de la maréchale de Luxembourg, qu'il vola. (256.)

Saint-Non (l'abbé de) est recommandé par Jean-Jacques à M. Vernes. (194, 748.)

Saint-Pierre (*Charles-Irénée, Castel de*), né en 1658, mort en 1743. Rousseau le connut en 1742 chez madame Dupin, dont l'abbé de St-Pierre était l'*enfant gâté*. Mais il eut plus de rapports avec son neveu, le comte de St-Pierre, qui le chargea de revoir les manuscrits de son oncle, pour en tirer parti. Jean-Jacques rend compte de ce projet dans le IXe l. des Confessions.

SAINT-PIERRE (*Jacques - Henri - Bernardin de*), né en 1737, mort en 1814, d'un père qui croyait descendre d'Eustache de Saint-Pierre, maire de Calais, célèbre par son dévouement. Le souvenir d'une pareille illustration ne se transmet guère dans les familles sans être accompagné des nobles sentiments qui en furent la cause ou le mobile, ni sans l'idée que les mêmes devoirs sont imposés.

Bernardin de Saint-Pierre a laissé des preuves incontestables de son estime, de son respect, de son admiration même pour Jean-Jacques. Nous en avons rapporté une partie (t. I, p. 221 et suivantes), celle qui se trouve dans les œuvres posthumes de cet aimable écrivain, comme moins connue que les autres. Il vécut pendant plusieurs années dans l'intimité de l'auteur d'Emile. Il l'étudiait, et, le trouvant *toujours simple, toujours vrai*, il finit par s'attacher à lui. Il n'avait aucun intérêt à louer Rousseau par ces détails que l'imagination la plus adulatrice ne saurait inventer. Doué lui-même de grands talents, il sut apprécier ceux de Jean-Jacques, et, le plaçant à côté de Fénélon, parce qu'il aima les hommes comme Fénélon les avait aimés, il les confondit tous les deux dans un monument commun; pour lequel il fit cette inscription :

D. M.

A la gloire durable et pure
De ceux dont le génie éclaira les vertus,
Combattit à la fois l'erreur et les abus,
Et tenta d'amener le siècle à la nature;
Aux *Jean-Jacques Rousseaux*, aux *François Fénélons*,
J'ai dédié ce monument d'argile,
Que j'ai consacré par leurs noms
Plus augustes que ceux de César et d'Achille.
Ils ne sont point fameux par nos malheurs;

Ils n'ont point, pauvres laboureurs,
Ravi vos bœufs, ni vos javelles;
Bergères, vos amants; nourrissons, vos mamelles;
Rois, les états où vous règnez.
Mais vous les comblerez de gloire,
Si vous donnez à leur mémoire
Les pleurs qu'ils vous ont épargnés.

La nature des sentiments de Saint-Pierre pour Rousseau n'est donc pas plus équivoque que l'expression. Il avait en lui-même assez de mérite pour n'être point jaloux de celui des autres, et pour qu'on n'immolât point sur sa tombe les hommes de génie qui honorèrent leur siècle. Ce n'est donc pas sans une juste surprise qu'on voit l'auteur de l'*Essai sur la Vie et les Ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre*, louer, aux dépens de Buffon et de Jean-Jacques, Saint-Pierre, qui, sans doute, aurait repoussé, avec une douloureuse indignation, un tel encens. C'est aux Cuvier, aux Lacépède, qu'il appartient de défendre Buffon (1), et quant à Rousseau, nous laissons ce soin à Saint-Pierre lui-même.

---

(1) Voyez l'article *Buffon*, dans cette Biographie. Rapportons seulement un court passage de cet *Essai*. « Buffon, dit l'auteur, » explique l'univers d'après *les lois de sa physique*, et les lois de » la providence lui restent inconnues. Son style plein de pompe et » d'harmonie, manque de nuances, de sensibilité et de douceur, » tandis que celui de Bernardin de Saint-Pierre, simple comme la » nature, semble destiné à la peindre dans sa grâce et dans sa sublimité! Toute la force de l'auteur des études vient de conviction, c'est » parce qu'il y a un Dieu qu'il est éloquent ». Il n'y a pas beaucoup d'adresse à parler de la physique de Buffon, parce qu'on fait songer à celle de Saint-Pierre. Ses systèmes et son expérience contre le mouvement de la terre, pour expliquer les marées, le flux et reflux sont connus et *jugés*. Les erreurs de Buffon étaient celles du génie.

« Jean-Jacques, dit l'auteur de l'*Essai* (1), crut en » Dieu, sans y mettre sa confiance; il aima la vertu » sans y croire, et la vérité en prêtant sa voix au » mensonge..... Saint-Pierre admirait l'éclat et la force » entraînante de ses écrits, mais il condamnait ses » paradoxes, et l'on peut dire qu'il ne cessa de les » combattre.

» Quant à la raison, à la vérité, à la sagesse, j'en » vois bien les noms dans les écrits de Rousseau, mais » j'en cherche en vain les effets..... Il méprise les hom- » mes, que Saint-Pierre veut éclairer. Ce qu'il soutient » le mieux, c'est l'erreur; ce qu'il redoute le plus, » c'est la vérité. La résistance blesse son orgueil; il ne » sait rien apprendre d'elle. Il faut que son adversaire » tombe à ses pieds, qu'il reste muet d'admiration, ou » qu'il meure de honte.

» Jean-Jacques, dit Bernardin de Saint-Pierre, s'est » décidé en faveur de la religion chrétienne à cause de » la sublimité de sa morale et du caractère divin qu'il » entrevoit dans son auteur. Il parle de la Providence » avec enthousiasme, avec amour (2).

Il a deviné la nature : c'est-à-dire qu'il prétendit que des espèces qu'il indiquait avaient dû exister; autrement qu'il y aurait interruption dans la chaîne des êtres. Ces espèces se sont retrouvées depuis. Encore une fois c'est à ses successeurs, à ses héritiers, à ses rivaux à parler de lui. Quoique je n'aie nommé que Jean-Jacques et Buffon comme immolés à Saint-Pierre, je dois dire qu'Aristote, Pline et Sénèque sont au nombre des victimes. C'est une véritable hécatombe. Voyez l'Essai, t. I, des œuvres de Saint-Pierre, p. 198 et suivantes.

(1) Pages 199 et suivantes.

(2) A l'exception de cette première phrase, qu'on retrouvera à l'article Voltaire, dans le parallèle de cette homme célèbre et de

« Le plaisir disparaissait pour lui dès qu'il était en » opposition avec quelque vertu. Son âme élevée à la » vertu, et frappée par l'adversité, devint supérieure » à la fortune. On l'a taxé d'orgueil, mais ce sont les » orgueilleux qui taxent d'orgueil. L'orgueilleux est » celui qui cherche à subjuguer, et Rousseau, solitaire, » sans ambition et sans fortune, ne voulut que vivre » libre..... Il était fier, mais il l'était également avec » tous les hommes, n'y trouvant de différence que la » vertu... Il fuyait bien sincèrement la vanité; il rap- » portait sa réputation, non à sa personne, mais à » quelques vérités naturelles répandues dans ses écrits.

» Il m'est arrivé plus d'une fois de combattre quel- » ques-unes de ses opinions. Loin de le trouver mau- » vais, il convenait avec plaisir de son erreur, dès que » je la lui faisais connaître.

» Partout on le voit oublier ses propres maux, » pour ne s'occuper que de ceux du genre humain. » Partout il est le défenseur de ses droits et l'avocat » des malheureux.

» Il n'y avait pas d'homme plus conséquent avec ses » principes; mais souvent un homme passe pour in- » constant par la raison que tout change autour de lui, » et qu'il ne change pas lui-même. »

Il est rare de voir si peu d'accord entre un historien et le personnage dont il écrit la vie. Les *démentis* donnés par Bernardin de Saint-Pierre à son biographe ne sont connus du public que parce que ce dernier les a fait imprimer. Les avait-il lus? les a-t-il oubliés?

Rousseau *par Saint-Pierre*, toutes les autres sont de l'extrait rapporté, t. I, p. 226 et suiv. de cet ouvrage.

SAINT-PRIEST (M. de), 1770, nommé sans aucune particularité dans la lettre inscrite sous le n° 910.

SAINT-RIEUX (le comte de), 1732, de la connaissance de madame de Warens; nommé seulement dans une lettre (7).

SALADIN (madame), 1764. Il est question, dans le XIIe liv. des Confessions, de madame Saladin. J'ignore si c'est la femme de Jean-Louis Saladin, né à Genève en 1701, qui détermina, en 1737, le cardinal de Fleury à offrir la médiation de la France, de concert avec les cantons de Zurich et de Berne, pour terminer les divisions de Genève, dont Rousseau parle souvent dans sa correspondance. Il mourut en 1784. Madame Saladin est celle à qui l'abbé de Mably avait adressé la lettre qui fit le sujet de celle inscrite sous le n° 548.

SALLIER (*Claude*), prêtre, garde de la bibliothèque du Roi, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions, né en 1687, mort en 1761. Rousseau le connut chez madame Dupin. C. l. VII.

SALOMON, médecin à Chambéry, 1736, grand cartésien, très-instruit, dont Rousseau faisait beaucoup de cas, et qui ne fut pas inutile à son instruction. C. l. VI.

SANDOZ (1762, 65). Il est question, soit dans les Confessions, soit dans la Correspondance, de deux personnes de ce nom. La première est l'hôte de Brot, qui s'adresse à Jean-Jacques, pour obtenir une faveur du roi de Prusse, par l'intermédiaire de milord Maréchal, et qui l'obtient. C. l. XII.

La seconde est madame la générale Sandoz, qui était de Hollande, et à qui Jean-Jacques écrit une lettre (n° 565). Elle est nommée dans une autre lettre avec des expressions d'intérêt (677).

SARTINE (*Antoine-Raimond-Jean-Gualbert-Gabriel* de), fut lieutenant de police, depuis le 22 novembre 1759, jusqu'au mois de mai 1774. Il se distingua dans l'exercice de ses fonctions par sa vigilance et sa fermeté. Il empêcha Jean-Jacques, à la sollicitation de madame d'Epinay, de lire ses Confessions, tom. I, pag. 209. (297, 783, 942, 948.)

SAURIN (*Joseph*), né en 1659, mort en 1737. Rousseau en parle une fois et paraît ne pas douter de ses torts envers Jean-Baptiste Rousseau. C. l. VIII.

SAURIN (*Bernard-Joseph*), fils du précédent, mort à Paris, en 1781, auteur de *Spartacus*, *Barnevelt*, etc. Rousseau le connut chez madame de Créquy. C. l. VIII.

SAUTTERN, 1763. Nom qu'avait pris un strasbourgeois, nommé Sauttersheim, et dont Jean-Jacques s'engoua. C. l. XII (465, 473). Il donne quelques détails sur cet aventurier dans une lettre (500).

SAXE-GOTHA, 1749, prince allemand, dont il est question dans les Confessions, l. VIII, XII.

SCHEYR, secrétaire des états de la Basse-Autriche, 1756, demande à Rousseau des louanges pour ses souverains et reçoit une réponse très-remarquable, inscrite sous le n° 167.

SCHLIESEN, 1762, visite Rousseau de la part du prince de Wirtemberg (558).

SCHOMBERG (le comte de), 1750, parent du comte de Frièse, amène Grimm en France. C. l. VIII.

SCHOUTHEIS, 1764, musicien nommé dans la lettre n° 443.

SCOTTI (marquis), 1743, frère du favori de la reine d'Espagne, devient l'ennemi de Rousseau, parce que

[illegible] ne veut pas l'exempter de payer un droit qu'il devait. C. l. VII. (35.)

Ségut (*Joseph*), né en 1689, mort en 1761, connu par quelques sermons, des discours, et par sa belle édition du poète Rousseau; voyait, en 1749, Jean-Jacques, qui en parle au commencement du huitième livre des Confessions.

Seguier (*Jean-François*), né à Nemours au commencement du dernier siècle, connu par deux ouvrages sur la botanique, était, en 1769, en correspondance avec Jean-Jacques, à qui il envoyait des plantes (869).

Seguier (*de Saint-Brisson*), 1762, officier au régiment du Limousin, qui, voyant la préférence que sa mère donnait à son frère aîné, voulut quitter le service et la maison paternelle pour se faire menuisier. Rousseau raconte dans les Confessions comment il parvint à le faire renoncer à ce projet, et l'on voit dans sa correspondance deux lettres très-remarquables à ce sujet. C. l. XII. (478, 542.)

Sellon (M.), résident de Genève à Paris, en 1759, dont se servit Rousseau pour faire remettre à M. de Saint-Florentin un mémoire relatif au *Devin du village*. C. l. X. (179.)

Senebier (N.), ministre du Saint-Évangile, et bibliothécaire de la république de Genève. Quoique compatriote et contemporain de Rousseau, M. Senebier, dans son *Histoire littéraire de Genève* (tome III, page 252), dit qu'il n'eut jamais de relation avec lui; et nous aurions pu l'omettre dans cette biographie; mais, comme il a *jugé* l'auteur d'Émile, et, dans son jugement, commis beaucoup d'erreurs, il importe de les signaler. Il annonce l'espoir de mécontenter également et les partisans et les

détracteurs de Rousseau. Cet espoir est une prétention, et je ne doute pas qu'elle n'ait influé sur son jugement. En 1800, j'allai voir M. Senebier en me rendant en Italie. Je fus étonné de son langage sur l'auteur d'Emile, et du ton qu'il prit pour me dire que *les Français aimaient beaucoup plus Rousseau que les Genevois*. Il y avait dans ce ton quelque chose d'aigre, du persiflage, je ne sais quoi d'un homme piqué, et qui me fit d'autant plus d'impression, que M. Senebier avait, ou du moins me paraît avoir, car je ne l'ai vu que deux fois, beaucoup de douceur et d'aménité dans les manières.

Dans la position où se trouvait M. Senebier, par sa profession, c'est-à-dire comme ministre, il a peut-être tenu le langage dont les convenances lui faisaient un devoir. Peut-être, encore, y a-t-il eu, pendant les troubles de Genève, des circonstances qui eurent sur son esprit une influence occulte et sans cesse agissante. Je l'ignore; je le suppose, et je fais toutes les concessions que prescrivent ces considérations puissantes. J'accorde encore, et c'est beaucoup, que M. Senebier eut assez de force de tête et de capacité pour avoir le droit de dire que le *Contrat social était une absurdité de plus* (1). C'est une *injure de goût*, et les ouvrages de ce juge sévère expliquent suffisamment sa pensée, et motivent sa rigoureuse sentence. Mais je ne puis étendre mes concessions aux injures de fait, et M. Senebier en commet un grand nombre, et, tout en annonçant qu'il ne veut que le vrai, il offense souvent la vérité.

Il parle du libelle de Rousseau contre David Hume, et l'on a vu (p. 148 et suivantes de cette histoire) que Jean-Jacques ne publia pas un mot dans cette querelle. Ce

(1) Histoire littéraire de Genève, tome III, p. 166.

fut David qui fit imprimer la lettre que lui-même avait provoquée, et que M. Senebier traite de libelle.

2°. Il appelle l'insolente lettre de Walpole, sous le nom de Frédéric, une *lettre ingénieuse*, ce qui prouverait la tolérance de M. Senebier, si ce jugement singulier n'entraînait pas la condamnation de la partie plaignante.

3°. « Rousseau, dit-il, se brouilla avec M. Davenport » qui avait exercé à son égard l'hospitalité de la ma- » nière la plus délicate. » Il se brouilla si peu, que, revenu en France, il forma le dessein de retourner chez son ancien hôte qui l'y invitait, obtint un passeport pour exécuter ce projet, dont les événements empêchèrent l'exécution. Plusieurs lettres le prouvent, entr'autres celle qui est inscrite dans la deuxième partie de cet ouvrage, sous le n° 855.

M. Senebier, dans sa notice, fait aller Jean-Jacques en Auvergne, et dans d'autres lieux où il n'a jamais mis le pied : circonstances peu importantes, mais dont l'inexactitude doit être remarquée en passant.

Il termine cette notice par un jugement sur la personne et les ouvrages de Rousseau, qui *manifeste*, dit-il, *un amour propre excessif, et une sensibilité extrêmement exaltée. Voilà les deux ressorts*, ajoute-t-il, *qui l'ont toujours fait agir*. Quant aux productions du célèbre Genevois, son compatriote s'exprime ainsi : *Ses sentiments brûlants brûlent toujours dans ses écrits, et embrasent ceux qui les lisent*. Les lecteurs de M. Senebier sont, grâce à ses soins, à l'*abri de la brûlure*.

Saint-Germain (marquis de), 1735, fils de l'ambassadeur de France à Turin, [illegible] Jean-Jacques en passant par Chambéry; ils se retrouvèrent à Paris. C. L. V.

SERRE (mademoiselle), jeune personne de Lyon, dont Rousseau devient amoureux, et qui paraît sensible à ses soins; mais la raison les force à renoncer l'un à l'autre. C. l. IV et VI. (9.)

SERVAN (N.), avocat-général au parlement de Grenoble, connu par son talent, a rendu compte dans ses *Réflexions sur les Confessions* de ses rapports avec Jean-Jacques. Il eut d'abord un grand désir de le voir et fut refusé : c'est lui qui nous l'apprend. Rousseau étant venu chercher un asile dans le Dauphiné, il fit alors sa connaissance.

M. Servan fait le procès à ceux qui publient des confessions, des mémoires, des correspondances : il parle en avocat-général. Son opinion peut être soutenue : mais il ne s'agit plus de savoir si l'on aurait mieux fait de brûler les confessions, les rêveries, les lettres, que de les rendre publiques. Elles existent ; on ne peut plus les détruire. Contiennent-elles le mensonge ou la vérité ? telle est la question.

M. Servan paraît fort mal instruit, quoiqu'il cite toujours quelque personnage *fort estimable* qu'il ne nomme point. Son nom serait inutile : les faits parlent : prouvons.

1°. Il fait de Thévenin un homme simple et de bonne foi, qui jadis avait réellement prêté neuf francs à quelqu'un du nom Rousseau. Ce Thévenin était, suivant monsieur l'avocat-général, innocent et timide. Mais comment se faire que cet homme timide, innocent, simple et de bonne foi, eût été quelques années auparavant condamné au carcan, à la marque, aux galères comme imposteur et faussaire ? Voilà, il en faut convenir, une innocence terriblement compromise.

2°. Pour rendre l'indiscrétion de Jean-Jacques envers madame de Warens plus odieuse, M. Servan montre le front des parents de cette femme couvert d'opprobre. Or, il est bien prouvé que la famille de cette dame n'existait plus de son vivant, et l'on voit dans la correspondance une lettre (n° 34) écrite en 1745 constatant des démarches faites à l'appui d'un mémoire, pour obtenir par l'intermédiaire de M. de Castellane, ambassadeur à Constantinople, l'héritage d'un parent mort dans cette ville et le seul du nom de *La Tour de Pil*. Quant à M. Loys de Warens, on n'en a jamais entendu parler et il n'y eut jamais d'enfants de ce mariage. Du reste nous examinerons le délit à l'article *Warens*.

3°. Un anonyme, très-estimable, mais toujours *anonyme*, a dit à M. Servan que la lapidation de Motiers-Travers n'était qu'une mystification, et que les pierres trouvées dans la chambre étaient plus grosses que les carreaux par où l'on voulait faire croire qu'elles étaient passées. L'anonyme ne dit rien du tas de pierres qui étaient en dehors contre le mur. Le châtelain fut éveillé au milieu de la nuit, insulté, obligé de chercher un asile, on mit des gardes, on dressa des procès-verbaux (571), le tout par mystification.

4°. La querelle entre David et Jean-Jacques est tout-à-fait dénaturée par M. Servan. Répétons pour la vingtième fois que Rousseau ne publia pas une ligne, et renvoyons aux lettres de Hume et de madame de Boufflers rapportées dans le premier volume.

SEZEUR (*Charles*), notaire royal à Boiscommun, *admonété* en 1261 pour impostures et calomnies. (852.)

SILHOUETTE (*Étienne* [illegible]), né [illegible] Limoges en 1709, mort en 1767. Attaché d'abord au maréchal de Noailles,

il passa bientôt au duc d'Orléans en qualité de secrétaire des commandements, et parvint à être chancelier de ce prince. En 1759 il eut pendant huit mois le contrôle général des Finances. Dans sa correspondance Grimm (février 1767) le représente comme un fripon et un hypocrite, et finit par dire que, *s'il a été honnête homme, il était à plaindre, car il avait l'air faux et coupable.* A son renvoi du Ministère, Jean-Jacques eut le sort de lui écrire pour le complimenter. Il s'en accuse avec raison dans le Xe livre des Confessions.

Simon, 1730, juge-mage de la province du Génevois, dont Rousseau fait un portrait si plaisant dans ses Confessions. L'auteur du *Dictionnaire historique* de la Savoie, M. Grillet, en consacrant un article dans cet ouvrage à M. Simon, comme bienfaiteur de la bibliothèque d'Annecy, a copié ce portrait. C. I. IV.

Simon, imprimeur du Parlement, rue de La Harpe, à l'*Hercule*, en 1761; mentionné dans l'arrêt qui condamne Thévenin. (852.) Il est encore question d'un imprimeur de ce nom dans une autre lettre : c'est peut-être le même. (942.)

Souberan (*Pierre*), né à Genève en 1708, mort en 1775; nommé dans une lettre à M. Vernet. (174.)

Souhaitty (le père), religieux de l'observance, publia en 1673 un essai intitulé *Nouveaux éléments du plain-chant.* Il y propose une nouvelle manière d'écrire le plain-chant, en se servant de chiffres au lieu de notes. Ainsi le chiffre 1 appelle *ut*, 2, *ré*, 3, *mi*, etc. Il exprime les octaves inférieures par les mêmes chiffres avec une virgule, et les supérieures par les mêmes chiffres avec un point. Il n'y a de rapport entre le système du père Souhaitty

et celui de Rousseau que l'adoption des chiffres, et ce rapport disparaît par la manière de les employer. L'académie des sciences, dans sa délibération du 5 septembre 1742, s'exprime ainsi : « Quoiqu'en général la manière » d'écrire la musique en une seule ligne horizontale et » *avec des chiffres* ne soit pas nouvelle, puisque les » anciens l'écrivaient ainsi, et qu'il y a plus de 65 ans » qu'on a voulu la renouveler (le père Souhaitty), il » faut avouer que le sieur Rousseau a donné à cette mé- » thode une toute autre étendue, et que ce qu'il y ajoute » peut en quelque manière la lui rendre propre.

Nous mettons, à cause de ces circonstances, le père Souhaitty parmi les contemporains de Rou[illegible], ne pouvant le placer ailleurs.

Sourgel (madame de), 1742. Madame de Warens avait emprunté à de gros intérêts une somme d'argent pour madame de Sourgel. Cette dame Sourgel et son mari portaient d'abord le nom de *Thibal*, qu'ils changèrent en celui de Sourgel. Madame de Warens, qui accueillait avec facilité tous les aventuriers, fut leur dupe. Lorsqu'elle réclama sa créance, elle reçut une lettre injurieuse, à laquelle Jean-Jacques répond par celle qui est inscrite sous le n° 22.

Stanhope (1762), seigneur anglais nommé dans une lettre, comme ami de milord Maréchal (364).

Stanislas (*Leczinski*), né en 1677, mort en 1766. Roi célèbre par ses infortunes et sa bienfaisance. Il a prouvé à la Lorraine qu'un prince pouvait faire de grandes choses avec de petits moyens. Il eut et perdit deux fois la couronne sans qu'il y eût de sa faute, ce qui est rare. Jean-Jacques a la gloire de voir son premier discours critiqué par ce prince. C. l. VIII.

STANLAY (1762), nommé dans une lettre, comme offrant ses services d'une manière équivoque (348).

STEINER DE COUVET, capitaine nommé dans une lettre à du Peyrou. (716.)

STORCK (M.), 1769, accompagne Jean-Jacques dans une herborisation au mont-Pilat. (887.)

STRAFFORD, 1766, seigneur anglais, que Rousseau connut pendant son séjour en Angleterre. (668.)

STURLER, 1765, voisin de milord Maréchal qui s'en sert pour Jean-Jacques, auprès de la république de Berne. (L. XII.

SUARD (*Jean-Baptiste-Antoine*), né à Besançon, le 15 janvier 1734, mort le 20 juillet 1817.

« Il remportait toujours le prix des armes par sa » *souplesse et la flexibilité* de ses mouvements ».

« Il faisait ses bons déjeûners lui-même; il était ré- » servé, prudent, impatient dans les petites contrariétés. » Il avait une adresse remarquable pour faire envisager » une question sous toutes ses faces. Quelque caractère » que prit la discussion, jamais il n'élevait la voix au- » dessus du diapason. »

« Le baron d'Holbach le chérissait comme un frère. » Il accompagna trois fois en Angleterre M. Necker, qui » lui fit une pension de 800 f.

» Il en eut sur le journal étranger, sur la gazette de » France, sur le journal de Paris.

» Il eut la censure des théâtres, ce qui lui valait » 2400 f.

» Il fut censeur royal avec traitement.

» Il eut 3700 f. de pension sur les affaires étrangères.

» Il obtint du même ministère une pension de 1200 f.

» pour sa femme à qui l'on apportait les quittances à » signer chez elle.

» Il fut chargé du dictionnaire de l'académie par Bo- » naparte, qui le fit secrétaire perpétuel portant le traite- » ment à douze mille francs. M. Suard ne se souciait » pas de se mêler de politique avec un homme gouverné » par son machiavélisme et son ambition démesurée.

» Il alla au-devant des alliés, du comte d'Artois et du » Roi, et fut fait cordon de Saint-Michel. »

Ces détails sont donnés par madame Suard, dans ses *Essais de mémoires sur M. Suard.* Paris, 1820, chez Didot.

« Il aurait fendu un cheveu en quatre qu'il n'aurait » pas été content. » C'est M. Garat, son intime ami, qui nous fait connaître cette intéressante particularité dans son ouvrage sur M. Suard, et le dix-huitième siècle (1).

---

(1) *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le 18e siècle.* « Ce titre va *crescendo.* M. Suard, » ses écrits et le 18e siècle! Les écrits de M. Suard vivront-ils » quatre-vingts ans, comme M. Suard? C'est une question. Ne » dirait-on pas que M. Suard est inséparable du 18e siècle? que, » sans ce M. Suard, ce 18e siècle serait dans la nuit du tombeau? » En vérité, M. Garat, vous êtes un imprudent ami! huit cents » pages pour ou sur M. Suard! Bon Dieu, mais c'est plus qu'il n'en » écrivit pendant les seize lustres qu'il a connaître parmi eux, dans » la joie, l'aisance, la société des grands, le cumul des pensions ». Telles sont les réflexions que fit naître l'ouvrage de M. Garat et qu'on trouve dans les journaux. On ne saurait nier leur justesse, et l'on s'étonne qu'un ancien homme d'état n'ait pas senti combien le titre de son livre était [illegible]. Dans une seconde édition il a mis le siècle avant le héros : il [illegible] fait d'abréger encore le titre de moitié.

Ces détails sont donc de toute certitude ; et je m'en rapporte aux deux biographes.

En voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer la conduite de M. Suard envers Rousseau : conduite dont nous avons rendu compte, t. I, page 152 de cet ouvrage.

Surbeck (M. de), 1732, officier suisse retiré du service et vivant philosophiquement à Bagneux, près Paris, où Jean-Jacques alla le voir à son premier voyage dans la capitale. C. l. IV.

Talmont (la princesse de), 1761. Elle était polonaise, et veuve d'un prince de la maison de Bouillon. Rousseau croit [illegible] la Nouvelle Héloïse elle avait oublié le bal de l'Opéra. S'il l'avait connue comme Walpole, il n'aurait pas été dans cette erreur. Voici ce que raconte Horace Walpole : « Pour plaire à Marie Leczinska, la » princesse de Talmont joua la dévote. Son dernier » amant avait été le jeune prétendant dont elle portait » le portrait dans un bracelet, tandis que celui de Jésus-» Christ était dans l'autre. Quelqu'un lui ayant de-» mandé quel rapport il y avait entre ces deux por-» traits, la comtesse de Rochefort (depuis duchesse de » Nivernois) répondit : celui qui résulte de ce pas-» sage de l'Évangile : *mon royaume n'est pas de ce* » *monde.* Lorsque j'étais à Paris, en 1765, elle désira » me voir, à cause de ma lettre à Rousseau sous le nom » de Frédéric. Je n'aimais pas à me laisser promener » comme une pièce curieuse. Mais je me laissai conduire » par madame d'Aiguillon de qui j'étais fort connu. Nous » trouvâmes la princesse de Talmont dans une vaste » salle éclairée seulement par deux bougies. L'obscu-» rité était si grande, [illegible] lorsque je m'avançai vers la » princesse qui était assise sur une petite banquette en-

» tourée de saints polonais, j'allai broncher contre le » chien, le chat, un tabouret, un crachoir; et lorsqu'enfin je fus parvenu près d'elle, elle ne trouva pas » un mot à me dire. Enfin elle me pria de lui procurer » une levrette blanche et une autre noire, pareilles à » celles qu'elle avait perdues et que je n'avais jamais » vues. Je promis tout, et pris congé, sans songer à ses » levrettes ni à ma promesse. Trois mois après on m'apporte une mauvaise peinture d'un chien et d'un chat, » avec un billet de la princesse de Talmont. Elle me » rappelait ma promesse, et pour ne pas me tromper » sur sa *pauvre défunte Diane*, elle m'envoyait son portrait, me priant de le lui renvoyer, parce qu'elle ne » voulait pas s'en défaire pour tout au monde. » C. liv. XI.

Tavel (M. de), le premier amant de madame de Warens; celui qui la perdit par sa morale. C. liv. V.

Teissier, 1757, maître d'hôtel de madame d'Épinay, révéla le secret de la grossesse de sa maîtresse, secret ignoré du mari. C. l. IX.

Tencin (le président de), 1757, du parlement de Grenoble et de la connaissance de madame de Warens, qui lui adresse Rousseau (12).

Theil (*M. du*), chargé par intérim des affaires étrangères, après la mort de M. Amelot. Quelque Rousseauiste désigne pour être celui auquel il adresse ses lettres de Venise, comme il n'écrivit cette partie des Confessions qu'en 1769, c'est-à-dire vingt-cinq ans après l'événement, il a probablement confondu, parce que M. du Theil remplaça M. Amelot, peu de temps après son arrivée de Venise.

Nous fondons notre opinion sur le témoignage de M. du

Theil fils. Voltaire envoya des extraits de ces lettres à David Hume. Elles coururent et furent imprimées avec le nom de M. du Theil. Son fils écrivit à J.-J. Rousseau le 26 décembre 1766 : « Si le libelle de M. Hume vous » tombe dans les mains, vous y verrez des lettres écrites » par vous, et conservées, suivant l'auteur, chez les hé- » ritiers de M. du Theil. Je suis son fils ; si jamais le ha- » sard vous eût fait connaître mon existence, vous auriez » pu me croire complice de ces vils écrivains. Je ne puis » supporter cette idée. Je n'avais jamais su que vous eus- » siez écrit à mon père. Si vos lettres ont existé, je ne » puis concevoir comment elles sont devenues publiques. » Si elles eussent été conservées chez moi, jamais elles » n'auraient vu le jour sans votre ordre. »

Ainsi, l'héritier chez lequel on prétendait qu'étaient ces lettres, le nie et n'en a aucune connaissance. Nous les trouvons adressées à M. Amelot dans l'édition in-4°.

Du reste, il est assez indifférent qu'elles aient été adressées à M. Amelot ou à M. du Theil. Seulement leur authenticité est difficile à prouver, à cause des falsifications faites pour faire croire que Jean-Jacques était *domestique*, et non secrétaire de M. de Montaigu. La lettre inédite que nous rapportons, et qui est adressée à madame de Montaigu, en date du 23 novembre 1743, prouve qu'il était à la tête de la maison de l'ambassadeur; et celle-là est authentique (n° 27). Rousseau dit, dans le XIe livre des *Confessions*, que M. de Choiseul fit chercher sa correspondance aux affaires étrangères. On ne trouva rien : *je m'en serais bien douté*, dit-il à cette occasion.

TAVONNI (mademoiselle), 1767, de l'Académie royale de musique. Rousseau fit pour elle des vers qu'on trouve dans le recueil de ses poésies (744).

Trévenin, 1761, chamoiseur, qui causa beaucoup d'inquiétudes à Rousseau, par une réclamation que ce dernier aurait dû mépriser. Le récit de cette intrigue se trouve dans le 1er vol., pag. 166, et les détails dans les lettres inscrites sous les nos 828, 29, 31, 33, 35, 36, 37 et 850.

Trévenin de Tanlay, conseiller honoraire au parlement de Paris, fit condamner aux galères le précédent, pour fabrication de faux actes (837).

Thierry, 1752, habile médecin consulté par Rousseau, qui le cite comme une autorité à l'abbé Raynal. C. l. VIII (65).

Thiriot, mort en 1773. « Il avait été, dit madame » du Deffand, ami, confident, colporteur de Voltaire. » Il était devenu le correspondant du roi de Prusse, qui » lui donnait une médiocre pension pour cet emploi. » On fit cette épigramme contre Voltaire :

> Malgré les gens qui me détestent,
> Je suis satisfait de mon lot :
> Deux illustres amis me restent,
> Le roi de Prusse et Thiriot. »

Il me semble qu'elle est encore plus contre Frédéric que contre Voltaire. On trouve, dans la correspondance de ce dernier, des détails curieux sur Thiriot, qui auraient de l'intérêt s'il en méritait. Il en résulterait qu'il servait deux partis ; c'est lui qui ramena Rousseau chez madame Dupin. C. l. VII.

Thun (baron de), 1749, gouverneur du jeune prince héréditaire de *Saxe-Gotha*. C. l. VIII.

Tingri (le P. de), 1760. Il visitait Jean-Jacques qui

le connut chez madame la maréchale de Luxembourg. C. l. X.

Tissot (S. A. D.), médecin suisse, né en 1727, mort en 1797. Il est auteur de plusieurs ouvrages utiles. Jean-Jacques en parle avec éloge, dans une lettre au prince de Wirtemberg (441).

Tonnère (le comte de), lieutenant-général des armées du Roi, commandant pour sa majesté en Dauphiné, a des rapports avec Rousseau, relativement à l'affaire Thévenin (826, 27, 28, 29, 31, 33, 35, 36, 37, 50 et 52).

Torignan (marquis de), 1737, personnage qui contrarie beaucoup Jean-Jacques et madame de Larnage. C. l. VI.

Townsend, 1766, anglais qui, quoique riche, vivait à seize milles de Londres dans la solitude. Enthousiaste de Jean-Jacques, il eut le projet de vivre avec lui. Mais celui-ci ayant exigé que Thérèse Le Vasseur mangeât à table, l'anglais ne poussa pas à ce point l'amour de l'égalité, et le projet n'eut pas lieu.

Tressan (*Louis-Élisabeth* de la Vergne, comte de), né au Mans, en 1705, mort en 1782.

On peut lire à la fin du VIIIe l. des Confessions, les rapports qu'il eut avec Jean-Jacques, à l'occasion de la comédie de Palissot. Mais il est curieux ensuite de le voir lié avec ce dernier, qui rapporte que le comte lui fit des excuses sur ce qui s'était passé. Il cite des lettres qui le prouvent. Le comte de Tressan, dans deux lettres imprimées pareillement et adressées à d'Alembert, lui dit tout le contraire. D'un côté il témoigne un repentir de ce qu'il a fait, et de l'autre, il s'applaudit de l'avoir fait, le tout

à la même époque. M. de Tressan jouait un fort triste rôle, et si cette double correspondance eût été publiée de son vivant, elle l'aurait rendu un objet de ridicule. Conf. liv. VIII. (88, 90, 92.)

Treytorens (M. de), 1731, professeur en droit, à Lausanne, chez lequel Rousseau donne à vingt ans ce concert où l'on aurait voulu se boucher les oreilles. En 1786, il y avait encore, à Lausanne, des personnes de ce nom dont parle Gibbon dans ses mémoires. Conf. l. IV.

Trianon (M. de), nommé dans une lettre écrite de Montpellier. (15.)

Tribu (la), 1727, loueuse de livres à Genève, dont Jean-Jacques, dans sa fureur de lecture, épuise le magasin. Conf. l. I.

Tronchin (*Théodore*), né à Genève en 1709, d'une ancienne famille originaire d'Avignon. Elève distingué de Boerhaave, il se fit bientôt une grande réputation. L'énumération de ses titres nous prendrait trop d'espace. Il n'évita pas l'accusation de charlatanisme, malgré son habileté. Voici une anecdote qui le prouve :

« Ses ordonnances étaient toutes *savonnées*. Comme » il les prodiguait pour toutes sortes d'infirmités, il » passait pour un charlatan. Le comte de Chat... s'étant » rendu à Genève, exprès pour y consulter ce médecin » renommé, communique l'ordonnance qu'il venait de » recevoir à plusieurs malades, qui l'ayant confrontée » avec la leur, y trouvèrent toutes du savon, ce qui » fit dire que, si sa blanchisseuse le savait, elle inten- » terait un procès au docteur. »

Ce qui peut excuser Tronchin, c'est son expérience. Il avait remarqué que beaucoup de malades ne croient

au savoir du médecin qu'en raison des remèdes : s'il n'ordonne rien, c'est un ignare à leurs yeux. C'est encore aujourd'hui comme de son temps, et nos plus célèbres médecins sont obligés de prescrire des tisanes. Tronchin disait à ses amis qu'il fallait *oser ne rien faire*. Voyez l'article Mussard.

Rousseau se plaint souvent de lui, et en général de la famille, qu'il accuse d'avoir voulu asservir leur patrie. Il adressa au docteur sa lettre sur la Providence, en date du 18 août 1756, pour la remettre à Voltaire : lettre qui réunit l'expression du sentiment à la logique la plus pressante. Tronchin fit, le 1er septembre 1756, une réponse que du Peyrou rapporte, et qui mérite d'être connue, pour juger Tronchin, Voltaire et Rousseau (1).

« J'ai reçu, mon respectable ami, vos lettres avec » l'empressement qui précède et qui suit tout ce qui » vient de vous, et avec le plaisir qui accompagne ce » qui est bien. Je voudrais pouvoir vous répondre du » même effet sur notre ami ; mais que peut-on attendre » d'un homme qui est presque toujours en contradiction » avec lui-même, et dont le cœur a toujours été la dupe » de l'esprit ? Son état moral a été, dès sa plus tendre » enfance, si peu naturel et si altéré, que son être » actuel fait un tout artificiel qui ne ressemble à rien. » De tous les hommes qui co-existent avec lui, celui » qu'il connaît le moins, c'est lui-même. L'excès de ses » prétentions l'a conduit insensiblement à cet excès » d'injustice que les lois ne condamnent pas, mais que » la raison désapprouve. Il n'a pas enlevé le blé de son » voisin, mais il a fait d'autres rapines (2), pour se

(1) Insérée dans le XXXe volume de l'édition de Poinçot.

(2) Tronchin veut probablement parler du tort fait par Voltaire

» donner une réputation que l'homme sage méprise.
» Peut-être n'a-t-il pas été assez délicat sur les moyens...
» Que résulte-t-il de tout cela ? la crainte de la mort ;
» car on tremble, et cela n'empêche pas qu'on ne se plaigne
» de la vie, et, ne sachant à qui s'en prendre, on se
» plaint de la Providence, quand on ne devrait être
» mécontent que de soi-même. J'espère qu'il lira votre
» belle lettre avec attention. Si elle ne produit aucun
» effet, c'est qu'à soixante ans, on ne guérit guères des
» maux commencés à dix-huit. On l'a gâté : on en gâtera
» bien d'autres. »

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, et pendant long-temps encore après, Tronchin était très-lié avec Voltaire.

Son cousin, procureur-général à Genève, est auteur de *Lettres de la Campagne*, dont Rousseau fait le plus grand éloge. Conf. l. IX, X. (175.)

Trublet (*Nicolas-Charles-Joseph*), né à Saint-Malo en 1697, mort en 1770, eut des relations avec Rousseau qui lui trouva l'esprit *finet et jésuitique*. C. l. VII, X.

Turpin (comte de), 1754, envoie un de ses ouvrages à Rousseau qui ne le gâte point par des éloges. (67.)

Turrietta (le marquis de), 1747, Espagnol de la connaissance de Rousseau qui se propose de l'employer pour les intérêts de madame de Warens. (35.)

Usteri, professeur à Zurich, 1763. Rousseau lui explique le 8e chapitre du dernier livre du Contrat social, sur lequel ce professeur lui avait demandé des éclaircissements. (278, 411.)

à la réputation d'autrui. Du reste, nous ne rapportons cette lettre que pour faire apprécier la franchise de Tronchin.

VAILLANT, 1768, nommé dans une lettre à M. Granville, comme un commissionnaire très-inexact. (799.)

VALDAHON (LE BEUF DE). Quoique nous ayons parlé de M. de Valdahon (art. *Le Beuf* et *Loiseau de Mauléon*), nous n'avons fait qu'indiquer la cause qui mérite un court exposé. Fils d'un mousquetaire, il s'enflamma pour mademoiselle de Monnier, qui répondit à son ardeur; il fut surpris par le père (qui était président de la chambre des comptes de Dôle), et surpris pendant la nuit. Il se sauve : procès criminel. On met la fille au couvent. M. de Monnier perd successivement à Dôle, à Besançon, au conseil du Roi. M. de Valdahon offrait toujours sa main; le père refusait toujours, voulant le conduire sur l'échafaud. Après sept ans de persécution, la fille, devenue majeure, fait ses soumissions. Refus de les recevoir; opposition au mariage; publications nouvelles de factums et de mémoires, telles sont les réponses d'un père qui ne respirait que la vengeance. Le public fut indigné de cette espèce de rage, et les tribunaux partagèrent les sentiments du public.

VALENTINOIS (la comtesse de), 1760, de la société du maréchal de Luxembourg, chez qui Rousseau la voyait. Conf. l. X.

VALMALLÈTE (M. de), maître d'hôtel du Roi, et gendre de M. Mussard, 1745. Conf. l. VII.

VALORI (le chevalier de), 1747, ami de madame d'Epinay, dont il contribua à changer le caractère. Il en est beaucoup question dans les Mémoires de cette dame. Conf. l. VII.

VANLOO (madame), 1752, de la société de M. Mussard. *Elle chantait comme un ange.* Conf. l. VII.

VAUTRAVERS (N. DE), 1765, mène à Rousseau, dans

le temps qu'il était à l'île Saint-Pierre, des importuns. (615.)

VENEL (M.), nommé dans deux lettres à M. Moultou, comme quelqu'un que Jean-Jacques estime et dont il voudrait être voisin. Il paraît que ce M. Venel demeurait près de Pezenas et du château de Lavagnac offert à Rousseau. (843, 853.)

VENTURE-DE-VILLENEUVE, 1730, musicien. Espèce d'aventurier qui arrive à Annecy, où Rousseau s'engoue de lui, et qu'il revoit ensuite à Paris. Confessions, livre III, VIII.

VÉPRES (*M.*), 1737, correspondant int[illegible] de madame de Warens et de Rousseau. (14.)

VERCELLIS (*la comtesse de*), 1728, piémontaise chez qui Jean-Jacques est resté trois mois. Elle mourut d'un cancer. Il la compare à madame de Sévigné, mais il avait seize ans quand il la connut, et près de soixante lorsqu'il s'en souvint. Conf. liv. II.

VERDELIN (*la marquise de*), fille du comte d'Ars, et mariée aux quinze mille livres de rentes de M. le marquis de *Verdelin, vieux, laid, sourd, dur, borgne* et *brutal.* Elle demeurait à Margency chez M. Quiret de Margency, qui lui avait loué son château, et qui, probablement, fut son amant ensuite : car il est question d'un amant après la mort du marquis de Verdelin, que la veuve refusa cependant d'épouser, comme on peut le voir par la correspondance de Rousseau. Elle n'eut que des filles de son mariage. Elle alla demeurer à Soisy, d'où elle rechercha Jean-Jacques. Il paraît qu'elle lui resta constamment attachée.

Rousseau prétend que les traits malins et les épigrammes *partaient chez elle avec simplicité.*

On croirait, au contraire, d'après une lettre de madame du Deffand, que madame de Verdelin ne s'exprimait que par sentence. En parlant d'un comte de Paar, qui demandait ce que c'était que ce Socrif (Socrate) qui s'empoisonna en mangeant ou buvant des cigales (de la ciguë), la vieille marquise ajoute : Eh bien ! j'aime mieux entendre ces choses-là que les excellentes maximes de madame de Verdelin, les savantes dissertations de madame d'Houdetot, et les remarques fines de madame de Montigny (belle-fille de M. de Trudaine).

Mais madame du Deffand ne doit jamais être crue que *sauf* [illegible] *men*[illegible] surtout quand elle parle des femmes. Cependant, comme elle inspirait un mélange de crainte et de pitié parce qu'elle était aveugle, spirituelle et méchante, et qu'on la savait instruite, il est possible que la contrainte ou la gêne que quelques personnes devaient nécessairement éprouver devant elle, influât sur leur manière d'être. Il y avait certainement des femmes qu'on ne pouvait juger ni d'après ce qu'en disait madame du Deffand, ni d'après ce qu'elles disaient en sa présence.

Le trait que cite Rousseau de Madame de Verdelin (1), et qu'il paraît prendre pour une mystification, pouvait n'être qu'une plaisanterie.

Conf. liv. X, XII. (442, 463, 545, 704.)

VERNA (*madame la présidente de*), 1768, de Grenoble. Sachant que Jean-Jacques était venu herboriser en Dauphiné, elle lui écrivit pour lui offrir un logement dans son château. Rousseau lui répondit. Sa lettre

(1) Rousseau parlait de la manière d'armer une frégate sans nuire à sa légèreté. « Oui, dit cette dame, on ne prend de canons que ce qu'il en faut pour se battre. »

a été communiquée par madame la marquise de Ruffieux, fille de madame de Verna. (866.)

VERNES (*Jacob*), né à Genève en 1728, ministre et pasteur en 1761, a publié des lettres et des dialogues sur le Christianisme de Rousseau et les réponses aux lettres de ce dernier avec lequel il avait été lié. C. l. VII et XII. Jean-Jacques l'accusa d'être l'auteur du libelle intitulé : *Sentiments des citoyens.* (71, 76, 416.) Voyez, au sujet de l'injuste accusation de Rousseau, le n° 529.

VERNET (*Jacob*), 1754, né en 1699 à Genève, où il fut nommé pasteur de la ville, en 1730; professeur de belles-lettres en 1739, et de théologie en [illegible] ayant exigé de Rousseau une rétractation authentique et publique de la *Profession de foi du Vicaire savoyard* (345), ils se brouillèrent. C. l. VIII. (170, 222.)

VERONÈSE, 1743, artiste vénitien engagé pour la France, ne voulait pas tenir son engagement, mais Rousseau l'y força. C. l. VII.

VERRAT, graveur. Il faisait voler des asperges à sa mère par Rousseau. C. l. I.

VERTIER. Nom d'une femme qui prétendait que Rousseau l'avait violée. Peut-être le nom et la femme sont-ils imaginaires, et l'accusation a-t-elle été faite par une tierce personne. Jean-Jacques n'en parle qu'en passant dans sa lettre à M. de Saint-Germain; et nous n'avons trouvé ni dans sa correspondance ni dans les écrits publiés contre lui, rien qui eût rapport à ce fait. Seulement dans une lettre de Jean-Jacques à M. de Césarges, il est question en passant d'un *capitaine* Vertier; mais c'était dérisoirement qu'il appelait ainsi la femme de ce nom. (903 et 913.)

VIDONNE (l'abbé de), 1730, chantre du chapitre d'Annecy, est cause par sa hauteur de la désertion de M. Le Maître. C. l. III.

VIESSIEUX, 1765, nommé dans une lettre à M. d'Ivernois. (589.)

VILLEROI (duc de), frère de madame la maréchale de Luxembourg, avait de l'amitié pour Rousseau, mais il n'en était pas de même de son neveu, le marquis de Villeroi, qui était son héritier. C. l. XI.

VINCENT (N.), chargé des affaires de France à Vienne, 1743, donne un avis intéressant qui, sans la vigilance de Jean-Jacques, eût été inutile. C. l. VII.

VINTIMILLE (le comte de), nommé à l'occasion de M. Maltor qu'il fit placer curé de Groslay. C. l. X.

VINTZENRIED, qui prit ensuite le nom de Courtille. Il était perruquier et fils du concierge du château de Chillon. Il arriva chez madame de Warens pendant le voyage que fit Jean-Jacques à Montpellier en 1738, et le supplanta. C. l. VI.

VITALI (*Dominique*), deuxième gentilhomme d'ambassade, ennemi de Jean-Jacques, qu'il brouille avec M. de Montaigu. C. l. VII.

VOLTAIRE (*Marie-François* AROUET DE), né en 1694, mort en 1778.

Il me semble être devant la statue pour laquelle souscrivit Rousseau; devant la statue de *celui qui devait apprendre, à tout ce qui l'approchait, le chemin de la gloire* (1); *de cet homme illustre, qui pouvait être, s'il l'avait voulu, l'admiration de l'univers* (2); *et terminer,*

(1) Lettre de Jean-Jacques du 10 septembre 1755.

(2) Lettre à M. d'Ivernois, du 30 décembre 1765.

par un bienfait au genre humain, la plus brillante carrière que jamais homme de lettres ait parcourue (1); de cet homme que Jean-Jacques *honorait comme son maître* (2); à qui même il croyait devoir son propre talent. Je voudrais passer rapidement..... mais la vérité m'arrête, et ce n'est pas au moment où la tâche est plus difficile qu'il y faut renoncer.

Quoique Voltaire ait, dans ses écrits, beaucoup plus maltraité Rousseau que ne l'ont fait, dans les leurs, les d'Alembert, les Diderot, les Grimm, les Marmontel; quoiqu'il y revienne souvent, c'est toujours et partout l'effet de cette irritabilité nerveuse dont il subissait le joug; c'est tantôt le dépit, tantôt la colère, quelquefois une fureur que son excès et sa cause rendent puérile. Mais jamais on ne remarque de combinaisons lentement méditées et suivies avec soin; jamais de trame ourdie dans les ténèbres, froidement calculée et conduite avec art. Voltaire ne fut point lié avec Rousseau; il ne le connut point (3), et, dans les torts qu'il eut, l'amitié n'eut point à se plaindre, et la confiance ne fut point trahie. Les impressions qu'il reçut, elles lui furent données par des intermédiaires (4).

---

(1) Lettre du 18 août 1756. Et lorsqu'il lui déclare qu'il ne l'aime point, il lui dit : « De tous les sentiments dont mon cœur était pé-» nétré pour vous, il n'y reste que l'admiration qu'on ne peut » refuser à votre beau génie, et l'amour de vos écrits. » Ce bienfait était le Catéchisme du Citoyen.

(2) Même Lettre et Confessions, liv. V.

(3) Il n'est pas certain qu'ils se soient jamais vus. Rousseau nomme (Conf. l. VII) Voltaire au nombre des personnes que recevait madame Dupin : mais c'est lorsque lui-même était encore entièrement inconnu, en 1742.

(4) Particulièrement par d'Alembert, et sa correspondance avec Voltaire (tome LXVIII et LXIX) en offre mille preuves. Indi-

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de faire remarquer que, dans les accusations contre Rousseau, jamais aucune ne fut appuyée sur un *fait bien prouvé*. Les *preuves sans nombre* d'ingratitude dont parle l'auteur que je cite (t. Ier, 153), et qui n'en peut citer aucune (se rejetant sur leur excessive multitude), ont toujours, jusqu'à présent, étant réduites à leur plus simple expression, consisté dans de vagues déclamations, quoiqu'on prétendît tenir cette masse de preuves des amis et des intimes de Rousseau. Voltaire, qui n'en avait point été, qui ne le connut point, se servit des armes qu'il savait manier avec tant d'adresse et de succès : le ridicule et la plaisanterie. Il écrivait à d'Alembert, le 29 août 1757, et lui disait : « Si vous avez un moment de loisir, » mandez-moi comment vont les organes penseurs de » Rousseau, et s'il a toujours mal à la glande pinéale. » S'il y a une preuve contre l'immatérialité de l'âme, » c'est cette maladie du cerveau. On a une fluxion sur » l'âme, comme sur les dents. » Malgré cette fluxion, Jean-Jacques achevait alors la Nouvelle Héloïse, préparait Emile et terminait le Contrat Social (1). Le ridicule et la plaisanterie s'épuisent bientôt quand ils ne portent que sur une singularité; or, la *sauvagerie* de l'auteur d'Emile et la supposition très-gratuite du système qu'on lui prêtait, et d'après lequel on préten-

---

quons seulement la lettre du 29 août 1766, dans laquelle il dit au patriarche, au moment où il traduisait l'Exposé de Hume, *qu'il n'a d'autre reproche à se faire vis-à-vis de Rousseau, que d'avoir trop bien pensé et trop bien parlé de lui.*

(1) Il fit presque marcher de front ces divers ouvrages : *l'un le délassait de l'autre*, comme il le dit lui-même. Le *Contrat social* faisait partie des *institutions politiques* qu'il fit à l'Hermitage en 1756 et 1757, avec *la Julie*.

dait qu'il voulait nous renvoyer dans les forêts, nous y faire vivre de glands et marcher à quatre pattes, ne pouvaient être une matière inépuisable. Les *amis* du sauvage appelèrent à leur secours la calomnie, qui d'un mot se fait croire, et d'un geste, obéir. Voltaire n'en fut que l'écho : il n'inventa point, mais, faisant usage de ce qu'on inventait, il le reproduisit à sa manière. Il dit des injures sans pouvoir, cette fois, leur donner le seul mérite qu'elles fussent susceptibles de recevoir sous la plume de Voltaire, et que lui seul pouvait leur donner. Jetons un voile sur cette *guerre de Genève*, sur ce *libelle* odieux des *sentimens des citoyens*, dont il laissa peser le poids sur M. Vernes, qui n'avait pas, comme nous l'avons dit, pour excuse ou pour défense, des monuments indestructibles, de la gloire, tout ce qui peut enfin faire oublier les écarts du génie.

L'ironie, les sarcasmes, les injures peuvent être et sont l'effet de la colère, du dépit ou de l'envie, suivant le caractère de l'écrivain qui ne sait point se garantir du premier mouvement des passions. Ce sont sans doute de mauvaises excuses, mais on est porté à les admettre, parce qu'on peut supposer que la réflexion n'y a point de part, tandis que, dans un ouvrage historique, qui doit être médité, ces passions haineuses doivent être muettes. Voltaire a fait entendre quelquefois leur langage, et, sous ce rapport, il mérita des reproches. Voici ce que je lis dans le chapitre 43 de son *Précis du siècle de Louis XV* :

« On a été assez fou pour soutenir qu'on ne doit point » jouir de son travail ; que non-seulement tous les » hommes sont égaux, mais qu'ils ont perverti l'ordre » de la nature en se rassemblant ; que l'homme est né » pour être isolé comme une bête farouche ; que les

» castors, les abeilles et les fourmis dérangent les lois » éternelles, en vivant en république. Ces impertinences, dignes de l'hôpital des fous, ont été quelque » temps à la mode, comme des singes qu'on fait danser » dans des foires. Elles ont été poussées jusqu'à ce point » incroyable de démence qu'un je ne sais quel charlatan sauvage a osé, dans un projet d'éducation, etc. » Qui croirait, à ce langage, qu'il est question de l'auteur d'Emile ! Voltaire ne *savait que trop* quel était ce *prétendu charlatan* sauvage.

Ces attaques se détruisent d'elles-mêmes : elles tiennent du caractère fougueux de celui qui les fait, et, quoique très-déplacées dans un ouvrage historique, elles paraissent moins coupables que les accusations mystérieuses et les réticences des Grimm, des d'Alembert et des Marmontel.

Grimm a dit, et d'autres ont répété qu'on lirait toujours Voltaire, tandis que Rousseau passerait. Cette assertion mérite un court examen. D'abord, je crois qu'aucun des deux ne passera, et je m'en réjouis; ensuite, je suis persuadé qu'on élaguera plus, proportion gardée, des ouvrages de Voltaire que de ceux de Rousseau. Tout ce qui tient au ridicule, quand ce ridicule tient lui-même à des circonstances qui n'existent plus, perd nécessairement de son prix. Or, beaucoup d'écrits du patriarche paraissent menacés de cette destinée. Plus un trait piquant est lié à l'instant du moment, plus il produit d'effet. Mais la durée de cet effet est en raison de son intensité. L'impression produite par Voltaire, dans ses pamphlets, dut être et fut réellement prodigieuse : comme les *Lettres Provinciales*, qui (quoique chef-d'œuvre) ont beaucoup perdu depuis qu'il n'y a plus de jésuites, et surtout depuis les progrès de l'in-

différence en matière de religion. Molière a travaillé sur un sujet qui survivra à toutes les institutions, à tous les cultes; il en est de même de Rousseau, quoique dans un sens différent; et celui qu'on accuse de vouloir faire rentrer l'homme dans une caverne, ne s'est occupé, dans ses grands ouvrages, que des hommes réunis en masse, et des moyens de les rendre heureux.

Malgré ses détracteurs, Rousseau sera toujours placé près de Voltaire. Le buste de l'un correspond à celui de l'autre, et leurs œuvres, toujours réunies, accusent ceux qui voudraient l'exclusion de l'un des deux.

Bernardin de Saint-Pierre a fait, entre ces deux grands écrivains, un parallèle plein d'intérêt par les rapprochements et les contrastes. Nous croyons devoir le mettre sous les yeux du lecteur.

« Le public a toujours pris plaisir à faire aller de pair ces deux hommes contemporains et à jamais célèbres. Quoiqu'ils aient eu plusieurs choses de commun, je trouve qu'ils en ont eu un plus grand nombre où ils ont contrasté d'une manière étonnante. Jamais, dans aucune langue, personne n'a écrit sur autant de sujets que Voltaire, et personne n'a traité les siens avec plus de profondeur que Rousseau. Le premier, toujours léger et facile dans son style, répand les grâces sur les matières les plus abstraites : mais le second fait sortir de grandes pensées des sujets les plus simples. Tous les deux, avec de si grands moyens, se sont proposé le même but, le bonheur du genre humain. Voltaire, tout occupé de ce qui peut nuire aux hommes, attaque sans cesse le despotisme, le fanatisme, la superstition, l'amour des conquêtes; mais il ne s'occupe qu'à détruire. Rousseau recherche tout ce qui peut nous être utile, et s'efforce de bâtir. Après avoir nettoyé, dans deux discours académi-

ques, les obstacles qui s'opposent à ses vues, il présente aux femmes un plan de réforme ; aux pères un plan d'éducation ; à toutes les sociétés son Contrat social. Le vol de tous deux est celui du génie. Las des maux de leur siècle, ils s'élèvent aux principes éternels, sur lesquels la nature semble avoir posé le bonheur du genre humain. Mais, après avoir écarté des mœurs, des gouvernements et des religions qui en entourent la base, ce qui leur paraît l'ouvrage des hommes, celui-ci finit par la raffermir, et l'autre par l'ébranler.

« Leur manière de combattre leurs ennemis, quoique très-opposée, est également redoutable. Voltaire se présente devant les siens avec une armée de pamphlets, de jeux de mots, d'épigrammes, de sarcasmes, de diatribes, et de toutes les troupes légères du ridicule. Il en environne le fanatisme, le harcèle de toutes parts, et enfin le met en fuite. Rousseau, fort de sa propre force, avec les simples armes de la raison, saisit le monstre par les cornes et le renverse. Lorsque, dans leurs querelles, ils en sont venus aux mains l'un et l'autre, Jean-Jacques a fait voir que, pour vaincre le ridicule, il suffisait de le braver. Pour moi, me disait-il un jour, j'ai toujours lancé mon trait franc; je ne l'ai jamais empoisonné : je n'ai point de détour à me reprocher.

» Tous deux, cependant, se sont quelquefois égarés, mais par des routes bien différentes. Dans Voltaire, c'est l'esprit qui fait tort à l'homme de génie : dans Rousseau, c'est le génie qui nuit à l'homme d'esprit. Un des plus grands écarts qu'on ait reproché à celui-ci, c'est le mal qu'il a dit des lettres ; mais, par l'usage sublime auquel il les a consacrées en inspirant la vertu et les bonnes mœurs, il est à lui-même le plus fort argument qu'on puisse lui opposer. L'autre, au contraire, vante sans

cesse leur heureuse influence; mais, par l'abus qu'il en a fait, il est la plus forte preuve du système de Rousseau.

« Leur philosophie embrasse toutes les conditions de la société. Celle de Voltaire est celle des gens heureux. Jean-Jacques est le philosophe des malheureux; il plaide leur cause, et pleure avec eux. Après avoir lu leurs ouvrages, nous éprouvons bien souvent que la gaîté de l'un nous attriste, et que la tristesse de l'autre nous console. C'est que le premier ne nous offrant que des plaisirs dont on est dégoûté, ou qui ne sont pas à notre portée, et ne mettant rien à la place de ceux qu'il nous ôte, nous laisse presque toujours mécontents de lui, des autres et de nous. Le second, au contraire, en détruisant les plaisirs factices de la société, nous montre au moins ceux de la nature.

« Ce goût de Voltaire pour les puissants, et ce respect de Rousseau pour les infortunés, se manifestent dans les ouvrages où ils se sont livrés à leur passion favorite, celle de réformer la religion. Voltaire fait tomber tout le poids de sa longue colère sur les ministres subalternes de l'église, les moines mendiants, les habitués de paroisse, le théologien du coin : mais il est aux genoux de ses princes; il leur dédie ses ouvrages; il leur offre un encens qui ne leur est pas indifférent. Rousseau choisit pour son pontife un pauvre vicaire, et, honorant dans ses utiles travaux l'ouvrier laborieux de la vigne, il ne s'indigne que contre ceux qui s'enivrent de son vin. Cependant Voltaire était sensible; il a défendu de sa plume, de sa bourse et de son crédit des malheureux; il a marié la petite-fille de Corneille; il a usé noblement de sa fortune. Mais Rousseau, ce qui est plus difficile, a fait un noble usage de sa pauvreté : non-

seulement il la supportait avec courage, mais il faisait du bien en secret.

« La réputation de ces deux grands hommes est universelle et semblable, en quelque sorte, à leurs talents : celle de Voltaire a plus d'étendue; celle de Rousseau plus de profondeur. Le premier par la clarté de son style, qui l'a mis à la portée des plus simples, était si connu et si aimé dans Paris, que, lorsqu'il sortait, une foule incroyable de peuple environnait son carrosse. Quand il est tombé malade, j'ai entendu, dans les carrefours, les porte-faix se demander des nouvelles de sa santé. Jean-Jacques, au contraire, qui n'allait jamais qu'à pied, était fort peu connu du peuple (1); il en a même éprouvé des insultes; cependant il s'était toujours occupé de son bonheur, tandis que son rival n'avait guère travaillé que pour ses plaisirs. Quant à la classe éclairée des citoyens, qui, également loin de l'indigence et des richesses, semblent être les juges naturels du mérite, on ferait une bibliothèque des éloges qu'elle a adressés à Voltaire; à la vérité, il avait loué toutes les conditions qui établissent les réputations littéraires : au contraire, Rousseau les avait toutes blâmées, en désapprouvant les journalistes, les acteurs, les artistes de luxe, les avocats, les médecins, les financiers, les libraires, les

(1) Le rassemblement dont nous avons parlé d'après Grimm, en rapportant son récit (p. 299), comme celui d'un témoin oculaire, avait une cause secrète, mystérieuse, que Grimm cherche vainement à pénétrer; mais les observations qu'il fait à ce sujet, sont l'une grande justesse. Il paraît convenir que, quelle que fût cette cause, les effets devaient inquiéter Jean-Jacques. Cet aveu est d'autant plus remarquable qu'il ne croit pas, comme nous, que l'aversion de Rousseau pour se donner en spectacle, fût sincère.

musiciens et tous les gens de lettres sans exception (1). Cependant il a des *sectateurs* dans tous ces états dont il a dit du mal; tandis que Voltaire, qui leur a fait tant de compliments, n'y a que des partisans. C'est, à mon avis, parce que celui-ci ne réclame que les droits de la société, tandis que l'autre défend ceux de la nature. Il n'est guère d'homme qui ne soit bien aise d'entendre quelquefois sa voix sacrée et un cœur répondre à son cœur; il n'en est guère qui, à la longue, mécontent de ses contemporains, ne rentre en lui-même avec plaisir, et ne pardonne à Rousseau le mal qu'il a dit des citoyens, en faveur de l'intérêt qu'il a pris à l'homme. Quant à l'opinion de ceux dont les conditions sont assez élevées et assez malheureuses pour ne leur permettre jamais de redescendre à la condition commune, elle est toute entière en faveur de Voltaire. Il a été comblé de louanges et de présents par les grands, par les princes, par les Rois et par les papes même. L'impératrice de Russie lui a fait dresser une statue. Le roi de Prusse lui a souvent adressé des compliments en prose et en vers. Rousseau, au contraire, a été tourné en ridicule par Catherine et par Frédéric. Cependant, il a vu le roi de Pologne, Stanislas-le-Bienfaisant, prendre la plume pour le réfuter, et en cela même, sa gloire me paraît préférable à celle de son rival. Il est plus glorieux d'avoir un roi pour rival que pour patron, surtout lorsqu'il s'agit du bien des hommes.

---

(1) Ce fait, qui ne peut être contesté, devait mettre Rousseau dans une position désavantageuse, relativement à son rival; et force à convenir qu'il faut bien mériter la louange, pour qu'elle arrive après avoir été si peu provoquée, ou plutôt repoussée avec tant d'énergie.

« Après tout, ce ne sont pas les Rois qui décident du mérite des philosophes, mais la postérité qui les juge d'après le bien qu'ils ont fait au genre humain.

« L'esprit d'incrédulité n'est pas universel dans Voltaire. Il détruit souvent d'une main ce qu'il élève de l'autre; ce qui est chez lui, non une inconséquence, mais une vanité d'artiste qui veut montrer son habileté dans les genres les plus opposés. Quant à Rousseau, troublé par les divisions des philosophes, par les systêmes des savants, il ne se fait d'aucune religion pour les examiner toutes; et, rejetant le témoignage des hommes, il se décide en faveur de la religion chrétienne, à cause de la sublimité de sa morale, et du caractère divin qu'il entrevoit dans son auteur. Voltaire ôte la foi à ceux qui doutent : Rousseau fait douter ceux qui ne croient plus. S'il parle de la Providence, c'est avec enthousiasme, avec amour; ce qui donne à ses ouvrages un charme inexprimable, un caractère de vertu dont l'impression ne s'efface jamais.

« Enfin, ils ne sont pas moins opposés dans leur fortune; l'un avec ses richesses, l'autre forcé de travailler pour vivre, voyant chaque jour ses ressources diminuer, et obligé d'accepter un asile à soixante-six ans. Le premier, né à Paris, dont il adorait le tourbillon, est allé chercher le repos à la campagne près de Genève; l'autre, né à Genève, ne respirant qu'après la campagne, est venu chercher la liberté au centre de Paris ».

«Plus sévère que l'auteur des Etudes de la Nature, un homme doué de grands talents a mis en opposition les deux rivaux, et s'est ainsi exprimé sur leur compte : « Voltaire, a dit le comte de Mirabeau (1), ce Vol-

(1) Lettres écrites du donjon de Vincennes.

» taire, que son propre génie mettait si au-dessus de » l'envie, comme il a outragé le plus vertueux des » hommes, dont il n'avait reçu que des éloges; qui » était malheureux, pauvre, persécuté; qui ne travail- » lait point dans son genre, et qui, osons le dire, lui » était supérieur dans le sien! Voltaire, immortalisé à » tant de titres; Voltaire qui, plus que tout autre, » peut-être, mérita l'admiration et le mépris de ses » semblables, fut au théâtre un génie du premier » ordre, dans tous ses vers un grand poète, dans l'his- » toire de l'homme un phénomène; mais, dans ses ou- » vrages historiques et philosophiques, il n'a le plus » souvent été qu'un bel esprit; tandis que Rousseau, » digne de tous nos respects par ses mœurs, son noble » et inflexible courage, et la nature de ses travaux, est » le dieu de l'éloquence; l'apôtre de la vertu nous l'a » toujours fait adorer, et ne prostitue jamais ses talents » sublimes, ni à la satire, ni à la flatterie ».

Voltaire et Rousseau correspondirent pour la première fois, en 1745. Jean-Jacques en rend compte; il parle souvent de Voltaire dans ses lettres. Nous indiquerons seulement celles qui lui furent directement adressées. C. l. VII, VIII, IX, XI (33, 42, 81, 82, 109, 597, 696).

Voyer (M. de), 1752. Il est probable que c'est M. d'Argenson, ministre dont nous avons parlé. Mais Rousseau ne l'appelle que M. *de Voyer*, pour dire qu'il empêcha qu'on ne le mît à la Bastille, à propos de sa lettre sur la musique. C. l. VIII.

Vulson (mademoiselle de), 1723. A onze ans Jean-Jacques conçut pour elle une vive passion, quoiqu'il en eût vingt-deux. Il allait la voir à Noyon. Il devint furieux lorsqu'elle épousa M. Christin. C. l. I.

WALPOLE (*Horace*), né en 1717, mort en 1797, était fils du fameux Robert Walpole, comte d'Orford, grand-chancelier, premier lord de la Trésorerie, Secrétaire-d'État, que les Anglais appelaient le *Père de la corruption*, parce qu'il se vantait de connaître *le prix* de tous les membres du parlement, et de le *connaître par expérience*. Cette franchise, effet *du courage de la honte*, est un trait de caractère qu'on ne retrouve pas dans les hommes d'état qui probablement possèdent comme Robert, la *même connaissance*, mais qui, en ayant comme lui le tarif des consciences parlementaires, ont grand soin de le tenir secret.

Il n'était pas inutile de rappeler cette circonstance parce qu'Horace fut élevé par Robert.

La noblesse de la naissance était le premier *mérite* aux yeux d'Horace, qui oubliait que c'est moins un *mérite* qu'un *avantage* que *reçoit* en toute ignorance de cause et sans avoir rien fait pour l'obtenir, celui qui en jouit. Ce préjugé rare chez les Anglais, mais bien enraciné chez Walpole, explique le profond mépris qu'il avait pour les écrivains français du 18e siècle, et particulièrement pour Jean-Jacques. « J'admire Voltaire et Helvetius, disait-il souvent, mais jamais je n'ai pu sentir » Rousseau parce qu'il cherche à faire regarder la naissance comme l'effet du hasard. » Il prétendait que pour se faire une idée du caractère personnel de Jean-Jacques, il fallait ajouter à beaucoup de prétentions, un grain de folie. Du reste son goût pour Voltaire fut bientôt remplacé par le mépris. Il écrivait en 1770 *qu'il avait rompu tout commerce avec lui, indigné de ses mensonges et de ses bassesses*. Pour se faire une idée du caractère personnel de quelqu'un il faudrait *personnellement* le connaître. Or, Walpole n'a jamais vu Jean-

Jacques qu'il ne pouvait juger que d'après ses ouvrages ou les témoignages des personnes qui le fréquentaient.

Lorsqu'il vint à Paris au mois de septembre 1765, Jean-Jacques était dans l'île Saint-Pierre et il n'arriva qu'au mois de décembre suivant dans la capitale où il ne séjourna que quinze à vingt jours. Horace Walpole qui méditait la lettre du roi de Prusse à Jean-Jacques ne voulut pas voir celui-ci.

Dans une lettre datée de Paris le 22 septembre 1765, il s'exprime ainsi : « Les Français se passionnent pour » la philosophie, pour la littérature et les idées libé- » rales. La philosophie n'a jamais eu d'attraits pour » moi : je suis las de littérature ; et, quant aux idées li- » bérales, on les a plutôt pour soi que pour la société. » J'ai dîné hier avec une douzaine de savants, et, quoi- » que tous les domestiques fussent derrière nous, on » parla, même de l'Ancien Testament, avec beaucoup » plus de liberté que je ne l'eusse souffert à ma table, » en Angleterre, en présence même d'un seul valet. Je » crois la littérature un peu pédantesque en société et » fatigante lorsqu'on l'étale en public ».

Horace Walpole, quoique répandu dans le monde, était misanthrope, et haïssait les hommes. « Vous me serrez le cœur, lui écrivait madame du Deffand (janvier 1767), quand vous vous épanchez sur la haine que vous avez pour le genre humain. Comment est-il possible que vous ayez autant de sujet de vous en plaindre ? vous avez donc rencontré des monstres, des hyènes, des crocodiles ? Pour moi, je ne rencontre que des fous, des sots, des menteurs, des envieux, quelquefois des perfides. Eh bien, cela ne m'a pas découragée ».

« De quoi vouliez-vous que parlât Montaigne s'il n'avait parlé de lui.... Il avait un ami, ce Michel, il

croyait à l'amitié, voilà la différence qui existe entre vous et lui... Vous n'observez que pour vous moquer, vous ne tenez à rien, vous vous passez de tout : enfin, enfin rien ne vous est nécessaire ; le ciel en soit béni! »

Il paraîtrait qu'Horace Walpole fut un moment disposé à se repentir de sa rigueur envers Jean-Jacques : du moins ce passage permet de le supposer. « Jean-Jacques » est un grand fou : il vous donne quelques remords. Je » le comprends aisément : on doit éviter de faire le mal- » heur de personne ».

Il est question, dans le XIIe liv. des Confessions, d'un milord Walpole qui faisait offrir par madame de Verdelin un asile à Rousseau dans l'une de ses terres. Ce n'est certainement pas Horace, à moins que l'offre ne fût dérisoire.

Nous avons parlé de la prétendue lettre de Frédéric faite par Horace Walpole, T. I, p. 106, et des suites qu'elle eut. (678.)

Warens (*Louise-Eléonore de la Tour de Pil*, baronne de), née en 1700, à Vevay, d'une famille ancienne, morte à Chambéry en 1764. Son mari était de la maison de Loys ; elle n'en eut point d'enfants. Elle vécut jusqu'à l'âge de 26 ans dans la religion réformée. En 1726, le roi de Sardaigne vint à Evian, petite ville située sur le bord méridional du lac Leman, en face de Lausanne, et capitale du pays de Gavot. Madame de Warens se rendit auprès de la cour ; elle entendit M. de Bernex, évêque d'Annecy, qui eut la gloire de la convertir. Elle abandonna sa famille, ses biens, son pays, quoiqu'elle y fût l'objet de l'estime générale, parce qu'elle faisait un noble usage de sa fortune. Les habitans de Vevay voulurent l'enlever à force armée, et le

roi fut obligé de la faire partir d'Evian, pour Annecy; en lui donnant une escorte composée de quarante de ses gardes. Ce fut à cette occasion que ce prince dit à M. de Bernex, qu'il faisait des *conversions bien bruyantes*. Madame de Warens abjura le 8 septembre 1726; elle eut pour marraine la princesse de Hesse, depuis reine de Sardaigne; on mit cette conversion au nombre des actions miraculeuses qu'on jugeait nécessaires pour la béatification de M. de *Vernex* (voy. ce nom).

Quand on songe que madame de Warens, chérie, considérée, et dans l'abondance à Vevay, quitte une fortune certaine, pour une pension précaire du roi de Sardaigne, on doit supposer une vocation bien décidée; mais la *facilité* de la nouvelle convertie, cette succession d'amants sans choix, cette conduite choquante, font voir que, même en matière de conversion, il ne faut pas juger d'après les apparences. Si jamais elles furent trompeuses, ce fut dans cette circonstance où les résultats répondirent si peu aux sacrifices.

Nous avons, tom. I, pag. 20, ainsi qu'à l'article Diderot, effleuré une question délicate à propos de madame de Warens, et concernant Jean-Jacques; il ne nous est plus possible d'en différer l'examen.

Rousseau pouvait-il, sans ingratitude, publier les faiblesses de sa bienfaitrice?

A-t-il pu croire sincèrement que ses faiblesses seraient rachetées, et au-delà, par les vertus dont il pare cette bienfaitrice?

Madame de Warens, soit par elle-même, soit par son mari, appartenait à deux anciennes familles de Savoie. Toutes deux s'éteignirent bien avant que madame de Warens ne mourût. En 1745, elle réclama l'héritage du seul parent de son nom qu'elle eût, et qui venait

de mourir à Constantinople (34). Un étranger s'était même emparé de cet héritage.

Lorsque Jean-Jacques écrivit ses *Confessions* (de 1766 à 1770), madame de Warens n'existait plus, et d'ailleurs son intention était de prendre des mesures pour que cet ouvrage ne parût pas avant 1800, calculant qu'alors tous ceux dont il parlait auraient cessé de vivre (1).

S'il avait substitué un nom de fantaisie à celui de madame de Warens, toute l'accusation tomberait. Mais du moment où, depuis plus d'un demi-siècle, il n'y a plus, ni de *Loys*, ni de la Tour Depil, le résultat n'est-il pas le même?

Le reproche fait à Jean-Jacques est donc bien moins grave, bien moins fondé, que si les deux familles n'étaient pas éteintes. D'ailleurs, il avait pris l'engagement d'être vrai dans son récit : il l'a prouvé quant à ce qui le concerne; et l'on doit remarquer que de tous les acteurs qu'il fait penser, agir et parler sur cette scène immense et variée qu'embrassent les Confessions, il est celui que l'historien ménage le moins.

Revenons à madame de Warens, et voyons si toutes les vertus, toutes les qualités, peuvent racheter un vice, et le couvrir d'un voile épais. Rousseau parle dans ses Confessions de l'*éducation qu'il a reçue de la meilleure des femmes*, et c'est de madame de Warens qu'il est question. Malheureusement elle offre dans sa conduite ce qui heurte le plus nos mœurs, nos usages, et surtout

(1) Saint-Lambert, M. et madame d'Houdetot, Grimm, et madame d'Holbach, morts de 1800 à 1814, ont trompé les calculs de Rousseau; ce qui est devenu indifférent, puisque, contre son gré, l'on a publié les Confessions avant l'époque qu'il avait indiquée.

l'opinion. Elle est si bien établie à cet égard, cette opinion; elle règne avec tant d'empire, que la raison, le bon sens, la justice viennent se briser contre elle. Essayons de le faire voir, et, pour y parvenir, jetons un coup-d'œil sur la société, prenant nos exemples dans ce qui s'est passé, parce qu'ayant, avec ce qui se passe encore, une analogie parfaite, on ne pourra point contester nos conclusions.

Rappelons d'abord que madame de Warens était libre; sans mari, sans enfants, sans famille : ainsi ses faiblesses ne firent de tort qu'à elle (1).

En dirons-nous autant de cette femme qui (son mari étant inscrit sur une liste d'émigrés) obtient le divorce pour conserver son bien à ses enfants; mange ce bien avec un amant, ne donne rien ni aux enfants, ni au mari; trouve, après avoir tout mangé, un sot qui l'épouse pour lui donner sa fortune; prend soin d'un enfant adultérin qu'elle avait eu pendant son mariage, et laisse de côté les enfants légitimes? De celle qui, dans les mémoires qu'elle a laissés, nous fait l'aveu de ses faiblesses ou le récit de ses conquêtes; nous présente son mari, lui amenant un amant au milieu de la nuit? de cette femme de province dont le mari, riche financier, sachant qu'il n'était père que de l'un de *ses* huit enfants, dont chacun portait en sobriquet le nom du régiment auquel appartenait le véritable père, fit de vains efforts pour les écarter? Voilà sept adultérins partageant le patrimoine d'un enfant légitime! et cependant, il n'est personne qui n'aimât mieux compter dans sa famille,

(1) Ajoutons qu'elles étaient connues dans Chambéry, et même à la cour de Piémont : circonstance qui atténue le tort qu'on prête à Rousseau.

madame T., madame d'E., madame L., que madame de Warens. Y a-t-il de l'exagération à prétendre qu'une pareille opinion choque la justice et le bon sens?

L'exemple de madame de Warens fait voir jusqu'à quel point l'erreur d'un sophiste peut entraîner une jeune femme. Je suis loin de croire M. Detavel innocent : mais supposons qu'il fût de bonne foi; qu'il regardât réellement la dernière des faveurs d'une femme, comme un acte indifférent; quel prix alors pouvait-il attacher à un acte indifférent en soi-même, et s'il le voyait ainsi, pourquoi n'en fit-il pas le sacrifice, puisqu'il conservait à celle qu'il aimait l'honneur et la considération? Dans quel avilissement ce sophisme ne jeta-t-il point madame de Warens?

Actuellement Rousseau fut-il sincère en traitant de préjugé l'opinion qui condamnait sa bienfaitrice; en croyant qu'elle rachetait ses écarts par les vertus et les qualités dont il fait un tableau si séduisant? Je n'en fais aucun doute; il l'a prouvé dans d'autres occasions, où, contre son intérêt, il s'éloignait de la route ordinaire, parce qu'elle lui paraissait dangereuse et semée d'écueils.

Il put traiter de préjugé cette opinion qui condamnait madame de Warens, et laissait impunies celles dont nous avons parlé : que dis-je, impunies? honorées, reçues, fêtées, assises effrontément près des mères de famille que la calomnie même était forcée de respecter.

Il put d'autant mieux traiter de préjugé cette opinion, qu'elle n'est que locale, puisque c'est plus particulièrement parmi nous qu'elle règne dans toute sa force, et qu'elle triomphe de la raison, de la morale, de la justice, enfin, de tout ce qui exerçait sur les sentiments de Jean-Jacques une action si puissante.

Telles sont les observations que nous a fait faire un sujet délicat à traiter, et contre lequel ont échoué l'éloquence et le talent de Rousseau.

Ceux qui l'ont accusé d'ingratitude envers madame de Warens, ont oublié le langage qu'il tient toujours et constamment sur elle, le plaisir avec lequel il lui faisait passer des secours quand il le pouvait, les dispositions qu'il prit dans un testament, par lequel il lui donnait tout ce qu'il possédait (tom I, page 16 et suiv). C. l. II, III, IV, V, VI, XII (3, 7, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 20, 26, 31, 34, 35, 37, 39, 40, 62.)

WATELET (*Claude-Henri*), né à Paris, mort en 1786, de l'académie française, auteur de *l'Essai sur les jardins*, de *l'Art de peindre* et de quelques pièces de théâtre qui ne parurent pas sous son nom : entr'autres Zénéide. Il y eut entre Jean-Jacques et lui des rapports qui prouvent l'estime qu'ils avaient l'un pour l'autre. C. l. X. (395 650, 724, 736.)

WEISSE, 1765, nom de l'hôte chez lequel Rousseau comptait loger à Strasbourg. (629.)

WILDREMET, 1765, jeune homme de Bienne, qui fait beaucoup d'instances à Rousseau pour le déterminer à rester dans cette ville, et réussit. C. l. XII.

WILKES (*N.*), 1765, nommé dans une lettre à M. d'Ivernois, sans aucune particularité qui permette de présumer que ce soit le célèbre personnage de ce nom. (611.)

WIRTEMBERG (*Louis-Eugène*, prince de), 1763. Pendant le séjour de Jean-Jacques à Motiers-Travers, ce prince correspondit avec lui. Il le consulta sur l'éducation qu'il avait le projet de donner à ses enfants. Les ré-

ponses de Rousseau sont toutes remarquables par la sagesse et la prudence des conseils. C. liv. XII. (422, 425, 429, 435, 441, 450, 457, 468, 483, 494, 511, 558.)

Ximénès (*Augustin-Louis*, marquis de), né en 1726, mort en 1817 : d'une famille originaire d'Espagne. Ce fut son grand-père qui vint s'établir en France. Il est auteur des tragédies d'Épicharis, d'Amalazonte, de dom Carlos, dont on n'a conservé que les titres, de beaucoup de petites pièces de vers disséminées dans les almanachs des Muses et autres. Il écrivit à Rousseau pour réfuter sa lettre sur les spectacles. Il critiqua la Nouvelle Héloïse, et *fit ainsi ce qu'il ne voulait pas qu'on lui fît.* Étant à son tour censuré par Fréron, il écrivit à M. de Sartine et lui dit : « Je vous fais passer les personnalités » de cet insolent ex-jésuite contre moi, qui n'ai rien écrit » que sous votre protection ».

Ayant appris qu'on préparait une critique contre un de ses opuscules, il s'adressa bravement encore à la police, et, dans une lettre du 26 avril 1786 à M. de Crosne, il s'exprimait ainsi : « J'ai lieu de croire que le journal » de Paris prépare une critique amère de mon *Épître* » en vers à M. de Rivarol, et publiée avec votre appro» bation. Je vous prie d'empêcher qu'on ne publie cette » critique qui est encore chez l'imprimeur Quilleau ». Je suppose que, par sa *protection* ou son *approbation*, le lieutenant de police ne garantissait pas la bonté d'un ouvrage sous le rapport littéraire. Mais tout auteur qui se sert d'un pareil moyen est jugé. Comme Voltaire était hors de la juridiction de la police, M. le marquis de Ximénès le loua pour l'empêcher de lancer un de ces traits qui faisaient de vives blessures. (241.)

ZANETTO NANI, 1744, noble Vénitien, qui n'était pas dans l'usage de payer ses dettes. C. l. VII.

ZINZENDORFF (le comte *Charles* de), 1764, visite Jean-Jacques à Motiers-Travers. (500.)

ZOLLICOFFRE, 1765, nommé sans aucune particularité intéressante dans deux lettres. (630, 633.)

ZULIETTA, 1744, nom de la courtisane de Venise chez laquelle Jean-Jacques se conduisit si bizarrement qu'elle lui dit, *lascia le donne, e studia la matematica*. Mauvaise foi de M. de La Harpe à cette occasion, t. I, p. 47. C. l. VII.

ZUSTIANI, 1744, sénateur de Venise, que Rousseau force de remplir ses engagements. C. l. VII.

Nota. Quelques omissions étaient inévitables dans un travail de cette nature. Voici celles dont nous nous sommes aperçu.

ARNOULD (*Sophie*), actrice de l'opéra, célèbre par ses bons mots et ses saillies. Elle naquit en 1774, dans la chambre où l'amiral Coligny avait été massacré, et mourut en 1803. Lorsqu'on donna le *Mariage de Figaro*, les ennemis de Beaumarchais soutenaient que la pièce tomberait; mademoiselle Arnould disait : oui, c'est un ouvrage à tomber cinquante fois de suite. Sous le ministère de M. de Choiseul, la flatterie mit en regard du portrait de ce ministre celui de Sully; mademoiselle Arnould appelait cette réunion *la recette et la dépense*. Rousseau fit sa connaissance en 1771, et dînait quelquefois tête à tête avec elle. V. t. Ier, p. 181.

BARBANTANE (*N.* de VIERVILLE, marquise de). Son mari était ambassadeur à Florence. C'est par la corres-

pondance secrète de David Hume, que nous savons qu'elle prenait beaucoup d'intérêt à Rousseau. V. t. Ier, p. 113.

Barjac, 1743, valet-de-chambre du cardinal de Fleury; il avait beaucoup de crédit sur son maître. Pour donner une idée de la bonté des choix qu'il lui faisait faire, Rousseau dit en parlant de M. de Montaigu : C'était un ambassadeur de la façon de Barjac. Conf. l. VII.

Jussieu (Bernard de), né à Lyon en 1699, mort à Paris en 1777 : l'un des plus célèbres botanistes du dix-huitième siècle et d'une famille où la science et le mérite semblent héréditaires. Rousseau le consulta et le connut en 1770. Comme M. de Jussieu était très-âgé à cette époque, il est probable que c'était avec M. Antoine-Laurent de Jussieu, neveu du célèbre Bernard, qu'il faisait des herborisations. V. lettre à M. de la Tourette.

Roucher (*J. A.*), né à Montpellier, en 1745, mort en 1794, victime des bourreaux de cette époque. Auteur du poème des *Mois*, que M. de La Harpe a traité plutôt avec injustice qu'avec sévérité. L'on remarque même dans la longue critique qu'il a faite de ce poème, de la haine et du fiel. En louant Jean-Jacques qu'il avait connu, Roucher encourut la disgrâce de La Harpe, qui était charitablement implacable. Il s'exprime avec une aigreur choquante : « Je l'aurais renvoyé, dit-il, à son » héros, à celui qui est à ses yeux le docteur des doc- » teurs, à Rousseau » (1).

Notez bien que c'est pour une opinion qu'admettaient La Harpe et Jean-Jacques. Il semble qu'il fut humilié d'avoir la moindre conformité avec un homme qui vivra

(1) Cours de littérature, tome VIII, p. 146, édition in-12.

plus que lui ; qui avait plus de talents que lui ; plus de vertus que lui ; qui savait oublier et pardonner, tandis que le critique n'oublie rien, ne pardonne point et passe presque toute sa vie à chercher des fautes. (V. son art.)

Rousseau, moins sévère que M. de La Harpe, louait un jour Roucher sur ses vers. Le poète se défendant de ses éloges, Jean-Jacques lui dit alors avec un ton brusque de vérité, en le frappant sur l'épaule : *modestie, fausse vertu ; quand on a du talent, on le sent, mais on n'en écrase pas les autres.*

Roucher publia, le premier, les quatre lettres de Jean-Jacques à M. de Malesherbes. C'était en 1779, dans les notes du onzième chant du poème des *Mois*. Les démarches que l'on fit pour l'empêcher d'imprimer ces lettres sont à peine croyables, quoique certaines. On voulait établir un systême de diffamation contre l'auteur d'Émile, et l'on sentait que ces lettres ne pouvaient produire que des impressions favorables pour celui qui les avait écrites. Roucher eut le courage de résister aux séductions et de braver les menaces de ceux qui donnaient le ton à cette époque dans la république des lettres.

Thouin (*André*), né vers 1745, membre de l'Institut, botaniste, agronome, a fait créer une chaire de culture pratique. Le Jardin des Plantes lui doit une réunion précieuse d'arbres fruitiers. Son père était jardinier en chef de cet établissement. Il est question de M. Thouin dans les lettres de Jean-Jacques à M. de la Tourette.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

PREUVES

ET

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

Voici l'indication des preuves dont nous avons annoncé dans le courant de cette histoire, le renvoi à la fin de l'ouvrage. Nous y joindrons quelques notes supplémentaires pour réparer diverses omissions.

Tome I, page 15. *Testament de Rousseau.* M. Petitain en parle dans le supplément de l'édition de M. Lefebvre. Je lui avais soumis mes conjectures sur la prétendue chute de Rousseau qui, dans cette hypothèse, en *se précipitant du sommet jusqu'au bas d'une rampe de bois, longue et rapide*, n'aurait reçu de contusion *que sur les yeux*. Ce testament a été imprimé par M. Metral.

Page 43. Extrait des registres de l'académie royale des sciences, du 5 septembre 1742, relativement à *la dissertation sur la musique*. « Du reste, il paraît à l'académie que cet ouvrage est fait avec art, » et énoncé avec beaucoup de clarté, que l'auteur est au fait de la » matière qu'il traite, et qu'il est à souhaiter qu'il continue ses re- » cherches, pour la facilité de la pratique de la musique. »

Page 107. La Correspondance secrète de David Hume publiée à Londres en 1820, d'après les *pièces originales*, se compose de lettres de cet historien, de madame de Boufflers, de Rousseau, de milord Maréchal. Quoique toutes ces lettres soient annoncées comme inédites, plusieurs avaient été publiées dans les dernières éditions des Œuvres de Jean-Jacques. Nous avons eu le soin de n'extraire de cet ouvrage que celles qui n'avaient point paru avant sa publication : elles sont inédites pour nous, puisqu'elles n'ont encore été imprimées qu'à Londres. L'auteur d'*Emile* est presque toujours l'objet de cette Correspondance. Il y a quarante lettres de David à madame de Boufflers. Celles de cette dame, et de Hume à la marquise

de Barbantane, confirment un fait sur lequel Grimm ne se lassait point d'exprimer sa surprise ou ses doutes: c'est que ce David, dont il fait un si grotesque portrait, était réellement la *coqueluche* des jolies femmes de Paris. Les lettres adressées par Hume à un français, dont on ne dit point le nom, sont relatives à la fameuse querelle. Des seize lettres *originales* de Rousseau, douze sont adressées à madame de Boufflers, une à milord Maréchal, une à David, une à M. Mouron, une enfin au général Conway. Mais, quoiqu'annoncées comme *originales* ou inédites, il n'y en a que neuf qu'on peut considérer comme telles. C'est, comme nous l'avons dit, à M. Depping que nous devons la communication de ces lettres.

Page 107. Voici cette lettre supposée. « Mon cher Jean-Jacques, vous avez renoncé à Genève, votre patrie. Vous vous » êtes fait chasser de la Suisse, pays tant vanté dans vos écrits : la » France vous a décrété. Venez donc chez moi. J'admire vos talents; » je m'amuse de vos rêveries, qui, soit dit en passant, vous occupent trop et trop long-temps. Il faut à la fin être sage et heureux. Vous avez fait assez parler de vous par des singularités peu » convenables à un véritable grand homme : démontrez à vos ennemis que vous pouvez avoir quelquefois le sens commun : cela les » fâchera sans vous faire tort. Mes états vous offrent une retraite » paisible. Je vous veux du bien et je vous en ferai si vous le trouvez » bon; mais si vous vous obstinez à rejeter mes secours, attendez-vous que je ne le dirai à personne. Si vous persistez à vous creuser » l'esprit pour trouver de nouveaux malheurs, choisissez-les tels que » vous voudrez : je suis roi, je puis vous en procurer au gré de vos » souhaits; et ce qui sûrement ne vous arrivera pas vis-à-vis de vos » ennemis, je cesserai de vous persécuter quand vous cesserez de » mettre votre gloire à l'être. Votre bon ami, FRÉDÉRIC. »

Le lecteur peut juger par lui-même du mérite de cette lettre, terminée par une faute pardonnable à Walpole, mais non à d'Alembert, au duc de Nivernois, à Helvétius qui l'avaient *revue*, *corrigée*, et peut-être augmentée. David Hume avoua que la plaisanterie sur la facilité que Frédéric avait de faire du mal à Jean-Jacques et sur l'envie qu'avait celui-ci d'en recevoir, pourvu qu'on le sût, lui appartenait. Mais cet aveu ne se trouve que dans la *Correspondance secrète*. Il change l'état de la question dans la querelle. Rousseau fit dépendre ses torts et ceux de David de la part que ce dernier aurait, ou n'aurait pas prise à cette lettre. Comme elle se fa-

briquait au moment où l'historien caressait le plus Rousseau, la veille de leur départ pour l'Angleterre, le rôle de Hume dans ce persiflage avait quelque chose d'odieux, plus particulièrement envers un homme proscrit qui se mettait entièrement à sa disposition.

Page 153. Je n'ai parlé, à l'article de M. Suard, que de l'ouvrage de M. Garat. Il faut dire un mot de l'*Essai de Mémoires*. Aucun personnage, quelque illustre qu'il soit, n'a eu le bonheur d'avoir pour biographes sa femme et son ami. Le livre de ce dernier est connu par la critique et les éloges des journaux. Il n'en est pas de même de l'*Essai de Mémoires*, parce que l'auteur ne l'a destiné qu'*aux amis et aux admirateurs* de son mari, dont il faut porter le nombre à trois cents, puisqu'il y a trois cents exemplaires de l'ouvrage. « Si » cet Essai devenait l'objet d'une discussion dans les journaux » (est-il dit dans la préface), ce serait une violation de dépôt, un » abus de confiance, parce qu'il n'est destiné qu'aux personnes » qui ont en vénération la mémoire de M. Suard. » Il est difficile de pouvoir compter sur l'inviolabilité d'un secret confié à trois cents personnes. Dans la conspiration la plus importante, le chef n'eut jamais, non pas trois cents, mais trente confidents, sans être trahi. Il n'est donc pas étonnant que le secret de l'*Essai de Mémoires* ait été *découvert*. J'ai possédé un exemplaire, et je ne le tenais pas d'un des trois cents élus. J'ai pu parler de l'ouvrage sans manquer aux conditions imposées par l'auteur. Ce livre n'est point un journal; je ne fais point de discussion sur l'*Essai*, je le cite seulement; je n'ai point et je ne puis avoir en vénération la mémoire de l'académicien, parce que je ne connais que ses œuvres et n'ai jamais vu sa personne : j'ai donc pu, sans scrupule, sans encourir aucun anathème, entretenir le lecteur d'un ouvrage remarquable, qui ne mérite nullement la proscription à laquelle semble l'avoir condamné la modestie meurtrière de l'auteur.

Au moment où l'on achève d'imprimer ces notes, j'ouvre les Mémoires de M. Garat sur M. Suard et le 18me Siècle; ils me fournissent l'occasion de faire voir combien dans les plus petites choses la vérité se trouve altérée, et même avec mépris pour les vraisemblances dont on se joue. Je ne parle point des exagérations du panégyriste qui nous dit (Tome I, page 5) *que tout ce que les plus illustres du siècle avaient de lumières, M. Suard les eut bientôt acquises, et qu'elles devenaient plus pures en entrant dans son esprit*; ce qui rend M. Suard, au moyen de cette *pureté*, bien

supérieur à tout ce qu'il y avait de *plus illustre* : je laisse encore ce panégyriste nous dire avec un admirable sang-froid, en rapportant une réponse de son ami, *je crus entendre Tacite* (p. 24), et j'arrive à Rousseau, parce que M. Garat fait un conte sur Rousseau. Le voici : je transcris, car il faut être littéral Il s'agit d'un projet de voyage à pied en Italie, entre Grimm, Diderot et Jean-Jacques. « Aux jours de leur plus intime liaison, dit l'historien » (tome II, page 14), l'imagination de tous les trois s'enchantait » du projet d'un voyage dans toute l'Italie, à pied, à frais com- » muns. Ils voyaient déjà avant de sortir de Paris, tout ce qu'ils » verraient depuis le mont Cénis jusqu'aux extrémités de la Ca- » labre. A Venise, disait Grimm, Diderot qui ne sait pas se taire, » parlera comme le *Contrat social*, et c'est le nom de Rousseau » personnellement connu à Venise que les espions jetteront dans » la bouche de fer. A Rome, Diderot qui est athée, professera hau- » tement l'athéisme, et c'est Jean-Jacques qui sera brûlé. Je riais » alors comme eux, ajoutait Jean-Jacques, mais depuis j'y ai ré- » fléchi. » Rappelons-nous bien la date de la rupture entre Grimm et Rousseau ; c'était au mois d'octobre 1757 : ils ne se sont plus revus depuis cette époque. Les trois amis ne se réunirent plus du moment où Rousseau partit pour l'Hermitage (le 9 avril 1756). Conséquemment la conversation qu'on fait tenir à Jean-Jacques eut lieu avant cette époque. Or, le *Contrat social* n'existait pas, puisqu'en 1761 l'auteur donna ce titre à un extrait qu'il fit de ses *Institutions politiques*, et le publia au mois d'avril 1762. Il ne pouvait donc ni en parler lui-même, ni supposer que Grimm en parlât *au temps de leur plus intime liaison*, parce que cette intimité avait cessé dès 1755. Je répète que le fait est peu important ; mais il prouve la légèreté de l'*historien* qui, avant de broder ce conte, aurait dû prudemment prendre des informations pour faire parler convenablement les acteurs qu'il mettait en scène ; et pour éviter de les représenter, s'occupant d'un livre qui n'exista que huit ans après, et que le narrateur suppose généralement connu, quand l'auteur ne songeait pas encore à le faire. C'est ainsi que Marmontel (Voy. son article), mais avec des intentions plus méchantes, coiffait Rousseau d'un turban, et l'affublait d'un caftetan, long-temps avant qu'il songeât à prendre ce costume.

Les deux biographes de M. Suard s'entendent parfaitement, et rien ne manque au concert de louanges dont le traducteur de Ro-

bertson est l'objet. Mais nous autres du peuple d'Israel, nous qui n'avons pas l'espoir de trouver ni dans un sexe ni dans l'autre, un Pline, ni même un Plutarque qui s'occupe de nous, à notre mort, nous avons la manie de vouloir toujours savoir au juste ce que nous devons croire. En examinant le degré de confiance que méritent les deux historiens, comparativement à David Hume, que tous deux comblent d'éloges, nous préférons aux deux premiers le témoignage du dernier dans sa querelle avec Rousseau. Ce choix semble bizarre; il n'est que vrai, sincère et fondé en raison. En voici la démonstration : M. Garat dit à propos de la rupture entre David et Jean-Jacques : « Ce qui fut un *bonheur* dans cette querelle, c'est » le choix de M. Suard pour traducteur et pour éditeur de l'*Ex-* » *posé succinct.* » (Tome II, des Mémoires, page 173.) Madame Suard dit, comme nous l'avons rapporté, tome I, page 153, que M. Suard fit à cet exposé une préface *pleine d'impartialité* : de son côté, M. Hume se plaint (p. 151) de la *partialité* que M. *Suard montre en sa faveur*, et le remercie, ainsi que d'Alembert, d'avoir retranché de sa production ce qui pourrait lui faire du tort à lui Hume : circonstance qui fait voir pour lequel des deux adversaires les traducteurs avaient de la partialité. Comme l'expression de *bonheur* dont se sert M. Garat est très-heureuse, il ne faut pas qu'elle soit perdue. En conséquence, elle doit être conservée, mais je propose seulement d'en changer le rapport, le régime ou l'objet, et de substituer M. Suard au public, car sans doute l'auteur a voulu dire que ce fut un bonheur pour le public qu'un homme aussi impartial que cet académicien se chargeât de traduire Hume. Moi, je prétends qu'il faut entendre que ce fut un bonheur pour M. Suard, et je le prouve par M. Garat, qui nous dit que la traduction de l'*Exposé succinct* rétablit les finances de son ami, fort *succinctes* à cette époque, et le mit dans l'aisance.

Page 156. Nous annonçons, au nombre des preuves, l'analyse de l'ouvrage de madame La Tour de Franqueville; mais nous avons cru qu'elle serait mieux placée à l'article de cette dame. (Voyez tome II, page 185.)

Page 171. Cette personne, chargée de recevoir, à Bourgoin, les lettres adressées à Rousseau qui portait alors le nom de Renou, s'appelait Du Buisson.

Page 216. Nous devons réparer l'omission involontaire que nous

avons faite, dans la Biographie du prince de Ligne, dont nous citons cet extrait. Charles-Joseph, prince de Ligne, né à Bruxelles en 1735, mort en 1814, était d'une ancienne famille des Pays-Bas, illustrée depuis plus de trois siècles. Un de ses aïeux était, en 1481, maréchal du Hainaut; et ce titre fut conservé dans la famille, jusqu'à la révolution. Le prince dont il est question s'est fait connaître par ses talents militaires, les agréments de son esprit et son goût pour la littérature française. Il fut un exemple des caprices de la fortune, qui lui retira, sur la fin de sa carrière, les faveurs dont elle l'avait comblé jusqu'alors. Il offrit un asile, dans une de ses terres, à Rousseau qui le refusa. Le prince a laissé un grand nombre d'ouvrages. En 1807, il en avait publié trente volumes. Trois ans après sa mort, en 1817, on a fait paraître, à Vienne et à Dresde, ses *œuvres posthumes*, en six volumes in-8°. Madame de Stael et MM. de Propiac et Malte-Brun, ont fait, la première en un, et les seconds en deux volumes, des extraits de ces ouvrages. C'est du dernier que nous avons tiré le récit du prince de Ligne.

Page 262. Il faut comparer cette partie du récit de Corancèz aux détails que nous donnons, tome II, page 284.

Page 283. *Note* (1). Nous connaissons des contemporains de Rousseau, qui sont persuadés que sa mort ne fut pas naturelle. M. C. D. V., qui le connut personnellement, n'en fait aucun doute, et le témoignage d'un homme dont l'honneur et la probité sont incontestables, nous confirme dans notre opinion.

Page 296. Voici une pièce qui, s'il en était besoin, prouverait la véracité de Rousseau. C'est un certificat que M. de Malesherbes lui délivra, relativement à l'*Emile*. L'auteur n'en fit jamais usage. Elle a été trouvée dans ses papiers et publiée en 1791, conséquemment du vivant du magistrat qui l'avait donnée à Jean-Jacques. Je la transcris dans le seizième volume de l'édition in-4° :

« Quand M. Rousseau traita de son ouvrage, intitulé : *Emile*, » *ou de l'Education*, ceux avec qui il conclut son marché lui » dirent que leur intention était de le faire imprimer en Hollande. » Un libraire, devenu possesseur du manuscrit, demanda la per- » mission de le faire imprimer en France, sans en avertir l'auteur. » On lui nomma un censeur. Le censeur, ayant examiné les pre- » miers cahiers, donna une liste de quelques changements qu'il » croyait nécessaires. Cette liste fut communiquée à M. Rousseau,

» à qui l'on avait appris, quelque temps auparavant, qu'on avait » commencé à imprimer son ouvrage à Paris. Il déclara au magis- » trat, chargé de la librairie, qu'il était inutile de faire des chan- » gements aux premiers cahiers, parce que la lecture de la suite » ferait connaître que l'ouvrage entier ne pourrait jamais être per- » mis en France. Il ajouta qu'*il ne voulait rien faire en fraude des* » *lois*, et qu'il n'avait fait son livre que pour être imprimé en » Hollande, où il croyait qu'il pouvait paraître sans contrevenir à » la loi du pays. Ce fut d'après cette déclaration, faite par M. Rous- » seau lui-même, que le censeur eut ordre de discontinuer l'exa- » men, et qu'on dit au libraire qu'il n'aurait jamais de permission. » D'après ces faits, qui sont très-certains, et qui ne seront point » désavoués, M Rousseau peut assurer que, si le livre intitulé : » *Emile, ou de l'Education*, a été imprimé à Paris, malgré les » défenses, c'est sans son consentement ; c'est à son insu, et même » qu'il a *fait ce qui dépendait de lui pour l'empêcher*. Les faits » contenus dans ce mémoire sont exactement vrais ; et puisque » M. Rousseau désire que je le lui certifie, c'est une satisfaction » que je ne peux lui refuser A Paris, le 31 janvier 1765 Signé, » De Lamoignon de Malesherbes. »

Page 316, n° 28. Nous avons cru que les preuves que nous annoncions, et qui consistent dans la lettre de M. du Theil, seraient mieux placées à son article. Voy. donc le mot *Theil*, IIIe partie

Page 333; n° 97. Il faut remarquer ce dîner chez le baron d'Holbach, qui prétendit long-temps après, que depuis 1753, Rousseau n'avait plus mis le pied chez lui. Voyez tome II, page 130.

Page 354, n° 210. Cette lettre est adressée à M. Formey. On a, dans toutes les éditions, supprimé son nom.

Page 361, n° 243. Cette lettre peut servir à faire apprécier la valeur des singulières interprétations de Dusaulx, que nous avons rapportées page 285, et qui sont relatives aux enfants de Jean-Jacques.

Page 397, nos 414 et 415. Ces deux lettres servent à prouver que l'opinion que nous avons énoncée sur le genre de mort de Rousseau, n'est pas en contradiction avec sa conduite.

Page 418, n° 529 L'entêtement de Jean-Jacques à soutenir que M. Vernes était l'auteur du libelle intulé : *Sentiments des citoyens*,

est remarquable. C'est une faute grave : il est vrai que l'accusé se défendit presque comme s'il était coupable ; ce qui ne peut se concevoir qu'en supposant qu'il craignait de déplaire aux ennemis de Rousseau. Celui-ci crut (n° 533), que madame d'Epinay avait fourni des notes à l'auteur du libelle.

Page 445, n° 644. Nous répétons avec confusion qu'il faut, ainsi que nous l'avons dit à l'article *Le Suire*, retrancher cette lettre de la Correspondance.

Page 452, n° 674. C'est à M. Théodore Rousseau, et non à M. F. H. Rousseau, qu'est adressée cette lettre, ainsi que nous l'a fait observer M. Mouchon.

Tome II. Page 11. Relativement à l'ouvrage de *Christophe de Savigny*, de Rethel, V. l'*Histoire de la décadence de la monarchie française*, par Soulavie, t. III, p. 115. Il entre dans des détails sur cet ouvrage. L'auteur a eu à sa disposition des mémoires très-curieux, dont on a voulu quelquefois contester la certitude, mais sans jamais l'attaquer avec des preuves suffisantes : c'était d'ailleurs sur des objets qui froissaient des intérêts existants, tandis que l'exhumation de ce pauvre Savigny (si injustement enseveli sous l'Encyclopédie, dans laquelle l'insertion de son nom était au moins de toute équité) n'intéressait que les biographes et le petit nombre de ceux qui veulent que justice soit faite, même en ce monde, autant que possible.

Page 149. Article *Hume*. Dans un ouvrage intitulé : *Plaidoyer pour et contre Jean-Jacques et David Hume*. L'auteur tente de prouver que Jean-Jacques était fou, et David sans bonne foi. Ensuite il dit, en parlant du premier : « Sa probité, sa simplicité, » sa pitié envers les affligés, et sa sobriété, ont toujours fait la base » de son caractère : je ne dis rien de trop en affirmant que tous » ceux qui l'ont accusé de noirceur d'âme ou de méchanceté, » étaient les plus méchants des hommes. Personne n'a lieu de se » plaindre de ses frauduleux ressorts, il n'en connut jamais. La » soif de l'or ne l'altère pas : il semble ne respirer que pour jouir » d'une parfaite indépendance. Toute son ambition se borne à vou- » loir être lui seul, son roi, son maître et son législateur. »

Ce plaidoyer répond à son titre : il est réellement *pour et contre*. Il conclut que Hume *a tout-à-fait manqué de charité et de dis-*

cernement ; de charité, en ce qu'il n'aurait pas dû accabler un homme infortuné par des calomnies outrageantes; de discernement, parce qu'il aurait pu remarquer que la conduite de Rousseau prouvait l'affaiblissement de son esprit, et non pas sa méchanceté : Rousseau n'est que malade, et non méchant, M. Hume est malade et méchant, tout-à-la-fois : il a témoigné, dans cette affaire, plus d'ostentation, d'animosité et de vengeance, que de générosité et de grandeur d'âme.

Page 157. Voici une particularité digne de remarque :

« Lorsque parut l'*Eloge de milord Maréchal*, tous les journaux » en parlèrent et répétèrent les assertions de d'Alembert. La justi- » fication faite d'après milord Maréchal et sur ses lettres, fut en- » voyée aux mêmes journaux, et particulièrement au *journal* » *Encyclopédique*. Aucun n'en voulut dire un mot. »

C'est M. du Peyrou qui rapporte ce fait, dans son *Commentaire* imprimé en 1781, et qui se plaint avec raison de cette partialité révoltante.

Page 168. La Harpe ainsi que les ennemis de la révolution, considèrent Rousseau comme l'un des principaux auteurs de cet événement, par l'influence de ses écrits. Pour apprécier la valeur de cette accusation, on peut opposer au témoignage de La Harpe, celui d'un homme aussi fougueux que lui, et qui, comme ce critique, après avoir été l'un des propagateurs de cette révolution, la combattit de toutes ses forces, la regardant dans sa fureur comme un attentat inouï : c'est le comte d'Entragues. Voici ce qu'il dit à l'occasion du décret du 21 décembre 1790, relatif à J.-J. Rousseau (1). Il présente d'abord ce décret comme un *outrage calomnieux* à la mémoire de l'auteur d'Emile, ensuite il s'écrie : « Un » temps viendra où les mains pures de la postérité vengeront Jean- » Jacques des sanglants trophées sous le poids desquels on espère » avilir sa tombe. Alors, nos neveux se rappelant qu'on lui éleva » une statue en 1790, *par qui elle fut élevée ;* après quel déluge » de crimes elle lui fut décernée ! quelle épouvantable tyrannie » déchirait alors la France : songeant à la captivité du meilleur des » Rois, à l'exil, à la proscription de deux cent mille citoyens, au

(1) Observations de M. le comte d'Entragues sur le décret de l'Assemblée nationale, du 21 décembre 1790, in 8, 1791

» vol de leur patrimoine, » à la destruction des temples, à l'avilis-
» sement des ministres des autels, à la cessation de toute justice,
» alors, dis-je, nos neveux arracheront cette mensongère inscrip-
» tion, *la France libre*, adoptée par l'assemblée, et graveront aux
» pieds de cette statue ces mots de Tacite sur Agricola, que la bien-
» faisante mort avait conduit au cercueil avant le règne des tyrans :
» *Tu vero felix non tantum vitæ claritate, sed etiam opportuni-*
» *tate mortis !* » Ainsi l'on voit dans les mêmes rangs, au nombre des défenseurs de la même cause, deux hommes proclamant Rousseau, l'un comme auteur de la révolution, et le frappant d'anathèmes; l'autre comme un ennemi de cette révolution, et digne des hommages les plus purs !

Page 256. *Palissot* correspondait avec le lieutenant de police. L'abbé Remi ayant critiqué une de ses comédies, il écrivit à ce magistrat pour *se plaindre de ce qu'on calomniait ses ouvrages*. Il le prie de *donner ordre au sieur Panckoucke* d'insérer sa réponse dans le Mercure, et surtout de ne pas se permettre de l'altérer; et d'exiger que cette réponse paraisse le samedi 26 Sa lettre est signée et datée du 17 août 1780. A cette occasion on remarqua que ce n'était pas la peine de se retirer à Argenteuil, pour n'être pas plus philosophe.

Il écrivait à M. de Sartine pour l'engager à protéger sa *Dunciade*, et lui disait : *j'ai loué le Roi, M. le duc de Choiseul, et les personnes en place qui, comme vous, sont l'élite de la nation !*

Page 367. Voici quelques particularités relatives à ce discours. Elles nous ont été fournies par M. Girault :

En 1753, l'académie de Dijon proposa pour *sujet de prix de morale à décerner en 1754*, cette question : *Quelle est la source de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle ?*

La première phrase du discours de Rousseau suffisait, comme l'a remarqué M. *Girault*, pour déceler à l'Académie le vainqueur qu'elle avait couronné en 1750. Les désagréments qu'elle avait éprouvés au sujet de cette couronne, influèrent probablement sur le parti qu'elle prit pour le discours de Rousseau. Il fut coté n° 6. Le Mémoire n° 7 ayant pour devise : *Quæ autem sunt, à Deo ordinata sunt*, fut jugé digne du prix. L'auteur était l'abbé *Talbert*, de Besançon. M. *Estase*, légiste à Rennes, auteur du Mémoire n° 8, eut l'accessit.

Aucun des deux discours n'est connu. Celui de Jean-Jacques leur a survécu. Il fut imprimé la même année 1754 : dès qu'il parut, il fut critiqué par M. de *Béthizy*, l'abbé *Pillet*, Ch. *Bonnet*, le P. *Castel*, la présidente de *Meynières*; MM. de *Castillon*, *Ouvrel*, le P. *Gerdil*, et par d'autres dont on n'a pas même conservé les noms.

Pag. 372. — Émile.

Jean-Jacques fit présent à M. de Muly, supérieur de la maison de l'Oratoire, située à Montmorency, d'un exemplaire de l'Émile. Au commencement du premier volume est l'original de la lettre écrite à cette occasion. Le voici :

« J.-J. Rousseau prie Messieurs de l'Oratoire de Montmorency » de vouloir bien accorder à ses derniers écrits une place dans leur » bibliothèque. Comme adopter (1) le livre d'un auteur, n'est pas » adopter ses principes, il a cru pouvoir, sans témérité, leur de- » mander cette faveur. A Montmorency, 19 mai 1762. » Le savant et modeste *Dulaure* transcrivit cette note dans une visite qu'il fit aux oratoriens de Montmorency, lorsqu'il décrivait les environs de Paris. Après avoir *cerné* la capitale par d'immenses recherches, il est entré dedans pour nous la faire connaître, et pour exhumer les trésors historiques (2), sur lesquels nous marchons avec une ignorante sécurité.

Je rappelle souvent que Rousseau ne prétendit jamais faire un traité d'éducation que l'on dût adopter et mettre en pratique, je le prouve par plusieurs passages de sa Correspondance. Il l'annonce formellement dans la cinquième des *Lettres de la Montagne* : « Il » s'agit, dit-il, d'un nouveau système d'éducation, dont j'offre le » plan à l'examen des sages, et non pas d'une méthode pour les » pères et les mères, à laquelle je n'ai jamais songé. »

Pag. 416. *Contrat-social*. Voici ce que dit, à propos de cet ouvrage, Grimm (Corresp. littér. déc. 1765) : « Les hommes sont » des enfants : leur vie se passe à jouer avec les mots, à s'en payer, » à en avoir peur. »

---

(1) Il est probable que Rousseau voulut mettre *accepter*, au lieu de *adopter*.

(2) Dans son excellente *Histoire civile, physique et morale de Paris*, dont il a paru deux volumes.

» Voyez toute cette belle doctrine, doctrine du *Contrat social*, dont on fait la base du droit de la souveraineté et de l'obéissance des peuples ! De fait, il n'y a pas d'autre droit dans le monde que le droit du plus fort, et, puisqu'il faut le dire, c'est le seul légitime. Le monde moral est un composé de forces, comme le monde physique. Ne vouloir pas que le plus fort soit le maître, c'est à-peu-près aussi raisonnable que de ne vouloir pas qu'une pierre de cent livres pèse plus qu'une pierre de vingt. C'est la science du calcul et de la combinaison des différentes forces qui fait les véritables éléments du droit naturel et du droit des gens. Que ce soit par la force des armes, ou par celle de la persuasion, ou par celle de l'autorité paternelle que les hommes aient été subjugués dans le commencement, cela est égal. Le fait est qu'ils n'ont pu éviter d'être gouvernés, et qu'ils le seront toujours ; qu'un homme seul ne peut rien contre la masse, et qu'il faut, quelque hypothèse que vous fassiez, qu'il souffre la pression de cette masse. Lorsque les siècles de barbarie sont passés, lorsque des mœurs plus douces ont succédé à des mœurs féroces, la force qui constitue l'autorité change de forme comme les mœurs. Les souverains comprennent que le moyen le plus sûr de rendre leur pouvoir durable, c'est de se faire aimer. La masse des forces morales et des sociétés se balance et se calcule sur d'autres données, mais qui n'en sont pas moins des forces réelles. *La force des opinions* a toujours produit de plus *grandes choses* dans ce monde que *la force des armes*.

« Il faudrait apprendre au plus fort, quel qu'il soit, suivant les différentes constitutions de la société, l'art de connaître ses forces et de les employer à son véritable intérêt, à sa plus solide gloire qui sont inséparables de la gloire, du bonheur et de l'amour des nations. »

Page 455. *Lettre à M. Grimm.* Voici ce qu'écrivait Rousseau le 6 mars 1763, à l'éditeur de ses OEuvres : « Dans le recueil de pièces qui doivent composer votre tome second, je vois une lettre à *M. Grimm, au sujet de l'opéra d'Omphale.* Cette lettre, que je n'ai jamais avouée, est trop mauvaise pour paraître dans mes écrits : ainsi, ôtez-la, je vous en prie. Le *Petit Prophète* n'est point de moi, et l'auteur en est connu. Ainsi, vous ne pouvez pas l'insérer dans mes ouvrages, à moins que vous ne déclariez avoir appris trop tard que je ne reconnais point cet ouvrage pour

être le mien, et que je n'y avais aucune part; le mieux est de l'ôter si vous êtes à temps. »

Ce passage d'une lettre inédite ne donne aucun éclaircissement sur le véritable motif de Jean-Jacques. Il prouve seulement qu'il ne voulait pas le faire connaître, car ce ne peut être celui dont il parle.

Page 454. *Lettres sur la Musique française.* L'établissement à Paris, d'une troupe de Bouffons Italiens, date du mois d'août 1752. Leurs représentations avaient lieu dans la salle même de l'Opéra : ils restèrent jusqu'en mars 1754 : leurs partisans ne purent les soutenir plus long-temps. Dans ces vingt mois, ils représentèrent douze comédies ou intermèdes. La lettre de J.-J. Rousseau donna lieu à plus de soixante réponses ou réfutations. On a compté ce nombre, et l'on n'est pas certain qu'il n'y en ait pas davantage. De tout cela, il ne reste que la lettre.

FIN DES NOTES.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE IIe VOLUME.

Pages.

TROISIÈME PARTIE. Biographie des Contemporains de J.-J. Rousseau, considérés dans leurs rapports avec cet homme célèbre..... 1 à 350

Articles dans lesquels les imputations faites à Jean-Jacques sont examinées et réfutées. D'Alembert; Diderot; Grimm; Helvétius; Holbach; Hume; Keith; La Harpe; Mably; Malesherbes; Marmontel; Mirabeau; Palissot; Pompadour; Rougemont; Saint-Lambert; Saint-Pierre; Sennebier; Servan; Suard; Tronchin; Voltaire; Walpole; Warens :

Articles où sont rapportées des particularités intéressantes sur Jean-Jacques; Balexsert; Bernex; Bourette; Conti; Danet; Duprat; Formey; Galiani; Genlis; Houdetot; La Tour; Paoli; Robeque; Rousseau (sa généalogie, sa naissance et sa famille); Rulhières, etc.

QUATRIÈME PARTIE. Histoire de ses Ouvrages.... 351

Méthode pour leur classification..... 352

Ordre adopté..... 355

La Nouvelle Héloïse..... 355

DISCOURS sur les sciences et les arts..... 361

Sur l'inégalité des conditions..... 367

ÉMILE..... 372

ÉCONOMIE POLITIQUE..... 412

Discours sur cette science..... 416

Pages.

Contrat social..... 416
Analyse des ouvrages de l'abbé de St-Pierre.. 421
Lettres sur la Corse..... 427
Du gouvernement de Pologne..... 430
MÉLANGES..... 431
Littérature polémique..... 431
Lettre à d'Alembert..... 431
Lettre à Christophe de Beaumont..... 433
Lettre de la montagne..... 434
Littérature variée..... 438
Narcisse..... 439
Le Devin du village..... 441
Pygmalion..... 445
MUSIQUE..... 448
MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE..... 459
OUVRAGES PROJETÉS..... 466
TABLEAU présentant l'ordre chronologique dans lequel ces ouvrages furent composés..... 471
LETTRES INÉDITES..... 475
Détails sur la vie de Jean-Jacques à Motiers.... 500
Notice sur M. COINDET..... 522
Preuves et notes supplémentaires..... 545

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

ERRATA.

TOME I. Page 13, Introduction, note, lig. 6 : *en sainte alliance;* lisez : *ou sainte alliance.*

Page 219, ligne 3 : *ravissant et impatient;* lisez : *ravissant et impatientant.*

Page 326, n° 69 : 1755 ; lisez : 1754.

Page 409, ligne 6 : *Dictillet;* lisez : *Dutillet.*

TOME II. Page 174, ligne 24 : des *serments;* lisez : des *sermons.*

Page 331, ligne 27 : *à l'instant du moment;* lisez : *à l'intérêt du moment.*

QUATRIÈME PARTIE.

SES OUVRAGES.

Nous avons suivi Rousseau dans toutes les circonstances de sa vie sur lesquelles il nous était possible de nous procurer des renseignements; consultant sa correspondance, interrogeant ses contemporains, confrontant leurs témoignages et tâchant de découvrir la vérité. De l'histoire de l'auteur, passons maintenant à celle de ses ouvrages. Mais il serait nécessaire de les classer. L'ordre chronologique a l'inconvénient de mettre à côté l'une de l'autre des productions qui n'ont aucun rapport entre elles. Quoique les œuvres de Rousseau soient moins variées et moins nombreuses que celles de Voltaire, on éprouve de l'embarras à suivre une méthode, parce qu'il n'en est aucune qui soit à l'abri de toute objection. Il suffira donc de rendre compte de la marche que nous suivrons et des motifs pour lesquels nous aurons cru devoir la suivre.

Il se présente une question préliminaire, c'est de savoir s'il est préférable de faire connaître un auteur avant ses ouvrages, ou de commencer par ceux-ci. Presque tous les éditeurs prennent ce premier parti. Jean-Jacques seul a, jusqu'aux deux éditions données en 1820, été toujours excepté; et le recueil de ses œuvres est terminé par les particularités de sa vie. Nous

avons pensé qu'ayant expliqué, dans ses Confessions, les motifs qui lui firent prendre la plume, il leur donnait ainsi lui-même une espèce d'introduction. C'est la raison pour laquelle, dans l'édition qui nous fut confiée (1), nous offrîmes d'abord, sous le titre de *Mémoires*, toutes les productions de Rousseau relatives à sa personne, à ses opinions, à sa conduite, à ses ouvrages. Mais il fallait y joindre la Correspondance, qui complète tous les renseignements, ainsi que nous l'avons fait voir. L'usage et d'autres obstacles ne nous le permirent point. Comme nous sommes persuadé qu'elle ne doit pas être séparée des écrits qui font partie des Mémoires, et qui sont, outre les Confessions, les *quatre Lettres à M. de Malesherbes*, *Rousseau juge de Jean-Jacques* et les *Rêveries du Promeneur solitaire*, nous réunirons ces ouvrages dans notre plan à la correspondance. Il est peu important qu'ils soient au commencement d'une collection, ou qu'ils la terminent, l'essentiel est la réunion de tout ce qui concerne Rousseau. Comme l'usage, qui a souvent force de loi, renvoie à la fin d'une édition toutes les lettres; en s'y conformant, il faut qu'elles entraînent avec elles les Mémoires dont elles sont le complément.

Essayons maintenant de classer les autres ouvrages.

Quelques éditeurs ont réuni, dans le même volume, sous le titre de THÉATRE, la *Lettre sur les Spectacles*, *Narcisse*, *Anaxarette*, *Lucrèce*, etc. C'est abuser des mots que d'appliquer celui de *Théâtre* à des pièces dont l'auteur lui-même a fait justice. Molière, le premier peintre des mœurs et de nos ridicules, Corneille, Racine, Voltaire, ont un *Théâtre;* mais on ne pourrait que

(1) Edition de madame Perronneau, 20 volumes in-12. M. Petitain adopta cette idée.

dérisoirement dire le *Théâtre de Rousseau*. Si l'usage ne faisait aujourd'hui une espèce de loi de donner les œuvres complètes d'un écrivain célèbre ; on agirait peut-être mieux dans l'intérêt de sa gloire d'en retrancher les productions qu'il a condamnées à l'oubli. On aimerait, il est vrai, à le suivre dans ses progrès, à voir le point de départ, si la gradation était fidèlement observée ; mais on a vu des auteurs produire, dans l'éclat de leur gloire, des écrits que cette gloire rendait inexplicables.

Narcisse, *Anaxarette*, *Iphis*, n'appartiennent ni à la tragédie, ni à la comédie ; encore moins la *Lettre à d'Alembert* (1). Cette lettre ne peut faire partie de la Correspondance, parce que c'est moins une épître qu'un discours sur un sujet donné. Il en est de même des *Lettres de la montagne*, qui, dans toutes les éditions, sont comme isolées de ce qui les précède ou les suit. Elles devaient l'être du moment où l'on ne classait pas méthodiquement les œuvres de Jean-Jacques ; mais lorsqu'on adopte une méthode, il faut tâcher de trouver un genre auquel elles appartiennent. Elles traitent de religion, de gouvernement, de politique, mais pas assez de l'une de ces parties, pour motiver leur place dans une classification.

Nos maîtres nous apprennent qu'*on donne en littérature* (2) le titre *de polémique à tout écrit où l'on entreprend la censure ou la défense de quelques opinions.*

Cette leçon nous autorise donc à comprendre sous le titre de *Littérature polémique* ; et la *Lettre sur les Spec-*

(1) Jean-Jacques aurait un *Théâtre*, que ce ne serait pas un motif pour y mettre la *Lettre sur les spectacles*.

(2) *Encyclopédie*, au mot POLÉMIQUE.

tacles, où l'opinion qui les approuve et les propage est énergiquement censurée, et celles de *la Montagne*, où l'on discute plusieurs questions d'une grande importance.

Un autre maître, dont le *Cours* est en quelque sorte devenu classique, nous tire d'embarras pour un grand nombre d'ouvrages dont les uns n'appartiennent à aucun genre, et dont les autres n'ont point assez d'étendue pour en former un.

« Ce qu'on appelle *polyergie*, ou *littérature mêlée* » (dit La Harpe, liv. 2, chap. 3 de son Cours), con- » tiendrait tous les ouvrages qui ne sont point suscep- » tibles d'être classés. Il en reste un assez grand nombre » des anciens : *Théagène et Chariclée*, *Chéréas et* » *Callirhoé*, *Daphnis et Cloé*, parmi les Grecs ; et les » Latins nous ont donné l'*Ane d'or* d'Apuléo, etc. » La Harpe comprend dans le même chapitre les *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse ; Lucien ; les *Recueils polygraphiques* d'Ælien, d'Athénée, d'Aulu-Gelle, etc. ; enfin les *Traductions*.

Dans la nouvelle méthode que nous présentons, nous avons rangé sous le titre de *littérature mêlée*, les ouvrages qui ont de l'analogie avec quelques-uns de ceux dont nous rapportons l'énumération.

Il est plus facile de classer les écrits dont nous ne parlons point ici, parce qu'ils portent un caractère qu'impriment également et l'objet qu'on y traite, et la supériorité que leur assure le talent de l'auteur.

Nous ne prétendons point rendre exclusive la classification que nous avons adoptée. Nous devions exposer nos motifs. Nous savons que tout ouvrage que le talent ou le sujet recommande, peut être considéré sous un double point de vue : l'objet dont l'auteur s'occupe, la

manière dont il le traite, et conséquemment qu'il peut appartenir à telle division par le sujet; et, par la forme, à tel autre.

Voici donc l'ordre dans lequel nous présentons les Ouvrages de J.-J. Rousseau :

I. La Nouvelle Héloïse, dont le genre n'a aucune analogie avec celui des autres productions, et qui se trouve comme isolée;

II. Les Discours;

III. Émile;

IV. Les écrits relatifs a l'Économie politique;

V. Mélanges : ils contiennent deux divisions : *La Littérature polémique*, et *La Littérature variée*;

VI. Le Dictionnaire de musique, et les ouvrages qui ont rapport a cet art;

VII. Mémoires et correspondance.

En suivant l'ordre que nous venons d'indiquer, nous allons offrir une notice historique de chaque ouvrage, rappelant les circonstances dans lesquelles il fut écrit, l'effet qu'il produisit, et l'influence qu'il eut sur la destinée de l'auteur.

Ceux qui, malgré les inconvénients de l'ordre chronologique (qui pourrait placer la *Reine fantasque* à côté du *Contrat social* ou de l'*Emile*), préféreraient cet ordre, trouveront à la suite des notices, un tableau qui le mettra sous leurs yeux.

I. La Nouvelle Héloïse. Dans cet ouvrage, Jean-Jacques a plus d'une fois retracé la situation dans laquelle il se trouvait lui-même. En dessinant le caractère de Julie, il a songé à mademoiselle Galley (v. Conf., l. IX), ainsi qu'à mademoiselle de Graffenried en faisant le portrait de Claire. Il met souvent dans la bouche des personnages qu'il fait agir, ses opinions, ses idées,

ses rêves, ses paradoxes. La promenade sur le lac de Genève, dont il parle au livre VII des *Confessions*, se retrouve dans l'*Héloïse* : la scène du bosquet d'Eaubonne est retracée à Clarens : une autre scène d'un tout autre genre, qui se passa rue des Moineaux, reparaît dans cet ouvrage. Enfin il déclare (liv. IX des *Confessions*), qu'il *s'identifiait avec Saint-Preux, le plus qu'il lui était possible, lui donnant les vertus et les défauts qu'il se sentait.*

Pour éviter des répétitions, nous nous croyons obligé de renvoyer aux IXe et XIe livres des *Confessions*, où Jean-Jacques entre dans beaucoup de détails relatifs à l'*Héloïse*. Il l'acheva à Montmorency pendant l'hiver de 1758 à 1759. Il l'avait commencée à l'Hermitage. L'ouvrage parut en 1760.

Rien n'égale le plaisir que Rousseau paraît avoir éprouvé dans la composition d'*Héloïse*; plaisir partagé par le plus grand nombre des lecteurs. Il s'était créé un monde idéal; et pour former ses personnages, il prit tout ce qu'il avait trouvé de plus parfait dans les femmes qu'il avait vues. *Dans ses continuelles extases il s'enivrait à torrents des plus délicieux sentiments qui jamais soient entrés dans un cœur d'homme* (1). *Il se figura l'amour et l'amitié, les deux idoles de son cœur, sous les plus ravissantes images. Il se plut à les orner de tous les charmes du sexe qu'il avait toujours adoré.*

Il paraît que ce délire eut peu d'interruptions. Rousseau s'y livra sans avoir le projet d'écrire. A la fin, tourmenté par les êtres fantastiques qu'il avait créés, séduit par ces fictions, il prit la plume. Un philosophe tel que Jean-Jacques ne pouvait faire un roman qui ne présentât

(1) *Confessions*, liv. IX.

qu'un tissu d'aventures, et que de l'agrément sans utilité.

Il sentit d'abord qu'il allait se placer dans une fausse position et se mettre en contradiction avec lui-même. Après avoir tonné contre les *livres efféminés qui respiraient l'amour et la mollesse*, il lui semblait choquant de s'inscrire parmi les auteurs de ces livres. Il avoue qu'il sentait cette inconséquence dans toute sa force, qu'il en rougissait, qu'il s'en dépitait, mais qu'il fut subjugué complètement.

Il résolut, en cédant à la tentation, d'avoir un but moral, afin que son ouvrage différât de ceux qu'il avait censurés avec tant de raison.

Rousseau avait vécu dans une société où les devoirs étaient entièrement sacrifiés au bon ton, aux manières élégantes et gracieuses, aux goûts les plus effrénés pour les plaisirs, quoique l'on conservât encore une certaine décence extérieure et quelques apparences. Madame d'Épinay, dans ses Mémoires, se présente comme ivre d'amour pour M. de Francueil, qui l'abandonne ensuite. Elle lui fait succéder Grimm, pendant que M. d'Épinay entretenait des actrices de l'Opéra sous les yeux de sa femme. Madame d'Houdetot, sa sœur, n'eut au moins qu'une passion, mais son mari n'en fut pas l'objet; tout brutal, tout chicaneur qu'on le représente en le calomniant, il vivait en tiers avec l'heureux Saint-Lambert, sans mot dire, sans se plaindre, sans même soupçonner en avoir le droit, tant il subissait l'empire des mœurs à la mode. Madame de Jully, belle-sœur de madame d'Épinay, avait, dans Jélyotte, fait un choix moins excusable. Mademoiselle d'Ette, pleine d'esprit et de méchanceté, vivait publiquement avec le chevalier de Valori, etc.

Ce spectacle remplissait Rousseau d'une secrète et

profonde indignation. « Rien ne lui paraissait aussi ré-
» voltant que l'orgueil d'une femme infidèle qui, foulant
» ouvertement aux pieds tous ses devoirs, prétend que
» son mari soit pénétré de reconnaissance de la grâce
» qu'elle lui accorde de ne pas se laisser prendre sur le
» fait. Les êtres parfaits ne sont pas dans la nature ; mais,
» qu'une jeune personne, née avec un cœur aussi tendre
» qu'honnête, se laisse vaincre par l'amour étant fille,
» et retrouve étant femme, des forces pour le vaincre à
« son tour, et redevenir vertueuse ; quiconque vous dira
» que ce tableau, dans sa totalité, est scandaleux et n'est
» pas utile, est un menteur et un hypocrite : ne l'écoutez
» pas. » Ainsi, Jean-Jacques opposa au tableau général des femmes de son temps, qui manquaient à leurs devoirs, une jeune personne, faible avant d'être mariée, qui retrouve alors assez de force pour résister à son amant quoique sa passion ne soit pas éteinte.

Une autre idée séduisit Rousseau, qui composait *Héloïse* au moment de l'orage excité par l'*Encyclopédie*. Deux partis acharnés l'un contre l'autre étaient près d'en venir aux mains : l'un était formé de philosophes qui niaient ou l'existence de Dieu, ou tous les rapports entre le Créateur et l'homme ; dans l'autre, bien plus nombreux, étaient tous ceux qui professaient (de bonne foi ou non) l'opinion contraire. Jean-Jacques fut assez bon pour croire qu'il était possible d'*adoucir leur haine réciproque en détruisant les préjugés, et de montrer à chaque parti le mérite et la vertu dans l'autre, dignes de l'estime publique et du respect de tous les mortels.*

Plein de ce projet (1), *il dessina les deux caractères*

(1) Dans une lettre écrite de Montmorency, le 24 juin 1761, Jean-Jacques développe ce projet à M. Vernes. « Vos griefs contre

à Wolmar et de Julie, dans un ravissement qui lui faisait espérer de les rendre aimables tous les deux, et, qui plus est, l'un par l'autre.

Les deux partis ne se rapprochèrent point, et ne se réunirent que pour l'accabler. En effet le parlement, le clergé, tonnèrent contre Jean-Jacques; et les philosophes ne le comptèrent plus dans leurs rangs.

Le double objet que s'est proposé Jean-Jacques fait d'*Héloïse* un ouvrage particulier, qui, quoique moral, n'est point un livre de morale, quoique philosophique n'en mérite pas le titre, quoique fiction n'est point un roman, et ne peut être classé dans ce genre frivole. On ne peut le juger d'après une première lecture, ni même d'après une seconde, si toutes les deux sont faites à peu d'intervalle l'une de l'autre. Il est diverses époques dans la vie. Les parties d'*Héloïse* qui déplaisent dans l'une recouvrent leurs droits dans une autre. On aime moins ce dont on était enchanté, on goûte avec délices ce qu'on avait repoussé; l'on finit par saisir l'ensemble de ce bel ouvrage, et l'on modifie les jugements qu'on avait portés.

» Wolmar, lui dit-il, prouvent que j'ai mal rempli l'objet du » livre, ou que vous ne l'avez pas bien saisi. Cet objet était de » rapprocher les partis opposés, par une estime réciproque, d'ap- » prendre aux *philosophes* qu'on peut croire en Dieu sans être » hypocrite, et aux *croyans* qu'on peut être incrédule sans être un » coquin. Julie dévote est une leçon pour les philosophes, et Wol- » mar athée en est une pour les intolérans. Voilà le vrai but du livre. » C'est à vous de voir si je m'en suis écarté. Vous me reprochez de » n'avoir pas fait changer de système à Wolmar sur la fin du roman. » Mais, mon cher Vernes, vous n'avez pas lu cette fin; car sa » conversion y est indiquée avec une clarté qui ne pouvait souffrir » un plus grand développement sans vouloir faire une capuci- » nade. »

Il y a des personnes qui ne veulent plus entendre parler de Julie du moment qu'elle est madame de Wolmar. On est forcé d'avouer que c'est une concession *bien dure* à faire, mais il le faut si l'on ne veut pas renoncer à une lecture instructive qui captive sans cesse et qui dédommage du sacrifice, quelque coûteux qu'il ait été.

En s'obstinant à s'arrêter au mariage de Julie, on se prive du plaisir que donne la lecture des IVe et VIe parties regardées avec raison comme des chefs-d'œuvre, et du spectacle de cette Julie mère de famille, fidèle épouse, sans avoir *cessé d'être fidèle amante* (1). C'est, je le répète, une concession difficile à faire que ce mariage. Mais on est obligé de convenir qu'il est piquant de savoir comment l'auteur a pu conserver de l'intérêt sur Julie consentant à devenir la femme d'un homme qu'elle n'aime pas, qui a quarante ans plus qu'elle; comment et par quels moyens cet intérêt peut s'étendre sur cet homme, tout athée qu'il soit et quelque humeur que l'on éprouve et qu'on ne cesse de ressentir contre lui. Plus il est maître de ses passions, moins on lui pardonne de vouloir être l'époux de Julie, qu'il sait (puisque le baron d'Etange lui a confié cet important

(1) « De vous dire que nos jeunes gens sont plus amoureux que » jamais, ce n'est pas sans doute une nouvelle à vous apprendre; » de vous assurer au contraire qu'ils sont parfaitement guéris, vous » savez ce que peuvent la raison, la vertu : ce n'est pas non plus » leur plus grand miracle. Mais que ces deux opposés soient vrais « en même temps; qu'ils brûlent plus ardemment que jamais l'un » pour l'autre, et qu'il ne règne plus entre eux qu'un honnête atta- » chement; qu'ils soient toujours amants et ne soient plus qu'amis : » c'est, je pense, ce que vous aurez plus de peine à comprendre, » et ce qui est pourtant selon l'exacte vérité. » (Lettre XIV de M. de Wolmar à Claire d'Orbe. 4e partie.)

secret) ne pouvoir plus disposer de son cœur ni de sa main. Sous le rapport de la difficulté vaincue, il est intéressant de connaître comment l'auteur a pu surmonter tant d'obstacles, *surpris que l'on est* de le voir se les créer. Quand il n'y aurait que ce motif, il doit être assez puissant pour engager à poursuivre sa lecture. Nous invitons ceux qui s'y refusent à lire seulement la lettre 12 de la IVe partie.

Julie influa de deux manières sur la destinée de l'auteur. Elle lui gagna les femmes et contribua beaucoup à leur faire adopter les préceptes d'*Emile* par les préjugés favorables qu'elle inspira pour l'auteur. Elle le rendit généralement l'objet de la bienveillance des femmes, qui dès-lors furent disposées d'avance à devenir dociles à ses leçons. Quant aux hommes de lettres, les avis furent partagés, et les éloges jamais sans restriction ou sans une critique plus ou moins amère.

Mais dans le monde le succès fut au-delà de l'imagination. « Les libraires ne pouvaient suffire aux demandes » de toutes les classes. On louait l'ouvrage à tant par » jour, ou par heure. Quand il parut, on exigeait douze » sous par volume, en n'accordant que soixante minutes » pour le lire (1). »

II°. Discours, 1°. Sur cette question : *Le rétablisement des Sciences et des Arts a-t-il contribué à épurer ou à corrompre les Mœurs?*

Ce discours est le premier ouvrage remarquable de J.-J. Rousseau; celui qu'il regarde comme *la cause de ses malheurs*, parce qu'il se trouva *jeté dans la*

(1) L'abbé Brizard.

littérature. En effet, il n'eût probablement pas repris la plume sans le succès que ce discours obtint. Mais obligé de répondre aux critiques, entraîné par le sujet, il écrivit, empruntant aux lettres, pour les combattre, leurs propres armes; se servant de ce qu'elles ont de plus séduisant, l'imagination, l'enthousiasme, le talent, les charmes du style et de la diction.

Il décrit lui-même l'impression qu'il avait éprouvée en lisant le programme de l'académie de Dijon (1).

« Une violente palpitation l'oppresse, soulève sa » poitrine. Ne pouvant plus respirer, il se laisse tomber » sous un arbre, y passe une demi-heure dans une telle » agitation, qu'en se relevant il se sent inonder de

(1) *Voy*. liv. VIII des *Confessions*, et la seconde des quatre lettres à M. de Malesherbes.

Voici, de plus, ce qu'il dit de ce discours dans le second dialogue : « Une malheureuse question d'académie vint tout-à-coup » dessiller ses yeux, débrouiller ce chaos dans sa tête, lui montrer » un autre univers, un véritable âge d'or. De la vive effervescence » qui se fit alors dans son âme, sortirent des étincelles de génie, » qu'on a vu briller dans ses écrits durant dix ans de délire et de » fièvre, mais dont aucun vestige n'avait paru jusqu'alors, et qui » vraisemblablement n'auraient plus brillé dans la suite, si, cet ac- » cès passé, il eût voulu continuer d'écrire. Enflammé par la con- » templation de ces grands objets, il les avait toujours présents à sa » pensée. Bercé du ridicule espoir de faire enfin triompher des pré- » jugés et du mensonge, la raison, la vérité, et de rendre les » hommes sages en leur montrant leur véritable intérêt, son cœur » échauffé par l'idée du bonheur futur du genre humain et par l'hon- » neur d'y contribuer, lui dictait un langage digne d'une si grande » entreprise. Contraint par-là de s'occuper fortement et long-temps » du même sujet, il assujettit sa tête à la fatigue de la réflexion. » Il apprit à méditer profondément, et, pour un moment, il éton- » na l'Europe par des productions dans lesquelles les âmes vul- » gaires ne virent que de l'éloquence et de l'esprit ».

larmes, sans avoir senti qu'il en répandait..... Tout ce » qu'il a pu retenir des grandes vérités qui l'illumi- » nèrent, a été bien faiblement épars dans les trois » principaux de ses écrits, ce premier discours, celui de » *l'Inégalité*, *et le Traité de l'Éducation*; trois ouvrages » inséparables et formant ensemble un même tout. »

Ce fut une véritable inspiration : *ses petites passions furent étouffées par l'enthousiasme de la vérité, de la liberté, de la vertu, et cette effervescence dura quatre ou cinq ans.*

C'est à tort, nous le répétons, qu'on a prétendu que Rousseau ne prit parti contre les sciences et les arts que d'après le conseil de Diderot. Soutenir une pareille assertion, ce serait vouloir douter de tout, et refuser de se servir des bases sur lesquelles s'appuie le jugement des hommes. L'opinion de Jean-Jacques était prononcée bien avant l'époque où la question fut proposée par l'académie de Dijon. Dans une lettre écrite en 1748, il s'exprime ainsi : « Je suis bien sûr qu'il n'y a aucun » poète tragique qui ne fût très-fâché qu'il ne se fût » jamais commis de grands crimes..... Eh! messieurs » nos amis des beaux-arts, vous voulez me faire » aimer une chose qui conduit les hommes à sentir » ainsi! Eh bien, oui, j'y suis tout résolu; mais c'est » à condition que vous me prouverez qu'une belle statue » vaut mieux qu'une belle action, qu'un morceau de » toile peinte par Vanloo vaut mieux que de la vertu. »

L'envie contesta le talent de Jean-Jacques pour en faire les honneurs à Diderot (1); malgré les *Muses*

(1) *Voyez* la notice suivante sur le *Discours de l'Inégalité des conditions*, dans laquelle nous indiquons les ouvrages de Jean-Jacques que Diderot corrigea, et ceux qu'il ne connut qu'après leur

galantes et beaucoup de romances, elle assurait qu'il ne savait pas la musique; bientôt *Héloïse*, *Émile* et *le Devin du village* la firent taire. Afin de l'empêcher d'écrire, ses amis le tourmentèrent long-temps dans sa retraite, pour le forcer de retourner à Paris, dont le séjour lui était insupportable.

Lorsqu'il parvint à communiquer avec Diderot, qu'il allait voir à Vincennes, il lui fit part du plan de son discours et de la *Prosopopée de Fabricius*. Diderot l'exhorte *à donner l'essor à ses idées*. Nous avons dans la première partie du premier volume, p. 33, rappelé plusieurs circonstances de la jeunesse de Rousseau, dans lesquelles on voit le germe de cette opinion. D'ailleurs il est un moyen infaillible de reconnaître la bonne foi d'un écrivain : c'est son style (1). On n'a point cette chaleur entraînante quand on n'écrit pas de sentiment et de conviction; on ne cause point de si vives émotions sans être ému soi-même. Jean-Jacques peut être dans l'erreur, mais il fut sincère avec lui-même, et, si l'on veut, dupe de son illusion, mais jamais de mauvaise foi.

Ce discours qui parut en 1750, obtint un très-grand succès. *Il prend tout par-dessus les nues*, écrivait Diderot. Voici le témoignage de Grimm, qui ne louait qu'à son corps défendant.

---

publication. — On a encore prétendu que M. de Francueil influa sur le parti qu'il prit. Ces accusations, pour avoir été renouvelées par La Harpe, dans son *Cours*, n'en sont pas plus vraies : et les épithètes du *plus impudent des cyniques*, de *sophiste*, et de *vil charlatan*, qu'il prodigue à Jean-Jacques dans l'excès de son zèle, ne sont pas une démonstration bien évidente. La raison prend un tout autre langage, et ne se sert pas d'injures, encore moins la charité.

(1) *V.* le discours de M. de Buffon sur le style, lorsqu'il fut reçu à l'Académie française.

« Le discours couronné par l'académie de Dijon (1), » écrit avec une force et avec un feu qu'on n'avait pas » encore vus dans un discours académique, fit une espèce » de révolution à Paris, et commença la réputation de » M. Rousseau, dont les talents étaient jusqu'alors peu » connus..... Il est fâcheux que cet écrivain éloquent et » outré n'ait point trouvé un adversaire digne de lui : sa » *Réponse au roi Stanislas*, et celle à *M. Bordes*, con- » tiennent des choses admirables, et même sublimes ; » et la dernière est, à mon avis, égale et même supé- » rieure à son discours même. »

Plus sévère envers lui-même que ne l'étaient ses critiques, Jean-Jacques a prétendu que ce discours *manquait d'ordre et de logique, et qu'il était tout au plus médiocre*. C'est en comparant cet ouvrage au *Discours sur l'inégalité des conditions*, à l'*Émile*, qu'il porta ce jugement rigoureux.

De tous les écrits de Rousseau, ce discours est celui qui eut le plus d'influence sur sa destinée. On l'attaqua de tous les côtés : il demeura maître du champ de bataille ; mais la querelle, après avoir duré deux ans, resta cependant indécise, parce que tous ceux qui s'en mêlèrent étaient *juges et parties*. Dans la préface de *Narcisse*, Rousseau fait un résumé de son opinion, sur les sciences et les arts. Cette préface et le discours ont ensemble une liaison nécessaire.

Cet écrit étant le début de Jean-Jacques, on nous pardonnera de donner quelques détails sur le jugement de l'Académie. Quatorze mémoires furent envoyés à cette société. Le septième portait pour épigraphe : *decipimur*.

---

(1) *Correspond. littér.*, tom. I, p. 122, année 1754.

specie recti. Le prix lui fut adjugé : l'ouverture du bulletin cacheté fit connaître Jean-Jacques.

Le mémoire, n° 10, obtint le Ier accessit ; il avait pour épigraphe : *postquam docti prodierunt, boni desunt*. Le billet cacheté portait M. de Chasselas de Troyes. Mais on a su depuis, que *Grosley* en était l'auteur.

Le mémoire, n° 4, ayant pour épigraphe : *cor prudens possidebit scientiam*, eut le second accessit. L'auteur était M. l'abbé *Talbert*, de Besançon.

Dans les archives de l'académie de Dijon on conserve un acte passé par-devant Perret et Regnaut, notaires à Paris, le 28 juillet 1750. C'est une procuration du sieur Jean-Jacques Rousseau, *citoyen de la ville et république de Genève, demeurant à Paris, rue de Grenelle, paroisse Saint-Eustache*, qui constitue pour son procureur M. Jacques-Antoine Tardy, écuyer, demeurant à Dijon, à l'effet de retirer et recevoir en son nom le prix qu'il avait remporté. D'après les registres de l'académie, ce prix avait été adjugé le 9 juillet 1750 à la séance où étaient présents, MM. *Vitte*, président, *Darlay*, *Genreau*, *Lantin*, directeurs ; *Derepas* ; *Léauté*, *Liebaut*, *Raudot*, *Fournier*, *Gelot*, *Fromageau*, *Guyot*, *Perret*, *Chaussier*, *Melot*, *Maret*, *Barberet* et *de Frasans*, associés.

Ce discours causa beaucoup de désagréments à la compagnie qui l'avait couronné. Il fut réfuté et critiqué par MM. *Gautier*, *Bordes*, *Le Roi*, *Boudet*, *de Bonneval*, *Formey*, *le P. Menou*, le roi *Stanislas* et *Lecat*. Ce dernier ayant pris le titre *d'académicien de Dijon*, *qui avait refusé son suffrage*, l'académie fit imprimer un désaveu. Mais plus tard elle se désavoua elle-même, et ce n'est pas sans surprise qu'on lit dans son *histoire*, en tête du Ier volume de ses mémoires, ce passage : « La

» couronne qui fut décernée à cet auteur trop célèbre
» et trop infortuné (Jean-Jacques), a pu faire croire
» que l'académie entière s'était laissé séduire par l'élo-
» quence de ce dangereux écrivain; mais on ne doit pas
» rejeter le blâme de ce jugement sur l'académie en-
» tière, ni reprocher cette espèce d'erreur à une société
» *qui* ne compte plus parmi ses membres aucun de ceux
» *qui* concoururent par leur suffrage à couronner
» M. Rousseau ».

Nous devons ces détails à M. Giraud. Le repentir tardif de cette société n'était point motivé. Car en supposant que la cause eût été mauvaise, insoutenable: dans un *Discours académique*, c'est plus particulièrement le talent et le style du concurrent que l'on couronne, que son opinion; d'ailleurs proposer la question c'était laisser la liberté du choix, et l'on ne devait plus s'occuper que de la manière dont le sujet était traité.

2° *Sur l'inégalité des conditions.*

En 1753 l'académie de Dijon proposa cette question, que le discours de Jean-Jacques rendit célèbre, quoiqu'il ne fut point couronné. Le nom de celui qui remporta le prix est resté dans l'obscurité : ce fut l'abbé *Talbert* qui triompha modestement, étonné sans doute de sa victoire, autant que le tribunal littéraire était honteux de son choix, puisque ni l'un ni l'autre ne donnèrent de publicité à l'ouvrage couronné.

Jean-Jacques passa huit jours à Saint-Germain. Il s'enfonçait dans la forêt, méditant sur l'*origine de l'inégalité parmi les hommes* (1); et le résultat de ses méditations fut ce *Discours*.

---

(1) *Voyez* liv. VIII des *Confessions*.

Il acheva dans un voyage à Chambery, qu'il fit en 1754, la dédicace qu'il avait esquissée avant son départ de Paris. Cette dédicace, que le plus *pur patriotisme avait dictée*, ne fit que lui *attirer des ennemis dans le conseil et des jaloux dans la bourgeoisie: aucun Génevois ne lui sut un vrai gré du zèle de cœur qu'on sent dans cet ouvrage.*

« Ce discours ne trouva, dit-il encore, que peu de » lecteurs qui l'entendissent, et aucun de ceux-là qui » voulût en parler. » Il est cependant bien supérieur à celui qui précède. Mais la matière était plus abstraite: Jean-Jacques heurtait toutes les notions reçues; et la manière dont il avait traité ses adversaires dans la précédente discussion sur les sciences et les arts, ôtait toute envie d'entrer en lice avec lui. Voilà probablement la seule cause du silence qui suivit la publication de cet ouvrage. Grimm, en en rendant compte dans sa correspondance littéraire (1), le juge avec impartialité.

« Je doute, dit-il, qu'il y ait eu parmi les concurrents » un discours approchant de celui du citoyen de Genève. » Un style simple à la fois et noble, plein de lumière, d'é- » nergie et de chaleur; une éloquence mâle et touchante, » ont attiré à ses ouvrages une grande célébrité. Il y a » apparence que le *Discours sur l'inégalité* n'est, pour » ainsi dire, qu'une suite du précédent sur les sciences; » et que c'est celui-ci qui a donné à M. Rousseau l'oc- » casion de méditer sur la nature de l'homme et sur sa » vocation. Son objet est grand et beau.... Vous trou- » verez beaucoup de sagacité dans ses méditations; mais » il n'a pu se défaire des défauts qu'on lui a repro- » chés quelquefois. Ses vues sont grandes, fines, neuves,

(1) Tom. I, p. 395, juillet 1755.

» philosophiques ; mais sa logique n'est pas toujours
» exacte, et les conséquences et les réflexions qu'il tire
» de ses opinions sont souvent outrées.... Si vous voulez
» suivre M. Rousseau, vous aurez la satisfaction de ré-
» fléchir avec un philosophe profond et lumineux ; mais
» vous serez toujours obligé de prendre garde qu'il ne
» vous mène trop loin. Ce défaut même a cependant ses
» avantages pour les lecteurs, en leur procurant l'occa-
» sion d'exercer leur esprit à la justesse, en rectifiant les
» idées d'un esprit vrai, mais bouillant, et en les rete-
» nant dans leurs vraies limites.... Vous trouverez aussi
» à la suite du discours des notes, dont une expose les
» malheurs de la société actuelle comparée à la vie
» sauvage, que je regarde comme un chef-d'œuvre
» d'éloquence. »

Jean-Jacques se plaint, et dans ses *Confessions* et dans ses lettres, de Diderot, prétendant qu'il donnait à ses écrits *ce ton dur et cet air noir qu'ils n'eurent plus quand il cessa de le diriger.* « Le morceau du philosophe qui
» s'argumente en se bouchant les oreilles pour s'endurcir
» aux plaintes des malheureux, est de sa façon ; et il
» m'en avait fourni d'autres plus forts encore, que je ne
» pus me résoudre à employer (1).

Quand Rousseau commença d'écrire, il se proposa Diderot pour modèle. « J'étudiais, dit-il (2), particuliè-
» rement sa diction. Il a même mis dans mes premiers
» ouvrages plusieurs morceaux qui ne tranchent point
» avec le reste, et qu'on ne saurait distinguer, du moins
» quant au style. Il est certain que sa tournure et la
» mienne, surtout dans mes premiers discours, dont la

(1) *Confessions*, liv. VIII, lettre à M. de Saint-Germain, 1770.
(2) Lettre à M. de Saint-Germain, datée de Monquin, 1770.

» diction est, comme la sienne, un peu sautante et sen-
» tentieuse, sont, parmi celles de nos contemporains,
» les deux qui se ressemblent le plus. Quant aux pensées,
» celles qu'il a eu la bonté de me prêter, et que j'ai eu
» la bêtise d'adopter, sont bien faciles à distinguer des
» miennes. »

Les ouvrages de Jean-Jacques que Diderot corrigea sont les deux discours, la préface de *Narcisse*, et quelques écrits sur la musique. Ils se brouillèrent en 1757, et Diderot fut étranger à la *Lettre sur les spectacles*, à l'*Héloïse*, à l'*Émile*, etc., ouvrages supérieurs aux précédents, et qui parurent postérieurement à cette époque. Si cette rupture n'avait pas eu lieu, on aurait pu continuer d'attribuer à Diderot, non sans quelque apparence de raison, le mérite de Rousseau.

L'influence des écrits de Jean-Jacques sur la destinée de ce célèbre écrivain étant en raison de leur succès, le *Discours sur l'inégalité des conditions* n'en eut aucune. Ce n'était que l'extension et le développement des idées et de l'opinion exprimées dans le premier discours avec tant d'éloquence, et ce discours avait produit tout son effet : il n'exigeait pas, comme le second, pour être apprécié, une attention continuelle, et par-là même fatigante pour beaucoup de lecteurs.

Mais, quoique peu lu dans le temps où il fut publié, ce discours a été plus apprécié depuis, et il est mis aujourd'hui au rang des meilleures productions de l'auteur. Le sujet en lui-même, et la manière dont il est traité, lui donnent une égale importance. On l'a considéré comme l'exposé de ce qu'on appelait son système et de ce que nous nommons son opinion, parce que nous le croyons sincère jusque dans ses paradoxes. Mais il est essentiel de se faire une idée juste de cette opinion, et nous

croyons devoir, pour la bien connaître, avoir recours à lui-même. Voici comment il s'explique dans un ouvrage peu connu, parce qu'il faut de la patience pour le lire (1). « Son objet, dit-il en parlant de lui, ne pou-
» vait être de ramener les peuples nombreux ni les
» grands états à leur première simplicité, mais seule-
» ment d'arrêter, s'il était possible, le progrès de ceux
» dont la petitesse et la situation les ont préservés d'une
» marche aussi rapide vers la perfection de la société et
» vers la détérioration de l'espèce. Ces distinctions mé-
» ritaient d'être faites, et ne l'ont point été. On s'est
» obstiné à l'accuser de vouloir détruire les sciences,
» les arts, les théâtres, les académies, et replonger l'u-
» nivers dans sa première barbarie; et il a toujours in-
» sisté au contraire sur la conservation des institutions
» existantes, soutenant que leur destruction ne ferait
» qu'ôter les palliatifs en laissant les vices, et substituer
» le brigandage à la corruption. Il avait travaillé pour
» sa patrie et pour les petits états constitués comme elle.
» Si sa doctrine pouvait être aux autres de quelque uti-
» lité, c'était en changeant les objets de leur estime et
» retardant peut-être ainsi leur décadence qu'ils acce-
» lèreront par leur fausse appréciation... On voit dans
» ses écrits le développement de son grand principe, que
» la nature a fait l'homme heureux et bon, mais que
» la société le dépraye et le rend misérable. Dans ses
» premiers ouvrages, il s'attache à détruire ce prestige
» d'illusion qui nous donne une admiration stupide pour
» les instruments de nos misères, et à corriger cette es-
» timation trompeuse qui nous fait honorer des talents

(1) Ses *Dialogues*, ou Rousseau juge de Jean-Jacques; l'extrait que nous donnons appartient au troisième dialogue.

» pernicieux et mépriser des vertus utiles. Partout il » nous fait voir l'espèce humaine meilleure, plus sage » et plus heureuse dans sa constitution primitive : » aveugle, misérable et méchante, à mesure qu'elle » s'en éloigne. Son but est de redresser l'erreur de nos » jugements, pour retarder le progrès de nos vices. » On est en droit de conclure que lorsqu'on accusa Rousseau d'avoir voulu tout détruire, ou l'on était de mauvaise foi, ou l'on ne l'avait pas compris, puisqu'il a *toujours insisté sur la conservation des institutions existantes.*

III°. Émile, ou *de l'Éducation.*

Recommander aux hommes d'élever leurs enfants, faire sentir la nécessité de l'éducation (1), c'était un précepte usé dont on reconnaissait plutôt la sagesse, qu'on ne savait en faire l'application convenable.

Donner à ce précepte une forme attrayante et tous les charmes de la nouveauté, afin d'éveiller l'attention et de la soutenir par l'intérêt et la curiosité, c'était faire un grand pas, et personne n'aurait eu l'idée d'exiger davantage.

Mais pour atteindre au dernier degré, acquérir par l'étude et la méditation l'expérience de tous les âges, y joindre celle de son siècle, voir dans l'une et l'autre les présages certains d'un avenir aussi menaçant qu'il est inévitable, armer l'homme contre les fléaux que renferme cet avenir, et, dans ce but, rajeunir le vieux précepte

(1) L'éducation embrasse toute la vie de l'homme en ce sens qu'à tout âge on reçoit des leçons. Que de prétendus hommes d'état ont perdu leur partie, du jour au lendemain, parce qu'ils croyaient leur éducation faite !

de l'éducation, voilà, certes, un projet utile, une entreprise digne de tous les éloges. Telle est celle que conçut et qu'exécuta celui-là seul qui pouvait l'exécuter, parce qu'il l'avait conçue.

Du point où il se place, il voit le bouleversement des classes de la société : il prend son élève dans une des premières; de celles que la fortune se plaît à combler de ses faveurs : il se dit, comment faut-il élever celui qui doit tout perdre un jour : parens, femme, enfants, amis, richesses, considération, tout ce qui embellit l'existence, puisqu'il doit être entièrement dépouillé, réduit *à lui*, puisque même la liberté lui doit être enlevée? Comment fera cet infortuné qui n'a plus rien, pour être libre encore dans le [illegible] et trouver du prix à la vie ?

Et qu'on ne croie pas que, chez Jean-Jacques, ce soit un jeu de son imagination; que, pour pour exercer son talent, il pose un problême que des hypothèses chimériques rendent insoluble, ou qu'accoutumé à vaincre les difficultés, il aime à s'en faire pour jouir d'un facile triomphe. Ce qui me reste à dire va prouver le contraire, et démontrer jusqu'à l'évidence que l'intention de Rousseau fut de faire *un homme* de son élève, et que jamais intention ne fut appuyée sur des motifs plus puissants, plus *pressants* même, puisqu'ils étaient pour ainsi dire irrésistibles, Jean-Jacques ayant, en leur cédant, sacrifié le repos de sa vie. Laissons-le les exposer lui-même.

« Appropriez, nous dit-il (1), l'éducation de » l'homme à l'homme, et non pas à ce qui n'est point » lui. Ne voyez-vous pas qu'en travaillant à le former » exclusivement pour un état, vous le rendez inutile à

(1) *Émile*, liv. III, vers la fin.

» tout autre ; et que, s'il plaît à la fortune, vous n'aurez » travaillé qu'à le rendre malheureux ? ..... Vous vous » fiez à l'ordre actuel de la société, sans songer que cet » ordre est sujet à des révolutions inévitables, et qu'il » vous est impossible de prévoir ni de prévenir celle qui » peut regarder vos enfants. Le grand devient petit, le » riche devient pauvre, le monarque devient sujet : » les coups du sort sont-ils si rares que vous puissiez » compter d'en être exempt ? Nous approchons de » l'état de crise (1) et du siècle des révolutions. Qui peut » vous répondre de ce que vous deviendrez alors ? Tout » ce qu'ont fait les hommes, les hommes peuvent le dé- » truire : il n'y a de caractères ineffaçables que ceux qu'im- » prime la nature, et la nature ne fait ni [illegible] ni riches,

(1) Ce passage est écrit en 1760. Jean-Jacques ajoute dans une note : *Je tiens pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient encore long-temps à durer ; toutes ont brillé, et tout état qui brille est sur son déclin.* Cette observation est appuyée sur des faits, il est vrai ; mais les exemples sont *isolés*, et l'application serait peut-être hasardée : c'est-à-dire que tous les états d'une partie du monde n'ont pas brillé *à la fois* comme ceux de l'Europe, ce qui faisait envahir par les barbares le pays dont le peuple était le plus policé. Mais *il n'y a plus de barbares* depuis que ceux qui pouvaient passer pour l'être ont pris des leçons de politesse et de civilisation, qu'au lieu de payer, ils ont fait payer assez cher. Ainsi l'état de la question est changé. Un peuple corrompu finissait par être conquis ; les faits le prouvent : mais aucun exemple ne nous apprend quelle est la fin de ce peuple quand ses voisins sont aussi corrompus que lui. Du reste, *l'état de crise* [illegible] après la prédiction, et précéda de peu de temps *le siècle* [illegible] *tions*. L'étude et la réflexion firent trouver à Jean-Jacques [illegible] présent et le passé les présages de l'avenir, et lorsque [illegible] le voile qui le couvrait. S'il vivait de nos jours, il aurait peut-être moins de mérite à prévoir ce qui nous est préparé.

» ni grands seigneurs. Que fera donc, dans la bassesse, ce
» satrape que vous n'aurez élevé que pour la grandeur ?
» que fera, dans la pauvreté, ce publicain qui ne sait
» vivre que d'or ? que fera, dépouvu de tout, ce fastueux
» imbécille qui ne sait point user de lui-même et ne met
» son être que dans ce qui est étranger à lui ? Heureux
» celui qui sait quitter alors l'état qui le quitte, et rester
» homme en dépit du sort !... Un roi, qui n'existe que par
» sa couronne n'est rien du tout s'il n'est roi. Mais celui
» qui la perd, et s'en passe, est alors au-dessus d'elle.
» Du rang de roi, qu'un lâche, qu'un méchant, un
» fou, peut remplir comme un autre, il monte à l'état
» d'homme, que si peu d'hommes savent remplir.
» Alors il triomphe de la fortune, il la brave, il ne
» doit rien qu'à lui seul; et, quand il ne lui reste à
» montrer que lui, il n'est point nul, il est quelque
» chose. Oui, j'aime mieux cent fois le roi de Syracuse
» maître d'école à Corinthe, et le roi de Macédoine greffier
» à Rome, qu'un malheureux Tarquin ne sachant que
» devenir s'il ne règne pas; que l'héritier possesseur des
» trois royaumes (1), jouet de quiconque ose insulter

(1) Charles-Édouard, petit-fils de Jacques II, était plus fait pour régner que son aïeul, qui perdit la couronne pour n'avoir pas compris le véritable sens du mot de Henri IV, *Un royaume vaut bien une messe;* mot bien interprété par Charles-Jean. Le prétendant se montra *homme* en 1745. Mais il échoua, et fut sacrifié : par un article secret du traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 18 octobre 1748, la cour de France s'engagea à le renvoyer de ses états. Ce prince ne se pressait pas d'obéir à l'ordre qu'il avait reçu de sortir de France, M. de Vaudreuil fut chargé de l'arrêter. Il se vit obligé d'employer la force. Le prince chercha dans l'usage immodéré des liqueurs et du vin l'oubli de ses maux et de ses espérances, et finit par s'abrutir entièrement. A l'époque où Jean-Jacques écrivait

» à sa misère, errant de cour en cour, cherchant par-
» tout des secours et trouvant partout des affronts,
» faute de savoir faire autre chose qu'un métier qui n'est
» plus en son pouvoir..... Travailler est un devoir in-
» dispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant
» ou faible, tout citoyen oisif est un fripon. De toutes les
» conditions, la plus indépendante de la fortune et des
» hommes est celle de l'artisan..... Partout où l'on
» veut vexer l'artisan, son bagage est bientôt fait : il
» emporte ses bras, et s'en va. »

Il fallait, pour que la leçon fût instructive, qu'Émile perdît tout, et Jean-Jacques ne lui épargne aucun des malheurs auxquels l'homme est exposé : il l'en abreuve, il lui fait avaler le calice jusqu'à la lie. Après l'avoir placé dans des circonstances telles qu'il est obligé de fuir sa femme, son enfant, d'abandonner sa fortune, et de se servir de ses ressources personnelles, il le met dans l'esclavage, et l'y fait conserver l'indépendance de sa pensée, et la fierté de son caractère.

Si Jean-Jacques avait pris son élève dans une classe inférieure, son but n'eût pas été rempli. Il veut rendre Émile propre à toutes les conditions humaines. *On élève un pauvre pour être riche*, lui, veut élever un riche pour être pauvre.

L'épreuve contraire n'eût peut-être pas été totalement inutile. On n'aurait pas vu sans intérêt Émile *luttant contre* la prospérité, qui, dans l'homme le moins im-

---

Émile, le prétendant était toujours ivre. Il mourut à Rome le 31 janvier 1788. Le cardinal d'Yorck était son frère. Il ne reste plus de cette illustre famille que de tristes souvenirs, des exemples terribles de l'inconstance de la fortune, et de grandes leçons, mais de peu d'utilité, parce que le très-petit nombre de ceux à l'usage desquels elles sont, n'en profitent jamais.

parfait composé de bien et de mal, développe plutôt le mal que le bien. Supposons Émile transporté tout-à-coup sur ce théâtre où règne la flatterie, où personne n'est à l'abri de son influence, où quelque élevés que soient les trônes des dieux de la terre, elle les enveloppe d'une atmosphère embaumée, et mêle sa fumée enivrante à celle de l'encens le plus pur. Quelle conduite tiendrait Émile dans ce séjour? S'y mettra-t-il à l'abri de la contagion? Doué de toutes les facultés que lui donne son gouverneur et qui brillent dans l'adversité, saura-t-il les conserver dans tout leur éclat au faîte des grandeurs?.... Mais celui qui n'a jamais connu que le malheur ou la misère; qui fut persuadé que les honneurs favorisaient la corruption; qui sans cesse appelle à son secours l'expérience, ne pouvait présenter l'élève jouant un rôle auquel le maître était étranger : il voulait offrir des leçons d'un usage général, et peu de personnes sont appelées à gouverner les hommes.

Ces observations nous amènent naturellement à examiner quelle marche on devait suivre dans l'examen critique d'*Émile* afin de la comparer à celle qu'on a suivie.

Pour qu'une critique soit raisonnable et fondée, elle doit s'appuyer sur des bases reconnues, et partir d'un principe fixe; autrement elle porte à faux. Quelque bien enchaînés que paraissent être les raisonnements, quelles que soient la liaison des idées, la justesse de la logique, si l'on est parti d'une supposition gratuite, tout s'écroule à l'examen.

Il est d'abord nécessaire de bien connaître le but que se propose un écrivain; autrement on ne peut porter un jugement motivé sur les moyens qu'il a pris pour arriver à ce but. Telle est la marche également prescrite par le bon sens et l'équité.

Si l'on prétend que Rousseau ne devait pas se proposer le but qu'il veut atteindre, j'entends cela : c'est une opinion particulière susceptible d'être discutée. Qu'on dise qu'il n'y a point de rapport entre le but et les moyens, j'entends encore cela, pourvu qu'on le prouve. Dans cette double attaque, on part d'un point connu; c'est-à-dire du but proposé, qu'on doit commencer par rappeler avec précision et clarté, pour faire voir qu'on s'entend soi-même et qu'on veut être entendu des autres.

Mais qu'on vienne nous dire que l'éducation d'Émile ne convient point à tel état, à telle profession, dans tel rang, nous n'y entendons plus rien, parce que le gouverneur d'Émile n'a pas voulu faire de son élève un membre du parlement, un évêque, un maréchal de France (1). L'étude des lois, celle de la tactique militaire font une partie de l'instruction qu'Émile *peut* ou *doit* recevoir, comme l'escrime et la danse sont au nombre des exercices propres à entretenir la souplesse et l'agilité de ses membres : mais son gouverneur ne prétend pas plus lui apprendre la tactique que l'escrime, ni le droit que la danse : son but est d'en *faire un homme*; nous verrons ce qu'il entend par-là.

Qu'isolant des passages on crie à l'impiété, au mépris des lois ou des souverains, à l'oubli des convenances, on s'écarte de la question; et pour se reconnaître il faut

(1) Il le déclare positivement : « Vivre, dit-il, est le métier que » je lui veux apprendre. En sortant de mes mains, il ne sera, j'en » conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre. Il sera premièrement homme, [illegible] ce qu'un homme doit être. Sa fortune aura » beau lui faire changer de place, il sera toujours à la sienne. » *Émile*, liv. I.

remettre chaque passage à sa place, parce qu'il n'en doit pas sortir, sans ce qui l'accompagne.

Il ne faut voir dans les choses que ce qui s'y trouve, et dans un livre que ce que l'auteur y met. Entrons donc dans les idées du gouverneur d'Émile. Il ne se contente pas de donner à son élève un métier qui, pouvant être exercé dans tout pays civilisé, met celui qui le possède à même de gagner son pain, parce qu'il n'est pas question d'en faire un artisan. On lui donne une ressource assurée dans le malheur, un genre d'industrie qui reçoit des circonstances son prix et son emploi. Il faut que ce ne soit qu'une ressource, parce que l'homme à qui vous la donnez doit occuper un rang dans la société, et même y remplir des fonctions. Mais comme nous supposons une époque où les rangs sont renversés et les classes confondues, et que, dans cette hypothèse, il serait imprudent de faire choix d'un état et de fonctions déterminées, parce que ce choix pourrait tomber sur un état qui n'existera plus, il est nécessaire de rendre notre élève propre à tout. Il y a des principes communs à tous les états, des connaissances générales applicables à tous, et qui, dans une révolution même, trouvent leur emploi, parce que, sans ces connaissances et ces principes, la société serait dissoute, et que, dans l'espèce, il s'agit d'une révolution qui confond les rangs et renverse les fortunes, mais ne dissout pas la société. Ce sont ces principes généraux que le gouverneur *fait acquérir* à son élève, non par des discours, des leçons, des lectures, mais par la pratique. Il le met dans des positions où l'élève déduit de lui-même le principe : c'est l'instruction en action, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Mais Emile n'a ni connaissances, ni préjugés, ni

opinion, quand son gouverneur s'en empare, conséquemment aucune idée sur les religions et les cultes. Il est, dans cette hypothèse, l'objet d'une exception unique, et peut se choisir une religion : ce qui n'arrive à personne de nous, puisque chacun reçoit la sienne, et la suit parce qu'il l'a reçue. Dans cet état de choses, le gouverneur ne doit point, en parlant de religion à son élève, sortir des généralités; d'où l'on voit que si l'on extrait un passage pour le commenter, on fait une application qui n'a point été faite par l'auteur, et qu'on perd la question de vue.

Rousseau commence donc par faire de son *élève un homme;* et si le portrait est idéal, ce n'est point sa faute, et les hommes n'ont point à s'en plaindre. Cet homme une fois produit est propre à toutes les fonctions qui lui seraient confiées par l'état, pourvu qu'elles ne soient pas en opposition avec les devoirs que la morale impose. Cet homme idéal est bon, juste, fort; il réunit à la force la droiture et l'amour de ses semblables; il sait qu'*il faut leur faire tout ce qu'il voudrait qu'on lui fît à lui-même.*

Il a cette énergie qui fait que *toujours il agit comme il parle; qu'il est toujours décidé sur le parti qu'il doit prendre; qu'il le prend hautement et le suit toujours.* Ce n'est point dans les livres qu'il apprit à devenir tel; ce n'est point dans nos écoles, *c'est en vivant*, c'est-à-dire, *en faisant usage de ses organes, de ses sens, de ses facultés, de toutes les parties de lui-même qui lui donnent le sentiment de son existence.*

Un tel homme est propre à toutes les fonctions, parce que, dans sa vie toujours active, il ne fut étranger à aucune, se pénétra de leurs devoirs, conduit par une main invisible qui faisait naître l'occasion de les

remplir tous, et d'appliquer les règles aux faits avant de savoir qu'il existât des règles, de manière qu'elles n'étaient plus à ses yeux que la conséquence de faits et comme déduites de la nature des choses. Ce gouverneur *ne donnait pas de préceptes; il les faisait trouver.*

Les critiques d'*Émile*, n'entrant point dans le sens de l'auteur dont ils lisaient l'ouvrage, substituaient leurs idées aux siennes, et s'écriaient : Mais à quoi servent la force et l'expérience d'Émile pour cet élève qui doit avoir bientôt un brevet de colonel, pour cet autre à qui la toge et le mortier sont destinés, pour ce troisième qui voit dans l'horizon la crosse et la mitre, pour ce jeune prince qui n'attend que l'âge de commander aux hommes?.... A quoi? mais, à soutenir les fatigues de la guerre et l'activité des camps; à ne jamais prononcer un jugement sans avoir approfondi la cause et reconnu le droit; à mettre toujours entre sa morale et ses actions le rapport qu'y placent l'honneur et la probité; à ne pas traiter les hommes comme de vils esclaves, à s'en faire aimer, à les rendre heureux; enfin, si, comme il est arrivé, toutes ces espérances sont déçues, s'il faut renoncer aux promesses de la fortune, à savoir s'en passer.

On sait bien que manier l'équerre et le rabot n'était pas, pour commander un régiment ou juger un procès, une chose plus nécessaire il y a trente ans, qu'elle ne le serait aujourd'hui pour être missionnaire ou jésuite, ambassadeur ou préfet. Aussi Jean-Jacques ne voulait pas plus faire de son élève un colonel qu'un capucin. Son intention était de lui donner en lui-même une ressource contre l'adversité. De cruels évènements n'ont que trop prouvé combien cette prévoyance était fondée; et ce n'est pas sans intérêt qu'on a vu, dans notre tourmente

révolutionnaire, des hommes comblés jusqu'alors des faveurs de la fortune, des princes même, lutter avec avantage contre un sort rigoureux, et tirer d'eux-mêmes des ressources sur lesquelles ils n'avaient jamais compté (1).

---

(1) Les princes sont toujours assez en évidence sans qu'il soit besoin de les désigner. Celui dont il est question vécut, dit-on, en enseignant ce qu'il avait appris dans tout autre but que de le montrer à d'autres. Beaucoup d'exemples ont démontré la sagesse du précepte de Jean-Jacques. Et l'on a vu des gens élevés dans l'opulence, mais qui avaient eu le bonheur d'apprendre à tourner par désœuvrement, le faire avec succès par besoin, et s'applaudir de savoir manier dextrement le ciseau. Ceux-là supportaient avec philosophie le pénible joug de la nécessité, oubliant naissance, rang et fortune. Mais c'était le plus petit nombre. Les autres avaient une mémoire dont la fidélité faisait leur supplice. Il n'est peut-être pas inutile pour ceux qui aiment à faire des observations sur le cœur humain, de leur rappeler un trait digne d'occuper un moment leur attention.

Beaucoup d'émigrés Italiens et Français étaient réfugiés à Hambourg où l'on ne vit que de travail, et pour faire sa fortune, ou l'accroître quand elle est faite. Ceux qui possédaient quelque talent utile en firent usage et restèrent. Les autres se virent tristement obligés d'aller plus loin. M. le baron *** ne savait que manger tant bien que mal deux à trois cent mille livres de rente. Sans ressources, toutes ses économies épuisées, n'ayant jamais servi, trop âgé pour l'apprendre, trop fier pour recevoir des secours, trop ignorant (non par sa faute, mais par l'éducation qu'il avait reçue) pour en tirer quelque fruit, quel parti prendra-t-il? Il se met garde-malade *exigeant* qu'on l'appelle par son titre en lui demandant des soins. Quand on ne lui disait pas *M. le baron*, il ne bougeait pas plus qu'un terme. La noblesse n'est pas l'idole des Hambourgeois, qui en font très-peu de cas lorsqu'elle n'est point accompagnée de la fortune. Ce leur fut un spectacle aussi nouveau pour eux que singulier et bizarre, de voir un homme se soumettre à une pareille condition et n'obéir qu'en voulant conserver l'éti-

Je ne crois pas qu'il existe de critique d'Emile où l'on ne se soit éloigné de la question; disons mieux, où l'on n'en ait supposé une autre. Cette question est donc celle-ci : Jean-Jacques voulant faire de son élève un homme (1), a-t-il pris les moyens pour arriver à ce but ?

Les moins déraisonnables (2) ont prétendu qu'il ne devait pas se le proposer. Mais il y a des concessions qu'on est obligé de faire en lisant : c'est de commencer par admettre le but de l'auteur, autrement il faut renoncer à lire, et surtout à juger ce qu'on n'a pas lu (3). Que dirait-on de celui qui, à l'occasion de l'un des

---

quette. C'était une mode de l'avoir. On se l'*arrachait* : il se faisait payer fort cher. On trouvait plaisant d'appeler M. le baron pour se faire apporter tout ce dont un malade peut avoir besoin. Il ne mangeait ni à l'office ni avec les maîtres, quoique plusieurs l'invitassent, parce que sa conversation n'était pas sans agrément. Il n'y dînait que lorsque son *service* était fini. Le baron avait, comme on voit, fait une *capitulation* bien singulière avec son orgueil, ne conservant que son titre, et pourvu qu'on l'employât rigoureusement, ne refusant aucune des fonctions de son ministère. Remarquons qu'avec une telle prétention, un métier lui aurait été inutile. Dans quelle manufacture, à quel atelier aurait-on reçu un ouvrier qu'il eût fallu titrer pour s'en faire obéir, et pour en obtenir du travail ? Remarquons encore que, dans toute autre ville, le baron n'aurait pu exercer son art avec la condition qu'il imposait, et qu'il fallait précisément à ce garde-malade des Hambourgeois pour malades.

(1) Dans lequel il y eût *mens sana in corpore sano*.

(2) Encore ceux-là ressemblent-ils à Géronte, qui revient toujours à sa galère. Il faut supposer une galère, des Turcs, le fils de Géronte de bonne prise, et s'occuper des moyens de le tirer d'affaire, c'est-à-dire de payer, puisqu'il n'en est pas d'autre.

(3) Par ce mot j'entends, saisir l'ensemble, ne pas perdre l'objet de vue, comprendre enfin

chefs-d'œuvre de l'esprit humain, de *Tartuffe* par exemple, trouverait mauvais qu'on eût mis en scène un tel personnage, parce qu'il aurait eu le bonheur de n'en avoir jamais rencontré de sa vie? on lui conseillerait sans doute de ne lire ni ne voir *Tartuffe*, et surtout de n'en jamais parler.

Après nous être arrêté sur les critiques générales; c'est-à-dire sur celles qui devaient embrasser l'ensemble de l'ouvrage, passons aux critiques particulières, qui ne sont ni mieux fondées, ni plus raisonnables, parce qu'elles partent toujours d'une hypothèse, et qu'on oublie d'*admettre* celle de Rousseau, condition sans laquelle on ne peut juger *Emile*.

La *Profession de foi du Vicaire savoyard* est la partie dont on s'occupa le plus, ce qui prouve qu'on n'avait pas saisi le but de l'auteur, puisque cette *Profession* est tellement indépendante de l'ouvrage, qu'on peut l'en séparer sans nuire à l'ensemble. En exposant ses doutes sur la révélation, Jean-Jacques, par un art particulier, dispose à la piété, et, dans l'attaque même, ce sentiment se conserve. Mais douter, en pareille matière, c'est détruire, et quand même l'attaque n'eût pas été directe, le doute seul était un crime.

« J'ignore, dit le vicaire, si je suis dans l'erreur; il » est difficile, quand on discute, de ne pas prendre » quelquefois le ton affirmatif. Mais souvenez-vous qu'ici » toutes mes affirmations ne sont que des raisons de » douter. Cherchez la vérité vous-même; pour moi, je » ne promets que de la bonne foi. »

On en mit peu dans la critique : on isola des passages pour crier à l'impiété. C'était un impie celui qui, après une éloquente énumération des attributs de Dieu, s'exprimait en ces termes :

« Plus je m'efforce de contempler son essence infinie, » moins je la conçois; mais elle est, cela me suffit : » moins je la conçois, plus je l'adore. Je m'humilie, et » lui dis : Etre des êtres, je suis parce que tu es; le » plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant » toi. C'est mon ravissement d'esprit, c'est le charme » de ma faiblesse, de me sentir accablé de ta gran- » deur (1). » Il est permis de croire que les personnes les plus scrupuleuses souhaiteraient qu'il ne fût jamais entré dans le cœur de l'homme de sentiments plus impies que ceux-là, et l'on pourrait répéter ce que dit le vicaire : *Vous gagnerez à penser comme moi.*

Parcourons rapidement les arrêts, les censures, les condamnations dont *Emile* fut l'objet. Sans doute l'autorité se servit du talent pour l'opposer au talent dans une cause où nulle puissance ne pouvait empêcher l'action du tribunal de l'opinion publique; mais il ne faut pas toujours s'attendre aux résultats dont la prudence semble faire un devoir.

Le premier acte, celui qui sembla donner le signal, fut le réquisitoire de l'avocat du Roi. Il n'offre rien de remarquable. Une phrase seulement causa d'autant plus de surprise, que, dans leurs anathêmes, la Sorbonne et l'archevêque, qui semblaient devoir être plus sévères que le parlement, montrèrent plus d'indulgence. La voici : « Que seraient des sujets élevés dans de pareilles » maximes, sinon des hommes préoccupés du scepticisme » et de la tolérance? » Un magistrat qui blâme la tolérance! Ce qui parut encore singulier, c'est que les autorités ecclésiastiques reconnurent un mérite littéraire dans l'ouvrage dont ils défendaient la lecture, tandis

(1) *Emile*, liv. IV.

que l'avocat-général ne convenait de rien. Dans la censure de la faculté de théologie, il est question du succès d'*Emile*. « Ce livre, y est-il dit, quoique rempli de » poisons mortels, est recherché avec le plus vif em- » pressement. Chacun veut l'avoir avec soi la nuit comme » le jour, à la promenade comme dans son cabinet, à la » campagne comme à la ville. Point d'école plus fré- » quentée que celle de *ce prétendu philosophe*. Il est » comme honteux de ne pas se déclarer du nombre de » ses élèves; et peu s'en faut qu'oubliant l'honneur » qu'on a d'être homme, on ne se fasse gloire de res- » sembler aux bêtes et de les imiter. » Un pareil aveu, du moment où l'on défendait la lecture d'*Emile*, ne pouvait que produire l'effet contraire; et, de plus, c'était prouver qu'on avait mal lu cet ouvrage, que de dire que Jean-Jacques se prétendait philosophe.

L'archevêque de Paris, que ses vertus rendaient recommandable, et qui, dans le cours d'une vie édifiante, joignait l'exemple aux préceptes, tint un langage plus digne. Il sentit à qui il avait affaire, et combien il serait maladroit de contester les talents de Rousseau; mais, en homme habile, il mit à côté du talent l'abus qu'en faisait l'auteur, aux yeux de l'archevêque et d'après ses principes. Il fit un portrait de Rousseau qui eut beaucoup de succès (1), et mérite d'être conservé. Le voici : « Du sein de l'erreur il s'est élevé un homme plein du » langage de la philosophie, sans être véritablement

(1) « On voulait parier, dit Grimm, que ce morceau était l'ou- » vrage d'un homme du monde et non d'un prêtre. » *Correspond. littér.*, sept. 1762. Grimm oublie qu'il y avait beaucoup d'ecclésiastiques qui étaient *hommes du monde*, et qui devaient avoir la connaissance des hommes.

» philosophe ; esprit doué d'une multitude de connais-
» sances qui ne l'ont pas éclairé, et qui ont répandu
» des ténèbres dans les autres esprits ; caractère livré
» aux paradoxes d'opinions et de conduite ; alliant la
» simplicité des mœurs avec le faste des pensées, le zèle
» des maximes antiques avec la fureur d'établir des
» nouveautés, l'obscurité de la retraite avec le désir
» d'être connu de tout le monde. On l'a vu invectiver
» les sciences qu'il cultivait, préconiser l'excellence de
» l'*Evangile* dont il détruisait les dogmes, peindre la
» beauté des vertus qu'il éteignait dans l'âme de ses
» lecteurs. Il s'est fait le précepteur du genre humain
» pour le tromper, le moniteur public pour égarer tout
» le monde, l'oracle du siècle pour achever de le perdre.
» Dans un ouvrage sur l'inégalité des conditions, il avait
» abaissé l'homme jusqu'au rang des bêtes ; dans une
» autre production plus récente, il avait insinué le poi-
» son de la volupté en paraissant le proscrire : dans ce-
» lui-ci il s'empare des premiers moments de l'homme
» afin d'établir l'empire de l'irréligion. »

La simplicité des mœurs et le faste des pensées font un contraste heureux qui prouve qu'on tâchait d'imiter le style de l'auteur dont on condamnait l'ouvrage.

La Sorbonne ne se donna pas autant de peine. Elle s'était servie jusqu'alors de la langue latine pour censurer les ouvrages. Voltaire avait dit qu'elle parlait latin, *mais non sans solécisme*. A l'occasion d'*Emile* elle crut devoir changer l'usage ; et le docteur Gervaise, syndic de la faculté de théologie, prononça le 1er juillet 1762 un discours qui n'est ni latin ni français, et dont il n'est pas inutile de donner un échantillon.

Après s'être demandé si le dernier âge *prédit par l'auteur inspiré* de l'*Apocalypse* ne serait point arrivé,

le docteur Gervaise, qui ne paraît pas bien inspiré, laisse indécise cette terrible question, et, pour motiver ses doutes, continue ainsi :

« Car *voilà que* paraît avec audace la nouvelle production d'un auteur infortuné, tel dans le camp des » philosophes nouveaux, *que* le sont quelquefois dans » le camp de nos ennemis ces hommes barbares *qui*, » bien moins soldats *que* brigands et assassins, ne pensent *qu'à* piller, à massacrer, à brûler, à ravager » *avec violence* et par fraude, pour assouvir leur méchanceté et satisfaire l'inclination *comme* naturelle » *qu'ils* ont de nuire : tel est, dis-je, l'auteur du livre » intitulé *Émile*, *qui* n'ayant d'autre dessein *que* de se » faire je ne sais *quelle* réputation, se met peu en peine » d'écrire des choses véritables, pourvu *qu'il* en annonce de nouvelles et d'inouïes ».

Ce style d'Apocalypse est peut-être la nuance entre le latin et le français, nuance heureusement imaginée pour se mettre à l'abri de la critique de Voltaire. Sur la réquisition du docteur Gervaise, le docteur Xaupi mit la matière en délibération, et la faculté conclut qu'il s'était travaillé à la censure d'*Émile*. Cinquante-huit propositions furent frappées d'anathème, *non comme les seules condamnables*, *mais comme les plus coupables* (1).

L'assemblée générale du clergé de France, réunie en 1765, condamna pareillement *Émile*.

Le saint père avait applaudi ; et dans un bref, daté de 1763, Clément XIII félicita la Sorbonne de sa censure, et fulmina contre *Émile*.

---

(1) Entr'autres on lit celle-ci : *Émile n'apprendra jamais rien par cœur*, qui est traitée par le docteur Xaupi et son collègue Gervaise, *de proposition fausse, inouïe, contraire aux préceptes et à la pratique de tous les sages.*

Au pape, au parlement, à l'archevêque de Paris, au clergé, au synode de Genève, se joignirent bravement une multitude d'écrivains qui la plupart se cachèrent sous le voile de l'anonyme, et lancèrent contre *Émile* et l'auteur des traits impuissants. De ces ouvrages dont les titres même seraient inconnus sans le savant *Barbier* (1), deux seulement méritent quelque attention (2) : le premier, parce qu'on y accuse Rousseau de plagiat ; et le second, parce qu'il y est l'objet de ce délit.

Tous les critiques avaient prétendu que Jean-Jacques n'offrait que des nouveautés hardies; dom Cajot, bénédictin, voulut démontrer qu'il n'y avait rien de nouveau dans *Émile*. Il cite, entre autres écrits copiés par Rousseau, la *Pédotrophie*, poème latin dans lequel nos mères n'auraient point eu l'idée de chercher une manière de nourrir les enfans à la mamelle, sujet de l'ouvrage de Scévole de Sainte-Marthe. On aurait pu demander au moins à qui Jean-Jacques avait *volé son style*, *son éloquence et son coloris* (3).

Nous avons parlé (4) du procédé de M. Formey qui, supprimant le nom de Jean-Jacques pour y mettre le sien, fit un *Émile corrigé*, puis un *Émile chrétien*. Il paraît qu'on s'intéressait beaucoup au salut d'*Émile*, car on publia sous ce titre une autre édition de l'ouvrage de Rousseau. Mais tous ces travestissements déplurent. Il était d'autant moins nécessaire de faire un *Émile chré-*

---

(1) *Notice des écrits relatifs à la personne et aux ouvrages de Jean-Jacques Rousseau.* Il nous a permis d'en faire usage dans la Bibliographie qui suivra cette notice.

(2) Voyez *Notice bibliographique* nos 4 et 28.

(3) Question que se fait Grimm. *Voyez* no 4 de la *Notice bibliographique.*

(4) L'article *Formey*, IIIe partie.

tien, qu'en donnant l'envie de connaître l'*Émile* qu'on supposait ne pas l'être, on manquait le but.

Rousseau crut qu'on le dépouillait de l'ouvrage qui lui avait le plus coûté, et la substitution du nom de M. Formey l'autorisait à le croire. Il en fut vivement affecté.

Les ouvrages de Jean-Jacques qui précédèrent *Émile*, avaient influé sur la destinée de l'auteur, en le rendant célèbre, en le mettant en rapport avec les gens de lettres qui ne pouvaient *lui* pardonner leur infériorité ; mais du moins l'autorité civile ni l'autorité religieuse n'avaient troublé son repos. L'une et l'autre se déchaînèrent à l'apparition d'*Émile*. Le parlement décréta Rousseau de prise de corps, et fit brûler son livre par la main du bourreau (1). Genève imita cet exemple (2). La Sorbonne, qui ne pouvait avoir d'action sur l'auteur, censura son ouvrage. L'archevêque de Paris le condamna dans un mandement (3), et défendit de le lire. On voit chacun faire ce qu'il peut, et, dans son zèle indiscret, produire, en excitant la curiosité, un effet contraire à l'effet attendu.

A l'occasion d'*Émile* Jean-Jacques fut donc proscrit. Il s'étonne lui-même de ce concours unanime, et le sujet de sa surprise vient de ce qu'il avait dit précédemment sans aucune réclamation, et particulièrement dans son *Discours sur l'inégalité des conditions*, ce que l'on a

---

(1) L'arrêt est du 9 juin 1762 ; le vendredi 11 *Émile* fut lacéré et brûlé au pied du grand escalier par l'exécuteur des hautes-œuvres.

(2) Le 18 juin.

(3) Renouvelé de nos jours : *telum imbelle sine ictu*. L'archevêque, justement estimé par sa charité, la régularité de sa conduite, sa bienfaisance toujours active, lançait le trait d'une main plus vigoureuse aussi Jean-Jacques crut devoir le ramasser.

condamné dans *Émile*. Mais d'une part il n'a pas songé qu'*Émile* trouvait plus de lecteurs que le *Discours*, comme de l'autre on oubliait que la défense en augmentait le nombre. Rousseau présente sous une forme différente l'opinion qu'il avait énoncée; il lui donne de nouveaux développements; il appelle à son secours l'expérience; il marche précédé de son flambeau; il attaque toutes les facultés de l'âme; il se sert de toutes les armes; il convainc ou persuade, il émeut, il entraîne, et ne laisse jamais son lecteur indifférent. *Émile* produisait donc un effet qu'on ne pouvait attendre d'un discours abstrait, et dont la lecture demandait la plus sérieuse attention.

Du reste on doit convenir que le ton qu'il prend souvent dans *Émile* était propre à mécontenter beaucoup de monde.

S'il n'avait pas abandonné depuis long-temps les philosophes, ils l'auraient exclus pour avoir dit (1): *Le désordre moral, qui dépose contre la Providence aux yeux des philosophes, ne fait que la démontrer aux miens.* Les savans ne lui pardonnaient point d'avoir prétendu *qu'il y a plus d'erreurs dans l'académie des sciences que dans tout un peuple de Hurons* (2); ni les académiciens, d'ajouter cette réflexion à l'inscription des Thermopyles (3): *On voit bien que ce n'est pas l'académie des inscriptions qui a composé celle-là.*

Alors, plus que de nos jours, on comptait sur la stabilité de la fortune et des rangs; pouvait-on voir avec indifférence un livre où tous les préjugés de rang et

(1) *Émile*, liv. IV.
(2) *Id. ibid.*
(3) *Émile*, liv. III. *Passant, va dire à Lacédémone*, etc

de fortune étaient heurtés de front et combattus avec énergie ?

Jean-Jacques devait donc déplaire aux classes les plus distinguées de la société, pour un livre où chacun trouvait des leçons à son usage.

Sa condamnation, l'abandon de ses protecteurs, les clameurs des gens de lettres le mettaient dans la situation la plus critique, lorsqu'au milieu de ses maux il eut une jouissance qui les lui fit oublier, et mêla de quelques douceurs l'amertume de sa vie.

Pendant que les hommes se déchaînaient contre un prétendu (1) *Traité* de l'éducation, oubliant, en le qualifiant ainsi, *l'éducation*, et cherchant dans le livre, pour le faire proscrire, tout ce qui n'avait aucun rapport à cet objet (2); des attaques contre la religion, les souverains; des blasphêmes, et, ce qui était bien plus dangereux, des injures contre les puissants du siècle; les femmes n'y virent que ce qui s'adressait à elles, des devoirs à remplir qu'on leur rappelait avec une éloquence entraînante, et sur lesquels on répandait un charme irrésistible. Elles allaitèrent leurs enfans, et Rousseau fut vengé (3).

Émile est encore un de ces ouvrages qu'on ne saurait

---

(1) Jean-Jacques n'avait pas prétendu faire un *traité* en règle : le titre, dans les premières éditions, est *Emile* ou *de l'Education*. Dans les suivantes les mots de *Traité de l'éducation* furent mis à son insu, de même que M. Formey ne le consulta pas pour faire l'*Emile chrétien* dont nous parlerons.

(2) On peut remarquer en effet que l'*éducation* a été perdue de vue dans la plupart des critiques, et totalement dans quelques condamnations.

(3) C'était la seule vengeance que pût goûter un homme *qui n'a jamais dit du mal de personne*. Il est vrai qu'on a prétendu que

classer dans la littérature, et qui, s'il était possible de lui trouver un genre, y occuperait le premier rang. Mirabeau, dans son enthousiasme, l'appelait un *poème*, parce qu'il est hors de ligne. Il s'exprimait ainsi dans une lettre à Sophie (1), en parlant de Rousseau : « Lis » son magnifique poème d'*Émile*, cet admirable ou- » vrage où se trouvent tant de vérités neuves. Laisse » les fous, les envieux, les bégueules, hommes et fem- » mes, et les sots, s'en moquer et dire que c'est un » homme à système. Il est trop vrai que, vu notre » dépravation, tout ce qu'il propose n'est pas faisable; » et en vérité il n'y a pas là de quoi nous vanter (2). »

Un critique sévère, dont l'opinion mérite d'être textuellement rapportée, parce qu'*Émile* est le seul des ouvrages de Jean-Jacques auquel il ne refuse pas son suffrage, La Harpe, n'a pu lui trouver une place dans les nombreuses divisions et subdivisions de son *Cours de littérature*. Il en parle au chapitre *des Romans*, pour dire que ce n'est pas un roman. Il convient que c'est un chef-d'œuvre.

Plus frappé des détails que de l'objet, il paraît avoir moins fait d'attention à l'ensemble ; et s'il n'a pas mé-

---

c'était par orgueil, sentiment qu'on donne aussi pour motif à Voltaire construisant Ferney, défendant les Calas; en ce cas on doit être fâché que la modestie soit si commune.

(1) *Lettres originales de Mirabeau, écrites du donjon de Vincennes.* « Rousseau! dit-il encore à Sophie, l'un des plus grands » écrivains qui fut jamais, dont l'éloquence toujours entraînante, » toujours appuyée de la plus ingénieuse dialectique, est guidée par » un goût si exquis, et n'exclut jamais la correction la plus sévère. » Génie mâle, profond, créateur et sublime. »

(2) *Lettres originales de Mirabeau, écrites du donjon de Vincennes.*

connu le but que s'est proposé Rousseau, du moins ne l'a-t-il pas indiqué.

« Il ne faut pas, dit La Harpe (1), regarder *Émile* » comme un roman; mais la forme romanesque que l'au- » teur a donnée à un ouvrage dont l'objet est si sérieux, » n'a point nui à son utilité et à son mérite, et y a même » ajouté beaucoup. Émile et Sophie donnent de l'intérêt » et du charme aux leçons de leur instituteur. Ce n'est » pas que son système total d'éducation soit admissible, » c'est un excès en théorie et en pratique, comme pres- » que toutes les idées générales du même écrivain sont » des excès en spéculation. Mais il y joint une foule de » vérités particulières et d'idées lumineuses qui n'ont » pas été perdues pour notre siècle. S'il a emprunté les » idées de Locke sur l'enfance, l'orateur Génevois a » persuadé ce que le philosophe Anglais n'avait fait » qu'indiquer. Enfin il a obtenu un des succès les plus » flatteurs pour tout homme qui prétend à la gloire de » faire le bien : il a opéré une révolution dans une » partie très-importante des mœurs publiques, l'éduca- » tion. On ne peut nier que, depuis un certain nombre » d'années, il ne se soit fait un changement très-sen- » sible dans la manière dont on élève l'enfance. Si ce » premier âge de l'homme, si intéressant et si aimable, » jouit aujourd'hui en tout sens de cette douce liberté, » qui lui permet de développer tout ce qu'il a de » naïveté, de gaieté et de grâce; s'il n'est plus intimidé » et contraint sous les gênes et les entraves de toute

(1) *Cours de littérature*, 18e siècle, 3e partie, liv. II, chap. III, des Romans. Parler d'*Émile* à l'article des romans et dire que ce n'est point un roman, c'est avouer qu'on est embarrassé de classer ce bel ouvrage.

» espèce, c'est à l'auteur d'*Emile* qu'on en a l'obli-
» gation. Ainsi les générations naissantes lui devront
» le bonheur de leurs premières années; et si l'exemple
» d'une statue élevée au plus grand homme de notre
» siècle (1) amenait parmi nous l'usage d'honorer par
» de semblables monuments tous les bienfaiteurs de
» l'humanité, en quelque genre que ce soit, j'aimerais
» à me représenter un groupe dans lequel la statue de
» l'illustre Génevois serait couronnée par les mains
» d'un enfant que sa mère soulèverait jusqu'à lui, tandis
» qu'il sourirait à une autre femme qui allaiterait le
» sien; et peut-être l'entourerais-je encore d'un chœur
» d'enfants qui s'amuseraient à tous les jeux de leur
» âge.

» C'est surtout dans *Emile* que Jean-Jacques a mis le
» plus de véritable éloquence et de bonne philosophie.
» Ce n'est pas que son système d'éducation soit prati-
» cable en tout; mais, dans les diverses situations où
» il place Emile, depuis l'enfance jusqu'à la maturité,
» il donne d'excellentes leçons, et partout la morale
» est en action, et animée de l'intérêt le plus touchant.
» Son style n'est nulle part plus beau que dans *Emile*.

» La vraie philosophie l'enflammait de l'amour du
» genre humain lorsqu'il composait ce chef-d'œuvre. »

Emile prouve donc l'insuffisance ou l'imperfection de nos méthodes, de nos cours de littérature, puisque, s'ils étaient bien ordonnés, ils donneraient les moyens de classer toutes les productions de l'esprit humain qui ne doivent pas périr dans la mémoire des hommes. Ce n'est point connaître cet ouvrage que de le lire une fois : il

(1) Voltaire était l'idole de La Harpe, qui depuis.....Mais alors il l'admirait exclusivement et lui vouait une espèce de culte.

veut être médité (1). Plus on l'examine, plus on y trouve de beautés ravissantes. Ce qui le distingue des autres livres de morale, c'est que la lecture en est attachante et qu'elle offre un intérêt croissant et soutenu. Au lieu de dire ce qu'il faut faire, Jean-Jacques dit ce qu'il fait. Il raconte plus qu'il ne discute; il ordonne au lieu d'enseigner; il ne moralise pas, il peint : et quels tableaux !

Dans les critiques dont il fut l'objet, chacun, suivant ses goûts ou ses préventions, s'arrêtait sur des détails. Mais il y a eu une opposition bien remarquable, soit dans la manière de voir le même objet, soit dans le compte qu'ils en ont rendu, de la part de deux écrivains recommandables par l'esprit d'analyse, Laharpe et Grimm. Le premier, comme on l'a vu, dit que *la forme romanesque donnée à* Émile *n'a point nui à son mérite, auquel elle ajoute de l'intérêt et du charme.* Non-seulement le dernier n'a point vu cette forme, mais il reproche à l'auteur de ne l'avoir pas employée. « Il » ne fallait pas, dit-il (2), faire un ouvrage didactique, » rempli de règles, de principes, de maximes; il fallait » nous faire l'histoire ou le roman de son éducation ».

Grimm donne à son tour le plan qu'il prétend avoir conçu et même communiqué à Jean-Jacques (qui fort heureusement n'en fit pas usage) d'un *Traité d'Éducation.*

---

(1) Parce que l'auteur avait lui-même médité son sujet. Il disait en parlant d'*Émile* : « Que de veilles, que de tourments il m'a » coûtés! et pourquoi? pour m'exposer aux fureurs de l'envie. C'est » surtout en composant cet ouvrage que j'ai appris quel est le » pouvoir d'une volonté ferme et constante. Vingt fois je l'ai aban- » donné; vingt fois je l'ai repris avec une nouvelle ardeur. L'homme » vient à bout de tout, il ne s'agit que de vouloir. »

(2) *Correspondance littéraire*, juillet 1762.

C'est un père qui élève son enfant. Cet ouvrage eût présenté l'histoire du père et du fils. Grimm voulait ensuite qu'on fît autant de *traités historiques d'éducations particulières qu'il y a de situations domestiques, afin d'approcher davantage de notre situation commune et civile.* Ces traités eussent été très-nombreux. L'objet de l'auteur et celui de Rousseau n'avaient aucun rapport. Le premier voulait indiquer comment il fallait élever un magistrat, un négociant, un administrateur, un militaire, etc. Le second, supposant la ruine du commerce, le renversement de la magistrature, s'est proposé d'élever un homme pour le mettre en état de se retirer d'affaire dans les plus grandes crises; et, si elles n'avaient pas lieu, de pouvoir exercer des fonctions et remplir dignement le rang qui lui était destiné dans un ordre de choses que les révolutions n'eussent pas troublé.

Il y a une erreur assez répandue, sur laquelle il est convenable de s'arrêter un moment. Il y a même une accusation hasardée, si elle n'est calomnieuse, que nous devons d'autant moins passer sous silence, que le nom et les talents de celui qui l'a rendue publique (1) pourraient faire autorité : l'erreur et l'accusation ont une liaison nécessaire avec *Émile* : commençons par l'erreur.

On croit communément que J.-J. Rousseau a présidé à plusieurs éducations, tandis qu'il n'a voulu se charger d'aucune depuis qu'il a réfléchi sur l'importance et la gravité des fonctions d'instituteur, et sur sa responsabilité. Avant son entrée dans la carrière des lettres, qu'il devait illustrer par d'immortels ouvrages, il avait,

(1) Me Couture, plaidoyer pour le général Canuel, du samedi 19 décembre 1818.

pendant une année, été chargé de l'éducation des enfants du grand prévôt de Lyon, M. Bonnot de Mably, et dont l'un portait le nom que leur oncle a rendu célèbre, l'abbé de Condillac. *Après un an d'essai, durant lequel il n'épargna aucun soin, il se détermina à quitter ses disciples, bien convaincu qu'il ne parviendrait jamais à les bien élever : il croyait avoir le talent de précepteur, il eut le temps de se désabuser* (1). Ils avaient l'un huit ans et l'autre dix. Ainsi il serait inexact de prétendre que ces deux frères furent élevés par Jean-Jacques, qui ne passa qu'une année avec eux. C'est la seule qu'il ait consacrée à l'éducation pratique. On voit dans sa *Correspondance* qu'il a plus d'une fois refusé des propositions qui lui étaient faites sur cet objet.

On croit encore qu'il a fait l'éducation d'un des enfants de M. de Girardin. Rousseau partit pour Ermenonville le 20 mai 1778 : il y mourut le 2 juillet suivant. Afin de ménager son excessive délicatesse et de lui persuader que ce n'était pas gratuitement qu'il acceptait l'asile qu'on lui offrait, il fut convenu qu'il donnerait des leçons au jeune Girardin. Ces leçons furent particulièrement consacrées à la botanique. Pour les recevoir, l'enfant se rendait au pavillon que Jean-Jacques avait choisi, et qui était séparé du château.

Elles commencèrent le 21 mai, finirent le 1er juillet, et la prétendue éducation (2) dura quarante jours.

Passons à l'accusation.

---

(1) *Confessions*, liv. VI.

(2) Celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant ne doit pas le perdre de vue : il préside aux leçons qu'il ne donne pas, les dirige, et ceux qui donnent ces leçons peuvent être et sont souvent étrangers à son *éducation*.

On a dit dans une audience célèbre et nombreuse que le jeune *La Live d'Épinay* avait voulu, à l'âge de quinze ans, empoisonner son père; l'on a présenté ce crime odieux comme le fruit de l'éducation qu'il avait reçue d'un philosophe; laissé entendre que ce philosophe était J.-J. Rousseau, et conclu que le parricide était le résultat de ses principes.

Nous n'avons jamais cru que la personne qui est l'objet d'une pareille accusation l'ait méritée.

Quant aux rapports entre Jean-Jacques et le fils de madame d'Épinay, les voici : elle lui donna pour précepteur M. l'abbé *de Linant*, qui fut entièrement chargé de son éducation, tantôt dans la maison paternelle, tantôt au collège de Lisieux, où le maître et l'élève habitèrent, le premier pour veiller sur le second, et celui-ci pour participer aux avantages de l'éducation publique.

Dans le même temps Jean-Jacques vivait solitaire à l'Hermitage. Il assista *seulement une fois* à un exercice où l'on examinait le jeune d'Epinay, et critiqua la manière dont ses succès furent récompensés par le père, qui lui donna un habit brodé.

Jean-Jacques resta donc totalement étranger à l'édution de ce jeune homme. Ainsi, l'assertion contraire est *fausse*. D'ailleurs, il est souverainement injuste de rendre tout instituteur responsable de la conduite que tient son élève dans le monde; de supposer qu'il se conduit conformément aux principes qu'il a reçus dans son enfance; ou que, s'il commet une mauvaise action, c'est par suite de ces principes. Ceux des philosophes ne menaient point au parricide : Jean-Jacques n'était point de leur école : ils l'avaient banni de leur rang. Ainsi, tout est hasardé, irréfléchi dans cette assertion de l'avocat; déplacé dans

un plaidoyer relatif à une conspiration, et nous aimons à croire que le fait principal est de toute fausseté (1).

Passons aux reproches directs, qu'on suppose fondés, parce qu'on les appuie sur des résultats qui n'ont point répondu aux tentatives faites ; d'après les conseils de l'auteur d'*Émile*.

Un des grands reproches qu'on ait faits à l'auteur d'*Émile*, est d'avoir un système d'éducation *inexécutable*, et, on l'a jugé tel, parce qu'en le suivant on avait échoué. On a même prétendu qu'il en était convenu lui-même en répondant à M. Angar, qui lui disait avoir élevé son fils comme Émile (2) : *Tant pis, monsieur, pour vous et pour votre fils, tant pis.* En supposant l'anecdote certaine, en convenant du mauvais succès de ceux qui ont essayé, il reste à faire des observations sur l'intention de Rousseau dans son Émile : il est nécessaire de bien connaître cette intention afin de n'exiger que ce

---

(1) Voyez sur cette étrange accusation les journaux des 20 et 21 décembre 1818, particulièrement celui du Commerce. Elle est exprimée de manière à ce que tout le monde devait la connaître, et comme un fait dont il n'est plus permis de douter. Quelques recherches que nous ayons faites, nous n'avons rien découvert qui pût la motiver.

P. S. Nous avons appris depuis, que M. d'Épinay, fils de celui dont la mémoire était outragée, avait obtenu une rétractation de Me Couture, qui reconnaît son accusation comme dénuée de fondement, ajoutant qu'il l'avait trouvée dans *l'Accusateur public de Richer-Sérisi* : mais que, comme la famille n'avait jamais réclamé, il se croyait excusable de l'avoir adoptée de confiance. Dans sa lettre du 10 février 1819, M. de La Live d'Épina expose que sa famille *avait ignoré complètement un mensonge aussi grossier; que son père n'avait jamais reçu les soins de Rousseau; qu'il fut élevé par M. de Linant. V.* le *Journal de Paris* du 10 février 1819.

(2) T. I, p. 102.

qu'il a promis, et, pour la bien connaître, de le consulter lui-même.

L'instituteur d'un enfant s'est adressé à Jean-Jacques pour en obtenir des conseils sur la conduite qu'il devait tenir avec son élève. Il lui annonce même le projet de suivre les préceptes d'*Émile*. Voici la réponse de Rousseau (1) : « S'il est vrai que vous ayez adopté le plan » que *j'ai tâché* de tracer dans l'*Émile*, j'admire votre » courage; car vous avez trop de lumières pour ne pas » voir que, dans un pareil système, il *faut tout ou* » *rien* (2), et qu'il vaudrait cent fois mieux reprendre » le train des éducations ordinaires, et faire un petit » talon rouge, que de suivre à demi celle-là pour ne » faire qu'un homme manqué. Ce que *j'appelle tout*, » *n'est pas de suivre servilement mes idées ; au con-* » *traire, c'est souvent de les corriger*, mais de s'attacher » aux principes, et d'en suivre exactement les consé- » quences, avec les *modifications qu'exige nécessaire-* » *ment toute application particulière*. Vous ne pouvez » ignorer quelle tâche immense vous vous donnez : vous » voilà, pendant dix ans au moins, nul pour vous- » même, et livré tout entier avec toutes vos facultés à » votre élève ; vigilance, patience, fermeté, voilà sur- » tout trois qualités sur lesquelles vous ne sauriez vous

(1) *Voy. Correspondance*, lettre à M. l'A. M., datée de Monquin, le 18 février 1770.

(2) Si l'on s'arrêtait là, si l'on isolait cette phrase, on pourrait la qualifier d'assertion tranchante, et taxer d'orgueil l'auteur ; mais il faut voir ce qu'il entend par *tout ou rien*. Quand on aura vu l'explication, on sera forcé de convenir du danger d'extraire une pensée pour l'examiner sans faire attention à ce qui la précède ou la suit, et de l'injustice ou de la mauvaise foi de ceux qui suivent une pareille méthode.

» relâcher un seul instant, sans risquer de tout perdre;
» oui, de tout perdre, entièrement tout. »

C'est donc à tort qu'on l'accusa d'être exclusif et systématique. Tout faiseur de système défend d'interpréter ses opinions, d'altérer ses préceptes, et ne permet pas, comme Rousseau, de *corriger ses idées*, ni *de faire les modifications qu'exige toute application particulière.* Souvent, dans *Émile*, Jean-Jacques laisse une grande latitude. *Je crois*, dit-il (1), *qu'on trouverait aisément une autre méthode, mais si elle était moins appropriée à l'espèce, je doute qu'elle eût le même succès.*

Pour être en droit de faire à l'auteur d'*Émile* un reproche fondé, il faudrait prouver que l'on a vu un enfant et un instituteur entièrement semblables à l'élève et au gouverneur mis en action par Jean-Jacques, et placés tous deux dans les mêmes circonstances.

Jean-Jacques dit (liv. I) que la *précaution de faire tiédir l'eau pour laver un enfant, n'est pas indispensable;* il ajoute : *commencez cependant par suivre l'usage, et ne vous en écartez que peu-à-peu.* Il veut que l'enfant soit élevé à la campagne, et qu'on l'expose aux influences atmosphériques. Des mères imprudentes commencent par plonger dans l'eau froide leurs enfants, qu'elles élèvent au milieu de Paris. Elles les perdent et accusent Rousseau. En ordonnant aux mères d'être nourrices, il leur prescrit une vie réglée. Elles vont au bal, elles veillent; le lait s'échauffe, l'enfant meurt, et Jean-Jacques est de nouveau coupable, et son livre est un ouvrage dangereux! Cette logique n'est que trop commune, et ne mérite pas de réponse.

L'auteur d'*Émile* était loin de croire son système par-

(1) *Émile*, liv. III. Je montre seulement le but, dit-il ailleurs, et

fait, ou de supposer qu'il n'avait pas commis d'erreurs. On en voit la preuve dans sa *Correspondance* et dans ses *Confessions* : « Vouloir rendre, dit-il (1), les jeunes » gens attentifs en leur montrant un objet très-intéres- » sant pour eux, est un contre-sens très-ordinaire aux » instituteurs, et que je *n'ai pas évité* moi-même dans » mon *Émile*. »

Rousseau n'acheva point *Émile*. Un de ses compatriotes a fait part au public du dénouement que l'auteur avait imaginé. Pendant son séjour en Angleterre, il avait fait des additions importantes, outre un parallèle entre l'éducation publique et l'éducation particulière : mais il a malheureusement détruit ce travail, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (2).

Voici le dénouement d'Émile, tel qu'il a été transmis par M. Prévot de Genève (3).

« *Dénouement d'Émile*. Une suite d'évènements amène Émile dans une île déserte. Il trouve sur le rivage un temple orné de fleurs et de fruits délicieux. Chaque jour il le visite, et chaque jour il le trouve embelli. Sophie en est la prêtresse. Émile l'ignore. Quels évènements ont pu l'attirer en ces lieux ? les suites de sa faute et des actions qui l'effacent. Sophie enfin se fait connaître, Émile apprend le tissu de fraudes et de violences sous lequel elle a succombé. Mais indigne désormais d'être sa compagne, elle veut être son esclave et servir sa propre rivale. Celle-ci est une jeune personne que d'autres évènements unissent au sort des deux anciens époux. Cette rivale épouse Émile ; Sophie

(1) *Confessions*, liv. V.
(2) t. I, p. 253.
(3) *Archives littéraires de l'Europe*. 1804.

assiste à la noce. Enfin, après quelques jours donnés à l'amertume du repentir et aux tourments d'une douleur toujours renaissante, et d'autant plus vive que Sophie se fait un devoir et un point d'honneur de la dissimuler, Émile et la rivale de Sophie avouent que leur mariage n'est qu'une feinte. Cette prétendue rivale avait un autre époux qu'on présente à Sophie, et Sophie retrouve le sien qui, non-seulement lui pardonne une faute involontaire expiée par les plus cruelles peines, et réparée par le repentir, mais qui estime et honore en elle des vertus dont il n'avait qu'une faible idée avant qu'elles eussent trouvé l'occasion de se développer dans toute son étendue. »

Émile est l'ouvrage que Rousseau regardait comme le principal, le plus utile de tous ses écrits, celui même auquel il attachait toute sa gloire, et qui devait mettre le sceau à sa réputation : circonstance qui semblait nous imposer l'obligation de donner plus de développement à cette notice : nous avons tâché de n'y conserver aucune trace de l'émotion contagieuse dont il est difficile de se garantir en lisant une des plus belles productions de l'esprit humain. Si nous n'avions pas complètement réussi, il serait de toute justice, avant de nous blâmer, d'en voir la cause et d'en chercher l'excuse dans *Émile* même.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

1°. *Réfutation du nouvel ouvrage de J.-J. Rousseau, intitulé* Émile *ou de* l'éducation. In-8°, 277 pages. Paris, 1762.

Elle était attribuée par l'abbé *Brizard* à l'abbé *Pérau*, docteur en théologie. M. Barbier, dont l'opinion doit être préférée, désigne pour l'auteur M. André, bibliothécaire de M. d'Aguesseau.

2°. *Lettre à M. D*** sur le livre intitulé* Émile, *etc.* in-12. Paris, 1762, br. de 84 pages.

Elle est du P. *Griffet*, jésuite, dont le mérite devait faire présumer une critique meilleure.

3°. *Lettres à M. Rousseau, pour servir de réponse à sa lettre contre le mandement de M. l'archevêque de Paris*. 1763. Amsterdam, 2 vol. in-12.

On les attribue à M. l'abbé Yvon. Il critique *Émile* en détail; consacre une lettre à prouver l'hypocrisie de Rousseau, etc. L'auteur avait annoncé quinze lettres: il n'en a publié que deux.

4° *Les plagiats de M. J.-J. Rousseau de Genève sur l'éducation*; par D. C. J. B. (Dom Joseph Cajot, bénédictin). La Haye et Paris, 1765, 1 vol. in-12.

Les autres critiques avaient prétendu que Jean-Jacques n'offrait que des nouveautés hardies. Celui-ci démontre qu'il n'y a rien de nouveau dans *Émile*.

A l'occasion de ce livre Grimm dit (1): « L'auteur aurait dû indiquer à qui M. Rousseau a volé sa manière, son style, son éloquence, son coloris. Il peut compter qu'il n'enlevera pas à M. Rousseau un seul lecteur, et qu'il aura bien de la peine à en trouver pour sa compilation.

Le bon Cajot prétend que Jean-Jacques a puisé dans la *Pédotrophie* de Sainte-Marthe, dans les *Jours canaulaires* de Simon d'Ast; dans les ouvrages de l'Espagnol Louis Vivez; dans un discours de Lilio Giraldi; dans les écrits de Carlostadt; dans le *Philosophe chrétien de M. Formey* (2).

On pourrait, sans être taxé d'ignorance, s'écrier aujourd'hui,

Je veux être pendu si j'en connais pas un!

---

(1) *Corresp. litt.* décembre 1765.

(2) C'est le titre d'une des éditions d'*Émile* par M. Formey. Le P. Cajot n'a pas fait beaucoup de recherches pour commettre une telle bévue, et faire voler *Formey* par Jean-Jacques, dont *Formey* refit l'*Émile*.

Du temps de dom Cajot il y avait le mérite de la patience à lire ces ouvrages, même la *Pédotrophie*, le plus connu de tous. Dom Cajot conclut de ses recherches que Jean-Jacques *est un rapetasseur d'écrits, un parasite littéraire, un homme enguenillé des ouvrages d'autrui, et que c'est à ce négoce qu'il doit sa frêle renommée.*

5°. *Analyse des principes de J.-J. Rousseau*, 1 vol. in-12, attribué à M. Puget de Saint-Pierre.

6° *Lettres sur le Christianisme, de M. J.-J. Rousseau*, adressées à M. J. L., par Jacob Vernes, pasteur de l'église de Céligni. Amsterdam, 1764, in-12.

L'auteur était l'ami de Jean-Jacques; il le lui prouve à sa manière. Ces lettres et les réponses de Rousseau furent réimprimées en 1765, à la Haye, sous le titre de *Recueil d'opuscules concernant les sentiments de Jean-Jacques.*

7°. *Préservatif pour les fidèles contre les sophismes et les impiétés des incrédules.* Paris, 1764, 1 vol. in-12.

Dans ce préservatif il n'est question que de Jean-Jacques et de son *Emile*. L'auteur, qui est resté inconnu, dit beaucoup d'injures et peu de bonnes raisons.

8°. *Seconde lettre d'un anonyme à M. J.-J. Rousseau, contenant un examen du plan d'éducation que cet auteur a proposé dans son ouvrage intitulé:* Émile. Paris, 1767.

L'auteur annonce qu'il ne *mettra point d'aménité* dans sa lettre, et il a tenu parole : Jean-Jacques est un ignorant, etc. M. Barbier attribue cette lettre à M. Luzac.

9° *Le déisme réfuté par lui-même, ou examen des principes d'incrédulité répandus dans les divers ouvrages de M. Rousseau*; par M. *Bergier*, docteur en théologie, curé dans le diocèse de Besançon. Paris, 1766, 2 vol. in-12.

Le curé-docteur débute ainsi : « Depuis environ vingt siècles que » la place de Diogène était vacante, vous vous êtes présenté pour » lui succéder : qui eût osé vous disputer ce privilège ?

10°. *Lettre à M. J.-J. Rousseau, citoyen de Genève*, par S. A. Comparet. Genève, 1762, br. in-12.

11°. *J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à J. F. Demontillet, archevêque et seigneur d'Auch, primat de la Gaule novempopulaire (en réponse à un prétendu mandement de l'archevêque).*

Jean-Jacques, par une lettre datée du 28 mai 1764, a désavoué cette réponse. On n'a jamais su si l'archevêque d'Auch avait fait un mandement contre *Émile*, et la lecture de la réponse rend inutile le désaveu de Jean-Jacques. M. Barbier nomme M. de Lacroix de Toulouse, comme auteur de cette lettre à l'archevêque d'Auch.

12°. *Profession de foi philosophique.* 1763, Lyon et Paris.

13°. *Lettre de l'homme civil à l'homme sauvage*, par M. *Marin*, censeur royal. Paris, 1763.

Ce Marin est celui que Beaumarchais a si cruellement tourné en ridicule.

14°. *Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation, contre les principes de M. Rousseau.* Turin et Paris, 1763, in-8°.

L'auteur est, suivant M. Barbier, le P. Gerdil, barnabite, et depuis cardinal.

15°. *La divinité de Jésus-Christ vengée, contre J.-J. Rousseau ;* in-8°. Paris, 1762.

Attribuée à l'abbé André, qui avait raison de ne pas se nommer.

16°. *Réponse aux difficultés proposées contre la religion chrétienne, par J.-J. Rousseau, dans l'Émile ;* par l'abbé François. Paris 1765.

17°. *Examen approfondi des difficultés de J.-J. Rousseau contre la religion chrétienne;* par l'abbé Maleville. Paris, 1769, in-12.

18°. *Examen de la Confession de foi du Vicaire savoyard, contenue dans l'Émile;* par Bitaubé. Berlin, 1763, in-12.

19°. *Examen critique de la confession de foi du Vicaire savoyard;* par M. Roustan. Londres, 1776, in-8°.

20°. *Profession de foi du Vicaire savoyard, et tableau abrégé du Contrat social*, rédigés l'un et l'autre par Formey. Berlin, 1764, in-8°.

Ce très-médiocre écrivain (1) s'est attaché, comme on le verra à dénaturer *Émile* de toutes les manières.

21°. *Lettre à M. J.-J. Rousseau*, par M. M**, sous directeur des plaisirs, et maître de danse de la cour de S. A. M. le duc de Saxe-Gotha. 1763, in-8°.

Jean-Jacques s'est moqué, dans le Ier volume d'*Emile*, de la gravité magistrale avec laquelle M. Marcel enseignait la danse. Un parent de ce professeur a voulu le venger. Rousseau lui écrivit le 1er mars 1763 une lettre qui ajoutait encore, par une ironie piquante, aux ridicules du maître de danse.

22°. *Théorie de J.-J. Rousseau sur l'éducation* corrigée et réduite en pratique par Philippe Sérane. Toulouse, 1774, in-12, réimprimée sous le titre de *Théorie de l'éducation.*

23°. *L'Émile réalisé, ou plan d'éducation géné-*

(1) Ses ouvrages en sont la preuve. Quoique très-nombreux, et rares, parce qu'ils ont éprouvé le sort qu'ils méritaient, aucun n'est échappé aux soigneuses recherches de M. Beuchot, qui a fait sur Formey un article plein d'intérêt dans la *Biographie universelle.*

rale, par le citoyen Fèvre de Grand-Vaux. Paris, 1795, in-8°.

24°. *Le nouvel Émile*, par un ancien professeur de l'Université (M. Delanoue). Besançon, 1814, 4 vol.

25°. *De l'éducation, ou Émile corrigé*, par M. Bret. [illegible] 1817, 2 vol. in-12.

[illegible] *Émile chrétien, ou de l'éducation*, par M. C.... de Leveson. Paris, 1764, 2 vol. in-12. Voyez le n°. 28.

27°. *L'Anti-Émile*, in-8°; 1 vol. 1764, par M. Formey.

C'est le second de l'auteur contre l'*Emile*.

28°. *Émile chrétien, consacré à l'utilité publique*, par Formey. Amsterdam, 1764, 4 vol. in-8°.

Ces deux *Emiles chrétiens* sont oubliés aujourd'hui, mais le dernier mérite quelque attention, ou plutôt son histoire. M. Formey lui-même va nous la reconter (1).

« Je crois devoir dire quelque chose de l'*Émile chrétien*. Le libraire *Néaulme* donna en 1762 une belle édition de l'*Émile* de J.-J., qui portait au titre : *suivant la copie de Paris, avec permission tacite pour le libraire*. Les états de Hollande désapprouvèrent cette édition. Neaulme fut sur le point d'être condamné à une forte amende; et il n'obtint grâce qu'à condition qu'il donnerait une autre édition d'*Émile*, repurgée de tout ce qui pouvait donner matière à scandale. Il me requit d'arranger cette édition, qui parut sous ce titre : *Émile chrétien, consacré à l'utilité publique, rédigé par M. Formey, auteur du Philosophe*

(1) *Souvenirs d'un citoyen* par M. S. Formey, IIe vol., page 131.

chrétien. Néaulme mit à la tête un avertissement apologétique. J'y joignis une introduction écrite dans les mêmes vues. Il résultait assez manifestement (1) de là que je ne m'appropriais point l'ouvrage de M. Rousseau, et que je ne faisais que me prêter au but salutaire dans lequel on donnait cet *Émile chrétien*. Je substituai à la *Profession de foi du Vicaire Sa*[illegible] un morceau où la doctrine contraire était expo[illegible]e mis des notes au bas du texte, et j'eus soin de les distinguer de celles qui appartenaient à l'auteur. Avec ces précautions je crus être à l'abri de tout reproche (2). Je me trompais : d'abord Marc-Michel Rey, qui imprimait tous les ouvrages de Jean-Jacques, fit une sortie furieuse contre moi, et inséra dans le *journal des Savants*, qui se réimprimait en Hollande, un véritable libelle où il me déchirait impitoyablement. Je préparai dans le temps une réponse, en forme de plainte, que je voulais adresser aux Etats généraux. Je l'ai finalement brûlée, convaincu que les démarches d'éclat ne font qu'attiser un feu qui s'éteint de lui-même. Depuis, j'ai vu dans l'édition des œuvres de Rousseau, faite aux Deux-Ponts, des notes sous le texte de son *Émile*, où il ne me ménage pas, et qui sentent plus l'amour propre que la philosophie. Elles peuvent reposer avec lui, et la postérité ne s'en mettra guère en peine (3).

---

(1) L'évidence de ce résultat n'est rien moins que manifeste. Prendre le titre de l'ouvrage d'un autre, y mettre son nom et beaucoup de morceaux de sa façon ; c'est en vouloir faire sa propriété.

(2) Se *croire à l'abri de tout reproche* est d'une grande bonhomie ! quand on vole ainsi, il faut tuer en faisant mieux que celui qu'on dépouille.

(3) C'est de ce pauvre *Emile chrétien* que l'ingrate postérité ne

Je puis assurer aujourd'hui en conscience que je n'ai cru violer aucun devoir ni blesser aucun droit. Je crois que Néaulme n'a pas eu grand débit de l'*Émile chrétien*, mais au moins n'a-t-il pas payé l'amende. M. le conseiller de légation, baron de Chambrier, qui a passé 16 ans à Berlin depuis 1748 jusqu'en 1764, étant de retour dans sa patrie, m'écrivit, dans une lettre du 13 décembre 1764 : « J'ai enfin vu Rousseau à la fin de » l'automne. Je lui ai beaucoup parlé de vous : il me » parut d'abord fort piqué de l'*Émile chrétien*, et il me » dit là-dessus que vous vous enrichissiez en vendant » ses ouvrages. Il dit aussi que vous le maltraitiez fort » (je ne sais si c'est dans la préface ou dans les notes); » qu'il était surpris que vous fissiez imprimer un livre » que vous dépeigniez sous des couleurs si dange- » reuses, etc. Après qu'il eut donné l'essor à sa bile, » je lui dis ce qui convenait pour le ramener à des » sentiments plus justes et plus modérés sur votre ma- » nière de penser, et sur les motifs qui vous avaient » engagé à la publication de cet *Émile* ».

On est obligé de reconnaître dans M. Formey plus de bonne foi que de sens, et plus de zèle que de lumières. Il y a un grand mérite à convenir qu'on a fait une *Profession de foi* pour la substituer à celle du *Vicaire*, et l'on doit savoir gré à M. Formey de cet aveu. Il aurait été d'autant plus difficile de la connaître qu'*Émile chrétien* est mort, et que, sans son frère aîné, qui vit toujours, on n'aurait jamais ouï parler de son existence.

---

s'est *guère mise en peine*. Il est mort avant son père, qui va nous le dire.

IV°. Économie politique. *Ouvrages de Rousseau, relatifs à cette science.*

Nous comprenons dans la même notice tous les ouvrages de J.-J. Rousseau sur l'économie politique, parce que pouvant être considérés dans certains rapports comme les parties d'un même tout, ils donnent lieu aux mêmes observations. C'est dans ces ouvrages qu'on reconnaît la force, l'étendue et la profondeur des conceptions de Jean-Jacques dans la première de toutes les sciences, celle qui a pour objet les intérêts les plus chers aux hommes, mais les moins connus et sur lesquels on est le moins d'accord.

Pendant son séjour à Venise, en 1743, en qualité de secrétaire d'ambassade, Jean-Jacques avait pris pour cette science de l'économie politique un goût auquel il se livra plus tard. Il en fit, dans sa retraite, une étude sérieuse, et, pendant quelques années, l'objet de ses méditations. Quand Rousseau s'occupait d'une matière, il la creusait, pour s'en pénétrer, la posséder et s'en rendre maître. Il suivait avec constance la méthode qu'il s'était faite, épuisant toutes les recherches avec une patience plus admirable qu'imitée. Cette marche lente, mais sûre, le mettait à même de traiter son sujet avec la supériorité qui distingue tous ses écrits.

Il avait le projet de faire un ouvrage de longue haleine auquel il voulait travailler toute sa vie (1), et qui devait mettre le sceau à sa réputation. Cet ouvrage aurait eu pour titre *Institutions politiques*. « Des livres de » cette espèce, nous dit-il lui-même, demandent de la

(1). Voy. *Confessions*, liv. IX.

» méditation, du loisir, de la tranquillité. Il craignait » que celui-ci ne parût trop hardi pour le siècle et le » pays où il écrivait. Il avait vu que tout tenait radica- » lement à la politique, et que, de quelque façon qu'on » s'y prît, aucun peuple ne serait jamais que ce que la » nature de son gouvernement le ferait être. »

De ce sujet naissait une série de questions de la plus haute importance sur le meilleur gouvernement possible, sur celui le plus propre à former le peuple le plus vertueux; ce qui conduisait l'auteur à examiner quel est le gouvernement qui, *par sa nature, se tient toujours le plus près de la loi; qu'est-ce que la loi?* etc. Voyant que cet ouvrage exigeait un espace de temps dont il n'était pas le maître, une indépendance et un repos dont il ne pouvait jouir, Jean-Jacques abandonna ses *Institutions politiques :* il n'en conserva que ce qui pouvait se détacher, pour en faire le *Contrat social*, qui parut en 1762, en même temps qu'*Émile* (1). Le second fixa, plus que le premier, l'attention générale. Mais tous les deux influèrent sur nos destinées, quoiqu'il soit permis de croire que le *Contrat social* a été plus cité qu'entendu. On paraît convenir que c'est à cet ouvrage qu'on doit l'adoption successive des gouvernements représentatifs qui s'établissent en Europe. Ce bienfait devrait faire oublier

(1) Jean-Jacques dit dans ses *Confessions*, livre XI, qu'*Émile* parut *un mois ou deux* après le *Contrat social*. Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, parle d'*Émile* comme publié depuis huit jours, au mois d'avril 1761. L'arrêt du parlement qui suivit de près la publication de cet ouvrage, donne une date certaine, celle du 9 juin 1762. L'erreur de Grimm est manifeste, ou plutôt celle de l'éditeur; car, en correspondant avec des souverains, Grimm n'a pu parler au mois d'avril 1761 d'un fait qui n'eut lieu qu'au mois de mai 1762.

des résultats auxquels l'auteur et l'ouvrage sont également étrangers (1).

On a voulu comparer le *Contrat social* aux *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, et l'on a fait valoir l'un aux dépens de l'autre. Mais, dans ces parallèles, toujours défectueux, on laisse de côté le point essentiel, c'est-à-dire l'état de la question et le but que se propose l'auteur, pour y substituer une intention qu'il n'a point eue. Nous ne pouvons donc partager l'opinion d'un orateur célèbre et par un beau talent (2) et par de belles actions, quelque imposante que soit une pareille autorité. A l'occasion de Jean-Jacques et de ces deux ouvrages, il s'exprime ainsi : « En lisant ce maître profond » de tant de légers disciples, on est frappé de la diffé- » rence qu'on trouve entre l'auteur spéculatif établissant » des principes abstraits dans son *Contrat social*, et l'au- » teur praticien donnant des conseils positifs dans son » *Gouvernement de Pologne*. Il faut opposer à la péril- » leuse hardiesse du premier, la sage timidité du se- » cond. »

Nous pensons qu'il n'y a point d'opposition à faire. Le but que se propose Jean-Jacques dans le *Contrat social* n'est pas celui auquel il veut atteindre dans le *Gouvernement de Pologne*. En adoptant les expressions du critique, nous dirons que ce qui est *spéculatif* ne doit point être comparé, et encore moins opposé à ce qui est *positif*. Dans le premier ouvrage, on commence par

(1) La manie d'extraire des passages, de les interpréter et de les commenter, produisit, en 1790, une brochure intitulée *Jean-Jacques Rousseau aristocrate*, et en 1791, un gros livre dont le titre est *Jean-Jacques Rousseau considéré comme l'un des auteurs de la révolution*. Les deux écrivains avaient *également raison*

(2) M. de Lally-Tollendal.

rechercher comment l'homme passe de l'état de nature à l'état civil, et quelles sont les conditions essentielles du pacte : l'auteur s'occupe ensuite de la législation en général, de la forme des gouvernements; et, continuant le traité des lois politiques, il expose les moyens d'affermir la constitution de l'État. C'est un traité des principes du droit politique. Il ne s'agit pas plus de monarchie que de république ou d'aristocratie, ni de France que d'Angleterre, ou de Turquie.

Dans le second au contraire, il est question d'un *peuple donné*, d'un pays désigné, et des lois qui conviennent à ce pays. L'un est consacré à des généralités; l'autre est spécial. Dans l'un, les hommes rassemblés en société, sans attention au climat, aux lois préexistantes, forment le sujet de l'ouvrage. Dans l'autre ce sont des hommes déjà soumis à des lois, à des usages; ayant des souvenirs chers qu'il faut conserver, des ennemis ambitieux dont il faut les garantir, et dans leur sein, des principes de dissolution qu'on doit étouffer, et des éléments de prospérité qu'il faut développer : ce sont les Polonais, en un mot.

Nous avons rappelé (1) combien Rousseau voyait au-delà du siècle dans lequel il vivait : on en trouvera une preuve plus frappante encore dans la notice sur les extraits qu'il fit des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre, à l'article du jugement qu'il porta sur le *Projet de paix perpétuelle*. Quand on est témoin des évènements dont il faisait rigoureusement dépendre la possibilité d'un pareil projet, quand on les voit arriver plus d'un demi-siècle (2) après l'époque où il les désignait avec préci-

(1) Notice sur *Émile*.

(2) Jean-Jacques écrivait ce jugement en 1758, cinquante-six

sion, on est forcé de convenir de l'étendue de son coup d'œil.

Voici l'ordre que suivit J.-J. en écrivant sur *l'économie politique*. Il commença par établir et développer les éléments et les principes de la science dans son *Discours*; ensuite il se livra à des théories générales et des spéculations dans son *Contrat social*. Il faisait marcher de front l'étude et l'examen du *Projet de paix perpétuelle* et de la *Polysynodie* de l'abbé de Saint-Pierre : le premier de ces ouvrages relatif à tous les états de l'Europe; et le second, à la France, où l'on voulait établir la pluralité des conseils. Quelques années après il s'occupa de la Corse, et plus tard de la Pologne; pays pour lesquels on le consulta. C'est ainsi qu'il voulait faire succéder la pratique à la théorie. Nous allons passer en revue ces divers ouvrages.

§ I. *Discours sur l'économie politique*. Diderot, qui, pour l'*Encyclopédie*, savait choisir ses collaborateurs, et tirer habilement parti de leurs talents, chargea Rousseau de l'article *Économie politique*. Ce morceau, d'une certaine étendue, porte aujourd'hui le titre de *Discours sur l'économie politique*. Le volume de l'*Encyclopédie* dans lequel il était inséré, parut en 1755. Ainsi, dans l'ordre chronologique, ce *Discours* devrait suivre celui *sur l'inégalité des conditions*, publié l'année précédente. Il serait possible cependant que le second, dont la date est précise, puisqu'il fut écrit pour le concours de l'académie de Dijon, eût été composé postérieurement au premier.

§ II. *Contrat social*. Cet ouvrage, dont nous avons

---

ans avant le concours de circonstances qu'il indiquait comme condition essentielle à l'existence du projet.

parlé, est en partie un fragment des *Institutions politiques*. C'est le seul des écrits politiques de Jean-Jacques qui eut de l'influence sur sa destinée. Le livre étant condamné à Genève, l'auteur ne put rester dans sa patrie.

Cet ouvrage a été maltraité par un grand nombre de critiques : nous ne devons nous occuper que de celui dont la supériorité, les talents et la variété des connaissances, sont reconnus, et qui était le plus redoutable ennemi de Rousseau.

Voltaire a fait, sous le titre d'*Idées républicaines par un citoyen de Genève* (1), la satire plutôt que la critique du *Contrat social*. Il extrait des passages qu'il commente à sa manière et sans faire attention à ce qui les précède ou les suit, il les altère même quelquefois, et, par la substitution d'un seul mot, il fait dire à Jean-Jacques une absurdité. En voici des exemples.

Rousseau dit dans son *Contrat social* (l. IV, chap. 8) : « Deux peuples étrangers l'un à l'autre et presque » toujours ennemis, ne purent reconnaître *long-temps* un » même *maître*. »

Voici la citation de Voltaire : « Deux peuples étrangers » l'un à l'autre et presque toujours ennemis ne purent » reconnaître un même *Dieu* (2). » Au moyen de la métamorphose de *maître* en *Dieu*, et de la suppression d'un mot, Voltaire fait avancer par Jean-Jacques une assertion démentie par mille faits. Mais ces changements étaient nécessaires pour motiver l'accusation d'*ignorance*, de *présomption*, d'*extravagance*.

---

(1) *Œuvres de Voltaire*, édit. de Kehl, in-8°, t. XXIX, p. 185

(2) *Id. ib*, page 201

Il ne se contente pas de mettre un mot à la place de l'autre, il substitue à son gré une question à l'autre : ce qui fait que la réponse n'a point de rapport à l'objet proposé.

« Le même écrivain, dit Voltaire (1), en parlant des » systêmes du gouvernement, s'exprime ainsi : *L'un » trouve beau qu'on soit craint de ses voisins, l'autre » qu'on en soit ignoré ; l'un est content que l'argent cir- » cule, l'autre exige que le peuple ait du pain.* Tout » cet article semble puéril et contradictoire. » Ce n'est point du chapitre sur les différents systêmes de gouvernement qu'est extrait le passage cité, mais de celui sur les *signes d'un bon gouvernement ;* ce qui est fort différent, et l'on va va voir comment la citation est faite.

Rousseau se demande (2) à quel signe on peut connaître qu'un peuple donné est bien ou mal gouverné. « On ne » résout point cette question, répond-il, parce que » chacun veut la résoudre à sa manière. Les sujets » vantent la tranquillité publique; les citoyens, la liberté » des particuliers ; l'un préfère la sûreté des possessions » et l'autre celle des personnes ; l'un veut que le meilleur » gouvernement soit le plus sévère, l'autre soutient » que c'est le plus doux : celui-ci veut qu'on punisse les » crimes, et celui-là qu'on les prévienne; l'un *trouve beau » qu'on soit craint des voisins*, l'autre *aime mieux » qu'on en soit ignoré ; et l'un est content quand l'argent » circule ;* l'autre *exige que le peuple ait du pain.* » Quand même on conviendrait sur ces points et d'autres » semblables, en serait-on plus avancé? Pour moi, je » m'étonne qu'on méconnaisse un signe aussi simple,

(1) Édition de Kehl, tome XXIX, page 196.
(2) *Contrat social*, liv III, chap. IX.

» ou qu'on ait la mauvaise foi de n'en pas convenir.
» Quelle est la fin de l'association politique? c'est la con-
» servation et la prospérité de ses membres. Et quel
» est le signe le plus sûr qu'ils se conservent et prospè-
» rent? c'est leur nombre et leur population. N'allez
» donc pas chercher ailleurs ce signe si disputé. »

Ainsi Voltaire n'est pas littéral en rapportant la très-petite partie d'une longue période. Il change la question; ce qui est au moins de l'inexactitude; il fait plus, il met dans la bouche de Rousseau et suppose comme opinion de celui-ci, ce que Rousseau rejette comme étranger à la question: si ce n'est pas là mauvaise foi, c'est au moins de la légèreté.

Après avoir traité Jean-Jacques d'*ignorant présomptueux*, de *cynique*, de *garçon horloger*, d'auteur plein de contradictions, d'inepties et d'absurdités, Voltaire termine ainsi sa critique (1): « On a brûlé ce livre chez
» nous. L'opération de le brûler a été aussi odieuse
» peut-être que celle de le composer. Ce sont les livres
» d'injures qu'il faut brûler et dont il faut punir sé-
» vèrement les auteurs, parce qu'une injure est un
» délit ».

On trouvera dans la correspondance plusieurs lettres dans lesquelles Rousseau donne des explications sur sa doctrine, et qu'il est nécessaire de lire pour juger avec équité, particulièrement celle du 15 juillet 1763, adressée à M. Ustéri, professeur à Zurich, et du 26 juillet 1767, écrites à l'auteur de l'*Ami des hommes*. Avant de se faire une opinion définitive et de prononcer un juge-

(1) Édition de Kehl, tome XXIX, page 202. Le *Contrat social* n'a été brûlé qu'à Genève.

ment sur des matières aussi importantes, il est de toute justice de bien les connaître, ainsi que le but et l'objet de l'auteur, et de le consulter lui-même. En suivant cette marche on se garantit de l'erreur. Voici, par exemple, ce que dit Jean-Jacques du *Contrat social*, dans un autre ouvrage (1) : « Lisez-le, monsieur, ce livre si décrié : vous y verrez partout la loi mise au-dessus des hommes : vous y verrez partout la liberté réclamée, mais toujours sous l'autorité des lois, sans lesquelles la liberté ne peut exister, et sous lesquelles on est toujours libre, de quelque façon qu'on soit gouverné. Par-là je ne fais pas, dit-on, ma cour aux puissances ; tant pis pour elles, car je fais leurs vrais intérêts, si elles savaient les voir et les suivre. Mais les passions aveuglent les hommes sur leur propre bien. Ceux qui soumettent les rois aux passions humaines sont les vrais destructeurs des gouvernements : voilà les gens qu'il faudrait punir. Les fondements de l'état sont les mêmes dans tous les gouvernements. Quand il s'agit de comparer les diverses formes, on ne peut éviter de poser séparément les avantages et les inconvénients de chacun ; c'est ce que je crois avoir fait avec impartialité. Tout balancé, j'ai donné la préférence au gouvernement de mon pays. Cela était naturel et raisonnable : on m'aurait blâmé si je ne l'eusse pas fait (2). Mais je n'ai point donné l'exclusion aux autres gouvernements : au contraire, j'ai montré que chacun avait sa raison qui pouvait le rendre préférable à tout autre, selon les hommes, les temps et les lieux.

(1) *Lettres de la montagne*, première partie, lettre VI. Elle est entièrement consacrée au *Contrat social*.

(2) Et c'est dans ce pays seulement que le *Contrat social* a été brûlé !

Ainsi, loin de détruire les gouvernements, je les ai tous établis. Je n'ai rejeté aucun gouvernement, je n'en ai méprisé aucun. En les examinant, en les comparant, j'ai tenu la balance et j'ai calculé les poids; je n'ai rien fait de plus. On ne doit punir la raison nulle part, ni même le raisonnement. Je ne suis pas le seul qui, discutant par abstraction des questions de politique, ai pu les traiter avec quelque hardiesse. Tout homme a droit de le faire. Mes livres, quoi qu'on fasse, porteront toujours témoignage d'eux-mêmes ».

§ III. *Extraits des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre*, et *jugements sur ces ouvrages*. L'abbé de Saint-Pierre avait laissé des ouvrages *pleins d'excellentes choses* (1) *qui méritaient d'être mieux dites*. Madame Dupin, dont Jean-Jacques était le secrétaire, désirait de *voir ressusciter les enfants morts-nés* de l'abbé, pour qui elle avait conservé un tendre attachement. Il *s'agissait de lire, méditer vingt-trois assommants gros volumes diffus, confus, pleins de redites, d'éternelles rabâcheries, et de petites vues, courtes ou fausses, parmi lesquelles il en fallait pêcher à la nage quelques-unes, grandes, belles, et qui donnaient le courage de supporter ce pénible travail.*

Le comte de Saint-Pierre, neveu de l'abbé, remit à Rousseau, sur la demande de M. de Saint-Lambert, les manuscrits de son oncle. Jean-Jacques les emporta pour s'en occuper à l'Hermitage en 1756. Il ne tarda pas à voir que c'était une entreprise longue, fatigante, sans gloire pour lui, mais non pas sans danger. Il était res-

(1) *Confessions*, livre IX.

ponsable des effets que pouvaient produire ces ouvrages sous sa plume : leur mérite eût été toujours attribué à l'abbé; de manière qu'il ne pouvait résulter de ce travail rien d'avantageux pour l'auteur. Il voulut rendre les manuscrits; mais la honte le retint, parce qu'il avait promis de s'en occuper, à madame Dupin, à l'abbé de Mably, à Saint-Lambert, enfin, au comte de Saint-Pierre. Il ne pouvait plus s'en dédire.

Il dut faire des réflexions sur la trop grande facilité avec laquelle il s'était chargé de cette entreprise, lorsqu'il vit que ces manuscrits (1) n'étaient presque que le recueil des ouvrages imprimés de l'abbé, avec des notes et des corrections de sa main, et quelques pièces inédites. L'examen approfondi de ces ouvrages ne lui *montra que des vues superficielles, des projets utiles, mais impraticables, par l'erreur* dont l'abbé *n'avait jamais pu sortir; que les hommes se conduisaient par leurs lumières plutôt que par leurs passions. Cet homme rare, l'honneur de son espèce, le seul qui n'eût d'autre passion que celle de la raison, ne fit que marcher d'erreurs en erreurs, pour avoir voulu rendre les hommes semblables à lui, au lieu de les prendre tels qu'ils sont* (2).

Rousseau se trouva dans l'embarras sur la conduite qu'il avait à tenir. Il était malhonnête pour le comte de Saint-Pierre de réfuter à la rigueur les opinions de son oncle. Les reproduire sans critique, c'était les adopter et propager l'erreur. Il prit le parti le plus sage : c'était

(1) L'orthographe de l'abbé de Saint-Pierre rendait la lecture de ses manuscrits extrêmement fatigante. Il écrivait *enquore*, *francès*, *diqsionnaire*, *peïzan*, etc.

(2) *Confessions*, liv. IX.

de donner séparément les idées de l'abbé et les siennes. L'ouvrage devait avoir deux parties distinctes. La première, consacrée aux projets de l'auteur que Jean-Jacques se proposait de développer et de *faire valoir de son mieux ;* la seconde, aux observations de Rousseau sur ces projets. Il aurait fait une vie de l'abbé pour laquelle il avait recueilli de bons matériaux.

Il commença par l'*Essai sur la paix perpétuelle ;* ensuite il fit la *Polysynodie* ou *Pluralité des Conseils*, ouvrage que l'abbé de Saint-Pierre avait écrit pour favoriser l'administration du régent, et qui le fit chasser de l'académie française (1) pour quelques traits contre l'administration précédente, dont la duchesse du Maine et le cardinal de Polignac furent blessés.

Rousseau s'en tint à ces deux extraits. Dans ses autres écrits, l'abbé de Saint-Pierre critiquait avec une grande liberté le gouvernement français. Mais on n'y avait fait aucune attention, parce que l'auteur n'avait pas le talent de se faire lire. On le regardait comme une espèce de prédicateur qui n'était écouté de personne. « Si j'étais » parvenu à le faire écouter, dit Jean-Jacques, le cas » eût été différent. Je m'exposais à me faire demander » un peu rudement de quoi je me mêlais. »

Il abandonna donc ce travail, ayant pour maxime de ne rien faire qui pût l'exposer à des reproches fondés, et de se conduire de manière à ne pas mériter le mal qu'on voudrait lui faire.

Les gens qui jugent avec légèreté, et le nombre en est grand, ont prétendu qu'il viola cette maxime en

(1) Fontenelle fut le seul qui refusa sa voix. La place de l'abbé resta vacante jusqu'en 1743, année de sa mort. L'évêque de Mirepoix, Boyer, empêcha qu'on ne prononçât son éloge.

publiant *Emile* et le *Contrat social*, et qu'il fut ainsi en contradiction avec lui-même. Quel était le devoir de Rousseau? de se soumettre aux lois du pays qu'il habitait. Ces lois, ou plutôt ceux qui les interprétaient (ce qui est fort différent), pouvaient empêcher la publication de ces deux ouvrages; et leur auteur eût été coupable de les faire paraître. Il communique son manuscrit au magistrat chargé de la librairie, juge direct dans la cause. Ce magistrat veut faire imprimer l'ouvrage à Paris. L'auteur s'y oppose, et envoie, malgré cette autorité, ses manuscrits en Hollande. Le magistrat reçoit les épreuves, les lit, les corrige, revient à la charge, et presse l'auteur pour faire une édition en France. Rousseau combat long-temps, prétend que les intérêts du libraire d'Amsterdam seront lésés, cite les lois, parle du parlement, du clergé, finit par céder à ce magistrat, qu'il croit meilleur juge qu'il ne l'est lui-même dans sa propre cause. Tout ce qu'il avait prévu ou craint, arrive. On le condamne, il est proscrit! Il a donc pu dire avec vérité : *Ces gens, toujours prompts à faire un crime de l'adversité, qui jugent de ma conduite par mes disgrâces, seraient bien surpris s'ils savaient tous les soins que j'ai pris pour qu'on ne pût pas me reprocher d'avoir mérité mes malheurs.*

Il est bon d'observer que le gouvernement français était l'objet spécial des censures de l'abbé de St-Pierre, tandis que l'art de gouverner en général, et la science proprement dite, étaient, dans le *Contrat social*, l'objet direct, et dans *Emile*, l'objet accessoire ou même incidentel.

Jean-Jacques céda (1) l'*Extrait du projet de paix*

(1) Pour douze louis.

perpétuelle à M. de Bastide, auteur d'un journal intitulé : *Le Monde*, et qui s'adressait souvent à Rousseau, et le faisait persécuter par Duclos, pour en obtenir des articles. « Il voulait fourrer, bon gré, mal gré, tous les » manuscrits de Jean-Jacques dans ce journal. » Il y voulait mettre *Emile* et *la Nouvelle Héloïse*, et si M. de Bastide eût été le maître, nous n'aurions eu ces ouvrages que par lambeaux.

Au lieu de paraître dans *le Monde*, comme le propriétaire de ce journal en avait pris l'engagement, l'*Extrait du projet* fut imprimé séparément en 1761. M. de Bastide, pour s'excuser, annonça que l'autorité supérieure s'était opposée à cette insertion. Par un manège assez ordinaire aux marchands de livres, voulant donner au sien un titre plus piquant, il pria Rousseau de lui permettre de faire quelque changement dans celui qu'il avait mis. Jean-Jacques répondit qu'il ne pouvait consentir à tout changement par lequel on lui approprierait un ouvrage qui ne lui appartenait pas ; que, malgré la différence qui existait entre sa manière de voir et celle de l'abbé de Saint-Pierre, *le principal honneur devait toujours demeurer à cet homme respectable*.

Arrêtons-nous un moment sur ce *Projet de paix perpétuelle*, auquel un traité récent (1), plus fameux que connu, donne, dans les circonstances où nous nous trouvons, un certain degré d'intérêt. L'utilité du Projet, en lui-même, a toujours été mieux sentie que la possibilité de son exécution. Il n'était rien moins que nouveau : sans remonter aux temps anciens, au tribunal des amphic-

(1) La Sainte-Alliance, la ligue contre Henri III et Henri IV, portaient les noms de *Sainte-union*, et de *Sainte-ligue*.

tions, dont ce projet n'est, en quelque sorte, que le développement et l'application en grand à de vastes états (1); nous voyons Henri IV et Sully former le *plan de la république chrétienne*, et le mûrir pendant longtemps (2). Le Roi commença par le communiquer à la reine Élizabeth, à qui il écrivait : *C'est une entreprise plus céleste qu'humaine.* Quoiqu'il n'eût pas, pour le successeur de cette princesse, l'estime qu'il avait pour elle (3), il fit entrer dans ses idées le roi Jacques, parce qu'il ne pouvait s'en dispenser. Sully, seul dépositaire des secrets de son maître, fit plusieurs voyages, et la partie fut liée entre les rois d'Angleterre, de Suède, les princes d'Allemagne et ceux d'Italie. Ce n'était point, comme le croyait l'abbé de Saint-Pierre, l'amour de la paix qui faisait entrer chaque prince dans cette confédération. C'était l'intérêt particulier que chacun y trouvait, et que Henri IV avait eu l'art de montrer à chacun. Il s'agissait d'un ennemi commun qui venait de faire trembler l'Europe. La peur qu'il inspirait encore devint le lien secret de cette ligue, et le motif irrésistible qui donnait au projet une activité qu'il n'eût point reçue de toute autre considération. Si le fanatisme eût épargné les jours de Henri IV, on aurait vu la maison d'Autriche

---

(1) Application aussi difficile à faire en Europe, qu'elle l'était peu entre les douze cités de l'Ionie.

(2) Henri IV le conçut dans son enfance. Il en réserva l'exécution pour sa vieillesse; tant il sentait de difficulté dans l'exécution! Pour la faciliter il remplit ses coffres, ses arsenaux, prépara pendant une paix de 15 ans, ses dispositions, lorsqu'il fut frappé au moment décisif.

(3) Il appelait Jacques Ier tantôt la *reine Jacques*, tantôt *Maître Jacques*.

finir par entrer dans le projet dirigé contre elle, et la paix établie ; mais il est douteux qu'elle eût été *perpétuelle*.

On trouve, dans le jugement que porte Jean-Jacques sur l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre, une nouvelle preuve de la justesse de son coup d'œil. « Admirons, » dit-il, un si beau plan, mais consolons-nous de ne pas » le voir exécuter : car cela ne se peut que par des moyens » violents et redoutables à l'humanité. On ne voit point » de ligues fédératives s'établir autrement que par des » révolutions; et, sur ce principe, qui de nous oserait » dire si cette ligue européenne est à désirer ou à craindre? Elle ferait plus de mal tout d'un coup qu'elle » n'en préviendrait pour des siècles. »

Ce projet s'étant réalisé en apparence, il était utile de rappeler les observations applicables à tout traité avec lequel il peut avoir quelque analogie. Si nous en avions vu conclure un de cette espèce, sans en connaître les dispositions, nous serions autorisés à croire qu'on n'a point oublié la leçon d'un homme qui avait particulièrement étudié cette matière, et qui a dit en parlant du projet (1) : « On sent bien que, par la diète européenne, » le gouvernement de chaque état n'est pas moins fixé » que par ses limites ; qu'on ne peut garantir les princes » de la revolte des sujets sans garantir en même temps » les sujets de la tyrannie des princes, et qu'*autrement* » *l'institution ne pourrait subsister.* »

§ IV. *Lettres sur la législation des Corses.* Jean-Jacques, dans son *Contrat social*, avait parlé des Corses en termes honorables. « Il est, disait-il, encore en Europe, un pays

(1) *Jugement sur la paix perpétuelle.*

» capable de législation : c'est l'île de Corse. La valeur » et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté, mériteraient bien que » quelque homme sage lui apprît à la conserver. J'ai » quelque pressentiment qu'un jour cette petite île éton- » nera l'Europe (1) ». Flattés de cette opinion, les principaux chefs de la Corse, MM. Buttafuoco et Paoli, s'adressèrent à Rousseau, lorsqu'ils voulurent donner un gouvernement à leur patrie. Le premier lui écrivait en ces termes, le 13 août 1764 : « Vous avez fait mention » des Corses d'une façon bien avantageuse pour eux. Un » pareil éloge, lorsqu'il part d'une plume aussi sincère » que la vôtre, est très-propre à exciter l'émulation et » le désir de mieux faire. Il a fait souhaiter à la nation » que vous voulussiez être cet homme sage qui pour- » rait trouver les moyens de lui conserver cette liberté » qui lui a coûté tant de sang....Notre île est capable » de recevoir une bonne législation, mais il faut un lé- » gislateur; et il faut que ce législateur ait vos principes; » que son bonheur soit indépendant du nôtre; qu'il con- » naisse à fond la nature humaine, et que, dans les pro- » grès des temps, se ménageant une gloire éloignée, il » veuille travailler dans un siècle, et jouir dans un » autre. Daignez, monsieur, être cet homme-là, et » coopérer au bonheur de toute une nation, en traçant » le plan du système politique qu'elle doit adopter. »

Rousseau fut disposé à seconder leurs vues. Il correspondit avec M. Buttafuoco. Telle est l'origine des *Lettres sur la législation de la Corse*. L'auteur avait même le projet de se rendre dans cette île, quoiqu'il eût

(1) *Contrat social*, liv. II, chap. X. Si ce n'est l'île, c'est quelqu'un de l'île, et l'Europe a été plus qu'étonnée.

appris que la France envoyait des troupes, et qu'elle avait fait un traité avec les Gênois ; parce que Paoli et Buttafuoco le rassuraient. Cependant il ne pouvait s'expliquer cette intervention de la France, qu'en supposant que les chefs des Corses avaient des sûretés qu'ils devaient tenir secrètes. Sur ces entrefaites il fut banni du territoire de Berne, et forcé de chercher un asile ; cette circonstance lui fit abandonner son projet que la cession de l'île par les Gênois à la France, en 1768, aurait rendu sans résultat.

L'abbé Brizard, dans une note relative au passage du *Contrat social* que nous avons cité, rapporte un fait qui aurait eu d'autant plus besoin de preuves, que par lui-même il est improbable, et que d'autres faits en augmentent l'invraisemblance. « On dirait une chose bien » étonnante, ce sont les expressions de l'abbé Brizard », » si l'on apprenait à l'Europe que nous n'avons fait la » conquête de cette île que parce que Voltaire, jaloux » de l'auteur du *Contrat social*, ne voulait pas que » Rousseau fût le législateur de la Corse ; et cependant » on dirait la vérité ». Une assertion aussi vague devait être démontrée par des témoignages certains. Elle est contredite par le passage des troupes françaises en Corse, qui eut lieu dans le temps même où la proposition de donner à l'île une forme de gouvernement fut faite à Jean-Jacques. On avait des moyens moins coûteux de l'empêcher de s'en occuper. Nous croyons bien que Voltaire aimait mieux lui voir jouer un autre rôle que celui-là : mais, quoique des évènements plus importants aient eu des causes aussi puériles, on ne peut supposer, sans preuves évidentes, une telle cause pour expliquer de pareils résultats. Nous savons qu'il n'y a rien à répondre à des faits, mais c'est quand leur certitude est établie.

§ V. *Considérations sur le gouvernement de Pologne.* Cet ouvrage, également remarquable par la sagesse des conseils et la vigueur des pensées, est une des dernières productions de Rousseau (1), qui le composa en 1772, dans sa soixantième année, à la prière de M. le comte de Wielhorski. Ce noble polonais n'était probablement pas satisfait du travail de l'abbé de Mably, à qui il s'était précédemment adressé. Il parut à Paris, en 1769, un *manifeste de la république confédérée de Pologne*, que Grimm crut *fabriqué par l'abbé sous les auspices du comte.* « Ce bon abbé, dit-il (2), se croit très-sérieusement une tête bien autrement judicieuse que celle de Montesquieu; et quand on l'entend raisonner sur des gouvernements étrangers et prononcer ses oracles sur la science de la politique, on croit se trouver vis-à-vis d'un enfant qui fait l'important en débitant des sottises... Il me fit, il n'y a pas long-temps, un beau discours sur le respect qu'on avait en Pologne pour la loi. Je souhaite à M. l'abbé que le génie du droit public se loge dans sa tête, et à M. le comte Wielhorski qu'il se tire de ses négociations avec autant de succès que d'une symphonie ou d'un concerto, lorsqu'il tient son violon ou son archiluth, le tout pour la félicité de ses compatriotes. » On voit que Grimm n'avait pas meilleure idée du négociateur que du législateur. Il ne s'est pas expliqué sur l'ouvrage de Rousseau.

Le danger que courait la Pologne ne pouvait échapper à celui qui semblait tourmenté du pressentiment de nos

(1) Il n'a fait postérieurement aux *Considérations* que les *Dialogues* et les *Rêveries*.

(2) *Correspond. littér.*, octobre 1770.

révolutions ; aussi dit-il aux Polonais : « Commencez par » resserrer vos limites, si vous voulez réformer votre » gouvernement. Peut-être vos voisins songent-ils à vous » rendre ce service. » Jamais conjecture ne fut plus promptement réalisée. Pendant qu'il écrivait ces considérations, on s'occupait du démembrement de la Pologne. Il les acheva dans le mois d'avril 1772. Le 5 août suivant, la Russie, la Prusse et l'Autriche, par un traité signé à Pétersbourg, firent un premier partage d'une moitié environ de la Pologne. La Prusse polonaise, avec une partie de la grande Pologne, furent adjugées au roi de Prusse ; les royaumes de Gallicie et de Ludomirie à l'Autriche, la Livonie polonaise, avec une portion de la Lithuanie, à la Russie. Les Polonais, affaiblis par la guerre, furent obligés de se soumettre à ce partage. On s'empara de la moitié de leur pays, ce qui rendit l'autre plus facile à prendre, et l'on aima mieux confisquer le tout que de laisser cette brave nation modifier ses lois ou s'en donner de nouvelles.

V. MELANGES. Cette section est divisée en deux parties ; la première comprend la *littérature polémique*, et la seconde, *la littérature variée*.

§. I. LITTÉRATURE POLÉMIQUE.

1°. *Lettre à M. d'Alembert sur son article* GENÈVE.

L'article *Genève* qui parut en 1758, dans le septième volume de l'*Encyclopédie*, fut, dit-on, fait de concert entre Voltaire, d'Alembert et quelques Génevois qui désiraient l'établissement d'un théâtre dans leur ville. Rousseau résolut de combattre ce projet. Tels sont les causes et le motif de cette lettre à M. d'Alembert.

Jean-Jacques venait de sortir de l'Hermitage, brouillé avec ses amis. Dans sa préface il exprime les regrets que lui causait sa rupture avec Diderot, et c'est lui qu'il désigne en parlant d'un *Aristarque sévère et judicieux*, qui manque à son cœur plus qu'à ses écrits. Cet Aristarque avait jusqu'alors corrigé ses ouvrages. Il ne l'eut plus et suivit avec plus de liberté ses propres inspirations.

Il composa cet ouvrage pendant l'hiver, dans un donjon tout ouvert, sans *autre feu que celui de son cœur* (1), *et trouva des charmes dans ce travail.* Il y peint sa situation, et retrace les sentiments dont il était douloureusement affecté. Cette lettre eut un grand succès malgré les réponses qu'y firent d'Alembert et Marmontel. Grimm, tout en la critiquant, blâma l'article qui y avait donné lieu. « Entre autres choses fort singulières, » dit-il (2), M. d'Alembert conseille à la république » l'établissement d'un théâtre. Il faut lire ce morceau; on ne pourra s'empêcher de le trouver extravagant. Nos philosophes sont quelquefois bien fous! » Je ne dis pas combien tout l'article était déplacé dans » l'*Encyclopedie*, pour nous apprendre ce que Genève » doit ou ne doit pas faire : chose absolument étrangère aux arts et aux sciences, qui font l'objet de ce » dictionnaire ».

Genève ne voulut point de théâtre. Il n'y en fut établi que long-temps après. Lorsqu'elle a recouvré son indépendance en 1814, elle a fermé la salle du spectacle. Il est donc permis de croire que l'opinion de

(1) Voyez, Confessions, liv. X.

(2) Correspondance littéraire, décembre 1758.

Jean-Jacques était celle de la majorité des citoyens de cette petite république (1).

Cet ouvrage augmenta la réputation littéraire de l'auteur, mais en même temps le nombre de ses ennemis. Voltaire, qui désirait un théâtre près de Ferney, ne garda plus de mesure. Il prit pour un outrage l'offre d'un exemplaire; Marmontel fut piqué de la note mise sur le sien (2); celui de St-Lambert fut renvoyé comme injurieux à Diderot; enfin, d'Alembert, obligé de reconnaître la supériorité de son adversaire, put à peine dissimuler le dépit que lui causait le succès de la lettre.

2°. *Lettre à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.*

A l'occasion de l'Émile nous sommes entré dans quelques détails sur cet ouvrage, qui passe pour un chef-d'œuvre. Il surprit, par la réunion de plusieurs genres, ceux mêmes qui étaient accoutumés aux succès de Jean-Jacques. « Il y a dans cet écrit (3), disait Grimm, des choses d'une grande éloquence, des raisonnements d'une grande force, et ce qu'il y a de plus singulier, une légèreté de plaisanterie qui n'appartient pas au citoyen de Genève. La conversation de l'archevêque avec le janséniste de la rue S.-Jacques est faite dans un

(1) Dans les *Lettres de la Montagne* dont nous allons bientôt parler, il est question de cette lettre, et de la constitution de Genève.

(2) Cet hommage n'est pas pour l'auteur du *Mercure*, mais pour M. Marmontel. *Genus irritabile vatum !*

(3) *Corresp. littér.*, mai 1763.

si bon goût de plaisanterie, qu'on la croirait de M. de Voltaire».

Le Mandement de l'archevêque valait mieux que le réquisitoire et la censure de la Sorbonne, et Jean-Jacques estimait le prélat. Il crut par ce motif devoir y répondre, gardant envers les autres un silence méprisant. Il est probable que l'auteur du Mandement se serait bien passé de l'honneur que l'on comptait lui faire en y répondant, et qu'il aurait préféré l'oubli à cette marque d'estime.

3°. *Lettres écrites de la Montagne.*

Ces lettres ont pour cause première la condamnation de l'*Émile* par le gouvernement de Genève. Elle eut lieu le 18 juin 1762, neuf jours après l'arrêt du parlement de Paris. Provoquée avec une particulière animosité dans la patrie de Jean-Jacques, on l'obtint au mépris des lois et des formes qui furent également violées. On n'avait point encore reçu l'*Émile* à Genève : mais le réquisitoire de l'avocat du roi y fut envoyé de Paris. On le fit circuler, et l'opinion s'établit d'abord d'après cette pièce, qui ne pouvait donner aucune idée de l'ouvrage, et qui produisit les premières impressions, toujours si difficiles à détruire. C'est donc sur le réquisitoire et sur des extraits de l'*Émile* qu'on jugea de la doctrine de l'auteur. Bien loin de prendre le temps de juger le livre, on n'eut pas celui de le lire. Il fut condamné et l'auteur décrété.

On devait, d'après les lois, le *citer pour être ouï*, lui faire avouer qu'il était l'auteur, l'entendre sur les opinions qu'on trouvait répréhensibles, recevoir la déclaration par laquelle il aurait persisté. Aucune de ces formalités

ne fut observée; l'on prononça sur le livre sans l'avoir lu, et sur l'auteur sans l'avoir entendu.

On rougit bientôt de cette précipitation, mais sans rien faire pour en arrêter les effets. Les juges refusèrent à la famille de Rousseau la communication de la sentence.

Navré de tant d'injustice, il garde le silence, se contentant d'écrire au premier syndic, pour *abdiquer à perpétuité son droit de bourgeoisie et de cité dans la république de Genève* : démarche qui fut blâmée de ses amis et qu'il motiva dans une lettre confidentielle à M. Chapuis (1).

Cette lettre fut colportée, altérée, commentée. On en fit des extraits infidèles : Rousseau se vit obligé d'en envoyer une copie certifiée.

Les citoyens de Genève ayant d'anciens griefs contre le conseil, rédigèrent des représentations dans lesquelles ils firent entrer l'affaire de Rousseau. La réponse du conseil fut modérée, mais négative.

M. Moultou, prévoyant les troubles qui pouvaient naître de ce refus et les reproches qu'on ferait à Jean-Jacques, son ami, lui conseilla d'écrire à Genève pour calmer le peuple. Dans sa réponse, datée du 7 juillet 1763, Rousseau le remercie, déclare renoncer à l'intérêt qu'il peut avoir dans cette affaire en ce qui lui est personnel; et, de plus, qu'il *n'acceptera jamais la restitution de son droit de bourgeoisie, et qu'il ne rentrera jamais dans Genève*. Il écrit ensuite des lettres très-pressantes à ses amis, à ses parens, pour les engager à se retirer, afin de rester entièrement étranger aux évènements qui se préparaient. Mais il en était toujours la

(1) Vivez *Correspond.*, lettre du 26 mai 1763.

cause involontaire, parce qu'à l'occasion du refus que le conseil avait fait d'accueillir les représentations, ce conseil manifesta sa prétention *sur le droit négatif* absolu; droit qui menaçait la liberté publique. Ce fut dans ces circonstances que parurent les *Lettres écrites de la campagne*; « ouvrage, dit Jean-Jacques, *écrit en faveur du* » *conseil avec un art infini*, et par lequel le parti re- » présentant, réduit au silence, fut pour un temps écra- » sé. Cette pièce, monument durable des rares talents » de son auteur, était du procureur-général *Tronchin* ».

On jette les yeux sur Jean-Jacques pour répondre à ce redoutable adversaire. Il résiste d'abord et se rend bientôt, parce qu'il était personnellement attaqué dans les *Lettres de la campagne*. Son *Émile* y était déclaré anti-chrétien, son *Contrat social* destructif de tout gouvernement, enfin, son décret de condamnation avoué et soutenu légal. On le mettait ainsi dans la nécessité de venir se purger (ce qu'il ne pouvait faire sans exciter beaucoup de trouble) ou de répondre : ce qu'il fit par les *Lettres écrites de la montagne*.

Tel est l'exposé exact des faits qui ont mis Rousseau dans la nécessité de faire cet ouvrage. Pour sentir les défauts de celui de Tronchin, il ne suffisait pas de connaître la constitution de Genève, il fallait encore en avoir vu le jeu de bien près. D'après cette observation, Jean-Jacques entra, quand il était nécessaire, dans des détails sans lesquels il aurait paru obscur.

Les *Lettres de la montagne* sont au nombre de neuf.

Dans la première et la sixième, il examine les deux ouvrages pour lesquels on l'a condamné. Celle-ci est particulièrement consacrée au *Contrat social* qu'il analyse, et dont il développe la doctrine. Dans les seconde, quatrième et cinquième, il prouve qu'on ne l'a pas jugé

suivant les lois; il indique la marche qu'il fallait suivre s'il eût été coupable; il rappelle d'anciennes procédures en matières semblables et les compare à celle dont il est l'objet. C'est dans cette cinquième lettre qu'il met en jeu Voltaire, en lui faisant conseiller la tolérance aux magistrats de Genève; et se servant de ses propres armes, l'ironie et le ridicule, avec un succès qui rendit le patriarche furieux. Il s'oublia au point de répondre par l'infâme libelle intitulé : *Sentiments des citoyens*, que Jean-Jacques eut l'injustice d'attribuer à M. Vernes (1).

La troisième lettre est consacrée à la doctrine des miracles que l'auteur attaque avec énergie. L'état de la république, la conduite que doivent tenir les citoyens, les contradictions dans lesquelles on est tombé par l'acte de médiation, le droit de représentation qui ne peut être illusoire; forment la matière des septième et huitième lettres. Enfin, dans la dernière, on examine l'ouvrage de Tronchin, le but qu'il s'est proposé, etc.

Ces lettres eurent une grande influence sur la destinée de Jean-Jacques. La *vénérable classe des pasteurs* annonça qu'elle ne pouvait plus le regarder comme chrétien : le petit conseil déclara que l'ouvrage n'était même pas digne d'être brûlé par la main du bourreau, et qu'on ne pouvait y répondre sans se déshonorer. Les représentants l'abandonnèrent, quoique ce ne fût qu'à leurs pressantes

---

(1) On dit dans ce libelle que Jean-Jacques *déguisé en saltimbanque, portant les marques funestes de ses débauches, traîne de village en village la malheureuse dont il fit mourir la mère.* Rousseau fit réimprimer ce libelle en y mettant quelques notes. A l'accusation que nous venons de rapporter, il répond en disant *qu'au meurtre près, il aimerait mieux avoir fait ce dont on l'accuse, que d'avoir écrit un pareil libelle.*

sollicitations qu'il avait pris la plume. Il leur avait prêché la modération, on en voit des preuves nombreuses dans sa correspondance : il leur recommandait de *sauver aux magistrats des rétractations humiliantes* (1).

Elles furent condamnées en 1765 par le parlement de Paris, sur le réquisitoire du même avocat du roi qui avait fait condamner l'*Émile*.

Considérées sous le rapport de leur mérite littéraire, ces lettres ne pouvaient être appréciées que par un petit nombre de lecteurs, parce qu'il fallait connaître la constitution de la république de Genève. L'influence de cet ouvrage n'a point encore entièrement cessé ; et l'on voit, dit-on, dans la patrie de l'auteur plusieurs familles qui ont hérité des sentiments dont les membres du conseil étaient animés à l'époque où parurent les *Lettres écrites de la montagne*.

§. II. Littérature variée.

Ce titre embrasse les pièces de théâtre, les poésies et tous les écrits de peu d'étendue, qui, n'ayant aucun rapport avec les autres ouvrages, ne sont point susceptibles

---

(1) Lettres des 17 janvier 1765, 7 mars 1768, etc. Nous trouvons dans l'*Histoire de France pendant le 18e siècle*, par M. de Lacretelle, un témoignage qu'il est bon de rapporter. « La sédition (tome IV, » p. 147) appelait un chef à Genève, et Jean-Jacques était désigné » pour jouer ce rôle. Il se montra, dans cette occasion, vrai philosophe et parfait citoyen. Il ne voulut point que son injure personnelle prolongeât les troubles de sa patrie ; il fit tout pour modérer ses défenseurs, et refusa de s'approcher d'eux. »

La troisième lettre est, comme nous l'avons dit, consacrée à combattre les miracles. Jean-Jacques, dans sa jeunesse, en avait *attesté* un dont il fait le récit. Confess. liv. III. Le mémoire qu'il signa est daté du 19 avril 1742. Voyez l'article *Bernex*, tome I, page 10.

d'entrer dans aucune des divisions adoptées. Nous ne parlerons que des principales ; celles qui n'ont d'autre intérêt que leur date, se retrouvant dans le tableau qui termine ces notices.

1°. *Narcisse ou l'Amant de lui-même.* M. d'Aubonne, parent de madame de Warens, chargé par elle d'examiner Jean-Jacques, alors âgé de 19 ans, décida que *c'était un garçon de peu d'esprit, sans idées, très-borné, s'il n'était pas tout-à-fait inepte.* Quelque temps après, ce juge sévère fut obligé par M. Corvezy, intendant d'Annecy, de quitter cette ville. Pour se venger, M. d'Aubonne fit une comédie qu'il envoya à madame de Warens. Elle plut à Rousseau, qui voulut, à son tour, *en faire une pour essayer s'il était en effet aussi bête que l'auteur l'avait prononcé.* Il n'exécuta ce projet qu'à Chambéry, probablement dans l'hiver de 1733 à 1734 ; ayant conséquemment plus de 18 ans. Telle est l'origine de *Narcisse* ou *l'Amant de lui-même.* Le mérite de cette comédie n'est pas tel, qu'il soit intéressant de savoir l'âge précis de l'auteur quand il l'a fit. Si elle prouvait qu'il n'était pas *tout-à-fait inepte*, elle ne donnait aucun présage du talent qui se développa long-temps après.

Reçue d'abord aux Italiens sans être jouée, elle le fut à la Comédie Française par l'entremise de Lanoue. Elle eut deux représentations : la première eut lieu le 18 décembre 1752 ; elle n'obtint aucun succès. Au sortir du spectacle, Jean-Jacques entra au café Procope, et dit tout haut devant beaucoup de monde : « La pièce nouvelle » est tombée ; elle mérite sa chute : elle m'a ennuyé : » elle est de Rousseau de Genève, et c'est moi qui suis » ce Rousseau (1). »

(1) Anecdotes dramatiques, tome I, p. 48.

Jugeant qu'elle pouvait soutenir la lecture, il la fit imprimer avec une préface dans laquelle il mit ses principes à découvert, afin de prouver qu'ils n'étaient point en contradiction avec sa conduite; ce qu'il fait en *comparant les temps pour concilier les choses*. Grimm dit qu'il y a dans cette préface *des pages dignes de Montesquieu* (1) : il la trouve outrée et déplacée. Il est certain qu'elle n'a point de rapport avec Narcisse. Mais le but de Jean-Jacques était de faire voir qu'il n'avait pas, comme on le prétendait, cru soutenir un paradoxe en écrivant contre les lettres; que c'était son opinion; qu'il pensait de plus, qu'il fallait, dans l'état actuel des choses, continuer de *cultiver les arts et les sciences, entretenir avec soin les académies, les universités, les spectacles, pour empêcher les hommes d'occuper leur oisiveté à des choses plus dangereuses. Il ne s'agit plus de les porter à bien faire, il faut seulement les distraire de faire le mal; il faut les amuser au lieu de les prêcher.*

Rousseau fit donc naître, en publiant *Narcisse*, l'occasion de développer l'opinion qu'il avait énoncée trois ans auparavant, dans le discours sur l'influence des arts et des lettres; et de démontrer qu'il n'était point en contradiction en les cultivant, parce qu'il serait dangereux de les détruire. Il nous compare à ceux qui, s'étant gâté le tempérament par un usage indiscret de la médecine, sont forcés de recourir encore aux médecins pour se conserver en vie.

La préface de Narcisse parut au commencement de 1753, et précéda le *Discours sur l'inégalité des conditions*.

2°. *La découverte du nouveau monde*. Tragédie en trois

(1) Correspondance littéraire, février 1754.

actes. Elle fut composée à Lyon en 1740. Rousseau dit (C. l. VII) qu'il la jeta au feu. Ainsi il y en avait une copie, et son intention n'était certainement pas de la publier. Nous en disons autant des fragments d'Iphis.

3°. *Les prisonniers de guerre.* Comédie faite à Chambéry en 1743. Elle n'a été représentée que sur des théâtres de société.

4°. *Les Muses galantes.* Ballet commencé en 1743, et achevé au retour de Venise. Jean-Jacques raconte, dans le VIIe livre des Confessions, l'histoire de cet opuscule, et des désagréments qu'il lui causa.

5°. *L'Engagement téméraire.* Comédie en trois actes, composée en 1747, à Chenonceaux, chez madame Dupin. Elle fut jouée à La Chevrette en 1748.

6°. *Le Devin du village.* Intermède.

Jean-Jacques donnant beaucoup de détails sur cette *pastorale* (1) qu'il fit en six jours à Passy, il ne nous reste à nous occuper que de l'influence que ce petit ouvrage eut sur la destinée de l'auteur, et de l'accusation de plagiat dont il fut l'objet.

Le mérite du Devin du village est encore apprécié (malgré les progrès de la musique, en France, depuis soixante-neuf ans), puisque l'on continue de le jouer et que le public le voit avec plaisir. A la première représentation il eut le plus grand succès.

Tout autre que Jean-Jacques eût certainement profité des circonstances et recueilli le fruit de son talent; ces circonstances étaient on ne peut pas plus favorables. Le Devin plut au Roi, et, ce qui valait mieux encore, à la maîtresse du Roi; conséquemment à toute la cour, comme à ce qui reçoit le ton de la cour. On s'en

(1) Voyez Conf. l. v. VIII.

goue de l'auteur; on veut le voir, le présenter au prince : le jour est pris, et l'heure désignée; il s'esquive et fuit, renonçant à l'honneur qu'on veut lui faire, à la pension qu'on lui veut donner. Il fut taxé d'orgueil et traité de personnage *grossier et mal appris*. On conçoit l'embarras et la timidité que devait éprouver un homme transporté tout-à-coup de l'obscurité, devant le souverain de l'Europe que la majesté de ses regards, l'éclat de sa couronne et le faste de sa cour rendaient le plus imposant des rois. Les motifs que Rousseau donne de sa fuite méritent d'être examinés avec impartialité. Du reste s'il eut tort, il ne fit de mal qu'à lui.

Il retira de ce petit ouvrage plus que de l'Émile, toute proportion gardée (1).

Nous avons examiné, dans le chapitre de ses Contradictions, le reproche qu'on lui fait pour avoir travaillé sur des paroles francaises, après avoir prétendu que notre langue ne se prêtait point à la musique.

On lui contesta le Devin du village. Le baron d'Holbach parût douter qu'il en fût l'auteur. Il fallait, pour décider la question, l'examen impartial d'un grand compositeur, qui voulût de bonne foi découvrir la vérité. Le célèbre Grétry s'est chargé de ce soin. Laissons-le parler.

« On voulut (dit-il, *Mémoires*, t. I, p. 276) lui contester son Devin du village. S'il eût menti une seule

(1) Il eut 1200 fr. de l'Opéra, 2400 fr. du Roi, 1200 fr. de madame de Pompadour, et 1500 fr. du libraire qui fit imprimer le *Devin*. Ainsi cet intermède lui produisit 5300 fr., c'est-à-dire presqu'autant que l'Emile dont il vendit le manuscrit 6000 fr., et qui lui avait coûté quinze ans de méditations, et trois ans de travail; tandis que le *Devin du village* fut, quant au plan et à la musique, fait en six jours et achevé en trois semaines.

fois en face du public, l'apôtre de la vérité n'était en tout qu'un imposteur, et il perdait son premier droit à l'immortalité. Comment un tel homme eût-il pu forger et soutenir un tel mensonge? J'ai examiné la musique du Devin avec la plus scrupuleuse attention : partout j'ai vu l'artiste peu expérimenté, auquel le sentiment révèle les règles de l'art. Si Jean-Jacques eût choisi un sujet plus compliqué, avec des caractères passionnés et moraux, ce qu'il n'avait garde de faire, il n'aurait pu le mettre en musique; car, en ce cas, toutes les ressources de l'art suffisent à peine pour rendre ce qu'on sent; mais, en homme d'esprit, il a voulu assimiler à sa muse novice, de jeunes amants qui cherchent à développer le sentiment de l'amour. Souvent gêné par la prosodie, il l'a sacrifiée au chant. » Grétry en cite des exemples pris dans les règles de l'art que Rousseau n'a point observées dans les exemples cités, et qu'un compositeur se serait gardé de violer. Non content de cette preuve, Grétry voulut connaître la personne à laquelle on attribuait le Devin. « J'ai, dit-il, fréquenté exprès » l'homme de Lyon que les littérateurs, envieux de » Rousseau, nommaient le principal auteur de cette » production légère. Je n'ai rien trouvé dans cet homme » qui annonçât qu'il eût pu en faire une phrase de chant. » Les doutes se sont évanouis. Cependant on rencontre encore aujourd'hui des gens qui, sans contester l'ouvrage à Rousseau, prétendent qu'il y a des morceaux qui ne sont pas de lui. S'ils avaient eu la patience de lire les dialogues (1), ils y auraient trouvé des renseignements propres à rectifier leurs idées. « Il y a, dit Jean-Jacques,

(1) Il faut de la patience, mais on est dédommagé par des passages où l'on retrouve Rousseau.

» trois seuls morceaux dans le Devin du village qui ne
» sont pas uniquement de moi, comme je l'ai dit sans
» cesse à tout le monde ; tous trois dans le divertis-
» sement : 1°, les paroles de la chanson, qui sont en partie,
» et du moins l'idée et le refrain de M. Collé ; 2°, les
» paroles de l'ariette, qui sont de M. Cahusac, lequel
» m'engagea à faire après coup cette ariette pour made-
» moiselle Fel qui se plaignait qu'il n'y avait rien de
» brillant pour sa voix dans son rôle ; 3o, et l'entrée
» des bergères que, sur les vives instances de M. d'Hol-
» bach, j'arrangeai sur une pièce de clavecin d'un re-
» cueil qu'il me présenta. Je ne dirai pas quelle était
» l'intention de M. d'Holbach ; mais il me pressa si fort
» d'employer quelque chose de ce recueil, que je ne pus,
» dans cette bagatelle, résister obstinément à son désir. »

Malgré le succès qu'avait obtenu le Devin du village sur le théâtre de Fontainebleau, ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés qu'il fut joué à l'Académie royale de musique. C'était le premier opéra dont les paroles et la musique fussent du même auteur. Le genre était nouveau. Le Devin paraissait au milieu de la querelle élevée à l'occasion des bouffons italiens arrivés depuis peu de temps à Paris, où l'on n'avait point encore entendu de musique italienne, dont se rapprochait celle du Devin du village.

Rousseau ne dissimula pas le mécontentement que lui causait la manière dont se faisaient les répétitions, par l'insouciance des *exécutants*. Ceux-ci, pour se venger, le pendirent en effigie. Jean-Jacques le sut et dit qu'il n'était pas étonné qu'on le pendît, après l'avoir si long-temps mis à la question (1).

(1) Grétry, Mémoires, t. Ier, p. 279.

Enfin les partis se trouvèrent en présence à l'Opéra, le jeudi 1er mars 1753, à la suite du *Jaloux corrigé*. Pendant la représentation, deux hommes, dont l'un était partisan de la musique française, et l'autre de la musique italienne, défendaient leurs opinions avec tant de chaleur, que l'attention du public fut troublée. La sentinelle s'approcha pour leur faire baisser la voix; mais le lulliste dit au grenadier : *Monsieur est donc buffoniste?* ce qui déconcerta tellement le militaire qu'il retourna tout confus à son poste (1). Il n'en fallait pas plus pour empêcher le succès de la pièce. Elle réussit cependant, malgré le parti des amateurs de musique française. Il est probable que l'influence de la cour, qui avait applaudi, sur le théâtre de Fontainebleau, cet intermède, se fit sentir à l'Opéra, d'autant plus que les grands seigneurs, étant du parti opposé à la musique italienne, ne pouvaient se démentir et refuser leur suffrage après l'avoir donné précédemment.

Madame Favart fit, sous le titre des *Amours de Bastien et Bastienne*, une parodie du Devin du village, qui, malgré la réussite complète qu'elle obtint, et qu'elle méritait, n'a pu survivre à l'ouvrage parodié.

7°. *Pygmalion*, scène lyrique.

On n'a point de date certaine sur le temps où cette scène lyrique fut composée (2).

---

(1) Anecdotes dramatiques, p. 279. En 1766, pendant le séjour de Jean-Jacques en Angleterre, on joua sur le théâtre de Drury-Lane, *le Devin*, traduit en anglais par M. Burney. Il y eut également deux partis. Celui des Écossais était contre la pièce, et pendant les premières représentations il fit le bruit le plus affreux.

(2) On ne peut fixer l'époque de sa composition. *Brioché*, ou *l'origine des marionnettes*, représentée en 1753, est la parodie de

On s'était souvent exercé sur ce sujet. C'est le titre du ballet du *Triomphe des arts*, par La Motte, représenté en 1700. Rameau en refit la musique. Cet acte fut joué à l'Opéra le 27 août 1748, et en 1751. *Pygmalion* est encore une comédie en 3 actes et en prose, de Romagnesi, représentée en 1741.

Le même auteur avait fait jouer, en 1734, un ballet pantomime de ce nom.

En 1735, on donna, le 26 mars, un opéra-comique de Pannard. Il avait pour titre : *Pygmalion* ou *la Statue animée*. Il fut repris avec succès en 1744.

Enfin, en 1760, Poinsinet de Sivry donna aux Français *Pygmalion*, comédie en un acte et en prose.

D'après une lettre de Jean-Jacques, en date du 17 novembre 1765, on voit qu'il voulait donner au directeur du spectacle de Strasbourg son *Pygmalion*, qu'il réclame de M. du Peyrou à qui il avait, à son départ de la Suisse, laissé tous ses papiers. Comme cette scène n'avait pas encore été transcrite, il prie son ami d'en faire faire une copie.

Il est donc probable qu'elle a été composée de 1762 au mois de septembre 1765.

Quoi qu'il en soit, elle fut jouée en 1768, à Lyon, ensuite sur quelques théâtres de société; enfin, en 1775, à Paris, avec le plus grand succès. Ce fut *Larive* qui demanda et obtint la permission de jouer cette scène dans laquelle il développa son talent, et qui fit sa réputation.

Dans le compte qu'il en rend, Grimm s'occupe exclusivement du mot que prononce la statue lorsqu'elle

---

Pygmalion de La Motte, et non (comme l'a cru l'un des éditeurs) de celui de Rousseau qui est certainement bien postérieur à 1753.

est animée. Il prétend que ce mot devait être une expression passionnée et douloureuse. Lorsque Pygmalion vient de créer Galatée, la scène finit, et les mots qu'elle prononce ont moins d'intérêt que tout ce qui précède. Elle se distingue des autres objets, et posant enfin la main sur elle et sur Pygmalion, elle s'écrie : *Ah! encore moi!* Galatée reçoit à la fois l'amour et la vie, et naît pour celui à qui elle doit l'un et l'autre. C'est ce qu'elle exprime et devait exprimer. Des sentiments, rendus avec la plus énergique passion, se font remarquer dans cette scène. Ce sont le dépit qu'éprouve l'artiste en s'apercevant que le feu de son génie commence à s'éteindre; l'enthousiasme de l'art, l'inspiration, l'amour. Il semble que Jean-Jacques ait composé ce petit chef-d'œuvre au moment où il sentait que son génie allait pâlir. Une grande partie du monologue est consacrée à l'expression des regrets amers qu'il éprouve, et de l'indignation que lui cause son impuissance; et l'autre, à l'amour pour un objet qu'il voudrait animer.

Nous ne parlerons point des pièces de vers, pas même du *Verger des Charmettes*, *ni de l'allée de Sylvie*, qui sont les meilleures, et ne peuvent avoir d'intérêt que comme objet de comparaison. Jean-Jacques, à propos de vers, a eu raison de dire qu'il *n'entendait rien à cette mécanique*.

Le Persifleur, la traduction d'un livre de Tacite, les Lettres à Sara, la Reine fantasque, les Fragments sur la botanique, Olinde et Sophronie, forment avec quelques autres morceaux moins importants encore, la partie de la *littérature* variée, consacrée à la prose. Il sera question de la *Reine fantasque* dans la note intéressante de M. Mouchon, sur la lettre inédite qu'il nous a fait passer et qui est en date du 24 octobre 1762. Passons

aux écrits de Rousseau sur un art qu'il aima passionnément et qu'il cultiva, joignant la théorie à la pratique.

VII. Ouvrages sur la Musique.

Dans la récapitulation que nous avons faite (1) des études de Rousseau, l'on a pu remarquer un goût en quelque sorte inné chez lui, tant il se développa de bonne heure, auquel il se livra presque exclusivement pendant les trente-huit premières années de sa vie, et pendant les trente autres, toutes les fois que l'occasion se présenta. Ce goût constant auquel il fit tant de sacrifices était celui de la musique. Cette persévérance ne supplée point au génie et le donne encore moins; mais on est obligé de convenir qu'elle doit faire acquérir la théorie d'un art que l'on cultive avec tant d'opiniâtreté, à moins qu'on ne soit dépourvu de toute aptitude. Cette seule cause exceptée (et dont l'application ne peut être faite à Jean-Jacques), il semble qu'on ne puisse supposer étranger à la musique un homme qui, pendant si long-temps, s'est occupé de musique, qui a écrit des volumes sur cet art, et qui, réunissant la pratique à la théorie, a fait des compositions toujours entendues avec plaisir : il semble que si l'on a des doutes sur son talent, on n'en saurait conserver sur ses connaissances et qu'on ne pourrait les lui contester. C'est cependant ce qu'on fit envers Jean-Jacques. On lui disputa, comme nous l'avons rapporté (2), son *Devin du village*, et l'on prétendit qu'il ne savait pas la musique. Il serait difficile d'expliquer cette conduite,

(1) Tome I, p. 27 et suivantes.
(2) Voyez, Notice sur le *Devin du village*.

sans le secours de l'envie, que tout mérite blesse, et qui ne néglige aucun moyen de le détruire.

La réunion du talent de la musique au talent littéraire, paraît une circonstance assez indifférente en soi, c'est-à-dire que l'un ne donne pas plus d'éclat à l'autre, et les auteurs devaient voir sans inquiétude cette réunion dans Rousseau. Mais il en fut autrement. Avant de prendre la plume, il était dans l'obscurité, et l'on ne songeait point à mettre en doute ses connaissances en musique. Cet oubli cessa dès qu'il eut fixé l'attention générale dans la carrière des lettres, et ce fut dès son début. Le *Devin du village* suivit le fameux discours à peu d'intervalle. On ne pouvait l'accuser de plagiat pour l'ouvrage couronné par l'académie de Dijon, parce qu'il fallait des preuves. On s'en dédommagea sur le *Devin du village*, composition sur laquelle il était plus aisé de faire naître des doutes, de trouver des rivaux à l'auteur, afin de le dépouiller. Il y a moins de juges en musique qu'en littérature. Prétendre que Rousseau n'avait point fait le *Devin*, ce n'était pas prouver, il est vrai, qu'il ne fût pas l'auteur du Discours, mais c'était toujours le signaler comme un effronté plagiaire, et laisser entrevoir qu'il était capable de s'attribuer l'œuvre d'autrui. C'est ainsi que se console l'envie. Elle suivit cette marche avec succès, et si elle ne parvint pas à persuader le public, elle réussit à tourmenter l'auteur.

Nous croyons donner, par ces réflexions sur la conduite des amis de Jean-Jacques, une explication plus satisfaisante que ne l'est la conjecture que Rousseau fait sur le même objet (1). « Pour moi, dit-il, je crois que

(1) Voyez, Confessions, liv. VIII.

» mesdits amis m'auraient pardonné de faire des livres, » et d'excellents livres, parce que cette gloire ne leur » était pas étrangère; mais qu'ils ne purent me par- » donner d'avoir fait un opéra, parce qu'aucun d'eux » n'était en état de courir la même carrière. » Il est probable qu'on lui eût laissé faire tranquillement des opéra (musique et paroles), s'il n'eût acquis dans les lettres aucune célébrité, et que les auteurs étaient plus disposés à lui pardonner de faire d'excellente musique que d'excellents livres.

Parmi ceux qui ont contesté ses connaissances, il en est un dont le témoignage est d'autant plus singulier, qu'en général il rend justice à Jean-Jacques, et que, donnant les motifs de son opinion, il fournit en même temps les moyens d'en apprécier la valeur. C'est le comte d'Escherny, avec lequel il fut lié assez intimement pendant son séjour dans le Val-de-Travers. Ce comte avait lui-même beaucoup de prétentions en musique, et cet art était tour-à-tour l'objet de leurs entretiens ou de leurs délassements. Ils n'étaient point d'accord sur la voix humaine. Celle des eunuques avait beaucoup de charmes pour le comte, et déplaisait à Jean-Jacques, soit que la juste répugnance que lui causaient les moyens employés pour obtenir cette voix influât sur son goût, soit qu'en elle-même elle soit moins douce et moins harmonieuse que celle d'une femme. C'est une affaire de goût; mais ce fut une véritable hérésie aux yeux du comte d'Escherny, qui s'exprime à ce sujet avec une indignation comique, enveloppant les Parisiens et Rousseau dans une proscription générale. On en va juger : « Cafarelli, dit-il (1), était un de ces eunuques

(1) OEuv. philos. littér., etc., du comte d'Escherny, t. II, p. 348.

» musiciens du premier rang. Il fut reçu très-froidement » des Parisiens, qui l'entendirent sans le comprendre; » il produisit même, sur plusieurs, une sensation désa- » gréable en qualité d'eunuque. C'est que les Parisiens » partagent, avec J.-J. Rousseau, le vice d'organisa- » tion qui, dans son Dictionnaire de musique, lui a » fait proférer la dissonnance insoutenable de préférer » les voix de femmes à celles des sopranes. Il a prou- » vé, dans ce même ouvrage, qu'il s'est occupé, en » Italie, de toute autre chose que de musique. Ce » Dictionnaire, au reste, n'est qu'une compilation où » se rencontre quelques articles bien faits. On ne sait » si c'est l'ignorance de l'auteur en musique, ou son » antipathie pour les sopranes italiens, qui, dans ce » même Dictionnaire, lui ont fait proférer une autre » absurdité. J'y lis : *Le fausset ou faucet est le plus » désagréable de tous les timbres de la voix humaine.* » Suit une dissertation dont nous ferons grâce au lecteur, et dans laquelle le bon d'Escherny, qui n'était pas d'un pays renommé (1) pour la musique, donnant plus d'extension à l'anathème qu'il a lancé contre les Parisiens, y comprend tous les Français, et nous traite de barbares, parce que Jean-Jacques a *donné le nom de fausset à la voix de tête.* Laissant là les eunuques, qu'il aime beaucoup, et le *vice d'organisation* (2) dont on est affligé quand on ne les aime pas autant que lui, nous devons

(1) Il était cependant très-bon musicien.

(2) Il est assez bizarre de passer pour avoir un *vice d'organisation*, parce qu'on n'aime pas la voix des eunuques, et qu'on blâme le moyen employé pour obtenir cette voix; moyen qui produit dans l'organisation un notable changement..... Il faut croire que notre Suisse chantait mieux qu'il ne raisonnait.

nous arrêter à ce qui concerne Rousseau dans cette diatribe, c'est-à-dire aux trois assertions fausses dont il est l'objet. La première est relative au Dictionnaire, *qui n'est qu'une compilation.* Jean-Jacques, dans ses Confessions (liv. IX), parle ainsi de cet ouvrage : « J'avais eu, dit-il, la précaution de me pourvoir, en » allant habiter l'Hermitage, d'un travail de cabinet » pour les jours de pluie. C'était mon Dictionnaire de » musique, dont les matériaux épars, mutilés, informes, » rendaient l'ouvrage nécessaire à reprendre presqu'à » neuf. J'apportais quelques livres dont j'avais besoin » pour cela : j'avais passé deux mois à faire l'extrait de » beaucoup d'autres, qu'on me prêtait à la bibliothèque » du Roi. » Des extraits ne forment pas une compilation quand l'auteur s'en sert pour les commenter, et lorsqu'ils se trouvent dans un livre mêlés à beaucoup d'articles plus importants par l'objet, la matière et le nombre. Dans une lettre au célèbre astronome Lalande (mars 1768), Jean-Jacques, en le remerciant du compte qu'il avait rendu de ce Dictionnaire, se plaint du choix qu'il avait fait d'articles extraits, tandis que les articles importants lui *appartiennent uniquement et sont meilleurs en eux-mêmes.* Il cite *accent, consonnance, dissonnance, expression, goût, harmonie, intervalle, licence, opéra, son, voix,* etc. Il oublie même, dans cette énumération, le mot de *génie*, dans lequel l'auteur donne le précepte et l'exemple.

L'enthousiasme de M. d'Escherny, pour la voix des eunuques, lui fait dire avec aigreur des injures, et même énoncer des assertions de toute fausseté, quand il laisse entendre que Rousseau ne s'est point occupé de musique en Italie. La passion lui faisait oublier les détails que Jean-Jacques donne dans ses Confessions (liv. VII)

sur les ravissants concerts de Venise, *sur les scuole*, *sur l'engouement* (mot dont il se sert) qu'il prit dans cette ville, pour la musique italienne, et sur la contrariété qu'il éprouvait quand il passait un jour sans en entendre. Mais c'en est assez sur un paradoxe de musique ; passons aux écrits de Rousseau qui traitent de cette matière. Nous les présentons en suivant l'ordre chronologique dans lequel ils furent publiés.

1°. *Dissertation sur la musique moderne*, in-8°, 1743. Cette dissertation fut faite à l'occasion du *projet concernant de nouveaux signes pour la musique*, *lu à l'académie des sciences*, *le* 22 *août* 1742. Rousseau raconte lui-même comment il conçut ce projet, et son récit mérite d'être rapporté. « Je n'avais pas abandonné la mu-
» sique, dit-il, en cessant de l'enseigner. Au contraire,
» j'en avais assez étudié la théorie pour pouvoir me re-
» garder comme savant en cette partie. En réfléchissant
» à la peine que j'avais eue à déchiffrer la note, et celle
» que j'avais encore à chanter à livre ouvert, je vins à
» penser que cette difficulté pouvait bien venir de la chose
» autant que de moi, sachant surtout, qu'en général,
» apprendre la musique n'était pour personne une chose
» aisée. En examinant la constitution des signes, je les
» trouvais souvent mal inventés. Il y avait long-temps
» que j'avais pensé à noter l'échelle par chiffres, pour
» éviter d'avoir toujours à tracer des lignes et por-
» tées, lorsqu'il fallait noter le moindre petit air. J'avais
» été arrêté par les difficultés des octaves, et par celles
» de la mesure et des valeurs. Cette ancienne idée me
» revint dans l'esprit, et je vis, en y repensant, que ces
» difficultés n'étaient pas insurmontables. J'y rêvai avec
» succès, et je parvins à noter quelque musique que ce
» fût avec la plus grande exactitude, et je puis dire

» avec la plus grande simplicité. » C'est avec ce projet que Rousseau partit des Charmettes pour se rendre à Paris, comptant faire fortune. Il lut le mémoire où son nouveau systême était développé, devant l'académie des sciences, qui, pour l'examiner, nomma trois de ses membres, dont aucun ne savait la musique. Il appela de leur jugement par la dissertation, qui ne produisit aucun effet, et ne fut recherchée du public qu'à l'époque où l'auteur acquérait de la célébrité. Rousseau, croyant avec raison, que les faits devaient être sans réplique, essaya d'enseigner la musique au moyen de son systême : il réussit complètement, et son élève apprit cet art en beaucoup moins de temps qu'on n'en mettait par les moyens ordinaires. Cet essai est encore répété de nos jours et avec le même succès (1). Mais il y a contre ce systême une objection sans réplique, et dont Rousseau convient; c'est qu'il exige une opération de l'esprit qui nuit à la rapidité de l'exécution, inconvénient qui n'est point balancé par l'avantage qu'ont les nouveaux signes, en déterminant mieux que les autres les valeurs et avec plus de clarté. Comme on n'apprend point la musique dans l'intention de s'en tenir à la théorie, mais pour jouir des charmes de cet art, le systême de Rousseau ne sera qu'une production ingénieuse qu'on n'adoptera point ; mais il serait plus que suffisant, quand le *Devin du village* n'existerait pas, pour prouver que l'auteur savait la musique.

2°. *Lettre sur la musique française*, 1753. Rousseau rend compte, dans le huitième livre de ses Confessions,

(1) Il y a maintenant à Paris des amateurs qu'on entend avec plaisir, et qui ont suivi, dans l'étude de la musique, le systême de Rousseau. Avec son secours ils l'ont apprise en peu de temps.

de l'occasion pour laquelle il fit cet ouvrage, et de l'incroyable effet qu'il produisit, effet attesté par Grimm (1). « L'orchestre de l'Opéra, dit le baron, a brûlé l'auteur » de cette lettre en effigie. Ce qui est difficile à croire, » et qui n'en est pas moins vrai pour cela, c'est que » M. Rousseau a pensé être exilé pour cette brochure. » Il aurait été plaisant de voir le citoyen de Genève » sortir de Paris pour avoir prêché l'évangile de la mu- » sique italienne. » Cette lettre donna lieu à une multitude de brochures qui ne firent aucune sensation. Elle est, dit Grimm, restée sans réplique, malgré cinquante libelles qu'on a faits contre l'auteur.

3°. *Essai sur l'origine des langues.* Cet essai, quoiqu'écrit dans le même temps, n'a paru que dans les collections des œuvres de Jean-Jacques. Il développe ses idées sur l'imitation musicale.

4°. *Lettre à M. Grimm, au sujet des remarques ajoutées à sa lettre sur* OMPHALE.

Plusieurs auteurs ont voulu mettre en scène la reine de Lydie. Grandchamp en fit, en 1630, le sujet d'une tragi-comédie, et Palaprat, en 1694, celui d'une comédie ; toutes deux oubliées entièrement, et mortes dès leur naissance. Ce résultat ne découragea point La Motte, qui, en 1701, composa l'opéra d'*Omphale*, en cinq actes, avec prologue: On n'est point d'accord sur l'auteur de la musique, attribuée par les uns à Destouches, et par les autres à Campra (2). Cet opéra eut un grand succès. On le reprit en 1721, puis en 1733 ; enfin, le 14 janvier 1752, avant l'arrivée des bouffons italiens, qui ne pa-

(1) Dans sa Correspondance, année 1754.

(2) Voyez Dictionnaire des théâtres de Paris, tome IV, p. 23

rurent à Paris qu'au mois d'août suivant. Grimm critiqua la musique, dans une *Lettre* sur l'opéra de La Motte, et y fit l'éloge de la musique italienne. Un anonyme publia des *Remarques au sujet de cette Lettre*, et ces *Remarques* donnèrent lieu à la lettre de Rousseau. Elle parut dans les premiers mois de 1752. C'est le seul ouvrage auquel Rousseau n'ait pas mis son nom; mais au style, au ton de persiflage et d'ironie, on reconnaît l'auteur de la réponse à l'abbé Gauthier; réponse adressée pareillement à M. Grimm, et publiée le premier novembre 1751. On a supposé deux motifs pour lesquels il ne voulut point se nommer : le premier était la crainte de Rameau, et le second sa haine pour Grimm. Mais c'est confondre les époques; il faut opter entre ces deux causes, ou, ce qui serait mieux peut-être, n'en admettre aucune. Jean-Jacques, analysant le talent de Rameau avec autant de précision que d'impartialité, lui laisse encore beaucoup de droits à la gloire. Ce jugement équitable est digne de remarque, parce qu'il n'avait plus de ménagement à garder avec Rameau, qui l'avait traité brutalement chez M. de la Popelinière. On suppose que Rameau pouvait nuire au succès du *Devin du village* qu'on répétait à cette époque. D'abord, le Devin du village n'était point fait lorsque cette lettre fut imprimée. Ensuite Duclos se chargea de faire essayer cet *intermède, en laissant ignorer l'auteur* (1), qui *s'abstint même de paraître à la répétition, de peur de se déceler.* L'ouvrage ayant été reçu par acclamation, et réclamé d'autorité par l'intendant des Menus-Plaisirs et le duc d'Aumont, pour être joué à la cour, Rameau, en lui supposant l'envie de nuire, n'en avait plus le pouvoir. Quant à l'autre

(1) Confessions, liv. VIII.

motif, il faut, pour qu'il existe, faire une supposition aussi gratuite que la première ; c'est-à-dire, admettre la jalousie de Jean-Jacques, et croire qu'il regrettait les éloges qu'il donne à Grimm dans cette lettre. Il est bon de rappeler qu'ils ne se brouillèrent que cinq ans après qu'elle eut été publiée anonymement (en 1757). Prétendre que Rousseau se repentit, dans la suite, d'avoir loué Grimm, parce qu'il était jaloux de son talent, est une assertion démentie par les éloges que Jean-Jacques donne toujours à Diderot, qui avait plus de talent que Grimm. D'ailleurs, ce motif ne peut s'admettre, au moment de la publication, puisqu'ils étaient intimement liés. On est donc réduit à faire des conjectures ; et, puisqu'elles sont permises, nous dirons qu'il serait possible que Jean-Jacques eût modifié, long-temps après, l'opinion qu'il exprime dans cette lettre : il y fait un éloge que des circonstances qu'il a connues depuis, l'autorisaient à rétracter. En parlant des ouvrages théoriques de Rameau, il dit *qu'ils ont fait une grande fortune sans avoir été lus, et qu'ils le seront bien moins, depuis qu'un philosophe a pris la peine d'écrire le sommaire de la doctrine de cet auteur*, ajoutant *que cet abrégé anéantira les originaux, et, avec un tel dédommagement, que l'on n'aura aucun sujet de les regretter.* Il est question de d'Alembert ; mais Rousseau découvrit plus tard que ce philosophe avait composé une partie de ses ouvrages sur la musique, avec d'autres ouvrages qui ne lui appartenaient pas ; il reconnut même des fragments qu'il avait donnés pour l'Encyclopédie, et que d'Alembert n'avait point insérés dans ce *recueil :* il s'en plaignit. Ces raisons ne doivent-elles pas entrer en ligne de compte pour expliquer l'oubli dans lequel il a laissé cette lettre ? (Voyez l'article d'*Alembert*.)

5°. *Dictionnaire de musique.* Rousseau travailla pendant un très-grand nombre d'années à ce dictionnaire. Il avait fait pour l'Encyclopédie plusieurs articles sur la musique que Diderot lui avait demandés. Ce travail le mena plus loin qu'il ne voulait. Un article en faisait naître un autre qui devenait nécessaire pour l'ensemble et le développement des idées. Il les recueillit, les refit, les augmenta pour en composer un dictionnaire que les amateurs de musique, et même les professeurs, consultent encore avec fruit, malgré la prétendue ignorance de l'auteur. Cet ouvrage fut imprimé en 1767, pour la première fois, à Amsterdam, par Rey. Dans la même année, la veuve Duchêne en faisait une édition à Paris. A cette occasion, Rousseau donna une nouvelle preuve de son respect pour les lois. Sentant que plusieurs articles ne passeraient point à la censure, il écrivit à M. de Sartine, lieutenant-général de police, une lettre datée du 9 septembre 1767, et dans laquelle il lui déclare *s'opposer à la publication de cet ouvrage, jusqu'à ce qu'il ait été de nouveau soumis à la censure*, et le prie de donner des ordres *pour arrêter ladite publication.*

Les œuvres musicales de Rousseau se composent :

1° Du *Devin du village ;*

2° De fragments de *Daphnis et Chloé* (1), dont Corancèz a fait les paroles (2);

3° De six nouveaux airs du *Devin du village* (3);

4° D'un grand nombre de romances, gravées et publiées à Paris en 1781, par M. Benoist, éditeur des deux précédents articles. Cette collection, bien gravée, contient

(1) Publiés à Paris, in-fol., 1779.

(2) Voyez tome I, p. 255.

(3) Publiés à Paris, in-fol., 1779.

quatre-vingt-quinze morceaux de chant sur des paroles françaises ou italiennes. Elle a pour titre : *Les consolations des misères de ma vie*, ou *Recueil d'airs, romances et duo.*

D'autres morceaux de chant restent inédits. M. *Petitain*, dont les connaissances et les recherches ajoutent un nouveau prix à la belle édition des œuvres de Rousseau, publiée par M. Lefebvre, désigne ceux-ci : 1° un nouvel air du *Devin du village*, sur ces paroles : *Je vais revoir*, etc.; 2° trois airs sur des paroles françaises; 3° quatre duo pour clarinettes; 4° quatre morceaux d'église.

Un *Salve regina*. Ce motet composé à la Chevrette, en 1777, sur ces paroles : *Ecce sedes hic tonantis*, paroles de Santeuil, et que s'attribuait l'abbé de Linant, précepteur du jeune d'Épinay. Un autre motet composé pour madame de Nadaillac, abbesse de Gomer-Fontaine, sur ces paroles : *Principes persecuti sunt.* Enfin une leçon de ténèbres, avec un répons, composée en 1772. Le motet fait à la Chevrette, et exécuté sur-le-champ, ferma la bouche *aux soi-disant amis* qui prétendaient que Rousseau ne savait pas la musique.

VIII. Mémoires et Correspondances (1).

Le premier et le plus important des écrits que nous proposons de comprendre sous le titre de *Mémoires*, est celui qu'il appelle ses *Confessions.* Ce fut le libraire Rey qui lui en donna l'idée, et ce conseil ne fut pas désintéressé.

(1) Sous le titre de *Mémoires* nous comprenons tout ce que Jean-Jacques écrivit sur sa personne ou ses ouvrages. Nous ne parlerons que de ses Confessions, parce qu'il raconte en quelle circonstance il composa les *Dialogues ou Rousseau juge de Jean-Jacques.* Les *Rêveries* furent écrites en 1777 et 1778

« Il avait passé, nous dit-il, la maturité de l'âge » lorsqu'il composa cette œuvre unique parmi les » hommes, et dont il profana la lecture en la prodi- » guant aux oreilles les moins faites pour l'entendre (1). » *En se voyant défigurer*, il eut le projet de se montrer » tel qu'il était : il crut qu'en manifestant à plein l'inté- » rieur de son âme, et révélant ses confessions, l'expli- » cation si franche, si simple, si naturelle de tout ce » qu'on a pu trouver de bizarre dans sa conduite, portant » avec elle son propre témoignage, ferait sentir la vérité » de ses déclarations, et la fausseté des idées horribles » qu'il voyait répandre de lui sans en pouvoir découvrir » la source. Sa confiance dans ses amis alla non-seu- » lement jusqu'à leur lire cette histoire de son âme, » mais jusqu'à leur en laisser le dépôt assez long-temps. » L'usage qu'ils ont fait de cette imprudence a été d'en » tirer parti pour diffamer celui qui l'avait commise ; » et le plus secret dépôt de l'amitié est devenu dans leurs » mains l'instrument de la trahison. »

On voit que le but de Jean-Jacques, en écrivant ses Confessions, fut de se *montrer tel qu'il était*, parce qu'il croyait valoir beaucoup mieux qu'on ne l'apprécirait.

Il faut aborder franchement le côté faible de Rousseau, puisque nous avons exercé dans toute son étendue le droit de dire la vérité sur celui que l'amour de la vérité parut enflammer d'un saint enthousiasme.

Jean-Jacques, dans les douze dernières années de sa vie, et plus particulièrement dans les deux dernières, se crut l'objet d'un complot général formé contre lui : dans chaque être de son espèce il voyait un ennemi. Le regardait-on passer? tâchait-on de lui parler, de le voir,

(1) Second dialogue.

de l'entendre? c'étaient autant d'espions à ses yeux. La conspiration lui paraissait générale : la curiosité devait l'être; et la célébrité de l'auteur d'*Émile* semblait assez la justifier.

Trompé plusieurs fois, parce qu'il se livrait d'abord trop facilement, il devint circonspect, puis méfiant, enfin ombrageux à l'excès. Ce fut même à un tel point qu'on peut considérer Jean-Jacques à cette époque comme atteint d'une maladie incurable et mortelle. *Ses dialogues*, dans lesquels il se juge lui-même, ne laissent aucun doute à cet égard.

La première partie des *Confessions* parut en 1781, trois ans après la mort de Rousseau. On fut obligé d'en retrancher quelques détails obscènes qu'on a rétablis dans la suite, et qu'on aurait d'autant mieux fait de supprimer tout-à-fait, qu'ils n'intéressent en rien la réputation de l'auteur, dont le but était *de dire de lui le bien et le mal avec la même franchise*. Nous citerons entre autres l'aventure du Maure à l'hospice de Turin; et Jean-Jacques n'eut pas un grand mérite à résister aux attaques révoltantes de ce catéchumène.

Jean-Jacques, ayant calculé qu'aucun des personnages dont il parle ne devait plus exister en 1800, défendit d'imprimer ses *Confessions* avant cette époque, à laquelle cependant (comme nous l'avons dit) ont encore survécu St-Lambert, madame d'Houdetot et Grimm. Si les deux premiers n'avaient point à se plaindre du langage que l'auteur tenait sur leur compte, il n'en était pas de même du troisième, qui, du reste, s'en est vengé dans sa *Correpondance littéraire*.

L'intention de Rousseau ne fut pas respectée, la seconde partie ayant été publiée en 1788.

La première partie est *toute écrite de mémoire*.

soit à Wootton, soit au château de Trie. Elle finit au second voyage de l'auteur à Paris, dans l'automne de 1741. Il avait conséquemment vingt-neuf ans. Cette première partie offre donc l'histoire de Jean-Jacques dans son enfance et sa jeunesse (car il *se prend* presque au berceau). Les détails sur lesquels il aime à s'appesantir font voir que cette époque de sa vie est l'objet de ses regrets et de ses désirs : il y revient souvent; il la quitte avec peine; il pleure sur cette *heureuse obscurité* où l'on croyait qu'il resterait toujours, parce qu'on ne lui supposait aucun des talents propres à l'en faire sortir. Mais il devait apprendre à ses dépens qu'il faut toujours choisir entre le bonheur et la gloire.

Dans cette partie que, sous le rapport littéraire, on met au-dessus de la seconde, sans que cette préférence soit suffisamment motivée, on trouve souvent, à côté d'une description pleine d'attraits, des observations énergiques et profondes. C'est la raison dans toute sa maturité avec la fraîcheur des souvenirs de la jeunesse. Il avait 54 ans lorsqu'il écrivit ces six premiers livres.

Comme ils ne parurent qu'après sa mort, ils n'influèrent sur sa destinée que par les lectures qu'il en avait faites, mais elles eurent des résultats fâcheux pour Jean-Jacques. Ceux qui avaient des torts à se reprocher (1) durent être alarmés du projet d'en publier le récit. Le nombre de ses ennemis ne fit qu'augmenter, et l'on eut intérêt à détruire la confiance que l'auteur pouvait inspirer.

La seconde et dernière partie des *Confessions* pré-

(1) De là cette note fameuse de Diderot (dans la *Vie de Sénèque*). Jamais la haine ne s'exprima avec plus de fiel, et dans des termes calculés avec autant de perfidie. Il faut comparer à ce langage celui que tient Jean-Jacques sur Diderot.

sente Jean-Jacques depuis l'année 1742, jusque dans les premiers jours de novembre 1765, époque où, chassé de l'île St-Pierre, il partit de Bienne pour se rendre à Strasbourg, d'où il obtint la permission de venir à Paris.

Après un séjour d'environ six semaines dans cette capitale, il passe en Angleterre avec David Hume.

Dans cet espace de vingt-trois années, quinze sont consacrées aux travaux de Jean-Jacques. Dès son début, en 1750, il parut avec éclat dans le monde littéraire, par le discours couronné à l'académie de Dijon. Sa gloire ne fit qu'augmenter pendant quelque temps. Il occupa bientôt parmi nos premiers écrivains un rang que la postérité lui a conservé.

Cette seconde partie est à proprement parler, l'histoire littéraire de l'auteur, et sous ce rapport, elle ne peut qu'être du plus grand intérêt; mais de plus, elle offre encore comme dans la première, des descriptions, des tableaux, des observations, dans lesquels on reconnaît Jean-Jacques.

Après avoir achevé les douze livres des Confessions, Rousseau ne voulant point qu'elles parussent avant le dix-neuvième siècle, chercha quelqu'un qui pût remplir ses intentions, et qui, digne du dépôt qu'il voulait lui confier, n'en abusât pas. On voit dans ses lettres, qu'il songea successivement à plusieurs personnes : mais son isolement et ses malheurs augmentant sa méfiance, et cette disposition chagrine qui fit son tourment, il changea souvent de choix. Enfin il se détermina pour MM. Moultou et du Peyrou qu'il fit dépositaires de ses lettres et de ses manuscrits. Cette fois sa confiance fut bien placée, et du Peyrou la justifia, quoique Jean-Jacques eût des doutes aussi injustes qu'injurieux.

Voici les détails que nous donne ce véritable ami de Rousseau :

« Après la mort de Jean-Jacques, M. de Girardin se rendit à Neuchâtel, chargé des intérêts de Thérèse. Il apportait les papiers de Rousseau. M. Moultou vint aussi chez M. du Peyrou, ayant de son côté plusieurs manuscrits, et en particulier les dialogues. On fit un choix, et l'on convint de faire une édition générale à Genève. Elle produisit 24,000 francs, *y compris les six premiers livres des Confessions.* On mit à part des lettres destinées à ne paraître qu'avec la suite des Confessions. D'autres devaient faire partie de la collection qu'on allait imprimer. Les copies de ces dernières furent faites par M. Jeannin, notaire, et envoyées à M. Moultou. Les originaux restèrent entre les mains de du Peyrou. M. Moultou ne fit imprimer qu'une partie de ces lettres. Le même Jeannin fit, pour du Peyrou, une copie des Confessions qu'avait M. Moultou, et *dont on voulait faire encore un si grand mystère.* Le prince Henri de Prusse ayant demandé communication de ce manuscrit à M. du Peyrou, celui-ci ne put le satisfaire, parce qu'il fallait le consentement d'un tiers, qui fut refusé. On était convenu de ne pas publier les six derniers livres des Confessions, lorsque M. du Peyrou apprit qu'on avait le projet de les faire paraître. Comme il passait pour être dépositaire des Confessions, tandis qu'il n'en avait que la copie, il sentit qu'on l'accuserait de cette indiscrétion, et fit insérer dans le Mercure une déclaration à ce sujet, pour détromper le public. M. du Peyrou ne pouvait pénétrer le mystère, parce qu'il fallait, d'après l'accord passé, son consentement pour cette publication : les Confessions parurent avec les lettres dont il possédait les originaux. Il était clair que M. Moultou fils avait livré la copie de ces lettres et le manuscrit des Confessions, ne se croyant pas obligé probablement de tenir les engagements de son père. Après des débats

et des plaintes, du Peyrou se détermina à publier de son côté le manuscrit qu'il avait entre les mains, et qui était conforme à celui de M. Moultou. A la mort de *Rousseau, il s'en est trouvé un autre dans son bureau, d'un format grand in-8° (1), qui contenait, dans un seul volume, les douze livres des Confessions; tandis que celui de M. Moultou, d'un beaucoup plus petit format, est en deux volumes, chacun de six livres.* Le format in-8° *contenait des notes en addition qui ne se trouvent point dans l'autre.* M. du Peyrou ignorait, en 1790 (qu'il a donné ces éclaircissements), le sort de ce manuscrit. Il est probable que c'est celui remis par Thérèse Le Vasseur. Ainsi, d'après ce récit, il y a eu trois manuscrits de Confessions : 1°, celui de M. Moultou, en 2 volumes 2°, la copie que M. du Peyrou en fit faire; 3°, un manuscrit en un seul volume, avec des notes et des additions Le premier et le troisième sont seuls autographes. Tels sont les renseignements donnés par du Peyrou.

Il nous a paru nécessaire de donner ces détails sur l'ouvrage de Rousseau, qui est à la portée de tout le monde, et qui excite puissamment l'intérêt et la curiosité : sur les *Confessions*, ouvrage *réellement unique en son espèce*, comme le dit l'auteur; où ses ennemis

(1) M. du Peyrou dit, dans une note, qu'en 1767, allant voir Jean-Jacques à Trie, il lui porta le *même volume* qui lui avait été envoyé d'Angleterre, enveloppé et cacheté, et qui, autant qu'il peut s'en souvenir, était relié en veau fauve. Il ajouta que 10 ans après ce même manuscrit existait encore.

M. du Peyrou me semble être dans l'erreur, en supposant que le manuscrit contenait les 12 livres des *Confessions*, parce qu'il faudrait que Jean-Jacques les eût écrits à Wootton; or, il est bien prouvé qu'il n'y composa que les six premiers, et que les six autres furent écrits, soit à Trie, soit dans le Dauphiné, en 1768 et 1769.

n'ont vu que le mal, ses enthousiastes que le bien qu'il dit de lui-même : sur lequel il y aura toujours des jugements opposés, parce qu'il ne peut y avoir de conformité dans les goûts, mais qui sera toujours un monument de franchise, un hommage à la vérité, quoiqu'on la désire quelquefois voilée ; enfin, une source de réflexions sur le prix qu'on met à la gloire, et les sacrifices coûteux qu'elle exige.

IX°. Ouvrages projetés par Jean-Jacques.

Nous devons dire un mot des ouvrages que Jean-Jacques eut le projet de faire. Nous en connaissons quatre : deux auraient été du plus haut intérêt ; le troisième lui était inspiré par la reconnaissance, et le quatrième par le plaisir. Ces deux derniers étaient, l'un, une Histoire de la Maison de Georges Keith, et l'autre, la Flore de l'île Saint-Pierre (*Flora Petri insularis*). Milord Maréchal n'envoya point les matériaux qu'il avait promis, et les Bernois chassèrent Rousseau de l'île.

Le premier ouvrage devait être intitulé : *Institutions Politiques*, et mettre le sceau à sa réputation. Il en conçut le projet à Venise. On peut juger de cet ouvrage par le *Contrat social*, qui en est tiré.

Le second, qu'on ne saurait trop regretter, va fixer notre attention ; d'abord par ce motif, ensuite parce qu'un auteur très-connu, travestissant l'idée de Jean-Jacques, en a rendu un compte tout-à-fait infidèle.

Il s'agit de *la Morale sensitive*, ou *le Matérialisme du Sage*. Nous sommes obligé de transcrire textuellement, et le plan de Jean-Jacques, et l'exposé de ce plan par l'auteur qui, voulant le tourner en ridicule, n'a eu d'autre moyen que de dénaturer le projet.

« Je méditais, dit Jean-Jacques, un ouvrage dont je
» devais l'idée à des observations faites sur moi-même,
» et je me sentais d'autant plus de courage à l'entre-
» prendre ; que j'avais lieu d'espérer de faire un livre
» utile. L'on a remarqué que la plupart des hommes
» sont, dans le cours de leur vie, souvent dissemblables
» à eux-mêmes. Ce n'était pas pour établir une chose
» aussi connue que je voulais faire un livre : j'avais un
» objet plus neuf, et même plus important, c'était de
» *chercher les causes* de ces variations, et de m'attacher
» à celles qui dépendent de nous. Car il est, sans
» contredit, plus pénible à l'honnête homme de résister
» à des désirs déjà tout formés, qu'il doit vaincre, que de
» prévenir, changer ou modifier ces mêmes désirs dans
» leur source, s'il était en état d'y remonter. Un homme
» tenté résiste une fois, parce qu'il est fort, il succombe
» une autre fois parce qu'il est faible. S'il eût été le
» même qu'auparavant, il n'eût pas succombé. En
» sondant en moi-même, et en recherchant dans les
» autres, à quoi tenaient ces diverses manières d'être,
» je trouvai qu'elles dépendaient, en grande partie, de
» l'impression antérieure des objets extérieurs, et que,
» modifiés continuellement par nos sens et par nos
» organes, nous portions, sans nous en apercevoir,
» dans nos idées, dans nos sentimens, dans nos actions
» même, l'effet de ces modifications. Les frappantes
» et nombreuses observations que j'avais recueillies
» étaient au-dessus de toute dispute, et, par leurs
» principes physiques, elles me paraissaient propres
» à fournir un régime extérieur qui, varié selon les
» circonstances, pouvait mettre ou maintenir l'âme
» dans l'état le plus favorable à la vertu. Que d'écarts
» on sauverait à la raison ; que de vices on empê-

» cherait de naître, si l'on savait forcer l'économie » animale à favoriser l'ordre moral qu'elle trouble si » souvent ! Les climats, les saisons, les couleurs, la » lumière, les éléments, les aliments, le bruit, le » silence, le mouvement, le repos, tout agit sur notre » machine, et sur notre âme, par conséquent : tout » nous offre mille prises presque assurées, pour gou- » verner, dans leur origine, les sentiments dont nous » nous laissons dominer. Telle était l'idée fondamentale » dont j'avais déjà jeté l'esquisse sur le papier, et dont » j'espérais un effet d'autant plus sûr pour les gens bien » nés, qui, aimant sincèrement la vertu, se défient de » leur faiblesse, qu'il me paraissait aisé d'en faire un » livre agréable à lire, comme il l'était à composer. » J'ai cependant bien peu travaillé à cet ouvrage, dont » le titre était : *La Morale sensitive*, ou *le Matérialisme* » *du Sage*. » Conf. liv. XI.

L'exécution de ce projet s'est bornée à l'esquisse, et l'on vola cette esquisse à Rousseau pendant son séjour à Montmorency. Il est fâcheux que cet ouvrage n'ait point été fait par celui qui l'avait conçu.

Passons maintenant à l'exposé que fait de ce projet madame de Genlis (car c'est d'elle qu'il est question), dans la préface d'*Alphonsine*. Elle voulait intituler cet invraisemblable roman, *Éducation sensitive*, mais la *morale sensitive* l'en empêcha. La crainte d'être accusée de vouloir imiter Jean-Jacques, ou même de le piller, en fut la cause : accusation bien injuste assurément, si l'on en juge par le peu de rapport qui existe entre l'analyse qu'elle a fait du projet, et le projet tel que l'auteur vient de l'exposer. Écoutons le commentaire : il est curieux :

« Rousseau dit dans ses Confessions qu'il avait le pro-

» jet de faire un ouvrage qui eût *expliqué pourquoi* (1)
» les hommes dans le cours de leur vie sont souvent dis-
» semblables à eux-mêmes. Il en eût, dit-il, montré les
» raisons par les manières diverses de vivre (2), le ré-
» gime, les aliments; et l'auteur devait proposer une ma-
» nière de vivre et un régime extérieur qui, variés selon
» les circonstances, pouvaient mettre, ou maintenir l'âme
» dans l'état le plus favorable à la vertu. Par exemple,
» il eût défendu aux gens sanguins (3) de traiter d'af-
» faires après le repas, parce que le sang leur porte à la
» tête : il eût interdit les boissons spiritueuses et les ali-
» ments chauds aux personnes violentes et colériques.
» Il eût conseillé dans diverses occasions, certains breu-
» vages. Tout cela eût formé une espèce de livre de
» médecine qui n'eût rien offert de bien neuf (4). Rous-
» seau devait intituler cet ouvrage *la morale sensitive*.
» Je n'ai jamais cru que la vertu dépendît d'une bonne
» digestion, et qu'il fût possible de faire prendre comme
» du thé, la morale en infusion. Les conseils donnés par
» Rousseau, peuvent bien préserver de quelques excès,
» mais de tels moyens n'auront jamais le pouvoir de
» rendre à la vertu (5). Cette puissance supposée pres-
» qu'absolue du physique sur le moral, est peut-être la

(1) Il ne dit point cela : il *aurait cherché les causes*.

(2) Il ne dit point cela : il attribue ces causes à l'*impression antérieure des objets extérieurs*.

(3) Ici, non-seulement, il ne dit point cela, mais madame de Genlis fait le livre.

(4) D'accord; aussi Rousseau n'eut-il jamais pareille idée.

(5) Il voulait *préserver*, empêcher de tomber, prévenir, il le dit clairement; mais il ne parle pas des moyens qu'il aurait employés, et ne les désigne pas plus aux gens sanguins qu'aux gens bilieux.

» seule erreur que les philosophes modernes aient sou-
» tenue de bonne foi. Des matérialistes, des athées ou
» des épicuriens, doivent penser ainsi. »

On est au moins forcé de convenir que l'auteur d'Émile était un bon juge en littérature, et qu'il s'y connaissait assez pour savoir ce que c'était qu'un *livre agréable à lire*, tel que devait être *le matérialisme du sage;* et d'après l'énumération de madame de Genlis, et le livre de médecine dont elle parle comme si elle l'eût appris par cœur, Jean-Jacques aurait dit une sottise en prétendant que ce livre eût été *agréable à lire*. La réflexion qui termine la critique de l'auteur d'*Alphonsine*, et qui range Rousseau parmi les athées, les matérialistes et les épicuriens, est d'une justesse remarquable. L'épicuréisme et l'athéisme du citoyen de Genève sont connus. La longueur de ses repas, la profusion des mets qui chargeaient sa table, son insensibilité à la vue du spectacle de la nature, qu'il a plus d'une fois décrit, et toujours d'une manière glaciale, ses ouvrages enfin ne laissent aucun doute sur le matérialisme de cet épicurien célèbre par son amour pour la société, et ses recherches dans les aisances et les commodités de la vie.

Nous avons donné dans la seconde partie de cet ouvrage, tous les renseignements que nous nous sommes procurés sur la Correspondance. Il nous reste maintenant à présenter les lettres inédites; mais il faut auparavant mettre sous les yeux du lecteur toutes les productions de Rousseau dans l'ordre où il les composa. On pourra remarquer et la gradation et la marche de l'auteur qui faisait aller quelquefois de pair plusieurs ouvrages et se délassait de l'un par l'autre.

Tableau Chronologique des écrits de J.-J. Rousseau, rangés dans l'ordre où ils furent composés.

Nota. Nous avons rejeté à la fin les pièces dont la date est, malgré nos recherches, restée inconnue.

NOS.		ANNÉES.
1	Narcisse, ou l'Amant de lui-même.....	1734
	La Préface.....	1753
2	Mémoire à S. Ex. monseigneur le gouverneur de Savoie.....	1736
3	Le Verger des Charmettes.....	1737
4	Traduction de l'Ode de J. Pathod, pour les noces du roi de Sardaigne.....	1737
5	Virelai à madame de Warens.....	1737
6	Fragments d'Iphis.....	1737
7	Réponse au mémoire anonyme (sur la sphéricité de la terre).....	1738
8	Fragment d'une épître à M. Bordes.....	1740
9	La découverte du Nouveau-Monde, tragédie.	1740
10	Epître à M. Bordes.....	1741
11	Epître à M. Parisot.....	1742
12	Mémoire pour la béatification de l'évêque d'Annecy.....	1742
13	Dissertation sur la musique moderne.....	1742
14	Projet concernant de nouveaux signes pour la musique.....	1742
15	Les Prisonniers de guerre.....	1743
16	Les Muses galantes.....	1743
17	Le Persifleur.....	1746
18	L'Allée de Sylvie.....	1747
19	L'Engagement téméraire, comédie.....	1747

NOS.		ANNÉES.
20	Discours qui a remporté le prix à l'académie de Dijon	1750
21	Lettre à M. l'abbé Raynal sur la réfutation du discours	1751
22	Lettre à M. Grimm (réplique à M. Gautier).	1751
23	Réponse de J.-J. Rousseau au roi de Pologne.	1751
24	Dernière réponse à M. Bordes	1751
25	Lettre de J.-J. Rousseau sur une nouvelle réfutation à son discours	1751
26	Lettre à M. Grimm, au sujet des remarques ajoutées à la lettre sur Omphale	1751
27	Epître au vicaire de Marcoussis	1751
28	Oraison funèbre de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans	1751
29	Discours sur cette question, *Quelle est la vertu la plus nécessaire aux héros?*	1751
30	Le Devin du village	1752
31	Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes	1753
	Dédicace de ce discours	1755
32	Lettre sur la musique française	1753
33	Courts fragments de Lucrèce	1754
34	Discours sur l'économie politique	1755
35	Examen de deux principes avancés par M. Rameau	1755
36	La Reine fantasque	1755
37	Examen des ouvrages de l'abbé de St-Pierre, de 1756 à	1761
38	Nouvelle Héloïse, de 1757 à	1759
	Les aventures de milord Edouard Bomston.	1759
39	Lettres à Sara, 1757 ou	1762
40	Lettre à M. d'Alembert	1758

Nos.		Années.
41	De l'imitation théâtrale.....	1758
42.	Réfutation du livre de l'Esprit, écrite en marge de l'exemplaire donné par Helvétius.....	1758
43	Lettre à M. Le Nieps, sur le Devin du village.	1759
44	Traduction du premier livre de Tacite.....	1759
45	Traduction de l'Apocolokintosis de Sénèque.	1759
46	Contrat social, de 1756 à 1760, publié en...	1762
47	Emile, composé de 1757 à 1761, publié en mai.....	1762
48	Quatre lettres à M. de Malesherbes, janvier.	1762
49	Le Lévite d'Ephraïm.....	1762
50	J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.	1762
51	Pygmalion, scène lyrique, de 1762 à.....	1765
52	Fragment pour un dictionnaire de botanique, de 1763 à.....	1765
53	Lettres écrites de la montagne.....	1764
54	Vision de Pierre de la montagne, dit le *Voyant*.....	1764
55	Lettres sur la législation des Corses.....	1764
56	Déclaration relative à M. Vernes.....	1765
57	Lettre à M. le docteur Burney.....	1766
58	Confessions (*les six premiers livres*), de 1766 à	1767
59	Quinze lettres adressées à madame la duchesse de Portland, de 1766 à.....	1776
60	Dictionnaire de musique (recueil de morceaux composés à différentes époques, de 1740 à 1767.), imprimé en.....	1767
61	Confessions (*les six derniers livres*), de 1768 à	1770
62.	Lettre à madame la présidente de Verna, sur la botanique.....	1768

ANNÉES.

Lettre à M. Liotard neveu, sur la botanique. 1768

63 Neuf lettres adressées à M. de la Tourette, sur la botanique, de 1769 à..... 1773

64 Epitaphe de deux amans qui se sont tués.... 1771

65 Deux lettres à M. de Malesherbes, sur la botanique..... 1771

66 Lettres sur la botanique..... 1771

67 Considérations sur le gouvernement de Pologne, avril..... 1772

68 Déclaration relative aux contrefaçons de ses ouvrages..... 1774

69 Extrait d'une réponse sur un morceau de l'Orphée de M. Gluck..... 1774

70 Olynde et Sophronie, vers..... 1774

71 Dialogues, 1775 à..... 1776

72 Fragment..... 1777

73 Les rêveries du promeneur solitaire, dernier ouvrage de Jean-Jacques, 1777 à..... 1778

Dates inconnues.

74 Vers pour madame de Fleuriau.

75 Vers à mademoiselle Théodore.

76 Enigme sur le portrait.

77 Chanson traduite de Métastase.

78 Strophes ajoutées à celles de Gresset.

79 Bouquet d'un enfant à sa mère.

80 Inscription mise au bas du portrait de Frédéric.

81 Vers sur la femme.

82 Sur la musique militaire.

83 Fragment sur l'Alceste de M. Gluck.

84 Essai sur l'origine des langues.

LETTRES INÉDITES.

Nota. Les numéros correspondent à ceux de la seconde partie du premier volume.

N° 20. A MAD. DE WARENS. *Lyon*, 1er *mai* 1740.

« Madame ma très-chère Maman,

« Me voici enfin arrivé chez monsieur de Mably; je ne vous dirai point encore précisément quelle y sera ma situation, mais ce qui m'en paraît déjà n'a rien de rebutant. M. de Mably est un très-honnête homme à qui un grand usage du monde, de la cour, et des plaisirs ont appris à philosopher de bonne heure, et qui n'a pas été fâché de me trouver des sentiments assez concordants aux siens; jusqu'ici je n'ai qu'à me louer des égards qu'il m'a témoignés, il entend que j'en agisse chez lui sans façon, et que je ne sois gêné en rien. Vous devez juger qu'étant ainsi livré à ma discrétion je m'en accorderai en effet d'autant moins de libertés; les bonnes manières peuvent tout sur moi, et si monsieur de Mably ne se dément point, il peut être assuré que mon cœur lui sera sincèrement attaché : mais vous m'avez appris à ne pas courir à l'extrême, sur de premières apparences, et à ne jamais compter plus qu'il ne faut sur ce qui dépend de la fantaisie des hommes. Savoir, à présent, comment on pense sur mon compte, c'est ce qui n'est pas entièrement à mon pouvoir; ma timidité ordinaire m'a fait jouer le premier jour un assez sot personnage, et si monsieur de Mably avait été savoyard, il aurait porté là-dessus son redoutable jugement sans espérance d'appel, et je ne sais si au travers de cet air embarrassé il a

démêlé en moi quelque chose de bon; ce qu'il y a de sûr c'est que ses manières polies et engageantes m'ont entièrement rassuré, et qu'il ne tient plus qu'à moi de me montrer à lui tel que je suis. Il écrit au R. P. de la Croix qui ne manquera point de vous communiquer sa lettre; vous pourrez juger là-dessus de ce qu'il pense sur mon compte. J'ose vous prier, ma très-chère maman, de vouloir bien faire agréer mes très-humbles respects aux RR. PP. Jésuites. Quant à mon petit élève, on ne saurait lui refuser d'être très-aimable, mais je ne saurais encore vous dire s'il aura le cœur également bon, parce que souvent ce qui paraît à cet âge des signes de méchanceté ne sont en effet que de vivacité et d'étourderie. J'ai rempli ma lettre de minuties, mais daignez, ma très-chère maman, m'éclaircir au plutôt de ce qui m'est uniquement important, je veux dire de votre santé et de la prospérité de vos affaires; que font les Charmettes, les Kiki, et tout ce qui m'intéresse tant? Mon adresse est chez monsieur de Mably, prevôt général du Lyonnais, rue Saint-Dominique ».

« J'ai l'honneur d'être avec une vive reconnaissance et un profond respect, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur et fils ».

Comme les dix-neuf précédentes, elle n'offre rien qui puisse faire présager que celui qui l'écrit doit être un jour l'auteur d'*Emile*. Elle n'a point encore été publiée dans aucune édition des Œuvres de Rousseau.

27. A MADAME DE MONTAIGU, *Venise, le 23 nov. 1743.*

« Madame,

» Je craindrais que Votre Excellence n'eût lieu de m'accuser d'avoir oublié ses ordres, si je différais plus

long-temps d'avoir l'honneur de lui écrire, quoique l'exactitude de monsieur l'ambassadeur ne me donne pas lieu de rien suppléer pour lui; sa santé est telle qu'il n'y en a que la continuation à désirer. S. Ex. prend le sel de Glauber, dont elle se trouve fort bien : elle vit toujours fort liée avec monsieur l'ambassadeur d'Espagne : et moi, pour imiter son goût autant que mon état le permet, je me suis pris d'amitié si intimement avec le secrétaire, que nous sommes inséparables (1) : de façon qu'on ne voit rien à Venise de si uni que les deux maisons de France et d'Espagne. J'ai un peu dérangé ma philosophie pour me mettre comme les autres; de sorte que je cours la place et les spectacles en masque et en bahutte, tout aussi fièrement que si j'avais passé toute ma vie dans cet équipage; je m'aperçois que je fais à Votre Ex. des détails qui l'intéressent fort peu; je voudrais, madame, pouvoir vous en faire d'assez séduisants de ce pays, pour vous engager à hâter votre voyage, et à satisfaire en cela les vœux de toute votre maison de Venise, à la tête de laquelle j'ose me *compter* encore plus par l'empressement et le zèle, que par le rang.

J'envoie à un ami un mémoire assez considérable de plusieurs emplettes à faire à Paris, pour moi et pour mes amis de Venise. S. Ex. m'a promis, madame, de vous prier de vouloir bien recevoir le tout, et l'envoyer sur le même vaisseau et sous les mêmes passeports que votre équipage; Votre Excellence aura aussi la bonté, je l'en supplie, de satisfaire au montant du mémoire qui lui sera remis avec la marchandise, conformément à ce que lui en marquera monsieur l'ambassadeur.

---

(1) Rousseau donne dans le VIIe liv. des Confessions des détails intéressants sur cette liaison.

S. Ex. vous prie, madame, de vouloir bien lui envoyer par le premier courrier, une demi-douzaine de colombats proprement reliés, pour faire des présens; j'ai calculé qu'en les expédiant tout de suite, ils arriveront justement ici, le pénultième jour de l'année. Pour l'Almanach royal, je ne serais pas d'avis que Votre Ex. l'envoyât par la poste, à cause de sa grosseur; mais qu'elle prît la peine de l'envoyer à Lyon par la diligence, à quelqu'un qui l'expédierait à Marseille, et de là à Gènes, à M. Dupont, chargé des affaires de France, qui nous le ferait parvenir facilement. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, de Votre Excellence, le très-humble, etc. ».

Nous avons fait, p. 315, du premier volume, les observations dont cette lettre était susceptible, et qui la rendaient importante, parce qu'elle détruisait l'assertion de ceux qui voulaient que Rousseau n'eût été que le jouet de M. Montaigu. On conviendra facilement que M. Mourette a rendu un véritable service, en nous permettant d'insérer dans notre recueil une lettre qui contribue à faire constater la vérité.

45. A M. Petit, secrétaire de l'Académie, rue du Vieux-Marché, à Dijon. *Paris, ce 19 janvier 1751.*

« Monsieur,

« Une longue et cruelle maladie dont je ne suis pas encore délivré, ayant considérablement retardé l'impression de mon discours, m'a encore empêché de vous en envoyer les premiers exemplaires selon mon devoir et mon intention. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien en faire mes très-humbles excuses à l'Académie et en particulier à M. Lantin; à qui je dois des remercîments, et duquel je vous prie aussi de vouloir bien me donner l'adresse. Ayez encore la bonté de me marquer le nombre d'exemplaires

que je dois envoyer et de m'indiquer une voie pour vous les faire parvenir. J'ai l'honneur, etc. ».

Cette lettre n'a été insérée dans aucune édition. Elle a été publiée pour la première fois en 1819, par M. C. X. *Girault*, membre de plusieurs académies.

156 (*bis*). A M. COINDET, à Paris. *Montmorency, ce vendredi 26 décembre 1757.*

« J'avais cent choses à vous écrire ; un tracas est survenu, j'ai tout oublié : ma pauvre tête affaiblie ne peut suffire à deux objets. Voilà, très à la hâte, le commencement de la nôte que vous m'avez demandée, nous ferons le reste à loisir ; le prudent M. Rey n'est pas un homme avec lequel on ait besoin de précipitation. Cher Coindet, je suis sensible à votre zèle ; il me semble que vous m'aimez, et cela me touche. Je donnerais tout au monde pour que vous me convinsiez tout-à-fait, car je n'imagine d'autre vrai bonheur dans la vie qu'une intimité sans réserve ; mais il faut vous donner la sienne, et n'en point espérer de vous ; cela n'est pas possible. Je sens que je vous aime l'hiver, parce que vous vepez seul, et que je vous hais l'été, parce que vous allez ramassant des cortèges d'importuns qui me désolent. Vous savez nos conventions dès le premier de l'année prochaine ; songez-y, et songez-y sérieusement, car, malgré mon attachement pour vous, la première explication sera la dernière. Il me semble que si nous pouvions former entre le cher Carrion, vous et moi, une petite société exclusive, où nul autre mortel au monde ne fût admis, cela serait trop délicieux. Mais je ne puis me corriger de mes châteaux en Espagne. J'ai beau vieillir, je n'en suis que plus enfant. Oh ! quand serai-je ignoré de la tourbe et aimé de

deux amis ?... Mais je serais trop heureux, et je ne suis pas fait pour l'être.

Cher Coindet, je cherche à vous aimer. Pour Dieu ne gâtez pas cette fantaisie. Je me dis, cent fois le jour, que c'est une folie de chercher des convenances parfaites et je suis bien loin de les trouver entre nous. Mais tâchons de nous accommoder l'un de l'autre tels que nous sommes; car, en changeant, nous risquons d'être plus mal. C'est à vous, comme le plus jeune, à me supporter, et à ne pas choquer mes fantaisies : je vous dirai peut-être, quelquefois, des vérités dures, et il y a de quoi; vous pouvez m'en rendre de plus dures aussi justement, et je ne m'en fâcherai jamais. Du reste, gardez votre liberté, et laissez-moi la mienne. Honorez nos liaisons par une probité inviolable, et, si vous aimez tant à cacher vos affaires, faites au moins que vous n'ayez jamais raison de me rien cacher. Adieu, je vous embrasse. »

(A la suite de la lettre se trouve cette note.)

Code de la police, page 46.

« Si un spectacle n'a pour attrait qu'un mauvais principe, il est pernicieux pour les spectateurs, de même que pour les acteurs; il attire et entretient, dans un genre de vie frivole et condamnable, les jeunes gens dont les talents pourraient être très-utiles à la société; et, en général, on peut dire que, si, dans les grandes villes, les spectacles sont un amusement peut-être nécessaire pour éviter un plus grand mal, à l'égard des petites villes, on ne voit pas qu'il y ait une apparence d'utilité ou de mérite suffisante pour compenser le mal qui en résulte. »

Cette lettre nous a été communiquée par le docteur Coindet, neveu de celui à qui elle est adressée. Elle est sans date, mais nous

pouvoir en mettre une, d'après ce que dit Rousseau de son ami Carrion, et du passage du dixième livre des Confessions, où se trouve le sentiment qu'il exprime ici. Or, ce devait être en 1759, entre la sortie de l'Hermitage et l'époque où Rousseau connut le maréchal de Luxembourg. Nous ignorons l'usage et le motif de la note jointe à cette lettre, qui paraît avoir quelque rapport avec la *Lettre à d'Alembert*, sur les spectacles.

Rousseau ne cache point, comme on voit, à M. Coindet, le mécontentement que lui causait son indiscrète envie de lui amener toujours du monde, quand il ne voulait voir personne, et c'est sous ce rapport qu'il en parle dans ses Confessions.

Nous croyons que cette lettre doit être mise à côté de celle que Jean-Jacques écrivit à M. Vernes, le 25 mars 1758, et dans laquelle il lui dit qu'il *a faim d'un ami*.

192. A M. Deleyre. *Montmorency*, 10 *novembre* 1759.

« Vous voilà donc, mon cher Deleyre, bien décidément fou; car il n'y a plus de doute sur votre dernière lettre : heureusement ce sont de ces folies qui ont leur terme, qui ne laissent après leur guérison qu'un peu de honte pour cicatrice, et que bien peu d'hommes ont droit de ne pas pardonner. Pour moi, vous jugez bien que je vous la pardonne de tout mon cœur; je souhaite seulement qu'elle ne vous fasse pas faire de sottises.

» Puisque vous aimez, vous n'aimez qu'un objet parfait, cela est clair, et ce n'est assurément pas de quoi je dispute; mais il faut m'excuser d'avoir profané, je ne dis pas l'idole, mais la divinité de votre cœur. Il faut d'abord vous dire que je crus qu'à votre départ, tout était fini, et que vous ne vous souveniez plus de vos anciennes adorations, que pour vous moquer de vous-même et de votre simplicité. Naturellement vous conviendrez que cette opinion n'était pas sans vraisemblance, et que des amours de Paris ne doivent guère

durer plus long-temps que cela. J'avais donc pris le ton que j'imaginais que vous prendriez vous-même, ou que du moins vous écouteriez volontiers : mais non, l'absence, le sort cruel, vous voilà toujours dans les sentiments héroïques. A présent que je le sais, je changerai de ton : assurément je n'ai pas dessein de vous offenser, et je conviens que celui qui laisse mal parler de ce qu'il aime, ou n'aime point, ou n'est qu'un lâche.

» Mais quelle insulte affreuse lui ai-je donc faite, pour vous plonger dans le désespoir où vous sembler être? Ai-je outragé ses mœurs, sa vertu, son honnêteté? car, c'est sur tout cela que vous vous épuisez en apologie; et sans mentir, j'aimerais autant que vous ne vous fussiez pas tant gendarmé là-dessus, puisqu'il n'en était pas question : c'est, mon cher Deleyre, une maxime de guerre, qu'il faut toujours attaquer les places du côté le mieux fortifié. Je l'ai traitée de *commère*, il est vrai; j'ai eu tort sans doute, et je l'aurais bien plus aujourd'hui, que je vous sais toujours sous le charme, si je confirmais une épithète aussi peu respectueuse. Mais mettez-vous un moment à ma place; je me disais, les commères sont importunes, babillardes, curieuses; pour contenter leur curiosité, peu leur importe de troubler le repos d'autrui. Je me disais qu'une personne discrète et modeste, telle que vous m'aviez peint votre maîtresse, loin de vous exciter à me l'amener, vous en aurait détourné; elle vous aurait dit (me figurais-je): pourquoi voulez-vous inquiéter ce pauvre solitaire? Laissons-le dans sa retraite, puisqu'il veut vivre; je n'aime point à contenter mes fantaisies aux dépens d'autrui; au lieu de cela, on vient, on se met au guet, on me poursuit, on s'embarrasse fort peu de me chasser

de chez moi : on questionne ma gouvernante. Pourquoi ceci? pourquoi cela? On s'amuse à me faire faire un fort sot personnage, et à vous-même un autre, ne vous déplaise, qui ne valait guère mieux. Excusez, mon pauvre Deleyre, si, dans la grossièreté de ma nomenclature, j'ai osé appeler cela du commérage : pareille expression ne m'échappera plus. Mais permettez-moi de vous dire pour la dernière fois, que, bien que faible, autant qu'un autre, jamais femme ni fille à pareils procédés, n'aura l'honneur de me rendre amoureux d'elle.

» Quant à la femme dont vous me parlez, et qui s'est, dites-vous, vantée de dîner avec moi, j'espère qu'elle n'a pas tenu parole; et quant à moi, je n'en ai entendu parler que par vous, non plus que de votre maîtresse dont je ne sais pas même le nom. Oh! pour celle-là, puisque vous ne la protégez pas, je vais me venger sur elle, et en faire une véritable commère; car, voyez-vous, il m'en faut une absolument; et je vois bien que vous m'abandonnez celle-ci, comme le chasseur jette à l'épervier un morceau de chair pour lui faire lâcher sa proie.

» Enfin donc, vous vous êtes choisi une maîtresse tendre et vertueuse! cela n'est pas étonnant; toutes les maîtresses le sont. Vous vous l'êtes choisie à Paris? Trouver à Paris une maîtresse tendre et vertueuse, c'est n'être pas malheureux. Vous lui avez fait une promesse de mariage? cher Deleyre, vous avez fait une sottise; car si vous continuez d'aimer, la promesse est superflue; si vous cessez, elle est inutile, et vous peut donner de grands embarras. Mais peut-être cette promesse a-t-elle été payée comptant; en ce cas, je n'ai plus rien à dire. Vous l'avez signée de votre sang? Cela est presque tragique; mais je ne sais si le choix

de l'encre dont on écrit, fait quelque chose à la foi de celui qui signe. Je vois bien que l'amour rend enfants les philosophes, tout aussi bien que nous autres. Cher Deleyre, sans être votre ami, j'ai de l'amitié pour vous, et je suis alarmé de l'état où vous êtes. Ah! de grâce, songez que l'amour n'est qu'illusion, qu'on ne voit rien tel qu'il est tant qu'on aime, et s'il vous reste une étincelle de raison, ne faites rien sans l'avis de vos parents. »

Cette lettre qui n'est comprise dans aucune édition est un persiflage cruel, et nous devons convenir que, lorsqu'on choisit pour maîtresse une Thérèse Le Vasseur, on n'a pas droit de se moquer du choix des autres. M. Deleyre était à cette époque secrétaire de M. le comte de Choiseul, ambassadeur de France en Autriche, et avec ce ministre, à Vienne, où Rousseau lui adressait sa réponse.

277 (*bis*). A M. COINDET. *Montmorency, ce vendredi.* (Décembre 1761.)

« Quelque aimable que puisse être M. l'abbé de Grave, comme je ne le connais point, et qu'en France tout le monde est aimable, il me semble que rien n'est moins pressé que d'abuser de sa complaisance pour l'amener à Montmorency, sans savoir si vous ne lui ferez point passer une mauvaise journée et à moi aussi. Vous êtes toujours là-dessus si peu difficile, qu'il faut bien que je le sois pour tous deux.

» A l'égard de l'édition projetée, si tant est qu'elle doive se faire, il ne convient pas qu'elle se fasse si vite, au moins si j'y dois consentir. M. de Malesherbes a exigé des réponses à ses observations, il faut me laisser le temps de les faire et de les lui envoyer. Il faut laisser à Robin le temps de débiter les éditions précédentes.

afin qu'il ne tire pas de là un prétexte pour ne pas payer Rey. Enfin, il faut me laisser, à moi, le temps de voir pourquoi je dois mutiler mon livre, pour une édition dont je ne me soucie point de devenir peut-être un jour responsable, au gouvernement de France, de ce qui peut y déplaire à quelque ministre de mauvaise humeur. Puisque la permission du magistrat ne met à couvert de rien, qu'aurais-je à répondre à ceux qui viendront me dire : Pourquoi imprimez-vous chez nous des maximes hérétiques et républicaines ? Je dirai que ce sont les miennes et celles de mon pays. Hé! bien, me dira-t-on, que ne les imprimez-vous hors de chez nous ? Qu'aurai-je à dire ? Vous me direz que je n'ai qu'à les ôter. Autant vaudrait me dire de n'être plus moi. Je ne puis, ni ne veux les ôter qu'en ôtant tout le livre. Je voudrais bien savoir ce qu'on peut répondre à cela. Tant y a que, si je veux bien m'exposer, je veux m'exposer avec toute ma vigueur première, et non pas déjà tout châtré, déjà tout tremblant, et comme un homme qui a déjà peur. Adieu, mon cher Coindet, je vous embrasse. »

Cette lettre nous est arrivée trop tard pour être inscrite dans la seconde partie. Elle ne porte d'autre date que l'indication du jour de la semaine. Elle nous a été remise par M. Mouchon, de la part de M. Coindet, neveu de celui à qui elle est adressée.

Le sujet traité par Jean-Jacques sert à mettre une date probable. Il est question d'Émile, et c'est pendant qu'on imprimait cet ouvrage dont M. de Malesherbes faisait surveiller et diriger l'impression, par l'abbé de Grave. Ce doit donc être à la fin de 1761 ou dans les commencements de 1762.

Remarquons la sévère probité de Rousseau qui défend les intérêts de Rey, quoique les siens soient dans les propositions qu'on lui fait; et l'énergie avec laquelle il repousse toute mutilation. Il devait trouver inconséquente et bizarre, la responsabilité qui pesait sur lui,

malgré le consentement ou l'approbation du magistrat chargé de laisser circuler ou d'arrêter un ouvrage. Il était à la veille d'être victime de cette inconséquence.

319. A MADAME LA COMTESSE DE BOUFFLERS. *Yverdun*, 4 *juillet* 1762.

« Touché de l'intérêt que vous prenez à mon sort, je voulais vous écrire, Madame, et je le voudrais plus que jamais; mais ma situation, toujours empirée, me laisse à peine un moment à dérober aux soins les plus indispensables. Peut-être dans deux jours serai-je forcé de partir d'ici, et tandis que j'y reste, je vous réponds qu'on ne m'y laisse pas sans occupation. Il faut attendre que je puisse respirer, pour vous rendre compte de moi. Mademoiselle Le Vasseur m'avait déjà parlé de vos bontés pour elle, et de celles de M. le prince de Conti. J'emporte en mon cœur tous les sentiments qu'elles m'ont inspirés : puissent des jours moins orageux m'en laisser jouir plus à mon aise !

» Vous m'étonnez, Madame, en me reprochant mon indignation contre le parlement de Paris. Je le regarde comme une troupe d'étourdis qui, dans leurs jeux, font, sans le savoir, beaucoup de mal aux hommes; mais cela n'empêche pas qu'en ne l'accusant, envers moi, que d'iniquité, je ne me sois servi du mot le plus doux qu'il était possible. Puisque vous avez lu le livre, vous savez bien, Madame, que le réquisitoire de l'avocat-général n'est qu'un tissu de calomnies qui ne pourraient sauver que par leur bêtise, le châtiment dû à l'auteur, quand il ne serait qu'un particulier. Que doit-ce être d'un homme qui ose employer le sacré caractère de la magistrature à faire le métier qu'il devrait punir ?

» C'est cependant sur ce libelle qu'on se hâte de me juger dans toute l'Europe, avant que le livre y soit connu; c'est sur ce libelle que, sans m'assigner, ni m'entendre, on a commencé par me décréter, à Genève de prise de corps; et quand enfin mon livre y est arrivé, sa lecture y a causé l'émotion, la fermentation qui y règne encore à tel point, que le magistrat désavoue son décret, nie même qu'il l'ait porté, et refuse, à la requête même de ma famille, la communication du jugement rendu en conseil à cette occasion : procédé qui n'eut peut-être jamais d'exemple, depuis qu'il existe des tribunaux.

» Il est vrai que le crédit de M. de Voltaire à Genève a beaucoup contribué à cette violence et à cette précipitation. C'est à l'instigation de M. de Voltaire qu'on y a vengé, contre moi, la cause de Dieu. Mais à Berne, où le même réquisitoire a été imprimé dans la Gazette, il y a produit un tel effet que je sais, de M. le bailly même qu'il attend, peut-être demain, l'ordre de me faire sortir des terres de la république; et je puis dire qu'il le craint. Je sais bien que, quand mon livre sera parvenu à Berne, il y excitera la même indignation qu'à Genève, contre l'auteur du réquisitoire; mais, en attendant, je serai chassé; l'on ne voudra pas s'en dédire, et quand on le voudrait, il ne me conviendrait pas de revenir. Ainsi, successivement, on me refusera partout l'air et l'eau. Voilà l'effet de ces procédures si régulières, dont vous voulez que j'admire l'équité.

» Vous pouvez bien juger, Madame, que toutes ces circonstances ne peuvent que me rendre encore plus précieuses les offres de madame***; et, si j'ai l'honneur d'être connu de vous, vous pourrez aisément lui faire comprendre à quel point j'en suis touché.

Mais, Madame, où est ce château? Faut-il encore faire des voyages, moi qui ne puis plus me tenir? Non; dans l'état où je suis, il ne me reste qu'à me laisser chasser de frontière en frontière, jusqu'à ce que je ne puisse plus aller. Alors, le dernier fera de moi ce qu'il lui plaira. A l'égard de l'Angleterre, vous jugez bien qu'elle est désormais pour moi comme l'autre monde: je ne la reverrai de mes jours.

» Je devrais maintenant vous parler de vos propres offres, Madame; de ma reconnaissance; du chevalier de Lorenzi; de miss Becquet, et de mille autres choses qui, dans vos bontés pour moi, m'importent à vous dire. Mais voilà du monde; le papier me manque, et la poste partira bientôt. Il faut finir pour aujourd'hui. »

Cette lettre qui n'est comprise dans aucune collection des œuvres de Rousseau, constate l'irrégularité de la procédure du gouvernement de Genève, ou plutôt sa précipitation, car ayant condamné l'auteur de l'Emile, sans l'entendre, il ne fit point de procédure.

L'amitié de madame de Boufflers était, comme nous l'avons vu, tome I, pag. 131, une amitié solide. Comme elle chercha toujours un asile pour Jean-Jacques, il est probable que la personne qui offrait un château était mise en jeu par elle.

329. A MADAME LA COMTESSE DE BOUFFLERS. *A Motiers-Travers, le 27 juillet 1762.*

« J'ai enfin le plaisir, Madame, d'avoir ici mademoiselle Le Vasseur, et j'apprends d'elle à combien de nouveaux titres je dois être pénétré de reconnaissance pour les bienfaits que M. le prince de Conti a versés sur cette pauvre fille, pour les soins bien plus précieux dont il a daigné l'honorer, et surtout, Madame, pour tout ce que vous avez fait pour elle et pour moi dans ces

moments si tristes et si peu prévus. Pourquoi faut-il que la détresse et l'oppression qui resserrent mon cœur le ferment encore à l'effusion des sentiments dont il est pénétré? Tout est encore en dedans, Madame, mais tout y est, et vous m'avez fait encore plus de bien que vous ne pensez.

» La réponse du Roi n'est point encore venue sur [illegible]ile que j'ai cherché dans ses états, et j'ignore quels seront ses ordres à mon égard. Après ce qui vient de m'arriver à Berne, je ne dois me croire en sûreté nulle part et j'avoue que, sans la nécessité qui m'y force, ce n'est pas ici que je le serais venu chercher, quelque plaisir que me fasse mademoiselle Le Vasseur. Surcroît d'embarras s'il faut fuir encore, et moi qui ne sais plus ni où ni comment, il ne me reste qu'à m'abandonner à la providence et à me jeter tête baissée dans mon destin. L'argent ne me manquera pas par le soin que l'on a pris de ma bourse et par ce qu'on a mis dans la sienne. Mais l'indigence pourrait augmenter mes infortunes, sans que l'argent les puisse adoucir, et je n'ai jamais été si misérable que quand j'étais le plus riche. J'ai toujours ouï dire, que l'or était bon à tout, sans l'avoir jamais trouvé bon à rien.

» Vous ne sauriez concevoir à quel point le réquisitoire de ce Fleury a effarouché tous nos ministres, et ceux-ci sont les plus remuants de tous. Ils ne me voient qu'avec horreur : ils prennent beaucoup sur eux pour me souffrir dans les temples. Spinosa, Diderot, Voltaire, Helvétius sont des saints auprès de moi. Il y a presque un raccommodement avec le parti philosophique, pour me poursuivre de concert; les dévots ouvertement, les philosophes en secret, par leurs intrigues, toujours en gémissant tout haut sur mon sort. Le poète Voltaire et le

jongleur Tronchin ont admirablement joué leur rôle, à Genève et à Berne. Nous verrons si je prévois juste, mais j'ai peine à croire qu'on me laisse tranquille où je suis. Cependant jusqu'ici milord Maréchal paraît m'y voir de bon œil. J'ai reçu hier, sous la date et le timbre de Metz, d'un prétendu baron de *Corval*, une lettre à mourir de rire, laquelle sent son Voltaire à pleine gorge. Je ne puis résister, Madame, à l'envie de vous transcrire quelques articles de lettre de M. le baron; j'espère qu'elle vous amusera.

« Je voudrais pouvoir vous adresser, sans frais, deux » de mes ouvrages. Le premier est un plan d'éducation » tel que je l'ai conçu. Il n'approche pas de l'excellence » du vôtre, mais jusqu'à vous, j'étais le seul qui pût » se flatter d'approcher le but de plus près. Le second » est votre Héloïse, dont j'ai fait une comédie en trois » actes, en prose, le mois de décembre dernier. Je l'ai » communiquée à gens d'esprit, surtout aux premiers ac- » teurs de notre théâtre Messin. Tous l'ont trouvée digne » de celui de Paris : elle est de sentiment, dans le goût » de celles de feu M. de la Chaussée. Je l'ai adressée à » M. Dubois, premier commis en chef des bureaux de » l'artillerie et du génie, il y a trois mois, sans que j'en » reçoive de réponse, je ne sais pourquoi. Si j'eusse » connu l'excellence de votre cœur, comme à présent, » et que j'eusse su votre adresse à Paris, je vous l'au- » rais adressée pour la corriger et la faire recevoir aux » Français, à mon profit.

» J'ai une proposition à vous faire. Je vous demande » le même service que vous avez reçu du Vicaire sa- » voyard ; c'est-à-dire de me recevoir chez vous, sans » pension, pour deux ans, me loger, nourrir, éclairer » et chauffer. Vous êtes le seul qui puissiez me conduire

» de toutes façons à la félicité et m'apprendre à mourir. » Mon excès d'humanité, inséparable de la pitié, » m'a engagé à cautionner un militaire pour 3200 liv. » En établissant mes enfants je ne me suis réservé qu'une » pension de 1500 liv., la voilà plus qu'absorbée pour » deux ans, c'est ce qui me force à partager votre pain » pendant cet intervalle. Vous n'aurez pas sujet de vous » plaindre de moi : je suis très-sobre, je n'aime que les » légumes et fort peu la viande; je renchérissur la soupe, » à laquelle je suis habitué deux fois par jour; je mange » de tout, mais jamais de ragoûts faits dans le cuivre, » ni de ces ragoûts raffinés qui empoisonnent.

» Je vous préviens que la suite d'une chute m'a rendu » sourd; cependant j'entends très-bien de l'oreille » gauche, sans qu'on hausse la voix, pourvu qu'on me » parle doucement et de près à cette oreille. De loin » j'entends avec la plus grande facilité, par des signes » très-faciles que je vous apprendrai, ainsi qu'à vos amis. » Je ne suis point curieux; je ne questionne jamais; » j'attends qu'on ait la bonté de me faire part de la » conversation. »

» Toute la lettre est sur le même ton. Vous me direz qu'il n'y a là qu'une folle plaisanterie. J'en conviens; mais je vois qu'en plaisantant, cet honnête homme s'occupe de moi continuellement, et, Madame, cela ne vaut rien. Je suis convaincu qu'on ne me laissera vivre en paix sur la terre, que quand il m'aura oublié.

» Depuis quinze jours je me mets souvent en devoir d'écrire au chevalier (de Lorenzi), et toujours quelque soin pressant m'en empêche; et même à présent que je voulais vous parler de vous, Madame, de madame la maréchale, voilà qu'on veut m'arracher à moi-même et aux bienfaisantes divinités que mon cœur adore, pour

aller, en vrai manichéen, servir celles qui peuvent me nuire, sans pouvoir me faire aucun bien.

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de remarquer que Rousseau se trompait dans ses conjectures. Nous pensons qu'il commit une erreur en attribuant la lettre du prétendu baron de Corval à Voltaire. Le patriarche *faisait mieux que cela*, quand il se mêlait de plaisanter. Cette espèce de mystification n'a point de sel, ni de finesse. Les allusions n'ont rien de piquant : l'une est relative à la lettre n° 65, sur le danger des ustensiles en cuivre, l'autre au passage du livre d'Émile, qui précède la profession de foi. Sans croire, comme Jean-Jacques, que Voltaire était à la tête de ses ennemis, et que son repos dépendait de l'oubli de l'auteur de *Zaïre*, il est vrai cependant que Voltaire donnant le ton, ayant une grande influence, devait être facilement imité dans ce qui ne demandait, pour le succès, ni ses talents ni son esprit, dans l'art de dire des injures.

339. A M. Théodore Rousseau. *A Motiers*, *le* 11 *sept.* 1762.

« Quelque plaisir, mon très-cher cousin, que me fassent vos lettres, il m'est impossible de m'engager à vous répondre exactement, car il me faudrait plus de vingt-quatre heures dans la journée, pour répondre à toutes les lettres qui me pleuvent, et mon état ne me permet pas d'écrire sans cesse. Ne me reprochez donc pas, je vous prie, que je vous dédaigne, et que je vous refuse des réponses ; ce langage est hors de propos entre des parents qui s'estiment et qui s'aiment, et vous devez bien plutôt me plaindre d'être condamné à passer ma vie entière à faire toute autre chose que ma volonté. J'ai reçu votre première lettre, recommandée à M. le colonel Roguin, et la seconde aurait fait le même tour, par Yverdun, si les commis de la poste n'eussent eux-mêmes rectifié votre adresse. Il faut m'écrire directement à Motiers-

Travers ; de cette manière, vos lettres me parviendront aussi sûrement, beaucoup plus tôt, et coûteront moins.

» Je ne suis point étonné qu'on commence à changer de manière de penser, sur mon compte, à Genève ; le travers qu'on y avait pris était trop violent pour pouvoir durer. Il ne faut, pour en revenir, qu'ouvrir les yeux, lire soi-même, et ne pas me juger sur l'intérêt de certaines gens. Pour moi, j'ai déjà vu changer cinq ou six fois le public à mon égard, mais je suis toujours resté le même, et le serai, j'espère, jusqu'à la fin de mes jours. De quelque manière que tout ceci se termine, il me restera toujours un souvenir plein de reconnaissance de la démarche que vous et mon cousin, votre père, avez faite en cette occasion ; démarche sage, vertueuse, faite très-à-propos, et qui, quoiqu'en apparence infructueuse, ne peut, dans la suite des temps, qu'être honorable à moi et à ma famille : soyez persuadé que je ne l'oublierai jamais.

» J'ai ici mademoiselle Le Vasseur, à laquelle vous avez la bonté de vous intéresser. Elle parle souvent de vous, et de tous les bons traitements qu'elle et moi avons reçus de vos obligeants père et mère, durant mon séjour à Genève. Présentez-leur, je vous prie, mes plus tendres amitiés, et soyez persuadé, mon très-cher cousin, que je vous suis attaché pour la vie.

J.-J. Rousseau. »

Cette lettre inédite fait voir que la famille de Rousseau ne le laissa point condamner à Genève sans réclamer.

Elle coïncide avec les détails qu'il donne lui-même sur l'intervention de ses parents dans sa condamnation.

344. A MADAME LA COMTESSE DE BOUFFLERS. *Môtiers, le 7 octobre 1762.*

« J'espère, Madame, avoir gardé, sur les obligeantes offres de madame de La M. (La Mare), le secret que vous me recommandez dans votre lettre du 10 septembre. Cependant, comme je n'ai pas un souvenir exact de ce que j'ai pu écrire, je pourrais y avoir manqué par inadvertance, ayant d'abord cru que ce secret exigé n'était que la délicatesse d'un cœur noble, qui ne veut point publier ses bienfaits. Il faut de plus vous dire, qu'avant l'arrivée de votre pénultième lettre, j'en avais reçu une de madame la M. de L. (la maréchale de Luxembourg), dans laquelle, après m'avoir parlé de vos propositions pour l'Angleterre, elle ajoute que vous m'en avez fait d'autres, qu'elle aimerait bien mieux que j'acceptasse. Or, n'ayant point encore reçu la lettre où vous me parlez de l'offre de M. le P. de C. (le prince de Conti), pouvais-je croire autre chose, sinon que l'offre de madame de La M. (La Mare) était connue et approuvée de madame de Luxembourg? J'étais dans cette idée, quand je lui répondis. Cependant, je suis persuadé que je ne lui en parlai point; mais je ne me souviens pas assez de ma lettre, pour en être sûr.

» Voici la lettre que vous m'ordonnez de vous renvoyer. Milord Maréchal, qui m'honore de ses bontés, pense comme vous sur le voyage d'Angleterre que vous me proposez. Je ne sais même s'il n'a pas aussi écrit à M. Hume sur mon compte. Je me rends donc; et si, après le voyage que vous vous proposez de faire dans cette île, le printemps prochain, vous persistez à croire qu'il me convienne d'y aller, j'irai, sous vos auspices.

y chercher la paix, que je ne puis trouver nulle part. Il n'y a que mon état qui puisse nuire à ce projet. Les hivers ici sont si rudes, et les approches de celui-ci me sont déjà si contraires, que c'est une espèce de folie d'étendre mes vues au-delà. Nous parlerons de tout cela dans le temps; mais, en attendant, je ne puis vous cacher que je suis très-déterminé à ne point passer par la France. Il faut qu'un étranger soit fou, pour mettre le pied dans un pays où l'on ne connaît d'autre justice que la force, et où l'on ne sait pas même ce que c'est que le droit des gens.

» Vous aurez su, Madame, que le roi de Prusse a fait sur mon compte une réponse très-obligeante à milord Maréchal. On a fait courir dans le public, un extrait de cette lettre qui m'est honorable aussi, mais qui n'est pas vrai; car milord ne l'a montrée à personne, pas même à moi. Il m'a dit seulement que le Roi se ferait un plaisir de me faire bâtir un hermitage à ma fantaisie, et que j'en pourrais choisir moi-même l'emplacement. Je vous avoue qu'une offre si bien assortie à mon goût, m'a changé le cœur. Je ne sais point résister aux caresses, et je suis bien heureux que jamais ministre ne m'ait voulu tenter par là. J'ai répondu à milord, que j'étais touché des bontés du Roi, mais qu'il me serait impossible de dormir dans une maison bâtie, pour moi, d'une main royale, et il n'en a plus été question. Madame, j'ai trop mal pensé et parlé du roi de Prusse, pour recevoir jamais ses bienfaits, mais je l'aimerai toute ma vie.

» Il faut que je vous supplie, Madame, de vouloir bien vous faire informer de M. Duclos. Je crains qu'il ne soit malade. Il m'a écrit avec intérêt. Je lui ai répondu. Il m'a écrit, en me demandant qui étaient mes ennemis et quels, et d'autres détails sur ma situation. Je l'ai satisfait pleinement dans une seconde réponse, dans

laquelle je lui ai développé toutes les menées du poète, du jongleur et de leurs amis. Dans la même lettre, je lui demande, à mon tour, des nouvelles de ce qui se passe à Paris, par rapport à moi, selon l'offre qu'il m'en avait faite lui-même. Il y a de cela plus de six semaines, et je n'entends plus parler de lui. M. Duclos n'est certainement ni un faux ami, ni un négligent : il faut absolument qu'il soit malade. Je vous supplie de vouloir bien me tirer de peine sur son compte. Je n'ai point encore écrit au chevalier de Lorenzi, et j'ai grand tort, car je n'ai pas cessé un moment de compter sur toute son amitié, quoique je le sache très-lié avec des gens qui ne m'aiment pas, mais qui dédaignent de m'aimer avec ceux qui m'aiment, et qui ne manqueront pas d'avoir cette feinte avec lui.

» Puisque vous daignez vous ressouvenir de mademoiselle Le Vasseur, permettez, Madame, qu'elle vous témoigne sa reconnaissance, et qu'elle vous assure de son profond respect. Le froid augmente ici de jour en jour, et le pays est tout couvert de neige.

» Si vous aviez la bonté, Madame, de m'écrire directement, vos lettres me parviendraient beaucoup plus tôt, car il faut qu'elles passent ici pour aller à Neuchâtel. »

346 (*bis*). A M. Mouchon, Ministre du Saint Evangile, à Genève. *A Motiers, le 19 décembre* 1762.

« Bien obligé, très-cher cousin, de votre bonne visite, de votre bon envoi ; de votre bonne lettre, et surtout de votre bonne amitié, qui donne du prix à tout le reste. Je vous assure que si vous avez emporté d'ici quelque souvenir agréable, vous y avez laissé bien des consolations. Vous me faites bénir les malheurs qui

m'ont attiré de tels amis. Et quel cas ne dois-je pas faire d'un attachement formé par l'épreuve qui en brise tant d'autres ? Vous me devez maintenant tous les sentiments que vous m'avez inspirés, et vous ne pourrez, sans ingratitude, oublier de votre vie que les deux larmes que vous avez versées à notre premier abord, sont tombées dans mon cœur.

» C'est un petit mal que la qualité de citoyen ne soit pas énoncée dans le baptistaire ; j'ai toujours été plus jaloux des devoirs que des droits de ce titre honorable. Je me suis toujours fait un devoir de peu exiger des hommes : en échange du bien que j'ai tâché de leur faire, je ne leur ai demandé que de ne me point faire de mal. Vous voyez comment je l'ai obtenu. Mais, n'importe, ils auront beau faire, je serai libre partout, malgré eux.

» Si je vous [illegible] quelques mauvais propos, au sujet de l'atlas, [illegible] je ne me souviens point, j'ai eu tort, et je vo[illegible] oublier. Il est bon qu'une amitié aussi généreuse [illegible] votre commence par avoir quelque chose à pardonner. Je n'approuve pas, de mon côté, que vous en ayez payé le port. Je vous prie d'en ajouter le déboursé à celui du baptistaire et au prix de l'atlas, qu'un ami sera chargé de vous rembourser.

» Mille choses, je vous supplie, à l'honnête anonyme (1), dont je vous ai montré la lettre ; vous savez combien elle m'a touché ; vous n'avez là-dessus à lui

(1) Cet anonyme, qu'il est sans doute bien permis de faire connaître, était M. Philippe Robin, citoyen distingué par son mérite et ses talents. Il eut l'ingénieuse idée de saisir l'occasion du séjour de son ami, M. Mouchon, auprès de J.-J. Rousseau, pour écrire à celui-ci une lettre remplie d'esprit et de délicatesse.

dire que ce que vous avez vu vous-même. Adieu, cher cousin, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

J.-J. ROUSSEAU. »

« Je dois une lettre (1) au bon et aimable Beauchâteau, mais je ne sais comment lui écrire, n'ayant pas son adresse. »

Notes et éclaircissements donnés par un Génevois (2).

« Cette lettre de J.-J. Rousseau fut écrite à la suite d'un voyage, ou promenade pédestre, que firent, en octobre 1762, à Motiers-Travers, trois jeunes Génevois, pour y visiter leur célèbre compatriote, après s'être assurés de sa disposition à les recevoir. Ces Génevois étaient MM. les ministres Mouchon et Roustan, et M. Beauchâteau, horloger, c[illegible] par les agréments de son esprit, l'aménité [illegible] caractère et un goût éclairé que venaient consu[illegible] fruit les jeunes gens qui se destinaient à la chair. M. Roustan avait débuté d'une manière distinguée, par ses *Offrandes aux Autels et à la Pátrie*, où se trouvent plusieurs morceaux dont Rousseau n'eût pas désavoué les principes énergiques et la mâle éloquence. M. Mouchon est le même qui, dans la suite, pendant son pastorat à Bâle, fit, pour Panckoucke,

(1) Cette lettre que Rousseau écrivit le 26 avril 1763, se trouve dans sa *Correspondance*.

(2) M. Mouchon, dont nous avons déjà eu le plaisir de parler. Il est frère de celui à qui la lettre est adressée, et conserve à plus de quatre-vingts ans, comme on peut le voir par son style que nous respectons, cette fraîcheur de souvenirs, et cette vive sensibilité qui nous abandonnent souvent bien avant ce terme.

la table analytique et raisonnée de l'Encyclopédie et de ses suppléments, travail immense, et qu'il put cependant exécuter en cinq années, en se livrant avec un zèle égal à ses fonctions évangéliques. On doit à celles-ci une suite de discours religieux dont il n'a encore paru que deux volumes, publiés après sa mort; discours où la morale, toujours éloquente, est animée par une énergique sensibilité et embellie par les charmes de la diction et l'harmonie du style. Tels étaient les trois amis qui vinrent visiter Rousseau dans sa retraite. Prévenu du jour de leur arrivée, il alla au-devant d'eux à une assez grande distance dans la route. Une rencontre aussi peu attendue, témoignage touchant d'une amitié empressée et délicate, et les effusions de cœur qui l'accompagnèrent furent reçus avec un attendrissement qui alla chez l'un d'eux jusqu'aux larmes. Cet accueil affectueux put leur faire pressentir tous les agréments qu'ils éprouveraient dans sa société. En effet, les cinq ou six jours qu'il leur fut permis d'en profiter durent s'écouler bien rapidement, au sein des plus pures jouissances de l'esprit et du cœur. Dans les libres épanchements auxquels Rousseau se livra, il se montra souvent éloquent et quelquefois sublime. Ils reconnurent à la fois en lui et l'homme de génie, doué d'une âme profondément religieuse, et l'homme de société le plus aimant et le plus aimable, tel qu'il a dû être naturellement avant que ses infortunes, et les écarts d'une imagination malade, eussent aigri et altéré son caractère.

» Ce fut dans l'enchantement de l'accueil qu'ils en reçurent et du séduisant aspect avec lequel il s'offrit à eux que M. Mouchon, se livrant à l'expression de ce sentiment vif et tendre, de ce goût passionné pour le vrai, pour le beau, qu'il porta toujours dans son cœur,

en fit le tableau suivant, en écrivant à son épouse :

« Nous voici donc, depuis vendredi à une heure, à » Motiers ; nous voici avec M. Rousseau. L'aimable » homme ! Tu n'as pas idée combien son commerce est » charmant ; quelle politesse bien entendue dans les » manières ; quel fonds de sérénité et de gaîté dans sa » conversation ! Ne t'attendais-tu pas à un portrait tout » différent ? Ne te figurais-tu pas un homme bizarre, » toujours grave et même quelquefois brusque ? Ah ! » quelle distance de là à son vrai caractère ! A une phy- » sionomie douce, il joint un regard plein de feu, des » yeux d'une vivacité sans égale. Quand on traite une » matière à laquelle il prend intérêt, ses yeux, sa bouche, » ses mains, tout parle chez lui. On aurait bien tort de » s'imaginer en lui un frondeur, un censeur perpétuel. » Point du tout, il rit avec ceux qui rient ; il badine, » il cause avec les enfants ; il raille avec sa gouvernante, » mademoiselle Le Vasseur ; enfin, je tombais des nues » en le voyant pour les premières fois. Invité par milord » Maréchal, gouverneur du pays, il était allé à la » campagne, près de Neuchâtel. Cependant, pressentant » notre arrivée, il avait résisté aux instances qu'il » lui faisait d'y rester deux jours de plus, et il était » revenu en hâte pour nous recevoir. Nous en fûmes » accueillis par mille embrassades ; toute sa sensibilité » fut excitée ; mais cette sensibilité est si grande que je » n'ai jamais vu personne l'éprouver avec plus d'énergie, » recevoir des impressions plus pénétrantes. Dès ce jour, » nous avons constamment dîné ou soupé chez lui ; l'in- » tervalle des repas est rempli par des courses que nous » faisons avec lui, suivant sa coutume ; dans les lieux » les plus sauvages, tantôt parmi les rochers, tantôt dans » les bois qu'on rencontre souvent dans une vallée, qui

» quoique riante et des plus belles, est environnée de
» montagnes, et n'a pas plus de trois quarts de lieue de
» largeur.

» A propos, j'oubliais de te dire que M. Rousseau et
» moi ne nous appelons plus que *cousins*. Voilà sans
» doute qui est plaisant, mais qui montre bien jusqu'où
» vont ses souvenirs et son ingénieuse amitié. Il m'a
» donné, pour raison de cette parenté, qu'un de ses
» oncles *cousinait* avec un de mes parents, et c'est ce
» qu'il me rappela dans notre première entrevue. *Je*
» *crois*, me dit-il en riant, *que nous sommes parents*. Et
» je ne m'avisai pas de nier la thèse, d'où s'en suivit un
» cousinage dans les formes.

» Nous prêchâmes, hier dimanche, Roustan et moi,
» pour M. le professeur de Montmollin, pasteur de
» Motiers. Nous fûmes le reste du jour tous ensemble,
» et, à l'exception de M. Rousseau, qui ne mange point
» hors de chez lui, nous soupâmes à la cure. M. de
» Montmollin nous rendit compte de sa conduite à
» l'égard de M. Rousseau, relativement à la sainte Cène,
» et nous eûmes lieu d'être convaincus, d'une part, de
» la sagesse du pasteur, et, de l'autre, du vrai christia-
» nisme du pénitent; et cependant c'est cet homme-là
» qu'on ne cesse de tympaniser dans des chaires, et de
» peindre des plus affreuses couleurs! »

» Parmi les traits que les trois amis se plaisaient à ra-
conter de leur séjour auprès de Rousseau, en voici un
qui fera juger à quel point il chercha et réussit à le leur
rendre agréable :

» Comme il avait désiré que ses hôtes vinssent tous
les jours partager son frugal repas, refusant lui-même
constamment leurs invitations à leur auberge, il lui vint
un soir, avant souper, l'idée fort plaisante de leur im-

poser, ainsi qu'à lui-même, selon l'ancien usage, la tâche de tourner, chacun à son tour, au coin du feu, la broche du rôti, en y joignant de plus l'obligation de réciter, pendant ce temps-là, quelque joli conte, fable, ou historiette. Lorsque son tour fut venu, il paya son contingent par sa *Reine fantasque*, conte charmant, alors inédit, et d'un intérêt tout nouveau pour eux. Hamilton, avec lequel il y rivalise, n'a rien fait qui lui soit supérieur pour la grâce et pour l'enjouement. Le ton aimable et gaîment varié avec lequel il le récita, la vivacité de son geste, le jeu animé de sa physionomie, en un mot toute sa personne en action, y ajoutèrent le plus vif intérêt, et ravirent d'aise et d'admiration ses heureux auditeurs.

Que l'imagination se transporte à cette scène familière, à ce tableau de l'éloquent auteur d'Émile, du peintre brûlant de Julie, oubliant ses ennemis et sa gloire, pour n'offrir que la touchante simplicité du génie et son aimable abandon; qu'on se le représente animé de la plus franche gaîté, et cherchant, par ses yeux récit, à la communiquer à ses amis, qui le contemplent et l'écoutent dans une espèce d'extase. Qu'on y joigne, si l'on veut, mais dans le fond du tableau, Thérèse Le Vasseur, partagée entre les soins du ménage et l'attention qu'elle prête à la seule des productions de Rousseau qu'elle ait été peut-être en état de comprendre; qu'on se peigne la physionomie de Rousseau, alors âgé de cinquante ans, et son costume à l'arménienne, tel qu'il l'avait adopté à cette époque; et, pour porter la vérité jusque dans un des petits détails de ses habitudes, que son chat favori (1) ne soit pas oublié, reposant sur

(1) Rousseau aimait mieux le chat que le chien, parce que le

les genoux..... je ne sais si je me trompe, mais il me semble que, d'après ces renseignements et ces souvenirs, *J.-J. Rousseau, à Motiers-Travers, récitant sa Reine fantasque à trois de ses amis de Genève*, pourrait offrir un sujet assez intéressant pour exercer le pinceau de quelque habile peintre, qui trouverait ici un grand nom et une scène originale. »

Ajoutons, aux détails intéressants que vient de nous donner M. Mouchon, une remarque sur la *Reine fantasque*, dont Rousseau régala ses hôtes. Nous avons (t. I, p. 332) dit un mot de ce petit conte, et présumé que Jean-Jacques voulait en parler dans sa lettre à M. Vernes (96). Désirant de savoir à quelle époque il fut composé, n'ayant point de données à cet égard, il a fallu se borner aux conjectures. Voici celles qui me paraissent le plus probables : Rousseau fut présenté par Duclos, dans la société de mademoiselle Quinault (voy. l'art. de cette célèbre actrice). C'était, après sa lettre à M. d'Argenson (66), conséquemment postérieurement au 6 mars 1754, date de cette lettre. La société de mademoiselle Quinault était remarquable par l'esprit et les talents de ceux qui la composaient. On l'appelait la *Société du Bout-du-Banc*, parce que les dîners n'y étaient pas aussi succulents que ceux du président Hénault, d'Helvétius et du baron d'Holbach. On était censé dîner sur *le bout du banc*, c'est à dire à la hâte et sobrement. Mais l'enseigne était trompeuse : on faisait bonne chère, et la table, outre le plat du milieu, consistant, comme nous l'avons dit (voy. Quinault), dans une écritoire, était bien garnie et long-temps occupée.

---

chat, disait-il, est un animal libre, et que le chien a le caractère servile.

Les convives jouissaient d'une grande liberté ; chacun faisait des contes, et le *Recueil de ces Messieurs et de ces Dames* est le produit de cette réunion. Ne serait-ce pas pour payer son contingent que Jean-Jacques aurait fait sa *Reine fantasque ?* Comme il ne voulait pas que sa plume devînt libre ni libertine, il se priva de toutes les ressources dont les autres disposaient à leur fantaisie, et prétendit qu'il était possible de faire un conte gai, sans polissonnerie, sans équivoque, sans amour, sans allusion, sans mots *graveleux*, et fit la *Reine fantasque*, qui remplit toutes les conditions qu'il s'était imposées. En rapprochant les dates, cette conjecture acquiert des probabilités. Au mois de mars 1756, Jean-Jacques avait en porte-feuille quelque chose *de gai, de fou, qu'il ne pouvait lire qu'à un ami, sur les bords de l'Arve.* Il allait alors chez mademoiselle Quinault ; et nous ne trouvons rien, dans ses œuvres, qui soit *gai*, *fou*, si ce n'est ce conte. Telles sont les raisons qui nous font présumer que Jean-Jacques fit la *Reine fantasque* pour payer son écot. Quant au parallèle entre ce badinage et ceux d'Hamilton, nous pensons que Rousseau n'aurait pas essayé de lutter contre un *conteur de profession*, dans un genre auquel il était étranger, et qui n'avait aucun rapport à ses travaux.

368. (*Inédite*) (1). A MADEMOISELLE DUCHESNE, sœur de l'Hôtel-Dieu de Montmorency, à Montmorency.

Motiers, le 16 *janvier* 1763.

« Non, mademoiselle, on n'oublie ici, ni votre amitié, ni vos services ; et si *mademoiselle Le Vasseur* ne vous

(1) Cette lettre m'a été communiquée par M. de La C..... qui a épousé la petite nièce de mademoiselle Duchesne, à qui elle est

a pas remboursé plus tôt les deux louis que vous avez eu la bonté de lui prêter, c'est que sa mère qui les a reçus, lui avait promis et lui a encore fait écrire qu'elle vous les rendrait. Elle n'en a rien fait, cela n'est pas étonnant; ils sont passés avec le reste. Assurément si cette femme a mangé tout l'argent qu'elle a tiré de sa fille et de moi, depuis vingt ans, il faut qu'elle ait une terrible avaloire. Si vous pouvez, mademoiselle, attendre sans vous gêner, jusqu'à pâques, cet argent vous sera remboursé à Montmorency; sinon, prenez la peine, quand vous irez à Paris, de passer à l'hôtel de Luxembourg, et en montrant cette lettre à M. *de La Roche*, que d'ailleurs j'aurai soin de prévenir, il vous remettra ces deux louis pour lesquels mademoiselle *Le Vasseur* vous fait ses tendres remercîments, ainsi que pour toutes les bontés dont vous l'avez honorée.

A l'égard de la dame *Maingot*, il est très-sûr qu'il ne lui est rien dû. J'en ai pour preuves, premièrement la probité de mademoiselle *Le Vasseur*, bien incapable assurément de nier une dette; la somme qu'elle demande, qui passe ce que j'ai pu acheter de volaille, durant tout mon séjour à Montmorency; mon usage constant de tout payer *comptant* à mesure que j'achetais; le fait particulier de quatre poulettes qu'acheta mademoiselle *Le Vasseur*, pour avoir des œufs durant le carême, et qu'elle paya *comptant* au garçon de ladite

---

adressée, et qui est devenue supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montmorency, sous le nom de *sœur Marie*, depuis l'époque où cette lettre fut écrite. M. *Duflos*, neveu de la sœur Marie, prit, en 1788, pour la conservation de cette lettre, des soins qui prouvent le prix qu'il y attachait. Il la fit encadrer entre deux glaces, de manière à pouvoir la lire en entier, et c'est dans cet état qu'elle m'a été confiée par M. de La C.....

Maingot, en présence de la mère *Nanon*, passé laquelle emplette, il n'est pas entré une pièce de volaille dans ma maison; enfin, l'exactitude même de la dame *Maingot* à se faire payer, puisque ma retraite fit trop de bruit pour être ignorée d'elle, et qu'il n'est pas apparent que, venant tous les mercredis au marché, elle ne se fût pas avisée de venir chez moi demander son dû. C'est pour payer les bagatelles que je pouvais devoir, que mademoiselle *Le Vasseur* est restée après moi. Pourquoi ne s'est-elle pas adressée à elle? Donner à la dame *Maingot* ce qu'elle demande, serait récompenser la friponnerie : ce n'est assurément pas mon avis.

Je regrette beaucoup le bon M. *Mathas*, et je crois qu'il sera regretté dans tout le pays. Il faut espérer que M. *Dumoulin* le remplacera à tous égards, et n'héritera pas moins de sa bonté que de son bien. Je savais que madame de *Verdelin* avait fait inoculer ses demoiselles; mais je suis en peine d'elle-même, n'ayant pas de ses nouvelles depuis long-temps, quoique je lui aie écrit le dernier. Comme il faut nécessairement affranchir les lettres, les domestiques ne sont pas toujours exacts là-dessus, et il s'en perd beaucoup de cette manière. Si elle vient ce printemps à Soisi, je vous prie de lui parler de moi; c'est une bonne et aimable dame, dont l'amitié m'était bien chère, et dont je regretterai toute ma vie le voisinage. Je suis très-sensible, mademoiselle, au souvenir de toute votre famille; je vous prie de lui en marquer ma reconnoissance et d'y faire à tout le monde mes salutations, de même qu'à tous les honnêtes gens de Montmorency, qui vous paraîtront avoir conservé quelque amitié pour moi. Mes respects en particulier à M. le curé, si vous en trouvez l'occasion. Recevez ceux de mademoiselle *Le Vasseur* et les assurances de

son éternel attachement. Croyez au[illegible] vous supplie, que je conserverai toute ma vie les sentiments de respect, d'estime et d'amitié que je vous ai voués. »

Les détails minutieux dans lesquels entre Rousseau prouvent combien ces sortes de réclamations lui donnaient de l'humeur. Il est évident que la mère de Thérèse avait gardé pour elle la somme réclamée. Jean-Jacques conteste l'autre dette, celle de madame Maingot, parce que Thérèse disait l'avoir payée, et que sa probité devait la faire croire. Si Thérèse ne manquait pas de probité, elle manquait toujours d'ordre, souvent de mémoire, et le résultat était le même pour les réclamants.

104. A M. THÉODORE ROUSSEAU. *Motiers, le 5 juin 1763.*

« Je vous aurais envoyé sur-le-champ, mon très-cher cousin, la copie que vous me demandez, de ma lettre à M. le premier Syndic, si je n'eusse été informé que cette lettre était publique à Genève, peu de jours après sa réception, de sorte que je ne puis douter que vous n'en n'ayez eu communication peu de temps après l'envoi de la vôtre. Si cependant cela n'était pas, demandez-en communication à M. Chappuis ou à M. Duluc ; ils ne vous la refuseront sûrement pas. Tout le monde me demande des copies de mes lettres sans songer que je n'ai point de secrétaire, et que quand je passerais ma vie à faire des copies, je ne suffirais pas à la curiosité du public. Votre cas, mon cher cousin, est très-différent et j'en fais bien la distinction : aussi si je pouvais présumer que vous n'eussiez pas déjà celle que vous me demandez, vous la ferais-je à l'instant. Mais je suis assuré que ce serait un soin superflu.

» Il me semble que vous vous exprimez avec moi en termes peu convenables sur la triste démarche que j'ai été obligé de faire pour la défense de mon honneur chargé

par le conseil d[illegible] flétrissure publique, contre laquelle personne n'a réclamé et à laquelle ce serait consentir q[illegible]e rester volontairement membre de l'état où je l'ai reçue. Vous devez sentir et plaindre mon affliction dans une démarche nécessaire qui me déchire : mais quel droit avez-vous de me supposer irrité lorsque je ne fais du mal qu'à moi ? Vous dites que c'est un coup sanglant pour mes parents ; et tout au contraire, c'est un soin cruel, mais indispensable que je devais à ma personne, à ma personne, à mon nom, à ceux qui le portent ainsi que moi. Si j'étais capable de boire des affronts sans m'en défendre, c'est alors que ma famille aurait droit de se plaindre de l'avilissement qu'elle partagerait avec moi. J'attendais de vous des remercîments pour n'avoir pas laissé déshonorer votre nom. J'espérais du moins que vous me plaindriez dans mes malheurs. Dispensez-vous, je vous prie, à l'avenir de me faire des reproches injustes et déraisonnables que je n'ai sûrement pas mérités. Du reste, soyez persuadé, mon cher cousin, qu'en renonçant à ma patrie je n'ai point renoncé à ma famille : elle me sera toujours chère. Et mon cher cousin Théodore doit être assuré de trouver toujours en moi un bon parent et ami qui ne l'oubliera jamais. Je vous embrasse de tout mon cœur. »

On voit que les parents de Rousseau blâmaient l'abdication qu'il avait faite du titre de citoyen. Plusieurs de ses compatriotes l'ont pareillement blâmé à ce sujet.

433. A M. DE CONZIÉ, COMTE DE CHARMETTES, *à Chambéry. A Motiers, 7 décembre* 1763.

« Je voudrais, mon cher comte, voir multiplier encore le nombre de mes agresseurs, si chacun de leurs ouvrages

me valait un témoignage de votre souvenir. Je reçois avec plaisir et reconnaissance celui que vous me donnez en m'envoyant l'écrit du père Gerdil ; quoiqu'en effet cet écrit me paraisse un peu froid, je le trouve assez gentil pour un moine.....

» J'avais chargé M. de Gauffecour, de vous témoigner mon regret de ne pouvoir vous aller voir cet été comme je l'avais résolu. Le commencement de l'hiver m'a jeté dans un état si triste, qu'il ne me permet guère de faire des projets pour l'avenir. Toutefois, si la belle saison me rend les forces que le froid m'ôte, je me propose toujours de vous aller voir. S'il arrivait que vous vous rapprochassiez du Chablais, cela me serait bien commode ; et, en ce cas, je vous prierais de m'en prévenir aussi ; car, ne pouvant déterminer d'avance le temps de mon voyage, il me siérait mal de l'avoir fait en pure perte, et d'aller jusque-là sans vous y trouver. Soyez persuadé que rien ne peut ralentir l'ardent désir que j'ai de vous voir et de vous embrasser. Il me semble qu'un moment si doux me rendra tout le temps heureux que je regrette, et me fera oublier tous ceux qui m'en ont si tristement séparé. Moi qui suis si désabusé de la vie et qui ne forme plus de projets, je ne puis renoncer à celui-là. Après avoir tout comparé, je ne trouve point de meilleur peuple que le vôtre ; je voudrais de tout mon cœur passer dans son sein le reste de mes jours, et me mettre de cette manière à portée de contenter, au moins de temps à autre, le besoin que mon cœur a de vous. »

Cette lettre est insérée dans les *Tablettes universelles* de M. Gouriet, t. IV, p. 192. Il annonce que l'original est déposé dans la bibliothèque de Chambéry, et qu'elle avait été publiée dans le *Journal de Savoie*. Comme elle n'a, jusqu'ici, fait partie d'aucune édition des

OEuvres de Rousseau, nous avons cru devoir la rapporter textuellement.

439. A MADAME LA COMTESSE DE BOUFFLERS. *Motiers, le 28 décembre* 1763.

« Votre lettre, Madame, m'a fait un plaisir d'autant plus sensible que je m'y attendais moins. Je craignais, il est vrai, d'avoir perdu votre amitié; et, sans avoir à me reprocher cette perte, je la mettais au nombre des malheurs qui m'accablent et que je ne me suis pas attirés. Je suis charmé pour moi, Madame, et je suis bien aise aussi pour vous qu'il n'en soit rien; il ne tiendra sûrement pas à moi, que je ne me conserve toute ma vie un bien qui m'est si précieux. L'intérêt que je vous ai vu prendre à mes disgrâces ne peut pas plus sortir de mon cœur, que n'en sortiront les sentiments qu'il avait conçus pour vous-même auparavant.

» Je me réjouis de n'apprendre votre rougeole et votre mélancolie qu'après votre guérison. Tâchez d'être aussi bien quitte de l'une que de l'autre. Eh! comment la mélancolie osait-elle se loger dans une âme si belle, parée d'un habit qui lui va si bien, faite à tant d'égards pour faire adorer la vertu et pour la rendre heureuse par elle? Ne dussiez-vous jouir que du bien que vous faites, je n'imagine pas ce qui devrait manquer à votre bonheur.

» Après vous avoir parlé de vous, comment oser parler de moi? Mon âme surchargée travaille à soutenir ses disgrâces, sans s'en laisser accabler; et depuis l'entrée de l'hiver il ne manque aux maux que mon corps souffre, que le degré nécessaire pour s'en délivrer tout-à-fait. Dans cet état, vous me demandez quels sont mes projets: grâce au ciel je n'en fais plus, Madame: ce n'est plus la peine d'en faire: c'est une inquiétude dont mes maux m'ont

enfin délivré. Le dernier, le plus chéri, celui qui ne peut, même à présent, sortir de mon cœur, était de rejoindre milord Maréchal; de donner mes derniers jours à mon ami; mon protecteur, mon père, au seul homme qui m'ait tendu la main dans ma misère et qui m'en ait consolé. Mais cet espoir m'était trop doux; il m'échappe encore : mon triste état me l'ôte; il ne m'en reste presque plus que le désir, à moins que le reste de l'hiver ne m'épargne, et que le retour de la belle saison ne fasse un miracle; je n'attends plus d'autre changement à mon sort ici bas, que son terme, il ne me reste plus qu'à souffrir et mourir. Cela se peut faire ici tout comme ailleurs; et si je ne puis rejoindre milord Maréchal, je ne songe plus à changer de place : ce dont j'ai besoin, désormais, se trouve partout.

Il y a long-temps que je n'ai eu de nouvelles de milord Maréchal, je soupçonne que dans le long trajet nos lettres s'égarent, car je suis parfaitement sûr qu'il ne m'oublie pas, et j'en ai la preuve, par ce qu'il vient de faire en ma faveur auprès de vous. Ah! ce digne homme! au bout de la terre il serait mon bienfaiteur encore et mon cœur irait l'y chercher. Ayez la bonté, Madame, de lui faire parvenir l'incluse : je le connais; je sais qu'il m'aime et vous lui ferez plaisir presqu'autant qu'à moi.

Vous voulez que je vous donne des nouvelles de mademoiselle Le Vasseur : c'est une bonne et honnête personne, digne de l'honneur que vous lui faites. Chaque jour ajoute à mon estime pour elle, et la seule chose qui me rend désormais l'habitation de ce pays déplaisante, est de l'y laisser sans amis après moi qui la protègent contre l'avarice des gens de loi qui dissiperont mes guenilles et visiteront mes chiffons. Du reste, l'air de ce

pays lui est plus favorable qu'à moi, et elle s'y porte mieux qu'à Montmorency, quoiqu'elle s'y plaise moins. Permettez-lui, Madame, de vous faire ici ses remercîments très-humbles et de joindre ses respects aux miens. »

Cette lettre, imprimée pour la première fois à Londres, en 1820, fait voir l'état moral de Rousseau. La conduite de madame de Boufflers justifia ce qu'il dit de la beauté de son âme. Voy. tome I, page 131 et suiv.

505. A M. Théodore Rousseau. *A Motiers, le 31 octobre 1764.*

« Si j'avais, mon cher cousin, dix mains, dix secrétaires, une santé robuste et beaucoup de loisirs, je serais inexcusable envers vous, envers M. Chirol et beaucoup d'autres ; mais, ne pouvant suffire à tous, je me borne aux choses indispensables, et surtout aux simples lettres de souvenir, je m'en dispense, bien sûr que mes parents et mes amis n'ont pas besoin de ce témoignage du mien. Si j'avais pu faire ce que souhaitait M. Chirol, je l'aurais fait tout de suite ; mais il m'a paru peu nécessaire de lui marquer que je ne le pouvais pas ; je voudrais de tout mon cœur pouvoir contribuer à ses avantages, mais je n'ai rien à lui fournir pour imprimer. Quant à vous, mon cher cousin, j'espère que vous voudrez bien pardonner quelque inexactitude dans mes réponses, qui marque bien plus la confiance que j'ai dans votre amitié, que l'attiédissement de la mienne. Je salue avec respect ma cousine votre mère, et vous embrasse, mon cher cousin, de tout mon cœur.

J.-J. Rousseau.

589 (*bis*). A M. COINDET. *A Motiers, le 27 avril 1765.*

« Je devrais, mon cher Coindet, vous écrire souvent, ne fût-ce que pour vous remercier. Mais acceptez, je vous prie, la bonne volonté pour l'effet; car, en ce moment, eussé-je dix mains et dix secrétaires, je ne suffirais pas à tout ce qu'on me force d'écrire. Je dois aussi des remercîments à M. Watelet et à M. Loiseau. Quand je ne leur en devrais pas, je voudrais leur écrire. En attendant que je puisse là-dessus me satisfaire, faites-leur les plus tendres salutations de ma part.

» Je comprends qu'on a pu vous marquer de Genève que je quittais Motiers. On y a si bien travaillé pour cela, qu'on n'a pas douté du succès. Je ne sais pas encore si je prendrai le parti de complaire à ces messieurs, mais jusqu'ici cela dépend uniquement de ma volonté, et il est apparent que cela n'en dépendra pas moins dans la suite.

» Vous aurez su que je portais autrefois l'honorable surnom du citoyen par excellence, lorsque je l'avais beaucoup moins mérité qu'aujourd'hui. Vous pouvez voir, par la couronne civique dont j'ai entouré ma devise, à la tête de mon dernier ouvrage, quelle justice je sens m'être due à cet égard. Je souhaite qu'au moins mes amis me l'accordent, en me rendant ce nom de citoyen, qui m'est si cher, et que j'ai payé si cher. Ce n'est point pour moi un titre vain, puisqu'outre que, par une élection unanime, j'ai ici une patrie qui m'a choisi, s'il est sur la terre un état où règne la justice et la liberté, je suis citoyen né de cet état-là. Conclusion : je fus et je suis le citoyen. Quiconque m'aime, ne doit plus me donner d'autre nom.

» A mesure que vous m'envoyez quelque chose, vous ne m'en marquez point le prix. Cela fait que je ne puis vous rendre vos déboursés. Vous prétendez que je ne vous devais qu'un écu pour le cadre de l'amitié : c'est une moquerie, mais soit ; depuis lors le compte doit être augmenté. Donnez-m'en la note, et je chargerai Duchesne de vous rembourser. Car, pour vos soins, je ne puis les payer qu'en reconnaissance, puisque c'est le seul prix que vous en voulez agréer. Le Corneille est admirable, c'est dommage qu'il ait été un peu chiffonné dans le transport. J'ai reçu la charmante oiseleuse avec un nouveau plaisir, augmenté par les bontés de l'aimable graveur. Il mérite un nouveau remercîment pour celui dont il me dispense ; sans m'acquitter, une lettre me coûte ; c'est me faire un second présent que de m'en exempter.

» Je vois, par le présent que vous m'avez envoyé, de la part de M. Vattelet, que madame Le Comte, ni lui, n'ont pas voulu profaner, dans mes mains, leurs propres ouvrages. Ils m'auraient pourtant été beaucoup plus précieux que toute autre estampe ; mais, du reste, on ne saurait refuser plus magnifiquement.

» Voici le huitième mois que je ne suis sorti de la chambre. Plaignez-moi, mon cher Coindet, vous qui savez que je n'ai plus d'autre plaisir que la promenade, et que je ne suis qu'une machine ambulante. Encore ma prison me serait-elle moins rude, si du moins j'y vivais tranquille, et qu'on m'y laissât le temps d'écrire à mon aise à mes amis. Je vous embrasse de tout mon cœur.

» Pour trouver, s'il se peut, le repos après lequel je soupire, je prends le parti de vider ma tête de toute idée, et de l'empailler avec du foin. Je gagnerai à cela de mettre un nouvel intérêt à mes promenades, par le

plaisir d'herboriser. Je voudrais trouver un recueil de plantes gravées, bien ressemblantes, quand même il faudrait y mettre un certain prix. Ne pourriez-vous point m'aider dans cette recherche? Cela me procurerait encore le plaisir de m'occuper l'hiver à les enluminer. »

Nous devons cette lettre à l'obligeance de M. Coindet, neveu de celui à qui elle est adressée.

653. A MADAME LA COMTESSE DE BOUFFLERS. *Londres*, 18 *janvier* 1766.

« Nous sommes arrivés ici, Madame, lundi dernier, après un voyage sans accident; je n'ai pu, comme je l'espérais, me transporter d'abord à la campagne. M. Hume a eu la bonté d'y venir hier faire une tournée avec moi, pour chercher un logement. Nous avons passé à Fulham, chez le jardinier auquel on avait songé; nous avons trouvé une maison très-malpropre, où il n'a qu'une seule chambre à donner, laquelle a deux lits, dont l'un est maintenant occupé par un malade, et qu'il n'a pas même voulu nous montrer. Nous avons vu quelques endroits sur lesquels nous ne sommes pas encore décidés, mon désir ardent étant de m'éloigner davantage de Londres, et M. Hume pensant que cela ne se peut, sans savoir l'anglais, je ne puis mieux faire que de m'en rapporter entièrement à la direction d'un conducteur si zélé. Cependant je vous avoue, Madame, que je ne renoncerais pas facilement à la solitude dont je m'étais flatté et où je comptais nourrir à mon aise les précieux souvenirs des bontés de M. le prince de Conti et des vôtres.

» M. Hume m'a dit qu'il courait à Paris une prétendue lettre que le roi de Prusse m'a écrite. Le roi de Prusse m'a honoré de sa protection la plus décidée et des offres les plus obligeantes; mais il ne m'a jamais écrit. Comme toutes ces fabrications ne tarissent point, et ne tariront vraisemblablement pas sitôt, je désirerais ardemment qu'on voulût bien me les laisser ignorer, et que mes ennemis en fussent pour les tourments qu'il leur plaît de se donner sur mon compte, sans me les faire partager dans ma retraite. Puissè-je ne plus rien savoir de ce qui se passe en terre-ferme, hors ce qui intéresse les personnes qui me sont chères! J'apprends, par une lettre de Neuchâtel, que mademoiselle Le Vasseur est actuellement en route pour Paris; peut-être au moment où vous recevrez cette lettre, Madame, sera-t-elle déjà chez madame la maréchale : je prends la liberté de la recommander de nouveau à votre protection, et aux bons conseils de miss Beckett. Je souhaite qu'elle vienne me joindre le plus tôt quil lui sera possible : elle s'adressera à Calais, à M. *Morel Disque*, négociant; et à Douvres, à M. *Minet*, maître des paquebots, qui l'adressera à M. Steward, à Londres.

» Je ne puis rien vous dire de ce pays, Madame, que vous ne sachiez mieux que moi; il me paraît qu'on m'y voit avec plaisir et cela m'y attache. Cependant, j'aimerais mieux la Suisse que l'Angleterre, mais j'aime mieux les Anglais que les Suisses. Votre séjour chez cette nation, quoique court, lui a laissé des impressions qui m'en donnent de bien favorables sur son compte. Tout le monde m'y parle de vous, même en songeant moins à moi qu'à soi. On s'y souvient de vos voyages, comme d'un bonheur pour l'Angleterre, et je suis sûr d'y trouver partout la bienveillance, en me vantant de

la vôtre. Cependant, comme tout ce qu'on dit ne vaut pas, à mon gré, ce que je sens, je voudrais de l'hôtel de Saint-Simon avoir été transporté dans la plus profonde solitude : j'aurais été bien sûr de n'y jamais rester seul. Mon amour pour la retraite ne m'a pourtant pas fait encore accepter aucun des logements qu'on m'a offerts en campagne. Me voilà devenu difficile en hôte.

» Lorsque vous voudrez bien, Madame, me faire dire un mot de vos nouvelles, soit directement, soit par M. Hume, permettez que je vous prie de m'en faire donner aussi sur la santé de madame la maréchale.

» Après avoir écrit cette lettre, j'apprends que M. Hume a trouvé un seigneur du pays de Galles, qui dans un vieux monastère où loge un de ses fermiers, lui fait offre pour moi d'un logement précisément tel que je le désire. Cette nouvelle, Madame, me comble de joie. Si dans cette contrée, si éloignée et si sauvage, je puis passer en paix les derniers jours de ma vie, oublié des hommes, cet intervalle de repos me fera bientôt oublier toutes mes misères, et je serais redevable à M. Hume de tout le bonheur auquel je puisse encore aspirer. »

Nota. Une circonstance rapportée dans cette lettre mérite d'être remarquée : c'est la confidence de David Hume à Jean-Jacques, sur la prétendue lettre du roi de Prusse. Rousseau fuyait en Angleterre pour ne plus entendre ce que ses ennemis disaient de lui ; et son hôte a la maladresse de l'en instruire. Jean-Jacques en eut de l'humeur contre Hume : il n'ose l'exprimer directement à madame de Boufflers, amie intime de l'historien, et qui les avait liés tous les deux, mais il ne saurait en dissimuler l'expression. *Je désirerais qu'on voulût bien*, etc. Il est probable qu'il voulait faire donner l'avis par madame de Boufflers.

656. A MADAME LA COMTESSE DE BOUFFLERS. *A Chiswick, le 6 février 1766.*

« J'ai changé d'habitation, Madame, depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire M. de Luze qui aura celui de vous remettre cette lettre, et qui m'est venu voir dans ma nouvelle habitation, pourra vous en rendre compte; quelque agréable qu'elle soit, j'espère n'y demeurer que jusque après l'arrivée de mademoiselle Le Vasseur, dont je n'ai aucune nouvelle et dont je suis fort en peine, ayant calculé, sur le jour de son départ et sur l'empressement que je lui connais, qu'elle devrait naturellement être arrivée. Lorsqu'elle le sera, et qu'elle aura pris le repos, dont sûrement elle aura grand besoin, nous partirons pour aller, dans le pays de Galles, occuper le logement dont je vous ai parlé, Madame, dans ma précédente lettre. Je soupire incessamment après cet asile paisible, où l'on me promet le repos, et dont, si je le trouve, je ne sortirai jamais. Cependant M. Hume, plus difficile que moi sur mon bien, craint que je ne le trouve pas si loin de Londres. Depuis l'engagement du pays de Galles, on lui a proposé d'autres habitations qui lui paraissent préférables; entre autres une dans l'île de Wight, offerte par M. Stanley. L'île de Wight est plus à portée, dans un climat plus doux et moins pluvieux que le pays de Galles, et le logement y sera probablement plus commode. Mais le pays est découvert; de grands vents; des montagnes pelées; peu d'arbres, beaucoup de monde; les vivres aussi chers qu'à Londres. Tout cela ne m'accommode pas du tout. Le pays de Galles ressemble entièrement à la Suisse, excepté les habitants. Voilà précisément ce qu'il me faut. Si je me logeais

pour mes amis et que M. *Hume* restât à Londres, je serais bien tenté d'y rester aussi. Mais comme lui-même, en suivant ce principe, a choisi Paris et que je ne puis pas l'y suivre, je suis réduit à me loger pour moi. En ce cas, c'est en Galles qu'il faut que j'aille; car enfin, quoi qu'on puisse dire, personne ne connaît mieux que moi ce qui me convient. C'est beaucoup, sans doute, de trouver sur la terre un endroit où l'on me laisse : mais si j'en trouve en même temps un où je me plaise, n'est-ce pas encore plus? Si je vais dans l'île de Wight, j'en voudrai sortir; mais si je vais au pays de Galles, j'y voudrai mourir. Pensez-y, Madame, je vous en supplie. M. *Hume* m'a menacé de vous mettre dans son parti. Je vous avoue que je meurs d'envie de gagner de vitesse; et je sens que je ne serai jamais assez bien pour moi-même, si vous ne me trouvez bien aussi. J'en dirais presque autant à M. *Hume* pour tous les soins qu'il a pris et qu'il prend de moi. Je n'imagine pas comment, sans lui, j'aurais pu faire pour me tirer d'affaire. »

Nota. Cette lettre prouve ce que Jean-Jacques dit souvent, dans ses Confessions, que ses amis, en rendant service, consultaient plutôt leur goût que le sien. Il en témoigne un peu d'humeur et se hâte de mettre le correctif, parce qu'il écrit à l'intime amie de celui qui dispose de son sort.

664 (*bis*). A M. J. F. Coindet, chez MM. Trélusson et Necker, à Paris.

A Wootton en Derbyshire, le 29 mars 1766.

« J'ai reçu vos lettres, cher Coindet, et celle de madame de Chenonceaux. J'ai différé de vous répondre jusqu'au moment où j'arriverais en lieu de repos où je puisse respirer. J'en avais grand besoin, je vous jure,

et le voisinage de Londres m'était aussi importun que Londres même par l'extrême affluence des curieux. J'ai répondu sur-le-champ à la dernière lettre de madame de Chenonceaux; le sujet le demandait absolument. Il m'importe extrêmement de savoir si ma lettre lui est parvenue et si elle n'a pas essuyé de retard, pour juger de la fidélité des gens à qui je l'ai confiée. J'ai aussi reçu indirectement des nouvelles de M. Wattelet et de nouvelles preuves de ses soins bienfaisants par ses recommandations en ma faveur. Un des plus doux emplois de mes loisirs sera de lui écrire quelquefois. Je voudrais qu'il fût tenté de venir voir ma solitude; elle ne serait pas indigne; à quelques égards, d'occuper ses regards et ses talents. Je suis fâché de ne pouvoir faire aucun usage de l'adresse que vous m'avez donnée; mais je suis à cinquante lieues de Londres et bien résolu de n'y retourner que quand je ne pourrai faire autrement. Me voilà comme régénéré par un nouveau baptême, ayant été bien mouillé en passant la mer. J'ai dépouillé le vieil homme, et, hors quelques amis parmi lesquels je vous compte, j'oublie tout ce qui se rapporte à cette terre étrangère qui s'appelle le continent. Les auteurs, les décrets, les livres, cette âcre fumée de gloire qui fait pleurer, tout cela sont des folies de l'autre monde auxquelles je ne prends plus de part et que je me vais hâter d'oublier. Je ne puis jouir encore ici des charmes de la campagne, ce pays étant enseveli sous la neige; mais, en attendant, je me repose de mes longues courses, je prends haleine, je jouis de moi, et me rends le témoignage que, pendant quinze ans, que j'ai eu le malheur d'exercer le triste métier d'homme de lettres, je n'ai contracté aucun des vices de cet état; l'envie, la jalousie, l'esprit d'intrigue et de charlatanerie n'ont pas un instant approché de mon

cœur. Je ne me sens pas même aigri par les persécutions, par les infortunes, et je quitte la carrière aussi sain de cœur que j'y suis entré. Voilà, cher Coindet, la source du bonheur que je vais goûter dans ma retraite, si l'on veut bien m'y laisser en paix. Les gens du monde ne conçoivent pas qu'on puisse vivre heureux et content vis-à-vis de soi; et moi, je ne conçois pas qu'on puisse être heureux d'une autre manière. De quoi sera-t-on content dans la vie si l'on ne l'est pas du seul homme qu'on ne quitte point. Voilà bien de la morale pour un homme du monde, mais pas trop pour un hermite. Au lieu de vous parler de vous, je vous parle de moi; cela n'est pas fort poli, sans doute, mais cela est tout naturel. Usez-en de même avec moi, parlez-moi de vous à votre tour et soyez sûr de me faire grand plaisir. La difficulté est de me faire parvenir vos lettres, car, pour plusieurs bonnes raisons, je n'en reçois aucune par la poste qui ne vient pas jusqu'au village voisin de cette maison. En attendant d'autres arrangements plus commodes, faites remettre votre lettre à Londres, chez M. Davenport *next door lord Egremont* (1), *Piccadilly*. Par ce moyen, elle me parviendra. Je vous embrasse de tout mon cœur.

» Rappelez-moi quelquefois, je vous prie, au souvenir de M. et Mad. d'Azaincourt.

» Je serais bien aise de savoir exactement votre adresse, afin de pouvoir vous écrire par occasions quand elles se présenteront. »

Cette lettre que nous devons aux obligeantes instances de M. Mouchon envers M. Coindet, neveu de celui à qui elle est écrite, aurait été classée après le n° 664, si nous l'avions reçue à temps. On re-

(1) Près de l'hôtel du lord Egremont.

trouve Rousseau, dans *cette âcre fumée de gloire qui fait pleurer;* dans le tableau de cette paix du cœur si chèrement achetée, si heureusement décrite; dans *cet homme qu'on ne quitte point.*

Elle porte la même date que celle qui fut écrite à David Hume (663), et prouve que le 29 mars 1766, il n'y avait point encore de soupçons graves contre cet historien. Ils ne commencèrent que le 31 mars. Cependant il est toujours inquiet de la lettre qu'il avait adressée à madame de Chenonceaux et qu'il accusait David d'avoir interceptée, d'après les détails qu'il donne à madame de Boufflers, le 9 avril 1766.

Nous devons par reconnaissance donner quelques détails sur M. Coindet, dont la notice est très-incomplète, parce que nous ne possédions point de renseignements. Voici ceux que nous recevons à l'instant et qui nous mettent à même de réparer une omission involontaire. « François Coindet naquit à Genève, en 1734. Il fit connaissance avec Jean-Jacques en 1754, et lui plut au point d'en recevoir l'invitation de venir le voir à Paris, si ses affaires le conduisaient un jour dans cette capitale. Cette invitation contribua à déterminer le jeune Coindet à s'y rendre. Il fut à son passage par Dijon présenté à la duchesse de Rochechouard, qui lui donna des lettres de recommandation pour MM. Thélusson, Necker et compagnie, banquiers. Par son travail et son exactitude, il acquit bientôt la confiance de cette maison, dont il fut caissier. M. Necker ne l'oublia point dans son élévation, il lui donna un emploi important dans les finances et finit par se l'attacher comme secrétaire intime. L'aménité de son caractère, ses manières affables et sa gaîté le faisaient accueillir dans la société. Il cultiva les lettres et les arts. Buffon lui donna des témoignages flatteurs d'attachement et d'estime. Lorsque Rousseau se fut retiré à Montmorency, M. Coindet lui rendait des services journaliers dans la capitale. Il allait le samedi soir de chaque semaine chez Jean-Jacques, qu'il ne quittait que le lundi matin. Rousseau lui lisait ce qu'il avait composé les jours précédents; et particulièrement la *Nouvelle Héloïse*, qu'il achevait alors. Ils se concertèrent tous les deux pour les sujets des gravures dont l'auteur voulait orner cet ouvrage, et M. Coindet en dirigea l'exécution. Tant de témoignages de confiance excitèrent la jalousie de Thérèse, qui usa de tout son ascendant pour détruire cette intimité. Elle inspira de la méfiance au point de causer la rupture de ces relations. Rousseau voulut revenir, mais Thérèse l'éloigna toujours. On voit,

par les lettres qu'il écrivit postérieurement à cette rupture, qu'il conservait toujours de l'amitié pour M. Coindet; et l'espèce de contradiction qu'on trouve entre les sentiments exprimés dans ces lettres, et un passage des Confessions, est expliquée par l'influence de Thérèse, sous les yeux de laquelle ces Confessions étaient écrites. Ce qui prouve que Jean-Jacques avait toujours de l'amitié pour M. Coindet, ce sont et ces lettres et le don qu'il lui fit d'un manuscrit de l'*Émile* entièrement écrit de sa main, et du portrait peint par La Tour. »

M. Coindet se retira dans sa patrie où ses anciennes relations avec M. Necker et son illustre fille se renouvelèrent. Il mourut en 1808, léguant les lettres et manuscrits à son neveu, M. le docteur Coindet, habile médecin, connu par son savoir et ses succès dans une pratique éclairée de l'art qu'il exerce.

669. A MADAME LA COMTESSE DE BOUFFLERS. *A Wootton, le 5 avril* 1766.

« Vous avez assurément, Madame, et vous aurez toute ma vie, le droit de me demander compte de moi. J'attendais, pour remplir un devoir qui m'est si cher, qu'arrivé dans un lieu de repos j'eusse un moment à donner à mes plaisirs. Grâce aux soins de M. Hume, ce moment est enfin venu, et je me hâte d'en profiter. J'ai cependant peu de choses à vous dire sur les détails que vous me demandez. Vivant dans un pays dont j'ignore la langue, et toujours sous la conduite d'autrui, je n'ai guères qu'à suivre les directions qu'on me donne. D'ailleurs, loin du monde et de la capitale, ignorant tout ce qu'on y dit, et ne désirant pas l'apprendre, je sais ce qu'on veut me dire et rien de plus. Peu de gens sont moins instruits que moi de ce qui me regarde.

Les petits évènements de mon voyage ne méritent pas, Madame, de vous en occuper. Durant la traversée de Calais à Douvres, qui se fit de nuit et dura douze heures, je fus moins malade que M. Hume;

mais je fus mouillé et gelé, et j'ai plutôt senti la mer que je ne l'ai vue. j'ai été accueilli à Londres, j'ai eu beaucoup de visites, beaucoup d'offres de service, des habitations à choisir. J'en ai enfin choisi une dans cette province : je suis dans la maison d'un galant homme dont M. Hume m'a dit beaucoup de bien qui n'a été démenti par personne. Il a paru vouloir me mettre à mon aise : j'ignore encore ce qu'il en sera, mais ses attentions seules m'empêchent d'oublier que je suis dans la maison d'autrui.

» Vous voulez, Madame, que je vous parle de la nation Anglaise, il faudrait commencer par la connaître et ce n'est pas l'affaire d'un jour. Trop bien instruit par l'expérience, je ne jugerai jamais légèrement, ni des nations, ni des hommes, même de ceux dont j'aurai à me plaindre, ou à me louer. D'ailleurs, je ne suis point à portée de connaître les Anglais par eux-mêmes : je les connais par l'hospitalité qu'ils ont exercée envers moi, et qui dément la réputation qu'on leur donne. Il ne m'appartient pas de juger mes hôtes. On m'a trop bien appris cela en France, pour que je puisse l'oublier ici.

» Je voudrais vous obéir en tout, Madame; mais, de grâce, ne me parlez plus de faire des livres, ni même des gens qui en font. Nous avons des livres de morale cent fois plus qu'il n'en faut et nous n'en valons pas mieux. Vous craignez pour moi le désœuvrement et l'ennui de la retraite : vous vous trompez, Madame, je ne suis jamais moins ennuyé ni moins oisif, que quand je suis seul. Il me reste, avec les amusements de la botanique, une occupation bien chère et à laquelle j'aime chaque jour davantage à me livrer. J'ai ici un homme qui est de ma connaissance et que j'ai grande envie de connaître mieux.

La société que je vais lier avec lui m'empêchera d'en désirer aucune autre. Je l'estime assez pour ne pas craindre une intimité à laquelle il m'invite, et comme il est aussi maltraité que moi par les hommes, nous nous consolerons mutuellement de leurs outrages, en lisant dans le cœur de notre ami, qu'il ne les a pas mérités.

» Vous dites qu'on me reproche des paradoxes. Eh, Madame, tant mieux. Soyez sûre qu'on me reprocherait moins de paradoxes, si l'on pouvait me reprocher des erreurs. Quand on a prouvé que je pense autrement que le peuple, ne me voilà-t-il pas bien réfuté? Un saint homme de moine, appelé *Cachot*, vient en revanche de faire un gros livre, pour prouver qu'il n'y a rien à moi dans les miens et que je n'ai rien dit que d'après les autres. Je suis d'avis de laisser, pour toute réponse, aux prises avec sa révérence, ceux qui me reprochent, à si grands cris, de vouloir penser seul autrement que tout le monde.

» J'ai eu de vous, Madame, une seule lettre : aucune nouvelle de madame la maréchale, depuis l'arrivée de mademoiselle *Le Vasseur*, pas même par M. *de la Roche*; j'en suis très-en peine, à cause de l'état de sa santé. Les communications avec le continent me deviennent plus difficiles de jour en jour. Les lettres que j'écris, n'arrivent pas; celles que je reçois ont été ouvertes. Dans un pays où, par l'ignorance de la langue, on est à la discrétion d'autrui, il faut être heureux dans le choix de ceux à qui l'on donne sa confiance, et, à juger par l'expérience, j'aurais tort de compter sur le bonheur. Il en est un, cependant, dont je suis jaloux et que je ne mériterai jamais de perdre. C'est la continuation des bontés de M. le prince de Conti qui a daigné m'en donner de si éclatantes marques; de la bienveillance de madame la

maréchale, et de la vôtre, dont mon cœur sent si bien le prix. Madame, quelque sort qui m'attende encore, et dans quelque lieu que je vive et que je meure, mes consolations seront bien douces, tant que je ne serai point oublié de vous. »

Si la date de cette lettre est exacte, il en faut conclure que Rousseau qui, dans celle du 31 mars, se plaignait déjà de Hume, attendait plus d'éclaircissements pour s'expliquer sur son compte avec madame de Boufflers, qui les avait liés tous les deux. Il ne mit, comme on peut le voir (672), que quatre jours d'intervalle pour épancher son cœur.

Quant au nom de ce nouvel ami avec lequel Rousseau comptait se lier intimement, et qu'il supposait dans la même situation que lui, je crois que c'est de lui-même qu'il voulait parler, puisqu'il va *s'étudier* pour écrire ses mémoires.

L'occupation à laquelle il aime à se livrer chaque jour est sa propre histoire, connue sous le titre de *Confessions*, dont les six premiers livres furent écrits à Wootton.

Le *saint homme de moine* s'appelait *Cajot* et non *Cachot*. Nous rapportons le titre de son ouvrage à la suite de notre notice sur l'*Emile*.

808. A MAD. LA COMTESSE DE BOUFFLERS. *A Trie, le 25 février 1768.*

« Je vieillis dans les ennuis, mon âme est affaiblie, ma tête est perdue, mais mon cœur est toujours le même : il n'est pas étonnant qu'il me ramène à vos pieds. Madame, vous n'êtes pas exempte de torts envers moi ; je sens vivement les miens ; mais, tant de maux soufferts n'ont-ils rien expié ? Je ne sais pas revenir à demi ; vous me connaissez assez pour en être assurée. Ne dois-je donc plus rien espérer de vous ? Ah ! Madame, rentrez en vous-même, et consultez votre âme noble. Voyez qui vous sacrifiez, et à qui ! Je vous demande une heure

entre le ciel et vous, pour cette comparaison. Souvenez-vous du temps où vous avez tout fait pour moi. Combien vos soins bienfaisants seront honorés un jour! Eh! pourquoi détruire ainsi votre propre ouvrage? Pourquoi vous en ôter tout le prix? Pensez que, dans l'ordre naturel, vous devez beaucoup me survivre, et qu'enfin la vérité reprendra ses droits. Les hommes fins et accrédités peuvent tout pendant leur vie: ils fascinent aisément les yeux de la multitude, toujours admiratrice de la prospérité; mais leur crédit ne leur survit pas, et sa chute met à découvert leurs intrigues. Ils peuvent produire une erreur publique, mais ils ne la peuvent éterniser, et j'ose prédire que vous verrez, tôt ou tard, ma mémoire en honneur. Faudra-t-il qu'alors mon souvenir, fait pour vous flatter, vous trouble? Faudra-t-il que vous vous disiez en vous-même: J'ai vu, sans pitié, traîner, étouffer dans la fange, un homme digne d'estime, dont les sentiments avaient bien mérité de moi? Non, Madame, jamais la générosité que je vous connais ne vous permettra d'avoir un pareil reproche à vous faire. Pour l'amour de vous, tirez-moi de l'abîme d'iniquités où je suis plongé. Faites-moi finir mes jours en paix: cela dépend de vous, et fera la gloire et la douceur des vôtres. Les motifs que je vous présente vous montrent de quelle espèce sont ceux que je crois faits pour vous émouvoir. De toutes les réparations que je pouvais vous faire, voilà, Madame, celle qui m'a paru la plus digne de vous et de moi. »

Cette lettre, qui ne fait partie d'aucune des éditions publiées jusqu'à ce jour, des œuvres de Rousseau, parut au mois de juillet 1820, dans *la Correspondance privée* de David Hume. La liaison entre madame de Boufflers et le prince de Conti qui avait donné la jouissance du château de Trie à Jean-Jacques, devait faire sup-

poser à celui-ci qu'elle était toujours la même envers lui. Peut-être se reprochait-il son silence. Il est probable que les tracasseries de Thérèse commençaient déjà à lui rendre cette demeure désagréable, et que, voulant en sortir, Rousseau cherchait un moyen de faire connaître au prince les motifs qui devaient le justifier à ses yeux et le déterminer à renoncer à la généreuse hospitalité qu'il en recevait.

817. A MAD. LA COMTESSE DE BOUFFLERS. *Ce jeudi, 24 mars.* (*Trie*, 1768.)

« Votre lettre me touche, Madame, parce que j'y crois reconnaître le langage du cœur; ce langage qui, de votre part, m'eût rendu le plus heureux des hommes, et à bien peu de frais. Mais, n'espérant plus rien, et ne sachant plus même que désirer, je ne vous importunerai plus de mes plaintes. Si mon sort, quel qu'il soit, vous en arrachait quelqu'une, je m'en croirais moins malheureux.

» La lettre de M. le prince de Conti me met en grande peine sur son état actuel. Oserais-je espérer, Madame, que vous voudriez bien m'en faire écrire un mot par quelqu'un de vos gens, ou ceux de son altesse?

» Je finis brusquement, étant attendu pour aller à Gisors. »

Il paraît que Jean-Jacques avait toujours sur le cœur la lettre que lui avait écrite madame de Boufflers, à l'occasion de sa rupture avec David Hume, et que nous avons rapportée dans le récit de cette querelle. S'il avait connu celle de cette dame à son ennemi, il aurait admiré la noble franchise de son caractère, au lieu de lui faire des reproches.

851. A M. DE SAINT-GERMAIN (sous le nom de RENOU
A Bourgoin, le 13 novembre 1768.

« Mardi, Monsieur, vous n'êtes pas libre, ni moi mercredi; le jeudi même est douteux: reste donc demain, lundi, pour ne pas aller trop loin. Il me serait moins incommode, il faut l'avouer, que vous me fissiez l'honneur de venir manger mon potage; mais comme une soupe de cabaret n'est pas trop présentable, et que j'y perdrais l'honneur de dîner avec madame de Saint-Germain, je préfère, Monsieur, de profiter de votre invitation, en la priant de permettre que j'aille demain lui demander à dîner. S'il faisait beau demain, sur les dix heures, j'irais vous proposer une promenade jusqu'à midi, à moins que vous ne la préférassiez de nos côtés, où il y a d'assez belles prairies.

» Ne craignez pas, Monsieur, d'entendre de ma part, rien qui vous puisse déplaire: je respecte trop, pour cela, et vous et vos sentiments; et les miens, que je vois bien qui ne vous sont pas connus, en sont moins éloignés que vous ne pensez. Mais, ce n'est pas de cela qu'il s'agira.

» Je suis bien sensible, Monsieur, à votre complaisance; vous ne tarderez pas d'en connaître le prix. Si j'avais trouvé plus tôt un cœur auquel le mien osât s'ouvrir, j'aurais souffert de moins vives angoisses, et ma raison s'en trouverait mieux. A demain donc, Monsieur, puisque vous le voulez bien. Permettez que je présente mon respect très-humble à madame de Saint-Germain.

RENOU.

889. A M. DE SAINT-GERMAIN (sous le nom de RENOU). *A Monquin, le mardi 31 octobre 1769.*

« Il me reste, Monsieur, un seul plaisir dans la vie, et qui m'est aussi doux que rare, celui de voir la face d'un honnête homme. Jugez de l'empressement avec lequel vous serez reçu quand vous voudrez bien faire l'obligeante course que vous me promettez. Les cadeaux que veut me faire M. ..... ont l'air d'une plaisanterie. Je vous prie de vouloir lui faire bien des salutations de ma part, quand vous lui écrirez.

» Permettez, Monsieur, que j'assure ici madame de Saint-Germain de mon respect; que je vous salue et vous embrasse de tout mon cœur.

RENOU. »

912. A M. DE SAINT-GERMAIN. *A Lyon, 19 avril 1770.*

« J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre dont vous m'avez honoré le 16 du mois dernier, celle que vous avez eu la bonté de me faire parvenir d'envoi de M. de T....., à qui, selon vos intentions, j'en accuse la réception. C'est une réponse de madame de Portland, qui me donne avis de la réception des plantes que je lui ai envoyées, il y a près de six mois. Après un voyage assez désagréable, je suis arrivé ici en assez bonne santé, de même que ma femme, qui, pénétrée de vos bontés, me charge de vous en marquer sa très-humble reconnaissance. Je vous prie aussi, Monsieur, de vouloir témoigner la mienne à madame de Saint-Germain, en lui faisant agréer mon respect. Vous connaissez, Monsieur, toute ma confiance en votre bienveillance, et je me flatte que vous connaissez aussi combien j'y suis sensible et disposé

à m'en prévaloir en toute occasion, sans crainte de vous déplaire. Des inconvéniens, que j'aurais dû prévoir, retardent ma marche, sans rien changer à mes résolutions. Je prends la liberté de me recommander à votre souvenir, et de vous assurer que rien n'affaiblira jamais les sentiments immortels que vous m'avez inspirés.

Il y a probablement erreur de date. Au lieu du 19 avril, cette lettre doit être du 19 juin. Au mois d'avril Rousseau n'avait point fait de voyage; il passa ce mois tout entier à Monquin. En la supposant du 19 juin, les circonstances dont il parle se trouvent expliquées.

914. A M. DE SAINT-GERMAIN. *Monquin, . . mai* 1770.

« Quoique je me sois résigné, Monsieur, à la privation que vous m'avez imposée, pour épargner à votre bon cœur l'émotion d'un dernier adieu, je sens pourtant que si vous fussiez resté quelques jours de plus, je n'aurais pu résister au désir de vous revoir encore une fois, et de vous communiquer beaucoup de nouvelles idées, qui m'étaient venues à force de rêver au triste sujet dont vous m'avez permis de vous parler, et qui toutes confirment mes conjectures sur les causes de mes malheurs. Puisque la consolation de vous revoir ne m'est pas donnée, je ne vous ennuierai pas, de nouveau, de mes longues écritures, et je me flatte que ce qui vous en est déjà connu suffira pour mettre un jour, avec votre généreuse assistance, les amis de la justice sur la voie de la vérité.

Mon libraire de Hollande vient de faire une édition générale de tous mes écrits imprimés, dont il m'a envoyé deux exemplaires, qui malheureusement sont encore en feuilles. J'ai pris la liberté de faire porter le

paquet chez vous. L'un de ces exemplaires vous est destiné, et je me flatte, Monsieur, que vous ne dédaignerez pas cet hommage de mon attachement et de ma reconnaissance ; l'autre est pour moi, et mon intention est de ne vous offrir le vôtre qu'après les avoir fait relier tous les deux. Comme les embarras où je me trouve ne me permettent pas, quant à présent, de m'occuper de ce soin, je vous prie, en attendant que je le remplisse, de vouloir bien permettre que le paquet reste chez vous en dépôt. Si les évènemens m'empêchent, dans la suite, d'exécuter là-dessus mes intentions, je vous prie d'y suppléer, en disposant des deux exemplaires, de façon que le mien serve à payer la reliure du vôtre.

» J'ai eu la curiosité de chercher, dans les feuilles de ce paquet, un barbouillage dont M. S..... a été le premier éditeur, et qui m'a été volé parmi mes papiers, je ne sais comment, ni par qui, et dont, sur cette édition furtive, Rey a jugé à propos d'augmenter la sienne. C'est un discours sur un sujet proposé par M. de Cursay, dans le temps qu'il pacifiait la Corse, et qu'il y faisait fleurir les lettres. Le dépositaire de mes papiers, qui ne m'avait rien dit de ce larcin, voyant que j'en étais instruit, m'apprit que ce discours avait été mutilé à l'impression, et qu'on en avait retranché un article tout entier, supposant que c'était une omission d'inadvertance, par la hâte où le voleur avait transcrit le discours ; mais il ne voulut point me dire quel était cet article oublié ou retranché. J'ai donc vérifié la chose dans l'édition de Rey....., et j'ai trouvé que cet article omis était un très-bel éloge du peuple de Corse, et un éloge encore plus beau des troupes françaises et de leur général. Il ne m'en a pas fallu davantage pour comprendre tout le reste. Si jamais vous prenez la peine de parcourir ce

recueil, vous connaîtrez, à plus d'une enseigne, en quelles mains l'auteur est tombé.

» En ce moment, Monsieur, il me revient, sur les matières dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, un petit fait, bien minutieux en apparence, mais que je ne puis m'empêcher de vous dire, à cause de ses conséquences et de la facilité que vous avez de le vérifier. Depuis notre dernière entrevue, je parlai, par hasard, une fois de l'Emile, avec un officier de votre connaissance. Il me dit que, causant un jour avec M. D....., lorsqu'on parlait de ce livre, long-temps avant sa publication, M. D..... lui avait dit qu'il le connaissait; que je le lui avais montré; que c'était un projet pour élever chaque homme pour l'Etat dans lequel il devait vivre. *Par exemple*, ajoutait-il, *s'il devait vivre dans une monarchie, on lui apprendra de bonne heure à être un fripon*, etc. Pourquoi M. D..... mentait-il avec tant d'impudence Je ne lui avais certainement pas montré ce livre, puisqu'il n'était pas encore commencé quand je rompis avec lui, et que le plan qu'il me prêtait est exactement contraire au mien, comme il est aisé de le voir dans l'ouvrage.

» Je suis, Monsieur, dans un cas embarrassant vis-à-vis de M. de T.....; je voudrais, et de tout mon cœur, lui témoigner combien je suis pénétré des bontés dont il m'a comblé, durant mon séjour dans cette province, mais c'est ce que je ne saurais faire sans laisser parler, en même temps, mon indignation de l'astuce avec laquelle on l'a fait agir, sans qu'il s'en aperçût lui-même dans la ridicule affaire du galérien T....., digne instrument des gens qui l'ont employé. Je connais et j'honore la droiture de M. de T..... J'ai autant de respect pour sa personne, que pour son illustre naissance. Je le plain

d'être quelquefois surpris par des fourbes ; mais, quand cette surprise tombe sur moi, je me manquerais à moi-même en la passant sous silence, et je trouve trop difficile, en lui écrivant, de me faire entendre sans l'offenser, ce qu'assurément je serais au désespoir de faire. S'il n'y avait pas trop d'indiscrétion, Monsieur, à vous supplier de vouloir être, auprès de lui, l'organe de mes sentiments, vous les feriez si bien valoir, et vous me tireriez d'un si grand embarras, que ce serait une œuvre digne de votre bienfaisance. Je ne compte partir que dans quelques jours, ainsi je puis recevoir encore ici de vos nouvelles, si vous voulez bien m'en donner. Je ne désire qu'un mot. Adieu, Monsieur. Je ne vous parlerai plus de mes sentiments pour vous, vous les voyez dans ma confiance qui en est le fruit ; mais je finirai ce dernier adieu par un mot, que je vous prie de graver dans votre âme vertueuse : Je suis innocent. »

Cette lettre, écrite peu de jours avant son départ du Dauphiné, doit être du mois de juin 1770. M. *D.* est *Diderot* : on voit dans la Correspondance de Grimm que celui-ci tenait le même langage sur Émile. M. de T... est M. de Tonnère, avec lequel il a correspondu pour l'affaire Thévenin. Cette lettre est dans la belle édition de M. Lefebvre. Nous la présentons textuellement, parce qu'elle sert de preuve à ce que nous avons dit, p. 170 et suiv. du Ier volume, et complète les renseignements relatifs à M. de Saint-Germain.

918. A M. DE SAINT-GERMAIN, 14 *août* 1770.

« Me voici à Paris, Monsieur. Depuis trois semaines j'y ai repris mon ancienne habitation, j'y revois mes anciennes connaissances, j'y suis mon ancienne manière de vivre, j'y exerce mon ancien métier de copiste, et jusqu'à présent je m'y retrouve à-peu-près dans la même situation où j'étais avant de partir. Si on m'y laisse tran-

quille, j'y resterai; si l'on m'y tracasse, je l'endurerai : ma volonté n'est soumise qu'à la loi du devoir, mais ma personne l'est au joug de la nécessité, que j'ai appris à porter sans murmure. Les hommes peuvent sur ce point se satisfaire, je les mets bien à la portée de s'en donner le plaisir. Je n'ai pu, Monsieur, vous écrire à mon arrivée, quelque désir que j'en eusse, à cause de l'affluence des oisifs et des embarras du débarquement. J'ai eu plusieurs fois ce plaisir à Lyon, d'où l'on me mande qu'il m'est venu plusieurs lettres depuis mon départ. J'espère trouver dans quelqu'une de ces lettres des marques de votre souvenir, et de bonnes nouvelles de votre santé et de celles de madame de Saint-Germain.

» J'ai eu le plaisir de parler ici de vous avec des personnes de votre connaissance et qui partagent les sentiments que vous m'avez inspirés. Je mets à leur tête M. l'archevêque.... avec lequel j'ai eu l'honneur de dîner il y a deux jours. Nous parlâmes aussi, mais différemment d'une personne dont vous savez les procédés à mon égard et qu'il connaît bien. Vous avez fait la conquête de trois voyageurs très-aimables qui vous demandèrent de mes nouvelles à Bourgoin et qui m'ont ici beaucoup demandé des vôtres. Je me propose aussitôt qu'on me laissera respirer d'aller rappeler à M. D... une connaissance faite sous vos auspices et lui demander de vos nouvelles, en attendant le plaisir d'en recevoir directement. Donnez-m'en, Monsieur, aussi promptement qu'il se pourra, je les recevrai avec la joie que me donnent toujours tous les témoignages de vos bontés pour moi. Je vous supplie de faire agréer mon respect à madame de Saint-Germain : ma femme vous prie d'agréer les siens. »

920. A M. DE SAINT-GERMAIN, *Paris*, 17$\frac{77}{9}$70 (17 *septembre*).

« J'ai bien reçu, Monsieur, et votre dernière lettre du 5 septembre et la précédente réponse dont vous m'avez honoré, de même depuis quelque temps celle que vous aviez eu la bonté de m'écrire à Lyon au sujet du fermier de Monquin, et où j'ai vu avec bien de la reconnaissance les soins que vous avez bien voulu prendre pour confondre ce misérable ; je suis pénétré, Monsieur, je vous assure, de retrouver toujours en vous les mêmes bontés; et l'assurance qu'elles sont à l'épreuve du temps et de l'éloignement et de l'astuce des hommes, me rendra toujours cher le séjour de Bourgoin qui m'a valu un bonheur dont je sens bien le prix, et que je cultiverai autant qu'il dépendra de moi. Il est vrai, Monsieur, que je tâche insensiblement de reprendre la vie retirée et solitaire qui convient à mon humeur. Mais je n'ai pas été jusqu'ici assez heureux pour pouvoir souvent satisfaire au jardin du roi l'ardeur qui ne s'est jamais attiédie en moi d'en connaître les richesses : je n'ai pu encore y aller que deux fois, tant à cause du grand éloignement, que de mes occupations qui me retiennent chez moi les matinées, à quoi se joint depuis quelque temps une fluxion assez douloureuse qui m'empêche absolument de sortir : ma femme en a eu dans le même temps une toute semblable, et nous nous sommes gardés mutuellement. Elle est mieux à présent, et nous réunissons nos actions de grâce pour l'obligeant souvenir de madame de Saint-Germain, à qui nous vous supplions l'un et l'autre de faire agréer nos respects.

» Vous connaissez, Monsieur, les sentiments que nous

vous avons voués, ils sont inaltérables comme vos vertus, et je voudrais bien que vous me prouvassiez combien vous y comptez, en me donnant ici quelque commission par laquelle je pusse vous prouver à mon tour mon zèle à vous obéir et vous complaire. »

934. A M. DE SAINT-GERMAIN, *à Paris, le* 17$\frac{1}{4}$71 (2 *avril*).

« C'est avec bien du regret, Monsieur, que j'ai demeuré si long-temps privé de vos nouvelles; une tracasserie qu'on m'avait faite à la poste, m'avait fait renoncer à recevoir ni écrire aucune lettre par cette voie. Ce n'est que depuis quelques jours qu'une visite d'un de ces messieurs, m'a donné l'éclaircissement de ce mal-entendu; et après la promesse qui m'a été faite que rien de pareil n'arriverait à l'avenir, je reprends la même voie pour donner de mes nouvelles, et en demander aux personnes qui m'intéressent, parmi lesquelles vous savez bien, monsieur, que vous tenez et tiendrez toujours le premier rang. Veuillez, Monsieur, m'informer de l'état présent de votre santé et de celle de madame de Saint-Germain, et de toute votre brillante famille. Je vous connais trop invariable dans vos sentiments pour douter que je ne retrouve toujours en vous les bontés et la bienveillance dont vous m'avez honoré ci-devant; comme je ne cesserai jamais, non plus, d'avoir le cœur plein de l'attachement et de la reconnaissance que je vous ai voués.

» Je n'ai rien à vous dire de nouveau sur ma situation, elle est la même que ci-devant : mes incommodités ordinaires m'ont retenu chez moi une partie de l'hiver sans pourtant m'avoir trop maltraité. Ma femme a eu

des rhumes et des rhumatismes, et le froid qui continue avec beaucoup de rigueur ne nous a pas encore rendu à l'un et l'autre notre santé d'été. Nous avons passé d'agréables soirées au coin de nos tisons à parler des avantages que nous a procurés l'honneur de vous connaître, et des heures si douces que vous nous avez données : nous vous prions de vous rappeler quelquefois d'anciens voisins qui sentiront toute leur vie le regret d'avoir été forcés de s'éloigner de vous.

» Veuillez, Monsieur, faire agréer nos respects à madame de Saint-Germain, et recevoir avec votre bonté accoutumée nos plus humbles salutations ».

945. M. ROUSSEAU, A MAD. LA MARQUISE DE MESME. *Paris*, 29 *juillet* 1772.

« Je suis affligé, Madame, que vous vous y preniez un peu trop tard ; car en vérité, je vous aurais demandé de tout mon cœur l'entrevue que vous avez la bonté de m'offrir, mais je ne vais plus chez personne, ni à la ville, ni à la campagne ; la résolution en est prise, et il faut bien qu'elle soit sans exception, puisque je ne la fais pas pour vous. J'ai même tant de confiance aux sentiments que j'ai su vous connaître, que je ne refuserais pas, Madame, de discuter avec vous mes raisons, si j'étais à portée, quoique je sache bien que ce serait me préparer de nouveaux regrets.

» Adieu donc, Madame ; daignez penser quelquefois à un homme dont vous ne seriez jamais oubliée, et qui se consolerait difficilement d'être si mal connu de ses contemporains, si leurs sentiments sur son compte l'intéressaient autant que seront toujours ceux de madame la marquise de Mesme. »

948. A M. DE SARTINES, ministre de la marine.
(*Mai* ou *juin* 1774.)

« Je crois remplir un devoir indispensable en vous envoyant la lettre ci-jointe, qui m'a été adressée vraisemblablement par quiproquo, puisqu'elle répond à une lettre que je n'ai point eu l'honneur de vous écrire; non que je n'acquiesce aux félicitations que vous recevez, mais parce que ce n'est pas mon usage d'écrire en pareil cas. Je vous supplie, Monsieur, d'agréer mon respect. »

La lettre que Jean-Jacques renvoyait était une réponse de M. de Sartine, à un Rousseau qui le félicitait de son passage de la police au ministère de la marine. M. de Sartine s'exprime ainsi:

« Je suis sensible à la part que vous prenez à la grâce » dont le Roi vient de m'honorer. Recevez, je vous » prie, les assurances de ma reconnaissance, et tous les » remercîments que je vous dois. »

La lettre de Jean-Jacques n'a point de date; mais, à l'aide de l'évènement à l'occasion duquel elle fut écrite, et qui eut lieu en mai 1774, on peut lui en donner une.

949. A M. LE PRINCE BELOSELSKI. *Paris*, 27 *mai* 1775.

« Je suis vraiment bien aise, monsieur le prince, d'avoir votre estime et votre confiance: Les cœurs droits se sentent et se répondent; et j'ai dit en relisant votre lettre de Genève, *peu d'hommes m'en inspireront autant.*

Vous plaignez mes anciens compatriotes de n'avoir pas pris ma défense, quand leurs ministres assassinaient, pour ainsi dire, mon âme. Les lâches! je leur pardonne: Les injustices, c'est à la postérité peut-être à m'en venger.

» A l'heure qu'il est, je suis plus à plaindre qu'eux : ils ont perdu, dites-vous, un citoyen qui faisait leur gloire; mais qu'est-ce que la perte de ce brillant fantôme, en comparaison de celle qu'ils m'ont forcé de faire? Je pleure quand je pense que je n'ai plus ni parents, ni amis, ni patrie libre et florissante.

» O lac sur les bords duquel j'ai passé les douces heures de mon enfance! Charmant paysage où j'ai vu pour la première fois le majestueux et touchant lever du soleil; où j'ai senti les premières émotions du cœur, les premiers élans d'un génie devenu depuis trop impérieux et trop célèbre, hélas! je ne vous verrai plus! Ces clochers qui s'élèvent au milieu des chênes et des sapins, ces troupeaux bêlans, ces ateliers, ces fabriques bizarrement épars sur des torrents, dans des précipices, au haut des rochers, ces arbres vénérables, ces sources, ces prairies, ces montagnes qui m'ont vu naître, elles ne me reverront plus.

» Brûlez cette lettre, je vous supplie : on pourrait encore mal interpréter mes sentiments.

» Vous me demandez si je copie encore de la musique. Et pourquoi non? Serait-il honteux de gagner sa vie en travaillant? Vous voulez que j'écrive encore; non, je ne le ferai plus. J'ai dit des vérités aux hommes; ils les ont mal prises, je ne dirai plus rien.

» Vous voulez rire en me demandant des nouvelles de Paris. Je ne sors que pour me promener, et toujours du même côté. Quelques beaux esprits me font trop d'honneur en m'envoyant leurs livres : je ne lis plus. On m'a apporté ces jours-ci un nouvel opéra-comique; la musique est de Grétry, que vous aimez tant, et les paroles sont assurément d'un homme d'esprit, mais c'est encore des grands seigneurs qu'on vient de mettre sur la scène ly-

rique. Je vous demande pardon, M. le prince; mais ces gens-là n'ont pas d'accent, et ce sont de bons paysans qu'il faut.

» Ma femme est bien sensible à votre souvenir. Mes disgrâces ne lui affectent pas moins le cœur qu'à moi, mais ma tête s'affaiblit davantage. Il ne me reste de vie que pour souffrir, et je n'en ai pas même assez pour sentir vos bontés comme je le dois. Ne m'écrivez donc plus, monsieur le prince, il me serait impossible de vous répondre une seconde fois. Quand vous serez de retour à Paris, venez me voir, et nous parlerons.

» Agréez, monsieur le prince, je vous prie, les assurances de mon respect. »

Cette lettre n'a jusqu'à ce jour été comprise dans aucune des éditions de la Correspondance de Jean-Jacques. Celle de M. Lefevre était imprimée, lorsque son éditeur en eut connaissance. Il l'inséra dans le supplément : c'est le motif pour lequel nous la reproduisons textuellement. Elle parut pour la première fois en 1789, dans les *Poésies françaises d'un prince étranger*. Rousseau l'écrivit à une époque où il ne correspondait plus avec personne. Nous ignorons de quel opéra il veut parler. Ceux dont Grétry fit la musique en 1775, sont la *Fausse magie* et *Céphale et Procris*; encore cette dernière pièce avait-elle été précédemment jouée à Versailles. Toutes deux sont de Marmontel.

954. A MADAME DE C..... *Paris, le 9 janvier 1778.*

« J'ai lu, Madame, dans le numéro 5, des feuilles que vous avez la bonté de m'envoyer, que l'un de messieurs vos correspondants, qui se nomme le *Jardinier d'Auteuil*, avait élevé des hirondelles. Je désirerais fort de savoir comment il s'y est pris, et quelle contenance ces hirondelles, qu'il a élevées, ont faite chez lui, pendant l'hiver. Après des peines infinies, j'étais par-

venu, à *Monquin*, à en faire nicher dans ma chambre. J'ai même eu souvent le plaisir de les voir s'y tenir, les fenêtres fermées, assez tranquilles pour gazouiller, jouer et folâtrer ensemble à leur aise, en attendant qu'il me plût de leur ouvrir, bien sûres (1) que cela ne tarderait pas d'arriver. En effet, je me levais même, pour cela, tous les jours avant quatre heures; mais il ne m'est jamais venu dans l'esprit, je l'avoue, de tenter d'élever aucun de leurs petits, persuadé que la chose était non seulement inutile, mais impossible. Je suis charmé d'apprendre qu'elle ne l'est pas, et je serai très-obligé, pour ma part, au *jardinier d'Auteuil*, s'il veut bien communiquer son secret au public. Agréez, Madame, je vous supplie, mes remercîments et mon respect. »

Cette lettre nous a été communiquée par M. de Villenave, qui possède un grand nombre de lettres autographes de tous nos hommes célèbres, et dont la collection précieuse en ce genre, reçoit encore du prix de l'obligeance avec laquelle son possesseur en fait jouir ceux qui s'adressent à lui.

On voit quelles furent les occupations de Rousseau sur la fin de sa vie, à l'époque où, livré au plus sombre désespoir, tourmenté de l'idée qu'il était odieux aux hommes (idée qui faisait son supplice), isolé du monde, il se concentrait en lui-même. On voit qu'il eut raison de dire que la haine n'entra jamais dans son cœur, et qu'il

---

(1) L'hirondelle est naturellement familière et confiante; mais c'est une sottise dont on la punit trop bien pour ne l'en pas corriger. Avec de la patience, on l'accoutume encore à vivre dans des appartements fermés, tant qu'elle n'aperçoit par l'intention de l'y tenir captive : mais sitôt qu'on abuse de cette confiance (à quoi l'on ne manque jamais), elle la perd pour toujours. Dès-lors elle ne mange plus, elle ne cesse de se débattre et finit par se tuer. (*Note de Jean-Jacques.*)

guérissait aussitôt par l'oubli les blessures qu'on lui faisait. On sent combien il eût été facile de le rendre heureux à peu de frais. Il ne fallait qu'un homme qui partageât la simplicité de ses goûts et ne lui parlât jamais du monde littéraire où la gloire est accompagnée de tant d'orages.

Cette lettre termine notre collection des lettres inédites. Toutes, à l'exception des deux que nous avons indiquées, ne font partie d'aucune édition des œuvres de Rousseau.

940 *bis*. A Linné. *Paris*, 21 *septembre* 1771.

Nous réparons l'omission que nous avons faite de cette lettre, qui ne se trouve encore que dans l'édition de M. Lefebvre. Elle commence par ses mots: *Recevez avec bonté*, etc. Il paraît que Jean-Jacques apprit que Linné lui destinait *quelques-unes de ses productions*. Il le remercie et lui témoigne sa reconnaissance pour le plaisir que lui ont causé la lecture de ses ouvrages et l'étude de son système. Il termine ainsi sa lettre: « Adieu, » Monsieur; continuez d'ouvrir et d'interpréter aux » hommes le livre de la nature. Pour moi, content d'en » déchiffrer quelques mots à votre suite, dans le feuillet » du règne végétal, je vous lis, je vous étudie, je vous » médite, je vous honore et je vous aime de tout mon » cœur. »

Cette lettre parut, pour la première fois, dans le Journal de Paris du 9 mai 1786. (Voyez l'article Linné.)

Des trente-deux lettres que nous venons de présenter comme inédites (1), douze n'étaient jamais sorties du

(1) Quoiqu'il y en ait trente-quatre, deux ont été données par M. Lefebvre: l'une adressée à M. de Saint-Germain, et l'autre au prince Beloselski. Nous avons dit les motifs pour lesquels nous les

porte-feuille de ceux qui les possédaient. Ce sont celles de M. Mourette, de M. Coindet, de M. Mouchon, de M. de La C....; enfin, de M. Rousseau, seul parent du grand homme dont nous avons essayé de faire connaître la vie et les vertus. Notre tâche est remplie, et si la droiture des intentions et l'exactitude dans les recherches peuvent suppléer à l'insuffisance du talent, nous avons quelques droits à l'indulgence. »

---

rapportions textuellement. Aucune des trente-deux n'a fait partie d'une édition des œuvres de Rousseau.

FIN DE LA IVe PARTIE ET DU DEUXIÈME VOLUME.